# ŒUVRES PASTORALES

DE

# Mgr J.-M. ÉMARD

## 1er Evêque de Valleyfield

---

TOME V

---

(1917-1922)




PARIS 6e
PIERRE TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, Rue Bonaparte, 82.

1924

# ŒUVRES PASTORALES

DE

# Mgr J.-M. ÉMARD

1er Évêque de Valleyfield.

---

V

# ŒUVRES PASTORALES

DE

# Mgr J.-M. ÉMARD

## 1er Evêque de Valleyfield

TOME V

(1917-1922)




PARIS 6e
PIERRE TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, Rue Bonaparte, 82.

1924

# Joseph-Médard ÉMARD

1er Evêque de Valleyfield.

# LETTRE AUX ÉCOLIERS

## JÉSUS ENFANT

Septembre 1917.

Mes chers Enfants,

Il y a dans l'Evangile, au sujet de Jésus adolescent, un épisode en apparence très simple, raconté fort brièvement, et qui passe souvent presque inaperçu au courant de la lecture. Il contient cependant pour les jeunes de votre condition des leçons si belles et si fortes que je crois devoir, en ces jours qui ouvrent l'année scolaire, les mettre sous vos yeux ; et je veux y joindre des considérations dont l'objet sera particulièrement de faire de vous tous, et pour votre plus grand bien, les disciples aimants et les fidèles imitateurs du Maître Divin, l'exemplaire parfait de votre âge.

J'en prends le récit en saint Luc, au chapitre deuxième :

A son retour d'Egypte la Sainte Famille se retira dans le pays de Galilée et fixa son séjour dans la ville de Nazareth, afin que fût accomplie cette parole du prophète : on l'appellera le Nazaréen.

« *Cependant l'Enfant-Jésus croissait et se fortifiait.*

*Il était plein de sagesse et la grâce de Dieu était en lui.*

« *Son père et sa mère allaient tous les ans à Jérusalem, pour les solennités de la Pâque.*

C'était en effet le commandement de Dieu pour tous les Juifs.

Trois fois par année, aux fêtes dites des Tabernacles, de la Pentecôte, et de Pâques, ils devaient, en souvenir des bienfaits divins, se rendre au temple pour adorer le Seigneur et lui offrir des sacrifices. (Deut. 16, 16.)

Les femmes n'étaient pas tenues par cette loi, et Marie moins encore que toute autre.

Elle s'y soumit cependant, pour satisfaire sa piété et donner l'exemple aux mères de famille en y conduisant elle-même son enfant ; ce qu'elle fit spécialement *lorsque Jésus eut atteint sa douzième année. Toute la famille se rendit alors à Jérusalem pour les solennités de la Pâque, selon la coutume de cette fête.*

C'était trois jours de marche, à pied ou à dos d'âne, par des sentiers montagneux.

La fête elle-même durait sept jours.

Lorsqu'elle fut terminée, la Sainte Famille reprit le chemin du retour.

Mais l'Enfant était resté à Jérsulam sans que ses parents ne s'en fussent aperçus.

« Dans ces sortes de voyages, les hommes marchaient ensemble et les femmes ensemble, formant sur la route des compagnies séparées et plus ou moins distantes les unes des autres.

Les enfants allaient indistinctement dans l'une ou l'autre compagnie.

D'ailleurs les charmes du Divin Enfant étaient si merveilleux que c'était à qui le possèderait. » (Weber.)

Le Père et la Mère ont donc pu supposer qu'il était avec des connaissances, des voisins ou des amis, et ils firent ainsi une journée de voyage.

Alors ils le cherchèrent anxieusement parmi ceux de leur parenté et de leurs intimes.

Ne le trouvant point, ils revinrent à Jérusalem l'âme remplie d'inquiétude et d'angoisse.

Leur amour est mis à la plus cruelle des épreuves.

Toutes les questions se pressent dans leur esprit bouleversé.

L'enfant s'est-il égaré sur une route inconnue? A-t-il été victime de la méchanceté humaine? A-t-il déjà laissé ses parents, sa Mère, pour commencer son apostolat public?

Serait-il même retourné dans le ciel? Les pensées les plus diverses, et les appréhensions les plus vives agitent surtout le cœur de Marie, torturé au souvenir de la prophétie du vieillard Siméon :

*Un glaive transpercera votre âme.*

Et voici la première de ses douleurs : Elle a perdu son fils. Il faut qu'elle le retrouve. Jusque-là point de calme, point de repos. Et trois jours durant elle le cherchera. Oh ! elle n'ira point le quérir dans les endroits profanes, les lieux d'amusements où se rendent trop souvent les garçons de cet âge.

Ayant frappé en vain, en cours de route, à toutes les portes connues, elle se rend au temple dont elle parcourt toutes les avenues, tous les portiques, et toutes les nefs. Finalement récompensée de sa sollicitude maternelle et apaisée dans sa tendresse, elle aperçoit Jésus dans la salle réservée aux Maîtres de la Loi.

***

Mes chers Enfants, avez-vous bien saisi sur le vif l'amour maternel, dans son expression la plus haute et la plus vraie donnée par la plus parfaite et la plus dévouée des Mères. Avez-vous déjà vu votre mère à

vous, pleurer à cause de votre absence, de votre éloignement, et consolée par votre retour -

*Jésus était assis au milieu des Docteurs, les écoutant et les interrogeant.*

Séparé de son Père et de sa Mère, l'Enfant était donc rentré dans la maison de Dieu, où on doit se le figurer passant ses heures dans la prière et le silence, et écoutant les leçons des Prêtres.

Il s'était fait humble disciple, lui le Verbe Incarné, et c'est toute l'histoire prophétique du Messie à venir qui faisait l'objet de ces dialogues, où l'on voit le Sauveur promis donner lui-même, sur les oracles qui le concernent, des réponses dont la sagesse émerveille ceux qui l'écoutent.

Quel enseignement pour vous mes chers Enfants, et quelle leçon !

Jésus écoute et interroge. C'est de son âge, il n'a que douze ans. Il fait preuve de modestie et manifeste le désir d'entendre et d'apprendre plutôt que de se poser en maître.

Mais puisqu'il est la Science même, ses questions portent la doctrine. Il enseigne vraiment ; et, n'est-ce pas la plus grande habileté d'un professeur, d'interroger et, par des demandes bien faites, de provoquer la curiosité de l'élève, et de trouver en cette tactique la meilleure façon, la plus agréable et la plus efficace, de communiquer la connaissance.

Les docteurs sont stupéfaits. Tant de prudence dans cet adolescent et tant d'humilité ; tant de lumières dans ce fils d'un ouvrier, qui n'a jamais fréquenté aucune école, et qui cependant possède si parfaitement les saintes écritures. Tout ceci les éblouit et les déconcerte. Puis à côté de la science il y a tant de charme, de candeur, de simplicité, dans ce visage d'adolescent ; une telle fraîcheur, une beauté si rayonnante ; la pureté céleste de son regard est si capti-

vante, tout l'ensemble de sa physionomie respire à tel point la douceur, la bonté, la sainteté, que tous sont plongés dans l'admiration la plus profonde. On se plaît à le regarder et à l'entendre. Tous ces vieillards, si vénérables par la vertu, la science et l'autorité, ont les yeux fixés sur lui, ils le contemplent, ils l'aiment, et sa parole les enchante. Mais quel respect !

Dans ce jeune enfant, le prêtre éternel, dont la vocation sur terre sera de sauver le monde par son sacrifice, laisse déjà briller aux yeux de ses maîtres du moment, quelque chose de la flamme qui jaillira plus tard de son sacerdoce divin.

En l'apercevant ainsi ses parents sont saisis d'étonnement et de joie. Ils sont tout heureux de retrouver leur Jésus ; ils sont fiers de le voir dans la compagnie des Sages, des Docteurs, des prêtres du temps, de voir leur enfant objet de l'attention révérentielle de ces augustes vieillards.

Mais l'angoisse qui les a torturés durant ces trois jours de séparation, avant de s'évanouir veut s'exprimer par une parole vive qui sente le reproche de l'amour, et surtout le chagrin de la tendresse maternelle la plus intense :

*Mon Fils, pourquoi donc avez-vous agi de la sorte à notre égard ? Voilà que votre Père et Moi nous vous cherchions dans la plus douloureuse inquiétude !*

Pourquoi vous dérober et si longtemps, trois jours, à notre garde vigilante? Et la Vierge entrevit la séparation suprême et le supplice du Calvaire qui consommera sa douleur.

*Pourquoi me cherchiez-vous? répondit-il. Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois aux affaires de mon Père.*

Jésus ne reprend pas ses parents de l'avoir ainsi cherché, au contraire, puisque en cela ils ont obéi aux

sentiments impérieux d'un amour dont la paternité divine elle-même est la source et le foyer. Mais il leur dévoile le mystère qui l'excuse, en expliquant sa conduite. C'est de sa part une merveilleuse condescendance ; il éclaire, il instruit et console tout à la fois son Père et sa Mère.

Il doit préluder à la mission qu'il tient de son Père céleste. A cause même de cette mission il ne sera pas toujours avec eux. Il devra les quitter un jour. Il ne dépend pas d'eux dans les choses qui regardent sa vocation, son œuvre de Rédempteur.

C'est-à-dire que, en tant qu'homme, et pour toutes les exigences de la vie temporelle, le Christ a voulu se constituer sous la dépendance des parents qu'il s'est choisis. Mais en tant qu'Homme-Dieu, et faisant fonction de Sauveur, il doit être à son Père et accomplir ses desseins ; il tient de lui sa divinité. Or les affaires de son Père, c'est la prière, le sacrifice, l'enseignement de la doctrine, le salut des âmes. A cela il doit tout immoler, tout, jusqu'au Cœur de sa Mère, avec l'autorité affectueuse de son Père nourricier.

Notez en passant, mes chers Enfants, que cette parole sublime et si féconde de Jésus, est la première qui soit consignée dans son Evangile, et la seule qui soit rapportée de Lui durant son Enfance. Elle est dite pour vous. Elle contient en substance, toute la doctrine de la vocation surnaturelle des âmes d'élite pour le service de Dieu, auquel plus tard elles devront se donner. Ses Parents ne la comprirent point. Ils savaient cependant que leur Jésus était le Fils de Dieu, venu pour le salut de l'humanité.

Mais dans quelles conditions particulières, de quelle manière, quand s'opérerait ce mystère, c'est ce qu'il se réservait de leur apprendre à mesure que se déroulait sous leurs yeux son existence terrestre.

***

Ils se taisent donc par respect ; ils adorent leur enfant. Celui-ci *descendant avec eux retourna à Nazareth, et il leur était soumis.*

Il leur était soumis selon toute sa nature humaine. Personne divine, il était plus digne, plus saint, plus sage. C'est Dieu ; Eux sont de simples créatures, et toutefois il donne cet exemple d'humble soumission.

On doit se le représenter comme le plus parfait des enfants, des jeunes gens, menant la vie ordinaire, au foyer familial jusqu'à l'âge de trente ans.

Il travaille à la maison, d'abord tout jeune avec sa mère, qu'il aide dans les occupations ordinaires du ménage.

J'ai vu la fontaine, non loin de sa demeure, où il allait puiser l'eau chaque jour. Plus tard il apprend le métier de Joseph, celui de charpentier.

Fils d'ouvrier, et ouvrier lui-même, il a béni et glorifié par son exemple le travail manuel.

Il travaille avec son père, dans l'atelier attenant à la maison. Il l'accompagne au dehors. Et avec lui il gagne son pain à la sueur de son front. Menant la vie cachée, en toute chose il fait de l'obéissance à ses parents la marque de la perfection spirituelle de son âme. Sa vie publique aura du reste le même cachet et pourra se résumer en une seule parole : *Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix*. Mais alors, parce que le temps sera venu, ce sera uniquement la volonté de son Père Céleste qui commandera ses actes de Rédempteur, et ce sera pour son obéissance que Dieu exaltera son fils, et lui donnera un nom qui surpasse tout autre nom, en lequel tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers. En attendant Jésus enfant, Jésus jeune homme,

a glorifié l'obéissance à l'égard de tout supérieur légitime, ce qui revient toujours à la soumission filiale.

De cette obéissance il s'est fait le modèle, et il en a fait par son exemple la reine des vertus, et la plus essentielle. Sans elle les autres ne sauraient avoir aucune réelle valeur. Avec elle on ne se trompe jamais en rien de ce qui intéresse la sainteté et le salut, puisque celui qui commande parle toujours au nom de Dieu. On n'a donc point à redouter dans ses actes une responsabilité, dont un autre porte en vérité tout le poids.

Du reste l'obéissance filiale offre et consacre à Dieu notre Père suprême ce qu'il y a dans l'homme de plus noble, et en même temps de plus intime, la volonté propre et le jugement personnel ; ce qui, dit l'Esprit-Saint, surpasse toutes les victimes possibles. Elle fait, des actes qu'elle ordonne, un trésor de mérites incalculable, et qui s'augmente sans cesse de tout ce qui se trouve ainsi sanctifié chaque jour, par le ferment de la volonté divine.

Et c'est pour cela que le Saint-Esprit, voulant exprimer en un seul mot toutes les perfections créées du Verbe sur terre, nous dit de Jésus vivant à Nazareth avec ses Parents : *Il leur était soumis.*

⁂

*Pour sa mère, elle conservait toutes ces choses dans son cœur*, les méditant à loisir avec humilité, dans l'attente joyeuse ou la crainte des événements futurs, et recevant chaque jour quelques lumières nouvelles des actes et des enseignements de l'Enfant Divin. Nous pouvons bien rapprocher de cet état de l'âme de Marie, contemplant dans son amour silencieux le Fils qui plus tard gravira sous ses yeux la montagne du sacri-

fice, les émotions de la mère chrétienne, en voyant grandir l'enfant, marqué dans son espoir pour la plus sublime des vocations, et dont elle pourra peut-être dire un jour en descendant les marches du sanctuaire: c'est mon fils qui dit la messe et qui m'a donné la communion. Et combien parmi vous sont appelés à produire ce bonheur maternel !

***

*Et Jésus croissait en sagesse, en âge, et en grâce, devant Dieu et devant les hommes.*

Dès le premier moment de sa conception, Jésus, parce que sa nature humaine était unie en une seule personne avec le Verbe Divin, fut vraiment rempli de sagesse et de grâce. Il ne s'agit donc point ici de la croissance de ces dons en eux-même, mais de leur épanouissement graduel aux yeux d'un monde ignorant.

Comme nous disons que le soleil est plus brillant, et que sa chaleur est plus vive, sur le milieu du jour, alors que cependant cet astre toujours le même possède, constamment les mêmes feux et le même éclat.

L'âme du Christ jouissait de la vision béatifique ; elle voyait Dieu, et toutes choses en Dieu. Elle possédait la science infuse. Il y avait cependant, pour lui comme pour tout autre, la succession des temps, avec l'usage ordinaire de la vie. Il devait croître dans son corps selon les lois ordinaires, et avec ce développement physique, il laissait davantage apparaître ses qualités et ses vertus. Sa démarche, son langage, tous ses actes s'adaptaient aux circonstances, et devenaient, pour ceux qui le voyaient et l'entendaient, le signe extérieur et sensible d'une perfection originelle dont la manifestation seule grandissait aux yeux des hommes. Pour vous, mes chers Enfants, Dieu, vos parents

et vos maîtres, attendent de l'éducation que vous avez le privilège de recevoir, et qui vous est donnée en vue de votre vocation, un progrès véritable en sagesse, et en grâce, à mesure que vous avancez en âge et dans vos classes. Votre intelligence se développe par l'étude, et votre volonté se forme par la discipline. En même temps votre âme doit, dans sa vie surnaturelle, se fortifier sous la grâce divine, par l'acquisition et la pratique des vertus, spécialement de celles que Notre-Seigneur désire surtout voir briller dans les jeunes gens qui préparent sérieusement leur avenir.

Pour cela, mes chers Enfants, vous avez en Jésus Lui-même le modèle le plus achevé. Il vous apprend, d'après tout ce que nous venons de dire que, pour marcher sur ses traces, et avancer avec sécurité dans la voie qui vous est ouverte, vous devez cultiver avant tout une piété solide ; donner à votre tenue et à toute votre conduite l'empreinte de la modestie conforme à votre condition ; aimer le travail recueilli, et vous y adonner avec constance ; témoigner à tous vos supérieurs la plus fidèle et la plus respectueuse soumission. Par tout ceci vous serez vraiment entre les mains de Celui qui déjà vous regarde comme ses futurs auxiliaires, par votre vocation, dans l'œuvre de salut qu'il est venu accomplir sur la terre.

En terminant ces quelques réflexions j'invoque sur vous tous, mes chers Enfants, par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie, votre Mère, les plus abondantes bénédictions de Notre-Seigneur.

# LA DIGNITÉ ÉPISCOPALE

SERMON PRONONCÉ A LA CONSÉCRATION ÉPISCOPALE DE MGR PATRICE CHIASSON, ÉVÊQUE DE LYDDA, VICAIRE APOSTOLIQUE DU GOLFE SAINT-LAURENT, A NOTRE-DAME DE LA POINTE A L'EGLISE.

---

8 octobre 1917.

*Et ecce ego vobis cum sum omnibus diebus usque ad consummationem saeculi.*

*Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.*

(S. MATH.)

Eminence (1),
Mes Seigneurs (2),
Mes bien chers Frères,

C'est à ses apôtres que Notre-Seigneur parle en ces termes, sur le point de les quitter visiblement, pour retourner dans le ciel. Il veut, sans doute, consoler leur tristesse. Il avait promis de ne pas les laisser orphelins ; et cependant après les avoir rendus témoins

(1) S. E. le cardinal Bégin, archevêque de Québec.
(2) S. G. Mgr J. Mc. Carthy, archevêque d'Halifax.
S. G. Mgr T. Labrecque, évêque de Chicoutimi.
S. G. Mgr I.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet.
S. G. Mgr G. Forbes, évêque de Joliette.
S. G. Mgr Morisson, évêque d'Antigonish, N.-E.
S. G. Mgr E.-A. Leblanc, évêque de Saint-Jean, N.-B.
S. G. Mgr H. O'Leary, évêque de Charlottetown, I.-P.-E.
S. G. Mgr H.-O. Chalifoux, évêque auxiliaire de Sherbrooke.
S. G. Mgr L.-J. O'Leary, évêque auxiliaire de Chatham, N.-B.

des plus grands mystères, les ayant, au lendemain de sa résurrection, admis dans l'intimité de ses manifestations glorieuses, voici qu'il doit se séparer d'eux et les quitter. Mais cette séparation n'est qu'apparente. Jésus demeure et restera constamment jusqu'à la fin des temps avec ses disciples, divinement uni à l'œuvre qu'il leur confie et par laquelle il perpétuera sa présence.

Jésus avait un jour, prononcé une parole qui résumait toute l'action du Sauveur sur l'humanité rachetée : « Je suis, avait-il dit, la voie, et la vérité, et la vie. — *Ego sum via, veritas et vita.* »

Pour être la voie il avait fondé son Eglise, et cet édifice merveilleux devenait la porte indispensable par laquelle on pouvait parvenir au salut. Pour être la vérité, il avait prêché la doctrine, communiquée de son Père, et qui devait être confirmée par son Esprit.

Pour être la vie, il avait, des hauteurs de la croix, creusé dans son cœur divin des sources inépuisables qui, par les sacrements, feraient circuler dans les âmes la sainteté entretenue par leur union nécessaire avec celui qui est toujours le Dieu trois fois saint.

Et voilà le Christ tout entier ; et puisqu'il promet de rester toujours personnellement avec nous, c'est donc qu'il sera toujours l'âme de son Eglise, l'unique fondement de toute vraie doctrine, et la substance même de toute vie surnaturelle. Or, rien ne manifeste avec plus d'éclat la divinité de la promesse du Christ et son parfait accomplissement, que la cérémonie toujours si imposante et grandiose de la consécration d'un évêque, laquelle donne à l'Eglise un successeur des apôtres, et à Jésus-Christ lui-même, un nouveau disciple parmi ses plus privilégiés. C'est alors que nous pouvons, en l'oreille de notre foi, entendre de nouveau cette parole fortifiante : « Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

Il convient d'ajouter que les circonstances très particulières qui l'entourent, donnent à la fête d'aujourd'hui un caractère de grandeur et de sympathie, qui la rend pour nous tous encore plus impressionnante. Voyez, celui qui la préside est un prince du sang de l'Eglise, et sa présence nous met en communication, sinon plus étroite, au moins plus sensible, avec le successeur de Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ.

L'élu est un fils affectionné entre tous d'une illustre famille religieuse, dont le saint fondateur, du haut du ciel regarde avec complaisance les œuvres qu'il a créées, s'étendre jusque sur les rives de notre océan.

C'est aussi un enfant de cette race vaillante et forte qui, après avoir traversé, sans encombre pour sa foi, les épreuves les plus cruelles et les plus périlleuses, est revenue à son point de départ, reprendre la trame de ses glorieuses destinées. Cette paroisse, dédiée à Marie, mêlant les joies aux tristesses, contemple avec un amour filial son chef et son pasteur qui sera, demain, l'apôtre infatigable en des terres lointaines. Enfin, ce collège de Sainte-Anne, pépinière féconde, affirme pour la deuxième fois en peu de temps, la vitalité de son œuvre, en donnant des pasteurs à l'Eglise et des chefs au noble peuple canadien.

Ne vous étonnez donc pas, mes très chers Frères, vous qui formez cette multitude accourue de toute part, de voir dans le sanctuaire, entourant votre digne et bien-aimé Père, Monseigneur Chiasson, tant de vénérables prêtres, tant de dignes prélats et tant d'évêques qui, tous, sont avec vous les témoins émus de cette cérémonie, qui laissera dans tous nos cœurs un impérissable souvenir.

Mais, mes bien chers Frères, ceci est plus qu'un spectacle, c'est une grande leçon ; elle nous est donnée par Jésus-Christ lui-même qui, du haut du ciel, dit en ce jour au nouvel évêque comme naguère à ses

apôtres : « Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Et c'est pour tirer de cette leçon elle-même, tout le fruit spirituel possible, que je veux vous entretenir quelques instants de la dignité épiscopale.

A Dieu ne plaise, mes très chers Frères, qu'en traitant un pareil sujet, je puisse être mû par le sentiment d'une vaine et puérile complaisance. Malheur à moi, si j'allais oublier que Dieu se plaît souvent à choisir, pour ses plus grandes œuvres, les instruments les plus humbles ; que d'ailleurs il leur donne à cette fin, sans aucun mérite préalable, une puissance d'action qui n'a rien de commun avec leurs facultés natives ; et que le tout ensemble, demeurant étranger à tout intérêt humain, comme à toute gloire personnelle, ne saurait avoir pour objet et pour terme, que le salut des âmes, le bien de l'Eglise, et la gloire même de Dieu.

Qu'est-ce donc qu'un évêque? Pour répondre à cette question, je me demande d'abord avec le prophète : « Qu'est-ce que l'homme, pour que vous ayez dû vous en souvenir, ô mon Dieu ! »

Créé par la vertu d'un conseil divin, fait à l'image de son Créateur, placé sur la terre le regard tourné vers le ciel, roi de l'univers, presqu'égal aux anges, et après eux le plus parfait des êtres, tel est l'homme avec son âme immortelle, douée d'une intelligence et d'une volonté qui l'oblige à regarder Dieu comme sa fin suprême et à tendre vers lui de tout son amour. Non content d'avoir fait ce chef-d'œuvre, le Seigneur s'est penché vers lui pour l'admettre, par la foi, à une communication plus intime de ses mystères. Il lui a envoyé son Fils qui, non seulement l'a racheté par sa mort, mais encore a fait de lui, dans son Eglise, son frère d'adoption, et dans la sphère toute surnaturelle de la grâce, lui a donné une vie et lui a assi-

gné une fin hors de proportion avec la puissance innée de sa nature. Et nous avons le chrétien dont la dignité surpasse infiniment tout ce qui est ici-bas, en dehors de l'ordre surnaturel, — *Agnosce o Christiane dignitatem tuam.*

Mais il faut encore monter plus haut. Au-dessus du chrétien il y a le prêtre. Pour donner et alimenter la vie spirituelle, il faut quelqu'un qui en ait reçu de Jésus lui-même la mission et le pouvoir. Appelé de Dieu, choisi parmi les hommes pour être élevé au-dessus d'eux et devenir l'intermédiaire officiel des rapports établis par l'amour entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'homme, le prêtre, par la vertu de son sacerdoce, s'empare de la bouche et du cœur de Jésus pour parler et agir en son nom. Il scrute les âmes, il juge les consciences, fortifie les cœurs, et ranime en eux la vie ; Coadjuteur de Dieu, dispensateur des mystères divins, sauveur de ses frères avec le Christ, le prêtre souverain, il va jusqu'à s'identifier avec lui et par le plus redoutable et le plus divin des sacrifices, il immole sur l'autel la victime qui s'est offerte sur le calvaire ; voilà le prêtre. Or, ce qui fait l'évêque, c'est la plénitude même de ce sacerdoce.

Aux ruisseaux qui coulent par tout le corps de l'Eglise, faisant circuler la vie, il faut une source qui les alimente. De même que, comme le dit saint Thomas, le Christ est la véritable fontaine d'où jaillit tout le sacerdoce, de même par la vertu de l'institution divine, il faut une paternité féconde qui soit l'instrument du Christ pour perpétuer la race sacerdotale avec ses pouvoirs et ses fonctions. C'est à l'évêque successeur des apôtres qu'il est dit, comme à eux-mêmes : « Je vous envoie ainsi que mon Père m'a envoyé. »

Dans l'évêque, il n'est plus de limite à cette communication des droits et des privilèges divins ; il est placé au sommet de l'humanité, il domine tout l'ordre sur-

naturel de la grâce, il est chef dans la phalange sacerdotale. C'est lui qui fournit aux fidèles le temple, aux prêtres l'autel, à tous l'organisme merveilleux par lequel se distribue la grâce sacramentelle, et c'est l'âme épiscopale que garde toujours vivante et toujours vraie l'éternelle promesse : « Et voici que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. » Aussi, de quelle pompe majestueuse, de quelles solennelles grandeurs l'Eglise, par sa sainte liturgie, n'entoure-t-elle point ce qu'elle appelle la consécartion d'un évêque.

Voyez, deux prélats sont requis pour assister le pontife qui préside, et la cérémonie elle-même ne commence point avant que l'on soit certain qu'elle se fait par l'autorité du chef suprême de l'Eglise. Avez-vous le mandat-apostolique? — Nous l'avons. Ce n'est pas assez ; parce qu'il s'agit de donner à l'Eglise un chef et un pasteur, que l'on s'assure de la parfaite sûreté de sa doctrine et de l'absolue sincérité de son âme. Croyez-vous et voulez-vous? Je crois, je veux. Vous avez entendu tout ce sublime dialogue.

Tout est prêt maintenant, l'élu, pour bien marquer l'ampleur de sa future dignité, a revêtu l'ornement propre à chacun des ordres déjà reçus. Sur lui descend du ciel le Saint-Esprit appelé par les trois évêques qui imposent en même temps les mains sur lui en disant : *Accipe Spiritum Sanctum*. L'huile sainte est déversée, comme d'une corne d'abondance, sur sa tête et dans ses mains : c'est l'onction épiscopale. Tout cela s'accompagne des formules et des prières les plus expressives, et pendant que le livre des Evangiles est maintenu ouvert sur les épaules de l'élu.

Quand le sacrement est porté à sa perfection même, et que le caractère sacerdotal s'est accentué et étendu

de manière à comprendre le pontificat du Christ tout entier, on investit le nouvel apôtre de tous les insignes de sa charge. O noblesse! O grandeur! O beauté! Et quelle éloquence dans ces symboles! quand les rites seront accomplis, de cet ensemble de cérémonies comme sortant d'un nimbe de gloire, et plus resplendissant en vérité que Moïse descendant du Sinaï, vous verrez votre cher Père devenu évêque et pontife, prendre place parmi les successeurs des apôtres et recueillant à son tour, la parole sacrée : « Voici que je suis tous les jours avec vous. »

Et puis, mes bien chers Frères, il ne s'agit point ici d'une dignité purement extérieure, et qui soit sans aucun lien avec les opérations divines et les profondeurs les plus intimes de l'âme. Au contraire, ici tout est fécond, et les symboles rituels reçoivent dans la réalité leur pleine signification. C'est qu'en effet le Christ en fondant son Eglise, a créé par là même le magistère permanent.

Aux apôtres et à leurs successeurs, a été confié le dépôt de la vérité. Ils ont reçu le commandement de prêcher le Verbe Divin, et ce ministère doit être rempli par toute la terre et dans tous les temps.

A l'évêque, au jour de son sacre, est répétée l'intimation qui fera de lui un membre de l'Eglise enseignante, participant de l'infaillibilité dont Jésus s'est porté garant, et chargé de distribuer sur tous les points, avec le secours du prêtre, le pain de la doctrine.

A l'image de son Maître, l'évêque est véritablement le pasteur. Il doit à son troupeau les bons pâturages, il se doit lui-même avec toute sa vie. Préposé par l'Esprit-Saint au gouvernement de l'Eglise, il règne, il commande, et les sentiments de docilité filiale où d'injurieux mépris, avec lesquels sa parole est accueillie, passent à travers son âme d'évêque pour atteindre Jé-

sus-Christ lui-même, toujours présent et vivant dans son apôtre.

Il a été établi juge parmi ses frères, et la sentence qu'il prononce est ratifiée par celui-là même qui disait : « Et vous, vous serez assis au milieu de ceux qui doivent juger les tribus d'Israël. »

Doué par la plénitude de la grâce sacerdotale, de la plus sublime paternité, celle qui se rattache directement à l'âme du Christ, l'évêque fournit à l'Eglise les prêtres, qui de lui reçoivent, avec le caractère indélébile du sacerdoce, l'autorité, les pouvoirs et les fonctions, par lesquelles Jésus-Christ veut pénétrer dans les âmes et les faire vivre de sa vie.

Voilà, mes Frères, un peu ce que c'est qu'un évêque, et comment vous apparaîtra tout-à-l'heure celui qui est l'objet de cette grandiose cérémonie.

Aux pieds, les sandales de la course apostolique ; aux mains, les gants de la lutte et l'anneau de l'inviolable union à l'Eglise devenue son épouse. Sur ses épaules, la chaîne de la servitude et sur son cœur la croix de la constante immolation ; sa tête sera couverte de la mître, appelée par la liturgie le casque du salut. Il tiendra la houlette pastorale, la crosse qui peut être à l'occasion le bâton de la défense et le sceptre du commandement.

Et c'est paré de tous ces ornements, d'un symbolisme si élevé, que le nouvel évêque gravira les degrés de l'autel pour entonner avec nous tous, l'hymne de l'action de grâces.

Et comme le plus précieux de ces privilèges sera celui de bénir, c'est par là qu'il ouvrira sa carrière épiscopale.

Il répandra, sur vous tous, mes Frères, sur nous-mêmes, ses premières bénédictions, en même temps qu'il recueillera nos hommages et nos vœux. C'est ensuite qu'il ira recevoir l'héritage d'un frère bien aimé,

tombé victime de son dévouement, et prendre possession de cette part du champ de famille, qui lui est assignée.

Hélas, tout pour lui reporte à la scène évangélique si touchante de la mission des apôtres, même le dénuement et la pauvreté. Mais il y a aussi la parole du Maître et sa promesse toujours accomplie : « Quand je vous ai envoyés ainsi, avez-vous manqué de quelque chose? » Non, Seigneur. Il en sera toujours ainsi.

C'est bien la confiance filiale, l'abandon tout apostolique qui anime Mgr Chiasson, alors qu'il s'apprête à consommer ici une séparation douloureuse, pour aller là-bas, bien loin, sur la parole du Maître, donner son cœur et sa vie elle-même aux ouailles qui l'attendent, et dont comme autrefois le grand Prêtre, il porte déjà les noms dans son cœur. Cette confiance et cet abandon seront soutenus du secours des prières ferventes que vous ne manquerez pas d'offrir à Notre-Seigneur, par l'intercession de sa divine Mère, afin qu'il accorde à notre vénéré frère, longue vie, bonheur, prospérité et toutes les joies dignes de remplir l'âme du bon pasteur.

A vous cher et vénéré collègue, de tout notre cœur nous vous disons, dans les saints Cœurs de Jésus et de Marie, *Ad multos annos. Amen.*

# LETTRE PASTORALE

## LA PRIÈRE POUR LES MORTS

15 octobre 1917.

Nos très chers Frères,

Le premier jour de novembre, l'Eglise célèbre avec pompe le triomphe et le bonheur des élus.

Mais à peine a-t-elle accompli cet office solennel de sa liturgie, qu'elle nous invite à réveiller le souvenir de tous nos chers défunts, pour faire participer à ses prières ceux qui attendent la délivrance de leurs maux et qui pourront l'obtenir plus promptement par le secours de notre piété.

Au soir de la fête de tous les Saints, c'est la Commémoration des morts. Combien cette parole résonne douloureusement à nos oreilles, et cependant quelle consolation n'apporte-t-elle pas à nos cœurs attendris ! Il n'est point de famille qui n'ait à son heure connu les tristesses du deuil ; ils sont rares les foyers où le départ d'un être bien cher, n'ait laissé un vide lamentable. Tous nous avons pleuré sur la dépouille d'un père, d'une mère, d'un frère ou d'une sœur, de quelqu'autre parent bien-aimé et les larmes se renouvellent, toujours amères, à l'approche de la cérémonie

funèbre qui fait revivre d'une façon plus intense la mémoire des trépassés.

Mais pour nos âmes chrétiennes et pieuses la Religion puise, dans ses mystères, des joies sereines avec des espoirs féconds qui adoucissent nos chagrins en ranimant notre foi.

Notre séparation n'est pas absolue d'avec ceux dont la perte nous a été si cruelle ; nous gardons avec eux les relations plus intimes de la charité surnaturelle. Et si nous ne pouvons nous donner à nous-mêmes l'assurance qu'ils sont déjà en possession de leur récompense, il nous est au moins permis de nous dire qu'ils sont sur le chemin qui y conduit, et qu'il est en notre pouvoir de les aider puissamment à atteindre plus tôt le terme de leur course.

Dans ces sentiments que nous partageons avec vous, nous venons, aujourd'hui, Nos très chers Frères, vous entretenir de la prière pour les morts. Puissent nos paroles, avec la grâce de Dieu, obtenir le double objet, d'être une source de consolations pour vous-mêmes, en même temps qu'elles procureront aux saintes âmes souffrantes le soulagement qui sera dû à votre dévotion plus active et plus généreuse que jamais.

***

Celui qui meurt en péché mortel tombe en enfer pour l'éternité.

Celui qui meurt en parfait état de grâce, monte au ciel, aussi pour l'éternité.

Où ira celui qui, sans être gravement coupable, n'est cependant pas sans tache, ayant des fautes vénielles à expier? il ne mérite point l'enfer, il n'est pas digne du ciel, où rien de souillé ne saurait entrer.

Il y a pour lui le Purgatoire, région mitoyenne com-

me l'état de son âme, comportant l'épreuve avec l'espérance, la douleur avec l'amour, des larmes qui ne seront pas éternelles.

C'est l'expiation nécessaire avec la purification accordée à l'âme avant le bonheur des élus.

Du purgatoire, dont les philosophes païens eux-mêmes ont eu en quelque sorte l'intuition, on trouve dans l'Ancien Testament la doctrine assez clairement exposée : « Judas Machabée, faisant une collecte, envoya douze mille drachmes d'argent afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés de ceux qui avaient succombé dans le combat. » Il s'agit des soldats juifs sur qui on trouva des objets consacrés aux idoles et défendus par la loi.

Or l'historien sacré ajoute aussitôt : *C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.*

Il y a donc dans la persuasion de la nation juive des purifications temporaires au-delà du tombeau, et elles doivent être douloureuses. Comme dit saint Paul, presque tout devrait être, en principe, purifié par le sang, et sans effusion de sang il ne se fait point de rémission de péchés. (Hébr. IX 22.)

Ces expiations se font dans un séjour de gémissements et de larmes. (Gen. XXXVII (35.) Région ténébreuse, prison dont le Christ avait à la fois évité les douleurs et rompu les chaînes. (Act. II 22.) Voilà le purgatoire et la description que l'on pourrait en faire avec de nombreux passages des anciennes Ecritures. Par le feu et l'eau, l'âme est conduite au lieu de rafraîchissement. (Ps. XXXVI.)

Ses souillures sont lavées dans un esprit de justice et un esprit de feu. (Is. IV 4.) Dans une prison semblable au fond du lac sans eaux, d'où sortiront les captifs. (Zach.)

⁂

Dans l'Evangile nous voyons que les âmes des justes, au moment où elles entrent dans le monde futur, pourront porter dans l'autre vie des fautes capables d'y être remises, et aussi des imperfections capables d'y être détruites, un reste de dettes temporelles à payer à la justice de Dieu. Pour cela il faudra traverser des douleurs, et une captivité plus ou moins rigoureuses.

« *A celui qui aurait dit une parole contre le Fils de l'Homme sa faute sera remise, mais celui qui aura parlé contre l'Esprit Saint ne sera pardonné ni dans le siècle présent ni dans le siècle à venir.* (Matt. XII 32.)

D'où il faut conclure à l'évidence qu'il y a des fautes qui seront remises après cette vie. Or ce ne sera ni en enfer où *le ver rongeur ne mourra jamais, ni dans le ciel où n'entre que la pureté parfaite.* Donc ce sera dans un lieu ou un état qu'il faut appeler purgatoire.

Lorsque vous allez avec un adversaire vous présenter devant un prince, dit encore Notre-Seigneur, tâchez pendant la route de vous décharger envers cet ennemi, de peur qu'il ne vous traîne devant un juge, et que le juge ne vous livre à l'exacteur et que l'exacteur à son tour ne vous jette en prison. Je vous le dis : Vous ne sortirez pas de là que vous n'ayez acquitté votre dette jusqu'à la dernière obole. (Luc. XII 58.)

⁂

L'Apôtre saint Paul écrit à son tour :

Personne ne peut établir un autre fondement que celui que Dieu a posé lui-même, et qui est le Christ-

Jésus. Si quelqu'un bâtit, sur ce fondement, un édifice où soient mêlés l'or et l'argent, les pierres précieuses, le bois, le foin, la paille, pour chacun le mérite de son œuvre sera manifeste ; le jour du Seigneur le découvrira. C'est le feu qui se chargera de le révéler, parce que c'est au feu qu'il appartiendra d'éprouver ce que vaudra l'ouvrage élevé par chacun de nous. Celui dont l'ouvrage restera tel qu'il l'a édifié en recevra la récompense. *Celui dont l'ouvrage s'embrasera verra son œuvre diminuée, mais lui-même sera sauvé comme en passant par le feu.* (I. Cor. III.)

Il est donc possible de mourir avec des imperfections, des fautes qui ne sont pas mortelles ; il est donc certain qu'elles peuvent être expiées dans l'autre vie et on est assuré de même que cette purification accomplie par le feu permettra de prendre place dans les murailles vivantes de la Jérusalem immortelle. C'est en résumé toute la doctrine du Purgatoire.

Cette même doctrine a été affirmée par tous les Pères de l'Eglise qui ont commenté les passages cités plus haut, notamment Tertullien, saint Cyprien, saint Clément d'Alexandrie, saint Augustin.

***

L'Eglise par ses Conciles Généraux enseigne avec autorité l'existence du Purgatoire : Nous définissons que si des fidèles vraiment pénitents sont morts dans la charité de Dieu, avant d'avoir satisfait par de dignes fruits de pénitence pour leurs fautes d'actions ou d'omissions, leurs âmes sont purifiées après la mort par des peines expiatoires » ; ainsi parle le Concile de Florence.

Celui de Trente est encore plus explicite : Puisque l'Eglise catholique instruite par l'Esprit-Saint, ap-

puyée sur les Saintes-Lettres, et sur l'antique tradition des Pères, a enseigné dans les Saints Conciles et dernièrement dans celui-ci, que le Purgatoire existe, cette sainte assemblée ordonne aux évêques de veiller avec diligence à ce que partout les fidèles du Christ croient, professent, enseignent et prêchent, sur le Purgatoire, la saine doctrine telle que nous l'ont transmises les Pères et les Conciles.

Si donc quelqu'un soutient que pour le pécheur pénitent après qu'il a reçu la grâce de la justification, la faute est tellement remise et la dette de la peine éternelle tellement abolie qu'il ne lui reste à payer aucune dette même de peines temporelles, ou dans le siècle présent ou dans le siècle futur en purgatoire, avant que l'accès du royaume céleste puisse s'ouvrir pour lui, que celui-là soit anathème.

La doctrine du purgatoire a pour corollaire logique la prière pour les morts ; aussi voyons-nous l'Eglise dès les premiers temps et jusqu'à nos jours inclure d'office cette prière dans sa liturgie. Elle demande par ses oraisons, la paix et la rémission, le repos de l'âme du serviteur de Dieu en un lieu de lumière dont la tristesse et la douleur sont exilées, faisant place à la joie dans la vue de la splendeur du visage divin.

C'est peut-être dans ses offices rituels que se trouve l'expression la plus nette de la foi de l'Eglise universelle en l'existence du purgatoire. Ajoutons-y la croyance des fidèles manifestée de tout temps par les funérailles chrétiennes, et les autres choses se rattachant à la sépulture et aux monuments funéraires dès les premiers siècles.

Le chant des hymnes, les offrandes pieuses, les vœux exprimés dans les épitaphes, les recommandations suprêmes aux parents et aux amis survivants, l'oblation du saint Sacrifice demandée pour le repos

des âmes, tout l'ensemble des actes religieux accomplis autour de la dépouille mortelle d'un chrétien, établit que toujours les fidèles ont connu et pratiqué publiquement, sous l'autorité de l'Eglise enseignante, la prière pour les morts suggérée elle-même par la pensée du purgatoire et de ses douleurs.

Nier le Purgatoire, c'est attaquer la justice divine et par cela même tomber dans l'erreur et s'écarter de la foi. On a dit que le dogme du Purgatoire est le dogme du bon sens. On pourrait ajouter que c'est un chef-d'œuvre du Cœur de Dieu, et une merveilleuse invention de son amour.

⁂

L'Eglise n'a rien défini sur le lieu précis du Purgatoire et les opinions ont à ce sujet libre-cours, Dieu n'ayant point révélé à l'homme sa conduite et ses mystères. Il est bien vrai que les prophètes nous parlent de l'enfer intérieur, que Jésus allègue plusieurs fois les ténèbres extérieures, enfin que la liturgie de l'office des morts emploie fréquemment des expressions analogues. Rien cependant ne permet une conclusion certaine, à part celle-ci que, pour entrer dans le ciel, il faut être absolument lavé de toutes souillures, et cette purification s'accomplit dans une demeure intermédiaire entre le ciel et l'enfer.

La souffrance du Purgatoire c'est le supplice du feu. C'est ce qu'affirme toute la tradition catholique, conforme elle-même à ce qui est indiqué en maints endroits de l'Ecriture Sainte. (Luc. XVII 24.) (Isa. XXXIII 14.)

Je remarque deux sortes de feu dans les Ecritures divines : Il y a un feu qui purge et un feu qui consume et qui dévore. Ce dernier est appelé dans l'Evangile un feu qui ne s'éteint pas pour le distinguer de

ce feu qui s'allume pour nous épurer et qui ne manque jamais de s'éteindre quand il a fait cet office. La peine accompagnée de la pénitence, c'est un feu qui nous purifie ; la peine sans la pénitence c'est un feu qui nous dévore et qui nous consume, et tel est proprement le feu de l'enfer. C'est pourquoi nous concluons, selon ces principes, que les flammes du purgatoire purifient les âmes, parce que où la peine est jointe à la pénitences des flammes sont purgatives ou purifiantes; et au contraire, que le feu de l'enfer ne fait que dévorer les âmes, parce que au lieu de la componction et de la pénitence il ne produit que de la fureur et du désespoir. (Bossuet).

C'est un feu vengeur et subtil qui atteint l'âme dans toutes ses facultés, qui torture en purifiant, qui épure l'or dans une douleur qui, au dire de saint Augustin et de saint Thomas, surpasse toute douleur temporelle.

Au reste les souffrances du Purgatoire groupent en quelque sorte, en elles-mêmes, toutes les épreuves de ce monde : l'âme s'y trouve dans un état d'exil, d'abandon, de captivité et de détresse qui exclut toute consolation et toute joie provenant des créatures.

L'âme jugée et condamnée aux expiations du purgatoire, seule avec elle-même, parfaitement consciente de la justice des arrêts divins souffre, outre la peine du feu celle d'être privée de la vue de Dieu et de l'impuissance de rien faire par elle-même pour l'obtenir. Elle est dans la nuit de la mort où toute activité est interrompue (Io. IX. 4) C'est, dans les ténèbres, l'angoisse et le trouble avec toute la violence de l'amour divin, tourment dont nous ne pouvons que nous faire une faible idée.

***

Cependant les âmes du purgatoire nous demeurent unies par les liens du souvenir et de l'affection. Elles forment l'Eglise souffrante. Elles aiment Dieu. Dieu les aime. Elles ont la certitude de leur salut. Elles savent qu'elles souffrent justement. Leur douleur n'en est que plus intense, et leur attente plus cruelle. Frappées par la main du Seigneur, elles poussent des gémissements dont l'Eglise nous transmet l'écho : Ayez pitié de moi, vous au moins qui êtes mes amis. En prêtant quelque peu l'oreille, nous pourrions entendre les cris déchirants de nos plus proches-parents venant nous reprocher peut-être l'oubli si rapide succédant aux promesses d'éternel souvenir.

C'est à notre cœur de chrétiens qu'est fait cet appel, puisqu'il est admis, c'est la doctrine traditionnelle et certaine de l'Eglise, qu'il est en notre pouvoir de soulager les âmes de nos frères, soumises au supplice du Purgatoire. Puisque tous les fidèles unis par la charité sont les membres d'un seul corps, celui de l'Eglise, ils peuvent s'aider mutuellement par la voix de la prière. Les suffrages des vivants peuvent soulager les morts dans leur peine. Comment oserions-nous nous soustraire à ce devoir de charité. Il nous est commandé par l'amour de Dieu à qui nous pouvons procurer le surcroit de gloire extérieure venant des louanges et des bénédictions de ses créatures. L'amour du prochain nous y invite avec force puisque nous ne saurions jamais, pour des motifs plus élevés, soulager de plus grandes misères. Ajoutons qu'il y va de notre propre intérêt, puisque non seulement nous pouvons compter sur la reconnaissance des âmes délivrées par notre piété, mais nous savons de plus que la Providence divine nous soumettra à la même mesure que

nous aurons employée pour autrui et que la parole du Maître restera toujours vraie : « Heureux les miséricordieux parce qu'il leur sera fait miséricorde. » C'est encore l'Esprit-Saint qui nous assure, que celui qui sauve l'âme de son frère a sauvé la sienne propre. Et quoi de plus conforme à la justice divine.

⁂

Le premier et le principal moyen de venir au secours des âmes du purgatoire, c'est assurément le saint sacrifice de la messe. C'est à bon droit, dit saint Jean-Chrysostôme, que les apôtres ont introduit la commémoration des défunts dans la célébration des redoutables mystères ; ils savaient « que ces âmes en retirent un grand profit, une utilité précieuse. » Et saint Augustin ajoute : Il ne faut point douter que les prières de la sainte Eglise, et le sacrifice salutaire, et les aumônes des fidèles pour les âmes de nos frères défunts ne les aident à être traitées plus doucement que leurs péchés ne méritaient. Car nous avons appris de nos pères ce que l'Eglise universelle observe, à faire mémoire, dans le sacrifice, de ceux qui sont morts en la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et en même temps à prier et à offrir pour eux ce sacrifice. » Et en quels termes touchants ne recommande-t-il pas sa mère défunte : Inspirez, ô mon Dieu, à tous mes frères vos serviteurs, qui liront ce que j'écris, de se souvenir, à l'autel de Monique votre servante, et qu'elle trouve non seulement dans mes prières, mais dans toutes celles des autres l'accomplissement de sa dernière volonté. »

Saint Ambroise ne parle pas autrement de son cher frère Satyrus : « O Dieu tout-puissant je vous recommande cette âme innocente, je vous offre mon hostie :

accueillez avec une miséricorde propice et sereine, le présent d'un frère, le sacrifice d'un prêtre » ; et saint Grégoire le Grand résume toute la tradition chrétienne en disant . que le sacrifice non sanglant de l'autel est le plus puissant de tous les remèdes pour soulager les défunts. La doctrine de l'Eglise est elle-même exprimée dans un décret spécial du Concile de Trente, déclarant que le sacrifice de la messe est propitiatoire, et qu'il peut être offert pour les vivants et pour les morts.

Quand le prêtre de Dieu prie pour les morts, dit saint Thomas, il prie pour ceux qui ont vécu saintement, mais qui ont contracté des souillures par la faiblesse humaine.

N'est-ce pas ce qui nous est admirablement exprimé par l'apôtre saint Jean qui vit, dit-il, dans une extase un temple, et dans le sanctuaire de ce temple, un autel, et sous cet autel les âmes souffrantes. (Apoc. VI. 9.)

A la sainte messe il faut ajouter la communion qui en est une partie intégrante, elle est impétratoire et satisfactoire.

On peut en appliquer le fruit aux morts aussi bien qu'aux vivants, et cette participation est mesurée par la justice et la miséricorde divines.

Il en faut dire autant de l'aumône et en général des œuvres de miséricorde corporelle, auxquelles nous convie la grande loi de charité chrétienne et que nous pouvons offrir aux intentions des âmes du purgatoire. C'est encore une pratique en usage dans l'Eglise dès les premiers siècles, et dont nous retrouvons la trace dans les écrits des Pères de l'Eglise.

Au reste, si Notre-Seigneur déclare qu'un verre d'eau froide donné en son nom ne restera pas sans récompense, pouvons-nous croire que le divin maître ne regardera point comme faite à lui-même l'aumône aux âmes du purgatoire ou à leur intention. Or, Nos Très

Chers Frères, jamais peut-être y eut-il occasion plus favorable de nous mettre, tout à la fois, en présence des vérités éternelles, plus particulièrement de la mort, du jugement, de nos fins dernières, et aussi de cette doctrine découlant de la communion des Saints et nous dictant les devoirs de charité et même de justice que nous avons à remplir envers les défunts.

L'impitoyable guerre continue à faucher les âmes par milliers, et à les jeter aux pieds du juge souverain dont la sentence est sans appel. Combien y en a-t-il qui tombent dans les flammes du purgatoire? Cette pensée se joint à celle qui doit sans cesse couvrir les restes mortels de nos parents et de nos amis, et nous porte à agrandir le champ de notre générosité spirituelle. On vous tend la main et souvent ; vous donnez libéralement pour soulager les souffrances matérielles des soldats et de leurs familles. C'est bien, il faut persévérer dans cette voie. C'est de la vraie charité, il vous en sera tenu compte. Mais au-dessus des champs de bataille, par delà les frontières de cette vie, il y a l'immense et insondable gouffre du purgatoire où s'endurent des privations, des souffrances incomparablement plus grandes, ayez-en pitié. Que durant tout ce mois de novembre, si propice par lui-même à cette fin, et consacré d'ailleurs par l'Eglise aux âmes du purgatoire, vous soyez d'un cœur large, d'un sentiment profondément chrétien, attentifs à profiter de tout ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ et la Sainte Eglise son épouse mettent à votre disposition pour rendre à la liberté et au bonheur, des âmes nombreuses, qui n'attendent peut-être que les actes de votre piété pour s'élancer vers le ciel.

Nous confions ce vœu aux mains de Notre-Dame du Saint-Rosaire en lui demandant de nous aider à l'accomplir par tout l'amour qu'elle porte elle-même aux saintes âmes du Purgatoire.

# SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

AUX

## FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

---

30 décembre 1917.

Mes bien chers Frères,

Je viens selon l'usage, à l'occasion de la nouvelle année, vous offrir mes meilleurs vœux, accompagnés de ma plus ardente et ma plus paternelle bénédiction.

Dès la première lueur de l'aurore, au premier janvier, j'offrirai à l'autel de notre cathédrale le Saint Sacrifice de la messe pour toute la famille diocésaine. C'est alors que, pénétrant par la pensée dans chacune de vos demeures, assistant en esprit aux scènes si touchantes et si religieuses dont le peuple de nos paroisses conserve heureusement les belles traditions, je m'unirai de toute mon âme aux parents et aux enfants, pour demander avec eux à Notre-Seigneur toutes les grâces capables de faire régner la paix et la joie, par le dévouement et l'affection, sous le toit familial.

Mais, Mes Chers Frères, ces pieux usages, maintes fois rappelés, de la bénédiction paternelle et de l'échange des souhaits invitent en même temps à de sérieuses réflexions.

Nous passons, et c'est l'affaire d'un moment, d'une

année à l'autre. L'année qui s'éteint disparait dans l'abîme ne laissant que des souvenirs. Celle qui commence se présente avec toutes les incertitudes.

Durant les douze mois écoulés que de vides se sont faits parmi nous, que de familles ont été visitées par le deuil, que de tombes se sont ouvertes et refermées sur des êtres bien chers, et que nous ne reverrons plus en ce monde. Pour eux le temps est fini, ils sont entrés dans leur éternité. A nous est encore accordé un temps d'une durée incertaine, qui passera quand même bien vite, et nous serons à notre tour au terme de la vie.

Le temps qui nous reste à passer sur la terre se compose d'instants dont aucun en réalité ne nous appartient complètement, sauf celui bien fugitif où nous exhalons un soupir qui peut être le dernier ; la minute passée n'est plus à nous, celle qui s'avance ne nous est pas garantie. Qu'avons-nous donc en vérité à notre disposition?

Et cependant ce temps si court, si rapide, qui peut finir à tout moment, possède pour nous une valeur infinie.

Le Bon Dieu nous l'accorde, mais non pas pour nous livrer aux choses éphémères d'un monde périssable, indignes de captiver notre âme et d'absorber ses facultés.

La fortune, les honneurs, les plaisirs, les joies, les jouissances du cœur, la science profane elle-même et la sagesse humaine, tout cela est entré à la fois dans l'âme d'un roi pour le mettre à même de tout ce que la terre peut offrir à l'ambition la plus effrénée.

Et mis en possession de tous ces biens, Salomon, le plus riche, le plus glorifié, le plus flatté et le plus aimé des hommes, éprouvant quand même toutes les angoisses du vide et la soif inaltérable d'un bonheur qui fuit toujours devant lui, s'écrie avec tristesse : « Vanité des vanités tout n'est que vanité. »

Ce n'est donc pas pour les biens de ce monde que le Bon Dieu nous a faits, ni pour les acquérir qu'il nous accorde le temps.

Ils ne peuvent tout au plus que servir de moyens mis à notre disposition pour atteindre notre fin suprême qui est au-delà du temps, qui est Dieu lui-même dans l'éternité de son ciel.

Nous n'avons pas ici de demeure permanente ; c'est là-haut que nous devons la chercher et qu'il nous faut l'atteindre un jour. Notre âme sera toujours inquiète jusqu'à ce qu'elle trouve le repos dans le Sein de Dieu, qui nous a créés pour lui-même. C'est là notre fin et c'est elle qui donne au temps tout son prix.

C'est bien là ce que Jésus nous a conquis par sa vie, par ses souffrances, et par sa mort sur la croix. Le sacrifice du Calvaire nous a remis dans notre voie. Grâce à lui nous pouvons employer tout le temps qui nous est donné à tendre vers le but suprême de notre salut. Avantage immense, bienfait ineffable que nous ne saurions jamais dûment apprécier.

Le prix du temps nous est bien marqué par Notre-Seigneur lui-même dans la parabole du figuier stérile, qui depuis trois ans ne donnait point de fruits, et que son maître en colère voulait faire arracher : il embarrasse la terre, dit-il. Seigneur, protesta le vigneron, laissez-le encore cette année. Je bêcherai tout autour, j'y mettrai des engrais, et peut-être portera-t-il du fruit. Si non vous le couperez plus tard

Le temps est rendu plus précieux par là même qu'il est très court. Qu'est-il en regard de l'éternité, qui durera toujours, ne finira jamais, dont le nom seul suffit à nous plonger dans une contemplation où l'esprit se perd sans pouvoir fixer sa pensée.

L'éternité ! voilà ce qui tourmentait surtout le saint homme Job au milieu de ses épreuves, comme au sein de la prospérité. En effet y a-t-il vraiment autre

chose qui compte? Ici-bas la vie la plus longue devra finir quand même un jour, ce jour est inconnu, mais l'échéance est certaine, inévitable, et par conséquent en vérité très prochaine.

L'Esprit-Saint dans l'Ecriture multiplie les images pour rendre et exprimer la fragilité de la vie et la rapidité du temps : une fumée qui se dissipe, une ombre qui fuit, une flèche qui vole, un souffle qui s'exhale, un sillon en mer qui se referme, une vapeur qui disparaît, un torrent qui se précipite, voilà le temps, voilà la vie.

Et cependant le temps est irréparable. C'est peut-être même la seule chose que nous ne puissions pas racheter ; la seule aussi qui, si elle nous est accordée, puisse servir à racheter toutes les autres et particulièrement à nous assurer le salut. Ce qui faisait dire à saint Bonaventure qu'il n'est point de perte plus grande que celle de son temps ; et le démon le sait si bien, dit encore un Père de l'Eglise, qu'il s'emploie avec rage à perdre les âmes, parce que le temps lui paraît bien court pour accomplir sa besogne infernale.

C'est donc à dire, mes bien chers Frères, qu'il importe de nous appliquer à mettre à profit, pour les intérêts supérieurs de notre âme, tout le temps que le bon Dieu veut bien nous accorder, et qu'il faut faire converger à cette fin tous les instants dont se forme notre existence en ce monde. Gardons-nous de perdre un temps si précieux et si fragile. Employons-le, même au milieu des préoccupations inévitables de notre état, à maintenir et à augmenter en nos âmes la vie de la grâce. Comme chaque moment peut être le dernier, celui qui fermera pour nous le temps, ne nous exposons jamais à être retranchés de cette vie pour être jetés dans une éternité de malheurs. Le moyen, c'est d'avoir toujours dans son cœur l'amour de Dieu, et d'obéir constamment à sa loi ; en cela se

trouve aussi, vous le savez par expérience, l'unique source du bonheur véritable, et c'est bien le meilleur souhait que je puisse vous faire à l'occasion de la nouvelle année.

Que la grâce de Notre-Seigneur habite constamment dans vos âmes et les maintienne dans la paix surnaturelle, seule capable de produire la vraie joie dans les cœurs ;

Que dans tous les foyers, la concorde parfaite unisse tous les membres d'une même famille et leur fasse trouver, dans le travail généreux joint à une judicieuse économie, l'aisance modeste et stable qui est la vraie prospérité voulue et bénie du ciel ;

Que parmi nous les déshérités de la terre, les petits, les pauvres, tous ceux qui souffrent et qui pleurent soient aisément soulagés et consolés par le moyen de l'aumône pieuse, expression sensible de l'amour divin pratiqué à l'égard des membres souffrants de Jésus-Christ ;

Que dans notre patrie bien aimée, et trop douloureusement éprouvée, l'esprit de vérité, de justice et de sagesse, inspirant la pensée et les actes publics, écarte finalement les discordes, les divisions, les haines, pour faire place au sentiment du respect mutuel, de la confiance et de l'appui réciproques, et de la juste considération due aux droits, aux aspirations légitimes et aux privilèges traditionnels qui, ne faisant tort à personne, sont pour un peuple un héritage trop précieux pour être à la légère abandonné ou sacrifié ;

Que la charité du Christ, reprenant dans le monde entier l'empire que lui ont ravi toutes les passions déchaînées, vienne enfin mettre un terme à l'horrible guerre ;

Que les chefs de peuples prêtent enfin l'oreille à la voix paternelle et suppliante de Celui qui, étant le chef suprême de la Sainte Eglise, a le droit de parler à

tous avec l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, dans la parfaite indépendance du Père commun des fidèles qu'il chérit tous d'une égale tendresse, et avec la pleine intuition des intérêts supérieurs dont il a la garde, et tout le poids des motifs surnaturels qui le guident quand il demande la paix par le concours de tous les hommes de bonne volonté.

Mes bien chers Frères, répondons à l'appel de Notre Très Saint Père le Pape, et prions pour le retour et l'établissement d'une paix tellement appuyée sur la justice et l'amour, que nous soyons pour toujours délivrés du fléau épouvantable de la guerre.

A tous ces vœux que nous confions ensemble à la bonté toute-puissante de Jésus, le Prince de la Paix, par l'intercession de sa très sainte Mère, je joins la bénédiction que je vous donne à tous en son nom, et que je le supplie de répandre sur toutes les familles de ce diocèse à l'occasion de la nouvelle année.

# CIRCULAIRE

I. — Messes de Requiem.
II. — La lampe du sanctuaire.
III. — Extrême-Onction.
IV. — Exposition du Très Saint Sacrement.
V. — L'Esprit paroissial.

7 janvier 1918

Mes Chers Collaborateurs,

## I

Je vous communique l'Indult, renouvelé pour cinq ans, permettant de célébrer des messes de Requiem, à certains jours doubles et dans des conditions déterminées. Veuillez le lire bien attentivement et remarquer avec soin les concessions et restrictions exprimées, que personne n'a le droit d'outrepasser.

## II

Vous verrez de même, ci-après, un décret de la S. Congrégation de Rites touchant la lampe du Saint-Sacrement. J'use de la discrétion qui m'est accordée, pour permettre ce qui pourra paraître nécessaire, dans les limites et selon l'esprit du décret.

IV

Je mets aussi sous vos yeux un décret de la S. Congrégation du Saint Office au sujet de l'Extrême-Onction, donnée d'abord avec la formule brève en cas d'urgence, et dont il faut ensuite simplement reprendre toutes les cérémonies si on a le temps de le faire : *salva obligatione singulas unctiones supplendi cessante periculo.* (C. I. C. Can. 947, I.)

IV

Pour parer à des inconvénients déjà suffisamment constatés, on ne devra pas à l'avenir, en dehors des Saluts proprement dits, répéter l'exposition du Très Saint-Sacrement dans les mêmes trente jours sans une autorisation formelle de l'Ordinaire. Ceci arrive notamment quand le premier vendredi du mois précède ou suit de près les quarante heures. Vous conviendrez avec moi qu'il y a lieu d'éviter que la routine et la familiarité ne nuisent à la piété envers la Très Sainte Eucharistie.

V

La vie paroissiale dûment organisée a toujours été et sera toujours la vraie base de toute action sociale vraiment digne de ce nom. C'est elle qui maintient les habitudes religieuses dans le peuple et par là même la foi et la piété dans les familles et dans les âmes.

C'est ce que Notre Saint Père le Pape Benoît XV exprimait naguère à l'Evêque de Dijon, Mgr Landrieux, à l'occasion d'une lettre pastorale que celui-

ci avait publiée sur ce sujet. C'est un fait qu'en France on sent le besoin de revenir aux antiques traditions et de remettre sur pied la paroisse avec la force du lien intime qui fait de tous ses membres une même famille, réalisant le mot de l'Esprit-Saint. « Un seul cœur et une seule âme. »

Le pasteur est un père, ses enfants spirituels lui forment une couronne, son autorité et son zèle s'étendent à tous.

Non seulement il leur fournit l'aliment surnaturel de la doctrine et des sacrements, mais encore sous sa direction, par ses conseils, et par les industries de son dévouement il les garde avec soin dans la pratique de toutes les vertus. Le bon ordre public naît, par le fait, de la bonne conduite de chacun. Les intérêts d'ordre religieux et moral sont communs ; dès lors les œuvres paroissiales de tout nom et sous toutes formes intéressant le culte, l'éducation et la charité sont soutenues aisément par la bonne volonté de tous et leur plein épanouissement se produit pour le bien général dans les institutions diocésaines.

Multipliez les paroisses ainsi fortement disciplinées, vous avez tout un diocèse qui se ressent du bon esprit créé d'abord par la vie paroissiale, et l'on ne peut souhaiter rien de mieux que de voir ceci se généraliser et couvrir tout un pays. N'est-ce pas la véritable action sociale telle que suggérée par l'Evangile dans la parabole du bercail. Les choses les meilleures qui seraient faites à l'encontre de cet organisme fondamental, ou qui ne l'auraient pas pour appui, pourraient bien servir des fins étrangères et des intérêts particuliers ; elles ne sauraient que faiblement procurer le bien de la religion. Les fidèles hors de leur paroisse sont comme des brebis dispersées avec des bergers d'occasion et cherchant des pâturages à

l'aventure. C'est d'elles que parle le Pape quand il dit qu'elles ignorent la voix de leur pasteur qui, lui-même, ne les connaît point.

Délaissant les offices solennels et la prédication dominicale de leur paroisse ils ne sauraient compenser cette privation par d'autres cérémonies plus attrayantes peut-être pour la vanité ou la paresse, mais sûrement moins fécondes en grâces et moins favorables à la piété.

C'est un véritable malheur pour les familles quand leurs membres prennent l'habitude de chercher à l'heure qui leur plaît, une messe qui dans une petite demi-heure les débarrasse du dimanche sans leur laisser aucune impression sérieuse.

Notre peuple se conservera avec sa foi et ses habitudes religieuses aussi longtemps que se gardera dans les familles l'esprit paroissial, qui est le véritable esprit de l'Eglise.

---

NUM. C, 115, 917.

*Campivallen.*

Rmus Dnus Ordinarius Diœceseos Campivallen a Sanctissimo Domino Nostro Benedicto Papa XV humillime efflagitavit ut in singulis *Ecclesiis Parochialibus*, seu *quasi-parochialibus*, suae Diœceseos liceat bis in hebdomada Missas cum cantu vel lectas de Requie celebrare. Sacra porro Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi pecialiter ab ipso Sanctissimo Domino Nostro tributis, ita precibus annuit, ut in memoratis Ecclesiis *unica Missa* pro quolibet defuncto vel cum cantu, vel etiam lecta de Requie *bis* in hebdomada celebrari possit, sed Missa lecta tan-

tum die obitus, aut depositionis, vel die III, VII, XXX; aut anniversaria ; necnon quando Missa indulta cum cantu celebrari nequeat : dummodo in utroque casu non occurat aliquod Festum duplex primae vel secundae classis, aut Festum de praecepto etiam suppresso, necnon Octava privilegiata, Feria Quadragesimae, Quatuor Temporum, II Rogationum, Vigilia, aut Feria in qua anticipanda vel primo reponenda est Missa Dominicae : servatis de cetero Rubricis. Praesenti Indulto ad proximum tantum quinquennium valituro. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 21 Novembris 1917.

A. Card. Vico Ep. Portuen. Pro-Praef.
Philippus di Fava, Sub Sec.

---

## DECRETUM

*de lampade coram Sanctissimo Sacramento*

Instantibus pluribus Oridnariis locorum, in quibus ad nutriendum lampadem coram SSmo Sacramento ardentem ob peculiares circumstantias, sive ordinarias sive extraordinarias, oleum olivarum non habetur vel ob gravem penuriam aut summum pretium, non absque magna difficultate, comparari potest, S. Rituum Congregatio, inhaerens decreto n. 3121, Plurium Diœcesium, d. d. 14 iunii 1864, aliisque sub sequentibus declarationibus etiam recentioribus, rescribendum censuit : « Inspectis circumtantiis enunciatis iisque perdurantibus, remittendum prudentiae Ordinariorum, ut lampas, quae diu noctuque collucere debet coram Sanctissimo Sacramento, nutriatur, in defectu olei olivarum, aliis oleis, quan-

tum fieri potest, vegetalibus, aut cera apum pura vel mixta, et *ultimo loco* etiam luce electrica adhibita ; si Sanctissimo placuerit ».

Quibus omnibus Sanctissimo Domino Nostro Benedicto Papae XV per infrascriptum Cardinalem Sacrae Rituum Congregationi Pro-praefectum relatis, Sanctitas Sua rescriptum eiusdem sacri Consilii ratum habens, quoad lampadem accensam ad SSmum Sacramentum debite honorandum praescriptam, in casibus et modis superius expositis, rem omnem prudenti iudicio Ordinariorum, cum facultatibus necessariis et opportunis, benigne remisit. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die februarii 1916.

A. Card. Ep, Portuen, et S. Ruf., S. R. C. Pro-Praefectus.

Alexander Verde, Secretarius.

L. X. S.

---

## DECRETUM

*de Sacramento Extremae Unctionis in casu necessitatis conlato.*

In plenario conventu Supremae Sacrae Congregationis Sancti Officii, habito feria IV, die 31 ianuarii 1917, proposito dubio : « An administrato Sacramento Extremae Unctionis in casu necessitatis unica Unctione in fronte adhibita, per verba : Per istam sanctam Unctionem indulgeat tibi Dominus quidquid deliquisti. Amen », cessante periculo, singulae Unctiones, ad tenorem Decreti die 31 ianuarii 1917

supplendae, *sub conditione* adhibendae sint vel non? Emi ac Rmi Dni Cardinales in rebus fidei et morum Inquisitores Generales, omnibus mature perpensis, praehabitoque RR. DD. Consultorum voto, respondendum decreverunt :

*Negative* ad 1am partem : *Affirmative* ad 2am. Et sequenti feria V, die 1 februarii eiusdem anni, SSmus D. N. D. Benedictus divina providentia Pp. XV ,in solita audientia R. P. D. Adsessori eiusdem Supremae Sacrae Congregationis impertita, Emorum Patrum resolutionem adprobavit et confirmavit. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Datum Romae, ex Aedibus S. Officii, die 9 martii 1917.

Aloisius Castellano, S. R. et U. I. Notarius.

# DEUXIÈME LETTRE

## AUX ÉCOLIERS

---

**Saint Thomas d'Aquin**

---

5 mars 1918.

Mes Chers Enfants,

L'Eglise célèbre, le 7 mars, la fête de saint Thomas d'Aquin. La jeunesse studieuse, mise sous sa protection par l'immortel Léon XIII, offre en ce même jour, dans l'ardeur unanime de sa dévotion, les hommages dûs à celui que la sainteté et la science ont voulu surnommer « l'Ange de l'Ecole. »

Nos collèges et nos séminaires ont été placés sous le patronage immédiat du Docteur Angélique et lui ont voué un culte de vénération et d'amour que l'Eglise, par des actes solennels fréquemment répétés, entretient dans les âmes des maîtres et des élèves de toutes les maisons d'éducation catholique.

La fête de saint Thomas ne saurait donc passer inaperçue parmi vous, et c'est afin d'en tirer des leçons profitables que je viens aujourd'hui vous entretenir de celui qu'on a appelé la merveille de son siècle, et que je veux considérer simplement en ces

quelques lignes comme le protecteur, et davantage encore, le modèle des écoliers.

Saint Thomas naquit en 1226. C'est donc dans la première partie de ce XIII^e^ siècle qui vit surgir et briller tant d'hommes illustres, et s'élever tant d'incomparables monuments.

Cette même année 1226 saint François d'Assise descend au tombeau, et saint Louis monte sur le trône de France.

Le nom de Thomas semblait être déjà une prophétie ; il signifie abîme. Au reste, dès avant sa naissance ,un saint ermite avait prédit à sa mère qu'il serait l'honneur de sa race et le flambeau du monde. et les Caraccioli par sa mère, était de très haute noblesse. Mais les vertus pratiquées au foyer étaient pour leurs enfants un héritage encore plus précieux.

Thomas à cinq ans est placé au Mont Cassin, berceau de la vie monastique. Il y commence en vérité ses études sous la direction des fils de saint Benoît.

A dix ans, il est envoyé à l'Université de Naples. Neuf ans plus tard, il prend l'habit de saint Dominique, et fera bientôt profession dans l'ordre des Frères Prêcheurs, après avoir remporté sur sa famille elle-même, la plus sainte et la plus éclatante victoire.

Nous le suivons ensuite à Cologne, au pied de la chaire d'Albert le Grand, puis à Paris où il poursuit ses études : il devient prêtre à 25 ans. Malgré sa jeunesse, il enseigne avec toute l'autorité d'un docteur comme il prêche avec tout le zèle d'un apôtre. Il se lie d'amitié avec saint Bonaventure, et s'assied à la table de saint Louis.

Appelé à Rome par le Pape lui-même, il compose en 1264 l'office du Saint-Sacrement, qui fait bientôt partie intégrale de la liturgie catholique. Il écrit, après cent ouvrages moins étendus, la Somme Théo-

logique que l'on verra plus tard, au Concile de Trente, placée après les Saintes Ecritures.

Il retourne à Naples où le peuple, à la suite et à l'exemple de son roi Charles I^er^, lui fait la plus triomphante des ovations.

Il meurt âgé de 48 ans le 7 mars 1274, dans un monastère de la campagn romaine à Fossa Nova.

Les prodiges entourent sa dépouille. Le deuil est général dans l'Eglise. Saint Thomas est canonisé solennellement par Jean XXIII en 1323. Il est mis ensuite par saint Pie V en 1567, au rang des quatre grands docteurs : Ambroise, Augustin, Jérôme et Grégoire le Grand.

Léon XIII, à la demande des évêques, le proclame solennellement, en 1879, patron des écoles catholiques. Depuis lors, l'Eglise a maintes fois manifesté sa volonté de faire, de la doctrine et des écrits de saint Thomas, la base et la substance principale de l'enseignement donné dans toutes les chaires catholiques. Le corps de saint Thomas repose à Toulouse, dans l'église de Saint-Sernin.

***

Voilà, Mes Chers Enfants, résumés aussi brièvement que possible, les grands traits de l'histoire de votre glorieux patron. Déjà vous avez suffisamment sous les yeux, pour voir que vous êtes en présence du génie et de la sainteté, appuyés sur des qualités naturelles et des grâces de choix, et portés au plus haut degré par la culture la plus intense de l'esprit et la plus excellente formation de la volonté.

Mais il importe, Mes Chers Enfants, de contempler de plus en plus votre modèle, et, en pénétrant d'une façon plus intime dans son âme, de chercher par quels exemples il s'impose en vérité à notre imi-

tation. Nous verrons ce qu'il nous faut faire pour réaliser en nous-mêmes, selon la pleine mesure des talents et des grâces que nous accorde le Bon Dieu, les vues qu'il a sur notre âme, sur notre avenir, sur l'action que nous sommes appelés à exercer autour de nous, par suite de la vocation qui vient de lui, et moyennant laquelle nous devons rendre à son amour et à sa gloire tout ce que nous en avons reçu.

La première chose qui frappe dans la biographie de notre saint, c'est assurément sa piété. Elle fait tout le fond de sa vie, depuis sa plus petite enfance jusqu'à sa mort.

La piété, nous dit l'Apôtre, est utile à tout, Elle est surtout indispensable à quiconque prétend s'élever au-dessus de la matérialité des choses de ce monde, pour se faire une vie intellectuelle. L'intelligence ne peut vivre que de vérité, et la vérité en tout ordre de choses ne peut se trouver qu'en celui qui s'appelle lui-même le Dieu des sciences. Notre-Seigneur a posé la loi quand il a dit : Par-dessus tout, bienheureux sont ceux qui entendent le Verbe de Dieu, et qui le gardent fidèlement. Voilà donc divinement posée, la doctrine de la piété appliquée à la vie intellectuelle, à la vie studieuse et savante : s'appliquer constamment à connaître Dieu davantage, à l'aimer, et à le servir fidèlement. Et voilà saint Thomas.

Tout petit au milieu d'un orage, il voit sa sœur à côté de lui, tuée par la foudre. Cet accident dut laisser en son âme une impression profonde. La pensée de Dieu est toujours présente à son esprit ; ce Dieu, il veut le voir, au moins dans ses perfections et dans œuvres. Il le cherche, il le demande même, et importune ses maîtres de la question qui le tourmente : Qu'est-ce que Dieu?

Voilà la source de la piété de saint Thomas. Voyez

comme elle se traduit en pratique. Trois dévotions principales caractérisent son âme.

Il n'est âgé que de quelques mois, et ne peut encore marcher, que sa bonne s'aperçoit qu'il tient quelque chose dans sa main bien fermée. Elle parvient à desserrer les petits doigts malgré la résistance et les pleurs de l'enfant, c'était un petit papier portant l' « *Ave Maria* ». Tous les présages sur son avenir sont condensés dans ce petit trait. La dévotion à la Sainte Vierge allait être celle de saint Thomas, et la Vierge elle-même devait pour lui, d'une façon très personnelle, reproduire la mystérieuse adoption du Calvaire. Saint Jean est vraiment la figure de tous les jeunes gens qui, par une éducation plus soignée ,veulent s'approcher davantage du Maître et la Vierge Marie les prend sous sa garde maternelle.

L'amour filial de Marie, surtout chez les jeunes gens, et plus encore peut-être chez les étudiants, est comme le cachet de la prédestination.

Mais la Sainte Vierge nous garde pour son Fils, et c'est lui qui doit être toujours le terme de la véritable dévotion. Saint Thomas devait en lui-même manifester cette doctrine, et c'est bien la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui était l'objet constant de son amour, de sa prière et de ses adorations. Il voyait Jésus-Christ sur la croix, par les souvenirs de sa passion, dans le tabernacle au sein des mystères eucharistiques, où dans le ciel même, dans le rayonnement extatique de ses visions. Quel est le livre, Mon Frère, lui demande un jour saint Bonaventure, quel est le livre où vous puisez les belles choses que le monde admire dans vos ouvrages? Voilà mon livre, répond saint TIhomas, en montrant à son illustre ami le crucifix posé devant lui sur sa table. C'est bien la parole de l'Apôtre : Connaître Jésus-

Christ, et Jésus-Christ crucifié, voilà la source de toute science.

Prêtre et religieux, Thomas monte chaque jour à l'autel. Ce serait naïveté que de parler de la ferveur de sa préparation et de son action de grâce. Il mettait son bonheur à servir, après sa propre messe, celle d'un confrère, afin d'être plus longtemps en contact avec la sainte eucharistie.

La piété de saint Thomas s'est exhaltée, dans toute son élévation et sa beauté, au cours de ces hymnes composés par lui à la gloire du Saint-Sacrement, et qui forment à peu près tout l'office de la Fête. C'était vraiment proclamer, à la face de toute l'Eglise, et pour les siècles à venir, que c'est dans le culte de la Sainte Eucharistie qu'il faut chercher et que l'on peut trouver toutes les lumières surnaturelles. N'est-ce pas la plus grande gloire qui pût environner même le plus grand des docteurs, que de voir de son vivant le 19 juin 1264, et depuis, chaque année, répéter partout dans l'Eglise ses strophes sublimes : *Sacris solemniis*, *Pange lingua*, *Adorote devote*.

La dévotion de saint Thomas à Jésus présent dans son divin sacrement, devait avoir son épanouissement dans une communication en quelque sorte renouvelée de saint Paul. Un colloque divin, un véritable dialogue, des questions, des réponses, voilà ce qui se passe entre Jésus dans le ciel, et son docteur sur la terre. « Tu as bien écrit de moi, Thomas, quelle récompense désires-tu? » — « Nulle autre que vous-même Seigneur. » Et les derniers moments de sa vie devaient, pour l'édification des siècles futurs, porter cette sublime empreinte de l'amour divin. Il a demandé, et on lui apporte le Saint Viatique. Mais pour le recevoir, il prie qu'on l'enlève de son lit, et qu'on le dépose par terre sur de la cendre, afin

de marquer davantage son respect, puis, en présence de la sainte Hostie, il prononce ces paroles : « Je crois fermement que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme, est dans cet auguste sacrement. Je vous adore, ô mon Dieu, et mon Sauveur.....

A l'amour du Christ et de la Sainte Vierge sa mère, saint Thomas joignit celui de la Sainte Eglise, qui fut toute sa vie l'objet du plus filial dévouement. C'est pour elle qu'il a tant étudié, tant prêché, et tant écrit. Il estimait que tous les dons si merveilleux qu'il avait reçus du ciel, devaient être employés et tourner à la gloire de cette Eglise, qui porte le cœur et le sang du Christ. Aussi voulut-il constamment la soutenir et la défendre, et c'est à cela que tendent tous ses enseignements. Il est mis de bonne heure, dans un de ses ravissements, en communication personnelle avec les deux apôtres Pierre et Paul, et c'est appuyé sur eux qu'il pénètre si loin dans les mystères révélés.

Il exagérait sans doute, cet hérétique présomptueux qui, reculant devant la logique irrésistible de saint Thomas, disait : « Enlevez ce docteur et je renverserai l'Eglise. » Mais quel hommage rendu à notre Saint! Il s'efface cependant devant ceux qui lui sont adressés même durant sa vie, par tout ce qu'il y a dans le monde de plus vertueux et de plus savant. Et tous les éloges qu'il reçoit reviennent à celui-ci : il est, dans la force du terme, un serviteur de l'Eglise.

Au reste, son action devait être sans limites, s'étendre à tous les temps à venir, et parmi tous ses écrits, la Somme contre les Gentils et la Somme Théologique suffiraient à elles seules pour lui assurer cette agissante immortalité.

La Somme de saint Thomas! Plus vaste, plus élevée, et plus durable que la cathédrale de Cologne,

qui se bâtit en même temps, la Somme, véritable basilique intellectuelle, creuse ses fondations dans les profondeurs de la pensée humaine, et ses murs portent jusqu'au ciel, dans le domaine de la révélation, la coupole qui les réunit en une seule et sublime construction. Tout y est, des problèmes qui agitent l'humanité, depuis la question que l'homme se pose sur son origine, jusqu'à la parole qui ouvre l'éternité pour y faire apercevoir nos fins dernières.

La Somme de saint Thomas, composée d'articles qui sont autant de miracles, a dit un Pape, a si bien pénétré l'âme de l'Eglise qu'elle est restée, comme elle restera toujours, le temple dans lequel il faut entrer et qu'il faut parcourir, si l'on veut obtenir quelque science théologique. Aussi les Souverains Pontifes, de tout temps, et récemment encore Benoît XV, ont-ils décrété dans des actes solennels qui commandent l'obéissance, que non seulement la doctrine du docteur angélique, mais son nom lui-même, c'est-à-dire son œuvre personnelle, fût maintenue en permanence sous les yeux des maîtres et des disciples. C'est la glorification de saint Thomas dans son amour de l'Eglise.

Mes Chers Enfants, ils méritent le nom de rénégats ceux qui, élevés sur les genoux d'une mère affectueuse et dévouée, après avoir reçu d'elle tout ce qu'ils peuvent se flatter d'avoir en fait de science et de culture intellectuelle, ne craignent point de lui tourner le dos avec le geste d'une indifférence odieuse, si même ils ne vont point jusqu'à l'assaillir de leurs sarcasmes et de leurs moqueries.

Mes Enfants, quelque puisse être plus tard votre état de vie, l'éducation que vous recevez vous obligera toujours d'être et de paraître les fils aimants, les serviteurs fidèles et, au besoin, les défenseurs intrépides de l'Eglise votre mère.

***

Bienheureux ceux qui ont le cœur pur parce qu'ils verront Dieu. » Cette parole de Notre-Seigneur pose nettement la condition essentielle pour atteindre à la connaissance de Dieu. A la piété intense, saint Thomas a joint une parfaite pureté de l'esprit, du cœur et des sens, et c'est vraiment l'auréole qui l'enveloppe, et qui lui a fait mériter le nom de l' « Ange de l'Ecole ». Ses pensées, ses sentiments, tous ses actes sont marqués au coin de la plus virginale sainteté. Le disciple que Jésus aimait fut, à cause même de l'éclatante limpidité de son âme, favorisé sur la fin de sa vie des visions prophétiques qui lui ouvrirent les splendeurs du ciel.

Le récit qu'il en a fait demeure, pour le monde, un abîme où l'esprit se perd en vains efforts. Pour comprendre saint Jean, il faudrait sans doute être pur comme lui. N'est-ce point toutefois la grande leçon qui nous est donnée dans l'apocalypse, qu'il faut posséder une âme chaste si l'on veut posséder la vérité elle-même. L'intelligence ne peut se mouvoir et travailler à l'aise, que si elle se dégage des sensualités grossières, et qu'elle plane vraiment au-dessus des vilaines tentations de la chair. Saint Thomas confirme cet enseignement par l'exemple de sa vie.

Ce fut d'ailleurs pour lui l'objet d'une merveilleuse intervention du ciel à la suite d'un premier triomphe remporté sur le démon. C'est par des anges qu'il est fait chevalier de la pureté, et dans un sommeil mystérieux qu'il reçoit la ceinture céleste qui le défendra désormais contre les soufflets de Satan dont parle saint Paul.

N'empêche cependant qu'il s'appliquât à écarter

les dangers auxquels tout jeune homme est plus ou moins exposé. Sa vigilance, sa retenue, et la gravité habituelle de sa démarche furent sa sauvegarde, et le soleil éclatant que l'on met dans ses emblèmes, à côté du lys de la pureté, fait voir que dans l'âme de saint Thomas, la science avait eu pour compagne nécessaire et inséparable une vertu portée jusqu'à l'héroïsme. Sublime leçon! pour vous tous, Mes Chers Enfants.

Il est pour l'adolescent en particulier, deux états d'âmes qui se trahissent bien différemment, celui du péché mortel ou celui de l'état de grâce. Le premier a pour cortège intime et inévitable autant qu'odieux le chagrin, la tristesse, l'inquiétude, la pensée morose et le desséchement du cœur : autant de causes de distractions dans l'étude, et de perte de temps.

Le second, au contraire, produit l'épanouissement de l'âme, il donne la gaieté franche, le regard limpide et le sourire aimable. On sent que l'esprit est libre, que le cœur est bon, et le travail est fructueux. Il faut avoir la paix dans son âme, pour tendre à la vérité par la science.

***

Ce qui caractérise encore notre illustre Docteur, c'est le recueillement habituel. Dès ses jeunes années, il écoutait, parlant peu et méditant dans son cœur ce qu'il avait entendu. Il fuyait la dissipation sous toutes ses formes, et si la charité ou la règle elle-même le conduisait au milieu de ses condisciples à prendre part à leurs conversations ou même à leurs ébats, c'était toujours selon la mesure voulue, et sans atteinte à la grande loi qui veut que dans l'étude il faut le silence et l'attention.

Il était même à ce point réfléchi et taciturne que ses camarades l'appelaient le « Bœuf muet »; mais son professeur avait un jour réparti : Nous appelons Thomas un bœuf muet, mais en vérité, ses mugissements s'élèveront si haut, qu'ils retentiront dans tout l'univers.

Le silence, Mes Chers Enfants, est la substance même de la discipline. Ceux qui l'observent sont les sages. Condition nécessaire du labeur intellectuel, il sert à fixer l'esprit, à le maintenir hors de la divagation, et à ordonner les notions acquises journellement de façon à élever peu à peu l'édifice de la véritable science. Le silence se joint de lui-même à la modestie qui, dit le proverbe, convient à l'adolescence. Il est opposé à la fatuité, à la pédanterie, à la critique déplacée. Celui qui écoute bien montre qu'il est surtout docile, soumis, obéissant.

Il a donc tout ce qu'il faut pour faire la conquête de toutes les connaissances dont le Maître veut enrichir son esprit en parlant à son âme dans la solitude intérieure.

Thomas fut l'homme de l'obéissance. Cet homme, si instruit, si considéré, si puissant par la parole, fut un humble dans toute la force du terme; et l'humilité le maintient jusqu'à ses derniers moments dans la pratique du renoncement à la volonté propre. Soumis à ses supérieurs, à toute autorité légitime il préfère, à l'occasion, se tromper avec son maître que d'avoir raison contre lui.

Il laisse dans l'erreur un frère qui le commande, et sans disputer, il obéit à ses ordres. Par esprit d'abaissement, il se dérobe à toute dignité ecclésiastique, mais la sujétion filiale dirige et anime tous ses actes; et c'est finalement pour obéir au Pape qu'il part pour Rome ; malgré ses forces défaillantes, et

la mort le surprend sur la route en plein exercice de parfaite soumission.

Saint Thomas faisant, de l'obéissance, la règle constante de sa conduite, enseigne au jeune homme qu'il ne saurait y avoir de voie meilleure à suivre pour arriver, dans une pleine liberté intellectuelle, au développement complet de ses facultés.

L'obéissance n'est pas seulement la vertu qui fait les saints, parce qu'elle entraîne toutes les autres à sa suite, elle est encore la discipline la plus sûre pour former les caractères de bonne trempe, selon cette parole inspirée : c'est l'obéissant qui toujours sera vainqueur.

L'œuvre du Docteur Angélique fut le fruit de ces qualités et de ces vertus que nous venons de voir briller en lui d'un si vif éclat. Par elles, toute sa vie fut soutenue, le travail le plus constant, le plus intense, le plus élevé et le plus étendu dans son objet put produire toute sa merveilleuse efficacité.

L'esprit demeure confondu en présence de la richesse accumulée dans les ouvrages innombrables, où saint Thomas déposait en quelque sorte la moëlle de ses leçons, données chaque jour à des milliers de disciples. La profondeur des idées, la netteté du langage, la vigueur du raisonnement et, avec tout cela, la fécondité inépuisable de sa parole, l'ont élevé à cette hauteur d'où son génie répand dans l'Eglise et sur le monde depuis tant de siècles des clartés toujours nouvelles.

Saint Thomas semble avoir donné le dernier mot de la puissance de travail que peut fournir un homme dans la sphère la plus noble de son activité. Vous participez, Mes Chers Enfants, à ce privilège assez restreint de la vie intellectuelle dans laquelle le travail, même s'il est constant et concentré, voit s'adoucir en grande partie, par les jouissances qu'il

procure, la rigueur de la loi qui l'impose. Il atteint pleinement son but, quand il est régulièrement accompli par le sens du devoir ajouté au désir très légitime d'ouvrir de plus en plus son âme à la perception de la vérité.

Un saint est nécessairement, et par définition, tout le contraire de l'égoïste. La douceur va de pair avec l'humilité, et la bienveillance, forme pratique de la charité, est le complément de l'édifice spirituel. Saint Thomas manifesta toute sa vie cet amour du prochain qui se confond dans l'âme chrétienne avec l'amour de Dieu. Jeune homme, il aime à visiter les pauvres et les malades, et leur prodigue les secours que lui permet la docilité filiale. Plus tard, il se montre plein d'affabilité envers ses condisciples; dans l'occasion, il vient à leur aide et leur donne des explications et des aperçus qui leur facilitent l'intelligence du texte ou de la leçon difficiles à comprendre.

Devenu professeur, c'est par un dévouement sans bornes qu'il marque partout son passage, et son zèle va si loin que sa santé s'épuise dans un enseignement où il met toutes les lumières de son esprit et toute l'ardeur de son amour. Il a d'ailleurs livré son âme avec les sentiments de sa charité paternelle dans les conseils donnés à ses élèves sur la manière d'étudier, et dans l'étude elle-même sur la nécessité de la prière du silence, et de la vertu : Si vous suiviez exactement, dit-il, les conseils que je vous donne ne doutez pas que vous n'arriviez, selon vos désirs, à la possesion de la sagesse.

Disciples de saint Thomas, vous avez en lui le vrai modèle du travail, et son exemple vous anime à mettre tout entier à profit le temps qui vous est donné pour cultiver toutes les facultés de votre âme, et leur faire rendre les meilleurs fruits.

Saint Thomas a vécu moins d'un demi-siècle, mais son action bienfaisante, loin de diminuer, a toujours été grandissante. Et aujourd'hui, après plus de six cents ans, de nouveaux disciples célèbrent, avec l'enthousiasme des premiers temps, la fête de leur glorieux patron, comme l'Eglise elle-même continue à chanter les gloires de son immortel docteur.

Puissiez-vous, Mes Chers Enfants, à l'occasion de sa fête, vous renouveler dans la résolution de marcher sur ses traces et, par votre piété, aussi bien que par les autres vertus dont Thomas nous a donné l'exemple et qui conviennent si bien à votre âge, préparer l'avenir que Dieu vous a marqué et répondre pleinement aux exigences de la vocation qui vous attend. Dans cette vue, je demande à Notre-Seigneur, par la Sainte Vierge, sa mère, et par saint Thomas votre protecteur officiel, de répandre sur vous ses plus abondantes bénédictions.

# LETTRE PASTORALE

## LE MOIS DE MARIE

*(Prière pour la victoire et pour la paix).*

22 avril 1918.

Mes Très Chers Frères,

C'est le mois de Marie,
C'est le mois le plus beau.

Les exercices du mois de mai en l'honneur de la Sainte Vierge s'ouvrent par ce cantique de joie, d'espérance et d'amour.

En dépit d'une température parfois maussade, le mois de mai se présente quand même avec un charme tout particulier. La terre a rejeté son blanc suaire. Toute la nature, comme réveillée d'un long sommeil, se reprend à vivre, et les vapeurs qui montent du sol se laissant doucement pénétrer par la chaleur printanière, donnent à l'atmosphère une sorte de parfum qui s'imprègne partout. On sent que petit à petit l'herbe va pousser, les fleurs vont éclore, le grain va germer, et l'on a déjà par avance dans l'esprit tout le tableau qui se prépare des belles moissons de l'été qui vient.

Le fait, pour le mois de mai, de s'appeler aussi bien le mois de Marie, et d'être par la piété catholique consacré tout entier à la Reine du Ciel, ajoute encore davantage aux impressions qui s'y attachent, et en vieillissant surtout, l'on goûte avec délices le souvenir des offices et cérémonies auxquels on se rendait toujours avec joie dans son enfance.

La dévotion à la Sainte Vierge est née sur le Calvaire, au pied de la croix, et c'est du Cœur de Jésus agonisant qu'elle tombe comme une semence dans le cœur du disciple bien-aimé : « Voilà votre Mère (1). »

Saint Jean représentait l'humanité rachetée, et dans elle, Marie nous acceptait tous pour ses enfants.

La Mère de Jésus était au cénacle, avec les Apôtres se préparant à recevoir l'Esprit-Saint, et, c'est sous son égide qu'ils commencèrent leur apostolat (2).

Dans le cours des temps, la liturgie secondant la piété des fidèles institua des fêtes nombreuses pour célébrer avec solennité les mystères qui, de l'Immaculée-Conception à l'Assomption de Marie, ont marqué dans son âme les opérations sublimes de la grâce.

Les perfections de la Sainte Vierge, ses vertus, ses mérites, ses gloires, inspirèrent la dévotion, et l'on vit élever partout des sanctuaires dans lesquels la mère de Dieu se plut à multiplier ses bienfaits.

Dans les grandes épreuves, dans les grandes luttes, pour obtenir sa protection ou lui faire hommage de la victoire, des pratiques pieuses s'établirent, approuvées par l'Eglise, et contribuant à garder toujours intense la dévotion à la Sainte-Vierge ; le Rosaire et le Chapelet, les scapulaires, les médailles se répan-

(1) Jo., XIX.
(2) *Act.*, I.

dirent partout, et furent des signes distinctifs des catholiques.

Il fallait davantage encore puisque, comme le dit un Père de l'Eglise, de Marie on ne pourra jamais s'arrêter de chanter les louanges.

Le nom de la Vierge servit à grouper, dans des confréries, des congrégations séculaires, aussi bien que dans des ordres religieux, les âmes qui entre toutes voulaient se consacrer, par des promesses solennelles, ou même par des vœux, à honorer et à glorifier d'une manière plus spéciale la Mère de Dieu devenue notre Mère.

Mais il fallait aussi donner à la piété universelle des occasions et des moyens de s'exprimer avec plus de force et d'amour, et c'est ainsi qu'on en vint à dédier à la Vierge Immaculée tout un mois, choisi entre tous comme celui qui réveille le mieux, dans les âmes, la ferveur et la générosité des sentiments.

La dévotion du mois de Marie fut d'abord établie à Rome vers la fin du XVI[e] siècle, par saint Philippe de Néri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire.

Ce fut avant tout une œuvre de zèle pour le salut des âmes, et plus spécialement de la jeunesse vouée à l'étude. Dans une apparition miraculeuse, Marie fit connaître à son dévot serviteur que des exercices quotidiens de piété, à cette époque si périlleuse de l'année, seraient, pour les jeunes gens dont il avait le soin, la sauvegarde la meilleure contre les tentations les plus délicates et les plus terribles.

Les premiers résultats furent en effet si consolants et si marqués, que les pratiques inaugurées par saint Philippe se répandirent dans les maisons religieuses d'éducation, d'abord en Italie puis en France, demeurant toutefois durant deux siècles d'ordre purement privé.

Mais le peuple fidèle lui-même s'y adonnait en

beaucoup d'endroits, avec un empressement qui finit par attirer et fixer l'attention du Saint-Siège ; et le 12 mars 1815, le Pape Pie VII de glorieuse mémoire, donnait un rescrit par lequel il accordait à tous les chrétiens, pour les prières spéciales du mois de Marie, des indulgences considérables que l'Eglise a maintenues jusqu'à ce jour.

On sortait alors de ces guerres néfastes qui, depuis tant d'années, avaient ravagé tous les pays d'Europe, et dont le nôtre lui-même avait subi douloureusement le contre-choc.

Le culte envers la Sainte-Vierge, qui avait pris un grand essor au rétablissement de la paix générale, ne fit que se développer toujours davantage, et la pratique du mois de Marie prit décidément pied et se répandit partout.

Elle devait naturellement devenir dès l'abord très populaire parmi nous.

C'était en effet la période la plus critique de notre histoire, et comme d'instinct, mais bien plutôt par conviction religieuse, le petit peuple canadien sentait, dans son isolement, qu'il devait surtout regarder en haut, du côté du ciel, et chercher là sa protection et son appui. La Vierge tutélaire veillait sur nous, et de l'invoquer constamment c'était le besoin des familles et des âmes.

On conçoit dès lors que le mois de Marie devint une chose inhérente à la vie poroissiale, et que les offices en furent partout établies.

Mais durant un bon nombre d'années, les paroisses étaient très étendues, et les églises distantes ; on ne pouvait songer à s'y rendre chaque jour. Et cependant chacun désirait avoir sa part des prières et des faveurs du mois de Marie.

C'est alors que, sur la recommandation des curés, souvent même par l'initiative des familles, l'usage

s'établit d'avoir les exercices du mois de Marie même dans les rangs éloignés, à la maison d'école, ou autour de la Croix du chemin.

Coutume très belle et très touchante à laquelle Mgr Bourget, de si pieuse mémoire, faisait allusion, il y a plus d'un demi-siècle, dans les termes suivants :

« Le dernier dimanche d'avril on annoncera au prône que cette année le mois de Marie se fera pour demander que le Dogme de l'Immaculée-Conception soit partout reçu avec foi et piété, pour qu'il répande dans le monde entier les grâces dont il est tout rempli. Les fidèles seront, à cette fin, spécialement invités à en bien faire les exercices, soit à l'église, soit dans leur maison, soit aux croix de Concessions, afin de se bien préparer aux grâces qu'ils doivent en attendre. »

Ce fut aussi une chose habituelle que d'indiquer au peuple une intention générale d'ordre public pour les exercices du mois de Marie, à cause de la puissance d'intercession que l'on peut attendre de la Sainte Vierge, quand elle est invoquée partout dans l'union parfaite des fidèles.

C'est ainsi que, sous la menace de l'épidémie qui décimait alors une partie de l'Europe, l'Evêque de Montréal faisait en 1886 lire cette annonce dans toutes les églises :

« L'ouverture du mois de Marie se fera demain, à 7 heures du soir, à Notre-Dame de Bonsecours, par le pèlerinage du Clergé de la ville en corps, qui se fera en la manière accoutumée.

Nous invitons tous ceux qui en auront le temps à y aller joindre leurs prières à celles de Monseigneur et du Clergé, dans cet acte religieux, qui s'accomplit uniquement pour honorer de plus en plus la Bien-

heureuse Vierge, qui ne cesse de se montrer la bonne et puissante Patronne de Ville-Marie

Plus que jamais nous avons besoin de puissants secours ; parce que nous avons à craindre des fléaux qui pourraient bien nous arriver, après avoir désolé un grand nombre d'autres lieux.

Le meilleur moyen à prendre pour ne pas nous laisser aller à des frayeurs inutiles, et qui pourraient avoir de fâcheuses conséquences, c'est d'implorer la miséricorde de notre Dieu, en renonçant à toutes nos mauvaises habitudes et en recourant à celle qui est le Refuge de tous les pécheurs. »

***

Or Nos Très Chers Frères, il faut le reconnaître, le mois de Marie se présente cette année avec des circonstances qui font, impérieusement et plus que jamais, appel à notre confiante piété.

C'est toujours la guerre qui continue. Mais si jusqu'à ces derniers temps nous en étions, pour un grand nombre, simplement les spectateurs attristés, voici que tous, tant que nous sommes, avons à sentir déjà, à redouter encore plus pour demain, les terribles conséquences du fléau devenu mondial.

Chrétiens et fidèles enfants de l'Eglise, c'était dès l'origine du conflit, pour nous, catholiques, un devoir de religion d'unir nos prières à celles du Pape, pour demander avec lui le rétablissement de la paix entre les nations chrétiennes.

« A coup sûr », disait le Saint Père, dans son discours au Consistoire du 22 janvier 1915, « pour tout esprit pondéré, il est manifeste que, dans cet effroyable conflit, le Saint-Siège sans cesser de s'en occu-

per avec une extrême attention, est tenu de garder une complète impartialité.

« Le Pontife Romain, en tant, d'une part, qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ mort pour tous les hommes, et pour chacun, en tant, d'autre part, qu'il est le Père commun des Catholiques, doit embrasser dans un même sentiment de charité tous les combattants. Il a de chaque côté des belligérants, un grand nombre de fils dont le salut doit lui causer une égale sollicitude. Il est, par suite, nécessaire qu'il considère en eux non les intérêts spéciaux qui les divisent, mais le lien commun de foi qui les rend frères.

« S'il se comportait autrement, non-seulement il ne contribuerait pas à la cause de la paix, mais ce qui est pire, il attirerait à la religion des aversions et des haînes et exposerait à des troubles fort graves la tranquillité et la concorde intérieure de l'Eglise. »

Mais, Nos Très Chers Frères, le Pape seul, vicaire de Celui à qui toutes les nations ont été données en héritage, jouit, de droit divin, de ce privilège d'être supérieur à toute autorité humaine, et de n'être le sujet d'aucun pays.

Tous les autres membres de l'Eglise, dont il est le chef universel sont, comme les hommes en général, et conformément à l'ordre providentiel, répartis en peuples innombrables dont, hélas! en dépit de la fraternité chrétienne, les intérêts et les passions se combattent avec une cruelle opiniâtreté. La guerre est le fruit détestable de cette lutte qui commençait avec la chute originelle et s'est toujours continuée sur la terre au sein de l'humanité déchue. Mais, tout groupement social exige, avec l'union de ses membres sous l'autorité qui le régit, la dépendance hiérarchique et la soumission franche et dévouée qu'elle commande, sous peine pour le peuple lui-même, de périr victime de l'anarchie et du désordre.

Citoyens absolument loyaux et consciencieux, c'était donc notre devoir, comme Canadiens, de supplier Dieu afin d'obtenir cette même paix par la victoire des Armées Alliées. Nous le devions pour obéir à la loi divine, pour rester fidèles à nos plus pures traditions nationales, et aussi à cause des liens très légitimes et très étroits qui nous rattachent, comme peuple, aux deux nations auxquelles nous devons nos origines si nobles, et notre état social avec ses obligations aussi bien que ses avantages ; et c'est bien ce que nous avons fait.

C'est tout simplement l'accomplissement, en un même acte, d'un double devoir imposé par la doctrine de l'Eglise à la conscience catholique, et dont l'Apôtre saint Paul, à la suite de Notre-Seigneur, nous donne l'exemple en même temps que la leçon. Serviteur de Jésus-Christ il est aussi citoyen romain; à la gloire du premier de ces titres, il ajoute les droits et les prérogatives du second et les revendique avec énergie, en même temps qu'il en accepte les charges. Les chrétiens les plus complets, disait Tertullien aux Césars, seront toujours aussi les meilleurs citoyens (4).

Vous vous rappelez sans aucun doute nos invitations répétées vous conviant à la prière publique et privée, pour la victoire prochaine et définitive des alliés et le retour de la paix. Mais aujourd'hui, voici

(4) Saint Thomas cite cette parole de saint Paul à Tite : (III, 1, « Avertissez-les d'être soumis aux princes et aux magistrats », et cette autre de saint Pierre : (I *Pet.*, II, 13-14). « Soyez soumis pour l'amour de Dieu à toutes sortes de personnes, soit aux rois, comme aux plus éminents; soit aux gouverneurs, comme envoyés par lui », et il conclut : « Puisque la foi du Christ affermit l'ordre de la justice, et que cet ordre exige que les inférieurs soient soumis aux supérieurs, les chrétiens sont tenus d'obéir aux princes temporels. » (2-2, 104.)

Pour avoir la donnée complète du véritable esprit de l'Eglise en cette matière délicate, il suffit de considérer l'attitude prise durant la présente guerre, sous les yeux du Pape, à la suite de S. E. le Cardinal-Vicaire à Rome, et à la tête de leurs collègues de l'Episcopat, par les Eminentissimes Cardinaux de tous les pays.

que nous sommes nous-mêmes dans la fournaise. Nous avons, chez nous, la guerre dans ses effets sur la condition économique du pays, et sur la vie intime des familles. L'avenir est plein de menaces ; des privations s'imposent maintenant sous toutes les formes, et le mot de famine est déjà prononcé cependant que des milliers de nos jeunes gens combattent, versent leur sang et meurent, là-bas, sur les champs de bataille, sacrifiant leur vie pour la grande cause commune de « la défense du droit et de la saine liberté des peuples. »

La tristesse, l'inquiétude, l'angoisse, les larmes, et les deuils répétés sont venus s'abattre sur nos foyers, jusque là si paisibles et si confiants. Ceux-là mêmes qui ne sont pas directement atteints souffrent comme les autres, par la vertu d'une solidarité qui a constamment uni les familles canadiennes, et pour tous, il y a là douleur avec ce qu'elle offre de plus cuisant, l'incertitude atroce de demain.

C'est donc notre patrie elle-même qui souffre et qui saigne à son tour.

Que faire alors? sinon prier encore davantage le Dieu de justice et de paix. Et comment pouvons-nous mieux l'invoquer que par l'intercession de celle qui est la mère de Dieu par sa vocation éternelle et qui a voulu devenir notre mère par l'adoption de son cœur?

C'est elle, dont le pied virginal a écrasé la tête du serpent, et que l'Eglise se plaît à nous représenter plus forte que toute armée rangée en bataille ; elle dont la toute puissnce peut certainement nous obtenir la fin des malheurs qui écrasent depuis trop longtemps les nations européennes, et qui s'appesantissent, désormais, sur nous-mêmes.

Et quelle meilleure occasion pour la prier que ce mois qui lui est spécialement consacré sous le nom

si doux et si attrayant de mois de Marie, et qui, selon les Pères du Concile Plénier de Québec, porte avec lui les fruits les plus abondants de grâce et de salut. (Dcr. 578.)

C'est donc notre ardent désir que cette année le mois de Marie se fasse dans toutes les paroisses avec une solennité exceptionnelle, et que toutes les familles y prennent part, au moins par la présence de quelques-uns de leurs membres.

A l'église, pour les cérémonies du premier et du dernier jour, il y a, outre les prières ordinaires, bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, précédée d'une instruction. A la clôture, on ajoute l'acte de consécration à la Sainte Vierge, avec l'illumination de l'autel de Marie, la musique et les chants appropriés. C'est une cérémonie religieuse pour laquelle il devrait y avoir l'assistance habituelle des dimanches.

Tous les jours, avec un peu moins de pompe, le même office se répète en substance, avec des chœurs de chant là où ils peuvent être organisés, car l'intérêt et l'attraction maintiennent la piété.

La même chose se fait dans les chapelles des communautés religieuses qui n'ont pas l'avantage de suivre les offices paroissiaux. C'est ainsi que durant tout un mois, le plus beau de l'année, on prie la Sainte Vierge, on chante ses louanges, alors que des lectures ou des exhortations suivies rappellent ses privilèges et ses grandeurs, racontent ses allégresses et ses douleurs, et font mieux connaître son pouvoir et sa bonté.

Quant aux familles qui demeurent trop loin de l'église pour s'y rendre chaque soir, ce serait beau de les voir remettre en vigueur l'ancienne et touchante coutume de se grouper, soit dans la maison d'école, soit, quand le temps est propice, autour de la

Croix du chemin. A la tombée du jour, à l'heure où les dernières notes de l'*Angelus* viennent mourir doucement sur les limites de la paroisse, c'est un bel hymne à la Vierge.

Tout le monde accourt de toutes les maisons du rang. Les enfants et les vieillards se coudoient dans cette petite foule. Les élèves de l'école chantent le cantique que la maîtresse a sû leur enseigner; une petite fille récite le chapelet; un homme fait la prière du soir, et souvent même quelqu'un se trouve pour lire quelques considérations, une histoire et des oraisons jaculatoires. Les litanies de la Sainte Vierge terminent le pieux office ainsi célébré au pied de la croix, au coucher du soleil, dans le rang le plus éloigné de l'église, par des personnes qui ont voulu s'unir aux mêmes assemblées ayant lieu au même moment dans le temple paroissial.

Là où l'on peut suivre le mois de Marie autrement, nous demandons qu'il se fasse au foyer domestique par la prière en commun, au pied de l'image de la Sainte-Famille, avec la récitation du chapelet, offert aux intentions que nous avons proposées.

Assurément, rien ne saurait mieux terminer une journée de labeur agricole que cet exercice de piété domestique, et rien ne saurait davantage assurer sur le travail accompli les bénédictions du ciel. C'est donc pour nous une occasion favorable de renouveler l'exhortation, si souvent faite aux familles, de faire chaque soir la prière en commun, et nous recommandons très instamment cette pratique, surtout durant le mois de Marie.

Que ce mois de Marie se trouve ainsi célébré partout avec une égale ferveur. Et la promesse de Notre-Seigneur s'accomplira sûrement : Si deux ou trois

s'unissent pour prier mon Père en mon Nom je serai au milieu d'eux.

Pour encourager la dévotion du mois de Marie, rappelons les indulgences considérables attachées par l'Eglise à ces pieux exercices :

1° *Trois cents jours*, chaque jour du mois, pour les fidèles qui honorent la Très Sainte Vierge en public ou privément, par des hommages particuliers, de pieuses prières ou d'autres actes de vertu.

2° Indulgence plénière, une fois dans ce mois, au jour de leur choix, où vraiment repentants, confessés et communiés, ils prieront aux intentions du Souverain Pontife.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Nos Très Chers Frères, nous vous supplions par tout ce que vous avez de plus cher, de faire les exercices du mois de Marie, avec toute la piété dont vous êtes capables, et dans l'intention très spéciale d'obtenir bientôt, avec la victoire pour nos armes, la paix juste et durable que demande l'Eglise, et qui importe souverainement à notre chère patrie.

Dans cette vue, nous invoquons, de toute notre âme, sur vous, toutes les plus abondantes bénédictions de Notre-Seigneur.

# LETTRE D'ADIEU

AUX

## CONSCRITS DE SON DIOCÈSE

---

Mai 1918.

Chers Jeunes Gens,

Vous partez ; la loi vous commande, le devoir vous appelle, et vous répondez, sinon d'un cœur joyeux, au moins avec courage et générosité.

Une bénédiction suprême et les derniers embrassements de vos parents affligés, inquiets, mais résignés avec vous, et soumis à la volonté de Dieu, resteront dans votre âme comme le souvenir le plus doux et le plus fort.

Laissez-nous ajouter à ces épanchements de l'affection paternelle et familiale, l'assurance des sentiments dont notre cœur déborde à votre endroit.

Ils ne sauraient vous être indifférents, quand vous savez qu'ils ne font que traduire la tendresse même de Notre-Seigneur et les préférences de l'Eglise envers ceux qui, comme vous, ont un besoin plus grand d'amour et de protection.

Aussi bien, nous avons avec vous des liens de parenté spirituelle très étroits.

Vous nous appartenez, non seulement de par le fait

de votre baptême, mais aussi parce que c'est de nos mains que vous avez naguère reçu l'onction sainte qui donne le Saint-Esprit, avec ses grâces de lumière et de force.

Nous vous avons confirmés. Vous êtes nos fils, et nous vous aimons, pour votre âme et dans le bon Dieu, autant que votre père et votre mère.

C'est donc en même temps notre devoir et notre droit de joindre, aux recommandations et aux souhaits donnés à votre foyer et mêlés aux tristesses du départ, les conseils et les vœux que suggèrent les choses incertaines et périlleuses où vous entrez.

Nos Chers Enfants, ce sera pour vous une consolation bien grande sans doute de vous savoir, durant toute votre absence, l'objet de la pensée affectueuse des vôtres.

Faites en sorte que la joie dans votre âme soit complète, et pour cela ne manquez point d'y établir ou d'y augmenter l'état de grâce par une sainte confession, puis de parfaire votre union avec Notre-Seigneur par une communion bien fervente.

Pour cet acte si important, vos parents tiendront, bien sûr, à vous entourer à la sainte table et à recevoir avec vous ce pain eucharistique, aliment indispensable et soutien de la vertu.

Vous aurez soin, durant votre absence, de retremper souvent les énergies de votre âme dans les eaux salutaires de la Pénitence, et de refaire vos forces avec la nourriture substantielle nécessaire pour un si dur et si long voyage.

Chaque dimanche, quand ce ne sera pas impossible, vous assisterez à la messe, vous reportant par la pensée dans l'église de votre paroisse, où l'on priera pour vous.

Ne manquez point de vous munir de la médaille scapulaire du Mont-Carmel et du chapelet ordinaire,

deux objets sacrés qui ne devront jamais vous quitter, et qui seront comme le gage de la protection maternelle dont la Sainte Vierge vous couvrira partout.

Puisque la décision est finale et qu'il n'y a plus lieu de regarder en arrière, allez de l'avant et n'oubliez jamais que, pour tout le temps que vous serez sous les drapeaux, vous portez avec vous l'honneur de votre race et celui de vos croyances, ce qu'il vous incombe de faire partout respecter absolument.

De grands noms réveilleront pour vous les plus nobles exemples. Vous vous souviendrez de Dollard et de ses compagnons, de Montcalm et du drapeau de Carillon, de Salaberry et de ses braves ; vous penserez aussi à vos frères aînés, les zouaves du Pape, et encore à vos devanciers volontaires dans les Flandres, ces valeureux dont les exploits ont jeté sur le nom canadien un si grand éclat.

Dites-vous bien, comme les Machabées, que la cause pour laquelle vous allez combattre est juste, noble et sainte, et puisez, dans cette conviction intime, l'ardeur et l'endurance qui feront de vous les vaillants défenseurs de votre pays. Elevez jusqu'à la région surnaturelle de l'obéissance chrétienne, la soumission à vos chefs et l'accomplissement fidèle de tous les devoirs, souvent bien pénibles, qui s'imposeront chaque jour.

Voilà devant vous une voie large ouverte, entrez-y. C'est le chemin qui conduit à la véritable gloire.

Pour y marcher sûrement et sans faiblir, souvenez-vous de votre Dieu qu'il faut prier, et de votre patrie qu'il faut servir, et que pour les deux vous devez être constamment prêts à mourir.

C'est donc que la prière devra vous tenir toujours en règle devant Dieu, pour n'être pas pris au dépourvu. N'ayez pas la seule peur que nous puissions

redouter pour vous, celle qu'on appelle le respect humain.

Soyez fiers et sans reproches et ne craignez jamais de vous montrer ce que vous êtes, de sincères catholiques.

Soyez de même fidèles observateurs de la discipline militaire, laquelle forme et fait connaître les vrais soldats.

C'est elle qui garantit contre la défaillance et donne aux actes toute leur valeur.

Au reste, c'est une chose bien connue et souvent répétée, que les armées sont fortes dans la mesure où elles sont soumises à un ordre rigoureux, qui ne laisse rien perdre du bon vouloir et de l'effort de chacun.

Votre formation domestique et votre éducation reçue sous une autorité paternelle énergique et toujours écoutée, vous ont admirablement préparés à cette abnégation totale qui s'impose à vous désormais, et qui est la base de tout véritable dévouement.

Ai-je besoin de vous dire qu'il faut à tout prix vous garder de l'inconduite et spécialement de l'intempérance et du libertinage ?

Ces vices honteux et déprimants, tout en offensant gravement le bon Dieu, et en détournant de vous les faveurs célestes, ne pourraient que vous amoindrir dans l'estime de vos supérieurs et diminuer notablement, contre l'intérêt national, l'importance de vos services.

Et puis, combien il serait pénible de vous voir revenir avec de vilaines habitudes contractées durant votre absence!

Non, cela ne sera point ; vous resterez des hommes sobres et d'une tenue parfaitement irréprochable.

Autant que possible, ne restez point isolés, perdus au milieu de camarades inconnus, et qui demeureraient pour vous des étrangers.

Que le bon Dieu vous accorde l'immense avantage de pouvoir vous grouper entre bons amis, venus d'un même endroit, soutenus par les mêmes sentiments et capables de vous aider réciproquement par de bons conseils et par les services que les circonstances peuvent demander.

David et Jonathas se sont bien des fois mutuellement arrachés aux plus terribles dangers.

Mais n'oubliez jamais que le meilleur et le plus dévoué de vos amis sera toujours le prêtre-aumônier, à qui vous ne manquerez point de vous faire connaître, et qui, lui-même, ne demandera pas mieux que de vous être utile en toute occasion.

Enfin, Chers Jeunes Gens, puisque vos parents et vos amis au pays penseront toujours à vous, et vous accompagneront de leurs ferventes prières, ne les oubliez pas vous-mêmes.

Bien au contraire, ayez soin d'être constamment pourvus de ce qu'il faut pour envoyer très fréquemment, à votre père et à votre mère surtout, des nouvelles toujours impatiemment attendues.

On recevra vos lettres avec émotion, on les lira en pleurant ; mais ces larmes seront la meilleure consolation parmi toutes les bonnes choses que vous ferez savoir. On ne manquera pas de vous répondre chaque fois qu'on saura pouvoir vous atteindre. Et ces lettres venues de votre foyer vous apporteront un puissant réconfort.

Que le Cœur Sacré de Jésus, supplié par le Cœur Immaculé de sa tendre Mère, vous accorde la bénédiction que nous implorons sur vous, en union avec vos chers parents!

Que cette bénédiction vous accompagne partout ; qu'elle vous protège dans tous les dangers ; qu'elle vous conserve et vous ramène, un jour prochain, tels que vous étiez partis, avec en plus l'auréole qui enve-

loppe ceux qui se sont montrés, toujours et partout, fidèles et intrépides serviteurs de la religion et de la patrie!

Ce sera pour le plus grand bonheur de vos familles, de vos amis, de tous ceux qui vous aiment, et aussi pour la plus grande joie de celui qui, en vous disant adieu et au revoir, veut se souscrire bien véritablement dans le Seigneur votre père et Pasteur très affectueusement dévoué.

# CIRCULAIRE

I. — Messe pour la paix. II. — Retraite pastorale.

III. — Chez les Clarisses.

7 juin 1918.

Mes Chers Collaborateurs,

## I

Je vous communique le document suivant provenant de la Délégation Apostolique. Vous voudrez bien vous conformer à la demande de Notre Saint-Père le Pape.

Delegatio apostolica
N. 14641.

Ottawa, le 17 mai 1918.

*Mentionem factas hujus*
*Numeri in tuâ responsione.*

*A Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési,*

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je viens de recevoir de Son Eminence le Secrétaire d'Etat la dépêche suivante :

« Le Saint Père vient de promulguer un *Motu proprio* par lequel Il impose à tous les prêtres qui ont

charge d'âmes, d'offrir, en union avec lui à l'occasion de la solennité de la Fête de saint Pierre, le saint Sacrifice *Pro populo* pour le prompt retour de la charité et de la concorde au sein des nations, priant en même temps tous les autres prêtres séculiers et réguliers de s'unir à cette pieuse intention. Veuillez aussi communiquer la chose aux Evêques. »

Card. GASPARRI.

Désirant accomplir cet ordre de Son Eminence, j'ai cru de mon devoir de porter à votre connaissance les dispositions contenues dans la dépêche citée et de vous prier d'avoir la bonté de les communiquer à vos suffragants et à votre clergé séculier et régulier. Je prie aussi votre Grandeur de m'accuser réception de cette lettre.

Je regarde comme un bonheur d'avoir été l'organe de ces souveraines dispositions, ce qui me fournit l'occasion d'assurer à votre Grandeur de mon profond respect avec lequel je suis

de votre Grandeur

le dévoué serviteur en N.-S.

E. FILIPPI.

II

La retraite pastorale s'ouvrira, au Collège de Valleyfield, dimanche soir le 25 août, pour se terminer vendredi le 30. Elle se fera dans les mêmes conditions que les deux années dernières. C'est-à-dire qu'elle sera entièrement fermée à toute préoccupation étrangère à l'œuvre même de notre réfection spirituelle. Il doit être bien entendu d'avance qu'aucune affaire administrative générale ou particulière ne sera traitée durant la retraite avec l'Evêque, qui est d'ailleurs à votre entière disposition tout le reste

de l'année. Tous les prêtres séculiers du diocèse sont tenus d'être présents à la retraite. Le prédicateur sera le Révérend Père Y.-J.-M. Gauthier, des RR. PP. Eudistes.

III

Le 8 septembre 1917, la Très Révérende Mère Marie des Anges du T. S. Sacrement, abbesse du Monastère des Pauvres Clarisses de Lourdes, célébrait le cinquantième anniversaire de sa profession religieuse et renouvelait ses vœux entre les mains de Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes et de Lourdes.

Le vénérable prélat écrivait à cette occasion : « Que Dieu, par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes, répande l'abondance de ses bénédictions sur la vénérée jubilaire, sur sa communauté, sur les monastères de Lyon et de Valleyfield et sur tous leurs bienfaiteurs. »

De son côté Notre Très Saint-Père le Pape daignait adresser ces paroles touchantes : « Ayant appris, par le digne évêque de Tarbes et de Lourdes, que la Mère Marie des Anges du Très Saint-Sacrement, abbesse du Monastère des Pauvres Clarisses de Lourdes, a célébré le 8 septembre de cette année le cinquantième anniversaire de sa profession religieuse, Nous la félicitons de cœur pour les grâces que le bon Dieu a bien voulu lui accorder, et Nous lui envoyons la bénédiction apostolique, gage des faveurs que nous souhaitons à elle, ainsi qu'aux Clarisses de Lourdes et de Valleyfield, et à tous les bienfaiteurs de ces deux communautés.

« Du Vatican, le 25 octobre 1917.

« † Benedictus P. P. XV. »

# LETTRE PASTORALE

AUX

RELIGIEUSES DE SON DIOCÈSE

---

Sainte Thérèse

---

1er octobre 1918.

Nos Très Chères Sœurs,

Dans quelques jours, l'Eglise célébrera la fête annuelle de sainte Thérèse. Les réjouissances seront grandes, spécialement dans tous les monastères du Carmel, qui vénèrent en elle la glorieuse réformatrice de leur ordre et leur plus auguste patronne.

Mais, sainte Thérèse ayant été le modèle achevé de la religieuse, il est juste que vous soyez admises et même fortement invitées, quels que soient d'ailleurs le nom et le but particulier de votre Institut, à prendre part à la piété avec laquelle, par le monde entier, les vierges du Seigneur chanteront la gloire de celle qui leur a si bien tracé les voies de la perfection et de la sainteté.

Votre vocation est substantiellement la même ; elle vous appelle aux mêmes sommets par la pratique fidèle des mêmes vertus.

Ecoutez tout d'abord, résumée brièvement, l'histoire de cette disciple et digne émule de sainte Claire.

C'est le 28 mars 1515 que notre sainte naissait à Avila, du royaume de Castille, en Espagne. Le même jour elle recevait le baptême et le nom de Thérèse. Coïncidence curieuse et qui semble bien marquer une attention de la divine Providence, ce même jour aussi, tout à côté, dans la même ville, on inaugurait le monastère carmélite de l'Incarnation et on y célébrait la première messe.

Comme il est ordinaire pour les enfants marqués dans les desseins divins pour une mission spéciale, Dieu entoura le berceau de Thérèse de toutes les vertus domestiques dont des parents, très pieux autant que très nobles, donnaient le bel exemple à une famille patriarcale de douze enfants : une foi robuste et une tendre piété, c'est, pour le dire en deux mots, le cachet de la famille.

Toute petite enfant, Thérèse ne s'occupe guère que de pensées pieuses. L'éternité la préoccupe déjà. Elle lit avidement les vies des saints, aime à contempler l'image du Sauveur, veut qu'on lui parle de Jésus et de son amour, et brûle du désir de lui gagner des âmes et de donner pour lui sa vie. A sept ans, accompagnée d'un petit frère, elle cherche le martyre, chez les Maures. Ramenés à la maison, les deux enfants, pour se dédommager de leur échec, voudraient au moins vivre dans la solitude, et se construisent des cellules au fond du jardin paternel. Nous avons là les premiers élans d'une âme ardente qui laisse déjà prévoir dans son esprit d'oraison les immolations futures.

A treize ans, elle perd sa mère. Dans sa désolation, elle se jette au pied d'une image de la Sainte Vierge qu'elle conjure de l'adopter pour sa fille.

Pour la soustraire aux dangers que le charme de

sa personne et l'activité de son esprit peuvent rendre encore plus délicats, son père la confie comme pensionnaire aux religieuses augustines de Notre-Dame de Grâce. La maladie la ramène sous le toit paternel qu'elle quitte de nouveau, mais cette fois pour obéir à l'appel de Dieu et entrer, en qualité de novice, dans ce monastère du Carmel qui s'était ouvert le jour même de son baptême. Elle y prit, à dix-huit ans, le saint habit et, au bout d'un an, prononçait ses vœux. C'est pour elle le début d'une existence qui sera faite de prières et d'austérités avec, dans la première moitié, des imperfections qu'elle confessera plus tard et qu'elle déplorera dans l'amertume de son âme. Cependant, ces légers défauts ne détournaient point d'elle la grâce de Jésus, ni ses attentions constantes et souvent sensibles par lesquelles il se l'attachait tous les jours davantage, pour en faire dans une éminente sainteté le plus efficace instrument de son amour.

Vingt années de tiédeur relative, due à la mitigation même de l'ordre qu'elle avait embrassé, lui seront, durant les vingt années à suivre, un motif plus puissant de redoubler de ferveur dans l'exercice de l'oraison trop longtemps dédaigné, et de faire plus complets des sacrifices qu'elle avait eu humainement le talent d'adoucir.

C'est d'ailleurs Jésus lui-même qui la convertit et lui déclare qu'il la veut pour épouse. Elle se donne alors à lui sans réserve et sans retour, et maintenant, c'est fait ; Thérèse travaille dans son âme à la construction de l'édifice spirituel de sa sainteté. Les fondements en sont larges et solides, faits d'humilité, de renoncements et d'abandon ; les sommets, dès cette vie, atteindront le ciel et ses joies promises dans des colloques intimes qu'il lui sera donné de tenir avec son divin époux. Entre ces deux termes de la vie

mystique, la grâce disposera les ascensions merveilleuses dont parle le Saint-Esprit, et permettra au cours de l'existence de Thérèse, de la voir pratiquant jusqu'à l'héroïsme toutes les vertus, qui trouvent en son âme, comme en un jardin bien préparé, leur éclosion facile.

Monument surnaturel et splendide que les saints de l'époque, comptés eux-mêmes parmi les plus illustres de l'histoire, contemplent avec étonnement, et sur lequel les anges du ciel viennent d'une façon sensible exprimer leur admiration. Son esprit de pauvreté la conduit au détachement le plus absolu, son obéissance lui fait accepter, avec une soumission toujours filiale, même le sacrifice cruel des consolations divines. Ses austérités ne connaissent point de bornes. Veilles et jeûnes, cilice et flagellation, elle n'épargne rien pour réduire son corps virginal à l'état de victime et d'hostie. Elle a besoin de souffrance et de croix. Les infirmités et la maladie ne peuvent avoir raison de cette soif ardente qu'elle éprouve de s'immoler pour Celui qui lui a fait voir ses plaies, et a voulu s'unir à elle par des fiançailles mystiques. Sa piété solide, élevée, intense, maintient toujours vives en son âme les dévotions les plus chères au cœur divin. Elle se résume d'ailleurs dans l'amour eucharistique qui la tient elle-même et lui fait tout ramener au pied du tabernacle de son Jésus. Sa charité envers le prochain, toujours en éveil dans ses prévenances, s'entretient à ce foyer, comme s'y augmente sans cesse une pureté angélique portée au point qu'elle ne peut saisir le sens de certaines tentations qu'on lui expose. Sa foi lui rend en quelque sorte les mystères sensibles, tant elle est simple et confiante. Elle vit de son esprit et sa conversation en est constamment pénétrée.

Elle a d'une manière éminente le don de science

avec celui d'intelligence, et il est remarquable qu'elle n'ait jamais, en matière doctrinale ou mystique, malgré le nombre et l'importance de ses écrits, donné lieu de corriger sa parole ou sa pensée.

Tant de perfections et de mérites devaient recevoir comme une sorte de complément. Le Seigenur vient signifier ce qu'il attend d'elle, comme don suprême de son âme, et la récompense ne se fait pas attendre. Thérèse prononce le vœu de faire en toute chose ce qu'elle croirait être le plus agréable à Dieu, et ce qui serait jugé tel par son confesseur. C'est le dernier mot de la générosité surnaturelle.

Un chérubin descend du ciel, il porte un glaive d'or à la pointe de feu, il le plonge dans le cœur de la sainte et, en le retirant, il la laisse tout embrasée d'amour de Dieu. C'est le ravissement de l'extase. Plus d'une fois, Thérèse éprouve ces marques sensibles des prédilections de son Epoux, surtout au moment de ses communions et dans ses actions de grâces prolongées. C'est la sainteté rendue manifeste même au regard des hommes. C'est le fruit extérieur de l'amour surnaturel, emportant l'âme jusqu'au sommet de la perfection, pour y rencontrer le cœur divin, et s'y tenir avec lui dans une communication permanente de pensées et de sentiments.

***

Sainte Thérèse, tout en cultivant pour elle-même la sainteté, entretenait dans son âme une ardeur apostolique dont les premières flammes avaient jailli dès sa première enfance. Elle voulait procurer à Jésus le plus de gloire possible par la sanctification des autres, et par l'extension du règne divin sous toutes ses formes.

Elle vivait à une époque où l'hérésie de Luther et de Calvin couvrait l'Europe de ruines par la destruction des églises et l'abolition des autels partout où sa rage pouvait s'exercer.

L'âme de Thérèse souffrait cruellement de ces maux qui affligeaient la sainte Eglise et offensaient si gravement son Epoux.

Et puis, les monastères du Carmel, comme celui où elle vivait elle-même, étaient sans doute peuplés de religieuses généralement ferventes, mais l'Ordre du Carmel était bien déchu de la rigueur primitive, imposée par saint Albert, patriarche de Jérusalem. Il lui vint donc à la pensée, et cette pensée elle-même venait du ciel, de rendre à sa famille religieuse sa première splendeur, par la réforme de ses constitutions et de sa vie, et en même temps d'élever à la gloire de Dieu des sanctuaires assez nombreux pour contrebalancer les profanations et les sacrilèges commis par les hérétiques modernes.

« Il est bien raisonnable, disait-elle, que pendant que les ennemis de Jésus-Christ ruinent les temples sacrés que nos pères lui ont dédiés, nous en bâtissions de nouveaux pour réparer son honneur, et que nous ne témoignions pas moins d'ardeur à son service, que les instruments de l'enfer ne font paraître de fureur et de rage contre lui. »

Certes l'entreprise, si elle est grande et belle, ne laisse pas que de paraître téméraire et insensée. Les moyens humains font absolument défaut, les obstacles, au contraire, et les opposition surgiront de partout. Tour à tour soutenue et abandonnée par des personnes auxquelles sa confiance était de prime abord acquise, elle doit lutter à la fois contre le dénuement le plus complet et contre le mauvais vouloir, souvent le plus raisonné. Elle n'a de ressources que dans sa piété, ses larmes, son courage indomp-

table et la certitude qu'elle a de poursuivre la volonté divine de son maître.

Après la Sainte Vierge, saint Joseph est son principal soutien, c'est lui qui l'a ramenée par une guérison miraculeuse des portes du tombeau. C'est sous son patronage qu'elle met sa première fondation, elle lui fera dédier par l'Eglise le premier temple chrétien élevé en son honneur. Elle donnera son nom au plus grand nombre de ses nouveaux monastères.

Confiante en cette protection qu'elle sait invincible et qui fait continuer au glorieux patriarche son rôle de père nourricier, Thérèse va de l'avant, continuant dans ses voyages, au milieu de tant de travaux et parmi tant d'épreuves, sa vie d'oraison et d'austérité. Les dons surnaturels qui l'inondent vont se répandre auprès et au loin. Ils sont l'intermédiaire de la grâce céleste, qui fait surgir partout des couvents nombreux, aussitôt remplis d'âmes d'élite qui font briller derechef dans l'Eglise toute la beauté première du Carmel. Ce sont désormais de vrais cloîtres, avec la séparation parfaite du monde dans la pauvreté absolue, et dans lesquels la prière commune, la pénitence habituelle, le travail sanctifié, et le souci constant de la perfection, forment toute l'atmosphère qu'on y respire.

Mais n'allons pas croire que tout cela se fit comme par enchantement, et que les difficultés créées par les hommes ou nées des circonstances, s'évanouirent d'elles-mêmes au passage et sous l'action de notre sainte; bien au contraire, ce fut dans l'ensemble une œuvre de douleur. Thérèse eut à porter sa croix sur cette longue route d'un nouveau Calvaire, mais ses souffrances corporelles, comme les persécutions qu'elle dut subir, avaient d'avance été stipulées entre elle et son Epoux, comme le prix dont elle devait

payer l'immense bonheur de lui procurer tant de gloire.

Appuyée sur le commmandement exprès du divin Maître, forte de l'approbation enthousiaste des représentants des grands ordres religieux, soutenue par les directeurs de sa conscience, éclairée des lumières célestes qui lui sont communiquées par sainte Claire, son modèle de prédilection, Thérèse subit toutes les épreuves, renverse ou tourne tous les obstacles, repousse toutes les tentations et poursuit son œuvre, semant par toute la terre d'Espagne ses couvents réformés. Elle reçoit du ciel la preuve la plus manifeste que cette œuvre est bénie de Dieu, puisque les vocations se font assez nombreuses et solides pour remplir ses monastères, et cependant la sainte fondatrice qui s'est livrée elle-même, nonobstant ses travaux et ses voyages, à toutes les exigences de la règle antique du Carmel, en impose de prime abord à ses compagnes la rigoureuse observance.

Ceci tranchait certes avec les mitigations d'ailleurs légitimes auxquelles il faut désormais renoncer : la bure grossière et lourde, les sandales incommodes, la coiffure pauvre et modeste, l'abstinence perpétuelle, l'office divin, des cellules dénuées de tout confort et de tout agrément, le sommeil sur la dure, avec cela le silence, le labeur assigné et en vérité la mort au monde et la sépulture définitive de toute attache comme de toute relation extérieure, voilà, en substance, la vie de mortification et de prière contemplative que doit embrasser et suivre la carmélite entraînée par Thérèse.

C'était un défi au monde, et Thérèse a vaincu le monde dans cette conquête des âmes d'élite qui sont accourues près d'elle chercher le bonheur sur la croix.

Les prodiges de tous genres devaient pour cela se

multiplier sous la main de la sainte, pour confirmer davantage encore le caractère de sa mission et réduire au silence ses nombreux et puissants adversaires. D'autant plus que son action réformatrice devait s'étendre au premier ordre du Carmel et faire des Carmes, ramenés aux austérités premières, les aides les plus efficaces de notre sainte ; et c'est peut-être ce qu'il y a dans l'histoire de plus étonnant et même de plus incompréhensible, à le considérer en dehors de l'action divine, de voir une paurve femme, une humble religieuse, dépourvue de toute ressource humaine, faire, de son vivant et en peu d'années, ces fondations qui iront d'elles-mêmes se multipliant par le monde dans les siècles à venir, et qui appellent à l'esprit d'immolation les âmes généreuses sans distinction. Après quatre cents ans, c'est encore l'esprit, ce sont les leçons et les exemples de sainte Thérèse qui règnent dans tous les monastères Carmélites, et il n'est que juste d'ajouter que toute la vie religieuse dans toutes les communautés, en est imprégnée par la volonté des fondateurs, dès le berceau de chaque institut .

Par la réforme qu'elle accomplit, et si importante qu'elle soit, sainte Thérèse ne lègue pas encore aux générations futures le monument le plus capable d'exciter l'universelle admiration. Elle rend en plus à l'Eglise ,et dès son vivant, des services qui jamais ne sauraient être surpassés. Et nous ne parlons pas seulement ici des mérites qui s'accumulent au sein des monastères par les prières et les immolations quotidiennes, et qui déjà constituent un bienfait que malheureusement les hommes ne savent pas toujours apprécier. Nous voudrions insister davantage sur les leçons que donne le cloître au monde, et sur l'équilibre que les exemples de vie religieuse, poussée jusqu'à ses extrèmes limites, servent à maintenir dans

la lutte des intérêts humains, dans l'inégalité apparemment cruelle qui divise les classes, entretient les rivalités, produit trop souvent la haine et la révolte, mais qui trouve son apaisement aux portes d'un monastère ou d'un couvent, quand on sait que la pauvreté règne en maîtresse, que l'amour y fait régner la concorde dans la soumission parfaite, et qu'on y a fait le sacrifice de toutes les joies humaines.

Le jeudi, 4 octobre 1582, Thérèse rendait à Dieu son âme. Elle avait annoncé avec précision la date de sa mort que Notre-Seigneur lui avait fait connaître plusieurs années à l'avance. La perte était douloureuse pour le Carmel tout entier, mais le ciel était en fête, où prenait place une sainte de plus parmi les plus illustres. Morte d'amour plutôt que de défaillance de nature, comme elle le fit connaître dans une apparition à l'une de ses compagnes, Thérèse n'avait quitté cette vie mortelle que pour entrer, dans la bienheureuse éternité, en union maintenant définitive avec le Dieu d'amour et de gloire qu'elle avait toujours si bien servi.

Mais ici-bas, Thérèse allait continuer son action bienfaisante. La protection, dont elle va envelopper la famille religieuse immense qu'elle a créée, n'empêchera point qu'elle étende à l'Eglise universelle l'influence de son esprit et de son cœur. La dévotion populaire lui adresse d'instinct les hommages d'une confiance que justifient des prodiges éclatants et nombreux. Les sanctuaires les plus célèbres se partagent à l'envi ses reliques. Son nom est sur toutes les lèvres, et son amour dans tous les cœurs. C'est une sorte de canonisation anticipée qui prélude aux honneurs authentiques que lui prépare l'Eglise.

Le 24 avril 1614, le Souverain Pontife, Paul V, achevant l'œuvre commencée par son prédécesseur Clément VIII, expédiait un bref par lequel il déclarait

mettre au nombre des bienheureux, l'illustre Thérèse de Jésus, et autorisait en conséquence le nouveau Carmel à célébrer chaque année, le 15 octobre, la fête de sa bienheureuse mère.

Le Pape en cela, répondait aux demandes instantes du roi d'Espagne, des grands du royaume, de toutes les autorités civiles unies aux Evèques, aux corps universitaires et à toute la grande famille du Carmel répandue partout.

Plus tard, cette première déclaration officielle du Souverain Pontife était confirmé par une bulle de Grégoire XIV étendant à l'univers entier le culte de sainte Thérèse de Jésus, canonisée solennellement le même jour que saint Ignace de Loyola, saint Philippe de Néri et saint Isidore le laboureur.

Depuis cette date, l'Eglise avec tous ses prêtres, ses religieux et ses religieuses, récite chaque année, le 15 octobre, l'oraison par laquelle on demande d'être nourri du trésor de la doctrine céleste de sainte Thérèse et de connaître comme elle les voies de la vraie dévotion.

Au mois d'avril 1914, l'ordre du Carmel, dans tous ses couvents d'hommes et de femmes, célébrait un Jubilé, celui du troisième centenaire de la béatification de sa glorieuse réformatrice.

A cette occasion, Notre Saint-Père le Pape Pie X, de pieuse et sainte mémoire, donnait, le 7 mars 1914, une lettre par laquelle il déclarait sa volonté de prendre part, au nom de toute l'Eglise, à l'allégresse religieuse de la famille carmélite, et qui restera comme le monument le plus beau érigé à la gloire de la Sainte d'Avila.

Il invitait en même temps tous les fidèles à joindre aux siennes, leurs actions de grâces et leurs prières, et ouvrait en leur faveur, sous les auspices de sainte Thérèse, les plus larges trésors de l'Eglise.

L'événement était extraordinaire. Il s'explique toutefois si l'on songe que notre sainte, faible femme, humble religieuse, n'a pas seulement ravivé les flammes au foyer de la vie monastique en ranimant la ferveur du Carmel, mais qu'elle appartient en réalité à toute l'Eglise par l'éclat de ses vertus et par l'éminence de son action bienfaisante.

***

L'année Jubilaire s'écoulait au milieu des solennités, parfois intimes, parfois publiques, toujours très pieuses et très impressionnantes, accomplies dans tous les monastères du monde, quand, tout à coup, s'allume par toute l'Europe la guerre, l'épouvantable guerre avec des atrocités sans nom, inconnues jusqu'alors, et que les progrès dans toutes les sciences humaines rendaient encore plus affreuses.

Après de vains appels à la paix et à la concorde adressés à l'univers chrétien, où déjà vingt peuples sont aux prises, Pie X succombe à sa douleur paternelle, fournissant à l'horrible conflit sa plus auguste victime.

Le Pape, qui avait vu se déchaîner la guerre, s'éteignait en bénissant la paix.

En montant sur le trône, son successeur Benoît XV, y porte la même tendresse éplorée et les mêmes objurgations. Il supplie les empereurs, les rois, tous les chefs des nations belligérantes, de prêter l'oreille à sa voix. Si on refuse de l'écouter, il parle quand même, sachant qu'il exprime le Verbe de Dieu qui est amour et charité. Dans des lettres immortelles, et que seul le Vicaire du Christ pouvait écrire, il fait connaître la ferme volonté de son cœur paternel de planer au-dessus des rivalités et des prétentions des peuples, au-

dessus de la guerre elle-même, dans une impartialité toute surnaturelle qui s'impose au Pontife suprême, obligé de porter à tous, comme son Maître, le même amour et le même dévouement.

Ce qui ne l'empêche point cependant de frapper de réprobations solennelles les actes particulièrement odieux, à cause de leur injustice évidente et de leur inutile cruauté ; puis de s'employer de toutes ses forces à obtenir que l'on mette fin à ces abominations et à soulager, par tous les moyens humains, les souffrances engendrées par la guerre.

Mais Notre Saint-Père le Pape a voulu faire plus encore et dans un ordre plus élevé. Sa parole autorisée a pénétré la profondeur des événements qui a l'improviste sont venus bouleverser le monde. Atteignant le mal dans ses racines multiples, il a dénoncé les causes de la guerre, les retraçant avec évidence dans la révolte de la chair contre l'esprit, du monde contre Jésus-Christ, de l'humanité engagée depuis trop longtemps dans une lutte infernale contre Dieu et son Eglise. L'amour désordonné des richesses qui avait envahi toutes les classes de la société sans exception, la recherche effrénée de la jouissance sensuelle des biens de ce monde, excluant jusqu'à l'idée même du renoncement et de la pénitence, et cette soif morbide d'indépendance qui refuse toute soumission et repousse toute autorité même la plus sacrée et la plus légitime, en un mot l'orgueil, l'ambition et la sensualité, voilà ce qui mène les peuples au désordre et a causé la guerre.

Enfin Benoît XV fait des appels réitérés et pressants à tous les enfants de l'Eglise, les conjurant de s'unir à lui dans la prière et la pénitence, afin de faire violence au ciel et d'obtenir au plus tôt le bienfait d'une paix juste et durable.

Mais cette paix elle-même en tant qu'elle est

demandée par l'Eglise, par son chef et par les pieux fidèles, ne doit pas être regardée comme une faveur purement temporelle. Il faut la paix, certes oui, mais une paix digne de son nom, celle apportée sur la terre par le Christ en naissant et dont il laissait le vœu à ses Apôtres en remontant au ciel. Une paix qui soit fondée sur la pratique de l'Evangile et l'observance de tous les commandements divins ; une paix, par conséquent, qui puisse s'annoncer par le retour général des chrétiens à la vie de la foi et par une attention plus spécialement marquée des âmes ferventes à la recherche des conseils évangéliques. Il faut tout l'Evangile, même avec ses directions qui mènent librement vers les sommets spirituels ceux que leur vocation privilégiée appelle à une plus grande perfection.

Or, les temps où vécut sainte Thérèse ont avec les nôtres plusieurs points de ressemblance et de contact.

Dans ce XVI[e] siècle qui la vit naître et mourir, elle put elle-même contempler avec tristesse les efforts réunis de l'enfer et de l'impiété pour détruire l'Eglise, et avec elle toute civilisation chrétienne et catholique.

L'Eglise est sous le péril constant de la fureur musulmane.

L'hérésie et le schisme ont déchaîné sur une grande partie de l'Europe les guerres de religion, source de tant de haines et cause de tant de ruines. L'implacable rancune d'un empereur a poussé les hordes de ses aventuriers jusque dans la Ville éternelle; le siège de Rome est suivi de la dévastation complète de la cité pontificale ; les horreurs qui s'y commettent sont, moins les raffinements du génie moderne, comparables à celles dont le récit nous épouvante depuis quatre ans. Cependant que la peste, la famine, le brigandage organisé partout et, en certains pays, les

apostasies retentissantes, la persécution et la torture augmentent encore l'abomination du spectacle donné à l'histoire, par l'humanité en délire.

Sainte Thérèse, avec la pléiade de saints que l'on voit, malgré tout, fleurir à cette époque bouleversée, pousse le cri d'alarme de son âme religieuse, et elle indique, pour sa part, le remède à tant de maux. Ils étaient les mêmes et remontaient aux mêmes causes que ceux qui nous affligent aujourd'hui. Elle veut une réaction expiatoire, elle fonde des monastères, érige des sanctuaires, mais c'est surtout pour grouper dans les cloîtres des âmes d'élite qui devront, par l'éminence de leur piété et de leur vertu, se dévouer au salut du monde.

« O mes sœurs en Jésus-Christ! disait-elle, aidez-moi donc à prier pour tant de pécheurs qui se perdent. C'est pour cette fin que le Seigneur vous a réunies ici. C'est là votre vocation. Ce sont là vos affaires. Là doivent tendre tous vos désirs. Pour cela doivent couler vos larmes et se multiplier vos prières. »

La pauvreté monastique, la chasteté virginale et l'obéissance religieuse, voilà les armes qui doivent être au premier plan sur l'immense champ de bataille ouvert au monde spirituel. Ce sont de véritables forteresses qu'érige sainte Thérèse en multipliant ces foyers d'oraison et de sacrifices, et ce qu'elle désire par-dessus tout, c'est qu'on s'y tienne toujours étroitement attaché à l'esprit de la fondation : « Mes filles, je vous demande pour l'amour de Dieu, de garder fidèlement les règles et les constitutions de votre ordre . » C'était sa grande consolation de voir dans toutes les maisons religieuses, qui lui doivent la vie monastique, tant d'âmes d'élite marchant avec allégresse dans les voies qu'elle leur a tracées. Elle réalise la vérité des paroles que Notre-Seigneur lui adressait dans un colloque intime, au milieu de ses tribu-

lations et de ses angoisses : « Les ordres religieux me rendent de grands services. » Mais ces services eux-mêmes se mesurent au degré auquel on sait porter, dans une vie intérieure plus recueillie et plus profonde, le détachement extérieur par la pauvreté effective, le renoncement de la volonté propre et l'élévation de l'être tout entier au-dessus de tout ce qui n'agrée point à la sainteté d'un Dieu ayant le droit de posséder le cœur qui lui est consacré.

Nous ne craignons pas de le dire, les ordres religieux qu'entoure cette triple auréole doivent être, aux yeux de l'Eglise, la protection la plus forte, la plus capable d'arrêter les envahissements malsains d'un siècle qui semble tout oublier des choses spirituelles, et de détourner de nos têtes le courroux de Dieu, chaque jour si gravement offensé.

Nos très chères Sœurs, c'est votre honneur et votre joie d'avoir été, par une vocation sublime, appelées à exercer ensemble et pour la part qui vous concerne, le double apostolat de prière et de pénitence attribué à la vie religieuse, et qui suppose avant tout, pour lui donner sa pleine valeur, l'œuvre de perfection personnelle cherchée et poursuivie dans la pratique journalière des plus hautes vertus.

Il est à noter, en effet, que toutes les religieuses, quel que puisse être par ailleurs le but extérieur de leur institut respectif, sont également vouées à Dieu par une consécration spéciale et définitive qui ne souffre aucune différence, et par laquelle toutes sont également munies des armes spirituelles que Notre-Seigneur lui-même a mises entre leurs mains.

La variété dans la forme, qu'elle s'applique à la maison qui les abrite, au costume qu'elles portent, au régime que les règles leur imposent ; que la clôture matérielle soit plus ou moins sévère, que les vœux eux-mêmes se prononcent d'une façon plus ou

moins solennelle et émouvante, tout ceci n'empêche point qu'il n'y ait en vérité qu'une seule manière de se donner à Dieu par la consécration religieuse, c'est de se livrer complètement et sans réserve.

Et tout s'ensuit dans tout ce qui concerne la substance de la vie religieuse. C'est Notre-Seigneur lui-même qui l'a définie en une seule fois et d'une seule formule, ouvrant également, à toutes les âmes spécialement appelées et consacrées, les mêmes voies de la perfection.

Une Marie de l'Incarnation, une Marguerite Bourgeois, une Mère d'Youville, pour ne nommer que celles qui sont déjà sur le chemin des honneurs publics de l'Eglise, et nous pourrions citer également toutes vos pieuses fondatrices, font bien voir que la religieuse enseignante et la Sœur de charité sont, aussi bien que la clarisse et la carmélite, et dans une vocation identique, appelées à la même perfection et peuvent atteindre à la même sainteté. Toutes d'ailleurs ont été pareillement admises, à l'heure du sacrifice suprême, à faire partie du cortège nuptial qui accompagne partout l'Agneau divin. Toutes sont, en vérité, les filles de Thérèse de Jésus, selon que l'enseignent ces deux mots d'une singulière éloquence, gravés sur la statue colossale de la grande Sainte, au milieu des fondateurs des grands ordres, sous les voûtes de la basilique de Saint-Pierre à Rome : *Mater spiritualium.*

Mère et maîtresse des âmes d'élite, comme le disait naguère le Pape Benoît XV, en louant ses écrits, sainte Thérèse l'est et le demeurera jusqu'à la fin par sa science mystique, sa piété exceptionnelle et ses sages directions. Son esprit, sa ferveur et les règles fondamentales qu'elle a tracées, inspirent et vivifient toutes les communautés religieuses qui se font gloire

de l'avoir pour patronne et pour modèle et de suivre en tout ses admirables enseignements.

Nos très chères Sœurs, vous faites partie de ces ordres religieux dont Notre-Seigneur lui-même disait à Thérèse, qu'ils lui rendent de très grands services. Non seulement, pour répondre à l'appel divin, vous travaillez constamment à votre sanctification personnelle ; non seulement, fidèles dépositaires de tout l'esprit qui a présidé aux origines de votre Institut, vous poursuivez, avec un zèle qui ne sait pas faiblir, les œuvres qui vous sont assignées ; mais encore, par le fait même du sacrifice consommé au jour de votre consécration, et renouvelé, depuis, chaque jour, vous donnez à l'Eglise un surcroît de mérites dont le bon Dieu seul mesure l'étendue, et qui augmente d'autant le trésor spirituel qui se déverse sur le monde.

Dans les temps pleins d'angoisse que nous traversons, ce concours devient plus précieux encore, parce qu'il est indispensable et qu'il peut être tout-puissant.

Quand on songe que là-bas, dans tous les pays visités et ravagés par la guerre, des centaines, des milliers de religieuses comme vous, jusque-là paisibles et heureuses dans leurs couvents et leurs cloîtres, ont dû soudain quitter leurs sanctuaires, pour fuir au loin, sur les chemins de l'exil, ou pour aller jusque sur les champs de bataille, remplir les offices périlleux d'une charité inlassable qui leur coûte la paix, la liberté et la vie, il faut vous estimer bien heureuses et bien favorisées, d'échapper pour le temps présent à ces épreuves inattendues.

Mais vous n'êtes point égoïstes. Tout en remerciant le Ciel des avantages qui vous sont continués, dans la possession tranquille de votre bonheur, vous savez prendre votre bonne part des tristesses et des dou-

leurs qui règnent dans une si grande partie du monde chrétien.

Ici même, d'ailleurs, si nous n'avons point la guerre sur nos rives et à nos portes, nous avons dans les familles quelques-unes au moins de ses conséquences douloureuses auxquelles s'ajoutent les plus vives inquiétudes.

Les séparations cruelles, les deuils de plus en plus nombreux, les anxiétés, le chagrin, sont entrés dans nos demeures à la suite du départ de tant de nos jeunes gens qui sont allés là-bas combattre et mourir pour la cause commune.

C'est une participation très directe de notre patrie à la souffrance universelle.

Elle implique pour vous le devoir d'une prière plus intense, d'une abnégation plus complète et d'un attachement plus étroit à tout ce qui fait l'esprit de la vie religieuse en elle-même, et spécialement celui qui imprégnait votre communauté à son berceau.

Oui, nos très chères Sœurs, il faut prier ; il faut que tous vos actes soient de vraies supplications ; il faut que le cri répété de Notre Saint-Père le Pape trouve son écho dans votre âme ; il faut que malgré toutes les provocations d'un siècle dont Benoît XV dénonçait les tendances déplorables, vous continuiez de garder fidèlement, dans vos maisons comme dans vos cœurs, le feu sacré de la pauvreté religieuse, de la docilité parfaite et de la mortification, ces choses sublimes vouées au Seigneur à l'heure la plus solennelle de votre vie, et qui assurent en même temps votre bonheur et l'efficacité de votre intercession en faveur de l'Eglise et de notre Patrie.

C'est le bienfait que toutes deux sont en droit d'attendre de votre religion et par lequel se poursuivra parmi nous, dans toute sa beauté, l'œuvre accomplie

jusqu'à ce jour dans notre pays par toutes nos admirables communautés religieuses.

Et c'est le vœu que nous déposons aux pieds de Notre-Seigneur, le Prince de la paix, en le confiant à l'intercession de Marie, la Reine des Vierges, et à la prière de sainte Thérèse, et de sainte Claire, modèles et patronnes de la vie religieuse.

# TE DEUM

D'ACTIONS DE GRACES

A L'OCCASION DE LA VICTOIRE DES ALLIÉS

---

11 novembre 1918.

Mes Chers Collaborateurs,

Enfin, après plus de quatre longues années de la guerre la plus épouvantable dont l'histoire fasse mention, la Paix vient d'être décidée par la signature de l'armistice conclu ce matin.

Au milieu de tant de souffrances endurées dans une si grande partie du monde civilisé et dans les angoisses qui torturaient déjà un si grand nombre de nos foyers, l'annonce de la paix nous réjouit tous, comme le plus grand bienfait temporel qui pouvait nous être actuellement accordé.

Aussi sentons-nous vivement le devoir d'en remercier le Seigneur et de lui offrir nos actions de grâces en union avec l'univers tout entier.

A cette fin vous voudrez bien convoquer à l'église, le plus tôt que vous pourrez, les fidèles de votre pa-

roisse par le moyen que vous jugerez le plus commode, et vous chanterez un *Te Deum* suivi de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Vous pourrez, au début de la cérémonie, expliquer à votre peuple qu'elle se fait dans la double intention de rendre à Dieu hommage pour la victoire des Alliés et pour le remercier du bienfait de la paix.

# LETTRE

AUX

## AUMONIERS CATHOLIQUES DE L'ARMÉE CANADIENNE (1)

---

18 décembre 1918.

Révérends et Chers Messieurs,

Je viens, en ma qualité d'Ordinaire de l'Armée Canadienne (Episcopus Castrensis), vous offrir mes meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de Noël et du premier jour de l'an.

Je désire aussi envoyer ,par votre entremise, une bénédiction spéciale à tous les militaires confiés à vos soins.

Le 3 août 1918, S. E. Monseigneur E. Filippi, de la Délégation Apostolique à Ottawa, m'informait, d'après une dépêche adressée de Rome ce jour-là même, qu'il avait plu au Saint-Père de me confier les fonctions d'Ordinaire dans l'Armée canadienne et de choisir M. le chanoine A. Sylvestre, de Montréal, et le Rév. Père Workman, de London, pour remplir celles de Vicaires (Vicarii Castrenses).

Avant d'agir en vertu de ce nouvel office, je devais,

(1) Voir, appendices II et III, pages 573 et 575.

selon les règles ordinaires du Droit, attendre les lettres authentiques portant, avec ma nomination formelle, la définition des pouvoirs qui me seraient accordés par le Saint-Siège.

Ces lettres, datées du 21 septembre et signées par S. E. le Cardinal de Lai, au nom de la S. C. de la Consistoriale, ne me sont parvenues que la veille du jour où, à la joie du monde entier, se concluait l'armistice entre les Alliés et l'Allemagne, c'est-à-dire le 10 novembre.

Ayant tout préparé à l'avance, j'ai pu vous adresser sans retard la feuille contenant des facultés que vous pouvez exercer partout, et nonobstant l'armistice et la paix définitive elle-même, aussi longtemps que vous serez maintenus dans votre charge d'aumôniers militaires.

En effet, par les mots *durante bello*, je comprends, à moins de révocation expresse, tout le temps qui s'écoulera jusqu'au jour où les troupes canadiennes, mobilisées à l'occasion de la présente guerre, seront toutes licenciées et les soldats rendus à leurs foyers.

Monsieur le chanoine Sylvestre et le Rév. Père Workman ont de plus le pouvoir de sous-déléguer ces mêmes facultés.

Celles-ci sont très amples, et plusieurs portent sur des points délicats.

Dans leur application, vous devrez nécessairement user de votre liberté de jugement, ayant toujours en vue, par-dessus tout, le bien des âmes et l'honneur de la Sainte Eglise.

Laissez-moi vous dire, chers Messieurs, que je n'avais pas attendu cette nomination pour m'intéresser très vivement à nos soldats, volontaires ou conscrits, et pour apprécier l'immense bienfait de votre ministère auprès d'eux, et je suis en parfaite conformité de vues avec tous mes vénérés collègues de

l'épiscopat en louant, comme il convient, un apostolat exercé dans des conditions particulièrement pénibles. En offrant vos services, avec l'agrément de vos évêques respectifs, et par le fait que vous étiez acceptés comme aumôniers militaires, vous faisiez déjà un sacrifice d'autant plus grand et plus méritoire, que tout arrivait à l'improviste, s'opérait très rapidement, et que vous alliez en somme vers l'inconnu.

Comme tous les militaires, vous aviez à consommer une séparation douloureuse avec vos parents et vos amis, il fallait tout quitter et vous éloigner.

Mais pour vous, prêtres, cette séparation et cet éloignement avaient un sens plus profond et un résultat plus étendu.

C'est votre âme sacerdotale qui vous élevait, dans les motifs de votre décision, à la hauteur surnaturelle où la pensée des âmes à sauvegarder vous rendait capables de la plus généreuse abnégation.

La tâche était, dès le début, au point de vue humain, difficile et dure.

C'était, dans votre vie, un changement radical et complet.

Adieu! le ministère actif mais paisible de la paroisse ou de l'enseignement ; adieu! la société habituelle, dans un presbytère ou un séminaire, de confrères sympathiques, où la vie commune, malgré ses petits ennuis, entretient par elle-même la ferveur du zèle et les joies du dévouement.

Puis qu'adviendrait-il de la régularité quotidienne des exercices spirituels? Et, dans l'isolement sacerdotal, privés de tout appui fraternel, combien il vous faudrait d'énergie, de constance, de solide piété, pour être toujours, partout et avant tout, prêtres avec tout ce qui tient, même extérieurement, à la dignité du caractère sacerdotal!

A cette solitude troublante du cœur s'ajouteraient

des fatigues insolites, au milieu de voyages incessants, vous transportant tour à tour dans les casernes, dans les camps, voire même dans les tranchées, avec le devoir de vous maintenir dans une endurance physique et morale d'autant plus nécessaire à l'aumônier qu'il en doit donner l'exemple aux soldats : les chefs comptent justemnet sur lui pour soutenir le courage, l'entrain et la bonne humeur de tous.

On comprend la force merveilleuse attachée à cette influence du prêtre-aumônier sur des jeunes gens qui, pour la première fois, allaient affronter des dangers auxquels rien ne semblait les avoir préparés.

Entraîné dans cette guerre, la plus abominable dont l'histoire fasse mention, le Canada y a pris part dans une très large mesure ; la population catholique de ce pays — et ceci s'applique à toutes les catégories sans exception — a le droit de revendiquer pour elle-même, et l'histoire devra lui assurer le renom de gloire que se sont acquis les troupes canadiennes dans tout leur ensemble.

Cette guerre mondiale avait éclaté comme un coup de foudre, alors que notre peuple jouissait d'une paix profonde et que nos familles, depuis un siècle, ignoraient ce que c'est que la guerre. En dépit de circonstances nombreuses qui leur rendaient la chose plus étrange et plus redoutable, nos fiers bataillons, formés en quelques semaines, aguerris en quelques mois, se sont montrés égaux à ceux qui avaient pour ainsi dire la guerre dans le sang, puisque les générations, en se succédant, transmettent des sentiments belliqueux sans cesse entretenus et ravivés à chaque décade par quelque nouveau conflit.

Les soldats canadiens, tués à l'ennemi et dont la dépouille repose là-bas en quelque endroit de France ou de Belgique, rappelleront longtemps ce que la fleur de notre jeunesse s'est révélée capable de faire,

en dépit de son éducation toute pacifique, et quelle épopée brillante ces enfants, si brusquement amenés sous les drapeaux en terre étrangère, loin de leur pays, ont pu accomplir, soutenus par le sentiment religieux et la conviction intime de la justice de la cause à laquelle ils sacrifiaient leur vie. On eût dit le réveil soudain d'un vieil atavisme et que la valeur des ancêtres venait à point soulever les cœurs après un repos de cent ans.

Il faut bien admettre que l'habitude de la discipline, le sens du devoir et celui de la soumission hiérarchique durent largement compenser l'absence de la formation stratégique.

C'était déjà, en vous voyant partir avec eux, et sachant que votre affectueux dévouement leur était acquis, une consolation au milieu des larmes pour les parents en embrassant une dernière fois leurs enfants devenus tout à coup des soldats.

Vous alliez être leurs compagnons habituels et comme leurs frères aînés, et mieux encore des pasteurs pleins de sollicitude, suivant partout leurs ouailles.

C'était une garantie donnée d'avance contre le respect humain ; les jeunes gens se conserveraient pieux et bons ; on leur tendrait vainement des pièges, vous sauriez les leur faire éviter. Ils recevraient toujours à point les avis, les conseils, la direction nécessaire; et surtout votre infatigable zèle leur rendrait facile la réception fréquente des sacrements ; ils seraient fidèles à leurs devoirs religieux.

Dès lors, rassurés pour leur âme, les parents de nos soldats, résignés, acceptaient les immolations suprêmes. Leurs fils pouvaient tomber au champ d'honneur. Après une dernière absolution vous mettiez au service du mourant votre cœur paternel pour transmettre à la famille ses derniers et émouvants adieux.

C'est dire que vous étiez au poste sans souci du danger, et que la crainte même de la mort sur le champ de bataille ne vous aurait point arrêtés.

Votre confrère, le regretté Rosaire Crochetière, du diocèse de Nicolet, tué par un éclat d'obus en réconfortant un blessé, a montré l'héroïsme auquel devait atteindre au besoin le dévouement d'un prêtre-aumônier.

Les autorités militaires ont mainte fois proclamé votre attitude admirable. Les décorations accordées à quelques-uns sont un hommage solennel dont l'honneur rejaillit sur le corps tout entier, puisque, dans les mêmes conditions, chacun eût accompli les mêmes actes avec la même abnégation.

Chers Messieurs, depuis la signature de l'armistice, c'est-à-dire depuis qu'on ne se bat plus, les choses naturellement sont bien changées, pour vous-mêmes comme pour vos soldats.

Moins de fatigues, moins de privations, moins de souffrances et moins de dangers. Il y a maintenant les joies du triomphe, les célébrations enthousiastes de la victoire, la perspective du retour prochain et par-dessus tout le bonheur de penser que les familles sont désormais moins inquiètes. L'angoisse a fait place à la fierté, et si les tristesses de l'éloignement se prolongent avec la séparation dont le terme est encore incertain, on peut cependant envisager, de part et d'autre, l'avenir avec confiance.

Nos enfants vont revenir ; c'est un regain de vie pour les parents si cruellement éprouvés dans leur tendresse, et ces joies anticipées des familles de nos militaires se mêlent aux acclamations s'élevant par tout le pays pour la victoire des Alliés et le rétablissement de la paix.

Nous avons rendu grâce à Dieu, et le *Te Deum* a été chanté avec enthousiasme dans toutes nos églises.

Toutefois la tâche n'est pas encore complétée pour vous. J'oserais même dire que si elle est moins lourde, elle est cependant encore très laborieuse et peut-être plus délicate.

Il n'y a plus la ligne de feu, ni l'attente du combat. Il n'y a plus la misère des tranchées ni apparemment le besoin d'un secours qui relève, soutienne et fortifie les âmes en présence d'un danger imminent, en présence de la mort elle-même. Non, on ne se bat plus.

Mais, par le fait même de l'armistice, n'y a-t-il pas, au point de vue spirituel, d'autres périls plus graves encore et plus nombreux. Satan a multiplié ses embûches. C'est maintenant, d'une façon unique et toute spéciale, votre ministère surnaturel de prêtre qui doit s'exercer pleinement pour préserver les âmes de nos chers soldats contre les pièges du démon.

Le dernier paragraphe de la lettre consistoriale dit bien que nous devons exhorter les soldats : *ut longe sint a peccatis, condignis moribus vivant, et ad sacramenta accedant, nedum in vitae periculis, sed et saepius quum possint.*

Oui, il faut parer aux tentations venant d'elles-mêmes assaillir, sous toutes les formes, des âmes violemment tourmentées et que ne protège plus la menace de la mitraille. Il faut renforcer en elles les motifs de l'ordre plus strictement spirituel, les maintenir dans leurs sentiments de piété ; il faut les défendre contre les tentations si terribles de leur âge et de leur état ; il faut les ramener à la réception fréquente des sacrements.

C'est ce qui vous reste à faire pour continuer et parachever l'œuvre si belle, si noble, si sacerdotale et si méritoire que vous avez accepté de remplir à l'occasion de la guerre.

Par là vous aurez mis le sceau à votre dévouement,

et définitivement acquis le droit à la reconnaissance de nos soldats et de leurs parents. Vous aurez bien mérité de l'Eglise elle-même en sauvant les âmes ; vous aurez surtout bien mérité de Dieu par l'accomplissement sans réserve de votre devoir de prêtre.

Il est naturel et très légitime que vous aspiriez à rentrer dans vos diocèses pour reprendre, avec la livrée ecclésiastique, vos occupations antérieures, non sans doute sans avoir goûté un repos dont vous aurez grand besoin.

Vous n'oublierez jamais les choses poignantes que vous aurez vues durant cette guerre atroce, mais des souvenirs de cet affreux carnage, quelques-uns du moins réveilleront dans vos cœurs de douces émotions, ceux qui vous rappelleront à vous-mêmes les actes de zèle généreux qui ont marqué votre passage au milieu de nos soldats, et par lesquels vous avez répandu dans les cœurs les grâces de Notre-Seigneur.

Veuillez, au nom de la sainte Eglise, que je représente en ce moment, bénir tous ces chers jeunes gens pressés autour de vous, au pied des autels, à l'occasion des fêtes qui leur rappellent les joies les plus intenses de la vie familiale.

Je supplie Notre-Seigneur, par l'intercession de sa très sainte Mère, de vous bénir vous-mêmes et de vous accorder à tous, comme à nos chers soldats, santé, bonheur, et prompt retour dans la patrie.

# TROISIÈME LETTRE

AUX

## ECOLIERS DE SON DIOCÈSE

---

### Le caractère

---

Janvier 1919.

Mes Chers Enfants,

La nouvelle année s'est ouverte, pour le monde entier, dans des conditions exceptionnelles.

Après quatre années d'une guerre inouïe, la brusque conclusion de l'armistice laisse prévoir une paix dont les conséquences modifieront, avec la géographie d'une partie de notre globe, les relations sociales entre les différents peuples et, sans doute aussi, la situation intérieure de la plupart d'entre eux.

La guerre laissera en bien des pays des ruines, des dévastations, une désolation que le monde n'a jamais connues.

Des nations entières déjà bouleversées seront dans un désarroi économique que les lois seront peut-être insuffisantes à dominer.

Tous les esprits sérieux se préoccupent de la restau-

ration nécsesaire et des moyens a prendre pour l'opérer et la conduire à bonne fin.

Ce qui domine partout dans cette préoccupation trop justifiée, c'est la nécessité absolue, universellement admise, d'élever la jeunesse en mettant devant ses yeux le travail que lui réserve l'avenir, et de faire comprendre, surtout à ceux qui posséderont plus tard l'autorité et l'influence, apanage d'une formation plus soignée, les devoirs multiples de l'accomplissement desquels dépendra la prospérité commune.

Notre pays lui-même, pourtant privilégié de bien des façons, n'échappera point à ces conséquences sociales d'une guerre à laquelle il nous a fallu participer, et qui a, en réalité, étendu jusqu'à nous ses tristes effets.

C'est donc à dire qu'il nous faut pareillement envisager l'avenir et mettre en sa présence la classe de jeunes gens dont vous faites partie, à laquelle son éducation réserve naturellement la direction de la chose publique, et sur laquelle s'apprête à peser lourdement le poids des plus graves responsabilités.

Nous voyons en vous les hommes de demain. Ceci cesse d'être une banalité. Il s'agit de préparer non des hommes quelconques, n'ayant à pourvoir qu'à leur bien-être individuel, à faire leur chemin dans le monde, à gagner de l'argent ou même à faire fortune, mais des hommes qui soient vraiment des chefs, ou tout au moins des aviseurs et des modèles, et dont le caractère, l'énergie et le dévouement, appuyés sur une intégrité parfaite, puissent mener à leur suite leurs concitoyens dans les voies du bon ordre social et de la prospérité collective.

Or, pour tout ceci, il faut agir, sinon par voie de réaction, ce qui pourrait paraître injurieux pour vos devanciers, au moins en appuyant, en insistant plus fortement que jamais sur les qualités, les vertus, la

culture intellectuelle et même physique, toutes choses devenues plus que jamais indispensables à ceux qui veulent et qui doivent exercer, dans les temps difficiles surtout, une action et une influence véritablement salutaires sur leurs concitoyens et sur les destinées de leur pays en général.

Mais ce qu'il faut par-dessus tout, c'est de former en vous et de stimuler l'esprit d'initiative, vous libérant du besoin d'avoir constamment quelqu'un ou quelques-uns pour vous dicter les décisions à prendre et la conduite à tenir.

Le concours nécessaire de vos supérieurs ne devrait plus avoir d'autre objet que de vous diriger, de vous éclairer ; de tenir devant vos yeux le but de vos efforts, et de vous aider à prendre les meilleurs moyens de l'atteindre.

La première chose en effet qui s'impose à tout homme, mais plus particulièrement à celui dont l'instruction fait ou devra faire un homme public, c'est ce que j'appellerai *le sens du devoir*.

C'est bien ce qui est à la base de toute la discipline à laquelle vous êtes dès maintenant soumis, et qui vous prépare à subir plus tard les exigences inévitables de la vie.

Vous devez à tous les instants faire ce qui vous est commandé, et parce que cela vous est commandé, et pour nul autre motif. Vous faites votre devoir.

Et vous le faites d'autant mieux, que vous réalisez davantage dans votre âme la vérité du précepte de l'Apôtre, lequel s'étend à tous les actes raisonnables de la vie.

C'est le sens du devoir, développé, affermi chaque jour, par le fait même de l'habitude qui s'enracine facilement.

Laissez de côté toute crainte servile, toute ambition mesquine, toute vanité et toute présomption, et cher-

chez votre récompense dans la seule satisfaction chrétienne du devoir accompli.

C'est ainsi que se formera en vous, pour appuyer le sens du devoir, une conscience *droite*, *éclairée*, *sûre d'elle-même*, qui décide avec fermeté parce qu'elle est toujours appuyée sur la base solide du *fais ce que dois.*

Le sens du devoir produit de lui-même ces qualités requises dans toute fonction publique et responsable : la ponctualité, l'assiduité et l'attention soutenue, faisant qu'on est toujours à son poste à l'instant marqué, qu'on s'y tient tout le temps voulu et qu'on s'applique à bien remplir la tâche imposée.

Fidèles dans les petites choses qui font la vie de collège, vous serez plus tard fidèles dans les grandes choses qui vous seront confiées pour le bien de notre pays.

Vous demanderez à vos camarades qui vont nous revenir de là-bas, ce que c'est que le sens du devoir et comment la discipline collégiale excelle à le former.

Il faut pour nos hommes de demain, la *fierté*, l'*indépendance*, qui les mette sûrement à l'abri de tout motif indigne, dans leurs actes, et de toute influence déprimante cherchant à capter l'esprit par l'orgueil, ou le cœur par une passion quelconque.

C'est au collège que l'on peut déjà, dans de jeunes garçons, distinguer et reconnaître ceux qui savent et sauront toujours se tenir et marcher droit, malgré les entraînements du plaisir ou de l'intérêt.

Ceux-là sont à l'écart de toute coterie, ils ignorent les petits complots, ils ont la figure ouverte et l'œil limpide, d'eux on ne redoute rien, pas plus dans l'obscurité qu'en pleine lumière. Plus tard, devenus hommes et hommes publics, ils auront le respect d'eux-mêmes, dédaigneront les offres humiliantes, les préjugés de castes ; ce seront des hommes fiers et indépendants de tout ce qui ne mérite pas leur atten-

tion ; ce seront des hommes libres de la vraie liberté, dans la pleine indépendance à l'égard de toute tyrannie et de toute servitude.

Voulez-vous voir la vraie fierté en action, écoutez saint Pierre repoussant les offres de Simon le corrupteur : Périsse avec toi ton argent! Puis saint Paul récusant des juges sans mandat : Vous n'êtes point mes maîtres, j'en appelle à César. Ces deux exemples résument tout. Pour apprendre à les suivre, soyez dès maintenant fiers et indépendants, sauf de la règle, de vos maîtres et des bons exemples de vos camarades les meilleurs.

Mais il faut aussi former et développer en vous le sens de la *soumission hiérarchique* dans le respect à toute autorité légitime, la seule qu'il faille écouter.

Le collège est un monde en miniature ; l'organisme social y est représenté d'une façon assez complète, pour que puissent s'y exercer déjà les vertus qui, de la base au sommet, s'imposent à tous les membres de la société humaine.

L'autorité se trouve dans les règlements de la maison : ce sont les lois ; elle a ses représentants attirés dans tous vos supérieurs, chacun pour la part qui lui est dévolue.

Au-dessus des règlements et des maîtres, il y a Dieu, la source véritable et unique de toute autorité, à qui remonte toute obéissance ; dès lors la soumission perd tout caractère humiliant, elle libère au contraire l'esprit et le cœur, elle élève l'être au-dessus de toute considération purement humaine ; ce n'est plus à l'homme, c'est-à-dire à son semblable qu'on obéit, mais à Dieu lui-même qui nous commande par ses mandataires autorisés.

Faites, dès maintenant, ce qui vous incombera plus tard si vous voulez être mis au nombre des citoyens irréprochables et vraiment utiles à leur patrie.

Le dédain, le mépris même et l'injure, professés envers l'autorité quelle qu'elle soit, chose, hélas! trop commune de nos jours, ne peuvent produire que le désordre social, en provoquant dans les foules toujours faciles à séduire, la résistance aux commandements de l'Eglise ou aux lois du pays.

Pour vous, appelés à jouer un rôle bienfaisant, parmi la classe dirigeante, et devant plus tard remplir des fonctions qui impliquent le jeu d'une autorité plus ou moins grande, vous serez bien aises d'avoir au collège appris à commander en vous appliquant à obéir.

*Le sens de la vérité* est aujourd'hui bien émoussé dans le monde. Le mensonge est à l'ordre du jour, il est à la base de la guerre mondiale qui rugit depuis quatre ans passés. Il sévit par la calomnie la plus atroce contre l'Eglise et son chef. On le dénonce chaque jour à tous les degrés de l'échelle sociale. Il est le parjure, il est la fourberie, il est l'hypocrisie, il est la trahison. Il est un instrument pour tous les crimes. Il est donc une des causes de la perturbation sociale : il faut que les jeunes gens, ou nos hommes de demain, soient les ennemis du mensonge et possèdent le sens de la vérité.

Accoutumez-vous à dire toujours simplement la vérité, même pour avouer une faute et si vous devez en subir le châtiment ; ayez de la franchise dans le caractère et qu'elle s'exprime dans votre regard. Ne soyez point de ces jeunes garçons dissimulés, facilement hypocrites, qui ne savent point regarder en face, qui ont toujours l'air de se méfier et à qui personne ne saurait se fier.

La sincérité au collège deviendra plus tard la fermeté des convictions et le courage de les affirmer. Votre action sera d'autant plus efficace que l'on

pourra dire de vous : On peut le croire sur parole parce qu'il n'a jamais menti.

*Le sens de la justice* va de pair avec celui de la vérité. Celle-ci libère les âmes et les peuples ; l'autre les élève et asseoit leur prospérité sur des fondements solides et inattaquables.

Mais il est vrai de dire aussi que la justice aujourd'hui n'est pas moins maltraitée, dans toutes les sphères, que la vérité elle-même.

Si on n'ose pas toujours le proclamer comme doctrine, on admet trop souvent en pratique que la force prime le droit ; que la ruse et la fourberie sont des moyens légitimes ; que l'intérêt justifie le parjure lui-même ; qu'il est permis, quand on le peut impunément, de renier sa parole, sa signature, de déchirer et de fouler aux pieds, comme de vils chiffons, les contrats les plus solennels et les plus sacrés.

Il est des hommes qui, pris à part, et dans la vie privée pourraient être cités comme des modèles d'intégrité ; mais parce qu'ils sont dans la vie publique, chargés et honorés de fonctions sociales, ils semblent croire que la morale pour eux n'est plus appuyée sur les mêmes principes, et que la justice cesse d'être une vertu nécessaire, quand elle n'a plus pour théâtre le seul foyer domestique.

Il en est d'autres qui veulent être absolument irréprochables dans leurs relations individuelles et qui ne voudraient, pour rien au monde, et d'aucune façon, dérober une obole à leur voisin. Mais placés vis-à-vis des institutions corporatives : gouvernement, municipalités, maisons religieuses ou sociétés diverses, ils se croient en droit de les traiter avec une désinvolture qui va jusqu'au vol manifeste et aux plus criantes injustices.

Il en est enfin qui trouvent dans les procédures légales, habilement utilisées, de vilains moyens de

causer au prochain des torts considérables et même de leur enlever l'honneur, ou une partie de leurs biens, calmant les reproches de la conscience en se disant qu'on a agi suivant la loi, alors que celle-ci a simplement servi à une très grave injustice.

Mes chers enfants, pour répondre à tout cela, il n'est qu'une parole à citer, celle même du commandement divin, qui s'applique à tous et envers tous, les collectivités comme les individus : *Bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras sciemment.*

L'observation de cette loi divine produit ce qui s'appelle, dans le langage courant, l'honnêteté.

Elle était proverbiale chez nos pères ; nous avons reçu d'eux une renommée nationale qui fait l'honneur de notre race, et *vaut mieux*, dit le proverbe, *que ceinture dorée.*

Vous avez dès maintenant des occasions multiples et quotidiennes de pratiquer la justice en ne prenant jamais, pour vous l'approprier, ce qui ne vous appartient point; en respectant, sans les détériorer en aucune manière, les objets à votre usage ; en tenant dans un ordre parfait la maison, ses murs et ses meubles, ne vous permettant jamais de rien gâter avec vos crayons ou vos canifs, en un mot, en ne dérobant et en n'endommageant jamais le bien d'autrui.

Et cela par l'exercice actuel d'une vertu dont l'habitude, foncièrement acquise, fera de vous plus tard des hommes honnêtes.

Des écoliers bien élevés savent passer devant un étalage, traverser un jardin et même un verger sans jouer le tour d'un goût douteux, de dérober les fruits.

Il faut encore, et les circonstances vous favorisent singulièrement sur ce point, développer en vous *le sens social* proprement dit.

C'est la lutte des classes qui est peut-être la chose la plus à craindre pour un avenir prochain. La so-

ciété, dans son ensemble, sera nécessairement dominée par son élite intellectuelle.

Il faut qu'elle se montre digne et capable de maintenir, dans de justes bornes, les revendications respectives, et de calmer des oppositions et des luttes qui pourraient mettre en danger tout l'édifice social.

A cette élite vous appartiendrez, si vous savez répondre au but et à l'objet de l'éducation que l'on vous donne ici.

Mais pour cela il faudra plus que des notions, plus que des principes de vie et d'action. C'est une mentalité qui s'impose, et qui doit être toute différente de celle de la foule.

Alors que l'égoïsme, même inconscient, ou tout au moins le dévouement purement familial, est la règle suivie dans le cours ordinaire des choses, les chefs de la nation, et ceux qui les entourent pour prendre part avec eux à la direction générale, doivent s'élever au-dessus des suggestions mesquines de l'intérêt personnel ou domestique, et même des questions de clocher ou de groupes quelconques, et travailler à peu près exclusivement pour le bien commun et dans l'intérêt général.

Pour cela, il faut gagner et posséder la confiance : celle-ci se capte par l'évidence du désintéressement et par la réalité des services. Elle se conserve par les marques de bonté, de générosité, de zèle, dont les âmes bien nées et dûment cultivées sont seules capables, et qui ont le don de séduire le peuple et de le convaincre plus facilement que les discours ou les écrits les plus soignés.

Il faut savoir se pencher vers ce qui est humble et petit, tendre à l'infortune une main secourable, accorder à point l'aide nécessaire et, par une affabilité qui n'écarte jamais la politesse ou la dignité, servir de trait-d'union entre la richesse et l'indigence, entre

l'instruction et l'ignorance, entre les classes qui seraient séparées par un abîme, si la sociabilité ne venait à point le combler.

La sociabilité se prépare dès le collège. On vous demande des services qu'il faut rendre gaiement. Vous devez de bon cœur prendre la part qui vous revient ou qui vous est assignée, dans tout ce qui se fait ou s'organise, pour l'avantage ou l'agrément de la communauté : les jeux, la fanfare, l'orchestre, le chœur de chant, les académies, les séances, autant de choses qui vous mettent en contact plus intime les uns avec les autres et qui développent le sens social.

Il faut vous aider mutuellement. Il faut apprendre à aimer les pauvres et à respecter la pauvreté chez des camarades moins fortunés.

L'éducation que vous recevez doit encore avoir pour objet et pour résultat d'orienter en vous *le sens du patriotisme* le plus vrai, le plus pur et le plus ardent.

Le patriortisme c'est l'amour de la patrie, c'est-à-dire du pays de nos pères, du sol auquel se rattachent notre naissance et nos origines; c'est le cri du sang qui nous fait particulièrement chérir ceux à qui nous tenons de plus près, par la famille ou par la race ; c'est le lien qui nous tient unis, par les sentiments et les aspirations, à tout un passé pénétré de souvenirs glorieux et de traditions bienfaisantes ; c'est l'ensemble des droits et des devoirs qui nous viennent de l'ordre social auquel nous appartenons et qui nous tient, avec tous les citoyens d'un même pays, groupés autour d'un même drapeau, sous une même autorité.

Le vrai patriotisme produit donc le vrai citoyen, celui qui sait disposer, dans son âme, l'ascension des attaches et des obligations, selon que l'y obligent des relations qui découlent de son être social.

Notre situation, ici, est très particulière. Le patriotisme n'a pas pour nous la glorification aussi pré

cise qu'il peut avoir pour un peuple formé d'une seule race et parlant une seule langue.

Toutefois, les principes en sont les mêmes, aussi bien que les devoirs qu'ils imposent.

Vous devez être patriotes, c'est-à-dire que vous devez aimer et servir avec piété et dévouement votre race, ce que l'on appelle la nationalité, et faire tout en votre pouvoir pour aider à l'accomplissement de ses destinées providentielles.

*Nos institutions*, *notre langue* et *nos lois*, tel est le mot d'ordre ; il explique tout l'héritage ancestral que nous devons défendre et conserver à tout prix. Il faut tenir ferme, sans jamais broncher, au maintien, des droits, des libertés et des privilèges, conquis pour la plupart de haute lutte, et que les lois ou la coutume nous garantissent ou devraient nous reconnaître.

Mais là ne se limitent point les devoirs d'un vrai patriotisme, ils s'étendent plus loin et s'élèvent plus haut. Nous ne sommes point les habitants d'une province, mais bien les citoyens d'une grande nation. Les Canadiens d'une autre origine et d'une autre langue sont aussi nos compatriotes. La prospérité morale ou matérielle d'une famille, d'une ville ou d'une province, participe de la prospérité générale, et le vrai patriotisme couvre le pays tout entier.

Il ne peut pas être particulariste ; il n'est pas chauvin. Il est national.

Une fois mis en sûreté le trésor de nos aspirations en tant que catholiques et Canadiens-français, il est de notre intérêt, autant que de notre devoir, de travailler pour le bien commun et de le faire avec toute l'intelligence que peut fournir une excellente éducation.

Il y a plus encore. Que le Canada soit une nation composée de groupes nombreux et que distinguent les origines et les langues, il n'en est pas moins vrai qu'il fait partie de cet autre ensemble formé de vingt

peuples divers vivant sous l'égide du drapeau britannique. Les Canadiens, qu'ils le veuillent ou non, et pour aussi longtemps que la Providence n'en aura pas décidé autrement, sont des sujets anglais. Comme tels, ils doivent pratiquer un loyalisme qui leur a été inculqué d'ailleurs dès l'origine, dont nos pères nous ont transmis l'exemple avec la leçon, auquel les évêques ont maintes fois rendu témoignage auprès du chef suprême de l'Eglise, que les Souverains anglais ont reconnu et proclamé en maintes circonstances, et qui a, l'histoire est là pour le prouver, été pour nous l'occasion ou le moyen d'obtenir des faveurs qui tranchaient visiblement sur les mesures légales qui pesaient, même en Angleterre et dans ses autres colonies, sur ses sujets catholiques.

Nous devons donc, si nous voulons remplir toutes les obligations d'un patriotisme véritablement chrétien, être fidèles soutiens et défenseurs de notre race, entièrement dévoués aux intérêts généraux de notre pays, et sujets loyaux de la couronne britannique.

Il est inutile, il serait même ridicule de souhaiter ou d'espérer qu'une contrée vaste comme la nôtre, et qui vient d'être découverte, puisse être l'apanage plus ou moins exclusif d'un peuple ou d'une langue. Forcément, comme il est arrivé,comme il arrive encore ailleurs, dans des conditions semblables, il se fait graduellement une juxtaposition de nationalités diverses, lesquelles, à des titres différents mais avec des droits semblables, et sous la protection d'une même autorité suprême, tendent à former de tous ces éléments hétérogènes, une agglomération qui, au sens politique, possède la même vie et doit avoir les mêmes tendances dans la poursuite des mêmes intérêts temporels.

Notre groupe ethnique se réclame à juste titre d'une priorité d'occupation et de droits originels qui nous

font, ou au moins qui devraient nous faire une situation exceptionnelle.

Nous devons y tenir par tous les moyens en notre pouvoir.

Mais ces moyens, qu'on les appelle légaux ou constitutionnels, ou qu'ils consistent dans un travail énergique et constant sur l'opinion, doivent toujours dans la pratique se traduire par la fermeté dans l'usage même de tous nos droits, et dans la juste considération qu'il nous faut avoir pour les droits des autres.

Il en est des groupes ethniques comme des familles et des individus ; appelés à vivre ensemble et à se côtoyer tous les jours, il faut, tout à la fois, de la tenue et une bienveillance réciproque qui s'étende à toutes les relations sociales.

L'injure ou la violence, même en riposte, ne saurait produire aucun bien.

Le vrai patriotisme est précisément celui qui met en pratique la maxime évangélique : « Faites à autrui ce que vous voudriez qu'il fût fait à vous-même », et qui fait accomplir à l'égard de toute autorité légitime tous les devoirs du citoyen.

C'est bien ce que nous enseigne saint Paul, et ses leçons rappellent l'exemple donné par Notre-Seigneur lui-même.

Une nation, dans son ensemble, est une grande famille dont tous les membres devraient se considérer et se traiter comme des frères.

Tel est en somme le vrai patriotisme, celui qui fait les sujets loyaux et vraiment utiles à leur pays.

*Le sens de la distinction.*

Si vous voulez plus tard vous élever vraiment dans l'échelle sociale et exercer sur vos compatriotes une action, justifiée d'ailleurs par votre formation intellectuelle, il faut absolument que celle-ci soit accompagnée d'une véritable distinction.

Il y a des vulgarités de langage ou de conduite qu'un homme bien élevé ne se permet point, mais dont malheureusement la seule instruction ne préserve pas toujours suffisamment.

Le peuple aime la distinction ; il a ses façons de parler habituellement très justes et dont il se sert pour classer ceux qui ont quelque prétention à le diriger. Pour désigner un homme distingué, il dit que c'est un monsieur, un gentilhomme.

Non seulement il l'admire, mais il le suit volontiers, et même, sur les points plus pratiques, il imite ses exemples qui n'ont rien de trivial ou de commun.

Chez un homme distingué, la mise est toujours irréprochable bien que sans recherche ; sa parole, nullement affectée, est cependant d'une correction parfaite; son maintien est digne, sa démarche réservée, empreinte de courtoisie, de politesse et de bienveillance. Il ne bouscule personne et nulle part. Il cède facilement le pas à plus âgé, à plus faible, ou à plus élevé que lui.

Il sait dire merci et rendre un salut, et traite avec respect ses inférieurs eux-mêmes, sachant toujours éviter les familiarités de mauvais aloi. Sa discrétion retient sur ses lèvres le jugement trop hâtif. Dans les groupes, ce n'est jamais celui qui parle le plus fort ou le plus vite. On ne l'entend jamais dénigrer personne, pas même ses supérieurs. On le dirait timide, il n'est que distingué. Il l'est dans ses relations. S'il sait se pencher par bienveillance, il ne s'abaisse jamais.

On ne le rencontre point sinon là où ne vont que des gens distingués comme lui.

Sa sobriété tient en respect ceux qui ne possèdent point cette vertu vraiment sociale ; elle lui permet de marcher toujours la tête droite et de refuser, d'un

geste ou d'un mot courtois, des invitations trop banales.

Il évite avec soin tout ce qu'il estime être au-dessous de sa dignité et ne sait point forfaire à l'honneur. Il sait se montrer reconnaissant.

Ce qui complète dans un homme distingué sa valeur, c'est que les manières exquises chez lui, et qui semblent toutes naturelles, sont l'expression pure et simple de l'élévation habituelle de son esprit et de la noblesse de ses sentiments.

Mes chers enfants, devenez et soyez ensuite, toute votre vie, des *hommes*, selon la pleine signification de ce souhait, formulé par l'Esprit-Saint ; il exprime toute l'ampleur de la formation morale nécessaire à ceux que Dieu prépare pour marcher en tête de leurs concitoyens. C'est l'objet dominant de l'éducation que vous recevez au collège.

Nous verrons, dans une autre lettre, la part qui revient à l'instruction proprement dite.

# QUATRIÈME LETTRE

AUX

## ECOLIERS DE SON DIOCÉSE

---

**L'instruction**

---

Mars 1919.

Mes Chers Enfants,

Vous êtes au collège spécialement pour vous instruire. Vos parents, répondant aux vues de la Providence, se sont décidés à faire en votre faveur des sacrifices considérables pour vous préparer un avenir où l'esprit, par ses connaissances acquises durant le cours d'études et qui tendront à se développer sans cesse, jouera le principal rôle.

Vous avez été soustraits aux travaux beaucoup plus rudes des champs, de l'atelier ou du comptoir, pour venir avec de nombreux camarades accomplir un labeur tout aussi actif, et qui se fait parce qu'il y a en vous de plus élevé et de plus noble : votre intelligence ; c'est-à-dire cette partie de votre être par laquelle vous avez été faits à l'image de Dieu.

Vous venez vous instruire pour instruire les autres, plus tard, à votre tour.

L'instruction est, en effet, essentiellement diffusive par elle-même. Et c'est chose remarquable que l'homme instruit, le savant, est de sa nature dévoué, généreux, prodigue de tout ce qu'il possède dans son esprit.

Tandis que partout ailleurs on est parcimonieux, mesquin, avare, égoïste ; que celui qui possède de l'argent le garde pour lui-même et cherche plutôt a augmenter son trésor au détriment d'autrui ; qu'il en est de même des fonctions, des honneurs, des plaisirs de la vie, que l'on ne goûte en réalité et complètement que si les autres en sont privés; l'instruction, au contraire, déborde l'esprit et cherche à se répan. Quiconque sait quelque chose veut l'apprendre aux autres.

Personne ne veut tenir en soi-même, comme un trésor caché, les connaissances qui, pourtant, lui ont coûté des années d'études.

C'est donc à dire que l'instruction produit nécessairement le dévouement, et c'est par là qu'elle est si puissante sur le peuple. Et c'est pour cela qu'on peut affirmer sans crainte, que l'avenir appartient aux hommes instruits, et que le peuple lui-même sera bien ou mal dirigé, selon que ses chefs et ses conseillers, les hommes instruits, useront bien ou mal de leur instruction.

Vous devez acquérir en conséquence l'instruction qui vous permettra d'exercer, quand le temps sera venu, sur votre pays et sur vos concitoyens, l'action bienfaisante qui aidera à les conduire dans les voies de la vertu, de la prospérité et du bonheur.

Ai-je besoin de vous dire que la première et la plus indispensable des sciences est celle de la religion? Je puis passer outre et n'ai pas besoin d'insister après

ce que je vous en ai dit dans deux lettres précédentes.

Au reste, le programme de vos études y pourvoit abondamment, et c'est ce programme lui-même que je voudrais vous voir suivre en tous points avec la plus consciencieuse fidélité.

Une simple réflexion. Ne serait-ce pas un fait douloureusement étrange de voir nos hommes instruits, pour la plupart sortis de nos maisons religieuses d'éducation, être sur ce point particulier affligés d'une ignorance qui les rendrait d'autant plus dangereux qu'ils seraient par ailleurs plus instruits dans les choses profanes? Un homme qui a fait un cours d'études dans un de nos collèges, devrait assez connaître sa religion pour pouvoir l'enseigner par sa parole et par l'exemple de sa vie. C'est le moins que l'Eglise a le droit d'attendre de ses fils les plus privilégiés.

A la base de votre instruction proprement dite, il faut mettre l'étude de votre langue meternelle, *la langue française*.

Notre langue est en elle-même, pour nous, dans ce pays, un bienfait providentiel. Elle nous a gardés dans la religion catholique. Elle a servi à nous tenir attachés, en l'absence de tout autre lien, à notre patrie d'origine. Elle nous a étroitement groupés, en dehors de toute protection extérieure, autour du prêtre. Elle a été l'instrument qui a servi à transmettre jusqu'à nous, de génération en génération, la mentalité ancestrale avec tout un ensemble de traditions précieuses qui constituaient pour nous l'héritage national.

Cette langue française, toujours parlée au foyer, à l'école, à l'église, dans toutes nos organisations locales, a été l'arme qui nous a défendus contre une assimilation qui eût été le tombeau de notre race.

On s'en est servi aux heures voulues, dans les gazettes, dans les Parlements, devant les tribunaux, pour

revendiquer nos droits et défendre nos libertés. Notre langue est identifiée avec notre nationalité elle-même, et après un siècle et demi d'efforts, de luttes et de victoires, cette langue demande à être, sur les lèvres et sous la plume de nos hommes instruits, un moyen puissant de faire servir leur instruction elle-même au progrès et à la prospérité du pays.

Ce n'est point sans mérite que nos pères ont conservé jusqu'à nous la langue française, de même qu'on serait mal venu à nous jeter la pierre, sous prétexte que le français que nous parlons n'est pas absolument celui des boulevards parisiens.

C'est un fait historique remarquable qu'un petit peuple abandonné à lui-même, livré exclusivement durant de longues années à la culture de la terre et sans relation aucune, durant près d'un siècle, avec la mère-patrie, ait pu, malgré tous les obstacles, se maintenir sans déchoir dans la pleine possession et le plein usage de sa langue telle qu'il l'avait au moment de la séparation.

Qu'en France, durant cette période, la langue ait évolué alors que nous restions au même point, c'est possible, c'est même un fait certain, mais il est absolument inévitable.

N'empêche que depuis un peu plus de cinquante ans, des relations plus suivies, plus étroites, ayant été rétablies avec la France, notre langue s'est ressentie de ce commerce plus intime ; elle s'est corrigée, et nous la parlons aujourd'hui si bien et on l'écrit chez nous si correctement, quand on veut s'en donner la peine, que les Français les plus intellectuels eux-mêmes se plaisent à le reconnaître et à nous en faire des éloges que nous acceptons volontiers, pourvu qu'ils ne sentent pas trop l'étonnement.

Eh bien, c'est cette langue qu'il vous faut apprendre. De toutes les langues vivantes, c'est la plus har-

monieuse, la plus souple, la plus précise, la plus claire, la plus riche et ajoutons la plus distinguée, puisque c'est d'elle qu'on a fait, depuis deux siècles, la langue diplomatique. Notez bien ceci, quand l'horrible guerre prendra fin et qu'il s'agira de fixer les clauses des traités de paix entre tant de peuples, si on s'en tient aux traditions, c'est en fançais qu'elles seront rédigées.

Ayez donc pour votre langue maternelle, une très haute estime et tâchez de l'apprendre aussi parfaitement que possible : son orthographe, sa grammaire et son riche vocabulaire.

Accoutumez-vous à l'écrire, avec correction d'abord, puis avec limpidité, avec concision. Les lettres que vous adressez à vos parents devraient être pour vous le meilleur exercice, aussi longtemps que vous n'êtes pas entrés dans l'étude de la littérature proprement dite. Alors ce sont les modèles qu'il faut étudier, analyser, disséquer, pour reconstituer ensuite des narrations ou des discours selon les règles tracées.

Parlez le français, surveillant avec soin votre prononciation, votre articulation et votre diction. C'est là peut-être le travail le plus difficile, parce qu'il exige d'abord une réaction contre de vilains défauts coutumiers ; et cependant, combien il est important aujourd'hui, pour l'homme instruit, de bien parler, non seulement en public, mais même dans les conversations courantes ; vous avez au collège maintes occasions de vous exercer et de vous former au bon langage. Ne les négligez point.

Tout esprit vraiment cultivé se pique de savoir le français. Ce serait une lacune trop pénible si, devenus des hommes instruits d'origine française, vous n'étiez point les plus distingués sous ce rapport.

A côté du français et presque sur le même pied, il faut mettre *la langue anglaise.*

Comprenez-moi bien. La question de sentiment n'a plus rien à faire ici, non plus que celle de loyauté proproprement dite, puisque nous avons, de par notre situation politique, une liberté qui nous permet strictement de vivre sans savoir une autre langue que la nôtre.

Mais vous ambitionnez davantage. Vous voulez dans la vie publique jouer un rôle proportionné aux talents et à l'instruction que la Providence vous aura départis.

Pour cela il vous est indispensable d'apprendre l'anglais. Cela serait vrai même si nous n'avions aucune relation de dépendance à l'égard de l'Angleterre, même si nous n'étions pas entourés de nos concitoyens anglais, même si nous n'étions pas voisins des Etats-Unis, obligés d'avoir avec eux des rapports constants.

En effet, tout homme instruit doit posséder une langue qui est parlée par les deux nations les plus considérables, et qui étendent leurs ramifications dans toutes les parties du monde ; si bien, que l'on ne peut sortir de chez soi sans entendre, ou sans être obligé de parler l'anglais.

De plus, la langue anglaise, quoi qu'on en pense au point de vue esthétique, est en vérité devenue, par tout l'univers, la langue de l'industrie, du commerce, de la finance et de l'athlétisme, c'est-à-dire de toutes les choses qui établissent et maintiennent les rapports entre les peuples comme entre les individus.

Elle est devenue le moyen universel de communication internationale, et l'on peut dire qu'un Français qui sait l'anglais est suffisamment pourvu et qu'il peut causer et traiter avec tout homme instruit en n'importe quel endroit.

Mais ici et pour nous il y a bien davantage encore. En sortant du collège, vous serez mis en contact avec

vos concitoyens de langue anglaise, aussi bien qu'avec vos compatriotes français. Si vous ignorez l'anglais, ce sera bien tard pour commencer à l'apprendre. Au contraire, avec ce que vous êtes à même d'en acquérir dès maintenant, il vous sera relativement facile d'arriver en peu de temps à parler couramment une langue dont la connaissance doublera exactement votre valeur, et vous mettra d'emblée supérieurs à tous ceux qui n'auront pas cet avantage de parler les deux langues.

Maintenant laissez-moi vous dire ceci : l'anglais est enseigné dans nos classes.

Au sortir du collège, à la fin d'un cours d'études, il y a des élèves qui savent assez l'anglais, les règles de grammaire, la littérature générale, possèdent un vocabulaire assez varié dans cette langue, et même ont une prononciation suffisamment correcte, pour qu'une pratique de quelques mois dans le milieu voulu les mette à même de la parler couramment.

L'expérience est faite et admise sur ce point, comme je viens de le lire, aujourd'hui même, à notre louange, dans un journal de Toronto.

Cela s'applique généralement à ceux qui ont pris au sérieux les heures consacrées à l'anglais dans chacune de leurs classes ; loin de considérer ce cours comme secondaire, par conséquent plus ou moins négligeable, donnant plutôt lieu à la dissipation et à la paresse, ils lui ont prêté, comme à toutes les autres matières, toute l'attention voulue.

Ils ont par là même acquis les notions, les principes ou moyen desquels ils pouvaient par eux-mêmes, à l'occasion, poursuivre leur étude de la langue anglaise.

Vous voyez aujourd'hui dans la vie publique des hommes de profession, des magistrats, des membres de nos Parlements, qui parlent un anglais admiré de

tous, et qu'ils n'ont jamais appris, en tant que jeunes étudiants, dans une institution différente de nos collèges.

Mettez dans votre estime la langue anglaise, la connaissance qu'il vous en faut acquérir, l'enseignement qui vous en est donné, à l'égalité des autres matières du programme, apportez-y autant de sérieux et d'application et vous verrez le résultat. A tout prix, je vous le répète, il faut apprendre, il faut savoir l'anglais.

Après l'étude du français et de l'anglais, je mets celle de *l'histoire* qui, comme celle des langues, commence dès l'école élémentaire et doit se poursuivre graduellement tout le long d'un cours d'études, et même à vrai dire toute la vie.

L'histoire est la grande institutrice des princes et des peuples.

On voit par l'Ecriture sainte que c'était l'usage pour les rois de se faire relire les annales retraçant les hauts faits et les gestes glorieux des ancêtres. Bossuet voulant résumer l'œuvre éducatrice d'un prince appelé à régner sur la France, rédige à son intention le *Discours sur l'Histoire universelle*.

Il est aujourd'hui universellement admis que l'histoire, avec son impitoyable logique, doit fournir la solution des grands problèmes sociaux.

Elle est l'expérience qui donne la sagesse, et la sagesse issue de l'expérience devrait gouverner tous les actes publics.

L'histoire a une portée plus haute encore. Envisagée du véritable point de vue, elle fait voir l'action permanente d'une Providence qui gouverne le monde, qui mène les peuples, qui leur applique les sanctions de ses lois divines, de ses récompenses et de ses châtiments, qui fait accomplir les destinées respectives de chacun, faisant tout converger à la

gloire de Dieu et au bien de l'Eglise, qui représente ici-bas son autorité.

Ceci s'applique d'une façon très singulière à notre propre histoire et à celle de notre pays, que vous devez apprendre avant toute autre.

Elle porte, en effet, à chacune de ses pages, l'empreinte divine, si bien que ceux qui l'ont écrite, ou qui en connaissent les péripéties diverses, n'ont pas craint de conclure à une vocation très spéciale de notre race sur ce continent.

Mais l'histoire du Canada, avec toute sa beauté et l'évidence de la protection du ciel sur notre race, aussi bien que sur notre religion, ne serait encore qu'une série d'anecdotes captivantes, si on la séparait de l'histoire générale de l'Eglise et de celle de France, d'Angleterre et aussi des Etats-Unis.

Que des événements comme la guerre actuelle nous mettent dans la nécessité de connaître d'autres nations avec leur histoire au moins sommaire, il est certain cependant que c'est surtout notre ancienne mère-patrie, l'empire dont nous faisons partie et nos plus proches voisins qui s'imposent, de prime abord et par-dessus tout, à vos études historiques, et qu'il faut avoir constamment dans l'esprit en étudiant les origines et les différentes phases de notre patrie canadienne.

Cette étude de notre histoire est souverainement intéressante en elle-même, elle est indispensable à tout homme qui veut passer pour intellectuel et pour instruit. Ceux-là surtout qui prétendent contribuer à la direction du pays sont tenus de le connaître dans tous les détails de son passé aussi bien, que de sa situation présente, et dans les relations extérieures qui ont graduellement produit les conditions sociales qui nous sont aujourd'hui départies.

Or, l'histoire ne s'apprend pas seulement en classe,

au moyen de questions et de réponses, prises dans un manuel quelconque, même si elles sont accompagnées de développements ajoutés par le professeur. Elle fait partie en quelque sorte de l'atmosphère intellectuelle. Les lectures dûment suivies, les conversations, les travaux spéciaux, les cahiers, les tableaux synoptiques, les discussions dans les cercles et les académies sont autant de moyens à la disposition des élèves sérieux et vraiment désireux d'apprendre l'histoire ; et je ne saurais trop vous exhorter à les employer constamment. Apprenez l'histoire.

L'étude des mathématiques s'impose plus que jamais.

Elle est indispensable à quiconque veut être autre chose qu'un simple manœuvre.

La plus humble des carrières sociales l'exige.

Il est surtout nécessaire de posséder cette science à qui veut jouer un rôle véritablement utile dans la vie publique.

Voyez ce qui se passe dans toutes les sphères sociales.

De quoi parle-t-on et dans quel langage? Des chiffres, des calculs, des statistiques, des opérations compliquées et diversifiées à l'infini, voilà le thème habituel des conversations.

Cela est vrai pour les choses d'ordre privé.

Ce l'est plus encore pour les administrations publiques et même pour les gouvernements : les relations internationales elles-mêmes, tout autant que la législation intérieure des pays, sont basées sur des chiffres.

Statistiques, traités de commerce, rendements de capitaux, services d'intérêts, amortissement de dettes, répartition des impôts, comptabilité, tenue de livres, évaluation de la richesse immobilière, total comparé des exportations, évaluation des mises en valeur, opé-

rations financières de tous noms : banques, assurances, marchés financiers, quotations, et la liste pourrait être indéfiniment allongée des choses que tout homme public est aujourd'hui obligé de connaître, parce qu'elles rentrent dans le mouvement intellectuel d'une nation.

Et tout ceci exige la connaissance des mathématiques, sous les noms divers d'arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, etc.

Or, dans la réalité, et à cause de leur nature variable et complexe à l'infini, ces choses ne s'apprennent et ne peuvent s'apprendre, pour le côté pratique, que par la pratique elle-même. Ce qu'il faut, c'est d'en avoir en entrant dans la vie, avec les règles fondamentales, les principes généraux dans une théorie bien apprise.

Et c'est ce qu'on vous donne, ce que vous devez recevoir au cours de vos études.

Nous vous dirons ici comme pour l'anglais : ne perdez rien du temps alloué et vous serez surpris du progrès obtenu. Vous verrez comment l'esprit se moule en quelque sorte et s'adapte aux problèmes soumis à une étude laborieuse.

Sous vos yeux mêmes, vous avez tous les jours la preuve de ce que j'avance, et vous connaissez de savants mathématiciens qui n'ont jamais été ailleurs qu'au collège.

L'étude des mathématiques est une nécessité pour celle des sciences exactes en général, spécialement pour la chimie, la physique, l'astronomie, toutes celles qui tendent à faire connaître plus intimement le monde dans lequel nous nous mouvons.

Sachez-le donc, les mathématiques sont indispensables, quel que soit l'état de vie que l'on embrasse.

Toute carrière s'ouvre avec une comptabilité.

Il faut donc être ou se mettre en état de tenir ses livres, ou au moins d'en vérifier l'exactitude.

Ceci est encore ce qu'il y a de moins difficile et se restreint à l'ordre privé.

Les affaires publiques demandent une surveillance qu'il appartient aux hommes instruits d'exercer activement. Ils doivent donc connaître les chiffres et leur manipulation courante.

Or, au collège, l'étude des mathématiques est trop aisément regardée par les élèves comme de médiocre importance. On leur attribue un temps raisonnable; elles sont enseignées par des professeurs spéciaux. Il dépend de vous de les apprendre, non pas sans doute de manière que vous puissiez au lendemain de la sortie prendre la direction d'une banque, ou d'une administration financière encore plus complexe, non, mais suffisante, toutefois, pour qu'un apprentissage, d'autant plus court que vous posséderez mieux la théorie et que votre intelligence sera par ailleurs plus développée, permette de vous confier s'il y a lieu, à brève échéance, d'aussi graves fonctions.

Jusqu'à présent j'ai parlé de choses indiscutables, admises de tous.

Je veux maintenant traiter de ce qui fait depuis longtemps la substance et le caractère spécial de ce qu'on appelle un cours classique : je veux dire les langues mortes et la philosophie.

Le programme que vous suivez est exactement le même qu'en France, dans les institutions similaires.

Il a été apporté ici de France, par des Français.

Il est dirigé, dans plusieurs de nos maisons, par des supérieurs et des professeurs venus de France.

Il est tenu à jour au moyen de relations continues et de congrès périodiques auxquels prennent part des maîtres actuellement employés en France, et les bons élèves qui sortent de nos collèges et qui vont en

France, se trouvent sur un pied d'égalité avec leurs camarades de là-bas, pour poursuivre des études plus spécialisées.

Et cela en dépit de l'infériorité initiale et apparemment irrémédiable qui tient à la différence absolue de l'ambiance et du terroir.

Le cours d'études, appelé classique, comprend les langues *mortes*, c'est-à-dire les langues qui, n'étant plus d'un usage courant chez aucun peuple, sont en quelque sorte fixées dans leur immobilité grammaticale et étymologique, en même temps qu'elles expriment, en nous en gardant les chefs-d'œuvre, la substance des civilisations disparues, non sans avoir porté au plus haut degré leur perfection organique.

Je parle des langues *latine* et *grecque*, et plus spécialement de la première, qui a l'avantage de conserver pour nous un caractère vraiment pratique.

C'est en effet la langue de l'Eglise, de sa liturgie, de sa conversation habituelle entre ses membres des divers pays. C'est la langue employée par le chef suprême s'adressant aux autres pasteurs ; c'est la langue qui a maintenu dans leur formule immuable les dogmes de notre foi et l'unité spirituelle dans le bercail du Christ.

C'est la langue vivante dont tout enfant instruit de la Sainte Eglise est heureux de pouvoir se servir à certains moments de la vie.

Savourez ce trait tout récent. Le général Mestre, dont on a tant parlé au cours de la récente guerre, un fervent catholique, digne émule des Foch, des Pétain et des Castelnau, ayant débuté comme eux dans un collège classique et appris le latin comme vous, se trouvait en Italie à la tête de son corps d'armée. Il rend visite à l'archevêque de Turin. Il ignore l'italien, l'archevêque n'entend point le français. Ils causent tous deux en latin. Oh! pas longtemps. N'im-

porte. Au sortir de l'audience, le compagnon du général lui demande tout émerveillé : « Où donc avez-vous appris le latin? C'est la première fois, que je vous entends parler en cette langue. Mais, répond le général, au séminaire de Langres, où j'ai fait mes études, il y a cinquante ans. Je n'en ai rien revu depuis. »

L'Eglise a fait du latin la langue de la philosophie et de la théologie, à cause de sa précision scientifique.

C'est en grande partie pour ce motif que les institutions sérieuses en ont fait un instrument d'éducation.

Son étude raisonnée constitue une véritable gymnastique intellectuelle qui développe l'esprit et le fortifie.

Elle fournit en même temps la nourriture mentale, absorbée pour ainsi dire à son insu, et qui fait que l'on acquiert et qu'on possède peu à peu les racines de la plupart des mots des deux langues, française et anglaise, mais surtout de la première. Voilà ce qui explique comment des hommes très lettrés, d'un grand talent, en possession de la faveur publique, mais qui manquaient de cette culture, ont dû laisser échapper cet aveu douloureux : qu'ils ne pouvaient pas produire l'idéal qu'ils avaient rêvé, parce qu'ils ignoraient le latin et qu'ils n'avaient pas fait d'études classiques.

Je pourrais vous en donner une belle liste. Ce qui ne veut pas dire que tous ceux qui font des cours classiques produisent des chefs-d'œuvre ; mais bien que, d'une façon générale, il faut avoir appris le latin pour bien connaître, écrire et parler le français.

J'ajoute que les termes techniques, dont on fait usage dans les diverses professions libérales, aussi bien que dans la grande industrie, sont empruntés à ces deux langues latine et grecque, et que l'avocat, le

médecin, le pharmacien, s'exposent à des méprises regrettables s'ils n'en connaissent pas bien la signification.

Il résulte de tout ceci que l'étude du latin et du grec fait partie essentielle des études supérieures qui préparent le jeune homme pour un avenir spécial où la science, ou tout au moins la formation intellectuelle, sera son principal appoint.

Voilà, mes chers enfants, pour ce qui concerne les études strictement littéraires, la substance du programme commun de nos collèges classiques, suivi, le même partout, dans nos diverses maisons d'éducation secondaire.

De ces maisons, toutes organisées comme en France, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, plusieurs sont encore dirigées par des maîtres français, et la différence des résultats est encore à chercher.

Vous avez certainement entendu parler de certaines récriminations faites, de temps à autre, dans ce que j'appellerai notre milieu *éducationnel*. Durant quelques années et jusqu'à la guerre qui vient de désoler le monde, surtout par ses atrocités toutes spéciales, il était pour ainsi dire de mode d'attaquer, de critiquer le régime intellectuel de nos collèges, pour lui opposer un certain idéal, très rabaissé d'ailleurs, désigné sous l'expression, plus ou moins française, d'éducation pratique; comme si toute éducation n'était pas nécessairement pratique selon l'objet qu'on se propose.

On parlait très aisément de la culture allemande opposée à la civilisation latine ; d'une sorte d'instruction mécanique, outrée, pouvant remplacer avec avantage des études dirigées par une expérience plusieurs fois séculaire et maintenues par de fortes traditions ; au lieu des nobles humanités, élevant l'âme vers les sommets intellectuels où elle ne cesse de se dévelop-

per et de grandir, on requérait, à grands cris, une formation scientifique, repliant les facultés sur elles-mêmes et les condamnant au terre à terre des préoccupations tout ensemble matérielles et égoïstes.

Mettre chacun en mesure et à même de gagner un bon salaire, pour le moment précis où, contre tout bon ordre, il juge à propos de quitter sa classe pour se mettre en quête d'une situation ; le tenir à tout moment capable de percer son chemin dans la concurrence journalière des intérêts personnels et développer partout une ambition effrénée, absolument étrangère au bien commun : tel devrait être le but de l'instruction publique.

La guerre, la terrible guerre, a jeté tout à coup le jour vrai sur ces conceptions fausses de l'éducation qu'il importe de fournir à l'élite d'un peuple, pour former en elle les chefs, les conseillers, les véritables amis de la nation et de l'humanité.

La barbarie teutonne a jeté un éclat fulgurant sur ce problème qui intéresse l'humanité tout entière, et voici maintenant que de partout on jette le cri d'alarme. On avait déjà peut-être trop concédé. Il faut rebrousser chemin pour autant qu'il en est besoin, garder ou reprendre, suivant le cas, les antiques méthodes qui, du reste, viennent de prouver, même à l'occasion du conflit mondial leur immense supériorité.

Ici, grâce à Dieu, nous avons résisté au courant, et de concert avec les maisons similaires de France, nous avons toujours continué dans nos programmes l'enseignement qui embrasse, avec les langues vivantes indispensables, les langues latine et grecque, jugées nécessaires pour une formation intégrale de l'intelligence.

Au reste, il y a une trentaine d'années peut-être, on demandait avec insistance, par la voix des journaux,

l'enseignement du latin pour les jeunes filles dans nos couvents. On s'est rendu à cette demande. Evidemment, il eût été peu logique de le retrancher du programme des collèges.

Voulez-vous maintenant, mes chers enfants, que je vous cite quelques autorités à l'appui du maintien de vos études classiques; je veux dire, pour vous, jeunes gens, qui aspirez à être autre chose et beaucoup plus que des citoyens isolés, n'ambitionnant rien au-delà de leurs intérêts personnels et ne cherchant qu'à amasser un peu d'argent, dans la sphère restreinte où ils ignorent tout en dehors d'eux-mêmes et de leur vie égoïste.

Tenez. Lisez ceci à propos de Théodore Roosevelt et de ce qu'il pensait :

« It tires me to talk to rich men. You expect a man of millions, the head of a great industry, to be a man worth hearing; but as a rule they don't know anything outside their own businesses. You would be astonished to know how small their range is and how little they can talk about that an intelligent person wants to hear.

« They're not all of that kind, of course. There's, — and, — and », (he mentioned the names of three railroad Presidents), « who are well-read men and have studied life besides. But take the run of them, and they're just about what I have described. I have to see them, but I don't enjoy their company. »

De ce jugement porté par l'un des Américains les plus intellectuels et par conséquent l'un des plus compétents, je puis rapprocher les lignes suivantes extraites d'un livre qui vient de paraître aux Etats-Unis sur ce même sujet, et dont l'auteur bien connu s'appelle Ralph Adams Cram :

« Secularized, eclectic, vocational and intensive educational systems do not educate in any true sense of the word, while they do not develop character but even work in the oposite direction. The concrete results of popular education, as this has been conducted during the last generation, have been less and less satisfactory both from the point of view of culture and that of character, and the product of schools and colleges tends steadily toward a lower and lower level of attainment. Why anything else should be expected is hard to see. The new education, with religion and morals ignored except under the aspect of archeology ; with Latin and Greek superseded and all other cultural studies as well ; with logic, philosophy and dialectic abandoned for psychology, biology and business administration... this new education was conceived and put in practice for the chief purpose of fitting men for the sort of life that was universal during the elapsed years of the present century, and this life had no place for preeminence, no use for leadership, except in the categories of business, applied science and finance. It did its work to admiration, and the result is before us in the shape of a society that has been wholly democratized, not by filling in the valleys and lifting the malarial swamps of the submerged masses, but by a levelling of all down to their own plane. »

Mes chers enfants, vous ferez vous-mêmes la traduction ; je sais que vous en êtes capables, et vous saisirez mieux les idées exprimées.

Elles expliquent le jugement un peu sévère peut-être, et trop général, porté sur l'éducation aux Etats-Unis par le recteur de l'Institut catholique de Paris à son retour en Europe :

« J'aurais maintenant une question un peu différente à vous poser. Vous avez dit, hier, à l'assemblée des évêques, les développements vraiment gigantesques que prend en Amérique l'enseignement. Si on en juge par les moyens dont dispose l'Amérique, elle est sur le point d'absorber toute la vie intellectuelle du monde. — Comment avez-vous pu conclure cela de mes paroles? Oui, il est vrai, les Etats-Unis ont une organisation scolaire vraiment grandiose. Mais remarquez bien que l'enseignement donné avec tant de profusion est surtout un enseignement primaire. Jusqu'à l'âge de 18 ans, les études classiques ne sont pas abordées, et la grande majorité des Américains se contente de cette première formation.

« L'enseignement classique se donne seulement dans les universités, et à un âge où sa valeur éducative n'a plus la même efficacité...

— Alors, Monseigneur, vous pensez que la France n'a rien à envier à l'Amérique du côté de l'enseignement?

— Non, assurément, au point de vue des programmes et des méthodes. Notre enseignement est certainement supérieur à celui des Américains, par le seul fait que les études classiques ont encore chez nous la place principale. Il est seulement à désirer que les Français reconnaissent l'importance de l'enseignement sous toutes ses formes et des sacrifices qu'il faut lui consentir. A ce point de vue, les Américains nous donnent l'exemple. »

Les grandes figures du jour mises en relief par les événements qui bouleversent le monde, celles notamment d'un cardinal Gibbons et d'un président Wilson, montrent bien qu'aux Etats-Unis, en dépit du système, nombre d'esprits supérieurs reçoivent la culture vraiment classique et latine dans des institutions spéciales

Pour conclure sur le fonds même du sujet, c'est-à-dire sur la nécessité absolue de l'étude du latin, du grec et des autres matières inscrites à votre programme, je citerai ces paroles d'un ancien ministre de l'Instruction publique en France, M. Barthou, dans son discours de réception à l'Académie Française :

« L'enseignement secondaire (il y a 50 ans), se proposait moins alors d'accabler l'esprit sous une encyclopédie que de lui donner une méthode. Il n'était pas question de tout savoir, mais seulement d'être rendu apte à tout comprendre. On savait quelle force de vie renferment les langues mortes. Le latin n'était pas traité comme un vain ornement, que dédaignaient des préoccupations utilitaires ; les maîtres de l'enseignement proclamaient et pratiquaient sa vertu éducatrice. Les belles lettres étaient en honneur pour former les esprits et pour forger les caractères. On pensait, à l'exemple de Descartes et de Pascal, qu'elles n'étaient pas inutiles aux sciences. Nous avons réformé tout cela. Je me garde bien de nier que certaines réformes fussent nécessaires. Mais il ne suffit pas d'innover pour progresser, et je sais quelques prétendus progrès qui sont sujets à revision. Il n'est trop tard pour aucun examen de conscience. Sortie victorieuse de la plus terrible épreuve qui se soit jamais abattue sur elle, mais douloureusement meurtrie par un invasion sauvage, la France peut, en toute liberté, avec la liberté que donnent l'héroïsme et la gloire, examiner les problèmes que pose la reconstitution. La réorganisation de son enseignement secondaire est un de ces problèmes. J'y voudrais moins d'utilitarisme immédiat, mal compris d'ailleurs, et plus de cette large *humanité* dont M. Henry Roujon sentait les vertus bienfaisantes, au milieu même d'une dé-

mocratie. Le baccalauréat est un diplôme. Ce serait beaucoup si ce n'était rien! Il y a même plusieurs baccalauréats ,dont il s'en faut que la variété ait rehaussé la valeur! Combien je leur préfererais un examen de culture générale, qui ouvrirait la voie, une voie sévèrement gardée, aux aptitudes spéciales. Chacun y trouverait son compte, et ainsi l'intérêt public ne perdrait rien aux jeux librement dispersées des vocations particulières. »

Et maintenant, traduisez cette phrase, très peu connue, extraite d'un livre anglais, publié en 1907, à l'usage des étrangers qui visitent le Canada. Il s'agit du Parlement d'Ottawa :

« Few of the speeches delivered in the house can be called inspiring. In fact, when not personnal, they are prosaic. This can hardly be helped, for a Canadian Parliament like Congress in the United States, deals, as a rule, with matters from which only genius could draw inspiration.

« The French-Canadian members, in consequence, probably, of the classical training that is the basis of their education, are far superior to their English-speaking *confrères* in accuracy of expression and grace of style. Even when they speak in English these qualities are noticeable. » (*Dixon*), p. 178.

Mes chers enfants, le Canada tout entier s'unissait dernièrement autour d'un cercueil pour rendre un solennel hommage d'admiration et de reconnaissance nationale à un homme dont le nom entrait, ce jour-là même, dans l'histoire, avec la glorieuse auréole méritée par la parfaite intégrité d'une longue vie, mise sans réserve au service de son pays.

Je fais abstraction complète des opinions politiques

de sir Wilfrid Laurier. Elles ne sont point de mon ressort. On pourra jusqu'à la fin discuter les idées personnelles et les actes de celui qui usait de la liberté, accordée par Dieu lui-même et par l'Eglise, dans le domaine où se traitent et s'agitent les intérêts temporels de la nation.

Le vénérable prédicateur de la circonstance a très nettement résumé la doctrine catholique en cette matière, et la simple discrétion m'impose une retenue facile à comprendre.

Mais c'est l'homme lui-même, le citoyen dont je dois vous dire quelques mots qui seront comme la conclusion pratique de la présente lettre. Je voudrais, dans cette personnalité si marquante vous faire voir l'aboutissant logique de la double action concurrente, des qualités naturelles et des sentiments les plus nobles, développés d'abord par une éducation appropriée, puis ensuite, tout au long de l'existence, manifestés par une intégrité absolue, une conduite irréprochable, un labeur constant et une admirable sociabilité.

Un attachement irréductible à sa race, aussi bien qu'à sa foi ; un amour ardent de sa patrie, non moins que de sa religion ; un loyalisme à toute épreuve ; le souci constant de l'honneur avant tout ; un désintéressement porté jusqu'à l'extrême et une dignité de tenue qui n'excluait point la bienveillance à l'égard des petits et des humbles ; on peut dire que tel était le fonds du caractère de notre illustre compatriote.

Joignez à cela une politesse exquise, des matières raffinées, le respect constant de la pensée d'autrui, un attention portée jusqu'au scrupule de ne jamais prononcer une parole injurieuse, encore moins de l'écrire, même pour répondre aux attaques les plus violentes, en un mot, une attitude telle, qu'après soixante ans de vie publique on ne trouve en lui rien

que de parfaitement honorable, même aux yeux de ses adversaires, et vous avez alors toute l'explication de son immense prestige.

Mais il faut dire, pour être juste et complet, que ces dons magnifiques avaient été admirablement cultivés, à commencer par la formation initiale, reçue dans un de nos collèges, et que finalement, sir Wilfrid Laurier qui, à sa mort, toute critique cessant comme toute attaque, était l'objet des éloges les plus évidemment sincères, exprimés dans toutes les parties du pays et du monde, peut vous être proposé à tous comme un modèle. Vous pouvez sans crainte le regarder, l'étudier et vous appliquer à l'imiter en tout ce qui appartient à sa vie privée et publique d'homme instruit et utilisant sa riche intelligence pour l'avantage de tous.

Que sir Wilfrid Laurier ait réalisé, dans sa personne, à peu près autant qu'il est permis de l'espérer, l'idéal qu'on se propose dans l'éducation des futurs chefs de notre peuple, je veux donc l'admettre, et je vous le dis sans détour, me hâtant toutefois d'ajouter que ce grand homme ne constitue point une exception ; que le collège même d'où il est sorti et toutes les autres maisons similaires du Canada peuvent, selon leur existence plus ou moins longue, présenter de belles listes d'anciens élèves, qui ont été tout à la fois l'honneur de leur race et celui de la religion. Beaucoup de ces noms vous sont déjà connus. Leur situation personnelle dans le monde et leur souvenir dans l'histoire sont sans doute liés à la mesure de leurs talents et au jeu des circonstances. Tous, par leur honorabilité, par leur fidélité religieuse et par leurs services éminents, attestent la vitalité de l'âme canadienne-française, et l'efficacité vraiment pratique de notre éducation, celle que vous êtes à même de recevoir aujourd'hui.

Voilà bien le sens de la parole prononcée par le général Pau à l'université Laval ; vous verrez que la même chose nous sera répétée, à sa prochaine visite en Amérique, par le maréchal Foch, celui qui a gagné la paix, un autre élève de collège catholique.

Mais, pour retirer tout le fruit que vous devez en attendre, il est, sauf exceptions, tout à fait indispensable que le cours d'études, tel qu'il est réglé, soit fait au complet, sans omettre les deux années de philosophie, et celles-ci, selon toutes les exigences du programme, avec la langue latine et les dissertations régulières. C'est ce que je me propose de vous faire voir dans une prochaine lettre.

# ALLOCUTION

PRONONCÉE A NOTRE-DAME DE MONTRÉAL A L'OCCASION DU SERVICE CÉLÉBRÉ POUR LES SOLDATS CANADIENS, MORTS A LA GUERRE (1914-1918).

---

20 mai 1919

Mes bien Chers Frères,

Hier, l'Eglise et la Patrie s'unissaient en une même acclamation pour saluer le retour de nos braves soldats.

Quel triomphe et quel spectacle!

Tout un peuple escortant ses valeureux fils et faisant monter vers le Ciel le cantique de la reconnaissance! et tout marquait si bien l'accueil enthousiaste mérité par nos troupes, et dont les hommages se concentraient sur ce fier bataillon surnommé à juste titre l'héroïque 22e.

Balafres, cicatrices, blessures encore saignantes, médailles et décorations de tous grades, témoignages solennels de leurs chefs et les récits de leurs exploits gardés dans toutes les mémoires, voilà ce qui écartait pour un moment le souvenir des fatigues, des privations, des souffrances, des sacrifices les plus douloureux, pour laisser entendre les seuls cris de l'admiration et de la joie, au sein de la foule immense remplis-

sant nos rues et nos places publiques, et finalement massée au pied de la Croix.

Le bonheur était-il donc vraiment sans mélange dans tous les cœurs?

Hélas! tous nos soldats ne sont pas revenus. Un très grand nombre ne reviendront jamais.

Et combien de pères et de mères de famille avaient le cœur serré et versaient des larmes discrètes en pensant à la place restée vide à leur foyer!

Ces deuils, rendus plus cruels au milieu de l'allégresse commune, devaient trouver leur expression dans le sentiment religieux qui a inspiré la touchante cérémonie de ce jour.

C'est encore l'Eglise et la Patrie qui joignent leurs supplications ardentes, et, dans la langue liturgique, invoquent la miséricorde divine pour tous nos soldats, répartis dans les divers corps d'armée, et qui sont tombés au champ d'honneur durant la grande et implacable guerre.

C'est l'application très juste de cette parole dictée par l'Esprit-Saint : « C'est en vérité une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts et d'offrir pour eux des sacrifices afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. »

Notre pensée en ce moment embrasse donc, sans exception, ces milliers de soldats canadiens dont la dépouille, ensevelie dans la gloire, repose, là-bas, en cent endroits différents sur une terre qu'on appellerait étrangère si elle ne se nommait la France, laquelle, bien loin quand même, garde les tombes de nos bien-aimés jeunes gens.

Et combien ceux-ci méritent, non seulement qu'on ne les oublie point, mais que la Nation canadienne tout entière participe à l'affliction de leurs familles, et, dans un acte de piété solennel, dise sa gratitude et son admiration!

Enrôlés volontaires, sous une double bannière qui symbolise notre parfaite loyauté aussi bien que l'ardent patriotisme hérité de nos pères, nos jeunes gens partaient naguère couverts des bénédictions du Christ, voués au Sacré-Cœur, accompagnés des vœux et des prières de tous.

Que de souvenirs!

Ces jeunes recrues rapidement entraînées, parvenues en quelques semaines sur les champs de bataille, ont, dans tous les combats, durant quatre années, depuis Ypres jusqu'à Mons, fait des prodiges de valeur, montrant bien que l'âme et la vie catholiques sont toujours inspiratrices fécondes d'honneur et de vaillance.

En effet, c'étaient des soldats chrétiens.

Munis à leur départ du pain eucharistique, fréquemment réconfortés par cet aliment divin, soutenus dans leurs pratiques religieuses par le zèle de nos infatigables aumôniers, ils ont tout le temps fait preuve de discipline et de courage.

En leur âme et conscience, ils étaient allés combattre pour une grande et noble cause ; preux chevaliers, ils se disaient lancés à la défense de la justice et du droit. Forts de cette conviction intimement ancrée dans leurs cœurs, ils supportèrent généreusement toutes les fatigues, toutes les épreuves, affrontèrent tous les dangers et firent noblement face à la mort.

Blessés et mourants, serrant dans leurs mains les objets sacrés qu'ils tenaient de la piété de leur mère, envoyant à leurs familles un adieu suprême et rassemblant toutes leurs énergies dans un acte d'amour de Dieu en recevant une dernière absolution, ils donnaient leur vie en sacrifice pour la Patrie. La fleur de notre jeunesse, moissonnée avant l'heure, était cueillie dans le sang, par le Dieu qui réserve une récompense de choix pour les immolations plus sublimes.

Le peuple canadien doit un tribut de reconnaissance éternelle à la phalange de ces jeunes gens qui, s'offrant en quelque sorte en holocauste pour l'honneur de leur race, ont, à la face du monde, affirmé et resserré la chaîne des traditions si nobles et si précieuses qui s'attache à chaque époque de notre histoire.

Nos soldats ont accompli une œuvre nationale, et nous avons le droit d'en être fiers.

Oui, pères et mères, si justement attristés, l'Eglise pleure avec vous, joignant à ses larmes et aux vôtres la prière affectueuse et confiante qui monte pour nos chers soldats vers le trône du Tout-Puissant.

Vous ferez avec nous, de ces prières continuées, la consolation de votre tendresse. Puissiez-vous en même temps, sans jamais délaisser l'âme de votre fils, vous rappeler avec fierté chrétienne sa mort, en redisant cette autre parole de l'Esprit-Saint :

« Et il mourut ainsi, laissant non seulement aux jeunes hommes, mais à toute la nation, un grand exemple de vertu et de courage dans le souvenir de sa mort. » (2 *Mach.*, c. VI, 31.)

# AVIS GÉNÉRAUX

I. — Retraite pastorale.
II. — Examen des jeunes prêtres.
III. — Testament.
IV. — Grand'messes.
V. — Réponse aux lettres.

1er juin 1919.

## I

La retraite pastorale pour tous les prêtres séculiers du diocèse de Valleyfield s'ouvrira au Collège de Valleyfield le dimanche soir, 24 août, pour se terminer le vendredi suivant à quatre heures.

Elle sera prêchée par le R. P. Faure, O. M. I. On observera les mêmes règles que pour les années précédentes, c'est-à-dire qu'on fera une retraite fermée à toute préoccupation étrangère aux choses spirituelles et notamment à toute question d'ordre administratif.

On pourra célébrer la sainte messe chaque jour et à ses propres intentions.

Ce surcroît de dépenses ajouté aux frais généraux de la retraite et la cherté de la vie permettent, sans doute, au Collège de compter sur la générosité de tous les prêtres qui viendront faire leur retraite.

II

En conformité avec les règles canoniques, tous les jeunes prêtres qui ne compteront pas à cette date dix années révolues depuis leur ordination sacerdotale, devront, dans la matinée du samedi, 30 août subir un examen écrit. Le sujet de cet examen sera le Livre Premier (règles générales) et la première partie du Livre Second (des personnes) du Nouveau Code, en rapport avec la discipline locale.

Cet examen est obligatoire.

III

Le droit canonique et la discipline locale font un devoir strict au prêtre de tenir son testament toujours prêt et en bonne forme. L'Evêque a déjà insisté à plusieurs reprises sur ce sujet. Des ennuis considérables sont causés par le défaut d'observance de ces règles très sages. Avant la fin de la prochaine retraite pastorale, l'évêque devra avoir en mains un pli cacheté indiquant où se trouve le testament de chacun, avec l'assurance qu'un prêtre est désigné comme exécuteur testamentaire. Ce sera une condition requise pour le renouvellement des facultés et permissions de faveur.

IV

En vue d'une réponse que je dois faire prochainement à une demande du Saint-Siège, MM. les curés voudront bien me faire savoir, avant la fin du mois, 1° le nombre de grand'messes qu'ils avaient à acquitter à partir du 15 juin courant; 2° à quel taux sont

les honoraires de ces grand'messes; 3° où est déposé l'argent de ces honoraires ; 4° sous quelles responsabilités.

V

L'Evêque prie instamment, et une fois pour toutes, qu'on veuille bien ne pas l'obliger, ou obliger ses auxiliaires, d'écrire lettre sur lettre pour obtenir une réponse, surtout quand il a besoin d'avoir, à une date déterminée, les choses qu'il demande.

† Joseph-Médard,

# RÉSUMÉ

DES

# CONFÉRENCES DE LA RETRAITE PASTORALE

---

29 août 1919.

MES CHERS COLLABORATEURS,

## I. — Grand'messes manuelles.

1° Le taux des messes manuelles chantées est maintenu tel qu'il est dans les diverses paroisses, sauf que là où il a été jusqu'à présent inférieur à trois dollars, il sera désormais fixé à cette somme de trois dollars.

2° Cette somme se partage comme suit : honoraire du célébrant, un dollar ; salaire du chantre, cinquante sous ; aux servants, dix sous ; à la Fabrique, soixante-dix sous ; au curé, soixante-dix sous.

3° L'argent recueilli durant les services doit être affecté à la célébration de grand'messes, au taux susdit. Le résidu de chaque collecte doit être versé à un fonds commun et une messe additionnelle est chantée au même taux, à mesure que la somme est atteinte.

4° Par exemple, si la collecte donne sept dollars, il y a d'abord deux grand'messes ; la balance, un dollar s'ajoutera au surplus analogue des autres collectes, et autant de trois dollars, autant de grand'messes obliga

toires : l'annonce de ces grand'messes devra contenir les noms des défunts intéressés. Il y a là une question de justice, et la conscience est liée.

5° Cette collecte introduite sans la participation de l'autorité diocésaine, est tolérée dans ces strictes limites. Il n'est aucunement permis de faire des collectes ou d'affecter le montant des collectes faites, pour une autre fin que les grand'messes et au taux indiqué. Il en est ainsi de l'argent de messes déposé dans les troncs pour un objet quelconque.

6° L'argent versé ou recueilli pour des grand'messes, n'est la propriété de personnes qu'à mesure que les messes sont acquittées, et alors il est distribué au *prorata* du tarif.

En attendant, il est confié à la garde du Curé ou de la Fabrique, et il est absolument défendu de le dépenser.

7° Personne, ni les membres de la famille, ni la Fabrique, ni aucun autre n'a le droit de disposer de cet argent, d'en modifier l'objet, de changer la nature de l'office pour lequel il a été versé ou recueilli.

8° Les grand'messes sont soumises aux mêmes règles canoniques que les messes basses, le droit canon ne faisant à leur sujet aucune distinction. Il faut donc leur appliquer également les prescriptions disciplinaires, celle notamment du canon 835 du nouveau code.

9° Nous autorisons MM. les Curés qui, au 1er octobre de chaque année auront encore plus de grand'messes qu'ils ne peuvent en acquitter en un an, aux termes du Droit, à distribuer le surplus aux paroisses du diocèse moins favorisées ; ou, s'ils le préfèrent, à le transmettre à l'Evêque qui, toujours selon le Droit, se chargera de les faire acquitter.

### II. Quêtes obligatoires.

La quête dominicale est obligatoire. Elle doit se faire, conformément à l'usage inscrit dans la loi, durant la messe principale, dans toutes les églises paroissiales et les chapelles publiques. Elle est faite d'ordinaire par les marguilliers. Le produit de cette quête appartient à la fabrique et doit être fidèlement entré dans les livres de comptes.

L'Evêque seul peut commander des quêtes pour d'autres fins. Ceci est la loi civile aussi bien que la loi canonique dans cette province, et l'on ne peut s'y soustraire sans s'exposer à de graves mécomptes.

La quête dite de l'Enfant-Jésus, celle qui se fait au cours de la visite paroissiale annuelle, appartient aussi, régulièrement, à la fabrique. Personne n'a le droit de la détourner de sa fin sans une permission très formelle de l'Evêque. — (Voir App. au Rituel ; Conciles de Montréal et de Québec ; loi des fabriques ; Mignault, Droit paroissial.)

### III. — Bals et autres fêtes de charité.

La Sainte Congrégation consistoriale donnait le 31 mars 1916 un décret touchant certains bals dans les Etats-Unis et dans le Canada. Il s'agit d'une façon générale des réunions organisées pour le soir et agrémentées de banquets et autres amusements.

Ces réunions avaient pour motifs, d'une part, le besoin de grouper les catholiques en leur procurant l'occasion de se mieux connaître, et de l'autre, le désir de venir en aide aux œuvres pies.

Ces réunions étaient organisées et même le plus sou-

vent présidées non-seulement par de pieux laïques, mais même par les curés.

Les évêques des Etats-Unis voyant en cela de graves inconvénients et de véritables dangers, en dépit de l'excellence des intentions, avaient déjà porté la condamnation suivante dans le troisième concile de Baltimore : *Mandamus quoque ut sacerdotes illum abusum, quo convivia parantur cum choreis* (balls) *ad opera pia promovenda, omnino tollendum curent.* (Can. 290.)

Malheureusement, ce décret était plus ou moins tombé en désuétude et la coutume des bals de charité menaçait de s'implanter même en Canada.

Alors la Sainte Congrégation de la Consistoriale, après mûr examen et avec l'approbation du Pape Benoît XV, décréta, à la date susdite, qu'il est absolument défendu à tous les prêtres séculiers ou réguliers, et à tous les autres clercs de promouvoir, de favoriser ces bals faits même dans un but de charité ou de piété, et de plus, qu'il leur est interdit d'y assister quand ils sont organisés par les laïques.

Ceci paraissait assez clair. Toutefois sur une question posée par un évêque des Etats-Unis, la Sainte Congrégation précisait davantage encore, le 3 novembre 1917, et déclarait comprendre dans cette *grave défense* même les pique-niques qui se font durant le jour, ou aux premières heures de la nuit, où il y a des danses mais non des banquets : *Si fiant diurnis horis, aut primis tantum noctis horis, nec nimium protrahantur, vel etiam, si fiant sine conviviis aut ea methodo quae vulgo appellari solet Pic-Nic.* Resp. *In reprobatione comprehendi.*

Voilà le véritable esprit de l'Eglise en cette matière. La charité et la piété ne sont pas convenablement aidées par des moyens qui sont pleins de périls ou prêtent trop facilement au scandale.

Or, j'ai dû constater que les parties de plaisir connues sous le nom de *euchre* offrent très souvent les mêmes inconvénients.

Il est donc de mon devoir de rappeler la discipline formellement édictée dans nos conciles, et qui oblige d'avoir la permission écrite de l'Ordinaire avant de procéder à l'organisation d'une fête, ou amusement public quelconque, pour des fins de charité ou de piété.

### IV. — De l'éducation des filles.

On a de tout temps attaché une importance primordiale à l'éducation des filles. Ceci est particulièrement vrai en notre pays. Il est reconnu que nos religieuses enseignantes ont accompli une œuvre qui mérite en même temps la reconnaissance de l'Eglise et celle des familles canadiennes. Cette œuvre va toujours se développant, et son action aujourd'hui n'a pour ainsi dire plus de bornes. Il faut s'en réjouir et bénir le Ciel. Il importe aussi que l'œuvre elle-même, en étendant son efficacité, réponde aussi parfaitement que possible aux besoins, aux nécessités de nos temps modernes. La femme, l'épouse, la mère de famille, doit aider puissamment par son éducation même, à la conservation de tout ce qui a fait jusqu'aujourd'hui le caractère distinctif et la force de notre race. Pour cela, il faut éviter que l'instruction donnée dans nos couvents, et qui est en elle-même sans doute excellente, ne devienne un danger au lieu d'être le bienfait que tous sont en droit d'en attendre. La jeune fille, qui laisse pour quelque temps son foyer de la campagne, et sa famille d'agriculteurs pour aller dans une institution de la ville ou du village faire ses études, doit revenir chez elle capable de reprendre avec le même goût, avec une intelligence plus déve-

loppée, mais avec la même estime, le travail que continue sa mère et qui n'est jamais incompatible avec la culture intellectuelle la plus élevée.

Aujourd'hui, plus encore que par le passé, on pousse à l'estime de la carrière agricole. On célèbre sa noblesse, on vante ses bienfaits, on insiste surtout sur la nécessité en elle-même, et sur l'obligation qui s'impose de la considérer comme la vocation spéciale de notre peuple.

Fort bien! Mais alors il faut bien que la femme continue sa mission et que l'instruction, même très soignée qu'on lui donne, l'y confirme au lieu de l'en détourner.

Voilà pourquoi je viens aujourd'hui demander votre concours et vous prier d'encourager dans les couvents l'enseignement ménager et surtout l'instruction culinaire. En vertu du principe que l'on aime bien ce que l'on connaît bien, et qu'on l'aime davantage à mesure qu'on le connaît mieux, nos jeunes filles bien instruites de tout ce qui regarde les choses de la campagne et mises pratiquement au courant de l'art agricole, loin d'en concevoir du dédain et de l'éloignement, reviendront du couvent ayant conservé dans leur cœur, pour la profession de leurs parents, le respect et l'attachement qu'elle mérite.

Plus tard, leur esprit, leur conduite et leurs talents de ménagères feront plus que les meilleures théories pour garder à la terre nos jeunes cultivateurs.

Le plus bel idéal pour la femme chrétienne, pour la femme canadienne, sera toujours celui tracé par le Prophète : *Mulierem fortem quis inveniet...*

Il est plus que jamais indispensable pour l'avenir de notre patrie de travailler à sa réalisation, dans la plus grande mesure possible, par l'éducation judicieuse de nos jeunes filles.

### V. — La lampe du sanctuaire.

Devant le tabernacle dans lequel se conserve le très Saint-Sacrement, une lampe au moins doit briller sans cesse, jour et nuit, alimentée d'huile d'olive ou de cire d'abeilles ; là où on ne peut avoir de l'huile d'olive, il est permis à la prudence de l'Ordinaire du lieu, de la changer par d'autres huiles, végétales autant que possible.

Tel est le canon 1271 du Nouveau Code canonique.

L'usage de maintenir une ou plusieurs lampes allumées dans toute église où se conserve la Sainte Eucharistie est très ancien. Il remonte même aux temps apostoliques.

On lit en effet dans les Actes des Apôtres que dans la salle où prêchait saint Paul, après avoir rompu le pain eucharistique, il y avait de nombreuses lampes. *Erant autem lampades copiosae in cenaculo, ubi eramus congregati* (Actes, xx, 8.)

Ces lampes ont été de tout temps, par la direction de l'Eglise, alimentées par l'huile d'olive ou la cire d'abeilles. Les décrets s'appuient sur la tradition immémoriale et aussi sur la signification mystique attachée de tout temps à l'huile d'olive ou à la cire d'abeilles.

Les dispenses accordées, toujours exceptionnelles, étaient motivées soit par la pauvreté des églises, soit par le prix exorbitant de l'huile ou sa rareté excessive.

Ces raisons, reconnues légitimes, étaient dues à des circonstances passagères, et cessaient avec elles. La dispense tombait par le fait.

Or la dispense, alors même qu'elle était temporaire, n'était pas absolue. Il était remis au jugement de l'Evêque, pour le temps que duraient les circonstances indiquées, de permettre, au lieu de l'huile

d'olive, les autres substances, non pas d'une façon facultative mais bien dans l'ordre suivant : A défaut d'huile d'olive, une autre huile, végétale autant que possible ; à défaut de cette huile végétale, la cire, pure ou mélangée ; et à défaut d'une huile quelconque ou de la cire, en dernier lieu, la lumière électrique : *In casibus et modis superius expositis, rem omnem prudenti judicio Ordinarium.* (Décret du 23 février 1916.)

Il est donc bien établi, 1° que l'Evêque seul peut dispenser de l'huile d'olive pour la lampe du Saint-Sacrement et, spécialement, permettre la lumière électrique ; 2° que l'Evêque ne peut le faire que dans des conditions déterminées par le décret lui-même. Or, il m'est évident que ces conditions, en ce qui concerne la lumière électrique, n'existent point pour mon diocèse. Je ne puis donc pas la permettre, et je déclare qu'elle n'est pas autorisée pour la lampe du sanctuaire.

La signification mystique de l'huile et de la cire est admirablement exprimée, particulièrement dans l'*Exultet* que le diacre chante le samedi-saint, pour la bénédiction du cierge pascal ; dans les prières de la bénédiction des cierges le jour de la Purification, et dans celles de la consécration des Saintes Huiles le jeudi-saint.

La lampe elle-même, celle qui est nourrie d'huile, et d'huile d'olive, est maintes fois mentionnée, avec le même sens élevé et figuratif, dans l'Ecriture Sainte, soit dans l'ancien soit dans le nouveau Testament.

Pour ce qui est de la lumière électrique et son emploi dans l'église, il résulte de plusieurs décrets de la Sainte Congrégation des Rites, — contre lesquels nos idées personnelles ou nos préférences ne sauraient prévaloir — que cette lumière, nullement autorisée pour le culte et qu'il ne faut jamais substituer aux cierges ou à l'huile sur les autels, peut servir à l'éclai-

rage ou même à l'illumination du temple, pourvu qu'on évite tout ce qui peut paraître théâtral.

D'après les règles liturgiques, les lampes du sanctuaire doivent être en nombre impair et suspendues à la voûte et non point placées sur une crédence.

### VI. — Renouvellement des hosties.

Un décret de la Sainte Congrégation, en date du 7 décembre 1918, réprouve la coutume de faire périodiquement, à tous les deux ou trois mois, l'acquisition et la distribution des hosties pour la célébration de la messe et la distribution de la sainte communion pour le même temps. Il ajoute qu'il faut suivre les prescriptions du rituel et celles du nouveau Code canonique. Or, le rituel dit qu'il faut renouveler fréquemment les hosties. Que les hosties à consacrer doivent être fraîches et que les anciennes doivent être consommées. (Titre IV, cap. I.)

Le code canonique a deux canons sur la matière, — 815 et 1272. Il est dit que les hosties doivent être de pur froment et récemment confectionnées ; que le vin de même doit être fait avec le fruit de la vigne, et qu'il faut pour les deux écarter tout danger de corruption, et qu'en tout cela, il faut suivre en tous points les instructions données par l'Evêque.

### VII. — Les préfaces nouvelles.

Deux préfaces nouvelles doivent être insérées dans le Missel romain, en vertu d'un double décret de la Congrégation des Rites, approuvé par Notre Saint-Père le Pape Benoît XV, le 9 avril 1919.

La première est pour la messe des défunts.

Le changement consiste en deux phrases insérées au milieu même de la préface. La première exprime l'espérance de la résurrection bienheureuse, et, pour nous consoler de la tristesse de la mort inévitable, la promesse de la future immortalité : *In quo nobis spes beatae resurrectionis effulsit : ut quos contristat certa moriendi conditio, eosdem consoletur futurae immortalitatis promissio.*

La seconde phrase nous dit que pour les fidèles du Christ la vie n'est pas enlevée mais bien changée, et que notre demeure terrestre étant détruite, nous obtenons l'habitation éternelle du ciel : *Tuis enim fidelibus, Domine, vita mutatur, non tollitur : et dissoluta terrestris huius incolatus domo, aeterna in cœlis habitatio comparatur.*

Il y a là matière à de beaux développements.

L'autre préface est pour la fête de saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie : Il est juste de chanter les louanges du Seigneur dans la fête de saint Joseph, l'homme juste donné comme époux à la Vierge Mère, le serviteur fidèle et prudent établi chef de la Sainte Famille pour veiller paternellement sur le Fils unique de Dieu, incarné par l'opération du Saint-Esprit : *Et te in Festivitate beati Joseph debitis magnificare praeconiis, benedicere et praedicare. Qui et vir justus, a te Deiparae Virgini Sponsus est datus : et fidelis servus ac prudens, super Familiam tuam est constitutus : ut Unigenitum tuum, Sancti Spiritus obumbratione Conceptum, paterna Vice custodiret, Jesum Christum Dominum Nostrum.*

C'est l'énoncé de toute la doctrine caholique touchant le rôle de saint Joseph dans l'économie de la rédemption. Ces deux préfaces doivent être insérées dans le Missel dès qu'on aura pu se les procurer.

### VIII. — Le Nouveau Code Canonique et les facultés épiscopales.

Le Nouveau Code canonique est venu en vigueur partout, et dans toutes ses parties, le jour de la Pentecôte 1918.

Un décret de la Sainte Congrégation Consistoriale du 25 avril 1918 déclarait périmés par le fait même les indults qui étaient habituellement accordés aux Ordinaires, et que les facultés contenues dans le Nouveau Code, et qui sont désormais de droit commun, rendent superflus.

Toutefois, eu égard à la difficulté de recourir au Saint-Siège dans chaque cas particulier pour ce qui regarde les dispenses de mariage, ce même décret donnait pour cinq ans aux Ordinaires d'Amérique en particulier, le pouvoir de dispenser de tous les empêchements de droit ecclésiastique, sauf deux, si la demande était déjà envoyée à Rome et que, avant l'arrivée de la réponse, il survenait une nécessité urgente : *Si petitio dispensationis ad S. Sedem missa sit et urgens necessitas dispensandi supervenerit, pendente recursu.*

Le 2 août de la même année 1918, la même Sainte Congrégation Consistoriale, sur des représentations faites par plusieurs Ordinaires américains, enleva cette condition de recours préalable au Saint-Siège, et autorisa simplement d'accorder toutes les dispenses pour le mariage pour tout le temps de la guerre, mais imposant l'obligation de rendre compte à la fin de chaque année de la nature et du nombre des dispenses accordées, et de remettre les componendes dues à la Sainte Congrégation.

Enfin, le 4 mars 1919, la Congrégation Consistoriale, pour enlever tous les doutes et apaiser les scru-

pules, déclarait que les Ordinaires intéressés pourraient user des facultés susdites, accordées le 25 avril et le 2 août 1918, pendant les six mois complets qui suivraient la signature de la paix.

Conclusion. En vertu des décrets susdits, les Ordinaires d'Amérique peuvent, durant cinq ans, dispenser simplement des empêchements mineurs énumérés au Canon 1042. Ils peuvent aussi dispenser des empêchements majeurs, dont la dispense s'obtient habituellement, pour jusqu'à six mois après la signature de la paix, et à condition d'en rendre compte au Saint-Siège à la fin de chaque année.

Voici quelques-unes des facultés qui sont maintenant de droit commun :

1° Au curé et à tout prêtre qui assiste les malades, est accordée la faculté de donner la bénédiction apostolique avec l'indulgence plénière à l'article de la mort, dans la forme contenue dans les livres liturgiques approuvées, et il doit avoir soin de ne pas omettre de donner cette bénédiction. (C. 468.)

2° Deux fois par année, c'est-à-dire le jour de Pâques et un autre jour de fête solennelle désigné par eux, les évêques peuvent, dans leur propre diocèse, et même, s'ils assistent simplement à la messe solennelle ,donner la bénédiction papale avec indulgence plénière selon la formule prescrite. (C. 914.)

3° L'Ordinaire peut donner la faculté de biner, c'est-à-dire de célébrer deux messes le même jour, lorsque, à son jugement prudent, à cause de la pénurie des prêtres, une partie notable des fidèles ne peut pas assister à la messe, un jour de fête de précepte , mais l'Ordinaire n'a pas le pouvoir de permettre au même prêtre de dire plus que deux messes le même jour. (C. 806.)

4° L'Ordinaire du lieu ou, s'il s'agit d'une maison de religion exempte, le supérieur majeur, peut accor-

der, mais seulement pour une cause juste et raisonnable, dans un cas extraordinaire, et une fois ou l'autre en passant, la permission de célébrer, hors d'une église ou oratoire, sur une pierre consacrée, et dans un endroit décent, mais jamais dans une chambre à coucher. (C. 822.)

5° *a*) Non seulement les Ordinaires des lieux, mais encore les curés peuvent, dans des cas particuliers, et pour de justes causes, dispenser individuellement tous les fidèles et toutes les familles de leur diocèse ou paroisse, même hors de leur territoire et, sur leur territoire, même les étrangers, de la loi commune de l'observance des fêtes, ou de celle de l'abstinence et du jeûne, ou même des deux à la fois.

*b*) Les Ordinaires, pour raisons particulières, d'un grand concours de peuple, ou de santé publique, peuvent aussi dispenser tout leur diocèse, ou un endroit quelconque, du jeûne et de l'abstinence, ou des deux à la fois. (C. 1245.)

6° Peuvent bénir liturgiquement les objets sacrés destinés au culte : 1° le curé, pour les églises et les oratoires situés sur le territoire de sa paroisse ; 2° les prêtres délégués par l'Ordinaire du lieu, dans les limites de leur délégation et de la juridiction de celui qui les délègue. (C. 1304.)

### IX. — Jeanne d'Arc.

Jeanne d'Arc n'a pas encore été canonisée, mais il est décidé qu'elle le sera et l'on a tout lieu de croire que cette cérémonie aura lieu prochainement, au plus tard dans le printemps de l'année 1920.

Le décret donné au mois d'avril dernier était en réponse à la question posée au sujet des deux miracles attribués à la bienheureuse Jeanne. Cette réponse,

affirmative, a été approuvée par le Saint-Père et publiée solennellement le dimanche de la Passion.

Ces deux miracles étant les seuls requis pour le cas présent, il s'ensuit que la canonisation est désormais une chose assurée.

Il n'est pas sans intérêt de noter l'insistance avec laquelle le Saint-Père s'applique à faire ressortir l'amour de la patrie pratiqué par Jeanne d'Arc comme vertu chrétienne poussée jusqu'à l'héroïsme.

Le Pape, citant saint Thomas d'Aquin, profite de l'occasion pour affirmer et établir cette doctrine catholique que le patriotisme, c'est-à-dire l'amour filial et le dévouement à son pays, est un devoir qui vient aussitôt après celui que la religion nous impose envers Dieu : *Et ideo post Deum, maxime debitor est homo parentibus et patriae. Unde sicut ad religionem pertinet cultum Deo exhibere ; ita secundario grada ad pietatem pertinet exhibere cultum parentibus et patriae.*

### X. — Anna Taïgi.

De même pour Anna Maria Taïgi, cette épouse et mère de famille qui a donné, dans l'accomplissement de ses devoirs d'état porté jusqu'à l'héroïsme, les exemples les plus salutaires à la femme chrétienne. Déclarée bienheureuse, elle accomplit deux miracles qui ont été dûment constatés et publiés dans un décret de Benoît XV, au mois de janvier 1919. Il ne reste plus qu'à procéder à sa canonisation solennelle.

### XI. — L'assistance aux offices paroissiaux.

C'est la vie paroissiale qui gardera notre peuple, comme elle l'a conservé jusqu'aujourd'hui, dans la foi et dans les pratiques religieuses. Pour cela, il faut

maintenir son attrait pour les offices paroissiaux et spécialement pour les cérémonies du dimanche.

Il n'y a pas à dire, les fidèles y tiennent encore beaucoup, et la preuve en est dans leurs plaintes, dès qu'ils en sont même temporairement privés. C'est là un des côtés les plus encourageants pour nous. Il faut y voir en même temps un motif puissant de continuer, non seulement à donner aux offices eux-mêmes toute la solennité voulue, avec une ponctualité parfaite, mais encore l'appoint de notre exemple très puissant, en occupant fidèlement la place qui nous est marquée dans le sanctuaire.

Il est bien certain qu'avec toutes nos messes basses, si faciles et si rapides à entendre, les laïques déserteraient vite les offices paroissiaux, si nous n'y assistions pas nous-mêmes, sous prétexte de notre messe déjà dite.

Aussi devons-nous nous féliciter de ce que, comme on me l'assure de tous côtés, le clergé de ce diocèse tient à l'honneur d'être le modèle de tous, même sur ce point. Le sanctuaire est fait pour cela, et l'on tient à y voir les prêtres, et si c'est à la cathédrale, par exemple, avec l'Evêque à leur tête.

Rien ne réalise d'une façon plus touchante le groupement des âmes qui prient ensemble avec l'assurance donnée par Notre-Seigneur d'avoir avec elles Dieu lui-même qui les exauce.

C'est le spectacle qui nous est offert dès les jours de la Pentecôte, où l'on voit dans le Cénacle les apôtres avec les nombreux disciples réunis pour une prière unanime et incessante.

Ce pieux usage, établi dès les temps apostoliques, s'est constamment maintenu dans l'Eglise. La sainte liturgie l'a maintes fois consacré par des règles très particulières et très précises, et l'esprit de l'Eglise nous est signifié de la façon la plus claire dans plus

d'un décret du Nouveau Code canonique. Je me contente de mentionner le 862, sur le Jeudi-Saint, le 1294 sur les processions et le 1367 obligeant le personnel du séminaire diocésain d'assister à la messe et aux vêpres solennelles dans l'église cathédrale, comme cela se pratique très régulièrement à Valleyfield. Eh bien! je ne crains pas de le dire, aussi longtemps que les prêtres et les autres membres du clergé seront fidèles à procurer le bienfait de leur présence dans le sanctuaire pour les offices paroissiaux, aussi longtemps nos ouailles, heureuses de suivre cet exemple, continueront elles-mêmes de remplir nos églises les dimanches et les jours de fête, et par là même, aussi longtemps se conservera active la religion chez notre peuple.

Et puis, même pour nous, mieux encore pour nous, se peut-il une façon plus excellente de sanctifier le jour du Seigneur?

Conclusion : Ne manquons jamais, sans raison grave, d'assister, à notre place, dans le sanctuaire, aux offices publics de la paroisse.

### XII. — Université de Montréal.

*Traduction du Rescrit émis par la Sacrée Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités :*

Le 15 août 1918, les Illustrissimes et Révérendissimes Archevêques et Evêques de la province ecclésiastique de Montréal exprimèrent au Saint-Siège un désir. Ils demandaient que l'université succursale de Montréal fût érigée en université indépendante, complètement séparée de l'université Laval.

La question fut déférée à cette Sacrée Congrégation

préposée aux études dans les séminaires et universités. Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères, les Cardinaux membres de cette même Congrégation, dans une réunion plénière tenue le 29 avril 1919, après avoir tout pesé avec un soin attentif, accédèrent aux prières de l'Archevêque et des Evêques de la province ecclésiastique de Montréal.

Leur avis fut le suivant :

1. — La succursale de Montréal doit être érigée en une université autonome, pourvue de tous ses droits et privilèges;

2. — Elle portera le nom d'université de Montréal (Montis Regii);

3. — Elle sera constituée de telle sorte que tout ce qui concerne les statuts et l'organisation des études, tout ce qui se rapporte à son fonctionnement, sera réglé d'après les lois et constitutions du Saint-Siège, surtout d'après la constitution de Sa Sainteté le Pape Léon XII, *Quod divina sapientia*, du 25 août 1824 ;

4. — Les maisons d'enseignement situées dans la province ecclésiastique de Montréal, qui jusqu'ici relevaient de l'université Laval, seront affiliées à l'avenir à l'université de Montréal ;

5. — Enfin, la Bulle d'érection ne doit pas être expédiée avant que l'université ait obtenu la charte civile ni avant que les Facultés, qui se sont déclarées prêtes à abdiquer leur autonomie et à ne former en quelque sorte qu'un seul corps avec la nouvelle université de Montréal, aient réellement pris cette mesure.

Cet avis des Eminentissimes Pères les Cardinaux, Sa Sainteté le Pape Benoît XV l'a ratifié et confirmé

dans l'audience accordée le même jour au soussigné, secrétaire de la même Sacrée Congrégation.

Donné à Rome, au secrétariat de la Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités le 8 mai 1919.

Le préfet : Cajetan Card. Bisleti.

Le secrétaire : Jacques Sinibaldi,
*évêque de Tibériade.*

### XIII. — Les directions pontificales.

Le Canada a été plusieurs fois, dans ces dernières années, honoré d'une lettre encyclique adressée par Notre Saint-Père le Pape à l'épiscopat et aux catholiques de ce pays.

Ces lettres comportaient des directions données à la suite de certaines controverses qui demandaient, pour le bien commun, à être dirimées par le Saint-Siège.

Les questions qui avaient motivé l'intervention pontificale sont toujours agitées ; leur actualité n'a point disparu avec les décisions du Pape. En vérité, on ne pouvait guère l'espérer, étant donnés la variété multiple des intérêts en cause, et le fait qu'un très grand nombre de ceux qui les traitent ne sont point catholiques et qu'ils échappent à l'autorité disciplinaire de l'Eglise.

Pour nous, l'obéissance active que nous devons tous à notre père commun nous oblige à tenir toujours devant nos yeux les avis et les recommandations, en un mot, les directions formelles et précises contenues dans ses lettres.

Voilà pourquoi il m'a semblé utile de résumer ici chacun de ces augustes documents, écartant ainsi la difficulté d'avoir à les relire fréquemment en leur

entier. Le premier en date est l'encyclique dite *Affari vos*. Elle a trait aux écoles du Manitoba. Elle nous a été envoyée par S. S. Léon XIII, de pieuse mémoire, à la suite et comme conclusion pratique de la mission de Monseigneur Merry del Val, venu en qualité de délégué apostolique durant l'année 1897.

La seconde lettre pontificale adressée aux catholiques du Canada est connue sous le titre *Commisso divinitus* et a trait d'une façon générale aux écoles d'Ontario.

Notre Saint-Père le Pape Benoît XV, déplorant les dissensions qui se sont élevées entre les catholiques de ce pays et qui se sont aggravées de jour en jour, établit d'abord la cause principale de ce dissentiment qui vient de la diversité des langues et des disputes qu'elle engendre. Chacune des deux nationalités réclamant des droits spécifiques que l'autre ne veut point pratiquement reconnaître. Ces disputes ont trait particulièrement au choix des curés, à la langue employée pour le ministère en général et à langue enseignée dans les écoles séparées.

« Si seulement ces questions se traitaient avec calme et modération! Mais, comme si la race ou la religion elle-même était en cause, on les discute dans les journaux et les revues, dans les livres et les brochures, dans les conversations particulières et dans les réunions publiques, avec une telle âpreté que les esprits s'animent et s'échauffent, au point où le dissentiment entre l'un et l'autre parti devient chaque jour plus inguérissable. »

Pour apporter un remède à un si grand mal, le Saint-Père, ayant cité l'apôtre saint Paul, prêchant la charité mutuelle, dit que si les dissentiments ne peuvent pas se résoudre complètement par la seule loi de charité, cette résolution appartient aux évêques directement intéressés et au Siège Apostolique.

Les journaux et les revues doivent s'abstenir d'alimenter la discorde, et les fidèles s'interdire de traiter la question dans les réunions et les congrès catholiques. Le clergé doit considérer ces prescriptions comme lui étant principalement adressées.

Les prêtres doivent posséder les deux langues et se servir tantôt de l'une, tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles.

Le gouvernement de l'Ontario est dans son droit en exigeant l'enseignement de la langue anglaise ; les catholiques de l'Ontario demandent avec raison la même chose ; de même, « on ne saurait refuser aux Franco-Canadiens le droit de réclamer, quoique dans une proportion convenable, que dans les écoles où leurs enfants sont en un certain nombre, la langue française soit enseignée. » Toutefois, ce qui importe avant tout, c'est qu'il y ait des écoles catholiques.

Comment concilier tout cela? S'il s'agit des écoles soumises à l'autorité du gouvernement, la question ne pourra pas être réglée en dehors de lui. Rien n'empêche cependant que les évêques s'emploient pour faire prévaloir des conseils de modération et faire attribuer à chacune des parties ce qui est juste.

Et la lettre se termine par de nouvelles citations de l'Apôtre rappelant la grande loi de la charité entre les fidèles du Christ.

La lettre *Commisso divinitus* était du 8 septembre 1916.

Le 7 juin 1918, S. S. Benoît XV nous écrivait de nouveau au sujet des discussions soulevées par la loi scolaire promulguée en 1913 par le gouvernement de l'Ontario, pour les écoles bilingues anglo-françaises.

Il s'agit du fameux règlement 17, trouvé injuste par les uns, tandis que d'autres le jugent moins sévèrement. Les Franco-Canadiens peuvent, dit le Pape, sans manquer à la justice, demander au gouverne-

ment des déclarations opportunes touchant la dite loi, ils peuvent également désirer et chercher à obtenir certaines concessions plus amples, par rapport aux inspecteurs, au temps alloué pour le français, à l'établissement des écoles normales. Mais il faut éviter toute apparence de révolte, tout procédé violent ou illégitime, employer pacifiquement et avec modération les moyens d'action permis par la loi et les usages légitimes. Au reste, la suprême autorité civile a reconnu que la dite loi scolaire était quelque peu obscure.

Que personne, en cette matière, n'aille devant les tribunaux civils et n'engage de procès sans l'approbation de son évêque, celui-ci devant s'entendre avec les autres prélats.

Le Saint-Père insiste de nouveau sur l'union et la charité qui doit régner entre les pasteurs et entre les fidèles et que la question de races ou de langues ne doit pas mettre en péril.

« Nous voulons que des avertissements sévères soient donnés à quiconque, parmi le clergé ou les fidèles, à l'encontre de la doctrine évangélique et de nos prescriptions, oserait à l'avenir nourrir ou exciter les animosités qui ont divisé les Canadiens jusqu'à ce jour. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un refusait d'obéir, les Evêques ne devront pas hésiter, avant que le mal s'aggrave, d'en référer au Siège Apostolique. »

### XIV. — La lettre des Evêques de France.

Le 7 mai 1919, les évêques de France adressaient à leurs ouailles une lettre collective sur la régénération sociale après la grande guerre.

La doctrine qu'elle contient et les directions géné-

rales qui y sont données intéressent à vrai dire les catholiques du monde entier, et notre pays particulièrement y peut puiser des enseignements et des conseils précieux. Voilà pourquoi j'ai cru à propos d'en mettre le résumé sous vos yeux. La lettre épiscopale cite d'abord ces paroles de Léon XIII : « Revenir aux principes chrétiens et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité de jour en jour plus évidente. De leur oubli il est résulté de si grands maux que nul homme raisonnable ne peut considérer le présent sans douleur, ni envisager sans crainte l'avenir. »

De ces principes, il faut déduire l'obligation de reconnaître :

1° Les droits de Dieu, de qui vient tout pouvoir, et qu'il faut honorer officiellement.

2° Les droits de Jésus-Christ, rédempteur du genre humain, à qui, à ce titre, tout pouvoir a été donné au ciel et sur la terre.

3° Les droits de l'Eglise, instituée par Jésus-Christ, société parfaite, possédant en elle-même, et indépendamment de toute autorité humaine, les pouvoirs nécessaires à sa fin.

Son chef a droit à une situation indépendante. Entre la société civile et l'Eglise devraient exister la concorde et l'aide mutuelle, profitant aux deux sociétés.

L'Eglise reconnaît tous les pouvoirs régulièrement constitués. Aucun gouvernement n'est donc autorisé à la traiter en ennemie.

La famille, pour être prospère, doit se conformer aux lois sur lesquelles l'a établie le Créateur.

Le mariage a un caractère sacré ; il a été élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement ; c'est entre chrétiens, le contrat lui-même transformé par la grâce. Il est indissoluble ; le divorce est inadmissible. La

fin principale du mariage est la pro-création des enfants ; c'est un crime grave que de le détourner de cette fin.

Après Dieu, l'enfant appartient à son père et à sa mère ; la théorie qui prétend qu'il appartient à l'Etat est fausse ; les parents doivent à leurs enfants une éducation conforme à la foi et à la morale chrétienne.

Pour continuer l'œuvre commencée au foyer, ils ne doivent confier leurs enfants qu'à des écoles qui continuent l'œuvre de l'Eglise et du foyer sans jamais la contredire. L'Etat, s'il a le droit incontestable d'avoir des écoles et d'enseigner les sciences profanes, ne doit pas, dans l'éducation, supplanter les parents, ou se substituer à eux, mais seulement les aider et les suppléer. Les gouvernants et les gouvernés ont des droits respectifs, définis par la loi naturelle et la loi divine.

Les gouvernants doivent, sans esprit de parti, faire des lois justes, distribuer les fonctions aux plus capables, favoriser les bonnes mœurs.

Les gouvernés doivent à l'autorité régulière, respect et obéissance. Les plaintes et les réclamations légitimes doivent se faire par les moyens légaux et pacifiques, sans recourir à la sédition ou à la révolte. C'est un devoir de conscience pour les citoyens, de voter, honnêtement, sagement, uniquement en vue du bien du pays. Il faut entre les citoyens l'union des classes, dans l'acceptation des inégalités sociales. Elle se maintiendra avec le droit de propriété par la collaboration amicale du capital et du travail, et l'accomplissement des devoirs réciproques, selon l'enseignement de l'Evangile.

L'action des pouvoirs publics, si elle est nécessaire, ne saurait suffire. Il faut ranimer la foi, la piété, la pensée de Dieu. « Si le Seigneur ne met la main à la construction de la maison, en vain travaillent ceux

qui essaient de l'édifier ; en vain, s'il ne protège la cité, veillent ceux qui en ont la garde. » Il faut donc revenir aux principes chrétiens, y conformer les lois et les institutions.

### XV. — Le prêtre soldat.

Le Nouveau Code canonique maintient dans toute sa rigueur l'antique discipline sur l'immunité personnelle des clercs.

Si des circonstances d'ordre majeur l'obligent de céder à des infractions qu'elle regrette et qu'elle dénonce, l'Eglise ne va pas cependant jusqu'à permettre aux clercs de s'y prêter de plein gré. Au contraire, cette conduite est punie sévèrement et même, s'il s'agit d'un clerc mineur qui s'est enrôlé spontanément, il est de plein droit déchu de l'état ecclésiastique. (C. 141.)

Il serait donc souverainement injuste, à la suite de ce qui s'est passé en tel ou tel pays, durant la récente guerre européenne, de prétendre que l'Eglise s'est prêtée avec une tolérance bienveillante au service militaire des clercs.

Le Pape Benoît XV, dans le préambule du décret du 25 octobre 1918 par lequel la Sainte Congrégation consistoriale règle la situation canonique des clercs soldats et la conduite à tenir à leur égard, exprime son profond chagrin de la grave blessure portée à la discipline ecclésiastique par l'imposition aux clercs du service militaire. *Cum Episcopis universis impense dolet grave vulnus ecclesiasticae disciplinae illatum clericos adigendo ad militare stipendium faciendum, quod praeter reliqua...*

Ce décret lui-même rappelle les irrégularités encourues *ex defectu corporis*, ou bien *ex defectu lenitatis*,

il distingue entre les enrôlés libres, volontaires, et ceux qui ont dû obéir à la loi. Il indique les témoignages requis et les retraites spirituelles à faire, suivant le cas, pour rentrer dans les rangs ecclésiastiques ou religieux.

Ce décret est renforcé par plusieurs autres, notamment ceux du 28 octobre et du 21 décembre 1918, où des interprétations authentiques confirment la pensée, déjà exprimée, de l'Eglise. Il est donc absolument certain qu'Elle se refuse à reconnaître la légitimité du service militaire pour les prêtres et pour les membres du clergé en général.

### XVI. — De l'élection des Evêques pour le Canada et Terreneuve.

Chacun sait de quelle manière et à la suite de quelle procédure les évêques étaient habituellement élus pour les différents sièges épicopaux de ce pays. Une *terna*, c'est-à-dire une liste de trois noms était proposée au Saint-Siège par les évêques d'une même province avec la mention respective *dignus*, *dignior*, *dignissimus*. S'il s'agissait d'un siège métropolitain, les autres archevêques étaient d'ordinaire consultés ; le Saint-Siège désignait l'élu.

A ce mode en a été substitué un autre par lequel : *Sede aliqua orbata pastore, Summus Pontifex, citius ac pleniore rerum notitia, de re decernere valeat.* Voici en substance comment les choses sont ordonnées par un décret de la Sainte Congrégation de la Consistoriale.

1° Tous les deux ans, réunion épiscopale par provinces.

2° L'année où se tient cette réunion, au commen-

cement du carême, à commencer en 1920, chaque évêque doit transmettre à son Métropolitain les noms des prêtres connus personnellement de lui et depuis longtemps, et qu'il estime dignes de l'épiscopat.

3° Aux noms doivent être ajoutés les renseignements sur l'âge, la résidence et les fonctions de chacun.

Le Métropolitain fait aussi sa propre liste.

4° Après Pâques, au jour indiqué par le Métropolitain, les évêques se réunissent et après avoir invoqué le secours divin, ayant prêté le serment du secret, ils procèdent, suivant les règles tracées, à l'étude des listes présentées.

Cette étude complétée, les suffrages sont donnés au moyen de jetons de diverses couleurs pour signifier respectivement l'approbation, l'opposition, ou l'abstention, sur chaque candidat mentionné sur les listes.

Il est fait de tout un procès verbal signé par tous les évêques présents, lequel est envoyé à Rome par l'intermédiaire du délégué apostolique.

Ce décret a été publié tout au long dans les *Acta Apostolicae Sedis*, Avril 1919.

### XVII. — Visite « ad limina Apostolorum ».

Les évêques sont tenus de faire, tous les cinq ans, un rapport au Souverain Pontife sur l'état de leur diocèse, selon une formule donnée par le Siège Apostolique.

La visite aux tombeaux des bienheureux apôtres Pierre et Paul et au pontife romain est obligatoire aux mêmes époques. Cependant les évêques qui sont hors de l'Europe, peuvent faire ce voyage à Rome tous les dix ans. (C. 340 et 341.)

D'après cette loi, les évêques d'Amérique devaient

faire leur rapport cette année, 1919, qui est aussi celle de la visite *ad limina*.

Toutefois, vu que malgré la paix conclue, le voyage à Rome est encore difficile et plein de dangers, la Sainte Congrégation de la Consistoriale a bien voulu remettre à l'année 1920, l'accomplissement de ce double devoir.

Et si, en 1920, les mêmes conditions persistaient, alors les évêques seront dispensés de la visite *ad limina*, mais ils devront faire leur rapport et l'envoyer à la Sainte Congrégation par la meilleure voie possible.

Régulièrement, j'aurais dû faire rapport et visite à Rome durant la présente année. Usant du privilège cité plus haut, j'ai remis le tout à la prochaine année 1920. Le rapport qui doit être fait par l'évêque au Saint-Siège exige des renseignements qui sont fournis dans les rapports mêmes, demandés chaque année à Messieurs les curés. J'espère donc que je n'aurai pas à insister pour obtenir à la date fixée le retour des formules à remplir qui auront été distribuées en temps voulu. J'en aurai absolument besoin, au plus tard pour le mois de février.

### XVIII. — Les œuvres pies.

Des quêtes sont de temps à autre commandées par l'autorité supérieure, conformément aux règles du Droit, pour des œuvres de piété, d'éducation ou de charité, établies dans l'intérêt général. Tantôt, c'est le Pape, tantôt c'est l'évêque diocésain, qui recourent ainsi à la générosité des fidèles pour aider à subvenir aux frais nécessités par ces mêmes œuvres.

Dès lors, c'est un devoir, pour quiconque à qui il appartient, de prêter le concours dont il dispose par

son office, pour demander et obtenir les offrandes des fidèles.

La tactique mesquine qui ferait se dérober, sous un prétexte ou sous un autre, à ce grave devoir, n'irait pas seulement contre les intérêts supérieurs qu'on refuserait ainsi de servir selon son moyen ; elle irait encore, et d'une façon odieuse, à l'encontre de son propre intérêt personnel. Elle dénoncerait des sentiments peu dignes de notre caractère et signifierait à l'Eglise elle-même qu'Elle n'a pas à compter sur un dévouement trop négatif.

Dans les appels qui sont ainsi faits, pour des œuvres qui sont au-dessus de toute considération personnelle, et qui ne peuvent avoir pour objet que le plus grand bien général de tout un diocèse, ou de l'Eglise elle-même dans son ensemble, on a le droit de s'attendre à ce que, par l'initiative des pasteurs, chaque paroisse fournisse une contribution proportionnée à son importance.

### 1° *Denier de saint Pierre.*

Parmi ces œuvres, la première est sans contredit celle du denier de saint Pierre. Au Vicaire du Christ, au Successeur de Pierre, au Chef suprême de la Sainte Eglise, au Père commun de tous les fidèles, est dû ce témoignage de filiale affection qui se traduit par l'aide nécessaire au Souverain Pontife dans l'accomplissement de sa mission. Ce secours consiste évidemment et tout d'abord dans la prière adressée tous les jours au Ciel pour demander la protection divine pour notre Saint-Père le Pape ; et c'est ce que nous ne manquons point de faire chaque jour. Il doit comprendre aussi le don généreux de l'offrande annuelle qui s'unit à celles des catholiques de tous les pays pour former le denier de saint Pierre.

Cette contribution nécessaire en tout temps, l'est bien davantage encore durant cette époque troublée, où le Saint-Siège, avec des ressources notablement diminuées, doit faire face, surtout pour des fins pieuses ou charitables, à des dépenses encore plus lourdes.

J'espère donc que, par amour pour le Pape et pour la Sainte Eglise, on fera tous les efforts possibles pour que les fidèles, animés du même motif, donnent généreusement à la collecte du denier de saint Pierre.

### 2° *Propagation de la Foi.*

Une autre œuvre, qui ne se recommande pas moins à notre générosité, est celle de la propagation de la foi, à laquelle j'ajoute, d'une façon générale, celle des missions catholiques. Il est vraiment regrettable qu'en certains endroits on paraisse s'obstiner à ne pas comprendre les bienfaits procurés à l'Eglise par cette œuvre, les mérites qui s'y attachent et les faveurs spirituelles considérables qui lui sont accordées par le Saint-Siège.

Il ne s'agit pas simplement d'aider étroitement quelques établissements religieux du diocèse. Bien au contraire, il nous faut concourir à l'extension du royaume du Christ au dehors, partout où la générosité des fidèles nous permet de le faire. Et je crois qu'on n'ignore point la somme relativement considérable que nous avons à distribuer chaque année pour les missions lointaines après avoir pourvu à nos propres besoins. Or, ceci ne peut se faire et surtout ne pourrait se développer qu'avec des revenus proportionnés à l'importance relative des différentes paroisses.

J'insiste encore cette fois pour ne plus y revenir.

### 3° *La Terre Sainte.*

Les sanctuaires de Terre Sainte ont été récemment l'objet de l'attention du Saint-Père, qui en a parlé notamment dans son allocution consistoriale du 19 mars 1919. Ces sanctuaires ont souffert durant la grande guerre et le Pape demande de l'aide pour leur restauration et leur maintien. Ces sanctuaires sont les plus vénérables du monde entier. Ils s'élèvent sur les principaux endroits qui gardent le souvenir du passage de notre Divin Sauveur. Ils appartiennent de droit à l'Eglise catholique ; en fait, ils ont été durant de longs siècles sous une domination infidèle, leur sort pour l'avenir n'est pas encore fixé. Ils devraient être les plus riches et les mieux ornés ; ils sont en réalité les plus pauvres de l'univers.

Le Pape fait en leur faveur un appel émouvant auquel nous nous efforcerons de répondre de notre mieux, et dans ce but, je vous recommande instamment la quête qui doit se faire, dans toutes les églises du diocèse, le Vendredi Saint, pour les sanctuaires de de Terre sainte.

### 4° *Les vocations sacerdotales.*

La moisson est grande ; les ouvriers sont trop peu nombreux. C'est la parole de Notre-Seigneur, toujours aussi vraie, et que les évêques aujourd'hui font entendre partout. La guerre, à laquelle sont venus se joindre d'autres fléaux, a décimé le clergé non seulement en Europe, mais encore en des pays plus lointains, d'où les missionnaires ont dû en grand nombre rentrer en leur patrie, abandonnant ainsi des œuvres déjà florissantes et qui ne demandaient qu'à se développer.

Au sein de l'Eglise, pour répondre aux besoins créés par des circonstances imprévues et aussi par le progrès moderne, il faut activer davantage le ministère des âmes, et surtout le plus important, le plus élevé, celui qui demande le plus de zèle et de générosité, le ministère éminemment sacerdotal de l'éducation de la jeunesse dans les séminaires.

Notre peuple a une vocation apostolique, nos familles, nombreuses et si chrétiennes, sont des foyers où le bon Dieu se plaît à faire entendre ses appels. Il y a là un terrain fertile pour une culture spirituelle dont le rendement n'est pas douteux, pourvu que nous, les prêtres, y portions l'attention voulue.

Ici même, dans ce diocèse, c'est ma conviction intime que des vocations sacerdotales surgiraient aisément sur tous les points, et particulièrement dans les paroisses où les familles n'ont pas encore été favorisées par la présence d'un prêtre au milieu des enfants

C'est pour nous une obligation en quelque sorte traditionnelle de pourvoir, avec la bénédiction de Dieu, non seulement aux nécessités locales, mais encore à celles plus étendues des missions lointaines qui s'appuient avec confiance sur la population catholique du Canada pour le recrutement de leur clergé.

Eh bien! je ne veux pas insister davantage. Je vous prierai seulement d'observer que, pour le moment, nous n'avons pas même dans ce diocèse le nombre de prêtres suffisant.

Si de nouveaux accidents devaient survenir, je me demande comment nous pourrons faire pour ne pas priver du ministère régulier les paroisses qui ne nous ont encore donné aucun prêtre. A l'impossible personne n'est tenu, et l'évêque repousse d'avance sur ce point des reproches qu'il ne saurait mériter.

5° *Œuvres locales.*

Je me contente de rappeler les œuvres d'intérêt local : L'Union de Prières, le Séminaire, l'Hôtel-Dieu, les Pauvres Clarisses, les Orphelinats et Hospices. A des titres divers, toutes ont droit à notre religieuse considération ; notre impérieux devoir est de leur donner notre appui le plus généreux, et de leur obtenir le généreux concours des fidèles. C'est toujours une excellente note pour le zèle éclairé d'un prêtre, d'un prêtre qui, bannissant de son cœur tout égoïsme, sait maintenir sa paroisse dans la pratique large de la charité et lui garder le rang honorable qu'elle doit occuper dans le tableau général.

Les aumônes du carême sont demandées spécialement à titre de compensation pour les adoucissements très notables apportés à l'antique rigueur des lois de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence durant la Sainte Quarantaine.

Chacun est rigoureusement tenu d'exécuter en tous points ce qui est ordonné par l'autorité diocésaine.

Ces aumônes, données à des fins d'ordre supérieur aux intérêts particuliers, doivent être intégralement transmises à l'Evêque, qui en fait lui-même l'application. Le prétexte de quêtes sollicitées dans le même temps pour un autre objet ne saurait être admis contre l'observation d'une règle établie pour tous également et qui doit être strictement observée. *Melius est obedientia quam victimae.*

6° *L'œuvre des bienfaiteurs du Collège de Valleyfield.*

L'œuvre des bienfaiteurs du Collège de Valleyfield, établie en décembre 1878, a donc vingt-et-un ans d'existence.

Au début, tous les prêtres du diocèse s'y agrégèrent. non seulement de très bonne grâce, mais même avec une véritable joie.

A l'appel adressé le 8 décembre, toutes les réponses étaient revenues pour la Noël.

La collection des lettres écrites à l'Evêque forme un recueil touchant qui sera publié plus tard.

Ceci était d'autant plus admirable et encourageant que le collège était alors à son berceau, et qu'aucun sentiment de reconnaissance ne pouvait s'ajouter alors à celui de la seule générosité sacerdotale.

Depuis, et durant le cours de ces vingt-et-un ans, les élèves de ce collège, devenus prêtres à leur tour, ont tenu à honneur de donner *spontanément* à leur *Alma Mater*, — car aucun n'a jamais été même indirectement sollicité — ce noble témoignage de gratitude, et en même temps, à l'Evêque, leur père, qui venait de les ordonner, cet appui filial, plus précieux encore par sa valeur morale que par son importance matérielle.

Il y a tout lieu d'espérer qu'une tradition basée sur l'exemple des anciens du sacerdoce, et fidèlement suivie par leurs jeunes confrères, se continuera indéfiniment, et nous en avons pour garant l'excellent cœur des élèves formés dans cette maison.

Aux prêtres du diocèse sont venus se joindre, en nombre appréciable, des prêtres étrangers attirés, soit par la beauté et le mérite de l'œuvre des vocations, soit par les avantages spirituels attachés à l'œuvre même des bienfaiteurs.

Il en est de même des laïcs, dont la liste sur le tableau, déjà fort respectable, s'allonge chaque année.

L'œuvre des bienfaiteurs compte aujourd'hui 217 membres. Trois nouveaux, trois étrangers au diocèse, se sont fait inscrire durant cette retraite.

J'ai appliqué sur le champ, par demi-bourses, le

montant total de ces souscriptions aux élèves qu'on m'a présentés avec la perspective du sacerdoce.

Voilà comment on fournit à d'autres, après l'avoir reçue soi-même, l'éducation cléricale rendue possible et même facile, par la générosité du sacerdoce lui-même.

L'œuvre des bienfaiteurs du Collège, bénie à ses débuts par Notre Saint-Père le Pape, est donc toujours active. Elle pourrait s'étendre davantage encore, si on voulait simplement me faire connaître, dans les diverses paroisses, les personnes aisées, pieuses, charitables, auxquelles je me chargerais volontiers de faire connaître l'œuvre et ses avantages.

### XIX. — Juridiction déléguée

Chacun possède, pour prêcher et pour entendre les confessions, la juridiction attachée de par le droit commun, ou par la discipline diocésaine, aux fonctions que l'on exerce.

Vu les canons 874 et 876, touchant la confession, et les canons 1337 et suivants, sur la prédication, à cause de la divergence d'interprétation dont ils sont l'objet, et pour plus de sûreté, la juridiction et les autres facultés de faveur seront données personnellement et par écrit à chacun en particulier.

La jouissance de ces pouvoirs, révocables à volonté, est essentiellement liée à l'observation exacte de tous les points de la discipline ecclésiastique. Mais en elle-même, elle est accordée pour jusqu'à la prochaine retraite pastorale.

# « MISSA PRO POPULO »

21 octobre 1919.

Mes Chers Collaborateurs,

Les évêques résidentiels et les curés sont, de Droit commun, tenus d'appliquer la messe pour le peuple qui leur est confié, tous les dimanches et toutes les fêtes de précepte même supprimées.

Cette règle ne souffre, par elle-même, aucune exception, et sans qu'on puisse arguer, comme excuse, de l'exiguité des revenus.

Le jour de Noël, il suffit d'appliquer l'une des trois messes : les deux autres pouvant être dites à son intention personnelle.

Quand une fête est transférée, c'est-à-dire renvoyée à un autre jour avec l'office et la messe, ainsi que l'obligation pour les fidèles d'entendre la messe et de s'abstenir du travail servile, la messe doit être appliquée pour le peuple au jour même de la translation : autrement c'est le jour même de la fête qu'il faut faire cette application.

Ceci ressort des canons 339 et 466 du Code de Droit canonique.

Il s'agit ici d'une obligation grave de justice. Cette obligation avait été établie, de façon explicite, par le

Concile de Trente : « Sess. 23, ch. I. *De Reformatione: Cum praecepto divino mandatum sit omnibus, quibus animarum cura commissa est oves suas agnoscere, pro his sacrificium offerre* », et aussi par Benoît XIV dans son Encyclique du 14 août 1744, laquelle se trouve modifiée en quelques détails.

En effet, la lettre *Cum semper oblatas* écarte toute distinction antérieure touchant l'inégalité des revenus, accorde aux évêques des facultés de dispense, ou plutôt de translation, et formule ainsi la loi... *Nobis abunde satisfactum fore, Vobisque proinde satis esse posse, dum ii, qui animarum curam exercent, Sacrificum Missae pro Populo celebrent, atque applicent in Dominicis aliisque per annum diebus Festis de Praecepto, quum praedicti Dominici, aliique Festi dies, ii sint, in quibus, juxta praeceptum Concilii Tridentini....*

Pie IX dans sa lettre encyclique *Amantissimi Redemptoris* (3 mai 1858), écrite tout entière sur ce sujet, résume en ces termes la loi de nouveau promulguée : « Nous statuons et décrétons que tous les curés, et aussi tous autres qui ont en fait charges d'âmes, doivent offrir et appliquer le très saint sacrifice de la messe pour le peuple qui leur est confié, non seulement tous les dimanches et les autres jours que le précepte oblige encore à garder, mais aussi tous les jours que le Saint-Siège a consenti à retrancher du nombre des fêtes de précepte et qui ont été transférés, comme le devaient tous ceux qui ont charge d'âmes, lorsque la constitution d'Urbain VIII était pleinement en vigueur, avant que les jours de fêtes de précepte fussent diminués de nombre et transférés. Pour ce qui est des fêtes transférées, nous n'exceptons qu'un seul cas, celui où l'office divin aura été transféré avec la solennité au jour du dimanche ; alors une seule messe sera appliquée pour le peuple par les curés, at-

tendu que la messe, qui est la principale partie de l'office divin, doit être censée transférée avec l'office lui-même.

« Et comme parmi ceux qui ont charge d'âmes, il y en a qui ont obtenu du Siège Apostolique ce que l'on appelle un indult particulier de réduction, nous leur accordons de continuer à jouir du bénéfice de cet indult, aux conditions toutefois qui y sont exprimées, et aussi longtemps qu'ils rempliront l'office de curés dans les paroisses qu'ils gouvernent et administrent aujourd'hui. »

Et Léon XIII, dans la très savante constitution du 10 juin 1882, ayant cité ses prédécesseurs, plusieurs pères de l'Eglise, et l'apôtre saint Paul lui-même dans les Epîtres aux Col. I. 9, Phil. I. 34 et Héb. V. I, pour établir la source divine du précepte, conclut de même ainsi : *decernimus et declaramus, omnes et singulos Episcopos, quacunque dignitate, etiam Cardinalitia, auctos, item Abbates jurisdictionem quasi episcopalem in Clerum et populum cum territorio separato habentes, in Dominicis aliisque festis diebus, qui ex praecepto adhuc servantur, et qui ex dierum de praecepto festorum numero sublati sunt, omni exiguitatis redituum excusatione aut alia quavis exceptione remota, admissam pro populo sibi commisso celebrandam et applicandam teneri.*

Pie X, dans sa constitution *Apostolicae* (15 avril 1910), déclare que l'obligation de la messe *pro populo* incombe aux cardinaux-évêques suburbicaires, comme aux autres évêques résidentiels.

Comme on le voit, il s'agit ici d'une obligation personnelle, locale et réelle de sa nature, en ce sens que, à moins d'empêchement légitime, le pasteur intéressé doit l'accomplir par lui-même et autant que possible dans son église propre. La messe *pro populo* ne comporte aucun honoraire ; si le pasteur est empêché,

pour une cause quelconque, il doit se faire remplacer par un autre et à ses propres frais. D'ailleurs il n'est pas exigé d'appliquer la grand'msese, une messe basse suffit.

Telle est la loi générale. Les détails en sont donnés dans le nouveau Code avec une grande précision.

Je veux tâcher d'établir le droit particulier pour ce pays, ou au moins pour ce diocèse, en tant qu'il résulte de documents authentiques et qu'il constitue notre discipline locale à ce sujet.

Un indult, du 3 août 1791, accordait pour le diocèse de Québec, tel qu'il était alors, et pour tout le territoire qu'il couvrait, dispense de l'obligation d'entendre la messe et de s'abstenir d'œuvres serviles pour toutes les fêtes de l'année, excepté : Noël, Circoncision, Epiphanie, Ascension, Assomption de la Sainte Vierge, saint Pierre et saint Paul, la Toussaint, et la fête Patronale là où il était d'usage de la célébrer; pour les lundis et mardis de Pâques et de la Pentecôte, on laissait pour les fidèles l'obligation d'entendre la messe, mais ils étaient dispensés de celle de s'abstenir des œuvres serviles.

Les vigiles des fêtes susdites étaient pour le jeûne transférées aux mercredis et vendredis de l'Avent. Mais rien n'était changé pour les ecclésiastiques quant à l'obligation de célébrer la messe et à la récitation de l'office canonial; *quoad vero ecclesiastica officia, sanctitas sua declaravit ea sic, ut antea retineri oportere tam in missae celebratione quam in horis canonicis recitandis.* Donc jusqu'à cette date, avril 1791, tous les curés du Canada étaient tenus de dire la messe *pro populo* tous les dimanches et tous les jours de fêtes de précepte même supprimées.

Le 7 mars 1819, un nouvel indult adressé au même diocèse de Québec, exemptait les curés de l'obligation d'appliquer la messe pour le peuple tous les jours

de fêtes supprimées, où le peuple lui-même n'était plus tenu d'entendre la messe : *ut parochi dioesis (Quebecensis) iis festis diebus quibus fideles ab obligatione audiendi missam apostolica autoritate soluti sunt, ipsi ab onere applicandi missam pro populo in posterum exempti sint, pro quo tamen populo in iisdem missis specialiter orare teneantur.*

La même dispense a été demandée de nouveau en 1834 et accordée par un indult de Grégoire XVI, en date du 1er juin de la même année.

Le 29 février 1852, un indult de Pie IX, demandé pour la Province de Québec, accordait la remise des messes qui n'avaient pas été appliquées pour le peuple aux jours obligatoires parce que l'on ignorait cette obligation.

A la concession était toutefois ajoutée cette réserve : *celebrato tamen aliquo numero missarum ab ordinario proprio designando.*

Monseigneur Bourget disait dans un supplément à l'ordonnance épiscopale de 1857 :

« Le décret ci-dessus (4869, *ad.* 3, *Monasterium*) déclare que cette obligation de dire la messe *pro populo diebus dominicis et festis* s'étend aux fêtes supprimées : *teneri etiam in festis legitime abrogatis.*

« Mais en vertu d'un indult de S. S. Pie IX, il fut réglé, le 1er janvier 1853, que chaque prêtre qui, avant l'indult du 1er juin 1834, accordé par Grégoire XVI, aurait omis de dire cette messe, les jours de fêtes supprimées, s'acquitterait de tout le passé en disant trois basses messes. Maintenant donc il n'y a obligation de dire la messe pour le peuple que les dimanches et fêtes chômées. »

A remarquer que cet indult s'appliquait, selon la demande, à tous les prêtres canadiens et qu'il y est dit : *in posterum*, pour l'avenir et indéfiniment.

*Per Indultum a SSmo. Dno. Gregorio Papa XVI die*

*1a junii 1834 datum, parochi dioecesis Quebecensis iis festis diebus quibus fideles ab obligatione audiendi missam Apostolica Auctoritate soluti sunt, ab onere applicandi missam pro populo in posterum exempti sunt. At obligationem applicandi missam pro populo iis diebus prius ignorantes, fere omnes parochi in Canadensi Provincia hanc missae applicationem omiserant. Hinc petitur ut, sicut pro Belgicis provinciis factum est, Sancta Sedes presbyteros Canadenses solvat ab obligatione hanc reparandi omissionem.*

A remarquer, en outre, qu'il s'agit uniquement des prêtres et nullement des évêques ; ceux-ci ont toujours été et sont encore tenus de dire la messe *pro populo* tous les jours de fêtes, même supprimées ; de ces fêtes la liste complète a été donnée dans une circulaire précédente, d'après la Constitution *Universa per Orbem* d'Urbain VIII, en ajoutant le jour de l'Immaculée Conception, mis par Clément XI au nombre des fêtes de précepte.

Il semble donc acquis que, jusqu'au 24 février 1852, les curés de tout le Canada étaient exemptés, ou plutôt dispensés, par indult, de dire la messe *pro populo* les jours de fêtes totalement supprimées.

Le 28 janvier 1892, un indult de Léon XIII abrogeait partiellement, dans les provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal, les fêtes de l'Annonciation, de la Fête-Dieu et des SS. Pierre et Paul. Il y avait encore pour les fidèles, quant à la partie religieuse, certaines observances à déterminer par l'évêque. Mais il leur était permis de travailler ces jours-là comme les autres jours de la semaine.

Mais les prêtres qui, en raison de leurs fonctions, étaient tenus de dire la messe *pro populo* devaient continuer à le faire les jours de ces fêtes supprimées.

Plus tard toute obligation quelconque a été enlevée

aux fidèles, mais celle de la messe *pro populo* fut maintenue pour les curés.

L'indult en date du 20 janvier 1899, se lit comme suit : « *SS. D. N. Leo, divina Providentia Papa XIII... benigne annuit pro gratia qua supradicta obligatio (audiendi missam vel recitandi aliquam orationem arbitrio ordinarii in diebus festis Annuntiationis B. M. V., SSmi Corporis Christi, et SS. Apostolorum Petri et Pauli) omnino adimatur; attamen Rmi Ordinarii saltem hortentur fideles, ut missae sacrificio iis diebus intersint.* »

Ceci dura jusqu'au concile plénier de Québec en 1912.

Le décret 132 de ce concile plénier de Québec, où se trouvaient réunis les évêques de toutes les parties du Canada, établit définitivement la discipline du pays : *meminerint parochi se personaliter teneri ad missam a se dictam pro populo applicandam singulis diebus dominicis et festis de praecepto. A quo die dominica praestando si impediti fuerint, tenentur per hebdomadam pro populo celebrare.*

Comme ce décret ne parle aucunement des fêtes totalement supprimées, il restait une question relative aux trois dernières fêtes pour lesquelles jusqu'alors avait été maintenue pour les curés l'obligation de dire la messe *pro populo*.

Les pères du concile demandèrent au pape, pour tout le Canada, une dispense qui fut accordée le 7 février 1912 dans les termes suivants :

*Ut parochi ditionis Canadensis, in festis Annuntiationis B. M. V, Corpus Christi, SS. Apostolorum Petri et Pauli, quorum solemnitas in Dominicam transfertur, quibusque fideles ab obligatione audiendi missam apostolica auctoritate soluti sunt, ab onere applicandi missam pro populo in posterum exempti sint.*

On le voit, il n'y a pas le moindre doute, cet indult

s'applique à tous les curés du Canada, sans distinction de provinces ou de diocèses.

Il faut maintenant rapprocher le tout du can. 4 du Code du Droit canonique : *Jura aliis quaesita, itemque privilegia atque indulta quae, ab Apostolica Sede ad haec usque tempora personis sive physicis sive moralibus concessa, in usu adhuc nec revocata, integra manent, nisi hujus Codicis canonibus expresse revocentur.*

Puisque les indults restent en vigueur, à moins d'être positivement révoqués par le Code, ce qui n'est point le cas pour ceux qui ont trait à la messe *pro populo* en ce pays, il s'ensuit que la discipline peut pour nous se formuler comme suit : l'Evêque, soumis au droit commun, doit appliquer la messe *pro populo* tous les dimanches et tous les jours de fêtes, même supprimées. Aucun indult ne l'en dispense.

Les curés, au contraire, ne sont tenus d'appliquer la messe *pro populo* que tous les dimanches et les jours de fêtes actuellement chômées.

Reste maintenant à savoir quels sont les pasteurs, ou les prêtres, compris sous le nom de curés, et pour la fin dont il s'agit. La réponse nous est donnée dans une déclaration de la Sainte Congrégation Consistoriale en date du 1er août 1919. On y lit ce qui suit :

*Ad constituendas paroecias requiritur quidem Ordinarii decretum, per quod territorii fines, sedes paroecialis et dos tam pro cultu quam pro sacerdotis sustentatione determinentur; necesse tamen non est ina movibilitatem rectori assignari : quin imo, si justae adsunt causae, amovibilitas in ipso creationis decreto declarari potest, erectione porro, uti supra, canonice peracta, rector paroeciae, sive parochus, sive vicarius oeconomus obligatione tenentur applicandae Missae pro populo ; a qua eximuntur rectores ecclesiae subsidiariae vel capellaniae.*

Ainsi donc, MM. les curés préposés à nos paroisses érigées canoniquement sont tous dans les conditions voulues pour être tenus de dire la messe *pro populo* aux jours marqués. Les recteurs de dessertes ou succursales en sont exemptés.

Je présume que vous avez ci-dessus tout ce qu'il faut pour fixer vos idées sur ce sujet actuellement discuté un peu partout.

---

# LA LUMIÈRE LITURGIQUE

28 octobre 1919.

Mes Chers Collaborateurs,

Pour divers motifs, il me paraît utile de revenir encore sur ce sujet de la lumière liturgique, déjà touché dans une circulaire précédente.

Et d'abord, voici les règles générales concernant son emploi :

Pour la messe basse, privée, dite par un prêtre, il faut deux cierges allumés.

Pour un évêque quatre sont requis.

Pour la messe basse paroissiale ou solennelle, il peut y avoir plusieurs cierges, bien que ce ne soit pas commandé.

Pour la messe solennelle chantée par un prêtre, la liturgie demande six cierges.

Il en faut sept pour une messe pontificale solennelle.

La messe de *requiem* chantée exige au moins quatre cierges.

Pour les cierges de la messe, pour le cierge pascal et pour le cierge baptismal, il faut de la cire d'abeilles, au moins en très grande partie.

Pour les autres offices religieux, la cire d'abeilles

doit être en majeure ou au moins en notable partie. (S. R. C. 4147.)

La cire peut être blanche ou jaune.

Pour la messe et pour l'office des défunts, et en général pour le temps de l'Avent et du Carême, il convient que la cire soit jaune ; elle doit être blanche au contraire pour les autres solennités et spécialement pour l'exposition du Saint-Sacrement.

Il est convenable aussi que ces cierges soient bénits.

La bénédiction solennelle des cierges se fait le 2 février, selon qu'il est indiqué au Missel.

Aux autres jours on prend la formule dans le Rituel. (*Tit.*, *VIII*, Ch. III.)

Le même Rituel donne une bénédiction spéciale pour les cierges de la fête de saint Blaise.

Les cierges liturgiques sont encore employés dans d'autres cérémonies qu'il serait trop long d'énumérer. Je me contente de mentionner l'anniversaire de la Dédicace d'une église consacrée, où il faut allumer douze cierges correspondant aux douze croix fixées sur les murs. (3876.)

Pour allumer les cierges à l'autel selon les règles liturgiques, on commence par celui qui, du côté de l'Epître, est le plus près de la croix, et on continue du même côté ; ensuite on fait de même du côté de l'Evangile, allumant d'abord celui qui est plus près de la croix.

Pour les éteindre, on renverse l'ordre. On commence par le dernier du côté de l'Evangile et on continue par le dernier du côté de l'Epître.

Il n'est pas permis de substituer l'huile aux cierges pour l'exposition du Très Saint-Sacrement (S. R. C. 3173), ni de mettre des lampions d'huile sur l'autel durant le saint Sacrifice. (4.035.)

La lampe du sanctuaire, qui doit brûler continuelle-

ment, peut être suspendue d'une façon quelconque. (3576).

Elle doit être alimentée par l'huile d'olive, ou la cire d'abeilles. S'il est impossible de s'en procurer, il est laissé à la prudence de l'ordinaire du lieu de permettre l'emploi d'une autre huile, végétale autant que possible. (C. I. C. 1271.)

La permission d'employer la lumière électrique n'est donc pas même prévue par le Code canonique.

Le décret du 23 février 1916 est essentiellement temporaire; il suppose des circonstances exceptionnelles et laisse à la conscience de l'ordinaire d'en juger.

En effet, ce décret, donné durant la guerre par la S. C. des Rites sur les instances de plusieurs évêques, est essentiellement conditionnel. Il suppose que l'huile d'olive fait totalement défaut, ou qu'on ne peut s'en procurer qu'avec grande difficulté et pour un prix exorbitant. Il suppose encore que son application cessera avec les circonstances qui l'ont motivé. Enfin, il suppose que les autres huiles font également défaut, même les huiles minérales ainsi que la cire d'abeilles pure ou mélangée ; alors en dernier lieu, comme il est expressément marqué, *in ultimo loco*, vient la lumière électrique.

Mais il n'est pas loisible à chacun de décider de l'emploi de cette lumière.

Il est dit en effet que le tout est remis au jugement prudent des ordinaires à qui sont données les facultés nécessaires et opportunes, pour qu'ils en usent « *in casibus et modis superius expositis, rem omnem prudenti judicio ordinarium...*

Les autorisations données en vertu de ce décret sont donc forcément précaires, si bien que, même si l'ordinaire avait donné cette permission, il n'y a pas lieu de faire une installation coûteuse qu'il faudrait bientôt enlever.

Un décret du 8 novembre 1907 permet l'emploi habituel d'une substance composée d'huile d'olive et de cire d'abeilles.

La lumière électrique est permise pour dissiper les ténèbres, illuminer l'église d'une façon plus brillante, mais en ayant soin d'écarter tout ce qui peut donner un aspect théâtral ; encore ne faut-il point l'appliquer à l'autel, ni sur la table, ni sur le tabernacle.

Il est défendu de la mêler aux cierges de l'autel, ou de la substituer aux cierges devant le Très Saint-Sacrement exposé, ou devant les saintes Reliques.

Il en est de même du gaz.

La lumière liturgique, qu'il s'agisse de la lampe du sanctuaire ou des cierges employés dans les divers offices de l'église, n'est donc pas une chose quelconque introduite sans motif ; au contraire, la sainte Eglise y attache une signification mystique qui découle de la nature même et de l'usage ordinaire des matières employées. « *Propter mysticam significationem*, est-il dit dans les décrets.

Nous lisons aux Actes des Apôtres : « Le premier jour de la semaine (dimanche), les disciples s'assemblèrent pour la fraction du pain. Paul qui devait partir le lendemain, leur adressa un discours qu'il prolongea jusqu'à minuit. Des lampes nombreuses éclairaient la salle haute où nous étions réunis. » (Act., XX, 8.)

Saint Augustin nous fait observer qu'il s'agit ici très spécialement du sacrifice eucharistique : *et ita eadem nocte fracturus panem, sicut frangitur in sacramento corporis Christi.* (Ep., 836.)

Nous avons donc ici, au dimanche, jour du Seigneur, l'assemblée du peuple, la célébration du saint sacrifice, la présence de la sainte Eucharistie.

Les lampes remplies d'huile sont allumées pour dissiper les ténèbres, pour décorer le temple où s'ac-

complissent les augustes mystères et pour glorifier la sainte Eucharistie. C'est ici vraiment un rite préludant la discipline que la sainte Eglise maintient toujours en vigueur. (Corn. a Lapid., *in hl.*)

Evidemment le Saint-Esprit n'eût pas mentionné les lampes nombreuses et riches simplement pour dire que, parce que c'était la nuit et qu'il y avait beaucoup de monde, on avait fait la lumière pour éclairer la salle.

On lit encore dans l'Apocalypse, au Ch. IV : Il sortait du trône des éclairs, des tonnerres et des voix, et il y avait devant le trône sept lampes ardentes qui sont les sept esprits de Dieu.

*Et de throno procedebant fulgura et voces, et tonitrua : et septem lampades ardentes ante thronum, qui sunt septem spiritus Dei.* (*Apoc.*, IV, 5.)

Je ne me risquerai point. C'est à saint Thomas que je vais demander l'application de ce passage et c'est son texte même que je vais citer :

*Hic agitur de his quae in conspectu sedis : et haec sunt ea per quae perducitur ecclesia ad salutem. Et specialiter duo tanguntur. Primo gratia quae a Deo offertur: unde dicitur. Et septem lampades idest septem dona Spiritus sancti, quae illuminant, et claritatem donant, ad modum lampadis. Ardentes, per effectum, quia accendunt : Jud, 7, legitur quod Gedeon, et sui lumine lampadarum adjuti sunt, ut nocte vincerent hostes. Ante thronum idest sedem, scilicet ecclesiam, quia gratia donorum omnibus qui sunt sedes Dei, parata est.*

Au reste, la lampe et l'huile qui la nourrit servent fréquemment dans l'Ecriture sainte à exprimer le symbolisme le plus élevé.

Le saint homme Job parle de lui-même comme une lampe que les riches regardent avec mépris, mais qui sera prête à luire au temps marqué : *Lampas con-*

*tempta apud cogitationes divitum parata ad tempus statutum.* (*Job.*, XIII, 5.)

Abraham, avec qui le Seigneur doit contracter alliance, voit Dieu sous la figure d'une lampe ardente qui passait à travers les victimes : *et lampas ignis transiens inter divisiones illas.* (*Gen.*, XV, 17.)

Au Cantique des cantiques l'époux s'exprime en ces termes : Mettez-moi comme un sceau sur votre cœur, comme un sceau sur votre main. Car l'amour est fort comme la mort et le zèle de l'amour est inflexible comme l'enfer. Ses lampes sont des lampes de feu et de flamme. Les grandes eaux n'ont pu éteindre la charité. *Pone me ut signaculum super cor tuum, ut signaculum super brachium tuum : quia fortis est ut mors dilectio, dura sicut infernus aemulatio : lampades ejus, lampades ignis atque flammarum.* (*Can.*, VIII, 6.)

Dans l'Evangile lui-même nous avons la célèbre parabole des vierges sages et folles, qui serait à supprimer si l'on devait en venir à remplacer, par l'ampoule électrique, la lampe et l'huile d'olive. Cette huile qu'il faut prendre avec soin dans un vase, dont on garnit les lampes, qui fait défaut pour les vierges folles, parce qu'elles n'ont pas pris une mesure suffisante ; leurs lampes s'éteignent ; donnez-nous de votre huile ; il n'y en aurait pas assez pour vous et pour nous ; allez plutôt chez les marchands et achetez-en, etc., etc. (MATH., 25.)

Tout ici est éloquent par le symbole ; et ce symbole lui-même se perpétue dans les lampes de nos sanctuaires ; et c'est pour cela que l'esprit de l'Eglise exige impérieusement que ses lampes soient alimentées avec de l'huile, et autant que possible avec de l'huile d'olive.

La lumière électrique toute moderne et théâtrale ne signifie rien du tout pour le culte catholique. Ceci

ne devrait demander aucun développement. C'est la sainte liturgie qui nous le répète à toute occasion.

L'huile d'olive complète le symbolisme de la lampe qu'elle alimente à l'autel. Il est parfaitement connu que l'olivier, son fruit et l'huile qu'on en tire étaient sous l'ancienne loi donnés pour exprimer l'abondance des biens, comme le froment et le vin.

Il faut dire à peu près la même chose pour la cire d'abeilles employée pour les cierges, et dont il est maintes fois question dans l'Ecriture Sainte pour exprimer les choses de l'ordre spirituel.

Dans son cantique de victoire, Judith s'écrie : Les montagnes seront ébranlées jusqu'aux fondements, les pierres se fonderont comme la cire devant votre face.

*Montes a fundamentis movebuntur cum aquis : petrae, sicut, cera, liquescent ante faciem tuam.* (*Judith*, XVI. 18.)

Et le saint roi David : Mon cœur au milieu de mes entrailles est devenu semblable à la cire qui se fond. *Factum cor meum cera liquescens in medio ventris mei.* (*Ps.* XXI, 15.)

Les ennemis de Dieu seront détruits comme la cire qui coule sous l'effet de la chaleur ; un feu est tombé sur eux, et ils n'ont plus vu le soleil. *Sicut cera quae fluit auferentur : supercecidit ignis, et non viderunt solem.* (*Ps.* LVII, 8.)

*Sicut fluit cera a facie ignis, sic pereant peccatores a facie Dei.* (*Ps.* LXVI, 2.)

Les montagnes se sont fondues comme la cire par la présence du Seigneur : *Montes sicut cera fluxerunt a facie Domini.* (*Ps.*, XCVI, 5.)

Ceci est d'ailleurs une figure familière aux prophètes.

Sous le Seigneur les montagnes disparaîtront ; les vallées s'entr'ouvriront comme de la cire devant le

feu.... *Et consumentur montes subtus eum : et valles scindentur sicut cera a facie ignis....* (Michée, 1, 4.) Et ces candélabres d'or et d'argent, portant sur leurs sept branches des lumières éblouissantes, qu'était-ce donc? sinon de véritables flambeaux porte-cierges.

Notre-Seigneur lui-même en parle dans l'Evangile. Il en fait un terme de comparaison pour dire aux apôtres qu'ils sont la lumière du monde, que cette lumière luisante doit être placée de façon que les hommes la voient; cette lumière elle-même représente les bonnes œuvres qui éclairent le monde et glorifient le Père céleste. (Math., v, 15, 16.)

L'Apocalypse les mentionne fréquemment ; il en fait la figure de l'Eglise.

*Et septem candelabra aurea, septem ecclesiae sunt.* (*Apoc.*, 1, 20.)

Les Canons Apostoliques autorisent les fidèles à offrir à l'autel de l'huile pour le luminaire.

D'innombrables témoignages attestent dès l'origine l'emploi des cierges, aussi bien que les lampes à l'huile d'olive, pour les diverses fonctions liturgiques.

Et l'ordre des acolytes n'a pas été créé pour autre chose que pour allumer les cierges à l'autel.

Au quatrième siècle les fidèles apportaient avec eux de l'huile prise à la lampe du sanctuaire, ou d'autres endroits consacrés par une dévotion particulière. Cet usage, mentionné par saint Grégoire le Grand, s'est conservé jusqu'à nos jours.

Les lampes, dit saint Jérôme, étaient considérées comme le symbole de la lumière éternelle, de la gloire dont les saints jouissent dans le ciel, après avoir brillé pendant leur vie des splendides lumières de la foi, et c'est pour cela particulièrement qu'on en fait un si grand usage dans les funérailles des fidèles.

Est-il donc étonnant après cela, que pour fournir la lumière symbolique à l'autel, pour en faire en quel-

que sorte la gardienne toujours vigilante du tabernacle et de son Divin prisonnier, et pour les diverses fonctions liturgiques, la sainte Eglise ait choisi de tout temps, et continue à exiger parmi les matières aptes à cette fin, celles qui sont à la vérité les plus nobles, les plus riches et les plus significatives, l'huile et la cire d'abeilles?

Il convient d'ajouter que, dans les paroles qu'elle emploie pour la bénédiction solennelle de ces substances privilégiées, l'huile et la cire, l'Eglise a soin d'appuyer sur leur aptitude mystique, de telle façon que l'on peut sans crainte affirmer que jamais l'huile d'olive et la cire d'abeilles ne seront remplacées d'une manière permanente, dans son esprit ni dans les directions habituelles de sa sainte liturgie.

Il lui faudrait pour cela changer sa langue, et renoncer à toute signification mystique de son luminaire.

Qu'on lise l'éloquente préface, chantée le Jeudi-Saint, pour la consécration du Saint-Chrême. On y rappelle avec la colombe et le rameau d'olivier, l'onction d'Aaron, de David, des prophètes, au moyen de cette huile appelée la plus riche (*pinguissimi liquoris*) et dont le pontife célèbre les propriétés merveilleuses.

Dans l'*Exultet* du Samedi-Saint, le cierge pascal est offert par le ministère sacerdotal, en odeur de suavité, *per ministrorum manus de operibus apum*.

Le 2 février, fête de la Purification, le célébrant bénissant les cierges invoque le Seigneur qui a voulu, par le travail des abeilles, créer cette liqueur pour la perfection du cierge); *jussu tuo per opera apum, hunc liquorem ad perfectionem cerei venire fecisti*, pour fournir constamment la lumière en sa présence dans son temple, *purissima olei liquorem ad luminaria ante conspectum tuum jugiter concinnanda praeparari jussisti...*

A la vérité ce symbolisme atteint sa perfection, qui dérive de l'Evangile lui-même, dans cette cérémonie de la Purification. Jésus est la vraie lumière annoncée par les prophètes et présentée au monde par le vieillard Siméon : *lumen ad revelationem gentium.* Or, comme l'explique Dom Guéranger, s'appuyant sur les plus grands liturgistes, la cire des cierges, formée du suc des fleurs par les abeilles, que l'antiquité a toujours considérées comme un type de la virginité, signifie la chair virginale du divin Enfant, lequel n'a point altéré, dans sa conception ni dans sa naissance, l'intégrité de Marie. Dans la flamme du cierge, le saint évêque Ives de Chartres nous apprend à voir le symbole du Christ qui est venu illuminer nos ténèbres.

Saint Anselme, dans ses narrations sur saint Luc, développant le même mystère, nous dit qu'il y a trois choses à considérer dans le cierge : la cire, la mèche et la flamme. La cire, ouvrage des abeilles virginales, est la chair du Christ ; la mèche, qui est intérieure, est l'âme ; la flamme, qui brille en la partie supérieure, est la divinité.

Voilà pourquoi, durant la messe, et particulièrement en cette fête de la Purification, on bénit les cierges, on les allume et on les porte en procession ; pourquoi encore les fidèles apportent ces cierges bénits à la maison pour s'en servir comme d'une protection durant les tempêtes, et pour les mettre entre les mains des mourants. (Corn. a. Lap.)

Les abeilles elles-mêmes sont dans le Rituel l'objet d'une bénédiction spéciale en vue de la confection des cierges et de leur usage liturgique dans l'Eglise : *quique jussisti per ministros sacrosanctae Ecclesiae cereos ex operibus apum eductos in templo, dum sacrum peragitur ministerium, in quo conficitur et*

*sumitur sacrosanctum corpus et sanguis Jesu Christi Filii tui, accendi.*

Monsieur Rouxel, le vénéré sulpicien, de pieuse et savante mémoire, énonçait exactement ces mêmes idées dans un article de la *Semaine Religieuse* de Montréal, publié le 13 mai 1899, à la demande de Monseigneur l'Archevêque.

En vérité n'y a-t-il pas lieu de subir quelque gêne et même de s'imposer des sacrifices qui, après tout, ne sont pas très grands, pour avoir la jouissance de conserver pieusement des traditions aussi anciennes, aussi remplies du sens le plus élevé, et aussi évidemment chères à la sainte Eglise?

# DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA CATHÉDRALE DE VALLEYFIELD A L'OCCASION DE LA VISITE DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR PIETRO DI MARIA, DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE AU CANADA ET A TERRE-NEUVE.

---

21 novembre 1919.

Excellence,

Avec une joie profonde, et dans la pleine conscience de l'honneur insigne qui leur échoit en ce jour, l'Evêque de Valleyfield, tous les prêtres qui l'entourent et tous les fidèles de sa ville épiscopale, vous présentent l'hommage de la vénération la plus sincère et de la plus religieuse soumission.

Nous savons la carrière brillante et féconde fournie par votre Excellence, et comment elle fut couronnée par l'Eglise de toute l'ampleur de la puissance et de la dignité sacerdotale.

Evêque de Catanzaro, archevêque d'Iconium, vous avez atteint le sommet sacramentel et hiérarchique de la voie montante des honneurs, après avoir accompli dans les charges les plus diverses, les fonctions qui ont mis en plein relief toutes les qualités et toutes les vertus dont le sacerdoce fait briller davantage

l'éclat, pour en faire jaillir les plus riches exemples et les plus fortifiantes leçons.

C'est donc, pour ce diocèse, et spécialement pour son premier pasteur, un jour glorieux que celui où il leur est permis de déposer à ses pieds l'admiration et le respect dus à Son Excellence Monseigneur Pietro di Maria, prélat illustre, dont la renommée, propagée par de nombreux et fidèles disciples, avait dès longtemps précédé la visite.

Mais il y a davantage encore.

Vos services et l'éminence de vos mérites avaient, durant de longues années, retenu l'attention du Saint-Siège.

Et c'est enveloppé de la confiance pontificale que vous êtes venu, en ces contrées lointaines, avec le titre et la qualité de représentant officiel de notre Très Saint-Père le Pape, pour accomplir parmi nous les fonctions de délégué apostolique.

Or, le Pape qui vous envoie c'est Benoît XV, le pontife immortel qui, dans l'épreuve si douloureuse que le monde vient de traverser, s'est acquis tant de droits à l'amour et à la reconnaissance de l'humanité tout entière.

Nous sortons à peine de cette guerre affreuse, presque universelle, qui, durant quatre longues années de souffrances et d'angoisses, a versé par torrents, à travers le monde, le sang, la mort et les plus terribles ravages.

Abominable déluge dont les flots fougueux semblaient devoir engloutir l'humanité.

Le ciel enfin s'est montré plus clément. L'éclaircie s'est faite. Dans le calme partiellement établi, le monde émerveillé aperçoit encore, dominant les ruines, cette nouvelle arche de salut, la sainte Eglise, toujours inébranlable sur le Siège de Pierre.

Que de fois la parole du Pontife suprême, messa-

gère de la paix et de réconciliation fraternelle, n'est-elle point allée par-dessus le fracas des batailles, supplier les chefs des nations et plaider auprès d'eux la cause de la charité chrétienne!

Hélas! la colombe pacifique revenait avec le rameau d'olivier, qui avait trouvé les cœurs fermés, vers lequel aucune main ne s'était tendue.

Navrée mais confiante quand même, l'âme si bonne et si tendre du père se tournait vers le ciel, appelant à son aide, dans sa prière désolée, les pieux fidèles et les petits enfants eux-mêmes.

Ce fut un spectacle émouvant et qui dut consoler les anges, planant sur les tombes et les ruines amoncelées.

Sur la montagne, les bras soutenus par la piété catholique, Benoît XV, qui voyait avec tristesse ses enfants s'entr'égorger dans la plaine, criait pour la paix vers le cœur de son Maître.

C'était là le premier souci de sa tendresse : voir finir la lutte gigantesque.

Cependant le Pape s'employait avec son autorité souveraine, et par des sentences implacables, à flétrir les forfaits les plus criminels.

Il arrêtait, par la menace des châtiments divins, l'exécution des plans trop barbares de meurtres et de destruction. Mieux encore, sa charité immense et constamment en éveil répandait en tous pays les bienfaits de son zèle et de son impartial dévouement.

Fort du privilège unique, qui, en sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ, l'élevait seul au-dessus de tous les conflits, n'étant d'aucun peuple parce qu'il est le père de toutes les nations, il s'adresse à tous avec la même paternelle insistance, les conjurant d'écarter au moins les cruautés et les dévastations inutiles.

Puis, sa charité s'ingénie à créer les secours qui

porteront le soulagement et la consolation dans les cœurs, et dans les foyers les plus durement éprouvés.

Les familles en détresse, à la recherche d'un époux, d'un père ou d'un fils disparu dans la tourmente; les prisonniers en exil lointain; les blessés dans les hôpitaux étrangers ou ennemis ; les veuves, les orphelins, les villes dévastées, les églises et les édifices historiques rasés, les peuples affamés : tout devient l'objet de son infatigable sollicitude.

Bienfaiteur sans égal, il ignore les acceptions de personnes, de races ou de croyances ; il se fait tout à tous. De toutes parts, et du sein même des nations infidèles, on recourt à lui ; il étend partout le manteau de sa royale bienfaisance.

L'œuvre de miséricorde, poursuivie par le Pape, dans le débordement général de haine et d'implacable vengeance, restera dans l'histoire de la grande guerre, comme l'arc-en-ciel qui perce l'épaisseur des nues et laisse apercevoir, dans les ténèbres de l'orage, un rayon de clarté et d'espoir.

Benoît XV a sauvé la notion, ou plutôt la doctrine évangélique de la charité du Christ prêchée par la sainte Eglise.

Tant de tristesses et tant de dévouement ne retardent en rien l'activité du zèle apostolique. Les intérêts spirituels de la grande famille chrétienne continuent d'occuper la première place dans l'âme de son chef.

Le pasteur suprême ne cesse point de paître le troupeau confié à sa garde, et chaque jour apporte une preuve nouvelle de ce dévouement qui cherche partout des âmes à sauver et à sanctifier.

Nous-mêmes, en ce pays, avons plus d'une fois reçu de notre bien-aimé pontife Benoît XV, les marques les plus évidentes de son désir de nous voir mar-

cher, tous ensemble, dans les voies de la concorde et de la justice.

Naguère encore, ses lettres à l'épiscopat canadien projetaient la lumière et indiquaient les solutions équitables, dans les questions agitées au détriment de la paix.

C'est bien à Notre Très Saint-Père le Pape, à la sagesse de ses directions, à la douce autorité de sa parole, que nous devrons d'avoir pu garder, dans la concorde et dans la charité réciproque, les trésors que notre peuple estime à juste titre les plus précieux, après celui même de la foi catholique.

Me sera-t-il permis d'ajouter que ce petit diocèse, de création récente, honoré déjà de la visite d'un cardinal-légat et de celle de tous les délégués apostoliques, vos dignes prédécesseurs, n'a pas été lui-même étranger à l'attention paternelle du Souverain Pontife, et que des faveurs, assurément très grandes, empruntaient à leur caractère personnel, et plus encore à la bienveillance toute spontanée et inattendue de sa Sainteté Benoît XV, leur principale valeur?.

Mais, Excellence, le bienfait dominant c'est, de la part de Benoît XV, de nous avoir envoyé, dans la personne de Sa Grandeur Monseigneur Pietro di Maria, le délégué de sa droite, pour succéder à Monseigneur Stagni, de douce et sainte mémoire.

De la part de votre Excellence elle-même, c'est de daigner condescendre à visiter les plus humbles aussi bien que les plus grandes des villes épiscopales, et de nous laisser voir le plaisir que vous goûtez dans les manifestations religieuses auxquelles donne lieu le passage de votre Excellence.

Vous êtes, Excellence, délégué apostolique du Saint-Siège au Canada.

Donc, vous êtes pour nous le représentant officiel

de notre Très Saint-Père le Pape, le dépositaire de son autorité, le porteur de sa parole, l'interprète autorisé de sa pensée, l'intermédiaire de ses faveurs ; et votre mission en est une de concorde et d'union.

Qu'il nous soit permis de dire solennellement à votre Excellence qu'elle peut être assurée de notre affectueux attachement et de notre parfaite docilité. De ces sentiments, elle peut sans crainte se faire l'écho et le messager auprès du Pontife suprême, dont vous êtes pour nous l'image vénérée.

Nous vous demandons aussi que, de votre cœur d'évêque et de représentant du Pape, nous puissions, avec votre bénédiction personnelle, recevoir celle du Vicaire de Jésus-Christ, et que, par votre prière, cette double bénédiction se répande sur tous, pasteurs et fidèles de ce diocèse, et porte avec elle dans tous les foyers le bonheur et la paix.

# MÉDITATION SACERDOTALE

## NOEL

1919.

L'an depuis la création du monde, lorsque Dieu, au commencement, créa le ciel et la terre, cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf ; depuis le déluge, deux mille neuf cent cinquante-sept ; depuis la naissance d'Abraham, deux mille quinze ; depuis Moïse et la sortie du peuple d'Israël de l'Egypte, mille cinq cent dix ; depuis le sacre du roi David mille trente-deux ; la soixante-cinquième semaine, selon la prophétie de Daniel ; dans la cent soixante-quatorzième Olympiade ; l'an de la formation de Rome sept cent cinquante-deux; la quarante-deuxième année de l'empire d'Octavien Auguste, tout l'univers jouissant de la paix ; au sixième âge du monde, Jésus-Christ, Dieu éternel, et le Fils du Père éternel, voulant sanctifier le monde par son avènement, ayant été conçu du Saint-Esprit, et neuf mois s'étant écoulés depuis sa conception, naît à Betheléem, ville de Juda, fait homme de la glorieuse Vierge Marie.

La Nativité de Notre-Seigneur selon la chair.

C'est en ce langage solennel que le Martyrologe Romain annonce la naissance du Verbe incarné.

Les temps sont accomplis, la paix règne parmi les peuples; tous les siècles sont appelés autour de ce moment de la nuit de Noël!

En ce temps-là parut un édit de César-Auguste ordonnant le dénombrement universel des peuples. Et tous allaient se faire inscrire, chacun dans son lieu d'origine.

C'est une mesure politique que Dieu lui-même a ménagée, par le ministère d'un gouverneur, pour préparer, selon les prophéties, l'avènement du Sauveur.

***

Joseph et Marie, son épouse, se soumettent sans murmure à cette injonction. De Nazareth, où ils demeurent, de cette maison qui avait vu s'accomplir le mystère de la divine conception du Christ, ils entreprennent le voyage long, difficile, fatiguant, qui doit aboutir à Bethléem. C'était le lieu de leur origine. David, leur royal ancêtre, était né à Bethléem, et y avait passé toute la première partie de sa vie. Et toi ô Bethléem, terre de Juda, la plus petite d'entre les villes, c'est de toi que sortira le chef des tribus d'Israël! (Michée, v, 2.)

Voilà donc les descendants de la tige de Jessé, dépositaires des oracles divins, en marche vers le berceau de la famille, pour y voir s'accomplir les promesses d'un Rédempteur.

Or, pendant qu'ils étaient là, arriva le terme auquel Marie devait donner le jour à son fils premier-né.

C'était le 25 décembre, alors que les jours commencent à allonger. Jean-Baptiste était né le 24

juin, quand les jours commencent à décroître. Ce qui a amené quelques Pères de l'Eglise à une application touchante de la parole du Précurseur : Lui doit croître, et moi, diminuer. *Illum oportet crescere, me autem minui.*

Marie enveloppa l'Enfant de langes et le coucha dans une crèche, parce que pour eux, trop pauvres, il n'y avait pas de place dans l'hôtellerie, à cause de l'encombrement des voyageurs, ou mieux encore, parce qu'il ne convenait point que le Sauveur prît naissance dans un lieu aussi profane.

Mais par la bouche béante de cet abri misérable, c'est le ciel tout entier, avec l'éclat de ses astres, qui concentre sa lumière et son immensité sur ce point du globe où s'accomplit le divin mystère d'où sortira le salut du monde.

Le Christ, Dieu fait homme, a voulu subir la loi commune de la naissance charnelle. Marie, sa mère, vierge et ornée, dans son corps aussi bien que dans son âme, de tous les privilèges liés à celui de l'Immaculée-Conception, devait, dans l'acte de la maternité divine, demeurer étrangère à toutes les peines, les fatigues, les angoisses auxquelles les autres femmes sont soumises par la loi universelle du châtiment.

Elle put recevoir dans ses bras, presser contre son cœur, couvrir de ses caresses, Celui qui, dès son entrée dans ce monde, avait droit aux adorations aussi bien qu'à l'amour maternel de celle dont il devenait le fils.

Mais s'il exempte ainsi sa mère de tout ce qui pourrait augmenter vainement l'inquiétude et le trouble dans cette nuit de ténèbres, d'isolement et de privation, lui-même, poussant jusqu'au bout l'adoption qu'il avait décidée, et par laquelle il se faisait le frère de tous les hommes, accepte de gémir, de pleurer, de

souffrir, de crier, comme tout autre enfant ; et ceci se passe dans une étable, c'est-à-dire dans le réduit le plus petit, le plus humble, le plus pauvre et le moins confortable qui se puisse imaginer. Mais, c'est la solitude, le calme, le silence... Et voici l'Emmanuel!

Quelle petitesse! et quelle grandeur!

Et c'est ainsi que le Christ en naissant, après des siècles d'attente, au sein de l'indifférence générale, nous donne la première leçon d'humilité.

Mais, il est Dieu. Il descend du ciel, et les cohortes angéliques l'accompagnent et l'adorent : *Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terrae, dicit, et adorent eum omnes angeli Dei.* (*Heb.*, I, 6.)

L'étable était creusée sous le roc. C'était dur et c'était froid, mais il y avait la crèche habituelle, avec le peu de paille que les animaux y avaient laissée. Et c'est leur souffle qui réchauffera l'Enfant Divin. *In medio duorum animalium cognosceris.* (HABACUC, III, 2.) *Cognovit bos possessorem suum et asinus praesepe Domini sui.* (ISA., I, 3.)

La crèche de bois, qui fut le premier autel du Christ, venu en immolation, a été conservée avec un pieux respect ; plus tard apportée à Rome, elle se trouve aujourd'hui exposée à la vénération des fidèles, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure.

La crèche est aussi, pour cet enfant qui est le Verbe, une chaire, du fond de laquelle il commence l'enseignement de la doctrine qu'il est venu apporter en ce monde : lui, le Tout-Puissant, le roi de gloire et de majesté, réduit à l'inaction dans les langes qui l'enserrent et attendant, d'un bœuf et d'un âne, la chaleur qui empêche ses petits membres de s'engourdir!

Il atteint du même coup, par cette prédication silencieuse, mais éclatante de vérité et d'amour,

toutes les passions qui gouvernent le monde : l'orgueil, la sensualité, l'avarice et l'égoïsme brutal.

C'est lui qui plus tard pourra dire à ses disciples : Les renards ont leurs tannières, et les oiseaux du ciel leurs nids. Et le Fils de l'Homme n'a rien pour reposer sa tête : *Vulpes foveas habent, et volucres cœli, nidos. Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.* (Math., VIII, 20.)

Mais cet extrême dénûment, c'est pour nous qu'il l'endure, et c'est par lui qu'il inaugure le sacerdoce divin, dont il exerce déjà les sublimes fonctions : *Propter nos, egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia nos divites essemus.* (II *Cor.*, XVIII, 9.)

Il y a bien une gêne réelle, une contradiction flagrante, quand par vocation on participe au sacerdoce du Christ, et que l'on recherche ses aises, que l'on ambitionne la richesse, que l'on cherche à avoir toutes les joies de ce monde, auxquelles le Christ, pour nous donner l'exemple, avait si complètement porté le défi qu'il formulera plus tard en termes cinglants : « Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. »

***

Aux environs, des bergers passaient la nuit dans le champ, veillant tour à tour à la garde de leurs troupeaux.

C'est à la nuit du grand mystère que s'applique ce passage de la Sagesse : « Car lorsque tout reposait dans le calme paisible, et que la nuit était au milieu de sa course, votre parole toute-puissante vint du ciel, du trône royal, et fondit tout d'un coup sur cette terre destinée à la perdition : *cum enim quietum silentium contineret omnia, et nox in suo cursu medium iter haberet, omnipotens sermo tuus de cœlo a*

*regalibus sedibus, dirus debellator in mediam exterminii terram prosiluit.* (*Sap.*, XVIII, 14, 15.)

La nuit c'est la solitude, le silence, le recueillement, la méditation facile, la contemplation du ciel ; c'est l'élévation de l'âme, c'est la conversation intime avec Dieu, alors qu'on se sent plus près de lui, par le fait même qu'on est plus séparé du monde. *Nostra conversatio in cœlis est.* (*Phil.*, III, 1.)

Tel était l'état d'âme des bergers de Bethléem, merveilleuses images vivantes de la vocation pastorale.

***

Soudain un ange du Seigneur s'arrêta près d'eux.

Tel est le privilège de ces hommes, héritiers des patriarches, imitateurs de leurs vertus, continuateurs de leur vie passée dans l'innocence, la simplicité, au sein de la campagne, où la culture de la terre et la garde vigilante des troupeaux suffisent à leur ambition.

Plus tard Jésus-Christ ne dédaignera point de prendre le nom de pasteur, pour exprimer d'une façon plus complète la grandeur et la beauté du ministère des âmes. *Ego sum pastor bonus.* (Jo., X.)

J'établirai sur eux un Pasteur unique.

*Et suscitabo super eos Pastorem unum*, avait dit le Prophète Ezechiel parlant de la part de Dieu. (XXXIV.)

Pour cette nuit, c'est un ange qu'il envoie aux humbles pasteurs de Bethléem ; la gloire de Dieu les environna de sa lumière, ils furent saisis d'une grande frayeur.

Cette clarté éblouissante, qui tout à coup perce et écarte les ténèbres, est bien de nature à terrifier des bergers naturellement craintifs, d'autant plus que la forme humaine prise par l'ange, son apparition si

soudaine, et peut-être aussi sa superbe majesté, les impressionnent, au point qu'ils craignent d'en mourir. N'est-il pas dit en effet dans le livre divin : Nous allons mourir parce que nous avons vu Dieu. *Morte moriemur quia vidimus Deum.*

Or ils s'imaginent sans doute avoir la vision de Dieu lui-même.

Ne craignez point, leur dit l'ange, car voici que je vous annonce la bonne nouvelle d'une grande joie, pour vous et pour tout le peuple.

Ces bergers sont donc favorisés à ce point qu'ils sont choisis pour recevoir directement du ciel et communiquer au peuple l'annonce du plus grand des faits, du plus mystérieux des événements qui se soient accomplis dans l'histoire de l'humanité.

Ils sont, pour ainsi parler, les premiers prédicateurs de l'Evangile, et cet Evangile leur est apporté du ciel par un ange.

Cette lumière, qui les entoure comme d'une gloire, signifie maintenant celle qui devra briller dans le monde et remplacera les ténèbres profondes dans lesquelles il était jusqu'alors plongé.

Le Christ, c'est-à-dire l'Oint du Seigneur, c'est-à-dire encore le Prêtre éternel, le Pontife divin, le Roi, est le chef du sacerdoce qui sera bientôt créé sur la terre pour faire revivre le monde surnaturel. C'est en cette qualité, dominant toutes les autres, que le Christ est annoncé aux bergers. Et par quels signes les pasteurs pourront-ils reconnaître Celui qui établira le bercail universel?

Les signes, les voici : « Vous trouverez un enfant, enveloppé de langes, et couché dans une crèche. »

Sans doute, les bergers songeaient au Messie, qu'ils attendaient comme un roi puissant et qu'ils auraient, sans étonnement, trouvé sur un trône dans un palais, au sein des richesses, entouré de courtisans.

Non! ce qu'il y a de plus faible : un enfant à sa naissance. Ce qu'il y a de plus pauvre : des langes. Ce qu'il y a de plus humble et de plus bas : une crèche dans une étable. Voilà ce qu'ils devront chercher.

Et c'est ce dénûment et cet abaissement suprêmes que les cohortes angéliques saluent et exaltent dans un chant qui complète le message céleste : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

Un petit enfant nous est né et un fils nous a été donné. Il portera sur son épaule sa principauté et il sera appelé l'admirable, le conseiller, Dieu, le fort, le père du siècle futur, le prince de la paix.

C'était bien l'accomplissement de la prophétie : *Parvulus natus est nobis, et filius datus est nobis : et factus est principatus super humerum ejus et vocabitur nomen ejus admirabilis, consiliarius, Deus, fortis, pater futuri saeculi, princeps pacis.* (Is., IX, 6.)

Voilà donc la cour invisible du Verbe incarné, la troupe des anges fidèles forme l'armée du conquérant de la paix, et sa gloire est l'éclat merveilleux qui enveloppe comme d'un manteau royal le nouveau-né, et qui illumine les âmes des humbles bergers. *Amictus lumine sicut vestimento.* (*Ps.*, C. III.)

Le Seigneur, Dieu des armées et Roi des rois se fait connaître comme celui qui doit ici-bas ramener la paix et la faire régner entre le ciel et la terre, entre les hommes divisés par la haine et dans la conscience humaine troublée par le péché.

Les anges remontent au ciel. Les bergers se disent l'un à l'autre : « Allons jusqu'à Bethléem, et voyons ce prodige qui vient d'arriver. » Ils partent en toute hâte, s'excitant mutuellement, et trouvent Marie et Joseph et l'Enfant couché dans la crèche.

On peut concevoir leur bonheur et leur joie. Il n'est pas difficile de penser qu'un pareil spectacle leur

fut expliqué dans leur esprit : *abscondisti haec a sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis.* (Math., xi, 25.) Ils reconnurent en l'adorant le Sauveur annoncé et loin de les rebuter, les signes vérifiés de pauvreté et d'abaissement leur firent, par la grâce divine, acclamer la vérité du message angélique. Riches, puissants, orgueilleux, accoutumés aux jouissances de la vie, ils eussent peut-être, tout au moins hésité, avant de se prosterner devant cet enfant qui est leur Dieu Sauveur, qui les accueille, leur sourit, les bénit et les sanctifie, à cause même de la simplicité de leur âme.

Ils reconnurent la vérité de ce qui leur avait été dit de l'Enfant, et tous ceux qui les entendirent furent émerveillés de ce qu'ils racontaient. C'est donc que les bergers de Bethléem furent, en ce monde, les premiers appelés, auprès de Celui qui venait à titre de Rédempteur et de Prêtre souverain. Et lui s'offrait sur un peu de paille, dans les premiers vagissements d'un enfant nouveau-né, à leurs adorations émues.

Ils furent ensuite les premiers prédicateurs du Verbe Incarné, les premiers témoins qui devaient dès maintenant en faire le récit à leurs frères, gardiens comme eux de brebis et d'agneaux ; plus tard, ils auront la gloire de le répéter aux apôtres qui seront établis pasteurs des peuples, et de leur transmettre d'un commun accord tous les détails de cette nuit mystérieuse!

Les bergers s'en retournèrent, glorifiant et bénissant Dieu de tout ce qu'ils avaient entendu et vu, selon qu'il leur avait été annoncé.

Se peut-il un objet plus sublime et qui s'impose davantage à la contemplation du prêtre méditant sur le mystère de Noël!

***

Quant à Marie, elle recueillait toutes ces choses et les repassait dans son cœur.

Admirons ici ce divin exemple de silence et de modestie, de prudence, de foi sublime, d'espérance et d'amour, que donne la Vierge immaculée, devenue Mère de Dieu. Dans son cœur elle repasse les oracles divins et, en baisant son enfant, regarde l'avenir et voit d'avance tous les mystères s'accomplir, comme la suite et la conséquence de son acte d'obéissance : « *Fiat mihi secundum verbum tuum.* »

Les divines Ecritures déroulant devant ses yeux leurs pages lumineuses, elle voit se vérifier toutes les prophéties ; elle se reconnaît elle-même dans les emblèmes et les figures qui annonçaient sa mission de Vierge-mère. Elle glorifie son Dieu, son Fils, dans la vérité des oracles terminés par la parole de l'archange Gabriel : « L'Esprit-Saint descendra sur vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. »

Penchée sur la crèche, ou tenant sur son sein virginal l'enfant divin, elle verse sur lui les adorations de son âme avec l'amour de son cœur. C'est l'extase de l'Immaculée. C'est le ciel sur la terre. Qu'importe que ce soit dans l'indigence! La Vierge-prêtre, portant son Dieu dans ses mains, possède le trésor unique que le sacerdoce, par ses prêtres, continue de donner au monde dans le sacrifice Eucharistique.

L'Esprit-Saint indique assez clairement que non seulement les bergers, au contact de la crèche, à la vue du divin Enfant, avaient été transformés dans leur âme et justifiés, mais encore qu'ils restèrent jusqu'à la fin fidèles aux sentiments dont leurs cœurs

étaient remplis dans la pauvre étable, et aux leçons reçues en cette nuit merveilleuse. Le Seigneur enseignait à ceux qui figuraient les prêtres du Sacerdoce futur l'humilité, le détachement des choses de ce monde, l'amour de la mortification et la charité ardente professée d'abord à l'égard des plus petits, par Notre Pontife Suprême, dans son premier temple, sur son premier autel, dans l'étable de Bethléem...

# ERECTION

# DU CHAPITRE CANONICAL

DANS

## L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE VALLEYFIELD

---

13 janvier 1920.

Le Concile plénier de Québec, décret 116, appuyé sur les prescriptions du Concile de Trente, recommande aux évêques d'instituer, quand la chose devient possible, un Chapitre canonial dans l'église cathédrale.

L'objet d'un tel Chapitre est de rehausser la solennité du culte public et d'entourer l'évêque comme d'un sénat, pour l'aider de ses conseils et l'assister au besoin dans l'administration du diocèse.

L'érection de tout Chapitre canonial est réservée au Siège Apostolique, de même que la collation des dignités dans le Chapitre.

Il appartient régulièrement aux membres du Chapitre et selon l'ordre des préséances :

1° De remplacer au besoin l'Evêque dans les fonctions sacrées aux fêtes les plus solennelles;

2° D'assister l'Evêque quand il célèbre pontificalement;

3° De lui administrer les derniers sacrements et de lui rendre les derniers devoirs;

4° De convoquer le Chapitre, de le présider et de régler tout ce qui appartient à la direction de l'office canonial.

Dans tout Chapitre de cathédrale il doit y avoir un chanoine théologal et, s'il est possible, un chanoine pénitencier.

Avant de prendre possession de leur titre, des insignes et privilèges qui y sont attachés, les nouveaux chanoines doivent faire leur profession de foi selon les règles ordinaires.

L'Evêque a, de droit commun, le pouvoir de nommer un certain nombre de chanoines honoraires.

Le Chapitre doit avoir ses propres statuts, lesquels, dans les cas particuliers et pour les choses essentielles, sont réglés par le décret pontifical.

Tout Chapitre est, de droit commun, tenu à la messe conventuelle et à la récitation en commun des heures canoniales. De cette obligation le Saint-Siège dispense, à son gré, soit d'une manière totale, soit avec certaines réserves et selon qu'il le juge convenable.

Sur ce point particulier la S. C. de la Propagande a donné, le 28 septembre 1852, et le 23 avril 1853, deux instructions qui ont été observées jusqu'à ce jour dans l'érection des divers Chapitres de cathédrales en ce pays.

Ces instructions elles-mêmes étaient motivées par le fait qu'il n'est guère possible d'avoir les prébendes nécessaires pour l'établissement et le maintien de Chapitres canoniaux répondant à toutes les exigences du Droit.

En présence de ce qui précède, après avoir pris,

de qui de droit, les avis et les directions nécessaires. Nous avons, par une supplique en date du 12 septembre dernier, demandé à Notre Très Saint-Père le Pape Benoît XV de daigner nous accorder l'érection d'un Chapitre de chanoines pour notre église cathédrale, avec les droits et privilèges que le Droit, la coutume, ou des dispenses et faveurs spéciales accordent aux autres Chapitres canoniaux établis en ce pays.

Par un décret de la Sainte Congrégation de la Consistoriale, en date du 12 décembre 1919, Sa Sainteté a daigné se rendre à notre demande.

Le Chapitre de la cathédrale de Sainte-Cécile à Valleyfield doit être composé d'une dignité, celle du doyen, de onze chanoines titulaires et d'un certain nombre de chanoines honoraires.

La nomination des chanoines appartient à l'évêque, mais celle du doyen, pour l'avenir, est réservée au Saint-Siège.

Le costume de chœur et en dehors du chœur est déterminé en détail par le décret pontifical.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, et en exécution de la volonté de Notre Très Saint-Père le Pape exprimée dans le décret susdit, Nous avons érigé et nous érigeons par la présente ordonnance le Chapitre de l'église cathédrale de Sainte-Cécile de Valleyfield, devant jouir de tous les honneurs, droits, privilèges et prérogatives qui appartiennent d'après les saints canons aux Chapitres de cathédrale, ou dont celui de Valleyfield peut jouir en vertu de concessions spéciales déjà faites ou qui pourront lui être accordées, et Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1. Le Chapitre de l'église cathédrale de Valleyfield se composera d'un doyen, de onze chanoines titulaires et d'un certain nombre de chanoines honoraires.

2° Le décret apostolique du 12 décembre 1919,

Nous ayant délégué le pouvoir de nommer de nous-même le doyen, Nous déclarons nommer à cette dignité : Monsieur Alphonse-Charles Dugas, vicaire forain, curé de Saint-Polycarpe.

3. Sont élus et nommés par la présente ordonnance, membres du Chapitre de la cathédrale de Valleyfield, en qualité de chanoines titulaires :

1° Monsieur Louis-Napoléon Préville, vicaire forain, curé de Saint-Jean-Chrysostome ;

2° Monsieur Théodule Nepveu, vicaire forain, curé de Saint-Clément de Beauharnois;

3° Monsieur Joseph-Pierre Bourget, curé-missionnaire à Saint-Régis;

4° Monsieur Edmond-Stanislas Aubin, supérieur du collège de Valleyfield;

5° Monsieur Louis-Ubald Mousseau, principal de l'École Normale de Valleyfield ;

6° Monsieur Trefflé-Zénon Simon, curé de la cathédrale de Valleyfield ;

7° Monseigneur Jean de la Croix Dorais, protonotaire apostolique, vicaire-général du diocèse de Valleyfield ;

8° Monsieur Joseph-Arthur Billette, professeur au collège de Valleyfield ;

9° Monsieur James Gallagher, professeur au collège de Valleyfield ;

10° Monsieur Joseph Laframboise, directeur du collège de Valleyfield.

4. Attendu que le décret susdit nous commande de désigner parmi les chanoines un qui ait le titre de théologal et un autre celui de pénitencier, Nous avons nommé et Nous nommons Monsieur E.-S. Aubin, chanoine théologal, et Monsieur T.-Z. Simon, chanoine pénitencier, et nous leur accordons toutes les facultés nécessaires à leurs fonctions définies par le Droit.

5. De par le Droit canonique, Nous avons nommé et nommons chanoines honoraires :

Monsieur Joseph-Edmond Duprat, ancien curé de Sainte-Philomène;

Monsieur Joseph-Octave Godin, curé de Saint-Michel de Vaudreuil.

Monsieur Isaïe-Rémi Chaput, ancien curé de Chateauguay.

Les limites, fixées par le Décret pontifical, ne permettent point d'étendre davantage la liste des nominations canoniales. L'Evêque eût été heureux de pouvoir saisir une aussi belle occasion de reconnaître hautement les mérites de prêtres exemplaires, appui ferme, généreux et constant, en toutes circonstances, de l'autorité épiscopale.

Il sera facile de constater, que l'honneur accordé à quelques-uns par la Sainte Eglise rejaillit sur le clergé tout entier, dont chaque groupe se trouve manifestement représenté parmi les chanoines qui composent notre Chapitre à son berceau.

6. L'installation solennelle du Chapitre aura lieu dans l'église cathédrale de Valleyfield, le mercredi 7 avril 1920, à l'époque où nous célébrerons le vingt-huitième anniversaire de l'érection de ce diocèse de Valleyfield.

Valleyfield, 12 septembre 1919.

A Notre Très Saint-Père le Pape Benoit XV.

Très Saint Père,

L'Evêque de Valleyfield, soussigné, très humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, prend la très respectueuse liberté de Lui exposer :

1° Que le diocèse de Valleyfield est de création récente, ne comptant que vingt-sept années d'existence;

2° Que vu le petit nombre de ses prêtres, quarante au début, et les changements fréquents produits dans le clergé diocésain, par des causes diverses, il a été jusqu'à présent impossible d'avoir un Chapitre canonique attaché à la cathédrale de ce diocèse ;

3° Que les circonstances étant notablement améliorées sous tous les rapports, le clergé diocésain comptant aujourd'hui cent prêtres, la création de ce Chapitre serait maintenant réalisable, et qu'elle produirait un très grand bien.

En conséquence, l'évêque soussigné, désirant vivement, dans la mesure de ses forces, se conformer avec tout son diocèse aux règles du Droit, de l'avis des consulteurs diocésains, avec le bienveillant appui de S. E. le Délégué Apostolique, supplie Votre Sainteté de daigner ériger et attacher à l'église cathédrale de Valleyfield, dédiée à sainte Cécile, un Chapitre canonial, semblable à tous ceux qui existent déjà dans d'autres diocèses de cette province, et en particulier, que ce Chapitre soit composé d'une dignité, celle de doyen, de onze chanoines titulaires et de six chanoines honoraires ; que, vu l'absence de prébende proprement dite et la nécessité pour les chanoines d'occuper une autre charge, ils puissent être dispensés de la messe conventuelle et de la récitation en commun des heures canoniales ; qu'ils aient le même costume et les mêmes insignes déjà concédés aux membres titulaires et honoraires du Chapitre métropolitain de Montréal : anneau pastoral, soutane noire avec boutons violets, ceinture et bas violets, rochet et cappa magna.

Dans l'espérance de voir sa demande exaucée, le même évêque suppliant ose présenter à Votre Sain-

leté les très humbles hommages de sa profonde vénération filiale, unis à ceux du clergé et des fidèles de son diocèse.

† Joseph Médard,
*Evêque de Valleyfield.*

Valleyfield, 12 septembre 1919.

A Son Eminence le Cardinal G. de Lai,

S. C. Consistoriale, Rome.

Eminentissime Seigneur,

Encouragé par la bienveillance qu'elle m'a toujours accordée, je prends la très respectueuse liberté de soumettre à la sollicitude de Votre Eminence la supplique ci-contre, touchant l'érection d'un Chapitre canonial pour l'église cathédrale de Valleyfield. Cette supplique est faite selon l'instruction de la S. C. de la Propagande, en date du 28 septembre 1852. L'érection du Chapitre canonial couronnerait dignement l'ensemble des œuvres établies à Valleyfield, depuis la création du diocèse, le 5 avril 1892. Son Excellence Monseigneur Pietro di Maria, Délégué Apostolique, a bien voulu, dans sa lettre du 9 septembre 1919, m'exprimer son entière approbation de ma demande. Dans l'espoir d'être prochainement exaucé, avec l'hommage de ma vive gratitude, je prie Votre Eminence d'agréer celui de la vénération profonde avec laquelle je suis

Votre très humble, très respectueux
et très dévoué serviteur en N.-S.

† Joseph Médard,
*Evêque de Valleyfield.*

## S. CONGREGATIO CONSISTORIALIS

### *Campivallensis*

### Erectionis Capituli cathedralis

DECRETUM

Postulante R. P. D. Joseph Emard, Episcopo Campivallensi, ut, ad divinum cultum in sua cathedrali ecclesia magis augendum, itemque ad senatum dignorum sacerdotum sibi constituendum, apostolica auctoritate cathedrale Capitulum ibidem erigeretur ; SSmus D. N. Benedictus PP. XV, peropportunum hoc fore cernens, oblatis precibus benigne annuendum censuit.

Quapropter eadem Sanctitas Sua de apostolicae potestatis plenitudine, suppleto quatenus opus sit quorum intersit vel tua interesse praesumant consensu, Capitulum in cathedrali ecclesia Campivallensi erigendum statuit, constans unica dignitate, decano, videlicet, et undecim canonicis titularibus, quorum duo ad officium theologi et penitentiarii deputentur : eique omnia jura, privilegia et indulta attribuit, quae ceteris Capitulis cathedralibus, praesertim in Canadensi regione, ex jure communi vel legitima consuetudine competunt. Erecto autem Capitulo, ipso facto, absque ulla declaratione, consultores diocesani actu existentes a suo munere cessabunt.

Quoniam vero presbyteri in canonicos eligendi aliis ecclesiasticis muniis, praecipue cura animarum, distenti sunt, ac praeterea deficiunt in praesens canonicales praebendae, SSmus Dominus, quousque erecti canonicatus aucti non fuerint, eosdem capitulares a

residentia penes cathedralem ecclesiam et ab oneribus choralibus interea eximit et dispensat, exceptis diebus aliquot solemnioribus ab Episcopo determinandis : facta eidem facultate canonicos convocandi quoties, ipse opportunum vel necessarium iudicaverit ad dioecesis vel Capituli negotia agenda, circa quae ex sacrorum canonum praescripto Capituli sententia est exquirenda.

Praeterea Sanctitas Sua mandat ut, postquam praebendae constitutae fuerint, canonicatuum collatio ad tramitem juris fiat ; interim vero, perdurante scilicet praebendarum defectu, Episcopus canonicatus libere conferat prout in Domino expedire judicaverit, dignitate tamen decani excepta, cujus collatio haec prima vice tantum Episcopo tribuitur, sed quovis alio tempore erit S. Sedi reservata. Semper insuper servetur praescriptum catholicae fidei professionem et juramentum antimodernisticum juxta statutas formulas emittendi ante dignitatis vel canonicatus professionem.

Quum denique aequum sit ut qui in Episcopi consilium ac senatum adsciscuntur habitu quoque aliqua ratione a ceteris distingantur, SSmus Dominus Noster indulget ut dignitas et canonici vestem nigram induant cum ornamentis violaceis, zonam praeterea deferant et caligas ejusdem coloris, rocheum et cappam magnam ; nec non annulum, extra tamen missae celebrationem. In ceteris vero omnibus Sanctitas Sua statuit ut juris communis praescripta adamussim serventur.

Ad haec omnia executioni mandanda SSmus deputare dignatus est ipsum Episcopum Campivallensem, eidem tribuens facultates omnes ad id necessarias et opportunas ; cum onere intra sex menses ad hanc S. C. Consistorialem mittendi authenticum exemplar peractae executionis.

Quibus super rebus Sanctitas Sua praesens edi jussit consistoriale decretum, perinde valiturum ac si Apostolicae sub plumbo litterae expedirentur. Contrariis quibusvis minime obstantibus, etiam speciali mentione dignis. Datum Romae, ex aedibus S. Congregationis Consistorialis, die 12 decembris 1919.

G. Cardinal De Lai, Episcopus Sabinen.
Secret.

## SACRA CONGREGATIO CONSISTORIALIS

Romae, die 18 decembris 1919.

Illme ac Rme Domine,

Remitto A. T. Rmae, heic adnexum, decretum quo Sanctitas Sua, tuis obsecundans votis ac precibus, facultatem tibi concedit erigendi Capitulum in ista cathedrali ecclesia.

Nulla autem mentio facta est in decreto de canonicis honorariis, quum facultas eos nominandi tibi a jure concedatur, ut videre est in canone 406 Codicis, servatis tamen limitibus in eodem canone expressis. Deinde tibi notum facio taxam pro memorato decreto ad libellas 500 ascendere.

Haec significans qua par est observantia me profiteor.

Amplitudinis Tuae Rmae uti fratrem.

† G. Card. De Lai, Ep. Sabinen.
Secret.

Illmo ac Rmo Domino
D. Joseph Emard,
Episcopo Campivallensi.

# MÉDITATION SACERDOTALE

## PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE

## PURIFICATION DE MARIE

1er février 1920.

(S. Luc, II, 22, 30.)

Quand fut révolu le nombre des jours prescrits par la loi de Moïse pour la purification de Marie, on porta l'Enfant à Jérusalem, pour le présenter au Seigneur. Il fallait accomplir ce précepte de la loi divine : « Tout enfant mâle, premier-né de sa mère, sera consacré au Seigneur. »

En exécution de ce même précepte, on devait offrir en sacrifice un couple de tourterelles ou deux jeunes colombes.

Il s'agit ici des quarante jours au bout desquels toute femme, devenue mère, devait se présenter au temple, et si le nouveau-né était du sexe masculin et premier-né, cet enfant devait être lui-même racheté, et rendu à ses parents.

Evidemment cette triple loi rituelle de purification,

d'offrande et de rachat, n'atteignait ni la mère de Jésus, ni cet Enfant divin ; la maternité de Marie, due à l'opération du Saint-Esprit, et la divinité du Christ les soustrayaient tous deux à des prescriptions qui supposaient la conception et la naissance entachées de la faute originelle.

Toutefois, l'humilité de la Vierge-Mère la fit se confondre avec les autres femmes soumises à cette loi.

Bien plus, Joseph et Marie se mettent au rang des pauvres, puisque les riches devaient offrir en outre un agneau en holocauste. Il est vrai que les Rois Mages avaient offert des présents somptueux, mais ces richesses étaient déjà distribuées aux indigents. Rien à l'extérieur, aux yeux du monde, ne pouvait, à l'entrée du temple, distinguer Marie d'avec les autres personnes qui se présentaient comme elle pour les mêmes observances.

L'humilité, le souci du bon exemple, l'édification publique amènent Jésus lui-même à se soumettre à une ordonnance mosaïque qu'il veut accomplir avant de l'abolir.

Sa mère rachète avec deux colombes celui qui, plus tard, sera vendu par Judas, son disciple, pour trente deniers.

Or, il y avait à Jérusalem un homme juste et craignant Dieu, nommé Siméon, qui vivait dans l'attente de la consolation d'Israël.

L'Esprit-Saint était en lui.

Ce Siméon était un vieillard, vénérable par sa sainteté plus encore que par son âge, probablement un prêtre. En tout cas, un homme religieux craignant par-dessus tout d'offenser son Dieu.

Il attendait depuis longtemps la consolation d'Israël, c'est-à-dire le libérateur de son peuple, Celui qui devait l'arracher à toutes les misères spirituelles et temporelles.

C'est bien sous ce titre de consolateur que les prophètes de l'ancienne loi avaient désigné le Christ : *Consolamini, consolamini populo meus, dicit Deus vester : loquimini ad cor Jerusalem.* (Isaie, xl, 1.)

*Consolabitur Dominus Sion.* (Isaie, xli, 3.)

*Spiritus Domini super me ut consolarer omnes gentes.* (Isaie, lxi, 1.) et l'apôtre saint Paul, pour parler de Jésus, emploie la même expression.

C'est donc dans la conscience intime et profonde des afflictions sous lesquelles gémissait l'humanité, que les âmes justes appelaient de tous leurs vœux la consolation qui devait leur venir par le Messie promis et attendu.

L'Esprit-Saint était en Siméon, le remplissait de sa grâce et de ses dons, parmi lesquels se trouve celui de prophétie.

Et il lui avait été révélé qu'il ne mourrait point sans avoir vu le Christ du Seigneur. Privilège qui le met au-dessus de tant de patriarches et de prophètes, morts sans avoir vu se réaliser les promesses divines, malgré l'ardeur de leurs soupirs et de leurs aspirations.

*Qui juxta fidem defuncti sunt, non acceptis repromissionibus.... sed a longe eos aspicientes ac salutantes.* (*Heb.*, xi., 13.)

Conduit par l'Esprit, il monta au temple. Cet Esprit-Saint lui indiquait sans doute, comme il avait été fait aux bergers et aux mages, les signes auxquels il pourrait reconnaître, parmi tant d'enfants, celui qu'il cherchait.

Il a prié sans doute, avec ferveur et persévérance, et maintenant le Saint-Esprit dirige ses pas et, au moment voulu, l'amène en présence de l'Enfant et de sa Mère.

Aucune hésitation : lorsque l'Enfant Jésus y fut apporté par ses parents afin d'accomplir pour lui ce

qu'ordonnait la loi, il le prit entre ses bras et bénit Dieu.

Si le saint vieillard, pénétré d'une foi profonde, d'un amour ardent et d'une joie toute céleste, attire à lui le Sauveur qu'il connaît ; de son côté, l'Enfant-Jésus, qui attendait le témoignage prophétique de Siméon, accepte ses embrassements et se laisse presser contre son cœur.

Siméon, vieillard et prêtre, selon toute apparence, personnifie l'humanité et plus spécialement le peuple choisi, dépositaire des oracles divins. Son atteinte avait été longue, anxieuse.

Le voici au terme de ses désirs. Il voit le Christ. C'est sa récompense de le posséder dans ses bras, de le couvrir de ses adorations et de son amour. C'est sa mission, son privilège et son bonheur suprême de le prêcher et de le présenter, en quelque sorte, au monde qui l'ignore et reste plongé dans une indifférence profonde.

Ceci ne dure que quelques instants, mais quel moment délicieux pour Siméon, qui comprend son bonheur!

Et cependant, Celui-là même qui remplissait de ses joies le cœur du saint vieillard, réservait des allégresses bien autres à ses prêtres futurs.

Chaque matin, à l'autel, tout le jour dans le tabernacle, constamment par la communion quotidienne dans notre âme, le même Jésus, dont la possession momentanée ravissait Siméon, nous appartient et se laisse porter, mieux que dans nos bras, au fond de notre cœur, façonné par le sacerdoce à l'image de son cœur de prêtre souverain.

Maintenant, Seigneur, vous laissez, selon votre parole, votre serviteur s'en aller en paix.

Il ne désire plus rien en ce monde. Il accepte vo-

lontiers de mourir. Il recherche même la paix dont il jouira après cette vie au milieu des patriarches.

Son allégresse est sans bornes, la sécurité de son âme, parfaite. Il jouit de la grâce et de l'amour de son Dieu, de son Sauveur.

Pour lui, la mort ne sera que le moyen nécessaire d'assurer éternellement le bonheur qu'il goûte en laissant se confondre les battements de son cœur avec les battements du cœur de l'Enfant qu'il presse sur son sein.

L'Eglise met tous les jours, à l'office de Complies, sur les lèvres du prêtre le cantique de Siméon. Elle l'aide ainsi à maintenir dans son âme sacerdotale les pensées et les sentiments du saint vieillard.

La vanité des choses du siècle, le caractère passager des épreuves même les plus pénibles, la pensée de la mort, le désir du ciel pour jouir de la possession éternelle de notre Dieu : *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* (*Philip.*, I.)

« Puisque mes yeux ont vu le Salut qui vient de vous. » Sous ce nom de Salut, le Christ est maintes fois désigné dans l'Ancien Testament : *Salutare tuum expectabo, Domine.* (*Gen.*, XLIX, 18.)

*Deficit in salutare tuum anima mea.* (*Ps.*, 118, 81, 123, 166, 194.)

*Redde mihi laetitiam salutaris tui.* (*Ps.*, 50, 84.)

Le salut pour tous les peuples et non seulement le salut pour Israël. Le salut, le Sauveur qui sera la lumière pour la révélation aux Gentils et la gloire de ton peuple Israël.

Le Christ était annoncé comme étant la lumière du monde, devant dissiper les ténèbres de l'idolâtrie et du péché sous toutes ses formes.

A l'erreur substituant la vérité, remplaçant le vice par la vertu, et finalement fermant l'enfer pour ouvrir le ciel avec ses infinies splendeurs. C'est bien là

la qualité que lui avait de tout temps donnée l'Esprit-Saint. *In lucem gentium.* (Isaie, xlii, 16.)

Saint Jean ouvre son Evangile en appelant le Verbe, la lumière des hommes.

Jésus-Christ lui-même, au cours de sa vie apostolique, dit à ses apôtres qu'il est la lumière du monde : *Ego sum lux mundi.*

Il recommande à ses disciples de croire en cette lumière, de marcher à sa suite, d'être des fils de lumière.

Ceci pour les fidèles en général.

Mais c'est en sa qualité de prêtre divin et par la vertu de son sacredoce, que Jésus-Christ se proclame la lumière du monde.

De ce même sacerdoce il nous a faits participants, et il étend jusqu'à nous, pour nous en couvrir, ce manteau de gloire et de lumière resplendissante de vérité, de justice et d'amour. *Vos estis lux mundi*

De ce privilège ineffable, il fait une charge redoutable, et de cette charge elle-même, il tire les conséquences les plus graves :

*Sic luceat lux vestra coram hominibus, neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio sed super candelabrum.*

Le sacerdoce nous a placés sur les hauteurs et nous y portons avec nous tout l'éclat de notre dignité.

*Non potest civitas abscondi supra montem posita.*

Il faut donc vérifier en nous ce que l'Esprit-Saint, par la bouche de Siméon, proclame de notre pontife suprême lui-même.

*Sic luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona et glorificent patrem vestrum qui in cœlis est.*

La sainteté de la vie, la pureté de la doctrine, la sagesse des conseils, la ferveur du zèle, le détachement des biens de cette vie, l'esprit de renoncement,

l'évidente sincérité de notre dévouement, une charité tout apostolique, la droiture parfaite de tous nos actes, autant de choses qui brillent dans les ténèbres où se débat le monde et qui tendent à faire de nous la lumière des âmes.

Jésus, le prince de la paix, le salut du monde, la lumière des nations, est de plus proclamé comme la gloire de son peuple.

Se peut-il, en effet, même au point de vue humain, quelque chose de plus grand que ce que Notre-Seigneur est venu accomplir parmi les siens? Sa doctrine, ses œuvres, sa vie, sa mort et la conquête, qu'à la suite de sa mort elle-même, il fit de tous les peuples de l'univers, suffisent à éclipser tout ce que les plus grands génies ont pu atteindre pour imposer le souvenir de leur nom, et de leurs œuvres, à la postérité reconnaissante.

Mais, c'est dans un autre ordre tout surnaturel et où l'enveloppe un sacerdoce éternel, qu'il faut s'élever pour contempler dans toute sa gloire l'œuvre du Christ : œuvre de paix, œuvre de rédemption et de salut, œuvre de lumière et d'éternelle béatitude.

Notre sacerdoce, également divin, procède de la même source, continue la même mission et tend vers les mêmes fins.

En qualité de prêtres, hélas! à l'exclusion de tout le reste, c'est-à-dire de ce que nous sommes par nous-mêmes, nous sommes confondus avec Celui qui, en tout acte de notre ministère sacerdotal, emprunte notre main, nos lèvres et notre cœur, pour agir par nous dans les âmes et faire couler partout sa grâce et son amour.

Le père et la mère de l'Enfant étaient dans l'admiration des choses qu'on disait de lui. Siméon les bénit.

La bénédiction est l'apanage du sacerdoce. Le prê-

tre est fait pour bénir. Son caractère n'a guère d'autre objet, et ses bénédictions, si elles tendent toujours, comme à leur terme, au bien spirituel, s'adressent cependant, et s'étendent même aux choses temporelles, en tant qu'elles viennent de Dieu et servent à nous y conduire. C'est ainsi que bénissaient les patriarches. Mais la bénédiction qui domine toutes les autres, est celle qui transmettait à la descendance d'Abraham les promesses du Rédempteur. Et c'est ce Rédempteur lui-même, avec les dons de son cœur, que le prêtre transmet aux âmes par son ministère de bénédiction.

La bénédiction sacerdotale, qui est le langage habituel du prêtre, employée à tout instant du jour, porte avec elle la prière, la louange, les vœux de l'amour de bienveillance le plus ardent.

*Puis il dit à Marie, sa mère.* C'est le prophète qui maintenant va parler. Il va donner à la mère, par ces paroles inspirées, comme l'avant-goût des joies immenses et des immenses douleurs qui seront la suite de sa divine maternité. *Cet enfant a été placé pour la ruine et la résurrection d'un grand nombre en Israël. Il sera un signe de contradiction.*

Telle est l'œuvre du Messie, telle sera la vocation sacerdotale du Christ, telle sera la vocation des prêtres du Christ dans son Eglise.

Le langage de l'auguste vieillard s'était trouvé déjà sur les lèvres des anciens prophètes.

Dans la légende du bréviaire, saint Augustin nous dit : *Siméon senex ferebat Christum infantem. Christus regebat Simeonis senectutem.* Paroles qui s'appliquent admirablement au prêtre, qui porte en lui le Christ et dont le Christ inspire la parole et dirige les actes dans tout ce qui appartient à l'exercice de son ministère sacerdotal.

Pour le prêtre, en réalité, il devient comme son

Maître, selon la prophétie de Siméon, le signe de contradiction. Personne ici-bas ne fut autant aimé, respecté, obéi ; personne ne s'est autant attaché les âmes que le Christ, venu pour les sauver.

Par contre, est-il dans l'histoire un autre exemple d'un homme à qui on ait voué autant de haine, que l'on ait couvert d'autant d'opprobres? L'amour allant jusqu'au martyre, la haine poussée jusqu'à la rage, telle est la contradiction qui durant sa vie mortelle accompagna sans cesse notre divin Sauveur.

Et c'est lui-même qui était ainsi posé pour la ruine et pour le salut d'un grand nombre. De cette contradiction l'Eglise a elle-même vécu durant vingt siècles. Elle vivra jusqu'à la fin des temps. Le prêtre de Jésus-Christ personnifie, par la vertu de son caractère sacré, et condense en son cœur tous les motifs de cet amour et toutes les causes de cette haine inspirée par l'enfer contre tout ce qui tient au Christ, et dans la mesure où il y est plus étroitement attaché. C'est la réalisation des promesses répétées de Jésus lui-même à ses disciples, ses futurs prêtres : *Et eritis odio omnibus propter nomen meum.* (Marc., xiii, 13.)

C'est la gloire de notre sacerdoce, et c'est sa terrible responsabilité. Tout prêtre doit ressembler au type divin, lui conquérir les cœurs par les grâces de son apostolat, et confondre la malice des impies par la vertu de sa parole et de ses actes. Comme Jésus l'a fait en livrant sa doctrine et en convertissant les pécheurs.

Il n'écartera jamais les assauts de la contradiction dont il ne souffre que parce qu'il est marqué au signe du Prêtre éternel. Mais il remportera les victoires

mêmes du Christ, en vivant avec lui et en mourant pour lui. C'est ainsi qu'il aura la gloire et le mérite de son zèle, sans qu'on puisse lui imputer la perte de ceux qui, fermant les yeux à la lumière, insensibles à son dévouement surnaturel, persistent dans leur endurcissement, et se vouent d'eux-mêmes à l'éternel châtiment.

# LETTRE PASTORALE

SUR

## L'ESPRIT DE PÉNITENCE

---

2 février 1920.

Nos très Chers Frères,

Voici que nous allons entrer dans le saint temps du Carême.

Cette quarantaine de pénitence a été dès l'origine instituée par la sainte Eglise en mémoire des quarante jours de jeûne et de solitude, par lesquels Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu inaugurer son ministère de Sauveur.

Déjà le précurseur Jean-Baptiste, vivant dans le désert, avait prêché à outrance l'indispensable nécessité de pratiquer sévèrement la pénitence, pour quiconque tient à son âme et à son salut.

Faites pénitence, parce que le royaume des cieux est proche, et qu'on n'y entre point sans avoir dûment accompli ce précepte divin.

Durant les trois années de sa vie publique, Notre-Seigneur s'adressant tour à tour à ses apôtres et à la

multitude qui le suivait partout, insiste sur ce même devoir, dont il fera la base de la vie surnaturelle qu'il est venu créer.

Lui-même en donne l'exemple constant et d'autant plus merveilleux que rien ne pouvait l'y astreindre, en dehors de la mission de Rédempteur, qui le charge du poids de nos péchés et de l'expiation nécessaire pour les effacer dans un suprême pardon.

La pénitence pour Jésus-Christ c'est la pauvreté, le labeur familial, les fatigues de l'apostolat, les persécutions de la haine et du mensonge ; c'est l'outrage, le blasphème, les impiétés, la trahison, l'abandon ; c'est avec des raffinements de cruauté, les déchirements du fouet, la couronne d'épines, la lourde croix à porter jusqu'au Calvaire ; c'est encore, au milieu des humiliations, en présence d'une foule qui le raille, le gibet, les longues heures de l'agonie, le supplice de sa mère, et enfin le dernier cri de la douleur annonçant que tout est consommé et que le monde est racheté par la pénitence de l'Homme-Dieu.

En Jésus-Christ, cette pénitence,, traduite extérieurement par tant de maux et de souffrances, répondit en vérité, à l'intérieur de son âme, à des douleurs plus cruelles encore et dans une sphère qui échappe à la considération d'un monde pervers.

La vraie pénitence de Jésus, c'est l'agonie, le calice jusqu'à la lie, la volonté impitoyable du Père qui maintient sur le Fils une sentence de mort, et sur le Golgotha, c'est tout cet ensemble de tortures invisibles, inouies qui s'exhalent en une parole de souveraine tristesse : Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné!

La pénitence du cœur entraînant les déchirements de la chair, le broiement des os, le sang versé jusqu'à la dernière goutte, et un dernier soupir marquant la

fin de l'endurance de son humanité, voilà pour Jésus-Christ.

Or c'est lui qui, ayant de ce prix payé notre rançon, nous demande d'avoir égard à ce que nous lui avons coûté et d'en faire autant pour son amour.

Faites de dignes fruits de pénitence. C'est donc que cette vertu est féconde par elle-même, qu'elle tend à enrichir l'âme et lui ménage des trésors que le monde ne saurait donner. (Luc, III, 8.)

Faites pénitence, sinon vous périrez tous comme ceux que vous avez vus succomber dans la mort. (Luc, XII, 3.)

La vie, une vie surnaturelle, est donc dans la pénitence comme dans son principe et sa racine.

Faites pénitence, au souvenir de mes bienfaits trop vite oubliés. Si j'avais fait cela pour des étrangers, il y a longtemps qu'ils eussent fait pénitence dans le sac et la cendre. (Math., XI, 21.)

La pénitence d'un seul pécheur cause plus de joie dans le ciel, pour les anges du Seigneur, que la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes. (Luc, XV, 10.)

C'est la glorification autorisée de la pénitence en tant qu'elle élève l'âme et la rapproche de son Dieu, dans le dédain des choses de ce monde, foulé aux pieds par la pénitence même d'un Dieu sauveur.

Tel est en substance le langage du Christ appelant ses disciples, nous appelant nous-mêmes, à marcher à sa suite dans les voies du renoncement, portant avec lui une même croix et pratiquant à son exemple une même vertu essentielle au salut.

La pénitence s'impose donc à nous, qui que nous soyons, justes ou pécheurs, et par le seul fait de notre caractère de chrétiens, disciples d'un Dieu qui a travaillé, a souffert et est mort pour nous.

Mais, voici un motif plus personnel encore et plus

pressant. Nous avons vraiment offensé le bon Dieu. Courbés sous le poids de sa colère dès le premier instant de notre vie, nous sommes, hélas! bien des fois retombés dans cette misère spirituelle, d'où le baptême nous avait retirés par la grâce du Christ. Le nombre et la gravité même des fautes commises au cours de notre vie, en nous mettant au rang des ingrats, des traîtres, des insensés dont la conduite déplorable avait donné à la Passion du Christ un caractère si odieux, nous obligent à verser les larmes amères du repentir et à faire pénitence.

Nous y sommes tenus, même par le sentiment de la charité fraternelle, qui commande de venir au secours de ceux qui croupissent dans leurs péchés, refusent ou retardent de se convertir à Dieu et contribuent par leurs désordres à affliger le cœur du Maître, en renouvelant en quelque sorte les tourments et les outrages de sa Passion.

Pour les infidélités, les blasphèmes, les sacrilèges, les abominations, dont les péchés du monde persistent à l'accabler, il faut laisser monter de notre cœur de chrétien et s'échapper de nos lèvres la parole d'une générosité toute divine : Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

C'est, vous le savez, nos très Chers Frères, ce qui se fait dans les cloîtres. La Sainte Eglise bénit ces pieuses filles, ces religieux voués dans la solitude, le silence et le jeûne, à l'expiation pour des fautes, des désordres, des vices, auxquels ils furent pour eux-mêmes toujours étrangers, mais dont ils savent que Notre-Seigneur est tous les jours abreuvé.

Or, nos très Chers Frères, la pénitence, telle que l'Eglise la conçoit, selon les enseignements de Notre-Seigneur et telle que nous sommes exhortés à la pratiquer durant la sainte quarantaine, comprend trois choses qui ont fait la substance même de la vie tem-

porelle de Notre-Seigeur et doivent, par le fait, constituer toute la vie surnaturelle de nos âmes. Nous voulons dire : la prière, la mortification des sens et la charité.

La première chose qui s'impose dans l'exercice de la pénitence, c'est la prière. Elle implique le sentiment d'une foi profonde et suppose la présence de Dieu, considéré comme le père à qui son enfant se présente dans la parfaite sincérité d'une âme qui reconnaît son néant et ses fautes. Il s'agit ici non point de la prière routinière qui récite, par habitude acquise, des formules, toujours les mêmes, et qui se trouvent sur les lèvres sans être montées du cœur.

La prière, si fortement recommandée à ses disciples par Notre-Seigneur lui-même, est celle dont il a donné mainte fois l'exemple avec le précepte, et qui tire sa valeur et son efficacité du fait que l'on est uni à Lui en s'adressant à son Père : « En vérité, je vous le dis, tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera. »

La prière ainsi faite jaillit de l'humilité profonde, elle est soutenue par la confiance filiale ; son objet embrasse tous les besoins de l'ordre surnaturel et comprend de même les nécessités de la vie présente.

Rien, de ce qui est digne de Dieu et conforme à nos intérêts véritables, ne lui est étranger.

La prière pénitente crie miséricorde, pitié et pardon.

C'est celle de l'enfant prodigue se jetant aux pieds d'abord, puis ensuite dans les bras d'un père qui ne demande lui-même qu'à accueillir son enfant coupable mais repentant, et à lui rendre ses droits dans la maison paternelle.

Cette prière est celle de tant de malheureux qui se pressaient au passage du Christ pour implorer son amour et sa toute-puissance. C'est aussi celle de

l'apôtre qui, au sein de la tourmente et menacé du naufrage s'écrie : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. »

C'est encore la prière du chrétien qui, dans la conscience de son indignité et de sa faiblesse, demande tous les bienfaits dont le vaste ensemble se résume dans cette parole dictée par le Sauveur lui-même : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien », et Jésus nous donne la certitude d'être exaucé.

Pour nous guider dans l'accomplissement du précepte divin de la prière, l'Eglise a fait son commandement de l'assistance à la sainte messe tous les dimanches de l'année.

Mais, durant le saint temps du Carême, ce besoin de prier se fait plus pressant, et l'Eglise ajoute ses insistances maternelles pour que nous en remplissions le devoir avec des fruits de salut plus abondants et plus solides.

En effet, ce n'est pas assez de vous rappeler le commandement de la stricte observance du jour du Seigneur. Sans doute, on a évité de commettre un péché de plus en se montrant assidu à une messe du dimanche, mais a-t-on réellement satisfait au désir de Notre-Seigneur en faisant tout juste ce qui nous est ordonné sous peine de damnation?

Ne sommes-nous pas tenus, en vertu de la pénitence, à plus de générosité spirituelle durant ces quelques semaines où la prière publique multiplie ses appels? Dès lors, est-ce une courte messe basse qui peut répondre aux sentiments intimes de notre piété repentante?

Si le saint sacrifice de la messe est la forme la plus élevée et la plus parfaite de la prière, il faut l'affirmer particulièrement de la messe paroissiale, célébrée à titre officiel, en présence et avec le concours de tout le peuple.

A cette cérémonie publique s'ajoute la parole divine, que le prêtre prêche et par laquelle il tient les fidèles en présence de leur fin dernière et des obligations qui lient les âmes au Dieu sauveur.

Voilà pourquoi nous exhortons instamment les chefs de famille surtout à venir fidèlement chaque dimanche occuper leur place à l'église, pour se donner réciproquement le bon exemple et maintenir des traditions trop belles et trop fécondes pour qu'on puisse se résigner à les voir s'amoindrir et disparaître.

Même en dehors de cette messe solennelle, d'autres offices font appel, dans le cours de cette même journée, à la pitié et à l'honneur du bon catholique, surtout durant le Carême.

Les vêpres, dont l'Eglise impose au prêtre la célébration, ont été établies pour l'avantage des fidèles, et surtout dans le temps du Carême, elles offrent le moyen le plus facile de sanctifier toute la journée du dimanche.

Nous vous exhortons donc, nos très Chers Frères, à raviver les usages auxquels nos pères se montraient plus attachés et qui tendaient à maintenir dans les paroisses la prière unanime et persévérante dont parle le Saint-Esprit, à laquelle Notre-Seigneur lui-même a promis l'efficacité la plus complète.

Voilà pour le dimanche.

Chacun des jours de la semaine doit être aussi donné à Dieu par des exercices particuliers, et l'audition de la messe vient en première ligne. Puisque rien, en fait de piété, ne saurait être plus agréable à Notre-Seigneur et plus avantageux pour nous, pourquoi ceux qui le peuvent, et ils sont nombreux dans chaque paroisse, ne s'imposeraient-ils point d'eux-mêmes, pendant le Carême, la douce pénitence de venir à l'église chaque matin assister au saint sacrifice?

Bien plus, la communion fréquente, même quotidienne, est recommandée par l'Eglise, et un certain nombre de personnes la pratiquent assidûment.

Il est assurément très beau, très consolant, de voir la ferveur qui amène à la sainte table tous les jours des personnes pieuses, dont le travail se trouve pour toute la journée couvert de la protection eucharistique. Toute la famille participe à ces grâces versées au foyer par la communion de quelques-uns.

Il serait à souhaiter que cette pratique louable se répandît davantage et devînt la règle de tous ceux à qui leurs devoirs d'état laissent cette liberté.

Il y a encore durant la semaine, grâce au zèle sacerdotal, certains exercices qu'on a coutume d'appeler prières du Carême : cantiques de pénitence, lecture pieuse, récitation du chapelet, chemin de la croix, bénédiction du très Saint-Sacrement.

L'heure à la quelle ces réunions sont placées offre d'habitude, aux enfants de l'école du village aussi bien qu'aux autres fidèles, la facilité d'y venir sans rien déranger au règlement, et par là on les habitue eux-mêmes à considérer le temps du Carême comme spécialement voué à la prière pénitente.

Dans les familles et surtout là où l'on ne peut s'accorder l'avantage de venir à l'église, qu'on remette partout en honneur la prière du soir en commun, avec la récitation du chapelet à haute voix. Nous n'insistons pas sur cette pratique que nous avons maintes fois recommandée.

La prière publique et privée, à l'église et au foyer, telle est donc la première chose que demande la pénitence durant le Carême.

C'est par elle, quand elle revêt les formes que nous venons d'indiquer, que nous pouvons accomplir tout d'abord les grands devoirs de l'adoration, de la

louange reconnaissante et de la supplication expiatrice, dont le besoin est aujourd'hui pour les âmes plus impérieux que jamais.

⁂

Il faut prier, mais cette prière pénitente elle-même doit prouver sa sincérité en s'accompagnant de la mortification extérieure, gage de notre repentir et, mieux encore, de l'union de notre âme avec l'âme du Sauveur portant sa croix et nous invitant à le suivre dans les voies du sacrifice et de la douleur.

La première mortification consiste à accepter la tâche quotidienne du travail et de l'ensemble des devoirs qu'elle implique, à le faire sans murmure, dans un esprit de parfaite soumission à la volonté divine.

Travailler en véritables chrétiens, comme des soldats du Christ, comme dit saint Paul, offrir à Dieu son labeur et le sanctifier dans l'état de grâce, voilà d'abord ce qui nous est demandé. Venez à moi, vous tous qui êtes chargés du lourd fardeau et je vous soulagerai, dit Notre-Seigneur.

Ce n'est pas assez. Le renoncement demandé par Jésus-Christ à ses disciples comporte davantage.

Il faut une véritable mortification des sens, celle qui est indiquée par l'Apôtre : « Mortifiez vos membres pour Dieu. (*Col.*, III, 5.) Dans la pratique cette mortification se traduit par le détachement, non seulement du péché, ce qui vaut en tout temps, mais même de tout ce qui, sans être coupable, nous rapproche plus du monde que de Dieu.

Les divertissements du siècle, les amusements tapageurs, les réunions nocturnes au détriment de la vie de famille, le jeu, le théâtre, à plus forte raison

encore, les bals, les banquets mondains, les promenades inutiles organisées pour le dimanche, et toutes choses de ce genre, sont assurément déplacées et tendent à créer du scandale durant le temps voué à la pénitence, et votre esprit chrétien devrait suffire à vous en détourner absolument.

Un excellent moyen de pratiquer la mortification des sens, moyen accessible à tous, même aux enfants, c'est de s'infliger certaines privations qui n'ont rien à voir avec les exigences de la santé, tout en causant de véritables petits sacrifices. Se retrancher certaines douceurs, rompre avec certaines habitudes, se plier même à certaines observances, bref, s'obliger à se passer de ce qui ne nous est point indispensable, mais est pour nous l'objet d'une habitude invétérée ; ou bien, au contraire, se commander à soi-même des actes de piété auxquels on s'astreindra jusqu'à Pâques : tout ceci offert au bon Dieu et observé pour lui en esprit de pénitence, constitue une mortification d'autant plus méritoire qu'elle est souvent plus cachée.

Toutes ces petites restrictions, décorées du nom de sacrifices, nous laissent bien loin de ce qu'ont enduré les apôtres, les martyrs et en général les saints disciples de Jésus-Christ admis à suivre de près le divin Maître et à partager ses souffrances.

L'apôtre saint Paul disait que, par la macération des sens, il complétait ce qui pouvait encore manquer à la Passion du Christ.

Ce qui indique assez clairement les souffrances endurées jusqu'à l'extase dans laquelle lui furent imprimés les divins stigmates! Il pouvait en effet montrer dans ses mains, sur ses pieds et sur son cœur les plaies ouvertes par la violence de ces tourments aussi bien que par l'ardeur de son amour. Il en fut de même de saint François d'Assise, dont la vie tout

entière fut une immolation couronnée de la même récompense.

C'est ainsi que les plus grands saints, malgré leur innocence et leur vertu, ont compris et pratiqué la pénitence et l'expiation. Ce n'est pas, en effet, uniquement pour soi-même que l'on châtie son corps et qu'on le réduit en servitude. Sans doute la vie surnaturelle naît et se dégage de la mortification allant jusqu'au crucifiement de la chair ; l'âme se rapproche davantage de son Dieu, à mesure qu'elle domine plus complètement l'enveloppe mortelle qui l'emprisonne et l'appesantit par ses désirs et ses passions. Mais cette pénitence voulue et acceptée, est offerte à Jésus-Christ comme une participation amoureuse de l'agonie du Calvaire, et elle s'unit à la compassion de la Vierge Mère, dont les douleurs indicibles s'unissaient aux souffrances de son Fils. Ce n'est donc pas seulement pour ses propres péchés que l'on doit embrasser la mortification et en faire une partie nécessaire de notre vie spirituelle ; c'est aussi pour les fautes d'autrui, pour tant de crimes commis chaque jour dans le monde, en réparation des outrages dont Notre-Seigneur est sans cesse l'objet, auxquels nous ne saurions être indifférents, pour lesquels au contraire l'amour nous oblige de consoler le cœur divin.

Ce qui explique encore la vie de solitude, de silence, de renoncements de toutes sortes, à laquelle se vouent tant de vierges dans les cloîtres. Ces privilégiées de la plus sublime des vocations se condamnent à la souffrance et à tous les sacrifices, pour obtenir du ciel et faire descendre sur le monde qu'elles ont quitté, sur les pécheurs, la miséricorde et le pardon.

Mais devons-nous donc nous croire nous-mêmes à l'abri de toute obligation sous ce rapport, alors que nos propres infidélités suffisent à justifier toutes les

pénitences et les mortifications que d'autres s'infligent pour nous et que nous devrions au moins partager dans la mesure de nos forces!

Avons-nous le droit de laisser peser aussi lourdement sur d'autres le fardeau des pénitences dues à notre propre prévarication?

Avez-vous, nos très Chers Frères, une idée bien exacte de l'existence menée dans ces monastères, où des personnes qui nous tiennent de près, même par les liens du sang, éminemment vertueuses, délicates, exemptes de tout reproche, sont soumises à l'abstinence perpétuelle, au jeûne, à la discipline, aux veilles, dans la séparation absolue de leurs parents les plus chers, vêtues de bure grossière, couchant sur la dure ; et tout cela pour nous qui nous accordons toutes les aises, ne nous refusant aucune joie, courant à tous les plaisirs du siècle et ne manquant pas de nous plaindre, amèrement parfois, pour les moindres choses qui nous font accidentellement défaut!

N'est-ce pas sur le monde, au contraire, beaucoup plus que sur ces douces victimes de l'amour divin, que pèse la sentence immortelle : faites pénitence, ou vous périrez tous?

La sainte Eglise a établi dès l'origine la sainte quarantaine pour mettre tous les fidèles en demeure, et aussi en mesure, d'accomplir, au moins partiellement, l'obligation indispensable de faire pénitence par des mortifications corporelles.

Mais, quel rapprochement pouvons-nous faire entre le Carême d'aujourd'hui et celui d'autrefois? Qu'est devenue l'abstinence, qui couvrait naguère les six semaines et qui astreignait tout le monde?

Hélas! il n'y a pas de si longues années, et nous avons connu ce temps-là, où nos propres parents entraient joyeusement le mercredi des Cendres dans l'abstinence parfaite, qui ne connaissait guère

d'exemption ou de dispense, et qui ménageait, comme une récompense appréciée, les réjouissances de Pâques.

On faisait maigre, on jeûnait, on se privait d'une foule de choses et surtout on se convertissait, et le dimanche de la Résurrection, on se félicitait réciproquement dans les familles d'avoir pu faire le Carême tout entier.

Aujourd'hui, soyons de bon compte, nos très Chers Frères, toute la mortification à laquelle nous soumet une loi, jugée encore trop gênante en elle-même et qu'on a trouvé moyen de faire adoucir dans la forme, se réduit à quatre jours de maigre, pas plus ; et si le jeûne reste obligatoire pour tous ceux qui sont dans les conditions voulues, combien s'ingénient et réussissent à trouver des excuses pour s'y soustraire!

Eh bien, nos très Chers Frères, en présence de ce fait propre à humilier notre orgueil et à diminuer nos prétentions, efforçons-nous tout au moins de compenser ce que la tendresse maternelle de la sainte Eglise a voulu enlever de la rigueur de son antique législation, et appliquons-nous à trouver par nous-mêmes d'autres moyens de pratiquer de véritables mortifications.

Leur caractère spontané et la pureté d'intention leur donnera plus de valeur peut-être aux yeux de Notre-Seigneur.

***

Enfin, nos très Chers Frères, il reste un dernier moyen de rendre le saint temps du Carême fructueux pour nos âmes et pour l'Eglise, c'est la charité du Christ exercée par nos mains, nos mains elles-mêmes étant conduites par notre cœur de chrétiens, disciples de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur a passé sur la terre en faisant le bien ; ce mot résume toute sa vie. Il s'est montré secourable à tous les malheureux. Il a béni la pauvreté, la maladie, la souffrance ; il a guéri les infirmes et multiplié ses miracles pour satisfaire la charité de son âme. Il a fait à ses disciples un devoir de continuer son œuvre d'amour, et, à la mission qu'il leur confie d'aller prêcher son Evangile, il donne comme moyen de la remplir l'exercice de la vertu dont il leur a donné de si sublimes exemples. Pour augmenter la valeur spirituelle de la charité qui a sa source dans l'amour même de Dieu, il a voulu finalement se confondre avec les miséreux, si bien qu'il déclare que tout ce que l'on fera à l'égard du plus petit d'entre eux, c'est à lui-même qu'on le fera. La charité envers le prochain recevait par cette parole sa consécration divine.

Or, la charité elle-même se manifeste de bien des façons. L'aumône est la plus facile, la plus générale, celle qui atteint le plus efficacement son but. Il n'est pas possible à tous de faire par eux-mêmes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. Tout le monde ne peut pas receuillir les orphelins, les pauvres vieillards, soigner les malades, et c'est pour cela que l'Eglise établit des maisons spéciales, ouvertes à toutes les misères. Pour maintenir ces institutions, les développer au besoin et tenir les portes ouvertes à toutes les infortunes, elle demande l'appui de tous ses enfants mieux partagés.

Nos très Chers Frères, nous sortons d'une guerre atroce, qui laisse derrière elle des pays entiers ravagés, couverts de ruines, et qui rediront longtemps, par leur dévastation, jusqu'où peuvent aller la haine, l'ambition cupide et la cruauté elle-même, quand la charité chrétienne cesse d'exercer son empire.

Les nations décimées, les villes détruites, le sol

pétri de sang, l'odeur de mort et de carnage, et par-dessus tout, les veuves, les orphelins, les vieillards fugitifs sur toutes les routes, courant avec effroi devant l'ouragan impitoyable, c'est une partie de l'affreux spectacle donné à l'univers durant les quatre années de la guerre européenne.

Aujourd'hui, cette guerre a cessé. La paix a été conclue et signée. Les documents, revêtus de ces signatures authentiques, seront précieusement conservés dans les archives nationales de vingt peuples, qui cessent de se battre entre eux.

Mais, hélas! avec tout cela pouvons-nous dire vraiment que la paix est rétablie, et que nous pouvons en toute sécurité regarder l'avenir?

C'est, déjà, certes, un immense bienfait, après tant d'angoisses, de pouvoir respirer librement, sans se sentir courbés sous le poids des exigences que la guerre avait déjà commencé d'accumuler sur nos têtes.

La paix est venue assez tôt pour nous empêcher d'éprouver les misères dans lesquelles sombraient ailleurs, depuis quatre ans, le bonheur, la fortune, les espérances des familles.

Nous avons échappé, grâce à une protection très marquée de la divine Providence, à ces maux qui ont pu un instant menacer nos rivages.

En sommes-nous devenus meilleurs? Avons-nous vraiment éprouvé dans nos cœurs et marqué au bon Dieu, la gratitude effective voulue par un tel bienfait?

Dieu est-il parmi nous mieux servi, ses commandements sont-ils plus fidèlement observés?

Avons-nous un plus grand souci de la justice, du respect dû à l'autorité et à ses légitimes représentants?

Dans les familles, l'autorité paternelle et la sou-

mission filiale ont-elles repris ou maintenu leurs droits?

L'honnêteté chrétienne, reconnue comme la condition indispensable du bon renom de tout citoyen dans sa vie privée, a-t-elle la même place dans l'exercice des fonctions publiques, et, par-dessus tout, sommes-nous, depuis la guerre, plus religieux et plus rigides observateurs de tout l'ensemble des devoirs que nous impose notre titre de chrétiens catholiques.

Nous n'insistons pas, nos très Chers Frères. Il suffit d'ouvrir les yeux. Il suffit même d'avoir l'ouïe attentive aux aveux qui trouvent chaque jour leur expression jusque dans nos feuilles publiques.

Jamais la vie matérielle n'a été parmi nous aussi follement intense. Vivre, jouir de la vie et mettre dans cette jouissance tout ce que l'ingéniosité moderne a pu trouver pour exciter les appétits et la convoitise la plus désordonnée ; pour cela, faire de l'argent, imaginer tous les plans possibles pour réaliser en peu de temps des profits démesurés, spéculer sur la naïveté, l'ignorance ou même l'ambition de son voisin, bref, la course à l'argent, les folles dépenses, un luxe tapageur et souvent ridicule, des fêtes toutes profanes, plutôt scandaleuses, tenant lieu des cérémonies religieuses les plus solennelles, des bals, soi-disant de charité, organisés même dans les temps, et aux jours marqués pour la pénitence, le théâtre dévergondé, école de tous les vices, les modes inconvenantes, la jeunesse, l'enfance elle-même laissées à leurs caprices, élevées en dehors de toute sollicitude paternelle ; voilà des choses observées par les esprits les plus sérieux et redoutées comme une menace pour l'avenir de notre peuple, si elles prenaient pied parmi nous.

Dans ce tourbillon effréné, que devient la vie sur-

naturelle, avec l'esprit chrétien et la pensée du salut?

L'égoïsme tend à dominer partout. Il inspire l'activité collective, non moins que les entreprises personnelles.

C'est, entre les classes et entre les citoyens, une lutte sans merci, avec l'instabilité sociale la plus inquiétante. Qui se préoccupe de la justice éternelle et du royaume divin qu'il faut avant tout chercher? La légalité est trop souvent la seule barrière qui arrête les convoitises et la conscience ne cherche guère d'autre guide. Le seul tribunal dont la sentence finale sera sans erreur et sans appel, y pensons-nous suffisamment?

La charité, bannie du cours ordinaire des affaires, se montre encore généreuse pour secourir les malheureux ; va-t-elle jusqu'au sacrifice? Se fait-elle selon que le demande Notre-Seigneur?

L'aumône, faite en dehors de tout motif surnaturel, nous dit l'Evangile, reçoit sa récompense dans la vanité, dans le plaisir, ou dans le profit matériel, qu'on lui demande en retour, ou qu'on en espère. Or, cette récompense efface le mérite et ne laisse rien.

L'Eglise, héritière de la miséricorde du Christ et vouée par sa mission à l'apostolat, qui embrasse non seulement toutes les nécessités spirituelles mais aussi toutes les misères, toutes les infortunes, toutes les souffrances de l'humanité, devait, pour y faire face, créer, par le zèle de ses pasteurs, avec le concours des âmes d'élite, des institutions nombreuses, réparties sur tous les points du globe, et qui ne peuvent être maintenues que par la charité des fidèles.

L'Eglise se trouve être par là même la grande pauvre, qui demande, au nom du Christ, la charité pour l'amour de Dieu.

Les dons, qui lui sont offerts par la générosité chrétienne, ont ce caractère de n'être point affectés à des

œuvres locales, restreintes et isolées, mais au contraire de participer à l'infinie variété des objets qui réclament l'action universelle de l'Eglise.

C'est cette aumône qui vous est demandée, à tous sans exception, durant le saint temps du Carême.

A la suite de Notre Saint-Père le Pape, et en conformité avec les enseignements de l'Esprit-Saint, comme compensation pour les adoucissements apportés à la loi de l'abstinence, vous êtes invités à déposer au pied des autels, sous le regard de Dieu, dans le secret, l'offrande que vous estimez convenable et dont le Seigneur seul peut connaître la valeur et la sincérité.

Ici, point de réclame, point de publicité, la gauche ignore ce que fait la droite, et l'emploi même de votre offrande s'élèvera bien au-dessus des intérêts particuliers pour atteindre, dans la sphère surnaturelle, d'autres intérêts d'ordre supérieur, liés par eux-mêmes au gouvernement des âmes.

C'est bien de cette aumône, spontanée, discrète et généreuse que l'on peut dire qu'elle rachète les péchés, qu'elle délivre de la mort, qu'elle assure le ciel, parce qu'en vérité elle suppose la conversion du cœur, l'état de grâce et la communauté parfaite du sentiment de la charité avec la charité même de Notre-Seigneur.

C'est donc, nos très Chers Frères, en vue de compléter l'observance du Carême, ajoutant l'aumône à la mortification des sens et à la prière fervente, que vous ne manquerez point de faire, pour vous-mêmes et pour ceux qui dépendent de vous, l'offrande spéciale demandée par l'Eglise, durant la sainte quarantaine.

Nos très Chers Frères, les temps sont troublés, l'avenir est inquiétant, on sent partout l'ébranlement

produit au sein de l'humanité à la suite de la guerre qui vient de se terminer.

Cette guerre elle-même a été accompagnée d'autres fléaux non moins redoutables qui ne sont pas encore complètement disparus.

La mort a moissonné par tout l'univers des victimes innombrables. Et cependant, à voir ce qui se passe chaque jour autour de nous, dirait-on que le monde est en deuil?

On vit plus follement que jamais, l'argent coule à flots. Malgré la cherté de toutes choses, on ne se prive de rien, on augmente au contraire ses besoins factices, et pour toute une partie notable de la population, on dirait qu'il règne une ère de prospérité qu'on n'a jamais connue et qui permet de défier l'avenir.

Mais d'autres, plus nombreux encore, souffrent de la faim et du froid.

Pour eux les ressources sont restées les mêmes, et l'exagération du prix des denrées de toutes sortes les a jetés dans l'indigence, sinon dans la misère.

Ceci, nos très Chers Frères, s'applique sous nos yeux aux institutions fondées dans des temps plus faciles, pour subvenir à des nécessités qui grandissent chaque jour ; or, les voici aux prises avec ce douloureux problème posé par le désarroi économique, qu'elles ne peuvent résoudre que dans la mesure où elles comptent sur la générosité indispensable des fidèles.

Que le saint temps du Carême serve à nous maintenir dans la voie étroite de la justice, de la charité et de la paix. La ferveur de nos prières, la sincérité de nos renoncements et la générosité de nos offrandes raviveront, dans nos âmes et dans nos demeures, le règne domestique et social de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il en résultera pour nous tous le bonheur que

sa grâce accorde en ce monde à ceux qui le servent dignement. Ce n'est encore que le gage de l'éternelle félicité.

Nous avons, nos très Chers Frères, dans cette lettre pastorale, épanché notre âme de pasteur et de père. Puissions-nous être par vous tous entendu et compris! Il y va très certainement du bonheur de votre âme, de la prospérité de vos familles et de tout cet ensemble de biens qui sont le fruit inséparable de la vertu et de la grâce. C'est avec ce vœu que nous terminons, priant Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'intermédiaire de sa sainte Mère, la Vierge Marie, de répandre sur tous, pasteurs et fidèles, l'abondance de ses bénédictions.

# INSTALLATION

DES

## PREMIERS CHANOINES

6 mars 1920

Mes Chers Collaborateurs,

La cérémonie de l'inauguration du Chapitre de la cathédrale et de l'installation des premiers chanoines aura lieu mercredi, le sept avril prochain.

Elle sera présidée par Son Excellence Monseigneur Pietro di Maria, délégué apotolique, et commencera à dix heures.

C'est un événement qui fera époque dans les annales de ce diocèse, et il nous a paru à propos de l'entourer de la plus grande solennité possible.

Non seulement je vous y invite très cordialement, mais encore j'insiste fortement sur cette invitation, et j'estime que vous vous ferez en même temps une joie et un devoir d'y assister.

Il y aura bon nombre de personnages étrangers ; il est tout naturel que la plus grande place, et la plus

intime, soit occupée par les membres de la famille diocésaine.

Vous voudrez bien en conséquence tenir pour suffisante l'invitation présente, et disposer toutes choses de manière à avoir votre liberté pour le mercredi de Pâques. Il est facile, de tous les points du diocèse, de venir pour l'heure indiquée.

Le dîner du clergé aura lieu à l'évêché, à 12 h. 30. Tous pourront retourner chez eux dans l'après-midi.

# ALLOCUTION

DE

## CLOTURE DE RETRAITE

---

**aux Dames et Demoiselles**

---

21 mars 1920.

Mes Chères Sœurs,

Je n'ai pas voulu vous laisser vous disperser, à la fin de cette retraite annuelle, préparatoire à la communion pascale, sans vous adresser une parole de félicitation pour la ponctualité et l'évidente dévotion avec lesquelles vous avez suivi ces pieux exercices.

Vous avez, chaque jour, une semaine durant, soutenu de votre attention le zèle des missionnaires, édifié vos familles et acquis une somme considérable de mérites qui vont se résoudre en une abondante pluie de bénédiction pour vos foyers. J'ajoute que vous avez en même temps rempli de joie et de consolation ceux qui travaillent à votre bien spirituel et notam-

ment celui qui est votre évêque et votre premier pasteur.

Vous avez été mises, par les pères prédicateurs, en présence des vérités éternelles, de vos fins dernières et de vos devoirs d'état, et l'Esprit-Saint nous dit que c'est là le vrai moyen de bannir le péché et de se maintenir dans l'amour de Dieu et dans la pratique constante des vertus chrétiennes (1). Des grâces spéciales sont venues répondre à vos prières et des communions ferventes ont pour ainsi dire appliqué le cachet divin à vos méditations. C'est un renouvellement spirituel qui s'est opéré dans vos cœurs (2).

Vous vous sentez maintenant l'âme à l'aise devant Dieu, plus fortes, plus courageuses et plus confiantes pour de nouveaux dévouements dans la reprise de votre tâche quotidienne.

Vous avez donc à bénir le Seigneur, à le remercier, et nous le louons avec vous pour tous ses bienfaits, couronnés par les faveurs insignes de la retraite.

Mes Chères Sœurs, nous voyons dans l'Envangile que les privilégiés du Cœur de Notre-Seigneur, après avoir été dans leur misère l'objet de sa toute-puissante bonté, allaient louant et glorifiant Celui qui venait de les guérir (3).

Ils chantaient sa miséricorde et se faisaient les hérauts de sa gloire.

Vous aussi, mes Sœurs, au sortir de cette retraite, où vous avez éprouvé toute la tendresse du Maître, réconfortées, guéries, ressuscitées peut-être par Lui, vous devez célébrer, à votre manière, ses infinis bienfaits.

La Sainte Vierge conservait pieusement dans son Cœur tout ce qui lui avait été dit dans le temple au

(1) *Eccles.*, VII, 40.
(2) *Ephes.*, IV, 23.
(3) Luc., XXIV, 53.

sujet de son Divin Enfant (4). A son exemple, vous garderez fidèlement le souvenir des enseignements prodigués pour vous au pied de l'autel, et vous en ferez la base de votre vie et la source permanente de vos meilleures joies. Il vous reste à remplir, par la vertu même de ce souvenir, un double apostolat, que votre caractère et votre piété vous rendront facile.

A votre foyer, dont vous êtes par vocation les anges visibles, vous devez vous appliquer à faire régner Notre-Seigneur ; vous le ferez par votre exemple, par votre douceur, par vos actes, mieux encore que par vos paroles, et surtout par une infatigable vigilance, veillant à ce que chacun soit fidèle à la prière quotidienne, à l'observation du dimanche et généralement à la pratique des vertus de son âge et de son état. Pour cela, vous avez dans l'Ecriture Sainte un modèle très complet. La femme forte, son zèle prévoyant, son travail sanctifié, la sagesse et la discrétion qu'elle déploie dans le gouvernement de sa maison, voilà pour vous, femmes chrétiennes, épouses et mères de famille, ce qu'il vous est proposé d'imiter pour votre propre bonheur et pour le bonheur de tous ceux qui habitent sous votre toit (5).

Une autre mission s'impose à votre âme et doit se commencer, pour ainsi dire, à l'instant même où tout-à-l'heure vous allez rentrer chez vous. Notre-Seigneur, dans une parabole bien connue, nous fait voir les envoyés du père de famille qui vont partout solliciter des convives pour le banquet préparé avec grand soin (6). Mes Sœurs, vous êtes vous-mêmes les zélatrices toutes désignées pour ce banquet nouveau qui fera suite au vôtre dans la maison de Dieu. Vous allez

(4) LUC., II, 19.
(5) *Prov.*, XXXI, 10. MATTŒ., XXII, 4.
(6) MATH., XXXII, 4.

veiller avec tout le tact et toute la charité dont vous êtes capables à ce que vos maris, vos fils, vos frères, suivent votre exemple, viennent à la retraite, y soient assidus comme vous l'avez été vous-mêmes, et fassent comme vous une sainte communion pascale. Songez, mes Sœurs, à la gloire que par là vous procurerez à Notre-Seigneur, et aux joies ineffables dont votre maison sera remplie quand tous, sans exception, y porteront une âme rajeunie et embellie par l'état de grâce.

Mes Sœurs, pour vous aider et vous soutenir dans le cours ordinaire de votre vie spirituelle, vous avez à votre disposition un moyen puissant dans l'assistance réciproque fournie par les deux congrégations des Dames de Sainte-Anne et des Enfants de Marie. C'est votre avantage de vous enrôler dans l'une ou l'autre, selon le cas, et d'en suivre avec fidélité les règlements. Et en terminant, j'exprime le vœu que toutes celles qui ont qualité pour en faire partie soient à brève échéance membres de la congrégation érigée respectivement pour les dames ou pour les jeunes filles de cette paroisse. Et j'invoque sur vous toutes et sur vos familles, en terminant, les bénédictions de Notre Seigneur.

# ALLOCUTION

DE

## CLOTURE DE RETRAITE

---

**aux Hommes et aux Jeunes Gens**

---

28 mars 1920.

Mes bien Chers Frères,

Vous devinez bien que je ne prétends pas ajouter un sermon à la prédication si éloquente, si pleine de doctrine et d'onction qu'il vous a été donné d'entendre durant toute cette retraite. Non ; mais votre évêque et premier pasteur n'a pas voulu se laisser terminer ces exercices si édifiants sans vous adresser une simple parole pour vous dire sa joie et ses espérances.

Mes Frères, il est bien marqué dans l'Evangile que nul spectacle ici-bas ne saurait davantage plaire aux anges du ciel que la vue d'une âme en état de grâce (1). Notre-Seigneur s'y est complu Lui-même

(1) *Luc*, XI, 34.

bien des fois, et ce qu'Il dit notamment touchant le respect dû aux petits enfants montre bien que pour Lui-même et pour son Cœur adorable, ce qui Lui plaît par-dessus toutes choses, c'est l'union étroite et intime contractée avec Dieu son Père et avec Lui-même par la possession du Saint-Esprit dans la grâce sanctifiante.

Mes Frères, ce n'est pas sans une émotion profonde que je promène en ce moment mon regard sur cette vaste assemblée en me disant que tous vous êtes en état de grâce.

Et puis, mes Chers Frères il faut songer que tout à l'heure, rentrés dans vos foyers, vous serez là avec les autres membres de la famille qui sont venues la semaine dernière vous précéder dans les voies de la conversion spirituelle, et plus beau encore qu'une âme isolée, c'est tout le groupe familial dont on peut dire en toute confiance qu'il y règne l'état de grâce (2).

Et maintenant, quand la rénovation paroissiale a été complète et que le règne de Notre-Seigneur s'est étendu partout à la suite de bonnes confessions et de saintes communions, je me demande, ce que l'on peut désirer davantage comme joie véritable et comme bonheur ici-bas.

Mes Chers Frères, simplement à vous regarder en face, on voit que vous êtes heureux, vous jouissez, et cette jouissance répond simplement à la conviction intime que vous avez d'être bons, c'est-à-dire d'être en état de grâce.

Mes Chers Frères, c'est le triomphe de Notre-Seigneur. Il rappelle par Lui-même celui que l'Eglise en ce dimanche des Rameaux nous remet en mémoire. Vous avez bien noté, mes Frères, dans le récit

(2) MATH., XVIII, 20.

évangélique, que Jésus, voulant pénétrer dans la ville sainte entouré de son peuple, avait envoyé deux disciples de son choix, leur confiant, jusque dans les plus petits détails, le soin de préparer toutes choses. Et ils le firent très bien. Et le cortège fut complet, et les hosannas de la louange se firent entendre jusque dans le temple (3).

Mes Frères, n'avons-nous pas sous les yeux le renouvellement de cette scène si touchante. Deux disciples de prédilection sont venus, envoyés par Notre-Seigneur vers vous : les deux pères missionnaires se sont dévoués sans relâche; ils ont tout disposé avec soin préparant dans vos âmes le triomphe suprême. Jésus est entré dans vos cœurs par la communion eucharistique, et nous en sommes au cantique de la reconnaissance.

Hélas! mes Chers Frères, le triomphe de Jésus au milieu des Juifs fut de courte durée. Peu de jours après, Il était accusé, garrotté, abandonné, trahi, renié, condamné, expulsé de la ville, et finalement repoussé de tous. Il expirait sur la croix, victime de l'inconstance, de l'ingraittude et de la cruauté. Oh! mes Chers Frères, qu'il n'en soit point ainsi de vous-mêmes. Que la sincérité de vos âmes converties et sanctifiées soit comme un gage pour le cœur même du Divin Maître.

Mes Chers Frères, nous sommes à la fin du mois consacré à saint Joseph. Plus que tout autre, l'époux de la Vierge-Marie, le gardien de l'Enfant-Dieu, le chef de la famille de Nazareth, doit être votre modèle et votre protecteur.

Vous êtes des hommes, des chrétiens, des chefs de famille ou des jeunes gens en marche vers l'avenir, mais déjà comme vos aînés, appliqués aux rudes labeurs qui se recommencent chaque jour.

(3) MATH., XXI, 15.

Mes Frères, il n'y a pour vous tous qu'une seule loi ; elle résume en effet tout l'ordre surnaturel établi par Notre-Seigneur : cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît (4). En voulez-vous l'application pratique? Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. (5). C'est-à-dire pratiquez en toutes choses et vis-à-vis tous la justice, qui est la véritable honnêteté. C'est en cela que Joseph a été en quelque sorte distingué par l'Esprit-Saint et qu'il le propose à notre imitation (6). Ce qui veut dire, mes Chers Frères, que la justice intégrale, l'honnêteté absolue, essentielle au salut de notre âme, n'en est pas moins une condition indispensable de notre bonheur temporel, et que jamais elle ne saurait être un obstacle au succès des projets ou des entreprises légitimes ; et aux jeunes gens tout spécialement, je dirai, certain d'être appuyé par l'Esprit-Saint, que d'être parfaitement honnête, c'est toujours le meilleur moyen de faire sûrement son chemin dans le monde (7).

Enfin, mes bien Chers Frères, une dernière observation dans laquelle je veux mettre toute mon âme. Le salut du Saint-Sacrement va clore la retraite. C'est Notre-Seigneur qui va vous bénir, avec tout l'amour de son Cœur Sacré. Que cette bénédiction porte avec elle la paix, pour le bonheur de vos âmes, dans vos familles, dans toute cette paroisse.

Mes Frères, nous avons remercié Dieu de nous avoir fait traverser les années de guerre sans perturbation sensible parmi nous; tout a continué dans les conditions à peu près normales et nous avons lieu de nous

(4) MATH., VI, 33.
(5) MATH., XXII, 21.
(6) MATH., I, 19.
(7) *Héb.*, XII, 14.

en féliciter. Je veux en faire la base d'un vœu bien ardent, que je formule au nom de toute la population de Valleyfield : Courbés sous la bénédiction du Sacré-Cœur eucharistique, nous allons Lui demander de nous continuer la faveur de la tranquillité sociale, d'écarter de nous tout trouble, toute querelle, tout désordre, afin que vivant dans la paix de l'âme par l'état de grâce, nous puissions en même temps vivre dans la paix extérieure, indispensable à la prospérité commune.

Ainsi soit-il.

# LETTRE PASTORALE

SUR

## SAINTE JEANNE D'ARC

17 mai 1920.

Nos très Chers Frères,

La saison présente restera mémorable par les cérémonies grandioses au milieu desquelles Notre Très Saint-Père le Pape Benoît XV aura procédé à la béatification de plusieurs serviteurs de Dieu.

Dimanche 9 mai ; béatification de la vénérable Louise de Marillac, veuve Le Gras, co-fondatrice, avec saint Vincent de Paul, des Filles de la Charité.

Jeudi 13 mai, fête de l'Ascension : canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque et du bienheureux Gabriel de l'Addolorata.

Dimanche 16 mai : canonisation de la bienheureuse Jeanne d'Arc.

Dimanche 23 mai, fête de la Pentecôte : béatification du vénérable Olivier Plunket, martyr, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande.

Dimanche 30 mai, fête de la Sainte-Trinité ; béati-

fication de la vénérable Anne-Marie Taïgi, veuve romaine, morte en 1837.

Dimanche 6 juin : béatification des petits martyrs de l'Ouganda, prémices de l'apostolat des Pères Blancs.

Dimanche 13 juin : béatification des quatre Filles de la Charité d'Arras et des onze Ursulines de Valenciennes, martyres de la Révolution.

Nous désirons aujourd'hui vous parler spécialement de Jeanne d'Arc, dont le nom a été si souvent prononcé durant la terrible guerre à peine terminée.

Jeanne d'Arc naquit le jour des Rois de l'an 1412, à Domrémy, petit village de Lorraine. Ses parents, Jacques d'Arc et son épouse Isabeau Romée, étaient de braves agriculteurs, culitvant leur petite ferme dans les conditions ordinaires. Honnêtes payasans, ni pauvres ni riches, mais simplement par leur travail à l'abri du besoin, ils étaient respectés de tous pour leur honnêteteé et leur esprit profondément religieux.

Dans ce foyer laborieux et chrétien, Jeanne se fit remarquer de bonne heure par sa modestie, sa douceur et aussi son aimable gaieté.

Elle n'aprit ni à lire ni à écrire, bien que plus tard elle ait pu parvenir à tracer elle-même les sept lettres de son nom, Jehanne. Par contre, elle sut de bonne heure coudre et filer, tenir le ménage en ordre et prendre soin du petit troupeau qu'elle-même conduisait au pâturage. Elle était comme naturellement enclinе à la piété : sa dévotion comprenait dans un même amour Dieu, la patrie et la Sainte Vierge.

Elle se rendait fréquemment en pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Belmont, qu'elle aimait à décorer de ses mains.

Sage, modeste et sensible à l'extrême, Jeanne, toute jeune, apprit les maux qui affligeaient depuis longtemps son pays et dont elle pouvait voir par elle-

même, non loin de son village, les tristes ravages. La guerre sévissait, entraînant avec elle les fléaux qui l'accompagnent d'ordinaire. Ele se prit à gémir sur « la grande pitié qui était au royaume de France », et cette tristesse fut, vers l'âge de douze ou treize ans, l'état habituel de son âme.

En effet, la France alors traversait la crise la plus douloureuse et la plus périlleuse de son histoire. L'Angleterre l'avait envahie et occupait une grande partie de son territoire. Son roi, Charles VII, chassé de sa capitale et poursuivi de ville en ville, se maintenait avec peine à la tête d'une armée démoralisée. Les dissensions intestines étaient devenues la guerre civile avec toutes ses horreurs. Bref, c'est le sort de la patrie française qui était en jeu, et tout semblait annoncer, à brève échéance, la chute, définitive du trône de saint Louis, et la fin de ce noble royaume auquel la Providence avait naguère assigné les plus nobles destinées.

Voilà ce qui hantait l'esprit de Jeanne qui, chaque soir, et durant de longues veillées, entendait, de la bouche des fuyards arrêtés chez ses parents, le récit lamentable de ce qui se passait ailleurs, et menaçait d'atteindre sa chère Lorraine.

Jeanne avait treize ans quand, pour la première fois, elle entendit ce qu'elle appelait plus tard ses voix. « Jeanne, vierge et fille de Dieu, lui disait-on, aspire à la sainteté, sois toujours pieuse, fréquente l'église, mets ta confiance au Seigneur. Jehanne, tu dois aller en France. »

La première impression de Jeanne fut une grande frayeur ; mais ce sentiment fit bientôt place à celui d'une humilité profonde se rapprochant de celle de Marie écoutant l'archange Gabriel.

Jeanne aperçut une brillante lumière. Elle vit se dessiner une forme toute céleste. « Je suis l'archange

Michel, je viens de la part de Dieu te commander d'aller en France, soutenir la cause du roi et le rétablir dans son royaume. » Or, l'archange indiqua à Jeanne sainte Catherine et sainte Marguerite, choisies par le Seigneur pour être les guides et les protectrices de la pieuse paysanne dans la mission dont elle allait être chargée.

Jeanne s'habitua à ces voix et à ces apparitions, elle se plaisait à les entendre et à les contempler. Ceci dura trois ans. Les commandements célestes se firent alors plus pressants : plus de retard, plus d'incertitude ; « Va te présenter au gouverneur de Vaucouleurs ; il t'accordera les moyens d'aller où Dieu t'appelle. » Jusqu'alors Jeanne avait gardé le secret. Maintenant elle se croit tenue de parler. Elle tente même un premier départ. Elle est ramenée chez elle avec menace de mauvais traitements. Ce délai était une épreuve.

« Il faut que je parte, avec ou sans secours, devrais-je user mes jambes jusqu'aux genoux, il faut que j'aille auprès du roi... personne que moi ne saurait sauver le royaume de France... et cependant combien j'aimerais mieux garder le troupeau de mon père, aider ma mère à filer ou coudre... mais Dieu le veut. »

Elle part, elle est partie. C'est au commencement du carême 1429. « Ne me plaignez pas, c'est pour cela que je suis née. » Elle arrive à Chinon; ce nom ne sonne guère la gloire. Cependant c'est là que réside le roi qui consent à recevoir Jeanne. Les épreuves se multiplient. Jeanne est victorieuse sur tous les points. Elle reconnaît parmi vingt seigneurs le roi malgré son déguisement. « En nom Dieu, gentil prince, c'est vous mon roi, et non un autre. » Elle lui livre le secret qui l'intéresse, et par cette confidence lui rend toute sa valeur. Finalement l'évêque

de Chartres, après l'examen théologique le plus sévère, proclame la mission céleste de Jeanne : « Cette fille est l'envoyée du Seigneur. » Cette sentence, qui dissipait tous les doutes et redonnait du cœur à toute l'armée de Charles VII, fut reçue au milieu de l'émotion la plus intense.

Jeanne est acceptée désormais comme chef de guerre. Il lui faut un entourage militaire et une armure. Elle aura son écuyer, son chapelain, des pages, des officiers de tout grade choisis parmi les plus grands seigneurs. Pour l'armure, le roi lui-même y pourvoit. L'épée marquée de cinq croix sera, sur les indications de Jeanne, trouvée à quelques pieds sous terre derrière l'autel de Sainte Catherine de Fierbois. Elle-même commande son étendard : une bannière blanche semée de fleurs de lys d'or portant sur une face l'image de Notre-Seigneur, sur l'autre, celle de la Sainte Vierge, avec la devise de Jeanne : « Jhesus-Maria », et voici la Pucelle lancée à la bataille.

Jeanne doit combattre les ennemis de la France et ceux de son roi. Toutefois aucune haine ne l'anime. Elle ne leur veut aucun mal. Qu'ils rentrent chez eux et laissent en paix sa patrie trop longtemps déchirée et saignante. C'est ce que Jeanne fait signifier aux Anglais dans une lettre qu'elle dicte pour le roi d'Angleterre.

Du reste, Jeanne sera l'idéal du chevalier chrétien. Elle montre toute la bravoure du plus intrépide guerrier, toutes les délicatesses de l'âme la plus exquise et toutes les vertus d'une sainte. Elle veut qu'avant de se mettre en marche ses soldats se confessent et reçoivent la communion ; que les prêtres aillent en tête des bataillons en chantant des hymnes ; que l'on respecte le saint jour du Seigneur et son nom sacré, et enfin que tout soit conduit conformément aux lois

ordinaires touchant la soumission et le respect à l'égard de toute autorité.

Il est particulièrement remarquable que cette jeune fille apparemment sans naissance, n'ayant jusqu'alors connu que la chaumière de ses parents, que les travaux de la campagne et que le voisinage de paysans comme elle, ait cependant pu, sans transition, et par la seule influence de sa vocation exceptionnelle, occuper avec tant de distinction et de prestige le rang le plus élevé auprès du monarque lui-même, et commander sans réplique le respect et à la distance qui d'ordinaire ne s'attachent quà la richesse, à l'éducation très soignée, ou à l'habitude par ailleurs acquise des grandeurs mondaines.

Aucune préparation ne fut nécessaire à Jeanne dont la mission était l'œuvre de Dieu. Dieu se devait à lui-même d'aplanir ses voies.

Hâtons-nous de dire que rien ne prépare mieux à de semblables devoirs et à une pareille vocation que la vie simple, paisible, essentiellement religieuse et par elle-même foncièrement honnête, qui se mène comme naturellement au sein de la campagne, et Jeanne en est un exemple. Elle avait hérité d'une longue série d'ancêtres vertueux et d'une vie très digne, une politesse, une élévation d'esprit et une énergie qui la rendaient capable de prendre pied à côté des personnages les plus haut placés, alors surtout que sa vocation spéciale, par les grâces d'état, donnait à toutes ces qualités natives un relief et une force qu'elle-même n'aurait jamais soupçonnés.

Selon le langage de l'Ecriture, sa sagesse brillait parmi les foules, et les anciens eux-mêmes entouraient sa jeunesse d'un religieux respect. (*Sap.*, 8, 9.)

L'épopée se déroule rapide et glorieuse. Orléans, depuis longtemps assiégée, est délivrée sans coup férir. Jeanne y entre avec son roi. Le *Te Deum* est

chanté à la cathédrale. Puis toute l'armée se remet en marche. A sa tête, Jeanne, soutenue par ses voix, s'empare de l'une après l'autre des villes occupées par les Anglais. La voici aux portes de Reims après les victoires remportées à Patay, à Auxerre, à Troyes, à Châlons, partout acclamée comme la libératrice des Français.

L'illustre héroïne se dispose à parfaire l'accomplissement de ses promesses, en même temps que ses voix la conduisent jusqu'au but suprême, à Reims, pour le couronnement du roi. Le dimanche, 17 juillet, avait lieu la cérémonie. Avec quelle pompe et quelle plendeur, on peut s'en faire une idée, comme aussi de l'émotion et de l'enhousiasme dont la multitude était transportée. La foule immense qui se presse dans les nefs de l'auguste édifice, le défilé des troupes, le cortège royal, le prélat consécrateur qui prenait ce jour-là même, par la grâce de Jeanne, possession de son trône, la procession interminable des religieux, des prêtres et des clercs de tout grade, voilà certes de quoi fournir les éléments du plus splendide des spectacles, surtout si l'on y rattache le souvenir du baptême de Clovis, dans cette même ville de Reims, berceau de la France catholique. Mais ce qui dans le moment captive tous les regards, et ce qui dans l'histoire restera comme le trait le plus saillant et le plus glorieux de cet événement, c'est, à côté, du roi, Jeanne elle-même, tenant fièrement sa bannière qu'elle incline devant le sceptre royal en disant : « Gentil roi, ores est exécuté le plaisir de Dieu ; vous êtes, de par sa sainte volonté, légitime possesseur du royaume ; ma mission est remplie. »

A la suite de cet office, qui s'était déroulé suivant toute la majesté des rites du pontifical romain, Jeanne aurait voulu retourner à la maison et rentrer dans l'obscurité ; elle fut malgré elle retenue à la tête de

l'armée. Ses voix lui annoncent sa blessure prochaine et sa captivité. « Mais ne te décourage pas, lui disent-elles. Dieu le veut ainsi. » La lutte reprend pour la conquête de ce qui reste encore en France aux mains des Anglais. Mais Jeanne sait que la fin est proche : « On m'a vendue ; je serai livrée. » Elle l'avait dit déjà, la trahison était la seule chose qu'elle eût à redouter. Entourée d'ennemis, adossée à un mur, elle se défend longuement. Elle tombe enfin de cheval ; on s'en empare, elle est prisonnière à Compiègne. Ce sont des Français Bourguignons, qui l'ont prise. Elle est vendue aux Anglais pour la valeur de dix mille francs. Transportée à Rouen, elle est enfermée dans une cage de fer, enchaînée par le cou, les mains et les pieds, et elle y reste jusqu'à son procès qui sera long, odieux et cruel.

Le tribunal est composé exclusivement d'ennemis à la solde de l'Angleterre, qui exige une condamnation sans appel.

Devant ce tribunal ecclésiastique, dont le président lui-même est un prélat simoniaque, Jeanne comparaît seule, privée de tout appui et de tout défenseur. Elle doit répondre à l'interrogatoire le plus subtil, et qui par exprès, et pour déconcerter l'accusée, s'élève aux plus hautes sphères de la théologie. On incrimine la malheureuse jeune fille sur tous les points imaginables. On attaque la pureté de sa foi, la sincérité de ce qu'elle continue d'appeler « ses voix », la correction de sa conduite à la cour et dans les camps. On la traite d'hérétique, de superstitieuse, de fourbe et même d'apostate et de sacrilège. Elle demande en vain les secours religieux, les sacrements lui sont refusés. Dans cette enceinte criminelle où, sous les apparences religieuses, tout se passe à l'insu du Pape, elle demande en vain la faveur d'être renvoyée devant le Souverain Pontife. On lui tend des pièges ; on lui

propose une rétraction qui sera son salut ; une permière faiblesse est vite rachetée et Jeanne persévère jusqu'à la fin dans son attitude première. Enfin la sentence finale est prononcée. Jeanne d'Arc, remise au bras séculier, sera brûlée vive sur la place du Vieux-Marché de Rouen. Un peuple puissant pourra chanter sa victoire sur une jeune fille de dix-neuf ans.

Après la passion de Notre-Seigneur, il est peu de récits dans l'histoire plus navrants que celui de l'agonie de Jeanne d'Arc. Au milieu de ses gémissements et de ses larmes, elle garde assez de force pour crier à son juge : « Evêque, je meurs par vous ; mais de vous j'en appelle à Dieu. »

Maintenant qu'elle doit mourir, on lui accorde enfin le bienfait suprême de la confession et de la communion, ce qui d'ailleurs se trouve en contradiction avec la sentence.

L'heure de l'exécution est arrivée. La foule se presse de toutes parts dans les rues qui aboutissent à la place publique. Les soldats, Anglais et Bourguignons, forment la haie sur le passage de l'ignoble charrette où Jeanne est montée. L'échafaud était déjà dressé. Au centre d'un amoncellement de fagots, un poteau s'élève ; c'est le gibet. Un escabeau permet d'y conduire Jeanne. Elle se laisse lier les mains derrière le dos puis attacher à la colonne. Ses regards tombent d'eux-mêmes sur la tribune, pas loin, où se trouvent Cauchon et ses assistants. Elle prononce les noms de Jésus et Marie et celui de l'archange saint Michel. Le feu est allumé ; la fumée s'élève ; les flammes vont bientôt l'envelopper. Elle supplie qu'on lui montre un crucifix. Elle prie, gémit doucement, pousse un dernier cri. L'assistance tout entière est émue jusqu'aux larmes pendant que Jeanne expire...

Des soldats attisent le feu ; un nuage épais enve-

loppé la douce victime qui tombe bientôt avec son frêle appui au milieu du brasier. Comme une blanche colombe s'est envolée l'âme de celle qu'on appellera dans les siècles à venir l'ange de la France.

Ce nom semblera lui convenir encore davantage après que les cendres de Jeanne, ayant été jetées dans la Seine, il ne restera rien de matériel de ce qui aura été Jeanne d'Arc.

C'était le 30 mai 1481. Jeanne avait dix-neuf ans.

Vingt-quatre ans après, un nouveau procès, conduit cette fois avec l'autorisation du Pape Caliste III, devait effacer la sentence d'ignominie et entourer d'une première auréole l'héroïne française qui sera plus tard l'héroïne de la Religion.

Il faudra pour cela qu'on établisse, sans l'ombre d'un doute, le caractère surnaturel de la mission de Jeanne d'Arc, le degré vraiment héroïque auquel Jeanne aura porté la pratique constante de toutes les vertus, et aussi la puissance d'intercession qu'elle possède dans le ciel, auprès de Dieu, lui permettant d'opérer des miracles.

Alors dans la personne de Jeanne d'Arc nous n'aurons plus seulement à admirer une illustre guerrière, libératrice chevaleresque de la France et sauveur de son roi, mais bien mieux encore, l'on acclamera une vierge, une sainte, reconnue par l'autorité souveraine de l'Eglise, proposée à la dévotion de tous les fidèles, voire même de ceux qui appartiennent à ces peuples qu'elle dut jadis combattre sur les champs de bataille.

En 1860, Jeanne était déclarée Vénérable, à la suite des premières procédures instituées par l'évêque d'Orléans, Monseigneur Dupanloup, et rituellement confirmées par le Saint-Siège.

En avril 1909, un décret de Notre Saint-Père le Pape Pie X la proclamait Bienheureuse, ce qui avait

pour conséquence de permettre le culte public de Jeanne d'Arc en France, sa patrie, où l'on peut réciter son office et célébrer la sainte messe en son honneur.

Enfin, en avril 1919, Benoît XV émettait le bref qui était par lui-même l'annonce officielle de la canonisation prochaine de Jeanne d'Arc. Après cinq siècles d'épreuve historique, les longs procès sont enfin terminés et depuis dimanche dernier, 16 mai courant, on peut, dans le monde entier, faisant écho à la parole du Pape, chanter, avec amour, confiance et enthousiasme : sainte Jeanne d'Arc, priez pour nous. »

La mission de Jeanne d'Arc, nos très Chers Frères, fut de sauver sa patrie, *ad patriam tuendam*, comme il est dit dans son oraison. En elle l'Eglise, par la voix de son auguste chef, glorifie le patriotisme chrétien ; c'est-à-dire la piété filiale pratiquée à l'égard de son pays et portée jusqu'à l'héroïsme.

..Sa vocation, fidèlement suivie, lui assurait, au milieu des plus grands périls, les grâces d'état capables de la conduire à la plus haute sainteté.

Jeanne demeure sans doute inimitable dans la trame extérieure de sa vie terrestre. Nous ne pouvons qu'admirer et bénir les voies de la Providence qui, pour opérer les plus grandes merveilles, se plaît à choisir les instruments les plus faibles, *infirma mundi*.

Toutefois, s'il est vrai de dire que la vie surnaturelle est un combat sans relâche, elle exige des dispositions, un courage, une constance dont Jeanne d'Arc nous donne le merveilleux exemple, et par le fait de sa canonisation, l'Eglise nous la propose comme modèle de toutes les vertus nécesaisres à la victoire.

Ajoutons qu'en décernant à Jeanne d'Arc le titre officiel de *Sainte*, l'Eglise brise le cadre désormais

trop étroit où s'enfermait jusqu'aujourd'hui la glorieuse vierge. Elle n'est plus seulement une femme de France ; elle appartient à l'Eglise universelle, et toutes les nations de la terre ont acquis le droit de la proclamer à l'unisson bienheureuse, de chanter ses louanges et de l'invoquer.

En 1431, à Rouen, sur la place du Vieux-Marché, le cardinaal de Winchester, représentant l'Angleterre, catholique à cette époque, était présent au supplice de Jeanne d'Arc, à côté du malheureux évêque français qui venait de la condamner.

En l'an de grâce 1920, à Rome, le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, représentant les catholiques d'Angleterre, assiste, avec ses frères les cardinaux de France et d'ailleurs, à la fête solennelle où Benoît XV procède, au milieu de la plus grande pompe, à la canonisation de Jeanne d'Arc.

Le contraste est éloquent ; il donne à l'événement lui-même sa signification la plus ample et sert à nous rappeler que dans le ciel, où tous les élus sont glorifiés dans la charité divine, il n'est plus ni Grec, ni Juif, ni gentil, ni aucune distinction semblable, mais uniquement l'universel amour pour tous les membres de l'Eglise triomphante : *Ex omnibus gentibus stantes ante thronum.*

Nous avons donc lieu de nous réjouir, en notre qualité d'enfants de l'Eglise catholique, de la gloire qui rejaillit sur elle par le triomphe d'une sainte dont le nom seul suffira toujours à rappeler les merveilles opérées par le Seigneur dans ses saints : *Mirabilis Deus in sanctis suis.*

Dans toute la ferveur de notre âme, nous répéterons l'invocation prononcée une première fois dans la basilique de Saint-Pierre, par le Pape lui-même, à la suite des imposantes cérémonies de dimanche, le 16 mai : Sainte Jeanne d'Arc, priez pour nous.

# RÉSUMÉ

DES

# CONFÉRENCES DE LA RETRAITE PASTORALE

---

8 septembre 1920.

## I. — Les rubriques du Missel.

Pour la célébration de la messe, les rubriques du Missel donneront toujours la direction la plus claire et la plus précise. En les relisant attentivement au moins une fois chaque année, l'on évitera bien des défectuosités qui se glissent trop aisément et qui sont la conséquence malheureuse de la routine, de la précipitation et aussi, hélas! quelquefois du manque de préparation sérieuse.

Ces rubriques se divisent en quatre parties bien distinctes : les rubriques générales, partagées en vingt paragraphes, et qui contiennent des règles dont l'application nous est donnée chaque jour dans l'Ordo diocésain.

Les différents rites, double, semi-double, simple, férie, vigile, messe votive et messe des défunts.

Les mémoires éventuels.

Viennent ensuite les différentes parties de la messe, depuis l'Introït jusqu'au dernier Evangile et ce qui doit y être observé communément, ainsi que ce qui regarde l'heure à laquelle on peut dire la messe.

Le paragraphe XVI porte ce titre : *De iis quae clara voce, aut secreto dicenda sunt in missa.*

Et d'abord pour la messe basse. Il faut dire *voce clara*, d'une voix claire, c'est-à-drie, comme il est expliqué, distinctement, sans précipitation, avec attention à ce qu'on dit ; sans lenteur inutile, pouvant être ennuyeuse pour les auditeurs ; évitant de parler si haut qu'on puisse déranger d'autres prêtres célébrant en même temps, assez cependant pour être entendu des assistants.

Il importe que la voix soit modérée, empreinte de gravité ; qu'elle inspire la piété et qu'elle soit si bien adaptée aux paroles que ceux qui l'entendent puissent en saisir le sens.

Quant à ce qui doit être dit secrètement, il faut le prononcer d'une manière distincte, de façon à s'entendre soi-même sans être entendu des autres.

Ceci posé, indiquons les endroits qui doivent être dits à haute voix. Les prières du commencement, excepté *Aufer a nobis* et *Oramus te Domine*. L'Introït, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Dominus vobiscum*, *Oremus*, *Flectamus genua*, *Levate*, les Oraisons, les Prophéties, l'Epître, le Graduel, le Verset, le Trait, la Prose, l'Evangile le Credo, l'Offertoire, les deux mots : *Orate fratres*, la Préface, les trois mots : *Nobis quoque peccatoribus*, le *Per omnia* et l'*Agnus Dei*, les quatre mots : *Domine non sum dignus*, la Communion, la Postcommunion, *Humiliate capita vestra Deo*, *Ite missa est*, *benedicamus Domino*, *Requiescant in pace*, la Bénédiction et tout le dernier Evangile.

Toutes les autres paroles de la messe basse doivent être dites *secreto*, ce qui doit s'entendre surtout

toutes les parties du Canon depuis l'Offertoire jusqu'à la Communion, y compris les paroles de la Consécration.

Voilà pour la messe basse. Dans la messe solennelle ou chantée, le célébrant, en dehors de ce qu'il chante lui-même, doit dire à voix basse tout ce qui est marqué dans la messe basse comme devant être dit à haute voix.

***

La seconde partie des rubriques donne par le menu détail tout ce qui doit être observé par le prêtre célébrant. Tout y est minutieusement décrit. J'attire votre attention sur quelques passages particuliers.

Après le *Gloria*, qu'il faut réciter les mains jointes, le prêtre baise l'autel en y appuyant ses deux mains ; il les rejoint aussitôt et, les yeux baissés, il se tourne de droite à gauche, c'est-à-dire du côté de l'Epître, il étend les mains, les rejoint sur sa poitrine et dit *Dominus vobiscum*, garde les mains jointes en se rendant au livre. Ce qui s'observe pour chaque circonstance analogue.

Il faut terminer sur place l'Oraison avec la conclusion, et ne pas marcher en chantant, ou en parlant à haute voix, de l'Epître au milieu de l'autel.

Après avoir pris le Précieux Sang avec la parcelle qu'il contenait : *Quibus sumptis dicit secreto : quod ore sumpsimus, et super altare porrigit calicem ministro...* Il n'est point dit qu'on remet le calice sur le corporal ni qu'on puisse attendre quelques moments, le calice étant découvert, encore moins prolonger une prière intérieure, et moins encore faire des oraisons jaculatoires.

Enfin, le dernier Evangile terminé, le célébrant retourne au milieu de l'autel pour de là descendre les

gradins, ce qui est positivement indiqué. L'habitude de se rendre directement du coin de l'Evangile au pied de l'autel n'est pas conforme aux rubriques.

La partie qui traite des fautes que l'on peut commettre ou des accidents qui peuvent survenir contrairement aux rubriques mérite d'être étudiée à part. En la possédant bien, on est à même de rencontrer toutes les défectuosités parfois très pénibles qui peuvent se présenter.

Conclusion pratique : un exercice très louable, pendant sa retraite, est de repasser avec soin les rubriques du Missel.

### II. — Préparation à la Communion et action de grâces.

Le Canon 810 fait un devoir aux prêtres de se préparer par de pieuses prières à la célébration du sacrifice eucharistique, puis, la sainte messe terminée, de rendre grâces à Dieu pour un si grand bienfait. C'est donc un précepte disciplinaire qui nous oblige en conscience, et qui a pour double objet la préparation immédiate à la célébration de la messe et l'action de grâces.

Mon intention n'est certes point de vous rappeler une obligation qui tient à la nature même des choses, et à laquelle, grâce à Dieu, les prêtres se montrent très généralement fidèles. Ils le font même d'une manière édifiante, surtout pour le petit monde de servants et d'enfants de chœur, qui en tirent pour eux-mêmes une leçon précieuse.

Tout au moins pourrais-je peut-être, non sans utilité, insister sur l'emploi habituel des prières liturgiques, insérées aux premières pages du Missel, et dont la reproduction intégrale se trouve sur des cartons spéciaux généralement attachés aux prie-Dieu dans la

sacristie. Par le fait même qu'elles nous sont indiquées par la sainte liturgie, et aussi parce qu'elles sont prises à peu près entièrement dans les livres saints, ces prières comportent une efficacité particulière, et aucune autre ne saurait être mieux adaptée à la circonstance. Elles sont d'ailleurs commandées : *Orationes inferius positas pro temporis oportunitate dicat.*

En effet, pour peu qu'on les lise attentivement, on constate bien vite qu'elles renferment l'expression très nette des sentiments dont nous devons offrir à Dieu l'hommage, soit avant, soit après la messe.

Mais pour le moment, j'ai autre chose en vue. Les progrès de la piété, accentués par la dévotion au Sacré-Cœur, et plus encore les directions et les exhortations de notre Saint-Père le Pape Pie X de pieuse mémoire, ont eu pour effet, et il faut en bénir le bon Dieu, de multiplier notablement les communions, même pendant la semaine, et non seulement dans les maisons religieuses, mais aussi parmi les fidèles.

Je dis qu'il faut en bénir le bon Dieu, car en prenant pour acquis que toutes ces communions sont ferventes, elles accusent bien certainement une vie surnaturelle très répandue, et dont les fruits ne sauraient être trop appréciés dans le monde spirituel.

J'en conclus que non seulement il n'y a pas lieu de restreindre un tel mouvemnet de piété, mais il faut en même temps travailler à lui garder toute son importance et toute sa valeur.

Or, il m'a semblé que la négligence, la routine, et peut-être aussi une compréhension insuffisante du mystère eucharistique pouvaient facilement entraîner certains abus auxquels je crois qu'il serait facile de parer dès maintenant.

La préparation à la communion est une chose essentielle au mérite même de la communion. J'admets que la forme ici est relative et plus ou moins indiffé-

rente. Mais la chose elle-même, à savoir... ces prières pieuses, comme s'exprime l'Eglise, doivent précéder un acte aussi sérieux, aussi grave, aussi divin, que celui de la communion.

S'il est vrai qu'il faut disposer son âme à la prière elle-même ; s'il est vrai que nous devrions toujours être en quelque sorte en prière, c'est-à-dire en présence de Dieu et en communication habituelle avec Lui ; s'il est vrai que la prière elle-même, quelle qu'elle soit, requiert la solitude, le silence et le recueillement; s'il est vrai enfin que Notre-Seigneur Lui-même nous a donné en tout ceci la leçon et l'exemple, comment pourrions-nous admettre que la communion, pour les fidèles, se fasse couramment au saut du lit ou à l'entrée à l'église, avec une précipitation qui ne permet point de supposer la simple récitation des actes les plus indispensables.

J'en dirai autant de l'action de grâces. Mon Dieu, que l'on paraît souvent bien pressé de se sauver de l'église la messe à peine achevée! Et c'est tout de suite la vie extérieure, la dissipation de l'esprit, la conversation bruyante, le déjeûner, la récréation.

Qui donc pourrait dire que l'on vient de recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la communion eucharistique? Pouvons-nous laisser prendre pied à de pareils abus? Y a-t-il moyen de les empêcher?

Je connais au moins une réponse indiquant un obstacle, c'est que les communions se donnent en dehors ou indépendamment de la messe.

Et alors la partie de la messe que l'on entend sert de préparation et d'action de grâces, suivant qu'elle précède ou suit la communion.

Eh bien, j'admets le fait. Je l'ai constaté moi-même et bien souvent. Est-il bien conforme à la pensée de l'Eglise? Répond-il bien au sentiment de la piété eucharistique? les communions multipliées et faites de

cette façon sont-elles vraiment des communions désirées par Notre-Seigneur et avantageuses pour les âmes?

Je réponds par une citation qui renferme elle-même des indications authentiques.

« L'Eglise reconnaît la faculté de distribuer la Sainte Eucharistie non seulement au moment de la communion *intra missam*, mais même s'il s'agit d'une messe privée, tout avant de commencer cette messe, ou bien, la messe finie, avant de quitter l'autel pour rentrer à la sacristie. (Can. 846.) Quant à la communion qu'on se proposerait d'accorder tout après la consécration, ou de continuer, si l'usage existe, Rome déclare qu'il y a là un abus à faire disparaître : « *Abusum esse interdicendum.* » (S. R. C., 11 mai 1878.)

Le droit et le devoir du prêtre fixés, voici celui des fidèles. Ils peuvent se présenter à la Sainte Table avant ou après une messe privée, quand ils ont une raison juste et raisonnable de le faire ; mais éclairés et dirigés au besoin *in foro interno* par leur confesseur, ils se rappelleront qu'il est de haute convenance d'unir intimement la communin avec le sacrifice, et que, la distribution de la Sainte Eucharistie *intra missam* demeurant toujours la règle, il ne faut pas s'en écarter par caprice, pour suivre les autres, obéir à la mode, ou sans intention droite et plausible. (S. R. C., 17 juillet 1894.)

Les choses ainsi mises au point, il y a lieu de supprimer l'abus de faire donner la communion par le prêtre de semaine après la consécration. On ne voit pas non plus la nécessité de recourir à ses bons offices pour suppléer le célébrant avant ou après la messe, quand il y a si peu de communiants, et il me semble exagéré de mobiliser deux prêtres et à trois reprises différentes, pour arriver à communier une douzaine

de personnes dans l'espace si restreint d'une demi-heure à peine.

Un peu de bonne volonté de la part des communiants et des communiantes suffirait à supprimer de pareils abus, où la coutume n'a pas toujours la piété pour compagne.

(Voir *Ami du Clergé*, mai 1920.)

### III. — Fêtes supprimées.

Un décret de la Congrégation du Concile du 28 décembre 1919 donne une liste authentique des fêtes supprimées dans l'Eglise, mais auxquelles demeure attachée l'obligation, sauf privilège contraire, de dire la messe *pro populo*.

Voici cette liste dressée par la Constitution d'Urbain VIII, 13 septembre 1642 : Les lundis et mardis de Pâques et de Pentecôte, l'Invention de la Sainte-Croix, la Purification de la Sainte-Vierge, l'Annonciation de la Sainte-Vierge, la Nativité de la Sainte Vierge, la Dédicace de Saint Michel Archange, la Nativité de Saint Jean-Baptiste, les fêtes des Saints Apôtres : André, Jacques, Jean, Thomas, Philippe et Jacques, Barthélemi, Matthieu, Simon et Jude, Mathias ; les fêtes de Saint-Etienne, premier martyr, des SS. Innocents, Saint Laurent, Saint Sylvestre, Sainte Anne, le patron du lieu.

Pour ce qui regarde l'obligation de dire ces jours-là la messe *pro populo*, vous pouvez vous en tenir à la circulaire que je vous adressais naguère à ce sujet.

## IV

### 1° *Vie paroissiale et Questions sociales.*

Pour l'organisation des forces et la mise en marche des œuvres sociales, c'est errer que d'ignorer l'organisme fondamental de la paroisse. C'est dans son sein que doivent prendre racine les œuvres sociales de tout nom. A dire vrai, supposons que dans un pays donné, toutes les paroisses, bien dirigées par des pasteurs dévoués, au zèle aussi intelligent qu'infatigable et tout surnaturel, soient elles-mêmes maintenues dans l'observation régulière et parfaite des règles de la justice dont la base unique est le sens religieux, nous aurions par là même le pays tout entier. Est-ce assez évident?

Au contraire, quand on enlève de leur milieu respectif et naturel les meilleurs citoyens, les plus riches, pour les enrôler à part dans des organismes (cercles, ligues, sociétés), soit disant supérieurs, sous prétexte de former ou de grouper des élites, laissant dédaigneusement au curé le *commune vulgus*, qu'on dise ce qu'on voudra, l'expérience est faite, ailleurs comme ici, le zèle s'émousse vite dans le découragement et l'abandon, et la masse est indifférente à ce que fait une classe qui lui est étrangère.

*Positis ponendis*, il faut dire la même chose des diocèses et de leur organisation générale.

Et puis l'esprit de l'Eglise sur ce point est parfaitement connu.

EXTRAIT DU DISCOURS DU COLONEL KELLER AU CONGRÈS CATHOLIQUE D'ANNECY.

*Les questions actuelles* (3 janvier 1914.)

Aussi, Messieurs, lorsque je me réjouis de ce que vous avez fait, il faut que je vous adjure de faire encore davantage. Vous êtes venus avec la volonté de consolider et de développer nos unions paroissiales et votre union diocésaine.

Diocèses et paroisses, ce sont les familes séculaires de la société catholique, et si vous remontiez le cours de leur histoire, vous constateriez comment, dans leurs laborieuses alvéoles, l'Eglise édifia sous la direction de ses prêtres et des mains de ses fidèles, tout l'édifice de la civilisation chrétienne. Ne sont-elles pas toutes prêtes pour entreprendre la défense et la restauration de cet édifice? Ne faut-il pas que dans leur bienfaisante solidarité, le clergé et les laïcs puissent ordonner à nouveau le faisceau de leurs efforts pour vaincre la redoutable unité des sociétés maçonniques appuyées sur la centralisation de l'Etat?

Réfléchissez, étudiez, raisonnez; il y a là matière à vingt Congrès. Mais, sans tarder, mettez-vous à l'œuvre ; placez-vous en face des besoins de vos paroisses respectives et de votre diocèse. La pratique vous éclairera mieux que tous les discours.

2° *Benoît XV sur la Question Sociale.*

LETTRE A L'ÉVÊQUE DE BERGAME

Dans la ville de Bergame, en Italie, un Office du travail, institution excellente ayant pour objet de promouvoir les œuvres économiques et sociales, avait dé-

vié de l'esprit premier de sa fondation et se laissait aller à des intempérances de langage et à des procédés subversifs dont les grèves même n'étaient pas exclues.

Ce qui aggravait la situation, c'est que plusieurs prêtres se trouvaient parmi les principaux dirigeants de cet Office.

Les catholiques étaient divisés ; l'Evêque dut intervenir par une première condamnation. Benoît XV écrivait ensuite une lettre dans laquelle, après avoir rendu témoignage à la vigilance et à l'activité de l'évêque de Bergame, le Pape pose ce principe : Ceux qui dirigent le mouvement social doivent s'en tenir scrupuleusement à la doctrine contenue dans la célèbre Encyclique *Rerum Novarum* et dans les autres Lettres apostoliques. Ils doivent avant tout se rappeler « que, en cette vie brève et sujette à tous les maux, personne ne peut être heureux ; que la vraie, la pleine et éternelle félicité nous est réservée au ciel, comme récompense d'une vie vertueuse ; que nous devons diriger toute notre activité vers le ciel ; que, par conséquent, nous devons veiller, non pas tant à faire valoir nos droits qu'à observer nos devoirs ; que, toutefois, il est permis, même durant cette vie mortelle, d'améliorer, autant qu'il est possible, notre sort, en cherchant de meilleures conditions de vie ; que rien n'est plus favorable au bien commun que la concorde et l'union de toutes les classes, lesquelles vivent en bonne harmonie, grâce surtout à la charité chrétienne.

« Combien mal, par conséquent, continue le Pape, ils pourvoiraient au bien des ouvriers ceux qui voudraient améliorer leurs conditions de vie, mais en les aidant uniquement à conquérir les biens fragiles et caducs d'ici-bas, ceux qui, non seulement négligeraient de les guider avec les principes de la doctrine

chrétienne concernant leurs devoirs, mais les rendraient toujours plus hostiles envers les riches, et tout cela par des paroles amères et violentes comme en usent nos adversaires pour pousser les multitudes à bouleverser la société civile. »

Cela dit, Benoît XV exhorte ceux qui ont reçu de la Providence plus de talents et d'aptitudes à se dévouer généreusement en faveur des humbles. « Tous ceux, dit-il, qui ont plus de savoir que d'autres ne doivent pas refuser d'aider les ouvriers de leurs conseils, de leur autorité, de leur parole, surtout de favoriser les œuvres créées providentiellement dans ce but. Ceux qui ont des richesses en surabondance ne doivent pas mesurer leurs propres rapports avec les prolétaires a la mesure de leur droit strict, mais plutôt selon les normes de l'équité. Nous les exhortons même à se comporter en cela avec la plus grande indulgence, largeur et libéralité, donnant du leur le plus qu'il leur sera possible. »

D'autre part, le Pape rappelle à ceux qui se trouvent dans une condition inférieure que la diversité des classes sociales vient de la nature, et, par conséquent, de la volonté de Dieu, et cela pour le plus grand avantage des individus et de la communauté. Qu'ils se souviennent aussi que, malgré tous leurs efforts et tout l'appui des bons pour améliorer leur sort, il leur restera toujours une part de souffrances « non petite ». S'ils sont sensés, ils ne voudront pas essayer de monter au-delà de la limite possible à leurs aptitudes; ils supporteront les maux inévitables avec cette résignation et cette fermeté qui donne l'espérance des biens immortels.

Le Pape met ensuite en garde contre les socialistes, « ennemis funestes de la foi catholique et de la société civile ». Il exhorte le clergé, et surtout les curés, à les combattre énergiquement. « Qu'il n'y ait personne

parmi eux, dit-il, qui croie qu'il s'agit là d'une mission étrangère au saint ministère pour la raison qu'on est là sur le terrain économique ; c'est le salut des âmes qui court du danger sur ce terrain.

« Aussi, conclut le Pape, c'est notre volonté que, au nombre de leurs devoirs, les prêtres inscrivent celui de se vouer à la science et au mouvement social dans la mesure où ils le pourront, par l'étude, par la vigilance, par l'action ; qu'ls aident par tous les moyens ceux qui travaillent dans ce but. »

La parole du Pape dépasse de beaucoup l'incident de Bergame. Elle a déjà provoqué une profonde impression dans toute l'Italie.

A Bergame, la lettre du Pape a eu un excellent résultat ; les dirigeants de l'Office du travail ont donné leur démission. L'évêque leur cherche des successeurs. Dans le reste de l'Italie, les groupes d'avant-garde sont en train de se dissoudre.

### 3° *L'Evangile et les Questions sociales.*

Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas donné son Evangile uniquement pour un peuple, ou pour un temps limité. Quand Il dit : « Prêchez l'Evangile à toute créature; enseignez toutes les nations ; voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Il marque clairement que sa doctrine s'applique à l'humanité tout entière et aussi longtemps que durera le monde.

Ce qu'on appelle aujourd'hui questions sociales désigne certains problèmes de l'ordre moral déjà posés dans l'Evangile, qui en fournit la solution complète.

Pour traiter ces questions, pour étudier ces problèmes, il faut donc revenir aux enseignements de Notre-

Seigneur. C'est précisément parce que ces enseignements eux-mêmes ont été oubliés ou dédaignés que l'on se trouve plus ou moins désorienté. On a bien vite retrouvé sa voie à la lumière des préceptes divins. Voyons un peu :

« Que celui qui possède deux tuniques en donne une à celui qui n'en a point. Que celui qui est pourvu d'aliments fasse de même.

« Abstenez-vous de toute violence et de toute fraude.

« Contentez-vous de votre solde.

« L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

« Remplissez ces urnes... portez maintenant...

« Il trouva dans le temple des vendeurs de bœufs, de brebis et de colombes, et des changeurs assis. Ne faites pas de la maison de mon Père une maison de trafic.

« Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat.

« Les béatitudes se résument dans la charité, la justice, et la soumission à Dieu dans les épreuves.

« Malheur à vous, riches... le mauvais riche... le vieillard mendiant. Raca : la colère, la rancune, la vengeance, les procès... l'amour du prochain, la bienveillance sociale.

« Ne jugez point et vous ne serez point jugés... la paille et la poutre.

« Le divorce : ne point séparer ce que Dieu a uni.

« Le parjure : ne faites point de serments.

« L'aumône : ses qualités, ses défauts, sa récompense.

« Les divisions intestines : royaume divisé contre lui-même.

« L'économie domestique : ramassez les restes.

« Le paiement des impôts : rendez à César ce qui appartient à César.

« L'hospitalité pour les sans abri.

« Le soin des infirmes : le bon Samaritain.

« Les biens de la terre : leur fragilité.

« Devoirs des serviteurs privés ou publics : l'administrateur infidèle.

« Le calcul habile des enfants de ténèbres.

« L'abus des richesses : égoïsme, dureté, insatiable.

« Le soin et le respect des enfants.

« Salaire des ouvriers : obligatoire ; pleine mesure.

« Obligation de faire fructifier les talents confiés. »

N'y a-t-il pas là de quoi couvrir tous les cas posés par nos questions sociales? Ceci est d'autant plus vrai que nous n'avons guère à descendre dans des détails qui se modifient chaque jour. Les principes restent les mêmes, leur application seule est variée. Il importe donc de scruter l'Evangile et d'y puiser toute la substance des enseignements qu'il nous incombe de prêcher en conformité avec les enseignements de l'Eglise.

### 4° *La Justice.*

C'est la base essentielle de toutes les questions sociales sans exception. Parce qu'elle est offensée, et dans la mesure où elle est offensée, ces questions naissent; il faut les résoudre sous peine de voir le désordre s'implanter à demeure dans la société.

La formule générale est donc celle-ci : faire régner la justice. Or, il est triste d'avoir à constater que, depuis quelques années, non seulement la justice est couramment violée, mais on dirait que la notion même élémentaire du droit d'autrui est disparue chez un grand nombre, et d'ailleurs à tous les degrés de l'échelle sociale.

Le vol, puisqu'il faut l'appeler par son nom, se répand sous les formes les plus variées et les plus

complexes. C'est même l'objet d'une plainte universelle.

Une excellente manière, pour le prêtre, de faire de l'action très pratique, serait donc d'abord de bien se remettre en mémoire la doctrine théologique touchant la justice, puis de donner une série de sermons sur ce sujet, et d'appliquer énergiquement cette même doctrine au confessionnal, selon les différents cas.

En conséquence, je désire qu'à partir du premier dimanche de l'avent, on donne, dans toutes les églises du diocèse, une série d'instructions sur la justice, de manière à résumer toute la doctrine théologique en cette matière. Au besoin je pourrai, comme cela se pratique dans d'autres diocèses, déterminer le sujet précis de chaque instruction.

5° *A propos de la Semaine sociale.*

Valleyfield, P. Q., 18 juin 1920.

A Monsieur Guy Vanier, Montréal,

Cher Monsieur,

En ces jours de visites pastorales, de confirmations, de réunions et de séances multiples, il m'a été impossible de répondre plus tôt à votre estimée lettre du 4 courant, et je vous prie d'agréer mes excuses pour ce retard bien involontaire. Je voudrais de même avoir une heure à moi pour répondre un peu dignement à votre attente et vous adresser les paroles d'encouragement que vous demandez, et auxquelles vous avez tous les droits. En effet, vous m'écrivez en qualité de secrétaire général et au nom de la commission de la première *Semaine sociale* au Canada, et cette semaine sera tout entière consacrée à l'étude approfondie de

la célèbre encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers et dite *Rerum novarum*. Aucun sujet ne saurait être plus intéressant en lui-même, ni plus véritablement pratique dans les temps actuels. Il est donc juste que ceux qui, à raison de leur charge et de leurs fonctions, doivent se préocuper de notre avenir social, religieux et national, prêtent tout l'appui en leur pouvoir aux efforts tentés pour garantir contre toute déchéance les éléments essentiels de notre prospérité future. Voilà pourquoi, cher Monsieur, je tiens tout d'abord à vous féliciter de la lettre autographe que Notre Très Saint-Père le Pape Benoît XV a daigné vous écrire, et qui est bien le plus précieux des encouragements que vous pouviez espérer. Je souscris aux paroles si bienveillantes de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, et, si la chose peut ne pas être déplacée, je m'unis de tout cœur aux bénédictions de notre vénéré Métropolitain et à ses vœux de plein succès pour les travaux de la Semaine sociale. Je n'aurai malheureusement pas le plaisir d'y assister. Je l'aurais fait très volontiers, si mes occupations me l'avaient permis, et précisément pour entendre traiter à fond des questions qui, durant ces trente dernières années, ont agité tous les peuples sans exception. L'encyclique *Rerum novarum* a été dès son apparition accueillie par tous, et même par les incroyants, comme une charte de la liberté humaine et de la dignité chrétienne, reconnues et affirmées dans le plus humble travailleur. Tous les problèmes liés au conflit créé ou redouté entre les classes sociales y sont abordés et traités avec ampleur, à la lumière de la vérité éternelle ; l'on y voit que l'Evangile et la doctrine traditionnelle de l'Eglise gardent la clef de leur complète solution. Aussi la parole pontificale eut-elle ce privilège d'une opportunité qui non seulement n'a pas été amoindrie par le temps, mais s'est plutôt accentuée avec les an-

nées et les événements. Aujourd'hui comme en 1891, les évêques et le clergé, les hommes d'Etat, les économistes et les syndicats ouvriers eux-mêmes se font un devoir et un honneur de connaître l'enclyclique, de la citer, de la commenter et d'appuyer sur ses données les thèses de leur préférence en tout ce qui touche les relations obligées entre le capital et le travail. Mais il en est de la parole du Pape comme de celle de Dieu dont elle est le fidèle écho. Les interprétations sont parfois risquées ; les idées préconçues empêchent trop souvent de l'entendre dans son véritable sens, et tous n'en retirent pas les mêmes fruits. C'est ce à quoi la *Semaine sociale* s'efforcera de parer en faisant de l'encyclique et de chacune de ses parties une étude sérieuse, sise au point de vue véritable, sous la clarté de la vérité révélée et de la saine philosophie. C'est un travail considérable que votre commission se propose d'acomplir ; j'en augure le plus grand bien pour notre société canadienne ; et je fais des vœux ardents pour que toutes les aspirations de ceux qui vont participer à ce noble labeur, soient pleinement réalisées selon le désir exprimé par le Saint-Père : « *Ut catholici opifices omnes... audiant quid eos ad meliora sibi paranda doceat atque hortetur Ecclesia mater.* »

Veuillez me croire, cher Monsieur,
Votre tout dévuoé en N.-S.

† Joseph Médard,
*Evêque de Valleyfield.*

### V. — La permission de porter la barbe.

Le Code canonique, Canon VI, par. 6, dit que toute loi disciplinaire, en vigueur jusqu'ici et qui n'est contenue ni explicitement ni implicitement dans ce nouveau Code, a par là même cessé d'exister : *Si qua ex cœteris disciplinaribus legibus, quae huc usque viguerunt nec explicite nec implicite in Codice contineatur, ea vim omnem amississe dicenda est.*

Par ailleurs, le Canon 136 dit simplement : *Capillorum simplicem cultum adhibeant.* Le nouveau Code ne parle donc pas du port de la barbe pour les clercs. Est-ce donc à dire qu'il est désormais permis?

La question a été posée à la Sainte Congrégation : *An Codice Juris Canonici data sit quibuscumque clericis saecularibus libertas gestandi barbam, et, respective, an Episcopis competat prohibitionem hucusque vigentem in suo robore sustinere pro dioecesibus suis?*

Et la Sainte Congrégation du Concile a répondu, le 10 janvier 1920 : *Negative ad primam partem ; affirmative ad alteram.*

Et cette décision a été le lendemain approuvée par le Saint-Père.

D'où il suit que la défense de porter la barbe est maintenue telle qu'elle était, et qu'il appartient aux évêques de maintenir, selon le cas, cette défense dans leurs diocèses.

Les motifs allégués sont : 1° Qu'il ne s'agit pas ici d'une véritable loi ecclésiastique générale et prohibitive. Une telle loi ne se trouve nulle part. Ce qui a toujours été défendu, c'est de soigner sa barbe comme les gens du monde. 2° Il s'agit donc d'une coutume qui s'est avec le temps généralisée. 3° Les lois particulières touchant le port de la barbe pour les clercs ont été édictées dans les divers diocèses conformé-

ment à l'usage universel qui a prévalu par toute l'Eglise latine. Pour introduire maintenant une coutume opposée, c'est-à-dire pour permettre le port de la barbe, contradictoirement avec l'usage universel, l'autorité des Ordinaires ne suffit point, il faut le consentement au moins tacite du Pasteur suprême ; cela est nécessaire pour écarter les nouveautés modernistes, garder l'unité de la discipline, et en toutes choses, spécialement dans la vie extérieure des clercs, une parfaite conformité avec l'Eglise Romaine.

Conclusion : Le port de la barbe demeure interdit aux ecclésiastiques ; dans les cas particuliers, il faut recourir à l'Evêque.

### VI. — A propos de Jeanne d'Arc.

La canonisation tardive de Jeanne d'Arc a donné lieu à diverses questions auxquelles la réponse n'est pas sans intérêt, quand elles mettent en cause l'autorisation même de l'Eglise.

Relevons ici trois de ces problèmes historiques.

Et d'abord, l'Eglise fut-elle responsable de la condamnation de Jeanne d'Arc et de son supplice?

En second lieu, comment le Pape laissa-t-il se perpétrer cet attentat?

Enfin, comment et pourquoi a-t-on attendu cinq cents ans avant de procéder à la canonisation de Jeanne d'Arc.

Ne croyez pas que ces questions soient purement imaginaires.

Il serait facile de vous faire voir qu'elles ont cours même en ce pays et le fait est qu'elles sont en elles-mêmes très spécieuses.

Le tribunal de Rouen ne représentait pas l'Eglise.

Il n'était que l'expression brutale de la politique de l'époque.

Il était composé, il est vrai, d'ecclésiastiques de tout rang, et nommément d'un nombre notable de ce qu'on appelait l'Université de Paris.

Mais ce tribunal, dominé d'ailleurs par l'Angleterre, n'avait aucun souci de la doctrine, de la morale ou de la discipline de l'Eglise. Son objet unique était, par ordre, de faire disparaître, dans l'ignominie du supplice, celle à qui l'on attribuait par le sortilège les succès de la France et les défaites de ses ennemis.

La nature particulière des accusations portées contre Jeanne d'Arc la rendait justiciable de ce tribunal ecclésiastique qui, sa sentence portée, remettait la victime au bras séculier. C'était la procédure légale.

De plus, le tribunal de Rouen, malgré les objurgations répétées de Jeanne, refusa obstinément de solliciter l'intervention du Pape, qu'il écarta même positivement dans la précipitation de ses actes judiciaires. En sorte qu'il agit par lui-même, en dehors de toute participation, et même de toute connaissance de la part du chef suprême de l'Eglise.

Pour mieux saisir toute la vérité de cette affirmation, il faut se rappeler la situation de l'Eglise, à tous points de vue, à cette époque précise du drame de Rouen.

Comment expliquer le long retard apporté à la canonisation de Jeanne d'Arc? Il est certain qu'à première vue, le fait semble pour le moins très étrange, surtout quand, dans ce même mois de mai 1920, on voit le Pape Benoît XV procéder à la canonisation solennelle de saints et de saintes décédés il y a moins d'un siècle.

Cependant, aux clartés de l'histoire, la réponse se présente d'elle-même.

Rappelons d'abord que la réhabilitation proprement

dite de Jeanne d'Arc ne s'est pas fait attendre aussi longtemps, puisque moins de vingt-cinq ans après sa mort, Jeanne était, par un jugement solennel de l'Eglise, déclarée innocente des crimes dont elle avait été accusée devant les juges de Rouen, et qu'on avait prétendu lui faire expier sur le bûcher.

Mais de ce que Jeanne n'était pas coupable, de ce qu'elle était relevée officiellement par l'Eglise de ces accusations abominables, il ne s'ensuivait point qu'elle fût une sainte, encore moins une sainte à canoniser.

Or, la vocation spéciale de Jeanne d'Arc, les circonstances exceptionnelles de sa vie, ses rapports avec le monde devaient naturellement prêter à équivoque et donner lieu à des appréciations diverses, voire même à des calomnies trop faciles en l'occurence, et la chose n'a pas manqué.

Durant cinq siècles, Jeanne a eu ses admirateurs passionnés ; elle eut aussi ses détracteurs. Les écrivains le plus renommés, les artistes se sont donné libre cours et leur verve fut loin d'être toujours d'accord.

De tout cela résultait l'obscurité historique. Elle ne pouvait se dissiper que lentement, et l'Esprit-Saint, qui veille sur son Eglise, ne devait l'amener à prononcer cette canonisation qu'au moment précis de l'histoire où l'Eglise, en portant ce jugement solennel et final, peut en même temps défier toute contradiction.

Et voilà comment reprocher à l'Eglise le retard qu'elle a mis à canoniser Jeanne d'Arc, c'est lui reprocher trop de prudence et de sagesse.

### VII. — Le Bienheureux Plunket, Evêque Irlandais.

Le 23 mai de la présente année 1920, la catholique Irlande voyait proclamer bienheureux le vénérable Olivier Plunket, archevêque d'Armagh, le dernier martyr de la persécution commencée sous Henri VIII, qui sévit en Angleterre pendant plus d'un siècle et demi.

Il naquit en 1629, à Longhgrea, et quitta sa patrie à seize ans, pour aller étudier à Rome, à l'université Grégorienne, et où il fut ordonné prêtre en 1656. Il continua ensuite à vivre dans la ville éternelle en qualité de professeur, attendant le moment propice pour rentrer en Irlande.

Nommé archevêque d'Armagh, successeur de saint Patrice, il fut un prélat zélé, remarquable surtout par sa pauvreté, ayant été spolié complètement, et vivant dès lors comme le plus humble de ses prêtres.

En 1678, le trop fameux Titus Oates inventa un prétendu complot dans lequel furent impliqués un grand nombre de catholiques ; l'ignoble calomnie, trop aisée à répandre, fit condamner à mort cinq Jésuites; trente mille papistes furent expulsés de Londres ; les pairs catholiques chassés du Parlement.

Monseigneur Plunket fut arrêté le 6 septembre 1678 et condamné à mort après un odieux procès. Son supplice fut horrible. De sa prison, la tour de Londres, l'archevêque dépouillé de ses vêtements, fut traîné sur une claie d'osier, à travers les rues de la ville, et conduit au lieu habituel des exécutions capitales, où il fut pendu et décapité.

Sa mort héroïque devait mettre fin aux persécutions sanglantes en Angleterre.

La fête du bienheureux Olivier Plunket se célèbre en Irlande, le 1$^{er}$ juillet.

*Neque in Armachana tantummodo Ecclesia regenda et pascenda acquevit ser ad bonam disciplinam, fere ubique in Hybernia collapsam, instaurandam et clerum ad sanctioris vitae normamrevocandum sic proficiebat, ut at id divinitus vocatus videretur. Plura igitur venerabilis Dei Famulus cum dioecesana tum provincialia multis laboribus vigiliisque parare, summaque prudentia ac sollertia ad felicem exitum perducere ; Concilii Oecumenici Tridentini decreta in Hybernia curare promulganda, curas cogitationesque in reverentia Romanae Cathedrae provehenda collocare, monita, mandata, epistolas, documenta cuiusvis generis, quae ad officium pastorale attinerent, incredibile sollertia edere....* (Benoît XV.)

### VIII. — Saint Gabriel de l'Addolorata.

Dans le monde, ce jeune homme s'appelait François Possenti. Il était né à Assise (en Italie), patrie de saint François.

Il fit ses études primaires chez les Frères des Ecoles Chrétiennes.

A dix-huit ans, il entrait dans l'ordre des Passionnistes, fondés par saint Paul de la Croix, où il revêtait le saint habit, au couvent de Morovalle, le 21 septembre 1856, et prenait le nom de frère Gabriel de la Mère des Douleurs. Il fit profession le 23 septembre de l'année suivante. Il fut ensuite envoyé pour continuer ses études au couvent d'Isola, dans les Abruzzes, où il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, le 27 février 1862, n'ayant encore reçu que les ordres mineurs.

Sa vie très courte n'offre aucun évènement exceptionnel, et c'est plutôt en cela qu'elle est remarquable, puisque, dans le cours ordinaire des choses, il

sut donner l'exemple de toutes les vertus, et notamment de l'humilité, de la douceur et de la piété.

Après sa mort, il fit de nombreux miracles, si bien que les divers procès de sa canonisation marchèrent avec une rapidité inaccoutumée.

Déclaré vénérable le 23 juin 1896, béatifié le 31 mai 1908, il fut proclamé saint par Sa Sainteté Benoît XV, le jour de la fête de l'Ascension, 13 mai 1920.

Saint Gabriel de l'Adolorata prenait, ce jour-là, place dans la dévotion populaire, surtout pour les jeunes étudiants, à côté des Louis de Gonzague, des Jean Berchmans et des Stanislas de Kostka.

Ajoutons un très touchant détail. Durant la cérémonie de canonisation de saint Gabriel, un de ses frères, survivant, vénérable vieillard de quatre-vingts ans, portait, dans la basilique de Saint-Pierre, la bannière du saint, son petit frère de jadis.

### IX. — Le huitième Centenaire de Saint Norbert et de l'Ordre des Prémontrés.

Saint Norbert, d'origine allemande, chanoine, vint en France, il y a huit siècles, pour y fonder l'Institut qui porte en même temps son nom, les Norbertains, et celui de la localité où il fit son premier établissement : Prémontré.

Il voulut surtout par son nouvel institut lutter contre l'attachement des gens d'Eglise aux biens de ce monde, et voua son ordre à la pauvreté, aux soins des pauvres, à l'hospitalité religieuse, et, très particulièrement, à la dévotion envers la très Sainte Eucharistie.

L'ordre des Prémontrés, répandu en Amérique aussi bien qu'en Europe, a une histoire très glorieuse. Ses membres se comptent par milliers. Ses couvents les plus prospères se trouvent aujourd'hui en Belgique.

Vous vous souvenez de Monseigneur Heylen, venu à Montréal comme président général des Congrès Eucharistiques et qui a fait si grande figure épiscopale ; évêque de Namur, il appartient à l'ordre des Prénomtrés de saint Norbert. Vous vous expliquerez l'intérêt qui s'attache pour nous à la célébration du huitième centenaire de sa fondation.

### X. — Saint Jérome.

Saint Jérôme, contemporain de saint Ambroise et de saint Augustin, mis comme eux au nombre des premiers Pères de l'Eglise latine, fut peut-être le plus infatigable travailleur. Il voulut d'abord entendre les plus habiles maîtres des diverses contrées où florissaient les études, recueillant, dit-il lui-même, comme nue abeille industrieuse, le suc de toutes les plantes qui se trouvaient sur sa route.

Il se forma une bibliothèque en copiant tous les traités de valeur sur lesquels il put mettre la main.

Le Pape saint Damase, connaissant son mérite, le retint auprès de lui pour s'en servir dans les grandes affaires de l'Eglise et spécialement pour l'étude des questions dogmatiques et disciplinaires. Saint Jérôme profite de son séjour à Rome pour corriger l'ancienne version latine de la Sainte Ecriture, où les copistes avaient laissé beaucoup de fautes.

A la mort du Pape Damase, saint Jérôme se rendit à Bethléem où il se fixa en 385. C'est là qu'il composa ses principaux ouvrages.

Jean, patriarche de Jérusalem, lui donna le titre officiel de Parochus de Bethléem. Saint Jérôme est le premier connu comme ayant porté le titre de curé.

Saint Jérôme a laissé d'immenses travaux. Ses écrits nous permettent de remonter aux sources mê-

mes de la tradition. Ses polémiques, surtout avec Rufin et saint Augustin, sont d'un très vif intérêt ; ses homélies sont fréquemment citées au bréviaire et dans la prédication. Rien donc d'étonnant que l'Eglise s'apprête à célébrer, par des manifestations scientifiques et littéraires, le seizième centenaire de la mort de saint Jérôme.

Ces fêtes auront lieu à Rome à l'automne de l'année 1921.

### XI. — Dante Alighieri et Saint Thomas.

L'année prochaine, on célébrera dans le monde intellectuel le sixième centenaire de la mort le Dante Alighieri. Le poète, né en 1265, à Florence, mourut à Ravenne en 1321 .

L'Eglise a pris elle-même l'initiative de ce jubilé dont le héros lui appartient en effet à tous les titres.

Déjà, avant la guerre, en 1913, l'archevêque de Ravenne, Monseigneur Morganti avait lancé un premier appel et tous les évêques d'Italie avaient de prime abord donné leur adhésion.

Pie X avait approuvé le projet. Benoît XV, dans un Bref du 28 octobre 1914, exprimait le vœu que les catholiques du monde entier pussent s'unir pour célébrer la gloire du grand poète que le Pape appelait « notre Dante ».

Un comité, à la tête duquel est Son Eminence le Cardinal Amette, archevêque de Paris, et comprenant avec les autres cardinaux, un grand nombre des principaux dignitaires de l'Eglise de France, s'est mis à l'œuvre pour préparer la célébration du centenaire de Dante, en travaillant activement à répandre la connaissance de l'homme et de l'œuvre dont le jubilé s'organise dans un esprit strictement catholique.

Dante, écrit le Pape Benoît XV, a puisé aux sources les plus profondes de la foi catholique et chanté, en un poème presque divin, les mystères de notre auguste religion. A cet hommage qui s'annonce comme universel, il m'a semblé que nous ne devions pas demeurer étrangers, et c'est pour cela que votre évêque a voulu s'y associer au nom de tous.

A ce propos, vous entendrez sans doute avec intérêt quelques passages d'un discours où l'illustre cardinal Mercier, archevêque de Malines, mettait naguère en parallèle Dante et saint Thomas. C'est bien pour le moment la meilleure manière de mettre sous vos yeux, en quelques lignes, un aperçu très succinct, mais substantiel, des œuvres du docteur et du poète.

« Qu'est la Somme de théologie de saint Thomas d'Aquin? La réponse synthétisée et raisonnée de la révélation chrétienne au problème de la destinée humaine.

« L'œuvre comprend trois parties. Dans la première, apparaît d'emblée Dieu, notre Dieu, celui qui nous explique d'où nous venons, ce que nous sommes, où nous allons, nous et le monde créé qui nous entoure et dont nous sommes appelés à interpréter les louanges incessantes à la majesté divine. Saint Thomas nous dit quel est ce Dieu, ce qu'est sa vie intime dans l'unité de sa nature et la trinité de ses substances personnelles ; quelle est l'œuvre créée jetée par lui dans l'espace et dans le temps.

« A la tête de ce monde sensible qui se déroule sur notre globe se trouve l'homme, agent libre, responsable de l'orientation de sa vie. Comment l'homme doit-il orienter sa vie? Le peut-il, et à quelles conditions? Tel est le thème de la deuxième partie de la Somme théologique : traité de morale, de morale générale d'abord, de morale spéciale ensuite.

« L'acte moral dirigé vers sa fin véritable, le Bien

suprême, Dieu ; les éléments constitutifs de la moralité, la distinction fondamentale entre le bien et le mal ; l'affermissement de la volonté dans le bien par la vertu et par les dons du Saint-Esprit, dans le mal, par le vice ; la notion du péché et sa génèse ; la loi morale sous ses multiples aspects ; la grâce, qui élève l'honnêteté à la hauteur de la sainteté : tel est l'objet de la première section de cette seconde partie.

« L'étude détaillée, appliquée, des vertus et des vices qui forment ou déforment l'homme parfait, le saint, se poursuit dans une seconde section, qui est une morale appliquée.

« Dans une première partie donc, Dieu, Bien souverain, s'offre à nous, nous invite à le connaître et à l'aimer ; dans une seconde partie, l'homme librement va à Dieu, se donne à lui ; l'union de l'âme à Dieu s'accomplit, la sainteté est consommée. Qui a le pouvoir de la réaliser cette merveille ? Le Christ, Verbe éternel, fait homme et Rédempteur de l'humanité.

« L'âme humaine est pécheresse : au péché de nature elle ajoute les souillures de ses fautes ou de ses crimes personnels : sa purification est l'œuvre de la grâce, la grâce est l'effet des sacrements, les sacrements sont le fruit de la Rédemption. Le Christ, ses sacrements, la grâce, artisans de la purification et de la sanctification des âmes et de leur entrée triomphale dans la gloire, font l'objet de la troisième et dernière partie de la Somme de saint Thomas d'Aquin.

« Le même thème forme l'objet, l'idée inspiratrice et directrice de la Divine Comédie. Dante appelle saint Thomas *son maître et son guide*.

« Le moine, dans sa cellule, considère l'homme, le péché, la conversion, la sainteté accomplie. Le Florentin fougueux, errant à travers les villes et les campagnes de l'Italie, observe les hommes en chair et en

os, suit leurs défaillances et leurs vices, sonde les douleurs et goûte les joies du repentir, chante les allégresses de la victoire.

« Le Docteur parle le langage de l'esprit à l'esprit, bannit les images, fait taire le sentiment, aligne et noue des concepts abstraits. Le poète ne voit l'idée qu'à travers l'image, ne le livre qu'en symbole, s'émeut, émeut, monte et descend toute la gamme des passions et le rythme du sentiment. Dans le détail et dans l'ensemble, son œuvre est une continuelle allégorie, où la pensée exprimée n'est qu'une invitation à chercher une autre pensée plus profonde, souvent mystérieuse.

« L'œuvre de Thomas d'Aquin est un traité. Celle de Dante est une épopée. Les deux se complètent. La première a ouvert la voie à la seconde, celle-ci fait vivre et vibrer celle-là. L'on ne sait qui admirer le plus, le docteur ou le chantre. Heureux le peuple, bénie la civilisation qui a enfanté ces deux génies jumeaux! Car ils sont bien, l'un et l'autre, les fils du christianisme et de l'Eglise catholique.

« Sans doute ils appartiennent à l'humanité, parce que le problème auquel ils s'attachent est le problème de la destinée humaine, mais ils appartiennent au premier chef à l'Eglise, ainsi que le proclame avec une légitime fierté notre pontife vénéré et aimé Benoît XV, parce que la solution qu'ils offrent à nos méditations et à nos enthousiasmes est celle que le Christ a apportée au monde et que notre Mère la sainte Eglise nous propose à croire, à embrasser, à réaliser.

« Reviens à la vie, dit le poète, et triomphe. » *Risurgie vinci*. Sors de l'enfer, traverse le purgatoire, entre dans la gloire du paradis.

« L'enfer, le purgatoire et le paradis ne sont pas, dans la pensée profonde du poète, les trois états : de mort irréparable, d'expiation temporaire, de béati-

tude finale, que nous révélera la vie future ; ils sont partiellement cela, sans doute, dans leur signification allégorique immédiate, mais l'allégorie est imaginée pour nous aider à pénétrer plus à fond, par la pensée, dans l'enfer moral d'un cœur coupable, vicieux, asservi à la sensualité, à l'orgueil, à l'avarice et incapable de remonter par lui-même la pente où sa nature a glissé.

« La conscience de l'état misérable où le péché a réduit l'humanité est le point de départ inévitable d'une conversion chrétienne. Se convertir, c'est gravir l'âpre montée des purifications, accepter les châtiments expiatoires, tourner vers Dieu ses espérances, chanter tour à tour *Miserere ; Asperges me, Domine, Domine, hyssopo, et mundabor*, et avec les anges *In te Domine, speravi ; beati mundo corde ;* se convertir, c'est boire aux eaux du Léthé et conquérir le droit de ne plus se ressouvenir de ses fautes passées ; c'est boire aux eaux rafraîchissantes de l'Eunoe, c'est-à-dire baigner son âme dans les eaux sanctifiantes de la contrition, de la confession, de l'absolution sacramentelle.

« Purifiée, renouvelée, vivifiée dans ce purgatoire du cœur, l'âme est revêtue de la robe nuptiale de la charité sans laquelle on n'entre pas dans le royaume des cieux ; elle peut, cette fois, chanter avec le poète :

> Du fleuve saint qui coule en cette heureuse plaine,
> Je sortis tout refait, ainsi qu'au renouveau
> L'arbre que renouvelle un feuillage nouveau.
> J'étais pur, et tout prêt à contempler sans voiles
> Les célestes clartés des divines étoiles.

« L'enfer marquait l'état de péché et de misère d'où l'âme, travaillée par la grâce, était appelée à sortir ; le purgatoire est la voie de la purification et du repentir où s'opère la conversion ; le paradis est le point d'arrivée de l'âme à la sainteté, l'arbre de vie toujours

ornée de feuillage et chargé de fruits immortels ; le banquet perpétuel du divin Agneau, c'est l'âme digne d'être admise au séjour des bienheureux et de la Reine du ciel, au foyer de la vision de Dieu, en face du Christ en son humanité et en sa divinité, de la Trinité sainte, au foyer de l'indéfectible amour. L'âme sainte a touché le but, elle a effectué, par sa coopération à la grâce, son retour à Dieu, principe et fin de l'ordre de la rédemption. Le drame est dénoué. Le problème de la vie est résolu. L'homme voyageur a changé de nom, il a conquis le prix de la lutte, il est possesseur de la béatitude, *comprehensor*. »

***

Cette longue citation amène à la conclusion qu'il n'est pas permis à des hommes sérieux et instruits, surtout à des prêtres, d'ignorer Dante et son œuvre maîtresse, la Divine Comédie, qui a depuis si longtemps conquis l'admiration universelle.

Je n'ai donc pas à vous rappeler que ce poème se partage en trois livres : l'enfer, le purgatoire et le ciel, comprenant en tout quatre cents chants ; qu'on voit exposée, sous la forme poétique la plus élevée et la plus variée, toute la doctrine catholique ; que celle-ci n'est point diminuée par les applications personnelles de l'auteur ; qu'elle est, pour lui-même, une occasion qui se présente à chaque page d'affirmer sa foi dans les plus augustes mystères, en même temps que d'exprimer les sentiments religieux les plus intenses.

Les passages émouvants sont nombreux ; mais ce qu'il faut admirer par-dessus tout, ce qui d'ailleurs rend la lecture de l'ouvrage souverainement utile, c'est en tous points l'exactitude absolue et la préci-

sion. Rien n'égale, assure-t-on parmi les professeurs de littérature, les chants XXIV, XXV et XXVI du Paradis ,dans lesquels le poète théologien subit tour à tour l'examen de saint Pierre sur la foi, de saint Jacques sur l'espérance et de saint Jean sur la charité. Au reste, l'ouvrage tout entier, s'il témoigne de l'érudition transcendante de l'auteur, marque encore davantage son amour de Dieu, de l'Eglise, de la sainte Vierge, sa piété envers les sacrements remplis de la grâce du Christ et, pour les saints du ciel à la tête desquels, après les apôtres, il met saint François d'Assise, saint Dominique, saint Thomas et saint Bonaventure.

### XII. — Marguerite Bourgeois.

La Congrégation de Notre-Dame a célébré dernièrement le troisième centenaire de son illustre fondatrice, Marguerite Bourgeois. L'histoire de cette sainte religieuse vous est connue et je puis me contenter d'en rappeler les principales dates.

Marguerite Bourgeois naquit à Troyes, en France, le 17 avril 1620. Son père s'appelait Abraham Bourgeois et sa mère Guillemette Garnier.

Le 16 novembre 1653, elle arrivait à Montréal et inaugurait aussitôt l'œuvre d'éducation qu'elle devait poursuivre toute sa vie.

En 1657, elle ouvrait à Montréal sa première école dans une étable de pierre qui existe encore et que l'on peut voir tout à côté du Grand Séminaire. En 1658, le jour de la Visitation, 2 juillet, elle fondait la Congrégation qui devait se répandre et multiplier ses maisons dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord, et dans laquelle, il faut le dire à sa gloire, s'est fidèlement conservé jusqu'à nos jours l'esprit premier de la vénérable fondatrice.

Marguerite Bourgeois mourut en 1700, dans la quatre-vingtième année de son âge et la quarante-septième depuis son arrivée à Ville-Marie.

Elle fut déclarée vénérable, sous Léon XIII, par un décret de la sainte Congrégation des Rites, le 7 décembre 1878.

La Congrégation de Notre-Dame compte aujourd'hui cent cinquante-deux établissements. Depuis sa fondation, 3.258 religieuses ont fait partie de la communauté. L'institut donne l'éducation à cinquante mille jeunes filles.

Le procès de canonisation se poursuit à Rome.

Les reliques de la vénérable Marguerite Bourgeois ont été solennellement reconnues et authentiquement vérifiées, lors du Congrès eucharistique de Montréal, par le Légat Pontifical, le cardinal Vincent Vanutelli, en présence de NN. SS. Bruchési, archevêque de Montréal, Quigley, archevêque de Chicago, Langevin, archevêque de Saint-Boniface, Bourne, archevêque de Westminster, Emard, évêque de Valleyfield, Larocque, évêque de Sherbrooke, et Archambault, évêque de Joliette.

Les fêtes du centenaire ont été célébrées avec une pompe toute religieuse à la maison-mère, le 17 avril, sous la présidence du Délégué Apostolique, Monseigneur Pietro di Maria.

Nous avons, dans ce diocèse, l'avantage de posséder plusieurs maisons de la Congrégation de Notre-Dame. C'était un devoir et une joie pour l'évêque de participer au jubilé et de joindre ses félicitations et ses vœux à ceux de ses vénérables collègues, désirant reconnaître et proclamer le bien immense accompli dans notre pays et dans toute l'Amérique, par la Congrégation de Notre-Dame, poursuivant avec le même esprit l'œuvre de sa vénérable fondatrice.

Je vous communique la lettre que j'ai adressée à la

révérende Mère Supérieure Générale à l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Marguerite Bourgeois.

Révérende Mère Supérieure Générale,
Congrégation Notre-Dame Montréal.

Ma Révérende Mère,

Votre communauté se prépare à célébrer le troisième centenaire de la naissance de sa pieuse fondatrice ,la vénérable Marguerite Bourgeois, et moi, je viens vous demander la permission de m'unir à vos actions de grâces et à l'expression de la reconnaissance publique en cette circonstance solennelle qui résume près de trois siècles de faveurs reçues et de bienfaits répandus partout, sur cette terre d'Amérique, par l'admirable famille religieuse des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Si je revendique le droit de me réjouir avec vous, c'est surtout pour être à même de remplir le devoir qui s'impose, à mon âme épiscopale, d'exprimer à la Vénérable Mère Bourgeois pour l'œuvre fondée par elle, et continuée par ses dignes filles, les sentiments de la plus vive admiration et de la plus profonde gratitude. Ma mère a été longtemps votre élève, j'ai été moi-même pendant douze années chapelain dans votre communauté. Ma famille a longtemps compté plusieurs de ses membres parmi vos Sœurs. Voilà autant de liens personnels pour lesquels je bénis Notre-Seigneur- Mais il y a beaucoup plus, et mieux que cela, Evêque de Valleyfield, c'est ma joie, c'est mon bonheur, c'est à tous notre inappréciable avantage de posséder plusieurs couvents dans lesquels les Sœurs de la Congrégation continuent, avec le même zèle et la même piété, des traditions de dévouement qui remontent au berceau de la communauté et se

rattachent à la personne même de votre vénérable fondatrice. J'ai eu déjà deux fois l'occasion de le proclamer ; je me reprocherais de ne pas saisir encore celle qui s'offre aujourd'hui par la célébration du troisième centenaire de la naissance de Marguerite Bourgeois, la vénérable Mère de votre illustre et si méritante famille religieuse. Je vous prie donc, Ma Révérende Mère, d'accueillir avec bienveillance cette humble expression de mes sentiments et d'en transmettre l'assurance à ces vénérées compagnes qui se groupe ront autour de vous, le 17 avril, pour célébrer au pied de l'autel de Notre-Seigneur et en présence de sa sainte mère Notre-Dame, cette joyeuse et glorieuse fête du troisième centenaire de la vénérable Mère Bourgeois, votre illustre fondatrice, dont j'espère bien pouvoir chanter avec toute l'Eglise les célestes grandeurs au grand jour de la Béatification.

Je suis avec un profond respect,
Ma Révérende Mère,
Votre très humble et très obéissant serviteur en N.-S.

† Joseph Médard,
Evêque de Valleyfield.

### XIII. — Les Martyrs Nègres de l'Ouganda.

La foi fut prêchée de très bonne heure en Afrique. Elle eut ses martyrs, ses confesseurs et ses pontifes, docteurs qui s'appelaient Tertullien, Cyprien, Augustin, noms qui projettent un éclat des plus glorieux sur cette chrétienté qui devait plus tard être ravagée par l'hérésie, par l'invasion des barbares, et finalement par les disciples du Prophète, les Musulmans, si bien qu'elle perdit en peu de temps la civilisation elle-

même avec la foi chrétienne. C'était le retour à la barbarie. Et cela dura de longs siècles.

De nos jours avec des missionnaires, en tête desquels paraissent les Pères Blancs, fondés par le cardinal Lavigerie, l'Eglise recommençait ses conquêtes au milieu de ce peuple trop longtemps abandonné.

Elle eut de nouveau ses martyrs, ceux de l'Ouganda, dont le supplice par le feu fut à la fois épouvantable et glorieux.

Le récit très détaillé en est admirablement résumé par Notre Saint-Père le Pape dans les Lettres apostoliques du 6 juin 1920. On y voit, en présence de la cruauté des bourreaux, l'inébranlable constance des victimes, presque toutes en pleine fleur de jeunesse. Et l'occasion est favorable de mettre en lumière les fruits merveilleux de l'apostolat qui, en moins de trente-quatre ans, conduisit au baptême des centaines de mille de catéchumènes dont l'ardeur de la foi et la candeur de la vie ont trouvé leur expression collective dans la mort héroïque de ceux qui ont été déclarés bienheureux.

C'était en 1886, sept ans après l'arrivée des premiers ouvriers évangéliques sur cette terre prédestinée ; sous l'action de la grâce, la parole de Dieu commençait à produire des fruits abondants parmi des populations plongées jusque-là dans le paganisme. Trompé par des calomnies habilement dirigées contre ses pages chrétiens par son premier ministre, le roi Mwanga, jusque-là favorable à la religion chrétienne, commença par livrer au bourreau son conseiller intime, Joseph Mkasa, puis deux ou trois autres chrétiens de la cour, coupables comme lui du seul crime de *prier*. Ce fut le signal de la persécution générale : le roi déclara qu'il voulait faire massacrer tous ceux qui priaient.

A cette nouvelle, le P. Lourdel, envoyé à la résî

dence royale par Monseigneur Livinhac pour essayer de calmer la fureur du prince, semble n'y arriver que pour voir enchaîner les jeunes pages. On a lié ensemble ceux de dix-huit à vingt-cinq ans : Charles Lwanga, leur chef, est à leur tête; les enfants forment un autre groupe, dans lequel se trouve le fils d'un des plus grands seigneurs, le petit Kizito, qui depuis longtemps importunait les missionnaires pour recevoir le baptême.

En passant devant le Père, les jeunes confesseurs le saluent du regard, tandis que lui-même prie la Mère des Douleurs de lui venir en aide, pour demeurer debout comme elle et sans faiblir devant le supplice qu'on prépare à ses chers enfants.

Tour à tour enchaînés et conduits au roi, ceux-ci marchaient à la mort avec une admirable sérénité, suppliant leurs bourreaux de hâter l'heure du supplice, dans la crainte d'être épargnés et de perdre la couronne qu'ils se voyaient près de saisir.

Charles Lwanga fut appelé le premier : on le brûla lentement. Les autres furent conduits sur une colline située à une heure de la résidence royale. Les bourreaux firent de gros fagots de roseaux, dans chacun desquels ils lièrent une victime. Ils n'en faisaient pas pour Siméon Sebouta, le plus jeune des pages, qui, se croyant mis au rebut, s'écria :

— Où est mon fagot à moi? Tous en ont un, je veux aussi le mien!

On fit mine de se rendre à ses réclamations, et on le lia comme les autres, mais on le mit à part avec Denys et Ouélaba, les plus jeunes des pages, dans l'espoir que la vue du supplice de leurs aînés ferait faiblir leur courage.

Les fagots terminés, on les plaça horizontalement les uns à côté des autres. Parmi les victimes se trouvait le fils même du bourreau, le jeune Mbaga. Son

malheureux père, après avoir cherché en vain à faire apostasier son fils, voulut du moins lui épargner le supplice du feu ; il donna ordre à un de ses hommes de le délier et de l'assommer, en lui assénant sur la nuque un coup de bâton. Le corps du jeune martyr fut ensuite renfermé dans les roseaux et placé au milieu des autres.

Le feu fut mis aux fagots, en commençant par les pieds des jeunes confesseurs, pour les faire souffrir plus longtemps, dans l'espoir qu'ils renonceraient à leur foi. Vaine attente! Les martyrs n'ouvraient la bouche que pour réciter d'une seule voix les prières qu'ils avaient apprises. Une demi-heure après, les roseaux étaient consumés et l'on n'apercevait plus qu'une rangée de cadavres à demi brûlés et couverts de cendres.

Le petit Siméon et ses compagnons contemplaient ces restes fumants, attendant leur tour avec impatience. Le vieux Mkadjanja, le bourreau, qui, pour la première fois de sa vie, voyait des enfants mépriser la mort, décida de les délier et de les faire conduire en prison. Peut-être la Providence divine, ne voulant pas ensevelir dans l'oubli la fin héroïque des vingt-huit pages de Mwanga, inspira-t-elle au vieux bourreau d'épargner ces trois enfants pour servir de témoins à leur glorieux martyre.

Monseigneur Jean Forbes, évêque de Voga, auxiliaire de l'Ouganda, frère de Monseigneur de Joliette, appartient comme lui au diocèse de Valleyfield par sa naissance à l'Ile Perrot, et son baptême à Vaudreuil en 1864.

## XIV. — Le cinquantième anniversaire de la proclamation de l'infaillibilité du Pape.

Le Concile écuménique du Vatican s'était ouvert le 8 décembre 1869, dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, et y tenait régulièrement ses sessions.

Le 18 juillet 1870, après deux mois de discussion et d'examen, le Concile, dans sa quatrième session solennelle, définit et proclama le dogme de l'infaillibilité doctrinale du Vicaire de Jésus-Christ parlant *ex cathedra*, c'est-à-dire s'adressant à l'Eglise universelle, dans ses définitions en matière de foi et de mœurs.

Quatre décrets, accompagnés de quatre anathèmes, contiennent toute la question : l'un sur la primauté décernée à Pierre par le divin Fondateur de l'Eglise; l'autre sur la légitimité héréditaire des pontifes romains, successeurs incontestés du premier Vicaire de Jésus-Christ ; le troisième sur la pleine puissance et l'universelle juridiction du Pontife, pasteur de toute l'Eglise ; le quatrième, sur l'infaillibilité du Pontife, docteur dans le domaine de la foi et des mœurs.

Le même jour, Pie IX promulguait la Constitution conciliaire *Dei Filius*. Celle-ci renferme quatre chapitres, traitant successivement de Dieu, de Dieu créateur de toutes choses, de la révélation, de la foi et de la raison, envisagées dans leurs mutuelles relations.

Elle contient, pour les décrets eux-mêmes, la sanction suprême du Chef de l'Eglise.

A ce moment, la guerre était sur le point d'éclater entre la France et la Prusse. Cette guerre elle-même allait produire en Europe un bouleversement dont l'état actuel, si douloureux qu'il soit, n'est peut-être pas encore le dernier aboutissement.

La définition de l'infaillibilité pontificale arrivait donc à l'heure providentielle.

Le Concile allait être interrompu sous la pression des événements.

Le pouvoir temporel aboli avec l'entrée à Rome des Piémontais, le Pape réduit à regarder le Vatican comme une prison, il est impossible de prévoir une reprise prochaine des travaux du Concile.

Et cependant l'Eglise a plus que jamais, dans l'ordre doctrinal, besoin d'une direction indiscutée. Cette direction se trouve maintenant acceptée de tous les catholiques par le fait de la définition de l'Infaillibilité pontificale.

A l'occasion de cet anniversaire, il est souverainement intéressant de lire dans les histoires générales de l'Eglise, celle du Concile du Vatican.

**XV. — Le 9 mai, béatification de la vénérable Louise de de Marillac, veuve Legras, fondatrice des filles de la Charité, dites de Saint-Vincent de Paul.**

Louise de Marillac naquit à Paris le 12 août 1591. Son père était Louis de Marillac, seigneur de Ferrières. Sa mère, morte de bonne heure, fut remplacée par des religieuses près de l'enfant, qui reçut une éducation chrétienne et solide.

Louise de Marillac épousa, à 22 ans, Antoine Le Gras, attaché à la cour de Marie de Médicis.

Modèle des épouses et des mères chrétiennes, formée à la piété par saint Vincent de Paul lui-même, Mme Le Gras, après douze ans de mariage, perdit son mari, qui mourut le 21 décembre 1625. La pieuse veuve se consacra désormais tout entière aux œuvres de charité et particulièrement à la visite et aux soins des malades.

Elle s'associa d'autres pieuses femmes qui se mirent avec elle sous la direction de saint Vincent de Paul. Plus tard pour asseoir plus solidement les œuvres commencées, on recruta des jeunes filles qui peu à peu se formèrent à la vie religieuse proprement dite et furent les premières Filles de la Charité.

Louis de Marillac se consacra elle-même par vœu au service des pauvres, en la fête de l'Annonciation, 25 mars de l'année 1634. Cette date marque la fondation du nouvel Institut.

A ces servantes des pauvres saint Vincent de Paul assignait « pour tout monastère une maison de malades, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, pour voile la sainte modestie ». C'était du nouveau.

Les nouvelles religieuses commencent sans délai leur mission, qui comprenait, avec le soin des pauvres malades, la visite des hôpitaux, le refuge des enfants trouvés et même l'école aux enfants du peuple.

Les galériens eux-mêmes sont l'objet du dévouement des Sœurs de Charité qui, dès l'origine, étendent à toutes les misères spirituelles et corporelles un zèle et une tendresse que trois siècles d'exercice et de développement n'ont pas encore affaiblis, — ce qui est reconnu comme étant l'un des signes les plus marqués de la bénédiction divine accordée à l'œuvre d'une fondation.

Les règles définitives du nouvel institut furent promulguées le 30 mai 1656, Louise de Marillac, fut nommée supérieure à vie. Quatre sœurs avaient fait leur profession le 25 mars 1642.

La Congrégation prit une extension prodigieuse, se répandant bientôt non seulement dans tous les pays d'Europe, mais aussi bien en Asie et en Amérique. Louise de Marillac était l'amie de sainte Chantal, qui

elle-même fondait à la même époque l'Institut de la Visitation .

Louise de Marillac, bien que fondatrice et supérieure générale de sa communauté, devenue nombreuse à la fin de sa carrière, continua toujours de soigner les pauvres personnellement, comme une simple religieuse, et même de faire l'école aux enfants.

Elle mourut le 15 mars 1660. Ses restes reposent dans la chapelle où en 1830, la sainte Vierge révéla la médaille miraculeuse.

Après la béatification de Louise de Marillac, nous sommes maintenant en droit d'espérer sa canonisation dans un avenir prochain.

Nos instituts de charité ont reçu en héritage et parfaitement gardé l'esprit de Vincent de Paul et de Louise de Marillac, leurs premiers patrons.

### XVI. — Sainte Marguerite-Marie Alacoque.

Marguerite-Marie naquit le 22 juillet 1647. Elle entra au monastère de la Visitation de Paray-le-Monial, le 20 juin 1671, et deux mois plus tard, le 21 août, elle y commençait son noviciat durant lequel elle fut soumise à de rudes épreuves. Elle fut même refusée pour la profession, laquelle aurait dû avoir lieu, selon les règles ordinaires, le 25 août, et à laquelle elle ne fut admise que le 6 novembre 1672.

Le 27 décembre de l'année suivante, fête du disciple bien-aimé, saint Jean l'Evangéliste, eut lieu la première apparition de Notre-Seigneur à Marguerite-Marie. Il lui dit : « Mon divin Cœur est si passionné d'amour pour les hommes et pour toi en particulier que ne pouvant plus contenir en lui-même les flammes de son ardente charité, il faut qu'il les répande par ton moyen. »

Dans une autre apparition, le Divin Cœur se montra à la sainte surmonté d'une croix et entouré d'une couronne d'épines ; Jésus fit en même temps comprendre à sa servante privilégiée qu'Il prenait plaisir à être honoré sous la figure de ce cœur de chair, symbole de l'amour, et qu'Il bénirait les hommes si cette image était exposée et vénérée en public.

### 1° *La dévotion au Sacré-Cœur.*

La canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie, jointe à l'explosion de piété envers le Sacré-Cœur, à la suite de la guerre et un peu partout, a fait publier sur cette dévotion elle-même des écrits nombreux : Lettres pastorales, articles de revues, voire même brochures et livres spéciaux. Il s'en est suivi des interprétations qui n'ont pas toujours été marquées au coin de la plus parfaite exactitude théologique.

Disons même que les tendances émises ne sont pas toutes également sages et pourraient faire croire qu'à moins d'être exprimé par certaines manifestations extérieures purement matérielles, le culte même du Sacré-Cœur disparaîtrait par le fait. N'y a-t-il pas lieu de réagir sur ce point contre la pensée populaire qui véritablement demande à être rectifiée? Le moyen est très simple. Il consiste précisément à s'en tenir aux décisions portées, à maintes reprises, par les diverses Congrégations Romaines, et spécialement par le Saint-Office et par la Congrégation des Rites.

Et pour les mieux traduire, dans la prédication elle-même, il est bon de se rafraîchir fréquemment la mémoire en relisant ce qu'ont écrit sur le sujet les théologiens les plus autorisés.

Le Sacré-Cœur, est-il besoin de le dire en ce mo-

ment, c'est Jésus-Christ lui-même, considéré, si vous le voulez, dans son amour, c'est-à-dire dans son Cœur, — ce terme étant universellement admis pour exprimer dans l'homme et dans Dieu lui-même, le sentiment de l'amour.

Le cœur de chair devient dès lors un symbole ; l'organe lui-même fait partie de la personne du Verbe incarné. C'est, selon le langage courant, la source du sang qui a coulé pour nous sur la croix et qui continue de couler pour nous sur l'autel eucharistique.

La dévotion au Sacré-Cœur ne saurait donc être ni de près ni de loin une dévotion matérielle dont l'objet soit une chose quelconque, image ou statue qui puisse être mise à côté ou à la place de Jésus lui-même, pour accaparer des actes de piété qui doivent être donnés à Notre-Seigneur dans sa prison d'amour qui est le tabernacle.

Dès lors, Nous sommes bien à l'aise pour vous dire que la dévotion au Sacré-Cœur remonte en vérité dans le temps à l'Incarnation du Verbe dans le sein de la Vierge Marie, qu'elle a reçu de la part de l'Apôtre bien-aimé une première formule apostolique à la Cène eucharistique.

Saint Pierre, par sa triple profession d'amour, avait en vérité adoré le Sacré-Cœur, et quel que soit le nom, quelles que soient même les pratiques extérieures, la dévotion au Sacré-Cœur a toujours été une dévotion essentielle de l'Eglise.

Cette dévotion est devenue plus vivante et plus ardente depuis les temps du père Eudes et de sainte Marguerite-Marie. Les catholiques fervents, sous la direction de l'Eglise, s'y sont adonnés avec entrain dans le monde entier. Partout on souhaite le règne du Sacré-Cœur sur les esprits, sur les volontés, sur les cœurs, sur les foyers, sur les sociétés elles-mêmes.

La dévotion au Sacré-Cœur, puissant levier de piété

eucharistique, a fait multiplier les communions et, il n'y a pas à dire, la création des ligues du Sacré-Cœur a servi grandement à maintenir dans nos paroisses les hommes et les jeunes gens dans la pratique plus fidèle de leurs devoirs religieux.

Dans ce diocèse de Valleyfield, la dévotion au Sacré-Cœur a existé de tout temps, et on peut dire, sous toutes ses formes légitimes. Nous tenons à la voir s'accentuer et se développer chaque jour davantage, en se maintenant dans la plus rigoureuse exactitude doctrinale. C'est la plus parfaite garantie de son efficacité.

Il n'en est pas moins vrai cependant que sainte Marguerite-Marie, venue à l'instant marqué par la Providence pour la diffusion opportune de cette dévotion, avait été choisie pour la faire rayonner dans son monastère et de là, par la suite des temps, dans le monde entier.

C'est en juin 1675, pendant l'octave du Saint-Sacrement, que sainte Marguerite-Marie reçut la grande révélation dite des Promesses du Sacré-Cœur. Ces promesses sont aujourd'hui dans tous nos livres de piété ; elles marquent le point de départ de l'extension prodigieuse de la dévotion au Sacré-Cœur dans tous les pays du monde, et l'on peut même dire dans tous les foyers catholiques. L'oratoire spécial du Sacré-Cœur, érigé au monastère de Paray-le-Monial, fut bénit le 7 septembre 1688. Sainte Marguerite-Marie mourut le 17 octobre 1690, âgée d'un peu plus de quarante-trois ans. Elle fut déclarée vénérable le 30 mars 1824, proclamée bienheureuse le 18 septembre 1864 par Pie IX, et enfin canonisée par Sa Sainteté Benoît XV, le jour de la fête de l'Ascension, 13 mai 1920.

2° *Lettre de Son Excellence le Cardinal Billot au R. P. Lebrun.*

Rome, 30 septembre 19.

Mon Révérend et bien Cher Père,

Le P. Mallet m'a en effet apporté ces jours derniers votre nouveau livre sur le Bienheureux Eudes et le culte du Cœur de Jésus, et je viens d'en parcourir les principaux chapitres, notamment les derniers, consacrés à la controverse soulevée par l'article de Monseigneur Gauthey. Je vous en adresse mes bien sincères félicitations. Votre démonstration est aussi convaincante que possible, et tout homme de bonne foi devra forcément se rendre à vos raisons et à vos documents. D'autre part, c'est un acte de piété filiale que vous avez accompli ; c'est également une œuvre de justice, si tant est que la justice consiste à rendre à chacun ce qui lui appartient. Mais en vous lisant, j'étais frappé d'une autre chose encore : c'est que votre thèse, si solidement établie, pourra servir à rectifier les idées de beaucoup sur un point qui certes en vaut la peine. Combien en effet qui croient que la dévotion au Sacré-Cœur est tout entière fondée sur les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie, et que mettre en doute, pour si peu que ce soit, tel ou tel point de ces révélations, c'est ébranler pour autant la dévotion elle-même, c'est remettre en doute la légitimité du culte établi dans l'Eglise. Tout cela sent le fagot, n'est-il pas vrai, et n'a d'excuse que dans la grande ignorance de ceux qui pensent et parlent de la sorte, car jamais le culte de l'Eglise ne peut avoir pour fondement des révélations privées. Le culte de l'Eglise ne

s'appuie que sur le dépôt de la foi, ce dépôt depuis longtemps scellé que lui ont légué les Apôtres, et qui est contenu dans l'Ecriture et la Tradition. Si donc quelque révélation privée a aussi sa part dans l'établissement d'un culte public, d'une fête liturgique, d'une dévotion catholique, ce ne sera, ce ne pourra être qu'à titre de cause purement occasionnelle. D'un autre côté, ce n'est pas du bien fondé d'une cause purement occasionnelle que peut dépendre la légitimité de la chose à laquelle elle a donné occasion. Voilà ce que beaucoup ont oublié, ou n'ont peut-être jamais su ; voilà ce qu'il serait urgent de leur rappeler et de leur faire bien comprendre. Or votre livre servira merveilleusement à cet effet. Le culte du Sacré-Cœur repose si peu, comme sur son fondement, sur les révélations de la Bienheureuse, qu'il existait déjà approuvé et béni par l'Eglise, avant les révélations de Paray-le-Monial. Le Père Eudes l'avait établi et l'avait trouvé, non dans une révélation privée faite à lui-même ou à d'autres, mais dans les plus belles pages de l'Evangile et les plus pures sources de la théologie. Donc encore une fois, mon très cher Père, toutes mes félicitations.

Veuillez croire aux sentiments de bien sincère affection avec lesquels je suis

Votre tout dévoué *in Corde Jesu*,

L. Billot, S. J.

### 3° *La dévotion au Sacré-Cœur dans le diocèse de Valleyfield.*

Le 25 mai 1899, une Encyclique de Léon XIII prescrivait un triduum de prières au Sacré-Cœur de Jésus pour les neuf, dix et onze juin, de la même année. Le dernier jour devait se faire la consécration au Sacré-

Cœur suivant la formule édictée par le Pape lui-même.

Une autre lettre de la Congrégation des Rites, du 27 novembre 1899, décrétait que la même consécration pouvait se répéter en 1900, à la fête même du Sacré-Cœur, avec les mêmes indulgences.

L'Evêque de Valleyfield écrivait à ce propos, le 13 juin 1900 : « Bien que notre consécration au Sacré-Cœur de Jésus ait pu se faire dans toutes les paroisses de ce diocèse, à l'époque marquée par la Lettre encyclique, toutefois nous n'aurons garde de négliger de prendre avantage des faveurs qui nous sont de nouveau offertes cette année. »

Il y eut donc dans tout le diocèse une double consécration au Sacré-Cœur, la première, au mois de juin 1899, et la seconde, à la fête du Sacré-Cœur, l'année suivante.

Le 20 décembre 1900, dans une lettre pastorale, communiquant le désir exprimé par le Pape qui avait demandé que la transition d'un siècle à l'autre fût partout marquée par un acte spécial de dévotion envers Jésus-Christ Rédempteur, l'évêque s'exprimait comme suit : « Et pour que personne dans Notre diocèse ne reste étranger à ce mouvement de religieuse ferveur, Nous demandons que dans chaque famille, le matin du premier de l'an, après que le père aura béni ses enfants et que les enfants auront rempli, à l'égard de leurs parents, les devoirs de la piété filiale, tous s'agenouillent au pied de l'image de la Sainte Famille, et là se consacrent ensemble au Sacré-Cœur de Jésus en lisant à haute voix la formule édictée par le Saint-Père et qui vous sera distribuée à cet effet. Inaugurer l'année et le siècle en se donnant ainsi à Notre-Seigneur, dans toute la sincérité d'une âme chrétienne, avec tous les siens, autour du foyer domestique, se peut-il rien de plus beau, de plus forti-

fiant et qui renferme des promesses plus fécondes d'union familiale et de bonheur!

« Cette consécration de vous-mêmes au Sacré-Cœur de Jésus, au début de la nouvelle année, devra, nos très Chers Frères, influer sur toute votre vie et n'être pas simplement un acte passager et d'une portée purement transitoire.

« Vous vous donnerez à Jésus-Christ, lui offrant tout ce que vous êtes, tout ce qui vous appartient et toutes vos actions. Ce sera une nouvelle vie qui commencera pour vous, vie plus chrétienne, plus pieuse, plus sainte. »

Les renseignements les plus précis firent savoir que tout s'était accompli suivant la direction donnée par l'Evêque et que non seulement toutes les paroisses, mais encore toutes les familles du diocèse s'étaient, avec le même entrain et la même piété, consacrées au Divin Cœur de Jésus.

Déjà, sans doute, la dévotion au Sacré-Cœur avait été établie et existait, très vivante, dans tout le diocèse, et la consécration que nous venons de mentionner se trouvait être, à point donné, l'affirmation solennelle et la manifestation de la dévotion elle-même. Il en résulta d'ailleurs un essor nouveau et une activité plus grande pour ce que nous appellerons le fonctionnement de la dévotion. L'Apostolat de la prière, la dévotion du premier vendredi du mois, les ligues du Sacré-Cœur, s'affermirent dans un renouvellement complet. C'est ce qui est indiqué dans la réponse, faite par l'évêque, à une lettre au Révérend Père Desjardins, le 18 octobre 1910.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu la lettre en date du 12 octobre courant, signée par les principaux officiers de la Fédération générale des Ligues du Sacré-Cœur, Fédération qui a été votée à l'unanimité, au Congrès des Ligues du du Sacré-Cœur du Canada et des Etats-Unis, le douze septembre dernier, à Montréal, au lendemain du Congrès eucharistique.

J'ai de même pris connaissance de la Constitution projetée de cette Fédération. A l'une et à l'autre je vous apporte mon entière adhésion.

C'est mon désir ardent de voir la Ligue du Sacré-Cœur établie dans chacune de nos paroisses, ayant été à même d'apprécier le bien incalculable qu'elle produit partout où elle existe et fonctionne régulièrement.

De même je trouve très heureuse l'idée de grouper en un même faisceau, sous une direction commune, toutes les Ligues d'un diocèse, pour les unir ensuite dans une Fédération générale. C'est l'application du principe que l'union fait la force, principe qui doit surtout recevoir son efficacité quand il s'agit de diriger le mieux possible toutes les énergies d'un peuple chrétien comme le nôtre vers son perfectionnement religieux et social, et procurer par là le maintien et le développement de la vie catholique dans toutes les sphères et à tous les degrés où elle doit se manifester, c'est-à-dire partout et toujours.

Or rien ne me paraît plus propre à atteindre ce but si désirable que le groupement gradué des individus dans les Ligues locales, de celles-ci dans des bataillons diocésains, et des organisations diocésaines elles-mêmes dans une Fédération plus générale qui les en-

veloppe toutes et les fasse travailler de concert au succès des œuvres d'intérêt commun.

Pour arriver là, il nous faut nous-mêmes pouvoir compter sur le concours efficace de ceux qui sont à la tête de cette noble et généreuse entreprise. D'autre part, je puis vous assurer, mon Révérend Père, que je suis absolument disposé à me mettre à l'œuvre et à aider de toutes mes forces à la réalisation effective de cette belle idée de Fédération générale des Ligues du Sacré-Cœur.

De tout mon cœur, je demande à Notre-Seigneur à la gloire de qui nous voulons tous ensemble travailler, d'accorder à votre œuvre et à tous ceux qui s'y dévouent, les plus abondantes bénédictions.

# ERECTION

# DU CHAPITRE CANONICAL

DE LA

## CATHÉDRALE DE VALLEYFIELD

---

8 septembre 1920.

Nos très Chers Frères,

Il a plu à Notre Saint-Père le Pape Benoît XV de se rendre à notre humble demande et de nous accorder l'érection d'un Chapitre canonial pour notre Eglise cathédrale. Cette faveur est d'autant plus grande qu'elle a dû être accompagnée de dispenses exigées par les circonstances très spéciales qui ont entouré l'érection du diocèse et qui continuent d'exister.

D'après le Droit canonique appliqué dans toute sa rigueur, le Chapitre devrait être composé de prêtres qui, chaque jour, viendraient réciter ensemble l'Office du bréviaire et célébrer solennellement la messe dite capitulaire, ces prières et le saint sacrifice étant offerts, au nom de l'Eglise, à des intentions déterminées par Elle-même.

Cela suppose d'une part un clergé suffisamment

nombreux pour que les chanoines puissent disposer d'une partie notable de leur temps, et, d'autre part, des ressources financières considérables pour subvenir aux dépenses de la fondation des prébendes. En d'autres termes, les chanoines devraient avoir à ce titre leur subsistance honorable et complète, indépendamment de toute autre fonction rémunérée.

Or, la chose eût été impossible pour nous, et il n'est pas à prévoir qu'elle puisse se réaliser de sitôt.

Chacun sait que l'évêque, en prenant possession de son siège épiscopal, dut assumer une dette considérable, sans compter que des œuvres nombreuses s'imposeraient et empêcheraient pour longtemps l'Eglise mère de Valleyfield de subvenir par elle-même aux frais d'un Chapitre régulièrement organisé selon toutes les exigences du Droit.

Voilà pourquoi le Saint-Siège, tout en nous accordant le Chapitre, nous permit de laisser les chanoines continuer dans leur poste respectif, et de ne les obliger qu'un certain nombre de fois durant l'année à la récitation de l'Office canonial et à la célébration de la messe capitulaire.

Il est bien nettement marqué toutefois, dans le décret pontifical, que ces dispenses sont temporaires de leur nature, et que la loi générale de l'Eglise aura tout son effet dès que nous serons en mesure de l'appliquer intégralement.

Il ne nous est guère permis d'espérer voir nous-même notre Chapitre dans son épanouissement complet ; l'avenir dépendra de la générosité des fidèles, et cette générosité elle-même sera d'autant plus grande et plus active que l'on comprendra mieux les avantages considérables attachés à la fondation d'un Chapitre canonial dans toute l'ampleur des règles communes.

En attendant, usant largement des faveurs obte-

nues, nous avons constitué notre Chapitre avec des chanoines titulaires, des chanoines d'honneur, des chanoines honoraires et des bénéficiers, le tout conformément au Droit, tel que le Décret pontifical l'a défini pour nous jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons de même nommé le Doyen, le Théologal et le Pénitencier, assignant à chacun les fonctions attachées à son titre particulier.

Nous avons aussi déterminé certains jours de réunion capitulaire, nous réservant la liberté de provoquer des convocations spéciales selon que le besoin pourra s'en faire sentir.

Les réunions ordinaires comprennent la récitation psalmodiée de tout l'Office du jour accompagné de la messe capitulaire chantée solennellement, puis une séance du Chapitre, pour la considération des affaires diocésaines qui doivent lui être soumises.

Dans le cours de l'année, hors les mois de juillet et d'août, les chanoines présents à Valleyfield assistent avec les bénéficiers, autour de l'évêque, à tous les offices paroissiaux.

On admettra que c'est déjà beaucoup, si l'on songe qu'aucune contribution n'est encore venue alléger la charge ajoutée de ce chef à celles qui déjà pesaient sur les épaules épiscopales.

***

Or, le Droit canonique ouvert sous les yeux, il nous est facile d'apprécier le bien considérable qui déjà résulte de l'établissement du Chapitre, et de ce qu'il accomplit pour le moment.

Un Chapitre de cathédrale est un groupe de prêtres institué par l'autorité suprême pour augmenter la splendeur du culte divin dans l'Eglise, pour assister

l'évêque, l'entourer comme un sénat, lui servir de conseil dans l'administration du diocèse et, le siège devenant vacant, de le suppléer lui-même dans cette administration par la nomination autorisée et officielle du vicaire capitulaire.

Les chanoines sont donc comme une extension de la personne épiscopale dont ils agrandissent l'action, et dont en même temps ils allègent les responsabilités.

Et en plus, ils constituent un corps sacerdotal voué à la prière publique, commune, solennelle, faite éminemment au nom de la sainte Eglise pour ses intentions les plus chères et aussi les plus élevées.

En cette qualité, le Chapitre canonial retrace dans l'Evangile même ses premières origines. Sa mission est de mettre en pratique la recommandation de Notre-Seigneur à ses Apôtres, très particulièrement : « Je vous le dis en vérité : Si deux d'entre vous, c'est-à-dire si plusieurs sont d'accord ici-bas, tout ce qu'ils demanderont, ils l'obtiendront de mon Père céleste. Partout où ils seront réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » Maintes fois Notre-Seigneur appelle ses disciples à prier avec Lui. A la dernière Cène, n'est-ce pas tout le corps sacerdotal, créé cette nuit-là même par le souverain Prêtre, qui est élevé par la contemplation et par la prière jusqu'à la conversation dans le ciel. (*Conversatio in cœlis.*) Et cette prière, sur les lèvres du Sauveur, dans l'intimité de ses Apôtres-prêtres, s'offrait pour l'Eglise. « Vous êtes mes amis, je vous ai choisis, institués... tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, Il vous le donnera. » Et tout à l'heure, à l'entrée du jardin de l'agonie, Jésus, plus pressant, leur dira : « Veillez et priez. »

Notre-Seigneur a donc véritablement institué, avec le sacerdoce déjà si sublime dans son ministère indi-

viduel, la prière presbytérale en commun, plus efficace encore et plus riche en promesses.

Après l'Ascension de Notre-Seigneur, les Apôtres au Cénacle passent dix jours dans la prière unanime et, quand ils ont commencé leur apostolat et groupé de nombreux fidèles, ils instituent des diacres qui s'occuperont des choses temporelles, afin qu'eux-mêmes puissent s'adonner plus complètement à la prière.

La tradition apostolique était établie ; elle s'est continuée de siècle en siècle jusqu'à nos jours et l'on peut affirmer sans crainte que les Chapitres de cathédrales, remontant à l'ère apostolique, sont bien l'institution ecclésiastique, et même on peut dire religieuse la plus ancienne dans l'Eglise.

La prière canoniale réalise en elle-même, autant qu'il peut se faire, l'idéal communiqué au monde et à l'Eglise par Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est la prière rituelle par excellence offerte par des âmes consacrées, dans l'exercice d'un sacerdoce qui se confond avec le sacerdoce éternel du Verbe incarné. Son objet s'élève au-dessus de tout intérêt égoïste, comme ceux qui la font sont unis dans une mission commune qui augmente l'efficacité nécessairement restreinte de la piété purement personnelle et privée.

La prière canoniale, faite en commun, en public, essentiellement officielle par son caractère, tend à remplir, au nom de tous, les devoirs qui s'imposent d'eux-mêmes à l'humanité. Elle correspond à toutes les fins du sacrifice. Elle s'exprime non seulement par la psalmodie, mais encore par la sainte messe offerte selon tout l'esprit de l'Eglise, tel qu'on le voit traduit dans ces paroles de l'Apôtre : *Convenientes in unum*. La prière canoniale renferme donc l'adoration profonde de la toute-puissance divine, l'action de grâces pour tous les bienfaits reçus, la réparation ef-

fective pour tous les péchés du monde, la demande des biens spirituels et temporels que le Seigneur dispense à son gré, dans la mesure où la confiance et l'amour s'unissent pour rendre la supplication plus fervente.

C'est bien là véritablement le sacerdoce du Christ parlant par les lèvres des prêtres envoyés à cette fin, et par lequel Jésus est, en permanence, le médiateur entre Dieu et les hommes.

Or, par la volonté de la sainte Eglise, la prière canoniale s'offre en premier lieu pour les bienfaiteurs : les bienfaiteurs, dans l'esprit du Droit canonique, sont d'abord ceux qui par leurs offrandes se constituent les fondateurs ou les soutiens du Chapitre et qui contribuent par là à procurer à la cathédrale l'institution séculaire dans laquelle le diocèse tout entier reçoit le lustre de son parfait développement.

En effet, par son Chapitre de chanoines, l'Eglise de Valleyfield vient se ranger à côté des cathédrales historiques, visitées avec tant d'intérêt et remarquables moins encore par leurs richesses matérielles que par le spectacle offert chaque jour, à heures fixes, de prêtres vénérables groupés dans le sanctuaire, et faisant entendre le rythme touchant de la prière canoniale.

Nous aurons donc nous-mêmes cet avantage et cette satisfaction, malgré la modestie discrète de nos débuts capitulaires. L'absence totale de fondations préalables nous oblige à user des dispenses pontificales ; nous en diminuerons les effets, devenus moins nécessaires à mesure que nous viendront les offrandes. En attendant, nous prenons sur nous seul toute la charge et toute la responsabilité de ces humbles commencements ; nous tenons à dire à ce sujet qu'il n'entre point dans nos intentions de solliciter ces offrandes, ou de les obtenir autrement que d'une façon tout à fait spontanée et joyeuse, selon la parole de l'Ecriture

Sainte : « Le Seigneur accepte avec amour les dons qui lui sont offerts dans la joie. »

Quiconque, ayant la claire intelligence des choses qui viennent d'être dites, voudra s'inscrire, soit comme bienfaiteur isolé, soit comme chef de famille, ou à tout autre titre, sur les registres du Chapitre, saura tout simplement qu'à l'avenir, et à perpétuité, il sera, selon sa générosité, participant direct des prières, des sacrifices et de tous les mérites formant le trésor spirituel, chaque jour plus considérable, du Chapitre de la cathédrale de Valleyfield. Il saura davantage encore : c'est que son offrande contribuera, pour sa part, à multiplier les réunions capitulaires, jusqu'à ce qu'enfin elles puissent avoir lieu selon toutes les règles du Droit commun.

***

Outre la prière, les chanoines ont à remplir une autre fonction qui exige de leur part une grande sagesse, une longue expérience, un dévouement à toute épreuve et un parfait désintéressement.

Le Chapitre entoure l'évêque comme un sénat, et ses membres doivent aider de leurs conseils celui qui se trouve pour le moment investi de la charge pastorale.

Ceci nous reporte encore aux jours bénis où les Apôtres dans le Cénacle, unis à Pierre leur chef à tous, tenaient leur premier conseil pour donner un remplaçant au traître Judas.

Plus tard, les mêmes apôtres réunis à Jérusalem, en concile, délibéraient de nouveau sur les besoins de l'Eglise naissante et sur les moyens les plus efficaces de rendre plus fécond leur infatigable ministère. L'usage était bientôt devenu loi de faire appel dans

les choses plus graves aux avis, à la discrétion, à la prudence des hommes que la Providence préparait à cette fin.

Les Papes eurent de bonne heure leur collège de cardinaux appelé le Sacré Collège.

Sans le concours de leurs lumières et de leur zèle, il serait humainement impossible au Pape de répondre aux nécessités inhérentes à la charge pontificale. Les Congrégations romaines sont comme autant de ministères auxquels se distribue la diversité des affaires, et dont les travaux et les délibérations se font sous la présidence d'un cardinal. Le Souverain Pontife se trouve ensuite renseigné directement par ceux qu'il appelle ses vénérables frères les cardinaux, et ses décisions finales revêtent, même aux yeux des hommes les moins religieux, toutes les garanties voulues pour obtenir leur adhésion raisonnée et confiante.

Il en est ainsi des églises particulières, des diocèses régulièrement érigés par le Pape, à la tête desquels il a lui-même placé des chefs qui sont les évêques portant le fardeau de la charge pastorale.

Celle-ci, importante et lourde, présente parfois des difficultés, des problèmes dont la solution paraîtrait impossible s'il n'y avait, pour aider le premier pasteur, des prêtres véritablement animés de l'esprit de l'Eglise et capables d'éclairer de leurs conseils, et d'appuyer de leur concours celui qu'ils entourent comme un sénat et qu'ils assistent en vertu du titre qu'ils portent et des fonctions qui leur sont attribuées.

C'est assurément un puissant appui pour l'évêque et un motif pour tous, prêtres et fidèles, d'accueillir les directions épiscopales avec toute la confiance et la soumission voulues.

Les questions à traiter ne sont pas toutes d'une

égale urgence ou d'une même gravité ; voilà pourquoi l'Eglise a déterminé, parmi celles qui doivent être soumises aux délibérations capitulaires, lesquelles requièrent finalement le consentement du Chapitre, lesquelles, au contraire, n'exigent qu'un énoncé de leurs avis, laissant à l'évêque sa liberté d'action.

***

Le double office qui incombe au Chapitre canonial, et que nous venons d'exposer sommairement, celui de la prière et celui de conseil, est exprimé aux regards de tous dans les solennités des cérémonies pontificales. Les chanoines, revêtus de leurs insignes, entourent l'évêque et l'assistent. Représentants attitrés de leurs confrères du clergé, et résumant en eux-mêmes, pour ainsi dire, toute la foi et la piété des fidèles aussi bien que des prêtres de tout le diocèse, ils récitent à haute voix, à l'unisson avec le premier pasteur, les paroles de l'Ordinaire de la messe, dans lesquelles se trouve l'affirmation de la doctrine et la substance des prières que l'Eglise met chaque jour sur les lèvres sacerdotales, et qui prononcées dans le sanctuaire de la cathédrale, avec toute la pompe liturgique de nos fêtes religieuses, produisent une impression profonde. Mais rien ne ressort mieux de ces cérémonies que l'étroite union entre l'évêque et son Chapitre, et la puissance du concours dont l'évêque lui-même reçoit le bénéfice de la part de ses chanoines.

C'est donc avec un véritable bonheur que nous avons pu enfin réaliser ce qui avait été dès le principe l'objet de nos ardents désirs et de nos vives espérances. Nous en sommes d'autant plus heureux que l'érection du Chapitre est venue, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, à ce moment favorable entre

tous où les noms de tous les chanoines étaient proclamés à la satisfaction universelle, et que le Chapitre lui-même, par sa composition, offrait, en quelque sorte, l'image vivante du dévouement sacerdotal exercé sous toutes les formes, et que chaque ministère particulier s'y trouvait dûment représenté. Tout le clergé diocésain est présent parmi les chanoines titulaires. Les chanoines honoraires nous rattachent au temps de la fondation même du diocèse, et il était bien juste que, dans leurs personnes vénérées, l'on pût ainsi rendre publiquement témoignage au zèle et aux travaux des anciens du sacerdoce. Notre joie fut à son comble quand une bienveillance que nous ne saurions assez reconnaître nous a permis d'inscrire en tête des membres du Chapitre de la cathédrale de Valleyfield, avec le titre de chanoine d'honneur, Son Excellence Monseigneur Pietro di Maria, Délégué Apostolique, et Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal, notre vénéré Métropolitain. N'est-ce pas de bon augure pour nous que cette communauté de prières et cette participation de mérites avec ces illustres pontifes, autour du berceau de notre chapitre? L'exemple vient de haut, il soutient nos espoirs, et nous avons confiance que parmi les fidèles de notre diocèse il s'en trouvera qui, de leur propre initiative, voudront contribuer à l'affermissement d'une institution qui ne demande qu'à se développer, et dont la prospérité dépendra de la piété généreuse des fidèles.

Au cénacle, la Mère de Jésus était avec les Apôtres, et tous persévéraient dans l'unanimité de la prière. La Sainte Vierge est avec nous dans ce Chapitre qui vient d'être érigé sous le titulaire de Sainte-Cécile, et qui a voulu être aussi placé sous la toute-puissance protectrice de celle qui bénissait les Apôtres au Cénacle.

# LETTRE PASTORALE

## NOS ENFANTS

20 décembre 1920.

Nos très Chers Frères,

Les fêtes religieuses de Noël, de la Circoncision et des Rois donnent lieu, dans nos foyers catholiques, a des réjouissances familiales dont les petits enfants obtiennent la meilleure part.

Grâce à des traditions pieusement conservées, la messe de minuit, la bénédiction paternelle du premier de l'An, le partage et la distribution du gâteau royal sont l'occasion d'un échange de témoignages d'affection et de tendresse, bien faits pour cimenter à nouveau l'amour chrétien dont la source est à la crèche, dans le cœur adorable de l'Enfant divin, souriant à tous les petits enfants et les bénissant en union avec leurs heureux parents.

Aussi n'y a-t-il point, pour vous parler de vos enfants, meilleure époque que celle qui marque par d'aussi touchants mystères le passage d'une année à

l'autre. Et c'est pourquoi, nous venons, en cette veille de Noël, mêler aux vôtres nos bénédictions de pasteur, et nos meilleurs vœux pour ces mêmes enfants, qui ont, dans notre cœur comme dans le vôtre, la place privilégiée assignée par Jésus lui-même et d'une façon péremptoire.

Et c'est bien sa parole que nous voulons vous faire entendre, et ses propres sentiments dont nous donnerons l'expression.

Jésus enfant a voulu pratiquer, pour en donner l'exemple, toutes les vertus de son âge. Rien n'est mieux fait pour étonner le monde que le spectacle, dépassant toute conception humaine, du Dieu fait homme, soumis à ses parents et leur donnant toute son obéissance empreinte de l'affection la plus vive et de la vénération filiale la plus entière.

Or nous devons voir combien Jésus a aimé l'enfance dont il avait été de prime abord le modèle divin ; de quelle considération il a voulu l'envelopper aux yeux du monde, pour lui assurer le dévouement, tendre et respectueux tout à la fois, de tous ceux qui ont avec elle quelque rapport.

Dédaigneux des grandeurs, Jésus a aimé les humbles ; méprisant les richesses, il a aimé les pauvres ; avide pour lui-même de souffrances et désireux de la croix, il s'est identifié ceux qui pleurent et ceux qui souffrent : toute faiblesse, toute douleur, tout abandon semblent avoir de prime abord conquis la tendresse de son cœur.

Mais nulle classe n'a obtenu plus que l'enfance la manifestation éclatante de ses préférences sensibles, comme pour aucune il n'a commandé avec plus d'insistance l'amour et le respect.

De cette prédilection pour les petits, on peut affirmer que le divin Sauveur a fait, durant toute sa vie

mortelle, l'une des marques particulières de son apostolat divin.

Et ceci est manifeste dès la naissance du Christ.

S'il accueille les hommages des bergers et leurs modestes offrandes, aussi bien que les riches présents des rois mages, il accepte par-dessus tout le sacrifice sanglant de tant de petits êtres, tous les enfants mâles de deux ans et au-dessous égorgés dans les bras de leurs mères par ordre du cruel Hérode.

L'holocauste de ces innocentes et inconscientes victimes entre dans le plan de la rédemption ; ces agnelets, par leur mort prématurée, préludent à la mort divinement acceptée de l'Agneau, venu pour racheter le monde sur la croix, par l'offrande volontaire de sa vie. Lavés dans leur propre sang de la tache originelle, rendus à la pureté des anges par le martyre subi en haine jalouse du Christ Roi, prémices de la sainteté reconquise, ils sont cueillis comme de tendres fleurs dans le jardin où ne poussent encore, en attendant les irrigations de la grâce, que des épines et des ronces sans valeur. La terre de Rama est couverte sans doute de pleurs et de gémissements ; Rachel désolée repousse toute consolation dans la perte de ses enfants, mais les âmes des petits chantent déjà les gloires de Celui qui a voulu les prendre pour les adjoindre au cortège de ses anges.

La haine du tyran a servi l'amour du Sauveur. Sans atteindre Celui qu'il avait marqué dans sa fureur, sa cruauté, procure aux petits qu'il égorge une gloire incomparable, dont le plus grand éclat vient de l'amour de prédilection voué par Jésus aux petits enfants, devenus les premiers témoins de sa divinité. Et dans les siècles à venir et jusqu'à leur consommation, l'Eglise chantera sur terre les louanges des Saints Innocents qui triomphent dans le ciel.

***

Du reste, Jésus, au cours de ses prédications, attestera formellement l'estime qu'il fait de l'âme de l'enfant, en se l'associant pour ainsi dire pour l'élever avec lui-même jusqu'à la dignité de modèle. Un jour ses disciples lui demandent : « Maître, qui, selon vous, doit être le plus grand dans le royaume des cieux? » Une pareille question sent la prétention et l'orgueil. Jésus détrompe l'une et abaisse l'autre. Il appelle un petit enfant, il le place au milieu d'eux et leur dit : « En vérité, je vous le déclare, si vous ne changez pas et ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Celui qui se fera petit comme cet enfant, c'est celui-là qui sera le premier dans le royaume des cieux. Oui, le plus petit parmi vous, c'est celui-là qui sera le plus grand. »

Quelle leçon! Dans ce court dialogue, Jésus renverse toutes les notions courantes jusqu'alors. Il foule de ses pieds divins, ou mieux encore, il foudroie de sa parole, la sotte vanité qui attache toute importance à l'âge ou aux qualités, que l'on considère d'un œil purement humain et sans égard pour le jugement d'un Dieu qui n'estime que la sainteté. Jésus semble dire en effet : Voyez ce petit enfant, si fragile et si aimable en même temps, son innocence ignore jusqu'à la pensée du mal et sous une forme quelconque; il aime ardemment ses parents ; que sa mère soit pauvre et misérable, il la recherche et s'y attache de préférence à une reine dans ses splendeurs ; il ne sait ce que c'est que la rancune, la vengeance, l'ambition, le mensonge, la duplicité ; sa candeur est parfaite et sa confiance absolue : la simplicité d'une petite colombe, voilà ce qui résume le caractère, ce qui est toute

l'âme naïve de l'enfant, et c'est à lui que vous devez, ô superbes! ressembler par l'humilité.

Jamais l'enfant n'avait reçu pareil éloge et n'avait été élevé si haut, et c'est Jésus qui le place ainsi au-dessus de tous, pour inviter les hommes à suivre son exemple.

Jésus va plus loin. L'ayant posé comme modèle pour sa simplicité naïve, il réclame pour l'enfant à cause même de sa pureté, la bienveillance et le respect. « Celui qui reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit moi-même, et celui qui me reçoit, ne me reçoit pas seulement moi-même mais aussi Celui qui m'a envoyé. »

Voyez la force de ces paroles. Elles dépassent en ampleur le langage employé ailleurs par Jésus, et déjà si sublime, par lequel le divin Maître fait des pauvres malheureux ses propres membres, et se confond avec eux pour leur obtenir le secours de la charité temporelle.

Ici Jésus remonte jusqu'à son Père céleste, et dans la personne du petit enfant recueilli avec tendresse par ceux qui prendront soin de son corps, en lui donnant la nourriture, l'abri et le vêtement, ou de son âme, en la formant dans la vérité et la vertu par l'éducation dont lui-même demeurera la source toujours vive et le foyer toujours ardent, c'est lui sans doute, mais en même temps avec lui, c'est son Père qui est reçu et qui est acceuilli.

Il semble impossible d'exprimer par des paroles plus claires tout le mérite assuré aux soins corporels et spirituels de l'enfance, et toute la beauté des œuvres qui poursuivent cette fin sublime. A la bienveillance affectueuse qui produit le dévouement, Jésus veut qu'on ajoute pour l'enfant un respect absolu, qui écarte toute offense à la dignité de son âme et à la pureté de son cœur : « Si quelqu'un scandalisait

un de ces petits qui croient en moi, mieux vaudrait qu'on lui suspendît au cou une meule de moulin, et qu'on le précipitât dans les profondeurs de la mer. Craignez de mépriser un seul de ces petits; car je vous le dis, leurs anges contemplent la face de mon Père qui est dans les cieux. »

Quel anathème! Jamais Jésus n'avait parlé avec cette sévérité. Quelle effroyable malédiction montée du cœur de Jésus, tombée de ses lèvres sacrées, et portée contre ceux-là surtout qui auraient le malheur de ravir à l'enfance sa pureté, en lui infligeant la pernicieuse influence de l'impiété!

Combien cela s'applique-t-il avec plus de vigueur encore à l'égard de nos petits enfants, dans l'âme desquels le baptême a gravé l'image de Dieu, et qu'une protection toute surnaturelle, ménagée par la divine Providence, s'exerçant par l'autorité paternelle sous le ministère de la sainte Eglise, devrait conserver dans leur première innocence. Hélas! le scandale est pour eux à craindre. Il peut se produire au foyer par la négligence ou l'inconduite de parents malheureux, qui ne craignent point de donner sous leur toit des exemples mauvais, produisant les plus tristes ravages. Il serait aussi le fait d'une éducation fautive, laquelle contrairement à tout droit, dépenserait toute son activité sur l'intelligence pour l'instruire dans les choses profanes, sans s'occuper de l'âme elle-même pour l'élever et la former à la vertu. Ce serait même d'une façon plus générale le fruit de lois iniques qui, par le moyen des écoles et d'un enseignement soustrait à toute action religieuse, écarteraient l'Eglise, sa doctrine, ses préceptes, de la vie intellectuelle de l'enfance, jetée par le fait en dehors des voies normales du salut.

Le scandale que dénonce Jésus est bien celui qui consiste à perdre l'âme de l'enfant, en lui refusant

l'alimentation surnaturelle indispensable, qui, dans les desseins du Sauveur, doit lui être fournie par tous ceux qui s'occupent de son éducation.

***

Notre-Seigneur a voulu, dans une scène ravissante, inspirer, par son exemple, aux pasteurs des âmes dans son Eglise, les sentiments qu'ils doivent avoir et la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard de l'enfance.

On se représente facilement le tableau. C'est au déclin du jour, vers la fin de son apostolat. Il a prêché la doctrine de son Père aux foules qui le suivaient jusque dans le désert. Il a fait entendre la loi nouvelle de l'amour. Il a confondu les pharisiens, éclairé familièrement ses disciples, répandu partout ses bienfaits. Mais voici qu'il s'accorde un peu de repos. On profite de ce moment pour lui amener des petits enfants afin qu'Il les touche, leur impose les mains et prie sur eux. Et comme les disciples traitaient avec dureté et repoussaient ceux qui les présentaient, Jésus fut saisi d'indignation : « Laissez donc venir à moi les petits enfants, dit-Il, et ne les empêchez point, car le royaume des cieux appartient à ceux qui leur ressemblent. En vérité, je vous le déclare : Quiconque ne recevra point le royaume de Dieu comme un petit enfant, n'y entrera point. »

Tout parle dans cet épisode évangélique et tout est éloquent. L'empressement des mères, la joie des enfants, l'étonnement des grandes personnes, l'admiration des disciples subjugués, la douceur attrayante de Jésus, de son regard, de sa parole, le geste de cette main si souvent tendue pour les prodiges par la puissance, et qui se pose maintenant avec tendresse sur la tête des petits, ces baisers divins qui rencontrent

sur les fronts la pureté de l'innocence, enfin cette bénédiction sublime qui semble faire descendre du ciel, dans ces cœurs si tendres, toutes les grâces et tous les bienfaits.

Quel exemple et quelle leçon! Puisqu'un Dieu ne dédaigne point d'écarter la foule pour se pencher sur l'enfance, c'est donc qu'il n'y a pas lieu de dédaigner cette partie du ministère sacerdotal, qui incline le prêtre vers les âmes très jeunes, qui ne peuvent s'ouvrir encore que pour recevoir les premiers rudiments de la science religieuse. C'est donc une œuvre toute divine, égale à toute autre au moins, que celle qui a pour objet d'initier l'enfance aux mystères de la foi et aux pratiques de la piété.

Et cependant, — ceci pour donner encore plus de force à l'exemple de Jésus, — les enfants qui l'entourent, qu'Il caresse, qu'Il bénit, sont loin d'offrir alors aux regards divins une beauté complète qui ne saurait être rendue que par l'effacement de la tache originelle. Leur innocence est encore relative. Ils n'ont pas reconquis le titre d'enfants de Dieu, ni les droits à l'héritage céleste. Malgré cela, et simplement parce qu'Il n'y a pas chez eux de malice personnelle, ni de culpabilité autre que celle qui s'attache à leur origine déchue, déjà Jésus les aime, Il les chérit tendrement ; Il les sépare des autres pour les attirer dans ses bras, sur son cœur et les bénir,

Mais alors comment concevoir toute la tendresse du Sauveur pour nos petits enfants, au sortir du baptême qui les a purifiés, et pour toute la période durant laquelle se conserve d'elle-même cette innocence baptismale! Quel prix n'attache-t-Il point à ce trésor enfermé dans l'âme d'un nouveau baptisé, et de quels soins jaloux ne veut-il point garder pour lui-même ce cœur, dont les sentiments si tendres sont en même temps si purs! Jésus s'y prépare

pour sa demeure eucharistique, quand le moment viendra, le tabernacle le plus cher à son cœur, et en vue de cette prise de possession plus ample et plus complète, par l'action directe et efficace du sacrement de son amour, Il entoure l'âme du petit enfant d'une tendresse prévenante, qui peu à peu le dispose et l'amène à l'union finale la plus douce et d'une valeur surnaturelle indéfinie pour l'avenir de l'enfant.

***

On peut affirmer que dans l'Evangile, aucun détail n'est superflu, et que la précision de certains faits ou de certines paroles de Jésus, en apparence négligeables, comportent toujours un enseignement qu'il serait intéressant de dégager. Ainsi, par exemple, ne se cache-t-il pas un sens, un symbole très touchant dans cette attention de Jésus qui veut recevoir d'un enfant les quelques pains et poissons qu'Il va multiplier, — image frappante de l'alimentation surnaturelle eucharistique préparée pour l'Eglise, — afin de nourrir des milliers de personnes?

De même, est-ce en vain que ce divin Sauveur attire l'attention sur les amusements et les jeux des petits enfants, et se sert de leurs ébats bruyants comme d'une scène qu'Il regarde avec bienveillance et qu'Il emploie comme sujet de comparaison pour faire pénétrer son enseignement?

De toute la tendresse qu'Il leur a marquée, on dirait que Jésus a désiré, même durant sa vie mortelle, être payé de retour et recevoir de leur part des hommages publics, éclatants, irrésistibles d'un amour qui devait lui être d'autant plus cher qu'il était spontané et plus entièrement dégagé de tout intérêt. C'était du reste prévu par le Prophète.

Au grand Jour des Rameaux, Jésus est entré en triomphe dans sa ville où Il revient cette fois pour consommer son sacrifice. La résurrection de Lazare avait ajouté, à la série des miracles accomplis jusque-là, un éclat qui semblait lui avoir conquis tous les cœurs ; le peuple lui fait cortège, les enfants sont au premier rang, et parmi ceux qui crient le plus haut jusque dans le temple : « Hosanna au Fils de David! » Cette acclamation résume tous les hommages et toutes les actions de grâces à la suite de tant de merveilles opérées par la bonté toute-puissante du Christ, mais la voix des enfants lui donne seule toute sa signification inspirée. Incapables de réflexion, de raisonnement et même, pour la plupart, de pensées définies, leur chant est instinctif ; ils sont mus comme par une force secrète qui vient du ciel. Les anges se confondent avec ces enfants et parlent par leur bouche comme ils habitent avec eux.

Méconnu par les scribes savants, par les pharisiens rigides, par les princes des prêtres eux-mêmes, inspirateurs de la conscience publique, Jésus veut être acclamé comme fils de David, par un hosanna qui s'adresse au Fils de Dieu. C'est le peuple qui l'a fait entendre sans doute, mais parmi le peuple, au-dessus de lui, et d'une façon d'autant plus étonnante qu'ils en sont inconscients, ce sont les enfants qui donnent la grande leçon, et proclament la divinité de Jésus en lui criant : « hosanna! »

Aussi les ennemis sont-ils stupéfaits. Rien ne condamne mieux leur doute et leur orgueil. Quand eux-mêmes ignorent ou refusent de croire, ils ne sauraient souffrir chez les humbles et chez les petits le langage de la foi, ni l'ardeur des sentiments. Ceci les confond. « Entendez-vous ce que disent ces petits enfants? — Oui, sans doute, répondit Jésus, n'avez-vous jamais lu cette parole : Vous avez mis la louange

parfaite dans la bouche des enfants, et de ceux qui sont à la mamelle. »

C'est donc qu'après avoir, aux premiers jours de sa vie mortelle, reçu le témoignage des petits enfants par leur sanglante immolation, le divin Sauveur, avant d'entrer dans les heures de sa passion et de consommer son œuvre en mourant lui-même sur la croix, veut de nouveau recevoir des petits enfants le témoignage de la louange désintéressée, sincère, parfaite, qui condamne à l'avance ceux qui vont le faire mourir, comme elle juge et condamne, en se maintenant à travers les siècles, tous les persécuteurs du Christ et de sa foi dans les âmes des petits enfants.

***

Notre-Seigneur est si pénétré de l'amour qu'il porte à l'enfance que, lorsque sa tendresse veut s'exprimer complète à l'égard de ses disciples, elle emploie le langage réservé d'ordinaire aux mères à l'égard de leurs petits.

A la dernière Cène, avant de quitter le Cénacle pour le Jardin des Oliviers, après leur avoir lavé les pieds, symbolisme de leur purification spirituelle, quand déjà il leur a donné son corps en nourriture et son sang comme breuvage, dans l'acte de l'institution eucharistique, Jésus arrête sur ses apôtres son regard. Il va leur faire ses adieux suprêmes, leur ouvrir son cœur divin, leur parler ouvertement et sans figure, et, tout en leur livrant la vérité et les appelant à l'amour, il leur donne les marques de l'affection poussée à ses limites dernières, en les appelant mes petits enfants.

C'est à croire que dans le moment, il voyait se réaliser en eux, sous son action divine et par le bienfait

de la communion, la leçon donnée naguère, et que pour lui les apôtres sont, par la simplicité et l'humilité, devenus de véritables petits enfants.

Jésus-Christ a transmis à ses apôtres, et par eux à l'Eglise, l'amour de préférence qu'Il portait aux petits enfants, comme il a inculqué profondément dans l'âme de tous les pasteurs un dévouement qui semble se mesurer sur le prix qu'il faut attacher à l'innocence de l'enfant, aussi bien qu'à la préparation, dans l'âge le plus tendre, des années à venir.

Aussi, toujours et partout, a-t-on vu le ministère apostolique s'exercer avec un zèle tout particulier sur les enfants, pour les arracher d'abord, par le baptême, à la mort spirituelle puis ensuite, par une éducation soignée, les élever graduellement dans la connaissance de la vérité et l'exercice de toutes les vertus.

Pour cela, encore, voyons-nous l'Eglise, comme une mère qui défend ses petits et les arrache à la gueule de la bête qui vient fondre sur eux, garder avec un soin jaloux, et sans jamais fléchir, le bercail de l'enfance contre ce loup ravisseur qu'est l'instruction hostile où simplement étrangère à notre sainte religion.

Jamais elle n'a consenti, elle ne consentira jamais à ce qu'on fasse comme une division en deux de l'âme de l'enfant, et que l'on puisse impunément instruire son intelligence dans les choses profanes, sans se préoccuper en même temps de lui donner la formation religieuse exigée par son baptême et nécessaire à son salut.

Mais jamais la tendresse toute divine de l'Eglise à l'égard des enfants n'avait reçu une expression plus éclatante et plus douce que lorsque, naguère, Notre Saint-Père le Pape Pie X, de pieuse mémoire, brisant avec des coutumes et même des idées qui contrariaient les plus belles traditions, adressait à tous les

pasteurs la parole de Jésus : « Laissez venir à moi les petits enfants », et commandait d'admettre à la table eucharistique tous ceux qui étaient parvenus à l'usage de la raison. C'était rendre justice à l'enfance, en lui accordant la participation aux faveurs spirituelles qui lui sont dues, puisque, par ailleurs, on la soumet aux obligations des commandements divins et des préceptes de l'Eglise. C'était en même temps rendre à Jésus honneur et gloire, lui ouvrant pour la communion eucharistique les cœurs les plus purs, ceux qui, après avoir reçu Notre-Seigneur, peuvent avec plus de naïveté sans doute, mais aussi avec plus de sincérité et de charme, répéter le cri de l'amour et de la foi : hosanna au Fils de David!

Et, n'avons-nous pas vu, durant la terrible guerre, alors qu'il y avait partout un si épouvantable débordement de haine et de carnage, Notre Saint-Père le Pape Benoît XV, dans sa douleur immense, faire aux enfants un appel désespéré, et, dans le monde entier, ces petits enfants se grouper autour des autels à la demande du père commun de la famille chrétienne, et crier ensemble vers le ciel une même prière pour fléchir le cœur divin et ramener la paix dans le monde?

Vous voyez, nos très Chers Frères, combien est précieux le trésor dont la garde vous est confiée dans la personne de chacun de vos enfants.

Doués d'une âme raisonnable, élevés par le baptême à l'état surnaturel, appelés à l'héritage céleste, enfants de l'Eglise et frères de Jésus-Christ, ils ont tous les titres au respect dû aux choses les plus sacrées. Leur origine est divine, leur fin suprême est la possession de Dieu : pour y atteindre leur âme est ouverte à l'action de grâce, et c'est à vous, leurs parents, qu'il incombe de les maintenir dans cette voie, de conserver en eux la sainteté première, puis

de développer leurs aptitudes et leurs facultés, de cultiver leurs énergies natives, de former en eux et d'affermir le sens de la dignité chrétienne et de la justice, de leur procurer, ici-bas, le bonheur compatible avec les misères humaines, dans la vocation particulière assignée par la Providence, et de leur faire atteindre par là le but ultérieur et final de leur existence qui est l'éternelle félicité.

C'est dire quse vous êtes les premiers chargés, et que vous serez toujours, avant tout autre, responsables de leur complète éducation.

C'est dire encore que dans cette œuvre, la plus importante de toutes, il ne saurait jamais être question de séparer dans l'âme ce qui doit toujours y être uni, dans la subordination divinement établie, nous voulons dire les biens matériels et moraux de cette vie temporelle dominés par les intérêts spirituels dans la poursuite du salut.

C'est dire enfin que, lorsque est venu le moment de confier à d'autres, dans une certaine mesure, la continuation du travail commencé au foyer, c'est une obligation absolue de chercher, dans les maîtres ou dans les institutions auxquelles vous demanderez le concours nécessaire, cet ensemble de qualités et de vertus qui vous permettront d'aller en toute confiance partager avec eux votre affection paternelle et votre autorité.

La maison d'éducation, de quelque titre qu'on l'honore, doit toujours être une prolongation de la vie de famille, et le caractère de l'enfant, déjà moulé au foyer sous l'action des parents, doit s'y développer dans le même sens de la conviction religieuse et de la pratique des vertus.

C'est, nos très Chers Frères, un grand avantage pour vous d'être de toute part entourés de ces institutions qui méritent pleinement votre confiance, et

où vous êtes certains de trouver, avec la somme d'instruction indispensable à vos enfants, la formation intégrale de l'éducation chrétienne. Les personnes qui s'y dévouent en votre nom obéissent à une mission qui leur vient de Dieu et qui est sanctionnée par la sainte Eglise. Ce qui explique la générosité de leurs sacrifices journaliers, et aussi cet amour tout religieux qui les anime à l'égard de leurs élèves, et se confond avec celui des parents eux-mêmes.

C'est donc à eux comme à vous, nos très Chers Frères, toute proportion gardée, que nous apportons, à l'occasion de nos belles fêtes de Noël et du Jour de l'An, l'expression de nos vœux les plus ardents pour que leurs efforts, unis aux vôtres, continuent d'assurer à vos enfants les bienfaits d'une éducation qui réalise pleinement la pensée et le désir de Notre-Seigneur à leur endroit, et leur procure, avec les avantages temporels liés aujourd'hui à l'instruction et aux connaissances profanes, les biens supérieurs et constants de l'âme et du salut.

Et, avec vous tous, parents chrétiens, maîtres et maîtresses, de toute notre âme pastorale, nous demandons au Divin Enfant de la crèche, par l'intercession de sa très sainte Mère, de bénir tous nos enfants, et de répandre cette même bénédiction sur nous-mêmes et sur toutes les familles de ce diocèse.

# MÉDITATION SACERDOTALE

## LE BON PASTEUR

Décembre 1920

L'Evangile de saint Jean pourrait être appelé aussi bien l'Evangile de la divinité du Christ le Verbe incarné, et l'Evangile du Sacré-Cœur.

La toute-puissance, unie à l'amour infini d'un Dieu fait homme pour être notre Sauveur, voilà bien, en effet, ce qui ressort de chacune des pages de cet Evangile, mis à part des synoptiques.

La première partie du chapitre X, pour ses précieuses leçons, doit retenir plus particulièrement encore, à ce double point de vue, l'attention de l'âme sacerdotale.

Dans une double parabole, Jésus parle simultanément du bercail dont son Père est le maître, alors que lui-même s'appelle la porte de la bergerie : *Ego ostium* ; puis, Il se donne ensuite le titre de Pasteur : *Ego pastor*.

Notre-Seigneur s'adresse aux scribes et aux pharisiens, qui l'ont pris à partie à la suite de la guéri-

son des yeux et de l'âme de l'aveugle-né : prodige accompli, afin que les œuvres de Dieu se manifestent en Lui.

« Sommes-nous donc nous-mêmes des aveugles, disent-ils? — Non, leur répond Jésus, car si vous étiez des aveugles, vous seriez excusables. Mais comme vous voyez, vous restez dans votre péché. »

C'est ce qu'Il va maintenant expliquer.

« En vérité, je vous le dis, celui qui n'entre point dans la bergerie par la porte, mais y monte par ailleurs, celui-là est un voleur et un brigand. »

La bergerie, c'était, pour le moment, la synagogue, figure de l'Eglise que le Christ allait fonder et qui serait le véritable bercail.

La porte sera la foi chrétienne communiquée dans le baptême, par l'Esprit-Saint. Les brebis, c'est le troupeau des disciples du Christ.

Les pasteurs véritables sont ceux qui reçoivent de Dieu Lui-même l'autorité légitime, avec la mission sans laquelle ils ne sauraient être que des mercenaires et des étrangers. Ce sont ceux qui conduisent les brebis dans les gras pâturages de la vie surnaturelle, et qui, par leurs exemples autant que par leurs leçons, entraînent leur troupeau dans les voies de la justice et de la sainteté.

Bien des portes pourraient donner entrée dans le bercail : la volonté propre, la flatterie, l'intrigue, l'argent, la parenté, la pression des services rendus et des présents officieux ; aucune de celles-ci ne vaut pour le vrai pasteur du bercail, dont l'entrée est le Christ lui-même, c'est-à-dire la vocation divine : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* C'est là ce qui fait de prime abord le Pasteur légitime : *qui vocatur a Deo.*

Notre-Seigneur est le prince des pasteurs (I *Pet.*, v, 4); le Pasteur suprême (*Heb.*, I, 3, 20), le souverain

Pasteur des âmes (I *Pet.*, II, 25), ce qui implique la doctrine de la communication de la dignité pastorale et de ses charges, et la subordination des pasteurs élus par Lui : *Ego elegis vos.*

Jésus dit à saint Pierre : *Pasce agnos meos, pasce oves meas.* L'Esprit-Saint étend ce caractère pastoral à tout l'ensemble et à chacun des ministres créés par l'ordination pour le service spirituel des âmes : *Pascite qui in vobis est gregem Dei.* (I *Pet.*, V, 2.)

Le prêtre est donc essentiellement pasteur en tant que membre du Pasteur, selon que l'explique saint Augustin : *Si praepositi Ecclesiae pastores sunt, quomodo unus pastor est, nisi quia sunt illi omnes unius membra Pastoris?*

Ce qui fait que tout ce que dit Notre-Seigneur du bon Pasteur, par opposition au mercenaire, trouve son application dans tous ceux qui sont revêtus de la dignité sacerdotale, et qui, à un degré et sous une forme quelconques, exercent, dans la dépendance hiérarchique remontant au Pasteur suprême, un ministère spirituel.

Tandis que Notre-Seigneur s'est réservé à Lui seul le droit d'être et de se dire la Porte du bercail. Il ne cède à personne son titre et ses droits : *Ego ostium.*

Ses brebis entendent sa voix, et Lui-même les appelle par le propre nom qu'elles ont reçu à leur entrée par Lui dans l'Eglise, leur nom de baptême. Il les groupe autour de l'autel, Il leur administre la grâce. Il marche devant elles et leur montre en Lui-même et dans sa conduite, du geste et par l'exemple, le droit chemin. Il les protège contre les loups, c'est-à-dire contre l'hérésie et contre les dangers menaçant leur foi ou leur innocence.

Et ses brebis le suivent ; elles reconnaissent sa voix, tandis qu'elles ignorent la voix des étrangers qui n'est point l'écho fidèle de Dieu. Le Christ demeure

toujours la Porte unique de la divine bergerie : quiconque entre par moi sera sauvé. Le voleur, lui, entré par ailleurs, ne vient que pour dérober ou détruire : alors que Notre-Seigneur n'est venu que pour la vie, lui ne vient que pour la mort.

⁂

Notre-Seigneur continue le même sujet, mais, s'il est permis de parler ainsi, en modifiant son allégorie : Je suis le bon Pasteur ; le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. C'est en cette qualité de pasteur que le Messie Sauveur est annoncé et figuré par l'Ancien Testament. (*Gen.*, IV, 2.; EZECH, 34.) C'est par des pasteurs qu'Il a voulu être accueilli en ce monde, et c'est comme Pasteur qu'Il a groupé des disciples en une société qu'Il appelle son bercail. Ce sont des pasteurs qu'Il a créés dans ses Apôtres, et c'est un ministère pastoral qu'Il a établi par le sacerdoce.

Notre-Seigneur est venu en ce monde pour donner à ses ouailles une vie surabondante et, pour cela, Il a livré sa propre vie. La Sainte Eucharistie perpétue l'immolation dont nous tenons la vie de nos âmes : Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle. Et cette communication se fait par le prêtre constitué lui-même pasteur, et obligé, par son titre même, de réaliser le type pastoral que Jésus nous montre dans son adorable personne.

Le pasteur, le vrai, cherche en toutes choses, non son avantage personnel mais bien celui de son troupeau. La surabondance de la vie provient de la prédication incessante de la doctrine, de la communication sacramentelle des grâces, et du dévouement toujours en éveil pour écarter de ses ouailles la faiblesse, la maladie, la mort spirituelle.

L'action pastorale produit dans les âmes, entretient et augmente la vie même du Christ, et c'est par là qu'elles en peuvent venir à dire avec saint Paul : « Je vis, non ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. »

Mais pour cela le prêtre pasteur doit posséder et répandre lui-même la charité du Christ, et ne jamais s'en séparer : *Quis me separabit a charitate Christi?*

Donner sa vie pour ses brebis, c'est sans doute mourir pour elles, victime de son amour comme Jésus sur la croix. C'est aussi vivre pour elles, c'est-à-dire ,toujours à l'exemple du Christ, leur consacrer, dans l'activité incessante du ministère pastoral, toutes les facultés et toutes les opérations d'une âme agrandie, élevée, sanctifiée, et sacrifiée par la vocation sacerdotale et par l'ordination.

Le prêtre, pasteur, doit, à ce titre, aux âmes qui lui sont confiées tout ce qu'il est, tout ce qu'il a et tout ce qu'il fait : *Omnia omnibus. Impendam et superimpendar ipse pro animabus.* Tel est le sens complet de l'immolation pastorale telle que le prophète l'avait prédite du Prince des pasteurs : *Et suscitabo super eas pastorem unum...*

Le prêtre pasteur connaît, lui aussi, ses propres brebis, il en a soin, il les instruit, il les avertit, il les conduit, il leur procure ce bien suprême qui est l'exemple de toutes les vertus : *In omnibus, te ipsum praebe exemplum.*

Ce que Notre-Seigneur avait fait lui-même : *Exemplum dedi vobis.*

Le prêtre, pasteur digne de sa mission, n'est point le mercenaire qui cherche en toutes choses le salaire, et ne travaille que dans la mesure où il espère qu'on le paiera. Pour mettre en fuite le loup et garantir ses brebis, c'est-à-dire défendre ses ouailles contre l'er-

reur et les préserver des dangers du siècle, il redouble de vigilance et d'activité.

Son enseignement, nourri par la méditation et par l'étude, devient plus fécond de jour en jour, et son zèle, réchauffé auprès du tabernacle, plus ardent : *Pauperes evangelizantur.*

Estimant au même prix les âmes sans égard aux distinctions mondaines, il s'inquiète peu des succès d'apparat et les qualités extérieures de ceux qui l'écoutent n'influencent en rien le souci de la forme. Il prêche l'Evangile à tous, il ne fait point de rhétorique : *Predicate Evangelium omni creaturae....* Non *in humane sapientiae verbis....*

Etranger, en tant que prêtre, aux speculations profanes et aux intérêts matériels, il est tout entier appliqué aux choses de Dieu et à la poursuite des biens spirituels. Pour les affaires de ce monde, il laisse les morts ensevelir leurs morts.

Les petits enfants, les infirmes spirituels, les malades, les morts eux-mêmes, tous ceux qui à un degré quelconque souffrent des atteintes du démon, et les moins sympathiques d'entre eux, loin d'être par lui rudement repoussés ou dédaignés, sont, au contraire, l'objet d'une particulière tendresse : aveugles, sourds muets, lépreux, paralytiques, possédés, autant de termes pour signifier autant de misères de l'âme, et ces misères prennent la meilleure partie du cœur et de la vie du bon pasteur : *Ad oves quae perierunt.*

« Moi je suis le bon Pasteur, répète Notre-Seigneur; je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent, comme mon Père me connaît et comme je connais mon Père. »

Cette insistance et ce rapprochement indiquent la nature spéciale des sentiments qui doivent, à l'exemple de Jésus, animer tout pasteur. Il doit connaître son troupeau et être connu de lui. La base de cette

connaissance réciproque, le véritable mobile des relations créées par le ministère pastoral, c'est uniquement la charité surnaturelle qui a son type et son inspiration dans l'amour mutuel du Père et du Fils, en dehors duquel il ne saurait y avoir que pur égoïsme et intérêt mesquin.

Le mercenaire reste un étranger pour ses brebis ; il n'ambitionne que la récompense temporelle, il ne sait point s'élever plus haut, il exerce un métier et le veut lucratif. C'est ce qu'il fait bien sentir quand il exige son salaire et qu'on le paie, tout comme l'artisan ou le professionnel auquel il s'assimile sans vergogne.

Insouciant, indolent, indifférent, il se berce dans la béate oisiveté que lui laisse le mécanisme très réduit de son labeur routinier. Il fait tout par habitude acquise et nullement par le sens du devoir. Le zèle, depuis longtemps amorti, ne lui souffle aucune initiative, et il voit sans émotion le loup ravager son troupeau. L'ignorance, l'abandon graduel des pratiques pieuses, le désordre moral, les influences perverses tarissent peu à peu dans les âmes les sources de la vie surnaturelle.

La lecture du chapitre XL du prophète Ezéchiel est terrible pour les pasteurs qui se paissent eux-mêmes et négligent leurs ouailles.

Le bon pasteur, au contraire, celui qui donne sa vie pour ses brebis, estime n'en faire jamais assez. S'il est inquiet, ce n'est pas pour lui-même ni de ce qu'il peut gagner ou perdre, c'est pour son troupeau, pour chacune de ses ouailles, de savoir si elles ont assez de doctrine, de grâces et de directions pour se maintenir solidement dans les voies de la perfection spirituelle. Il sait que rien au monde ne saurait le dispenser de ses obligations, ni le décharger de ses graves responsabilités. Il donne déjà sa vie par l'activité de

son sacerdoce, il est prêt à la donner par la mort, si son Maître le lui demandait, et chaque jour davantage il s'identifie avec le Pasteur suprême et peut dire après Lui : « Si le Père m'aime, c'est parce que je fais en toutes choses sa volonté et que je donne aussi ma vie pour mes brebis. »

De là résulte pour le prêtre, le devoir de la prière pastorale.

Le troupeau doit avoir l'intelligence et le goût de la prière. La prière doit donc être l'âme de la vie sacerdotale, puisque la prière doit être l'âme de son bercail.

Il s'agit ici, non plus de la prière personnelle, mais de la prière pastorale, obligatoire au double titre de la charité et de la justice.

Pour être un saint pasteur, il faut la lumière surnaturelle, afin de bien connaître ses obligations et les remplir dignement, pour conserver toujours aussi élevée l'idée que l'on doit se faire d'un ministère sublime, mais en même temps laborieux et périlleux. Cette lumière de la vie, c'est la prière qui l'obtiendra et la conservera. Au prêtre, plus qu'à tout autre, il a été dit : *Oportet semper orare*. Il ne suffit pas de la lumière pour soi-même, il faut éclairer les autres : *Vos estis lux mundi*. Il faut avertir, préserver, conseiller, soutenir, conduire les âmes, pour cela il faut voir clair selon la parole de l'Evangile : *Caecus si caeco....* Le gouvernement des âmes est le plus difficile de tous : *Ars artium.... ars animarum* Et si les rois de l'ancienne alliance cherchaient dans la prière le secret de leur autorité bienfaisante, à plus forte raison ceux qui participent à ce *regale sacerdotium*, dont parle saint Paul, puisque le pasteur est un véritable roi à la tête de son troupeau. Il faut diriger les âmes conformément à la volonté de Dieu. Cette volonté comment la reconnaître, sinon par la prière!

Maturité des conseils et des décisions, prudence des entreprises et intentions surnaturelles, tout ce qui distingue les vrais pasteurs, atteste en même temps leur esprit de prière.

La prière doit être le soutien du prêtre dans l'exercice même de son ministère ; quelque savant, habile, expérimenté qu'il soit, ou s'imagine être, il restera bien faible s'il ne compte que sur son savoir personnel. Les efforts du zèle seront efficaces s'ils sont animés par la prière. Et la paroisse elle-même sera docile et pieuse dans la proportion où son pasteur priera pour elle et avec elle. Du reste le prêtre est un médiateur : *Mediatores Dei et hominum.* Comme le divin Maître *semper vivens ad interpellandum....* Et la prière pastorale doit être la protection permanente, étendue sur le peuple pour le protéger contre la colère divine. Le pasteur a besoin de la prière dans ses heures d'épreuve et d'agonie inévitables pour tous, car elles sont inhérentes à la charge elle-même. Par le fait même que le pasteur aime son troupeau, il doit souffrir de cet amour. Il n'est pas d'amour sans douleur. Que de tristesse parfois dans le cœur d'un prêtre : épreuve de Dieu, malice, ingratitude, oubli des hommes, misères d'un caractère plus personnel, autant de sources de chagrins cuisants, aptes à pousser au découragement, à l'abandon même des devoirs essentiels.

Que doit faire alors le pasteur, au milieu de ses angoisses que lui seul peut connaître? Suivre la recommandation de saint Jacques. *Tristatur quis in vobis, oret ;* ce qui est imité du Divin Pasteur dans son agonie. *Factus in agonia, prolixius orabat.* La prière redonne la paix, elle tient au-dessus de cette terre, et près du soleil de justice, de paix et d'amour....

Bouquet spirituel : *Et pastores erant in regione eadem, vigilantes et custodientes vigilias noctis super gregem suum.... et claritas Dei circumfulsit illos... Et omnes qui audierunt mirati sunt : et de his quae dicta erant a pastoribus ad ipsos.* (Luc., II.)

# ORDONNANCES

I. — Tarif des Grand'Messes.
II. — Tarif uniforme pour toutes les Paroisses.
III. — Administration temporelle des Paroisses.

3 janvier 1921.

A tous ceux qui les présentes verront,

Considérant que les changements survenus dans les conditions économiques ont eu pour résultat d'augmenter notablement les charges des Fabriques comme de toutes les autres institutions ;

Que les ressources sont au contraire restées sensiblement les mêmes ;

Que pour cette cause, on a récemment, dans tous les diocèses de cette Province, relevé les tarifs paroissiaux de manière à pouvoir équilibrer les budgets ;

Que spécialement en ce qui regarde les honoraires de messes basses ou chantées, des règlements ont été partout édictés pour la même fin ;

Que dans ce nouveau diocèse, s'il a été jugé nécessaire d'attendre, le temps est venu d'opérer les changements imposés, comme ailleurs, par l'augmentation générale du coût de toutes choses ;

Que cependant il n'est pas jugé à propos de modifier le tarif des grand'messes recommandées par les particuliers ;

En conséquence et pour jusqu'à nouvel ordre, le saint nom de Dieu invoqué, et après avoir pris l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale,

Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

A partir de la réception de la présente ordonnance, dans toutes les paroisses et dessertes de ce diocèse, le tarif de toute grand'messe dont l'honoraire aura été payé dans l'église, ou sous la responsabilité de l'autorité religieuse ou par une société, sera uniformément de cinq dollars.

Ceci comprend :

1° Les messes collectées dans l'église le jour et durant le mois des morts ;

2° Les messes payées par les aumônes déposées dans les troncs autorisés par l'Ordinaire, et portant bien exactement : grand'messes ;

3° Les messes de fondations à la charge de la Fabrique ;

4° Les messes offertes périodiquement pour des bienfaiteurs d'œuvres religieuses ;

5° Les messes recommandées par les confréries et sociétés paroissiales ou diocésaines ;

6° Les messes collectées durant les services-funérailles, aussi longtemps que cette coutume sera tolérée ;

7° Les messes commandées par une société de bienfaisance ;

8° Les messes ordonnées en vertu d'un testament ne contenant aucune précision contraire.

Le tarif de toute grand'messe recommandée par des particuliers, isolés ou groupés pour l'offrande de l'honoraire, sera de trois dollars.

### Avis

Toutes les grand'messes reçues et payées, jusqu'à la réception de la présente Ordonnance, devront être acquittées dans l'ordre de leur réception, avant celles soumises à ce nouveau règlement.

Il n'est pas permis d'envoyer hors du diocèse des honoraires de messes basses ou chantées sans l'autorisation écrite de l'Ordinaire.

Il est absolument défendu, pour un office quelconque sur semaine, de déranger de leurs fonctions ordinaires les prêtres étrangers à la paroisse.

Pour obtenir le secours nécessaire les dimanches et jours de fête, il faut de toute nécessité, selon que le bon ordre l'exige, s'entendre avec les supérieurs, sous peine de déception toujours désagréable.

L'honoraire d'un prêtre demandé *en passant* pour le ministère de la confession, ou de la prédication, ou de la grand'messe, est de cinq dollars chaque fois en plus des dépenses de voyage.

L'honoraire d'un prêtre désigné pour rendre *habituellement* les services d'assistant aux dimanches et fêtes, ou de son remplaçant, est pour chaque fois de deux dollars, en plus des dépenses de voyage.

Ces honoraires ne comprennent point le casuel, qui, selon le cas, peut être attribué au prêtre pour ses diverses fonctions.

II

A tous les intéressés dans le tarif paroissial des différentes églises et Fabriques de ce diocèse :

Vu le décret 630 du Concile plénier de Québec ;

Vu le canon 463 du Code de Droit Canonique ;

Attendu qu'il a été jugé nécessaire d'établir uniformément pour toutes les paroisses du diocèse le tarif des différentes fonctions sacrées et le partage casuel de ce même tarif ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué, et après avoir pris l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale ;

Nous avons déterminé et Nous promulguons par les présentes le règlement qui suit, lequel deviendra obligatoire aussitôt après sa réception :

## TARIF ET CASUEL

POUR LE

DIOCESE DE VALLEYFIELD

### Grand'messes

| CLASSES | Honoraires du célébrant | Part du curé | Part de la fabrique qui paie les dépenses |
|---|---|---|---|
| $5 00 | $1 25 | $1 00 | $2 75 |
| 3 00 | 1 25 | 0 50 | 1 25 |

## Mariages avec messe basse

| CLASSES | Honoraires du célébrant | Part du curé | Part de la fabrique qui paie les dépenses |
|---|---|---|---|
| $50 00 | $1 25 | $21 50 | $27 25 |
| 35 00 | 1 25 | 15 00 | 18 75 |
| 20 00 | 1 25 | 8 00 | 10 75 |
| 10 00 | 1 25 | 4 00 | 4 75 |
| 5 00 | 1 25 | 1 75 | 2 00 |

## Mariages avec Grand'messe

| | | | |
|---|---|---|---|
| $53 00 | $1 25 | $22 75 | $29 00 |
| 38 00 | 1 25 | 16 25 | 20 50 |
| 23 00 | 1 25 | 9 25 | 12 50 |
| 13 00 | 1 25 | 5 25 | 6 50 |
| 8 00 | 1 25 | 3 00 | 3 75 |

## Services

| CLASSES | Honoraires du célébrant | Part du curé | Part dela fabrique qui paie les dépenses | S'IL FAUT PAYER UNE QUARTE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Quarte | Part du curé | Part de la fabrique qui paie les dépenses |
| $150 00 | $1 25 | $63 00 | $85 75 | $31 00 | $47 50 | $70 25 |
| 100 00 | 1 25 | 42 00 | 56 75 | 21 00 | 31 50 | 46 25 |
| 75 00 | 1 25 | 31 50 | 42 25 | 15 00 | 24 00 | 34 75 |
| 50 00 | 1 25 | 21 25 | 27 50 | 10 00 | 16 25 | 22 50 |
| 35 00 | 1 25 | 14 75 | 19 00 | 7 00 | 11 25 | 15 50 |
| 25 00 | 1 25 | 11 00 | 12 75 | 5 00 | 8 50 | 10 25 |
| 16 00 | 1 25 | 7 00 | 7 75 | 3 00 | 5 50 | 6 25 |
| 8 00 | 1 25 | 3 00 | 3 75 | 1 00 | 2 50 | 3 25 |
| **Libera** | | | | | | |
| $15 00 | | $5 75 | $9 25 | $2 50 | $4 50 | $8 00 |
| 10 00 | | 4 75 | 5 75 | 2 00 | 3 25 | 4 75 |
| 5 00 | | 3 25 | 2 75 | 1 00 | 1 75 | 2 25 |
| **Sépultures d'enfant** | | | | | | |
| $15 00 | | $5 75 | $9 25 | $2 50 | $4 50 | $8 00 |
| 10 00 | | 4 25 | 5 75 | 2 00 | 3 25 | 4 75 |
| 5 00 | | 2 00 | 3 00 | 1 00 | 1 50 | 2 50 |
| 3 00 | | 1 40 | 1 60 | 0 50 | 1 15 | 1 35 |

## AVIS

1° Les trois classes de mariages de $5.00 à $20.00 inclusivement sont obligatoires dans toutes les paroisses.

2° Pour les services, les cinq classes de $8.00 à $50.00 sont obligatoires partout. Les paroisses qui n'ont pas le matériel voulu pour un service de $50.00, devront se le procurer afin d'établir en fait cette classe le plus tôt possible.

3° Les classes d'un tarif plus élevé, pour les mariages et les services seront, sur demande, autorisées par l'Ordinaire.

4° Il appartient au curé de déterminer une fois pour toutes, et pour chaque classe respective, la sonnerie des cloches, l'orgue, les décorations, le luminaire, etc. Aucun extra n'est permis pour quoi que ce soit.

5° Le diacre et le sous-diacre, pour les paroisses qui n'ont pas le clergé nécessaire à cette fin, ne sont pas inclus dans le tarif, et le curé n'est pas obligé de les fournir. S'ils viennent, demandés par la famille ou autrement, alors la famille se charge des frais dans lesquels doivent entrer $2.00 à la fabrique, pour l'usage des ornements.

6° Les services anniversaires sont sur le même pied que les services corps présent.

8° Les *liberas* de $5.00 et les sépultures d'enfant au tarif de $3.00 sont lus.

9° Une copie de la présente ordonnance devra être gardée dans le livre des délibérations de la fabrique et montrée à tout requérant.

III

Vu le canon 1519 du Code de Droit Canonique rappelant à l'Evêque le devoir de veiller attentivement à l'administration temporelle des biens ecclésiastiques dans son diocèse, et lui prescrivant de publier à cette fin les règlements qu'il pourra juger opportuns ;

Vu tous les autres canons du Code, et notamment les titres XXVIII, XXIX et XXX sur le même sujet ;

Vu les décrets des Conciles provinciaux de Québec et de Montréal et ceux du Concile plénier de Québec, touchant l'administration temporelle des biens d'Eglise ;

Vu toutes les prescriptions antérieurement promulguées et contenues dans la discipline des diocèses de Québec, de Montréal et de Valleyfield;

Vu les articles du Code civil compris sous le titre de loi des Fabriques ;

Vu toute la jurisprudence civile en cette matière ;

Vu l'Appendice au Rituel et ses directions appliquant ensemble le Droit canonique et la Loi civile

Vu les interprétations données sur divers points par les commentateurs les plus estimés ;

Attendu que pour l'uniformité désirable dans un même diocèse, pour la sécurité des consciences, pour la prospérité des paroisses, pour l'honneur de l'Eglise et pour le plus grand bien de tous, il importe de procurer partout, avec une parfaite exactitude dans toute la mesure possible, l'observation de toutes les règles établies par la double loi canonique et civile, et dont l'ensemble est contenu dans les documents ci-dessus mentionnés ;

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, après avoir pris l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale :

Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons, ordonnons :

1° Toutes les prescriptions et défenses contenues dans le Droit canonique et le Droit civil, touchant les Fabriques et l'administration temporelle de leurs biens, et qui ont jusqu'à ce jour constitué la discipline générale de cette province civile de Québec et la discipline particulière de ce diocèse, sont maintenues en vigueur et continueront d'être observées strictement sous les sanctions de Droit commun ;

2° L'attention très spéciale de tous les intéressés devra être donnée à chacun des articles ci-après décrits :

### Registres

Le curé tient les registres paroissiaux des baptêmes, confirmations, mariages, sépultures.

A l'expiration de chaque année, dans le cours de janvier, il doit transmettre au greffe l'exemplaire voulu, après une collation complète de chaque acte inclus dans les deux registres.

A toute réquisition légitime, le curé doit donner copie certifiée de tout acte inscrit au registre et selon le tarif diocésain.

### Statistiques

Tout curé doit transmettre fidèlement au bureau d'hygiène les statistiques vitales, les certificats de décès, chaque mois, selon qu'il a été convenu entre les évêques et les autorités civiles.

### Registres des délibérations

Le curé tient le registre des délibérations de la paroisse et de la fabrique, il signe les procès-verbaux de toutes les assemblées et les extraits de ces registres certifiés par lui sont authentiques.

Lecture intégrale de tout acte doit avoir été donnée séance tenante, et les intéressés présents doivent être invités à signer.

### Des fondations

Les fondations onéreuses doivent avoir été acceptées par la Fabrique, et approuvées par l'Evêque.

Une liste des fondations, avec le détail des conditions respectives, doit être inscrite dans un livre spécial et affichée en tableau dans la sacristie.

Tout le revenu de toute somme, versée à titre de fondation, appartient à la fabrique et doit être entré dans le livre de comptes au chapitre des recettes extraordinaires.

La Fabrique elle-même acquitte régulièrement les charges convenues selon le tarif diocésain. Le montant déboursé doit être entré au livre susdit comme dépense extraordinaire.

### Travaux et dépenses extraordinaires

Tous les travaux, et par le fait même, toutes les dépenses extraordinaires de la Fabrique pour un objet quelconque doivent avoir été décidées dans une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux. De plus, si ces dépenses outrepassent les ressources ordinaires de la Fabrique, elles doivent avoir été approuvées dans une assemblée générale des paroissiens

francs-tenanciers. Dans les deux cas, l'approbation de l'Evêque est strictement requise.

De même pour les emprunts à contracter pour une fin et sous une forme quelconque : une résolution de Fabrique et l'approbation de l'Ordinaire suffisent quand la Fabrique possède les moyens de payer régulièrement les intérêts et de rembourser le capital à la date fixée; autrement l'approbation des paroissiens francs-tenanciers est nécessaire, par le fait qu'ils seront un jour appelés à payer.

Tout contrat pour emprunt, ou pour travaux extraordinaires, doit être accompagné d'une copie certifiée des résolutions conformes de la Fabrique et de la paroisse, et être lui-même revêtu du visa de l'Ordinaire.

### Argent et comptes de fabrique

Les Fabriques peuvent placer leur argent dans les banques, ou le prêter à des particuliers, avec les garanties désirables.

Les livrets de banque, ou tous autres documents, relatifs au prêt ou au dépôt d'argent, doivent être au nom de la Fabrique et sous son titre légal.

Une résolution de Fabrique doit déterminer, pour l'année courante, qui pourra signer les chèques sur la banque ou les reçus aux particuliers, le cas échéant.

Il est strictement défendu de mêler l'argent de la Fabrique avec l'argent personnel de qui que ce soit.

L'intérêt des dépôts en banque appartient à la Fabrique, absolument comme celui des prêts particuliers.

Le marguillier en charge est légalement constitué administrateur de la Fabrique pour l'année de sa charge, avec le droit et le devoir de percevoir les reve-

nus et de les employer selon leur destination. Par une résolution adoptée au début de chaque année, le curé peut être chargé de l'administration de la Fabrique pour l'année courante. Il agit alors au nom du marguillier en charge, avec la même délimitation de pouvoirs.

Une copie certifiée de la reddition de comptes, dûment signée par le marguillier en charge, et contenant la liste exacte de tous les débiteurs et de tous les créanciers de la Fabrique, avec les montants respectifs, doit être adressée à l'Evêque chaque année, dans le cours de janvier.

### Fonds d'amortissement

Pour tout emprunt de Fabrique qui ne comportera pas, dans son contrat même, le remboursement par annuités ajoutées aux intérêts, il devra être pourvu à la constitution d'un fonds d'amortissement qui reconstituera graduellement le capital emprunté et servira exclusivement à cette fin.

### Les confréries

Les comptes des confréries et en général des sociétés érigées par l'autorité diocésaine et dirigées par le curé ou son représentant, doivent être tenus dans des registres spéciaux, et une reddition de comptes doit être faite chaque année par le secrétaire trésorier en présence du curé et du conseil de ladite confrérie ou société.

Une copie certifiée de cette reddition de comptes doit être remise à l'Evêque dans le cours du mois de janvier.

### Quêtes dans l'église

C'est l'Evêque diocésain qui règle le placement des troncs dans les églises.

Le produit des quêtes dans les églises, les dimanches et fêtes d'obligation, à n'importe quel office, appartient régulièrement à la Fabrique.

L'évêque seul peut ordonner que telle quête soit faite pour autre objet religieux.

Aucune quête ne peut être faite pour des fins personnelles, ou pour une œuvre étrangère à la Fabrique, sans la permission écrite de l'Evêque.

Tout le produit de toute collecte, faite par commandement ou avec autorisation de l'Evêque pour une œuvre déterminée, doit être entièrement remis pour cette œuvre, entre les mains de qui de droit, et ce sous peine de restitution.

### Vin de messe

La Fabrique doit payer exactement le coût du vin de messe dépensé durant l'année pour le Saint Sacrifice.

Toutefois elle peut accepter de fournir et de payer en une seule fois la quantité fixée de 16 gallons par année, par prêtre résidant, célébrant quotidiennement la messe dans l'église paroissiale.

La Fabrique achète tous les cierges pour l'église. Elle peut en vendre. Tout le produit de cette vente lui appartient et doit entrer dans ses recettes.

Il est positivement défendu de convertir ce même produit, en tout ou en partie, pour faire dire ou chanter des messes.

Tout commerce est interdit avec la Fabrique à quiconque est lié à son administration.

La présente ordonnance, dans toutes ses parties, lie en conscience tous ceux qu'elle concerne, selon la gravité de la matière et sous peine de restitution quand il y a lieu ; et, conformément aux prescriptions du droit, l'Ordinaire se réserve de déterminer dans les cas particuliers les sanctions qu'il jugera convenables.

# COLLECTE

POUR LES

## ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE

---

15 janvier 1921.

Nos très Chers Frères,

Notre Très Saint-Père le Pape prescrit une quête mondiale pour les enfants victimes de la guerre. Nous nous faisons un devoir filial de reproduire un large extrait de son touchant appel :

« La disette et la cherté de la vie, causées par la guerre, sont telles que les dons distribués par nos soins n'ont pu suffire ni à secourir toutes les régions nécessaires ni à subvenir, là où ils ont été répartis, à tous les besoins. Bien qu'un an se soit déjà écoulé depuis la Lettre encyclique que Nous avons adressée à ce sujet, la situation de la plupart de ces contrées ne s'est guère améliorée ; les populations et plus particulièrement les enfants, continuent à mener une existence bien pénible par suite de la rareté des choses nécessaires. Bien plus, dans certains pays la guerre s'est de nouveau rallumée, apportant avec elle la multitude

de maux et de calamités de tous genres qui en sont la conséquence ; ailleurs, la révolution, les massacres horribles et multipliés ont réduit d'innombrables familles à la misère, rendu veufs les époux, orphelins les enfants. En plus d'un région, l'approvisionnement en vivres est si difficile que la population est affligée de la même pénurie que pendant la terrible guerre.

« Aussi la paternité universelle, dont Nous éprouvons les sentiments, s'émeut de nouveau et Nous Nous appliquons cette parole du divin Maître :

« *J'ai pitié de cette foule qui n'a pas de quoi se nourrir;* à l'approche de l'anniversaire de la naissance du Christ, Nous implorons encore les peuples chrétiens ; qu'ils Nous aident à procurer quelque soulagement aux enfants malades et affaiblis, quels qu'ils soient. Qu'on donne avec largesse. »

Vous ne voudrez pas, nos très Chers Frères, rester sourds à la prière du Père commun des fidèles pour les petites victimes innocentes de l'horrible guerre. Une quête générale sera faite dans toutes les églises et chapelles publiques de ce diocèse, le dimanche de la sexagésime, 30 janvier.

Vous donnerez généreusement. Et combien serait belle l'occasion de donner à vos propres enfants une leçon de charité, en les mettant à même de verser leur obole pour tant de milliers de petits frères pauvres, malades, orphelins, dispersés, en proie à toutes les souffrances.

Le produit de cette quête nous sera remis et envoyé sans retard à Notre Très Saint-Père le Pape, et les résultats seront en même temps portés à votre connaissance.

# LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

## LE JUBILÉ DU PATRONAGE DE SAINT JOSEPH

2 février 1921.

Nos très Chers Frères,

Nous avons naguère porté à votre connaissance la Lettre de Notre Très Saint-Père le Pape invitant les fidèles du monde entier à célébrer pieusement et avec solennité le cinquantenaire de saint Joseph.

C'est, en effet, le 8 décembre 1870 que Pie IX, d'illustre et pieuse mémoire, proclamait saint Joseph Patron de l'Eglise universelle.

Aujourd'hui, Benoît XV, estimant que la protection du saint Patriarche est plus que jamais nécessaire à la suite des bouleversements produits partout par la terrible guerre, demande à tous les évêques d'exhorter les fidèles à implorer avec plus de ferveur son secours, et que des exercices spéciaux déterminés

par l'Ordinaire, soient suivis aussi assidûment que possible dans chaque diocèse.

Nos prières seront d'autant plus ferventes que nous connaîtrons davantage la mission accomplie par saint Joseph, l'éminence de sa sainteté et la puissance dont il dispose dans le ciel pour nous venir en aide dans tous nos besoins, au milieu des épreuves que l'Eglise traverse avec ses enfants.

Au moment où nous allons entrer dans le saint temps du carême, lequel comprendra presque tout le mois de mars consacré à saint Joseph, nous nous inspirons de la parole pontificale pour vous entretenir de celui qu'une vocation sublime avait étroitement uni à la personne divine de Jésus, comme à celle de sa sainte Mère, et qui eut à veiller paternellement sur le foyer de Nazareth, première origine et fondement véritable de la grande famille chrétienune, sur laquelle il continue, du haut du ciel, la même protection.

Saint Joseph, durant sa vie, a connu toutes les gloires et tous les abaissements. L'Evangile nous fait connaître sa descendance royale et ses droits d'hériter au trône de Juda. Il était l'époux de Marie, la Mère du Sauveur, et c'est par lui que le Christ était légalement fils de David, et roi lui-même. C'est lui qui doit se rendre à Bethléem, berceau de sa famille, et Marie l'accompagne parce qu'elle est son épouse. Ceci est au regard de la loi et des hommes qui ignorent le mystère de l'Incarnation du Verbe. Sur l'Enfant de la crèche il exerce tous les droits d'une paternité que le ciel ratifie, et d'où jaillissent, pour le père nourricier, toutes les splendeurs qui enveloppent la pauvre étable.

Joseph est entré dans les secrets divins. Il participe à tous les mystères. Il préside à la circoncision de l'Enfant auquel lui-même impose le nom de Jésus.

Il converse avec les prophètes dans le temple, et par eux se réveillent dans son esprit les oracles des siècles écoulés. Les anges lui parlent, et pour chaque phase nouvelle de sa sublime fonction, lui communiquent les ordres célestes. A leur voix, la paix se fait dans son cœur ; il prend avec la mère et l'enfant le chemin de l'exil ; il quitte l'Egypte et revient dans sa patrie. Rentré à Nazareth, il est l'objet de la considération et de l'amour de la mère et de l'enfant qu'il voit grandir à ses côtés et qu'il associera bientôt à son labeur de chaque jour. Plus tard, quand le temps sera venu de quitter cette vie, c'est dans les bras du Sauveur et sous les regards de Marie qu'il exhalera doucement son âme, au milieu des épanchements de l'affection la plus tendre ; et prononcé par le Saint-Esprit, un mot, dans l'Evangile, redira aux générations à venir toute la perfection et toute la grandeur surnaturelle de Joseph : *C'était l'homme juste.*

Saint Joseph, depuis ses épousailles, et jusqu'à la fin de sa vie, par le fait même de sa vocation, avait été en communication habituelle avec Dieu. Il avait joui de l'intimité d'un enfant qui l'appelait son père, et qu'il aimait comme un fils. Avec cet Enfant-Dieu il avait partagé l'humilité de sa condition, les menaces, les dangers, les privations, les fatigues, les refus cruels, et plus tard, le travail de l'ouvrier et même l'ignorance des lettres humaines. Rien de plus modeste, de plus méconnu, de plus dédaigné que ce ménage de saint Joseph, auquel les pharisiens feront quelque jour une une allusion méprisante, et l'on se souviendra en même temps que Jésus de Nazareth n'avait évidemment rien pu apprendre d'un père qui ne savait rien des Saintes Ecritures.

Ceci n'empêche point que Joseph, tenu dans la main de Dieu comme l'instrument providentiel qui devait sauvegarder, contre toute atteinte, la personne

du Sauveur, remplit véritablement à son égard des fonctions royales, parce que Jésus devait lui-même être roi, se proclamer tel, et comme roi recevoir en héritage toutes les nations. Marie, l'épouse et la mère, est de la tige de Jessé. C'est une vierge royale. C'est un roi, leur enfant que la cruauté du roi Hérode poursuit sans le connaître, et cherche à atteindre sans le trouver. Des rois viennent des extrémités de l'Orient, et dans l'appareil le plus majestueux, pour se prosterner devant l'Enfant-Roi et lui offrir leurs hommages avec leurs présents, et Joseph est le roi qui leur fait les honneurs de son palais, de l'étable et de la crèche.

Il y a donc en vérité dans la personne de Joseph, unies sans se confondre, aux yeux du monde lui-même, de son histoire, et pour les siècles à venir, toutes les grandeurs et toutes les humiliations.

Mais en saint Joseph il y eut beaucoup plus encore, si l'on considère la vocation sublime qui fut la sienne, et pour laquelle il reçut la surabondance de grâces nécessaires pour parvenir à la sainteté digne d'une aussi haute mission.

C'est l'Esprit-Saint lui-même qui nous apprend cette admirable conduite de la Providence. Elle prépare chaque âme, l'orne de toutes les qualités et l'enrichit de tous les dons voulus pour le ministère qui l'attend. La sainteté elle-même s'accroît avec la correspondance chaque jour plus parfaite entre la vocation et la vertu. L'Immaculée-Conception devait préluder à la maternité divine. La Sainte Vierge, mère d'un Dieu fait homme, devait atteindre le plus haut sommet de la sainteté créée. Jean-Baptiste, le précurseur, était sanctifié avant sa naissance par le divin contact de Celui qu'il devait annoncer. C'est donc là une loi surnaturelle qui s'applique à toute âme et à tout état. Dieu prodigue son secours, et le mettre à

profit procure la perfection dans l'accomplissement du devoir journalier.

C'est ainsi, comme nous l'explique en particulier saint Bernardin de Sienne, que Joseph fut longtemps à l'avance l'objet de la prédilection divine ; d'une longue série d'ancêtres, il avait hérité la noblesse et la distinction, et tout cet ensemble de qualités de l'esprit et du cœur faisant de lui, aux yeux de la Vierge Marie, le juste qu'elle ne pouvait craindre d'accepter pour époux. L'action surnaturelle fut plus grande encore et dans un ordre bien plus élevé. Puisqu'il était appelé à être le gardien de l'Immaculée et celui de l'Enfant-Dieu, vocation incomparable, il dut subir l'action exercée par l'Esprit-Saint dans tous les replis de son âme, et laisser s'épanouir au regard de Dieu toutes les vertus, toute la sainteté qui le rend en même temps capable et digne d'une aussi sublime fonction.

Or il se trouve par là même que Joseph n'a pas complété durant sa vie mortelle le patronage exercé avec tant d'amour, mais qu'il le continue du haut du ciel sur tout ce qui fait revivre dans le monde spirituel le foyer de Nazareth et la Sainte Famille.

Car c'est là encore une prérogative de la sainteté.

Du haut de la croix, Jésus expirant consacre en Marie la maternité spirituelle dont elle ne cessera jusqu'à la fin des temps d'exercer les droits.

Avec elle, auprès de Dieu, saint Joseph continue de veiller, en gardien toujours aimant, sur Jésus, sur les âmes qui le possèdent, sur les familles et sur les sociétés dont il est le roi, sur l'Eglise tout entière, qui l'acclame comme son patron et son protecteur.

Gardien virginal du premier tabernacle, Joseph, après la naissance du Christ, continua de remplir sur la personne du Sauveur sa mission eucharistique. Avec le même amour et le même dévouement, le père

nourricier de Jésus entoure de sa sollicitude la Sainte Eglise dans laquelle Jésus vit toujours, comme autrefois dans le sein de l'Immaculée Vierge Marie.

C'est ce que le Pape Pie IX déclarait en substance quand, il y a cinquante ans, sur la demande des Pères du Concile du Vatican, il mettait solennellement l'Eglise catholique sous le Patronage de saint Joseph.

C'est ce que notre bien-aimé Pontife Benoît XV nous redit aujourd'hui, en demandant à tous les évêques du monde catholique d'exhorter les fidèles à implorer avec plus de ferveur encore, à cause des maux de l'heure présente, le secours de saint Joseph.

Ces maux sont en vérité bien grands, et l'on comprend, à leur vue, la tristesse et les angoisses de notre Très Saint-Père le Pape.

S'il n'y avait que les détresses matérielles, les désastres, la misère profonde qui règne en tant de pays comme conséquence de la guerre, la charité universelle, mise en mouvement par les appels réitérés du Souverain Pontife, arriverait facilement à les soulager, sinon à les faire disparaître.

Mais que dire du désordre moral introduit partout et qui semble chaque jour s'agrandir davantage : les haines persistantes en dépit des traités de paix : les meurtres, les incendies, les vols organisés, les brutalités de toutes sortes opérées au grand jour ; la malhonnêteté souvent appuyée du parjure, détruisant toute la sécurité des relations ; la division néfaste et l'opposition entre les diverses classes de citoyens ; le dégoût du travail, l'amour déréglé de l'argent, l'ambition effrénée de faire fortune rapidement et sans effort ; le dérèglement des mœurs, l'étalage honteux de la mode qui ne change que pour augmenter le scandale ; l'attrait morbide des théâtres malsains et des publications mauvaises ; la déperdition du sens

chrétien, amenant l'abandon chez un trop grand nombre des pratiques religieuses; le mépris de l'autorité sous toutes ses formes, et surtout de l'autorité paternelle ; les enfants, la jeunesse, sans surveillance, laissée libre sur toutes les voies de la perdition, voilà quelques-unes des tendances malheureuses que déplore l'Eglise. Ajoutez à cela les folies mondaines qui dénaturent l'Evangile, corrompent l'idée de la charité et de l'aumône ; ces bals publics, ces danses éhontées que des fidèles osent se permettre, parfois même dans un but soi-disant charitable ou social, et ce spectacle, inouï jusqu'à nos jours, des foules envahissant les édifices profanes pour y célébrer, dans l'impiété et la sensualité, la mémoire des mystères les plus augustes, pour lesquels la religion seule a le droit d'ouvrir ses temples et d'y convoquer les chrétiens.

Et loin d'entrevoir un arrêt sur cette pente criminelle, nous devons avouer que chaque jour voit s'accélérer la descente vertigineuse de la société vers cet abîme où s'engloutira jusqu'au souvenir même de la rédemption par le Christ, à moins qu'une réaction prompte, efficace et profonde ne vienne, à la voix du Pape, ramener les peuples à la prière, à la pénitence, à la vie surnaturelle, à l'Evangile et à tous ses préceptes.

Heureusement pour la consolation de la Sainte Eglise, des âmes nombreuses ont su partout résister à ces entraînements funestes et demeurer fidèles à leurs voies.

Nous les voyons, ces cœurs généreux et purs, non seulement dans les asiles de la piété et de la sainte expiation ouverts aux vocations privilégiées, mais encore autour de nos temples, dans nos paroisses, au sein de nos familles, au pied des autels, parmi vous, nos très Chers Frères, qui prêtent à la parole du

Pape et à nos exhortations une oreille attentive et docile.

A vous, familles chrétiennes, âmes ferventes, qui avez le respect des commandements divins et des préceptes de l'Eglise, qui aimez la prière et ne redoutez point la pénitence, qui savez être généreux au service de Dieu et à celui du prochain, qui mettez au-dessus de tout le salut de votre âme et le salut des autres âmes rachetées par le même sang divin, à vous, nous nous adressons en ce moment, faisant écho à la parole du Saint-Père, pour vous convoquer à la prière fervente, à la mortification des sens, à la sainteté de la vie, à l'exemple de saint Joseph et par le secours de son intercession.

Et c'est bien ce que Benoît XV propose aux évêques et aux fidèles du monde entier, en les invitant, comme fit autrefois Pie IX dans des temps aussi troublés, à considérer saint Joseph comme modèle et patron spécial à imiter et à honorer.

Toutes les vertus privées, domestiques et sociales ont été pratiquées par saint Joseph, et leur exercice porté à une perfection que seule la grâce peut atteindre avec la vie surnaturelle.

L'amour de Dieu, la charité pour le prochain, le respect de la justice et de la vérité, la soumission franche à toute autorité légitime, le dévouement paternel, la générosité dans le sacrifice, la résignation, le travail sanctifié, la constance dans le devoir, le sentiment habituel de la présence de Dieu, la pensée des fins dernières; en un mot tout ce qui fait vraiment la vie de l'âme, tout ce qui procure la paix de la conscience, tout ce qui réjouit, élève, agrandit le cœur, trouve en saint Joseph, son expression la plus complète. Rien ne vient plus à propos, au saint temps du carême, pour ranimer en nous à son exemple la piété, l'esprit de pénitence, la charité vraie qui se tra-

duit par l'aumône faite sous le regard de Dieu et dans le silence discret du sanctuaire.

Saint Joseph nous attire par ses exemples. Il nous aide aussi par la puissance de sa protection. Il est au ciel ce qu'il était sur la terre, avec Jésus et Marie, continuant son ministère sur la famille que Jésus lui même a créée et qui s'apelle la Sainte Eglise. Il commande notre confiance et cette confiance doit être filiale ; elle nous fait souvenir qu'autrefois saint Joseph portait Jésus dans ses bras, qu'il le conduisait par la main jusque dans le temple, qu'il fut à sa recherche durant tros jours, qu'il l'eut près de lui durant son travail, et qu'ils mêlèrent ensemble leurs sueurs d'ouvriers.

C'est ainsi que saint Joseph nous garde, nous défend et nous soutient.

De cette dévotion à saint Joseph de grands saints nous ont donné l'exemple, en même temps qu'ils s'appliquaient à en faire connaître les motifs. Nul éloge ne saurait surpasser ceux de saint Bernard et de sainte Thérèse à l'égard du glorieux Patriarche. Les souverains pontifes Pie IX, Léon XIII et Pie X ont à maintes reprises encouragé non seulement la dévotion privée, mais encore les associations pieuses établies dans le but d'honorer saint Joseph comme époux de Marie, protecteur des biens temporels, patron des ouvriers, et très spécialement comme patron des agonisants et de la bonne mort.

Notre pays, dès l'origine, fut placé sous le patronage de saint Joseph, comme le furent dans la suite plusieurs institutions religieuses et de nombreuses paroisses. Monseigneur Bourget, écrivant au curé d'une paroisse de ce diocèse, pour lui recommander de faire avec tous ses fidèles les exercices du mois de saint Joseph, ajoutait : « Plus que tous les autres je dois connaître, louer et aimer un Saint qui est le

Directeur spirituel de tout le diocèse, et le père nourricier de toutes ses communautés. » Le très pieux évêque avait exprimé le désir ardent de voir s'élever dans sa ville épiscopale un sanctuaire qui serait spécialement voué à la dévotion envers saint Joseph.

Ce vœu de Monseigneur Bourget a déjà reçu un commencement d'exécution. Vous connaissez tous l'Oratoire de Saint-Joseph, sur un des penchants du Mont-Royal, vers lequel affluent tous les jours par milliers des pèlerins venus de toutes parts pour prier saint Joseph et lui confier tous leurs intérêts spirituels et temporels.

La dévotion envers saint Joseph a donc été toujours très vivante parmi nous, et l'appel si pressant de Notre Très Saint-Père le Pape ne pourra que trouver ici un écho fidèle. Nous voulons y répondre.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, usant des facultés accordées par le Saint-Siège, nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit touchant le Jubilé du Patronage de saint Joseph et l'observance du carême pour la présente année :

I. — *En ce qui regarde le Jubilé de saint Joseph.*

Chaque mercredi du mois de mars, et le jeudi, vendredi et samedi, 17, 18 et 19 du même mois, on fera, dans toutes les églises du diocèse, des exercices particuliers en l'honneur de saint Joseph, à l'heure la plus favorable pour permettre au personnel des institutions avoisinantes d'y assister. A ces exercices, analogues à ceux du mois de Marie, on pourra donner, avec l'ostensoir, la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

Les fidèles qui y prendront part pourront gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires.

II. — *En ce qui regarde le Carême.*

1° Il est permis de faire gras, chacun des dimanches du carême, à tous les repas ;

2° Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, à l'exception du samedi des Quatre-Temps, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ce repas peut être pris le midi ou le soir. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas ;

3° La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le samedi-saint après-midi ;

5 L'obligaton de jeûner subsiste pour ceux qui sont en âge de jeûner, c'est-à-dire qui ont vingt et un ans accomplis et moins de soixante ans commencés, ou cinquante-neuf ans accomplis ;

6° Il est permis de faire usage du poisson et de la viande au même repas.

7° Le temps pascal commencera, comme autrefois, le mercredi des Cendres et se terminera le dimanche de Quasimodo.

III. — *En ce qu iconcerne les œuvres.*

Les œuvres nombreuses qui sont à la charge de l'Evêque reposent sur la charité des fidèles qui doivent se rappeler, en même temps que le devoir de la pénitence, celui de l'aumône très instamment recommandée par N. S. P. le Pape, à l'occasion du carême, surtout pour ceux qui ne peuvent pas observer

complètement le précepte du jeûne ou de l'abstinence.

En conséquence dans chaque église et chapelle publique, et dans l'oratoire de chaque communauté, il devra y avoir un tronc spécial destiné à recevoir les aumônes du carême, lesquelles seront envoyées au procureur de l'évêché, après Pâques.

# SERMON

PRONONCÉ A LA CLÔTURE DU JUBILÉ DU TIERS ORDRE FRANCISCAIN A NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

---

## SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

### sa vraie physionomie morale

---

3 juillet 1921.

Dans son Encyclique *Sacra Propediem*, donnée à l'occasion du septième centenaire de la fondation du Tiers-Ordre franciscain, notre Saint-Père le Pape nous dit, après un court préambule : « Ce qui importe d'abord, c'est de replacer sous les yeux de tous la vraie physionomie morale de saint François d'Assise.

« Le saint François que nous présentent certains modernes, et qui sort de l'imagination des modernistes, n'est, à coup sûr, ni François d'Assise, ni un Saint. »

Par ces paroles prononcées avec une suprême autorité, Benoît XV dénonce une tentative dirigée d'abord

contre la personne même du Sauveur et contre les principaux mystères de sa vie temporelle, et que l'on voulut étendre à ses meilleurs serviteurs.

A l'écart de toute conception surnaturelle, dans le terre à terre des intérêts les plus mesquins, dédaignant la révélation, et la vie spirituelle qui en découle, on considérait toute chose indépendamment de toute action divine. On glorifiait, par les seuls motifs humanitaires, des hommes qui, tout au contraire, à la suite du Sauveur, n'avaient cherché que l'exetension du règne de Dieu par la sanctification personnelle et le salut des âmes.

Après avoir déformé la figure du Christ, on voulut de même détruire la physionomie des plus grands Saints qui n'avaient désiré, et avaient dans la mesure du possible, réalisé leur ressemblance avec le divin Maître.

Que François d'Assie ait été un bienfaiteur de ses semblables, que son action se soit exercée à une époque où se faisait, plus qu'à toute autre, sentir le besoin d'un homme qui remettrait les choses au point, dans l'ordre social, en rappelant les droits de la fraternité humaine ; que, pour atteindre un aussi noble but, il ait fait preuve d'un désintéressement absolu, que son génie sans cesse aux aguets, que toutes ses qualités intellectuelles, que toute sa vigueur morale, que sa personnalité et son œuvre, supérieures à toute conception, lui aient fait dans l'histoire une place unique dont les siècles écoulés n'ont pas amoindri l'importance, ceci, étant indiscutable, est admis de tous, et les écrivains, même étrangers à notre foi, ce sont avec talent, et dans les intentions les plus louables, attachés à le faire valoir.

Ce fut, en effet, le privilège de François, comme cela a été de tout temps la marque distinctive de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ne laisser personne

indifférent, encore moins étranger à ce qui le concerne.

Jésus est connu, aimé, suivi, écouté; ou bien il est combattu et blasphémé.

François n'a jamais été dépassé dans les voies de la perfection humaine ; sa vie commande l'admiration, et un grand nombre s'appliquent à le suivre. Mais avec tout cela nous sommes en présence d'un simple fait historique, ou, si l'on veut, d'une philosophie tout humaine, trop courte en elle-même, et qui eût été impuissante à fonder pour les temps futurs, ce qui requiert impérieusement *la grâce et la sainteté*.

Les écrivains, auxquels Benoît XV fait allusion, sont connus : leurs intentions sont ici hors de cause. Ils sont épris d'un sincère enthousiasme pour le réformateur social aperçu dans François d'Assise, et, de très bonne foi, ils se sont appliqués à faire ressortir des qualités toujours belles en elles-mêmes, et qu'ils ont cru pouvoir être portées au degré le plus éminent, sans le principe fondamental qui seul alimente leur vie et assure leur mérite.

Quelle est donc en vérité la physionomie morale de saint François? En d'autres termes, quelle figure a-t-il laissé dans l'histoire, et quelle impression nous donne-t-il? Comment envisager ses actes, entendre ses paroles, apprécier son œuvre? Quels furent les motifs déterminants de ses fondations merveilleuses qui, après sept siècles, semblent posséder encore la vitalité féconde des premiers jours?

Est-il permis, à qui le connaît bien, de considérer François d'Assise et les monuments impérissables qu'il a laissés, en dehors de toute intervention divine manifestée par la vocation spéciale, par les grâces de choix indispensables à cette vocation elle-même, et par une correspondance fidèle jusqu'à la plus éminente sainteté?...

Si les dispositions natives, si les qualités naturelles doivent être tenues en grande estime, elles ne sont toutefois que le terrain déblayé sur lequel le divin Jardinier pourra seul répandre la semence, et faire croître jusqu'à maturité le bon grain d'un ordre supérieur et qui nous vient, nous dit saint Paul, directement de Dieu *suppléant à l'insuffisance originelle.*

François a été l'élu de Dieu pour remplir une mission dans le monde. Cette mission, d'une étendue et d'une durée indéfinie, tenait essentiellement au fait que François devait être un saint, l'un des plus grands.

Sa sainteté devait faire briller en lui, d'un éclat continu, les vertus dont le Christ a donné l'exemple avec la leçon, et qui, élevées jusqu'à l'héroïsme, sont aptes à dominer et à entraîner les âmes d'élite, aussi bien qu'à commander chez les autres le respect et l'admiration.

Par ces vertus elles-mêmes, François allait opposer une digue aux torrents de passions et de désordres qui, de son temps, autour de lui et bien au loin, troublaient la société chrétienne.

Or, pour être un saint, surtout pour être un saint François d'Assise, il faut non pas cette vague religiosité, dont parle Benoît XV, et qui est propre à toutes les âmes honnêtes qui veulent être honorables et faire du bien au prochain il faut la religion véritable, qui tient attaché à Dieu par la pureté de l'âme retrempée dans le sang divin et vivifiée par les sacrements qui sont dans les veines du chrétien comme la circulation du sang du Christ.

Il faut encore, dans la société de la sainte Eglise, dont on est devenu l'enfant par le saint baptême, garder toujours, à l'égard de tous les préposés du Saint-Esprit, la docilité filiale, faite de vénération, de confiance et d'amour, et qui, dans la pratique, se traduit

par une parfaite soumission de tous les instants, à tous ses supérieurs, dans tout ce qui n'offense pas le bon Dieu.

Enfin, pour être un saint, quand déjà on possède la grâce et que l'on est fils soumis de l'Eglise, il faut, dans la poursuite de sa vocation personnelle, tendre droit au but, écarter tout ce qui sur la route pourrait distraire l'esprit, troubler le cœur, suspendre la marche, faire dévier du droit chemin dans les sentiers d'à côté ; il ne faut jamais oublier, dans une vaine déperdition du talent, de l'activité, des énergies et des grâces de son état, l'objet défini par l'appel divin : « Que celui qui veut venir après moi, renonce à tout, et se renonce lui-même. » Telle est la formule de la sainteté exprimée par le Christ.

Que cet accomplissement de son désir atteigne la hauteur exceptionnelle, où l'imitation de Notre-Seigneur produit la ressemblance divine jusque sur l'enveloppe corporelle, que celle-ci porte l'empreinte sanglante des divins stigmates, et nous avons alors dans son expression sensible, et par l'affirmation de sa sainteté, toute la physionomie morale de François d'Assise. Il en est arrivé à pouvoir dire avec saint Paul : « Je vis, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi... »

Si quelqu'un fut jamais tenté de faire le portrait visible de Notre-Seigneur, sans doute il eût pu saisir la beauté de son visage et fixer ses traits divins à n'importe quel moment de sa vie. C'était toujours le plus beau des enfants des hommes, ce qui marque bien la relation établie divinement entre la physionomie spirituelle et son expression physique, avec tout le rayonnement céleste de la plus pure beauté humaine.

Toutefois à choisir, il me semble qu'il eût eu une heureuse pensée de s'arrêter à la dernière Cène, et,

dans cette nuit mémorable, au suprême instant où le Sauveur résumant dans un acte toute la tendresse de son âme pour les disciples qu'il vient de s'attacher à jamais par le sacerdoce, et en même temps tout l'amour qu'il porte à son Père, dont il est venu satisfaire la justice, prononce cette parole de flamme : « Père, saint! par votre nom, conservez ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous le sommes nous-mêmes. » Ainsi pour François d'Assise.

Il est bien marqué, dans son histoire, que le portrait et la physionomie se travaillaient réciproquement, dans la poursuite de l'idéal chevaleresque, qui avait saisi François dans des songes répétés, et dont il eut bientôt compris l'objet : l'anéantissement total de soi-même dans la parfaite imitation de son divin Maître. Il s'était durci le front pour souffrir les opprobres, il avait dompté son regard, pour le forcer à se fixer sur le visage horrible du lépreux. On l'avait vu pâle et défait au sortir d'une méditation secrète, qu'il avait commencée avec un visage riant. Il avait les traits bouleversés, et jetait des cris de douleur en songeant à la passion de Notre-Seigneur. Puis un éclat plus vif brillait dans ses yeux quand il se rappelait soudain ses rêves de gloire, et qu'il les immolait à sa pensée présente.

Cette expression physique de sa physionomie morale se complétera après son dernier soupir, alors que sa figure, devenue toute blanche et d'une fraîcheur virginale, apparaîtra radieuse comme celle d'un ange. Plus de trace de fatigue ni de souffrance, rien que la joie et la gloire de la vertu enveloppée du rayonnement céleste, et qui fera de toutes les lèvres échapper cette simple parole : *Qu'il est beau!*

Cependant ne pourrions-nous pas, pour lui aussi, choisir, pour le peindre au complet, le moment où on le vit sortir de l'extase douloureuse où Jésus l'avait

tenu avec lui sur un Golgotha, d'où il descendait avec les plaies du divin Crucifié, gloire et douleur qu'il portera jusqu'à la fin de sa vie dans la ressemblance consommée entre l'image et son modèle, témoignage et récompense de la conformité de tout son être avec la personne adorable du Christ.

Tel est l'aspect que présente François d'Assise *dans l'ensemble*. Il convient de faire ressortir de cette physionomie les lignes les plus saillantes, et qui en sont en quelque sorte le dessin. Dès avant sa conversion, dans les premières années de sa tumultueuse jeunesse, François d'Assise s'était montré d'une délicatesse exquise de pensée et d'une grande élévation de sentiment, aimant la vertu pour sa beauté, chérissant les pauvres par affection innée, et d'une civilité qui l'avait fait aimable pour tous.

L'éducation familiale, donnée par des parents sincèrement religieux, avait d'avance disposé son âme aux merveilles que le monde allait admirer.

Mais depuis sa conversion, après l'acte mémorable de dépouillement complet accompli sous les yeux de l'évêque d'Assise, François, porté soudain sous l'impulsion divine jusqu'à la pratique journalière des conseils évangéliques, ne cessa d'activer dans son cœur la charité, c'est-à-dire l'amour de Dieu et l'amour du prochain, dégagé de toute entrave et prêt à tous les sacrifices.

Il veut être parfait et suivre à la lettre la recommandation du Sauveur. La pauvreté pour lui n'est ni un vain mot, ni une théorie s'adaptant à tous les prétextes ; telle qu'il l'embrassa, et qu'il en fait la fiancée de son cœur, il la gardera jusqu'à la fin et la fera régner partout et en tout ; ce sera la pauvreté de Notre-Seigneur qui n'avait pas une pierre pour reposer sa tête. Cette pauvreté ,alimentée par le travail et

par l'aumône, aura pour compagne l'humilité, fondement unique de toute vie spirituelle.

Si la pauvreté va jusqu'à l'imprévoyance, dans un abandon filial entre les mains du Père qui est aux cieux, l'humilité courbe le fier jeune homme, et le prosterne dans une respectueuse vénération aux pieds des petits et des simples, auxquels il ne dédaigne point de demander appui et conseil en temps opportun. L'appétit déréglé des biens de ce monde, l'appât des richesses, les attraits du luxe, aussi bien que la tyrannie de l'orgueil, est à jamais foulé de ses pieds nus et banni de son âme.

La mortification des sens, le mépris des richesses et même l'humilité, basée sur la logique humaine, et les autres vertus morales ont pu être appréciées et pratiquées par les sages du monde, par des philosophes même païens, comme étant en elles-mêmes la source du vrai bonheur temporel. Elles sont de leur nature aptes à produire la sérénité de l'âme et la paix des relations. Oui, on a vu des païens, fiers de leur pauvreté, réclamer de leurs semblabes un respect égal dans la fuite des biens périssables et des vulgaires honneurs. C'était le dernier mot de la sagesse antique.

Mais pour être véritablement méritoire et conduire à la sainteté, il leur faut les motifs surnaturels sous l'impulsion de la grâce et surgir de l'amour d'une âme en état de grâce pour celui qui est la source et la fin de toute perfection. (*Saint Paul.*)

Tel est l'enseignement admirable qui nous est livré par l'Apôtre et ce que l'histoire de François nous montre à chacune de ses pages.

Il fut non seulement un homme de prière ; il fut vraiment la prière elle-même, incarnée, vivante, toujours en action selon la recommandation du Maître. Il priait sans cesse, dans un colloque continuel avec le Christ.

L'oraison, pour lui, c'était des cris de l'âme lancés comme des traits vers le Cœur divin.

François causait avec Dieu dans un abandon d'enfant.

Il mettait une simplicité, une confiance, une tendresse naïve qui marquait bien le parfait dégagement de tout ce qui aurait pu le distraire et écarter Dieu de sa pensée. La prière, l'esprit de prière, l'habitude de la prière, le tenait près de Dieu qu'il voyait partout, et à qui partout il pouvait parler.

Et voilà pourquoi dans toute la force du sens chrétien, François cultivait la pauvreté, l'humilité et la mortification des sens dans une vie toute surnaturelle.

C'est le premier trait dominant de sa physionomie, en voici un autre.

Jésus-Christ est venu en ce monde par obéissance Il a obéi toute sa vie à toute autorité ' *Factus obediens.*

L'obéissance du Christ nous a valu la rédemption dans le sacrifice offert à son Père céleste qui l'avait commandé : *Usque ad mortem, mortem crucis.* Pour étendre à tous les hommes, à toutes les générations, les mérites de sa passion et les grâces du salut, il a bâti son Eglise, et lui a donné pour base l'obéissance. Que cette Eglise s'appelle bercail, famille, royaume, que les chefs établis par lui soient des pasteurs, des pontifes, des pères, il sont toujours revêtus de l'autorité divine.

Les fidèles leur doivent respect et soumission parce qu'ils ont été préposés par l'Esprit-Saint pour la gouverne du troupeau.

Il leur a été dit : « Qui vous écoute, m'écoute; ce que vous lierez sera lié. — Qui n'écoute point l'Eglise, dans vos personnes consacrées, doit être regardé comme un païen et un publicain. »

C'est donc à ce signe que se reconnaît le véritable esprit de l'Eglise. C'est en remontant, de la base au sommet, du plus humble fidèle au Souverain Pontife que l'on trouve, à tous les degrés de l'échelle, les vrais ,les seuls chefs, toujours faciles à reconnaître, qu'il faille suivre : *Obedite præpositis vestris.* Hors de là, c'est la déviation, c'est le désordre, c'est le schisme, c'est le vain labeur, c'est l'égarement dans des sentiers tortueux qui aboutissent aux abîmes.

L'obéissance catholique, qui trouve en Dieu son principe et sa fin, est la vertu fondamentale qui soutient toutes les autres, et leur garantit le mérite. C'est cette obéissance que le prêtre promet au jour de son ordination, et dont le religieux prononce le vœu en faisant profession. C'est aussi, dans un sens plus large, celle dont le baptême impose le devoir, et par laquelle se font connaître les membres de la sainte Eglise.

Cette vertu est tellement essentielle, qu'en dehors de sa pratique constante, il est inutile de chercher la sainteté. On ne la trouvera pas. Et puisque saint François d'Assise fut un très grand saint, c'est donc que l'obésisance a vivifié tous ses actes, et qu'on peut nous le proposer comme modèle.

Ceci renferme d'autant plus de vérité et de force que l'obéissance de François fut davantage élevée dans ses motifs, et dégagée de toute considération humaine capable d'en diminuer la grandeur et la beauté.

A son évêque il a soumsi son âme et demandé ses directions; jamais il ne voudra se permettre d'aller à l'encontre des commandements, ou même, s'il y a lieu, des refus ou des défenses qu'on lui aura signifiées. Docile aux avis du même prélat, il ira solliciter du Pape Innocent III et finira par obtenir les approbations nécessaires, attendues avec patience et humilité.

S'il procède à la fondation de son ordre, c'est en faisant de l'obéissance ; et si, en tant que religieux, il exerce un apostolat qui sera le ministère de toute sa vie, comme celui de ses frères en religion, c'est sous les auspices de l'épiscopat qu'il inaugurera partout sa prédication, et donnera les missions paroissiales qui seront de tout temps l'honneur et la gloire de la grande famillle franciscaine.

Il se met, comme le plus humble des serviteurs, au service spirituel des pasteurs, des prêtres dont il veut instruire et sanctifier les ouailles, et à qui il témoigne dans une religieuse soumission une affection fraternelle sans bornes. Véritable collaborateur subordonné, d'autant plus précieux et efficace, qu'il soumet toutes les ardeurs de son zèle au prestige irrésistible d'une déférente et parfaite soumission.

Enfin, voulant pousser à ses extrêmes limites cette vertu sublime de l'obéissance religieuse, fondateur de sa communauté et maître suprême de tous ses frères, il se donne parmi eux des supérieurs, avec injonction de le commander et auxquels il se soumet à la grande édification de tous. Voilà donc un nouveau trait de la physionomie morale de notre glorieux patriarche et que le Pape nous demande de remettre en pleine lumière. Il accentue sa ressemblance avec Jésus Christ ,l'homme obéissant par excellence. Ce trait est d'autant plus marqué que François nous montre en lui-même cette vertu dans toute sa perfection et sans aucun alliage venant de la présomption, de la vanité ou de l'orgueil. Elle est prompte, franche, joyeuse ; elle est surtout surnaturelle, faisant disparaître l'homme qui commande dans l'auréole divine, et n'apercevant que Dieu, la source unique de toute autorité. Cette obéissance, exempte d'hésitation et d'amertume ,n'élude rien par un subtil examen, ou par de vaines distinctions ,elle met tout au même

point. Elle ne mêle point la critique ou l'appréciation malveillante à la soumission extérieure, et sait trouver mille raisons de se dire que le supérieur, chargé de responsabilités, tenu constamment en présence du compte à rendre et peut-être aussi, appuyé sur des connaissances qu'on ne soupçonne pas et qu'il ne saurait divulguer, doit avoir à l'appui de ses ordres, de ses défenses, voire même de ses simples avis, des motifs suffisants pour obtenir en pratique, même dans le champ libre des opinions, la parfaite docilité des enfants, laquelle assure la prospérité et le bonheur de la famille entière, dans la complète coordination des volontés.

Le véritable amour de l'Eglise, les ambitions nées du talent le plus réel et du zèle le plus pur, la poursuite des œuvres spirituelles des plus importantes, le maintien de la charité fraternelle, la parfaite certitude qu'on ne se trompera jamais, la paix des âmes, les véritables joies, voilà quels sont en ce monde les fruits précieux de l'obéissance chrétienne, religieuse et sacerdotale, telle que nous la voyons exercer par François d'Assise à chacune des pages de son histoire. Cet homme, favorisé de visions, d'extases et de messages célestes, cet homme, séraphin dans une enveloppe corporelle, qui tenait de Dieu lui-même sa mission de réparer le temple, fut un obéissant dans toute la force du terme et selon toutes les exigences de l'ordre disciplinaire établi dans l'Eglise par son divin fondateur.

***

Enfin, toute vocation implique un apostolat, et l'apostolat lui-même exige la charité et l'amour pour l'Eglise et les âmes...

Par son baptême, tout fidèle doit à son frère le bien-

fait de l'exemple, par la correction de sa vie, par la fidélité à tous ses devoirs. Par le rayonnement de ses vertus, il exerce l'influence qui domine, subjugue, entraîne d'autres âmes dans les mêmes voies.

C'est un ministère qui s'augmente encore à l'occasion des services déférents que des aptitudes particulières peuvent permettre de rendre à l'Eglise sous la dépendance de ses chefs. Le religieux, voué par profession à une vie spirituelle plus intense et à la recherche même de la perfection, doit rendre davantage puisqu'il a reçu davantage, ce qu'il accomplit en mettant tout son zèle à poursuivre l'œuvre spéciale de son institut. Au sacerdoce, à lui seul, a été confiée par Jésus-Christ, le prêtre souverain, la mission pastorale qui consiste à enseigner toute vérité, à répandre la grâce sacramentelle et à diriger dans les voies du salut les ouailles de son bercail déterminé. Tel est l'ordre général, tel est l'organisme divin de la sainte Eglise.

Outre cette règle, qui s'applique à tous les temps et sera maintenue jusqu'à la fin des siècles, la divine Providence ne manque pas de susciter, aux époques les plus travaillées et selon le besoin des hommes dont la vocation dépasse le cadre d'un pays et la durée d'une génération, doit comprendre les œuvres de réparation et de défense rendues nécessaires par la surabondance de l'ivraie jetée par l'ennemi dans le champ du père de famille.

La constance des martyrs, la science des pères et des docteurs de la foi, l'intrépidité des missionnaires, la diffusion et le labeur des ordres monastiques, les austérités expiatrices des âmes d'élite, la prière fervente offerte jour et nuit dans les cloîtres, autant de choses nées de l'inspiration du Saint-Esprit et par lesquelles se sont maintenues la pureté de la doctrine, la notion exacte de la vertu, les pratiques austères de

la pénitence, l'esprit de générosité et de sacrifice et celui de la pauvreté : voilà comment Jésus-Christ règne encore dans les monde, malgré tant d'efforts employés dans tous les âges pour écarter de la famille et de la société jusqu'au nom même de ce divin Sauveur.

François d'Assise apparaît vers la fin du XII^e^ siècle, à cette époque troublée jusque dans le sein de l'Eglise, où la recherche des honneurs, des richesses, des plaisirs et du luxe, semblait avoir éteint partout dans un lamentable égoïsme la vie surnaturelle et la charité divine incompatible avec le désordre moral qui couvrait le monde chrétien.

Avec l'amour de la croix et l'humble abandon dans une soumission parfaite à la volonté divine, une ardente charité pénètre le cœur de François et le pousse à travailler au salut du monde par le retour à la sagesse chrétienne et aux règles de vie tracées dans l'Evangile. Il commence par lui-même et son exemple entraînera les autres. Sans hésiter, sans regarder par devers lui, dédaignant les obstacles et les oppositions, satisfait dans son cœur d'avoir la permission et l'appui de l'autorité du Pape et de son évêque, il se plonge dans la prière, dans la pénitence, dans le complet dénuement, trouvant dans les humiliations et les outrages un stimulant plus fort. Dans ce genre de vie insolite, si peu attrayant par lui-même, il a bientôt groupé des disciples qui lui viennent de toutes parts et qu'il disperse par le monde. Le premier ordre des Frères-Mineurs était fondé.

On y entre par centaines, par milliers. Chaque nation fournit à son tour son contingent. Le nombre des religieux est devenu bientôt si grand qu'il faut les répartir par provinces.

Au fameux Chapitre des Nattes, la Pentecôte de 1221, trois mille Frères au moins, logés dans des

huttes de branches, à côté de la Portioncule, formaient une sorte de camp retranché où l'armée franciscaine retrempait son esprit et ses forces pour reprendre après la conquête suspendue.

Dix ans auparavant, Claire d'Assise s'était elle-même mise sous la direction de François, et de concert avec le séraphique patriarche, instituait le second ordre de la pénitence. La nouvelle famille religieuse avait, elle aussi, vu se multiplier ses cloîtres dans tous les pays d'Europe, entraînant dans son sein des femmes appartenant à toutes les classes sociales et descendant même les marches du trône pour revêtir la bure et vivre désormais d'une vie de contemplation dans la plus parfaite pauvreté.

C'était déjà beaucoup plus qu'il n'en fallait pour classer François d'Assise parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Cet empressement à quitter les joies trompeuses et les vaines ambitions pour s'enrôler sous une bannière qui signifiait le renoncement sous toutes ses formes, et le bonheur évident qui devenait le partage d'un si grand nombre, démontraient la vanité des choses de ce monde, quand elles sont détournées de leur fin pour prendre la place de l'amour de Dieu et de la pratique surnaturelle des vertus chrétiennes. Le monde avait besoin de cette leçon...

François était vraiment l'homme providentiel et la foule se portait d'elle-même vers lui, avec une conviction et une impétuosité qui obligeaient le patriarche à résoudre un problème tout à fait nouveau.

Il était manifestement impossible d'admettre dans les cadres fermés d'un ordre monastique une multitude qui augmentait chaque jour.

D'autre part, fallait-il, dans une sorte d'égoïsme spirituel, garder pour soi-même et pour ses frères en

religion la surabondance des biens célestes, objet de la convoitise légitime de tant d'âmes chrétiennes qui voulaient, elles aussi, devenir ferventes et saintes.

Une nouvelle forme d'apostolat, et des plus admirables, incline vers cette foule affamée la charité de François et l'amène à créer ce Tiers-Ordre, capable d'admettre dans ses rangs les personnes pieuses des deux sexes, de tous les âges et de toutes les conditions sans détendre les liens de famille et sans modifier les devoirs d'état.

On sera religieux sans faire profession ; on observera strictement les commandements de Dieu et de l'Eglise ; on bannira la discorde ; on gardera la justice et la tempérance ; on évitera le luxe ; on fuira les amusements dangereux; les vêtements seront soumis aux règles d'une sévère modestie ; bref, on sera parfait chrétien par la fuite du péché, et cependant on continuera la vie au foyer, la gérance de ses affaires, les relations sociales. Une ponctualité plus grande à tous ses devoirs, une plus stricte honnêteté, une charité plus ardente, seront au milieu du monde toute la distinction des tertiaires franciscains.

Ce fut comme une révélation.

A la suite de Jésus-Christ, et comme pour consommer la ressemblance de sa physionomie morale avec celle du Maître, François veut allumer un brasier qui couvrira le monde, consumant partout jusque dans ses racines la mauvaise herbe répandue pendant la nuit.

« Je veux vous faire aller tous en paradis. » Cette parole n'est-elle pas l'écho de celle du Christ? « Père, ceux que vous m'avez donnés, je veux que là où je suis, ils soient eux-mêmes avec moi. Je veux qu'ils contemplant la gloire que vous m'avez donnée. »

L'appel était général, l'admission ouverte à toutes les volontés sincères. Le recrutement fut merveilleux

et les membres pris dans toutes les classes de la société.

Saint Louis, roi de France, sainte Elisabeth de Hongrie, sont les plus connus parmi les grands. Leur exemple entraîna le peuple, et l'association devint une fraternité, unissant sous une même règle et dans une même ferveur ceux que les fausses maximes du monde avaient jusqu'alors séparés. Les fruits furent merveilleux. Ce fut vraiment le retour à la paix chrétienne et à la piété. L'on vit renaître, avec les vertus domestiques et la modestie, la confiance mutuelle, la docilité filiale, le dévouement paternel, l'amour des pauvres, et surtout les pratiques religieuses que le respect humain avait malheureusement réduites chez un grand nombre.

Ceux qui, dans le Tiers-Ordre, ont ainsi revêtu les insignes de la prière et de la pénitence, regardent l'image de leur très saint auteur et s'y attachent, tant sa physionomie les impressionne et les entraîne.

En effet, le père transmet à ses fils la physionomie qui le distingue lui-même et qui fait entre mille autres reconnaître ses enfants. Il en est de même dans l'ordre moral...

Dans l'ordre spirituel : c'est la doctrine de saint Paul que le Christ se présente à nous comme le type, l'exemplaire, le modèle, et que toute la perfection consiste dans l'effort constant des fidèles à réaliser en eux-mêmes l'image du Sauveur Jésus.

Cette conformité de pensée, de sentiment et de conduite a été de tout temps l'unique objet de l'ambition des Saints.

Ce qui est rendu évident par la vie même de François d'Assise. Mais il y a plus.

C'est que les saints eux-mêmes deviennent alors nos modèles, et que ce que l'on a appelé leur physio-

nomie morale se retrace dans les disciples qu'ils ont formés et dans les œuvres qu'ils ont créées.

Nulle part se trouve vérifiée davantage cette loi de l'imitation spirituelle que dans l'Ordre franciscain, qu'il s'agisse de cette armée innombrable de religieux qui, depuis tant de siècles, sous l'égide de leur fondateur et père, combattent dans tous les pays pour la conquête des âmes et l'extension de la sainte Eglise.

Qu'il s'agisse de ces cloîtres dans lesquels les filles de sainte Claire conservent avec un soin jaloux l'héritage sacré de la pauvreté parfaite, unie à la soumission ; qu'il s'agisse enfin du Tiers-Ordre dont l'Eglise, après l'avoir si souvent et si solennellement comblé de ses éloges et de ses privilèges, célèbre aujourd'hui, dans l'allégresse universelle le septième centenaire de sa fondation.

Cet arbre immense, dont la racine première fut si humble et si modeste, couvre aujourd'hui de ses trois branches vigoureuses le monde entier ; chacune par son feuillage et par ses fruits de sanctification et de salut, reproduit exactement toute la richesse surnaturelle transmise par une sève abondante et qui fait resplendir toute la beauté chrétienne, toute la gloire de François, toute la figure du Christ dans le surnaturel, dans l'élévation toute céleste, dans l'union des cœurs, dans l'obéissance toute divine, dans l'amour qui résume tout et qui rattache les âmes au cep divin dont les ramifications reçoivent toute vitalité.

On y vit de la foi, on y cherche avant tout le royaume de Dieu et sa justice ; on cherche dans les sacrements tout appui et toute consolation, et sachant que l'esprit du monde se suffit à lui-même dans les affaires du monde, et que la religion n'a pas précisément pour objet de fournir des moyens plus faciles de faire fortune, on ne lui demande pas de fonder des banques, d'organiser des industries, de promou-

voir le commerce, ni rien de ce que le bon Dieu accorde par surcroît, comme fruit d'un travail honnête et chrétiennement accompli, mais on attend d'elle et de tous ceux qui sont consacrés à son service, et de tous ceux qui veulent s'appliquer plus particulièrement aux choses spirituelles, comme dans le Tiers-Ordre, une attention constante aux intérêts supérieurs de l'âme rachetée et vivifiée par le Christ.

Et voilà le véritable caractère du Tiers-Ordre franciscain, sur lequel s'est imprimée la véritable physionomie morale de son séraphique fondateur.

Il s'adapte de lui-même, par ses ramifications locales et ses groupements diocésains, au caractère essentiellement pastoral que Jésus a donné à son Eglise.

Le Tiers-Ordre franciscain a été dès le principe un auxiliaire très puissant du zèle sacerdotal. Et s'il est vrai, comme les Papes nous l'ont dit avec insistance, que la rénovation dans le Christ tient largement au retour et à l'affermissement de la vie paroissiale, nous devons attacher une importance souveraine à la collaboration qui s'établit comme d'elle-même entre le zèle du pasteur et celui de ses ouailles qui appartiennent au Tiers-Ordre.

Il est donc à souhaiter, nous dit Benoît XV, dans sa dernière Encyclique, qu'en chaque ville et même en chaque village, le Tiers-Ordre compte un nombre suffisant de membres qui travaillent avec ardeur à leur salut et au salut de leurs frères.

Pourquoi même, ajoute-t-il, les diverses associations catholiques ne s'affilieraient-elles pas au Tiers-Ordre, afin de continuer à travailler à la gloire de Jésus-Christ et au triomphe de l'Eglise et, avec le même zèle que François, pour la paix et la charité!

En effet, comme le disait un grand évêque, l'ordre de choses le meilleur et le plus parfait, c'est lorsque

les confréries, loin de supplanter la paroisse, y ajoutent au contraire comme un surcroît, un supplément. Oui, là est le salut, dans la coordination des volontés travaillant de concert, avec désintéressement à l'extension du règne de Jésus-Christ dans les âmes, dans les familles et dans la société.

Cette ambition tout apostolique, léguée comme un héritage aux trois branches de sa grande famille, complète à notre sens la physionomie morale de notre Saint et achève dans ce trait sa parfaite ressemblance avec Notre-Seigneur. A la fin, en toute vérité, ce qui vivait en lui, ce n'était plus lui-même, c'était le Christ ; il pouvait dire avec l'Apôtre : *Vivo jam non ego, vivit vero in me Christus.*

Mes Chers Frères, reproduire dans son cœur la parfaite image de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de façon à pouvoir dire avec saint Paul, à la suite de François d'Assise : « Je vis, mais c'est Jésus qui vit en moi », tel doit être l'idéal de toute âme chrétienne. C'est le vôtre, oh! mes Chers Frères. Que par la grâce de Dieu, comme prix de vos efforts, cet idéal se réalise dans le séjour de l'éternel bonheur, c'est ce que par le secours de la Vierge Marie, je vous souhaite de tout mon cœur, avec la bénédiction de son Excellence.

# SERMON

PRONONCÉ A L'OCCASION DU SEPTIÈME CENTENAIRE DE LA MORT DE SAINT DOMINIQUE A SAINT-HYACINTHE (1)

---

# LE ROSAIRE

---

10 juillet 1921.

*Misit illos binos ante faciem suam in omnem civitatem et locum quo erat ipse venturus.*
Il les envoya par deux, devant lui, dans chaque ville et chaque endroit où Lui-même devait aller.
(S. LUC., X, 1.)

Messeigneurs (1),

Mes bien Chers Frères,

Il y a quelques jours, sur l'invitation de notre Saint-Père le Pape, nous fêtions à Montréal, par de grandes solennités, le septième centenaire de la fondation du Tiers-Ordre Franciscain.

A cette occasion, l'Eglise, glorifiée dans l'un de ses

(1) Leurs Grandeurs Nos Seigneurs Brunault, évêque de Nicolet, et Forbes, évêque de Joliette.

fils les plus illustres, remettait sous nos yeux les services immenses rendus par saint François d'Assise.

Dieu l'avait choisi pour accomplir une mission toute d amour et de charité en faveur des âmes, ramenées par ses leçons et ses exemples, à la ferveur première et à la régularité chrétienne depuis trop longtemps délaissées.

Elle nous rappelait en même temps que la prière, la pénitence, le détachement des biens de ce monde et la soumission hiérarchique contiennent le secret du bonheur et de la prospérité, par l'acceptation généreuse et l'observance fidèle des commandements divins et des préceptes de l'Eglise, selon la doctrine et les directions de Notre-Seigneur et de son Evangile.

Ranimer ainsi la vie spirituelle et lui donner comme modèle le séraphique François d'Assise, c'est ce qu'on pourrait appeler le combat et l'action à l'intérieur.

Or, en cette même année 1221, mourait saint Dominique, le fondateur de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, léguant à sa famille religieuse comme un bien propre et un précieux héritage paternel, la dévotion du saint Rosaire qu'il avait propagée avec ardeur et fait entrer dans le cœur de l'Eglise, après l'avoir brandie comme un invincible glaive dans sa lutte contre l'hérésie, le schisme et le désordre.

Il était de haute convenance de célébrer, avec un égal enthousiasme, ces deux jubilés de la piété catholique et de glorifier, en même temps que le créateur du Tiers-Ordre, l'apôtre du Rosaire, dont l'Institution devait être pour le moins tout aussi avantageuse à l'Eglise et aux âmes.

En effet, comme il a été observé dès son berceau, la sainte Eglise, née dans la lutte, aura toujours à se défendre contre deux sortes d'ennemis; les uns cherchant à créer au dedans le trouble, la discorde, les

divisions intestines, et pour y parvenir, travaillant sans cesse à amoindrir la foi, à affaiblir les énergies, à corrompre les mœurs, à détendre jusqu'au relâchement les liens de la discipline, à susciter même la rébellion contre les autorités légitimes ; les autres, ceux du dehors, se montrant, dès l'origine, pleins de haine et de cruauté, sous les noms variés qui nous les font connaître : l'infidélité juive et païenne, l'hérésie sous toutes ses formes, le césarisme, les mœurs barbares et longtemps indomptables.

Quand, des deux côtés, à la fois, l'Eglise se trouve attaquée, menacée, d'une part, dans l'âme de ses enfants, par la déperdition de la foi, la corruption des mœurs, le fléchissement de la docilité hiérarchique et les soubresauts de l'orgueil, de l'autre par l'impiété, la jalousie, la haine, la férocité même de ses adversaires traditionnels, elle éprouve le besoin de pousser vers le Ciel le cri de sa détresse et d'implorer le secours que le Seigneur accorde, selon les conditions et les promesses de son Cœur.

*Portae inferi non praevalebunt.*

L'Eglise a les promesses de l'immortalité, ce qui n'enlève point à ses enfants le devoir de la soutenir et de la défendre, puisque c'est par leur fidélité et leur courage que s'accomplissent les oracles divins.

L'Eglise est indéfectible ; elle ne faillira jamais, ce qui n'implique point, hélas! l'assurance du salut pour chacun des membres ,ni même sa vitalité prospère à chaque moment et dans chaque pays. Il appartient, selon les temps, selon les lieux et selon la nature du combat qu'on lui livre, aux fidèles et à leurs chefs, de soutenir la lutte et, pour remporter la victoire, d'employer les armes fourbies par le Christ et qui sont mises dans toutes les mains.

La dispersion des apôtres, la constance des martyrs, l'éloquence des apologistes, la science des docteurs,

le zèle des pontifes, le renoncement monastique et les exemples répandus tout autour des cloîtres, toutes ces forces furent mises en branle et servirent à repousser l'envahisseur.

L'Esprit-Saint, qui vivifie tout, donne la lumière, le courage et la victoire. Il donne aussi des chefs, pour conduire ses phalanges. Lui-même les a choisis, préparés, dirigés, mis à point pour l'action spéciale à exercer, pour la lutte à soutenir ; et il leur communique, sinon par inspiration, du moins par la vertu d'une assistance merveilleuse et souvent par l'appui du prodige, les connaissances qui leur feront choisir, pour l'attaque ou pour la défense, l'arme providentielle.

Et les XII^e^ et XIII^e^ siècles virent cette merveille. A côté de François, suscité de Dieu pour rajeunir l'âme chrétienne et lui rendre une vigueur surnaturelle épuisée dans l'énervement des choses terrestres, voici Dominique, son allié, envoyé à la tête des armées catholiques, pour les lancer à la bataille et prémunir la citadelle de la foi menacée de destruction.

Les Albigeois, sous un nom nouveau et purement local, lançaient en vérité contre l'Eglise toutes les hérésies coalisées. Ce qu'ils ont déjà perpétré, de crimes et de ravages, effraie les fidèles et leurs pasteurs. D'où viendra le secours? De la prière, sans doute, mais cette prière elle-même, sous quelle forme la faire entendre? à qui l'adresser? et qu'obtiendra-t-elle par elle-même?

Autrefois Dieu promit de répandre sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem l'esprit de prière. Jésus a voulu le transmettre à son Eglise ; Il l'a communiqué particulièrement à ses disciples. Cette prière, Il la veut confiante, continue, faite en commun et contenant dans son objet tous les biens de la nature et de la grâce, de l'âme et du corps, de la famille et de

la société, tout ce qui peut être un effet de la miséricordieuse bonté du Seigneur. Il la veut dans le temple, ou dans le secret d'une cellule, et même sur la place publique, parce qu'elle est tout simplement la traduction d'une âme en état de grâce, toujours en la présence de son Dieu. Mais la prière est principalement une invocation, un appel au secours, dont la ferveur s'augmente par l'imminence et la gravité du danger, ou l'impérieux besoin.

Ce qui est vrai pour chacun l'est davantage encore pour l'Eglise qui, dans les jours d'épreuves exceptionnelles, sait trouver des accents plus vibrants pour porter jusqu'au ciel l'expression de l'angoisse, des lamentations, ou des désirs de son cœur maternel.

Au Cénacle, dans l'attente du Saint-Esprit, c'est la prière unanime des apôtres et des disciples autour de Marie. Durant les premières persécutions, quand les chrétiens sont égorgés par milliers, que Pierre et Paul sont dans les chaînes, les fidèles prient pour leur délivrance et leur liberté.

Il en sera ains à travers les siècles, dans toutes les grandes calamités.

Quand le Pape envoie Dominique, un jeune chanoine, pour aller à la rencontre de l'ennemi formidable, qui s'est levé dans le Midi de la France et qui menace la pureté de la foi et l'intégrité de la morale, alors que ces hérétiques combattent par le fer et par le feu, qu'ils répandent partout le sang chrétien et sèment de ruines leur passage désastreux, Dominique, selon l'ordre du Souverain Pontife, a décidé, lui, de ne combattre que par la douceur, la persuasion, la charité ; d'amener à la conversion, et non à la mort, les malheureux et terribles Albigeois.

C'est bien l'enseignement de l'Evangile et toute la leçon donnée par Notre-Seigneur à ceux qui veulent le suivre dans le combat spirituel, qui ne connaît

d'ailleurs point de répit. Combattre, pour le Christ, ce fut de faire du bien à ceux qui le persécutaient, de prier pour ses bourreaux, de demander à son Père leur pardon, de mourir pour eux. Le glaive est celui de sa parole et de son amour. Il n'est point venu pour perdre mais pour sauver, et sa victoire consiste, au prix de son sang, dans le rachat des âmes. C'est ce que Notre-Seigneur a voulu léguer à son Eglise et à ses pasteurs dans l'Eglise, et ce qui est magnifiquement exprimé par la sublime parole adressée à Pierre lui-même, dans le Jardin des Oliviers.

Les armes qui servent pour la défense, ou pour la conquête des biens tempores, ne sauraient convenir à la lutte engagée dans le domaine spirituel, et dont l'enjeu, pour nous, doit être le salut des âmes et non leur perdition.

Dominique fut, par vocation divine et par mission pontificale un pacificateur et un consolateur, ce qui fait voir en lui le disciple et l'apôtre d'un Dieu de paix et d'amour.

Les armes irrésistibles de l'apostolat catholique et du ministère sacerdotal seront toujours, comme il est indiqué dans l'Evangile, celles qui dissipent l'ignorance par la vérité, réduisant le libertinage par les lois de la morale chrétienne, et l'impiété par le respect liturgique dû à la célébration des plus augustes mystères.

Dominique combattra donc par la prière, comme jadis Moïse sur la montagne, avec toutefois cette particularité qu'il enrôla sous sa bannière, pour prier avec lui, tout son corps d'armée. Il n'est point pour lui question de lancer des soldats pour le meurtre et le pillage, et de réduire par la force des ennemis trop réels, mais bien de les vaincre dans leur cœur, en les amenant, par l'opération de la grâce divine, à recon-

naître l'Eglise, à se soumettre à son enseignement et à revivre en Jésus-Christ.

Pour cela, l'arme unique, c'est donc la prière, mais la prière la plus simple, la plus claire, la plus vraie, la plus commode, la plus vivante, celle qui pourra, sans fatigue, se reprendre chaque jour, à toute heure et à tout instant ; celle que l'on récitera sans cesse, sans la répéter jamais, tant elle est féconde en elle-même, inspirant des pensées toujours nouvelles ; celle enfin qui recevra un surcroît indéfini d'efficacité surnaturelle, par le fait qu'elle sera sur toutes les lèvres, dans tous les cœurs, et qu'elle s'adresse à la Reine, à la toute-puissance suppliante, à l'Auxiliatrice, toujours prête au secours, à notre Mère, à Marie, Oui, le Rosaire est vraiment le moyen divinement proposé pour amener à bonne fin cette lutte de vérité et d'amour, parce qu'il est en lui-même une sorte de mobilisation universelle des forces catholiques.

En second lieu, il contient l'affirmation en permanence de toute la vérité révélée, dans l'énumération des mystères qui la résument tout entière, et enfin, dans cette prière, munie de toutes les conditions voulues, on s'adresse à celle qui de toute éternité avait été prédestinée, et, dans le temps, nous a été donnée, pour l'auxiliatrice souveraine, reine des armées et dispensatrice de la victoire et de la paix, plus forte qu'une armée rangée en bataille et victorieuse de toutes les hérésies.

Le Rosaire, comme son nom l'indique, est une couronne de roses, ou si l'on préfère, un bouquet dont les fleurs toutes spirituelles sont autant de louanges et de prières.

Le Rosaire, par la manière dont il a été introduit dans l'Eglise, aussi bien que par ses différentes méthodes de récitation, a trouvé, comme sans effort, le chemin de tous les cœurs, et j'oserais dire, que peu

d'années s'étaient écoulées avant que le chapelet, qui est l'exercice du rosaire, ne fût mis dans les mains de tout fidèle digne de ce nom.

La coutume, loin de s'affaiblir, comme il arrive d'ordinaire, s'est au contraire, affermie à ce point qu'aujourd'hui, après sept cents ans, l'invitation à dire le chapelet est, comme à la fin du XII[e] siècle, une sorte d'entrée en lice, un armement général, et il n'est point de catholiques qui se refusent à cette conscription ; tous, au contraire, lèvent vers le Ciel et contre des ennemis qui sont toujours les mêmes, et que nous signale notre Chef suprême, cette arme invincible et conquérante.

Les hérétiques de Toulouse et d'Albi ont été vaincus par le Rosaire et sont disparus. Cent mille furent réduits, c'est-à-dire, convertis par Dominique armé du Rosaire. Les ennemis d'aujourd'hui portent d'autres noms ; leurs attaques ne sont pas moins terribles. Benoît XV, après Pie X et Léon XIII, nous les ont à maintes reprises signalés, et puisqu'il faut, maintenant comme toujours, observer dans le combat la règle fondamentale de toute vraie discipline, est-il rien de mieux à faire que de serrer nos rangs et d'opposer à l'audace et à l'impiété, ce « puissant engin de guerre, plus capable que la violence de ramener dans la voie droite les malheureux égarés et de réduire la fureur des impies. »

Depuis Notre Saint-Père le Pape jusqu'au plus humble des fidèles, tous, petits et grands, savants et ignorants, jeunes et vieux, hommes du monde, religieux et prêtres, possèdent leur chapelet, le portent sur eux, le récitent chaque jour, soit isolément, soit en famille soit en public avec toute une paroisse.

La prière revêt un surcroît d'efficacité considérable quand elle devient celle d'une confrérie dont les ramifications innombrables s'étendent par toute l'Eglise,

et donnent durant tout un mois, celui d'octobre, durant toute l'année, à chaque dimanche, et en permanence à tous les jours par une commune intention, le caractère catholique qui ne laisse rien perdre, pour l'Eglise, de la piété individuelle, qui fournit les anneaux de la chaîne d'invocation qui encercle le monde et maintient la prière fervente en permanence.

Ceci est d'autant plus vrai que le Rosaire est composé de façon à rappeler, dans leur enchaînement, tous les mystères de notre salut. Par l'énumération facile, raisonnée et complète, des mystères augustes de notre sainte religion, le rosaire devient l'affirmation intégrale de la foi catholique, en même temps qu'une source intarissable de réflexions pieuses et de saintes leçons. Toute l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ se déroule en quinze pages merveilleuses qui, tour à tour, nous font participer aux joies, aux tristesses et aux triomphes de ce Divin Sauveur. Cette méditation, accessible à tous les esprits, est particulièrement féconde et suggestive pour les âmes cultivées. C'est une sorte de moëlle doctrinale, riche en elle-même de toute la substance de la vérité révélée, et qui amène à contempler, comme un édifice aux lignes parfaites, d'une architecture irréprochable, les bases, la structure et tout l'enchaînement divin des choses de la foi, si bien que la parole de l'Apôtre y trouve sa pleine expression. Le Rosaire est un livre ouvert à tous, écrit avec des caractères spéciaux et dans lequel chacun, selon sa condition spirituelle, peut lire à son gré les choses les plus sublimes dans le langage le plus populaire.

Les cent cinquante Ave Maria, comme les cent cinquante psaumes de David, sont répartis en trois chapelets ou quinze dizaines, laissant s'épanouir, comme sur autant de tiges, les mystères qui résument toute l'œuvre de la rédemption par le Christ.

Toutes les prérogatives de Marie, depuis son Immaculée-Conception jusqu'à son triomphe dans le ciel, se rattachent d'elles-mêmes à toute la série des dogmes énoncés et, dans la majestueuse simplicité de cette profession de foi, se trouvent réunies toutes les grandeurs et toutes les beautés de la vie surnaturelle de l'Eglise et des âmes.

Et comme la foi est le fondement de la morale, les conclusions tirées de la considération des mystères prêchent éloquemment la sainteté de la vie, à la suite du Christ et par l'imitation de ses vertus.

Rien d'étonnant donc à ce que les Papes aient donné au Rosaire le cachet de l'approbation liturgique renouvelée à chaque règne, qu'ils l'aient encouragé par des indulgences considérables, qu'ils aient créé une fête en son honneur, qu'ils lui aient donné un office propre, qu'ils aient permis d'ériger des sanctuaires sous son patronage, qu'ils aient autorisé les confréries, les processions et les pèlerinages, et qu'ils aient dédié un mois tout entier à cette admirable dévotion.

C'est une dévotion théologique, féconde et céleste entre toutes. D'Urbain VIII à Benoît XV, les souverains pontifes ont appelé, tour à tour, le saint Rosaire le progrès du peuple chrétien, le flambeau qui dissipe les ténèbres de l'hérésie, le salut des fidèles, le moyen d'apaiser la colère de Dieu, la destruction du péché, le trésor des grâces divines, l'ornement de l'Eglise romaine, le grand remède contre les maux dont souffre l'Eglise et la grande protection contre les assauts de ses ennemis. D'autant plus que la prière par le Rosaire, réalisant toutes les conditions de la persévérance surnaturelle, de l'exactitude doctrinale et de l'union des cœurs en une même supplication, s'adresse directement à Celle qui a été, de toute éternité, prédestinée pour être l'égide des âmes dans les temps troublés et dans les circonstances périlleuses.

« Exempte de la souillure originelle, choisie pour être la Mère du Sauveur, associée à lui dans le salut du genre humain, elle surpasse, dit Léon XIII, tout autre pouvoir d'intercession. »

C'est Elle qui a été annoncée, à l'origine des temps, comme devant, de son pied virginal, écraser la tête du serpent. Véritable Judith suscitée contre Holopherne, plus forte qu'une armée rangée en bataille, destructrice de toutes les hérésies, devenue la mère, par décret divin, de toutes les âmes rachetées, Elle a maintes fois manifesté de façon éclatante, par des prodiges historiques ,son amour maternel et la puissance irrésistible de son intercession.

Mais c'est par le Rosaire surtout, et depuis son institution, que des faits mémorables sont venus accentuer, avec la confiance des fidèles, la protection souverainement efficace de son cœur. La victoire de Lépante suivie de plusieurs autres, les calamités apaisées, les bienfaits publics multipliés, et surtout les conversions opérées, ont rendu témoignage à l'intervention de Marie, et donné occasion à des chants de triomphe, à des processions et à des fêtes liturgiques destinées à perpétuer le souvenir de ces faits mémorables. Chaque fois, c'était un renouvellement de la dévotion du saint Rosaire, désormais solidement établie dans l'Eglise et dans le peuple, et par laquelle on saura toujours parler à la très sainte Vierge le langage de la piété solide et toujours efficace.

Depuis que saint Dominique a divulgué cette même dévotion pour mettre en fuite l'hérésie albigeoise et convertir ses partisans, bien des fois, l'Eglise s'est vue exposée à des maux non moins graves et poursuivie par des ennemis non moins acharnés. Elle a traversé ces épreuves en multipliant ses victoires.

De nos jours, à la suite de la grande guerre dont les nations épuisées sortent avec une si pénible lenteur,

on dirait d'un bouleversement général de la société chrétienne et d'un renversement de toutes les lois morales.

Déjà Léon XIII, dans sa première Encyclique sur le saint Rosaire, avait signalé les dangers qui entouraient les âmes au déclin d'un siècle tourmenté, au début d'un autre siècle où la piété chrétienne, la moralité publique, la foi elle-même, bien suprême et principe de toutes les autres vertus, étaient en butte aux assauts persistants de l'impiété sous toutes les formes. Et le cataclysme mondial, loin de ramener les âmes à la religion et à l'estime pratique des biens spirituels, semble avoir augmenté, à voir le désordre et le péril. C'est ce que Benoît XV nous exposait naguère, dans une lettre tout imprégnée de tendresse paternelle, où il traçait en quelque sorte le tableau des misères dont souffre le monde aujourd'hui, et qui contiennent les menaces de malheurs encore plus grands, si l'on ne se hâte de revenir à Dieu dans l'obéissance à ses commandements. Or, comme au temps de saint Domnique, pour vaincre et expulser des ennemis, toujours les mêmes en somme, le grand moyen, pour les fidèles demeurés dociles à l'Eglise, c'est encore la prière, et nulle part saurait-on trouver de prière mieux ordonnée, plus capable de perpétuité, de constance, et d'union surnaturelle que dans le Rosaire, dont une expérience sept fois séculaire nous fait connaître la valeur et le mérite.

Oui, la dévotion privée et publique envers la glorieuse Vierge, toutes les formes données à cette même dévotion, et la mise en acte de toutes les règles établies ou approuvées par les Papes, le fait encourageant que les confréries du saint Rosaire, leurs exercices publics et leurs processions apportent un renfort à la vie et à la dévotion paroissiale, tout cela aide à faire voir, dans son institution et sa pratique, en même

temps qu'un ornement de la piété chrétienne, un remède toujours présent à nos maux et une arme toujours victorieuse contre nos ennemis.

Il convient donc, d'après ce que nous venons de dire et que nous trouvons admirablement énoncé et développé dans les lettres pontificales, que la récitation du chapelet, formant deux rosaires par semaine, soit maintenue parmi nous en grand honneur. Qu'on la fasse selon l'esprit qui a présidé à son institution et selon les traditions si bien gardées par les fils de saint Dominique, et qui sont si propres à écarter la routine en fournissant à la prière elle-même l'alimentation doctrinale qui soutient l'intérêt avec l'attention. Que l'image du Sauveur et que la considération des mystères de sa vie soient toujours présentes durant le Rosaire ; que les intentions personnelles soient couvertes par celles que nous assigne Notre Saint-Père le Pape, et qui ont ce double et sublime objectif de mettre sur pied toute l'armée des fidèles dans le monde entier, de leur faire pousser les mêmes cris de guerre spirituelle dans une même charité et de les faire combattre ainsi avec le cœur du Christ pour la destruction du mal, la conversion des méchants, le retour des pécheurs, la sanctification des âmes et la glorification de la sainte Eglise.

Voilà, mes bien Chers Frères, à côté du Tiers-Ordre Franciscain, l'œuvre non moins admirable du Rosaire accomplie par le fondateur de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, et comment tous deux, Dominique et François, continuent de vivre et de combattre à la tête et dans le cœur de leur famille spirituelle. « Ces deux ordres, a dit le Pape Sixte IV, semblables aux deux premiers fleuves du paradis de délices, ont arrosé la terre de l'Eglise universelle par leur doctrine, par leurs vertus et leurs mérites, et la rendent chaque jour plus fertile et plus belle. » Et saint Louis, roi de

France, disait : « Si je pouvais me partager, je donnerais la moitié de moi-même à saint Dominique et l'autre moitié à saint François. » Et la sainte Eglise, en nous conviant à la célébration de ce double centenaire, nous invite à partager la double prédilection qu'elle aussi a de tout temps vouée à ceux qui nous ont donné et perpétuent parmi nous le Tiers-Ordre de pénitence et la dévotion du saint Rosaire.

Sur eux et sur vous tous, mes bien Chers Frères, les plus abondantes bénédictions en Notre-Seigneur.

# CIRCULAIRE

I. — A propos d'élections.
II. — De la Célébration des Mariages.
III. — « De sigillo ».
IV. — Des associations non catholiques.
V. — La Pieuse Union du Clergé pour les Missions

30 septembre 1921.

Mes bien Chers Collaborateurs,

## I

Les élections politiques sont toujours une période difficile à traverser. Elles donnent lieu trop souvent à des choses déplorables, qu'il importe de prévoir, afin de les prévenir, au moins dans toute la mesure où cela peut nous être possible.

Les réunions publiques sont parfois accompagnées d'injures plus ou moins graves, d'atteintes injustes a la réputation du prochain, de violences même, de divisions qui pénètrent ensuite profondément jusque dans l'intérieur des familles, et laissent, même après le vote final, des traces qui ne s'effacent que bien lentement.

Nous devons tâcher d'obtenir que tout se passe selon les règles de la justice et de la charité, et agir toute-

fois de telle sorte que le prestige et l'autorité du prêtre n'en souffre aucun détriment.

En conséquence, vous voudrez bien, dès le premier dimanche qui suivra la réception de la présente, lire en chaire notre lettre pastorale du 5 avril 1896, sur le *Devoir électoral*.

Pour votre propre gouverne, il sera bon de revoir le décret du Concile provincial de Montréal : *De electionibus politicis*, etc..., et du Concile plénier de Québec : *De munere cleri circa electiones politicas*, ainsi que la direction donnée par la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 23 décembre 1897, et que vous devez avoir sous la main.

Tout se résume à ceci : qu'en l'absence d'une direction formelle émanée de l'Ordinaire, les prêtres doivent faire aux fidèles les recommandations nécessaires sur la conduite à tenir dans les élections ; mais en évitant absolument tout ce qui pourrait les faire reconnaître comme favorisant un parti ou un candidat quelconque, ou comme leur étant opposés. Cette réserve pastorale s'impose d'elle-même, et en vertu de la discipline ecclésiastique, non seulement en chaire, dans l'exercice de son ministère, mais même au bureau et dans les conversations privées.

Cette attitude que nous avons observée jusqu'à présent a été reconnue comme sage et avantageuse pour la religion et pour nous-mêmes. Agir différemment serait s'exposer, sans raison suffisante, à compromettre la dignité sacerdotale, et l'efficacité de notre ministère en serait diminuée d'autant.

Le prêtre est citoyen ;il possède tous les droits de la vie civile qu'il est, plus que bien d'autres, en état d'exercer à bon escient. Mais ces droits eux-mêmes, d'ordre temporel, sont subordonnés, quant à leur exercice public au bien général de l'Eglise et à celui des âmes.

Le prêtre doit à tous le même dévouement, et d'ailleurs les opinions, choses discutables et mobiles, ne sont point matière à prédication, et nous devons laisser à d'autres le soin de les discuter. Il en est de la politique de parti comme des spéculations financières : l'ingérence sacerdoatle ne produit guère de bons résultats ,même pour ceux qu'elle prétendrait favoriser : *divina enim quæ exercent, tanto agent fructuosius, quanto a transitoriis hujus sæculi curis liberiores se ostendent.* (S.C.P.)

II

Veuillez relire avec soin les deux documents qui suivent au sujet de la célébration des mariages.

**Sacra congregatio de disciplina sacramentorum**

Illme et Rme Dne,

Honori mihi duco adnexam Instructionem ad Amplitudinem Tuam Illmam ac Rmam mittere ; atque pastorali sollicitudine Tua confisa haec Sacra Congregatio, pro certo habet ,quae in enunciata Instructione praescripta salubriter sunt, adamussim fore servanda, admonitis potissimum parochis, ut noscant, se graviter sua conscientia onerari ad ea explenda, quae in Instructione mandantur, ne tam gravia sequantur incommoda.

Dum haec mando Amplitudini Tuae, omnia bona a Deo adprecor.

Rmae, ex Aedibus S. Congregationis de disciplina Sacramentorum ,die 4 julii 1921.

M. Card. Lega, *præfectus.*
† A. Capotosti, Episc. Thermen.,
*Secret.*

Sacra congregatio de disciplina sacramentorum

*Instructio ad Revmos Ordinarios locorum super probatione status liberi ac denuntiatione initi matrimonii.*

Iterum conquesti sunt haud pauci Ordinarii locorum quod parochi, praesertim in exteris dissitisque regionibus ad quas frequentes demigrant ex Europa opifices, horum aliquando matrimoniis assistant, quin praescripta iuris tum de statu libertatis tum de initi matrimonii denuntiatione rite serventur ; ex quo fit ut non raro novum contra fas attentetur matrimonium ab iis qui adhuc priore vinculo adstringuntur.

Ad huiusmodi malum praecavendum, quo sacra familiae christianae iura pessumdantur, parentes vinculis damnationis illaqueantur, et filii perversionis periculo facile obiiciuntur, haec Sacra Congregatio de Disciplina Sacramentorum die 6 mensis martii anni 1911 Instructionem Ordinariis dedit, quae in Commentario Officiali *Acta Apostolicae Sedis*, vol. III, pag. 102, sub die 15 eiusdem mensis evulgata est.

Verum ne quis, in negotio tam gravi, huic Instructioni aliquid a Codice iuris canonici derogatum esse putet, Emi Patres huius Sacrae Congregationis in generali conventu die 26 mensis iunii currentis anni habito, eam, ipsius Codicis praescriptionibus suffultam, Ordinariis iterum sequentis tenoris dandam censuerunt.

1. Ordinarii in parochorum memoriam revocare satagant haud licere ipsis adstare matrimonio, ne praetextu quidem et intentione avertendi fideles a turpi concubinatu, aut praecavendi scandalum coniugii, quod vocant, civilis, nisi constito sibi legitime de libero statu contrahentium, servatis de iure servandis (can. 1020 et 1097, § 1, n. 1, Cod. iur. can.), iidem

que moneantur ne omittant, ad normam can. 1021, baptismi testimonium a contrahentibus exigere, si hic in alia paroecia fuerit illis collatus.

2. Vi can. 1103, § 2, parochus qui matrimonio interfuit, ad parochum baptismi transmittere festinet initi contractus denuntiationem, quae, ut praescripta eiusdem canonis rite serventur, contineat oportet coniugum eorumque parentum nomina et agnomina, aetatem contrahentium, locum diemque nuptiarum, testium pariter nomina et agnomina, denique ipsum parochi nomen et agnomen una cum parochiali sigillo.

Accurate autem edoceatur de paroecia, de dioecesi, ac de baptismi coniugum loco ; ceteraque alia serventur ,quae ad scripta per publicos portitores tuto transmittenda pertinent.

3. Quo securius sive testimonium de statu libero a parocho nupturientium habeatur, sive denuntiatio de secuto matrimonio ad parochum baptismi perveniat ,parochi haec documenta petant vel transmittant per cancellàriam Ordinarii loci.

4. Id autem perpendant parochi oportet, aliqua huiusmodi opificum emigrantium matrimonia, quasi vagorum matrimonia habenda esse, quibus, iuxta can. 1032, *parochus assistere non debet nisi debitam licentiam assistendi ab Ordinario loci obtinuerit.* Quod si de vagis non agatur, tamen difficulter quoad alios emigrantes *abest dubium de existentia impedimenti*, ideoque, iuxta can. 1031, § 1 n. 3, parochus *eorum matrimonio assistere nequit inconsulto Ordinario ;* habito etiam prae oculis praescripto can. 1023, §2. Hisce de causis haec Sacra Congregatio iubet et mandat ut parochi matrimoniis fidelium de quibus agitur in hac Instructione non assistant, excepto casu necessitatis seu potissimum periculo mortis, inconsulto Ordinario loci.

5. Si forte accidat ut, adhibitis etiam cautelis de quibus in n. 1, baptismi parochus in recipienda denuntiatione matrimonii comperiat alterutrum contrahentium aliis nuptiis iam esse alligatum, rem quantocius significabit, per cancellariam Ordinarii, parocho contra fas attentati matrimonii.

6. Ordinarii sedulo advigilent ut haec praescripta religiose serventur, horumque violatores, si quos repererint, curent ad officium revocare, adhibitis etiam, si opus sit, canonicis sanctionibus.

SSmus Dominus Noster Benedictus PP. XV in audientia habita ab infrascripto Secretario huius Sacrae Congregationis die 26 iunii 1921 hanc Instructionem approbavit et confirmavit, eamque ad omnibus quibus spectat servari mandavit.

Datum Romae, ex aedibus S. C. de Sacrementis, die 4 iulii 1921.

M. Card. Lega, *Præfectus.*

L. † S.

† A. Capotosti, Episc. Thermen.,
*Secretarius.*

## III

### S. C. S. Offici instructio

« *De Sigillo* ».

Ad Reverendissimos locorum Ordinarios familiarumque religiosarum Moderatores super inviolabili sanctitate sigilli sacramentalis.

Naturalem et divinam sigilli sacramentalis legem in Ecclesia Christi semper et ubique sanctissime ser-

vatam fuisse ne ipsi quidem confessionis sacramentalis acriores hostes in dubium unquam revocare serio potuerunt. Idque providentissimo Dei consilio absque ulla dubitatione tribuendum est qui, sacramentalem confessionem veluti secundam post naufragium deperditae gratiae tabulam hominibus misericorditer offerens, omnem aversationis causam ab ea dignatus est amovere.

Non desunt nihilo minus quandoque salutaris hujus sacramenti administri qui, quamquam reticitis omnibus quae paenitentes quomodocumque prodere queant, de submissis in sacramentali confessione clavium potestati sive in privatis collocutionibus sive in publicis ad populum contionibus (ad auditorum, ut aiunt, aedificationem) temere sermonem facere non vereantur. Cum autem in re tanti ponderis et momenti nedum perfectam et consummatam injuriam sed et omnem injuriae speciem et suspicionem studiosissime evitari oporteat, palam est omnibus quam mos hujusmodi sit improbandus. Nam etsi id fiat salvo substantialiter secreto sacramentali, pias tamen audientium aures haud offendere et diffidentiam in eorum animis haud excitare sane non potest. Quod quidem ab hujus sacramenti natura prorsus est alienum, quo clementissimus Deus quae per fragilitatem humanae conversationis peccata commisimus, misericordissimae suae pietatis xenio penitus abstergit atque omnino obliviscitur.

Haec animo reputans Suprema haec S. Congregatio S. Officii muneris sui esse ducit omnibus locorum Ordinariis Ordinumque Regularium et quorumcumque Religiosorum Institutorum Superioribus, graviter onerata eorum conscientia in Domino praecipere ut hujusmodi abusus, si quos alicubi deprehendant, prompte atque efficaciter coercere satagant ; utque in posterum tam in scholis theologicis quam in casus

moralis, quas vocant, conferentiis et in publicis et in privatis ad clerum allocutionibus sacerdotes sibi subditos sedulo edoceri curent ne quid unquam occasione praesertim sacrarum missionum et exercitiorum spiritualium, ad confessionis sacramentalis materiam pertinens, quavis sub forma et quovis sub praetextu, nec obiter quidem et nec directe nec indirecte (excepto casu necessariae consultationis juxta regulas a probatis auctoribus traditas proponendae) in suis seu publicis seu privatis sermonibus attingere audeant ; eosque in experimentis pro eorum habilitatione ad confessiones excipiendas hac super re peculiariter examinari jubeant.

S. Congregatio confidit neminem ex confessariis hujusmodi praescriptionibus contraventurum : quodsi secus acciderit, praedicti Ordinarii et Superiores transgressores graviter moneant, recidivos congruis poenis percellant, ac in casibus gravioribus Supremo huic Sacro Tribunali rem quam primum deferant.

Datum Romae ex aedibus S. Officii, die nona junii 1915.

R. Card. Merry del Val.

## IV

### Lettre du saint-office

(*Associations non catholiques*).

Les éminentissimes et révérendissimes cardinaux, qui sont, ainsi que le soussigné, inquisiteurs généraux en matière de foi et de mœurs, désirent que les Ordinaires prêtent une attention vigilante à la manière dont certaines nouvelles associations non catho-

liques, avec le concours de leurs membres de toute nationalité, ont accoutumé, depuis quelque temps déjà, de tendre aux fidèles, en particulier aux jeunes gens, des pièges très dangereux : elles offrent en abondance des facilités de toute nature, qui en apparence ne visent que la culture physique, intellectuelle et morale, mais en fait corrompent l'intégrité de la foi catholique et arrachent des enfants à l'Eglise leur mère.

Ces organisations jouissent de la faveur, disposent des ressources matérielles et du zèle de personnages très influents et rendent des services signalés dans les divers domaines de la bienfaisance. Il n'est donc pas surprenant qu'elles en imposent aux gens inexpérimentés qui n'ont pas fait de ces œuvres un examen approfondi. Mais nulle personne avisée ne peut avoir de doute sur leur véritable esprit. Car si, jusqu'à ce jour, elles n'avaient laissé entrevoir que graduellement la fin où elles tendent, elles la proclament aujourd'hui, sans détour, dans les brochures, journaux et périodiques, qui sont les organes de leur propagande. Leur but, disent-elles, est d'assurer par de bonnes méthodes la culture intellectuelle et morale de la jeunesse. Et, faisant de cette culture leur religion, elles la définissent : une pleine et entière liberté de pensée en dehors et indépendamment de toute religion ou confession. Sous couleur d'apporter la lumière aux jeunes gens, elles les détournent du magistère de l'Eglise constitué par Dieu flambeau de la vérité, et les incitent à ne demander chacun qu'à sa propre conscience, et donc au foyer étroit de la raison humaine, la lumière qui doit les guider.

Les principales victimes de ces pièges sont les jeunes étudiants de l'un et l'autre sexe. Ces adolescents, qui, pour apprendre la doctrine chrétienne et conserver la foi héritée de leurs pères, auraient le plus

besoin du secours d'autrui, les voilà subissant l'emprise de personnes qui les dépouillent de ce précieux patrimoine et les amènent insensiblement aujourd'hui à hésiter entre des opinions contraires, demain à douter de toutes, quelles qu'elles soient, finalement à embrasser une sorte de religion vague et indécise, qui n'a absolument rien de commun avec la religion prêchée par Jésus-Christ.

Ces manœuvres exercent des ravages bien plus considérables dans les âmes — plût à Dieu qu'elles fussent moins nombreuses! — qui, par négligence ou ignorance des parents, n'ont point reçu au foyer familial ce premier enseignement de la foi qui est d'une nécessité primordiale pour tout chrétien. Privées de l'usage des sacrements et tenues à l'écart de toute pratique religieuse, accoutumées à ne considérer les choses les plus sacrées qu'avec une complète indépendance de jugement, ces âmes tombent ainsi misérablement dans ce qu'on appelle « l'indifférentisme religieux » condamné par l'Eglise en maintes circonstances et qui implique la négation de toute religion. Aussi voit-on des chrétiens, à la fleur de l'âge sur le chemin où ils n'ont plus de guide, dépérir dans les ténèbres et les angoisses du doute. Ne suffit-il point, pour faire naufrage dans la foi, de refuser l'adhésion de son esprit ne fût-ce qu'à un seul dogme.

Il arrivera peut-être qu'on surprendra sur les lèvres de ces jeunes gens quelque signe et dans leur cœur une ombre mourante de piété, ou même qu'ils témoigneront d'une ardeur peu ordinaire dans le dévouement aux œuvres de bienfaisance. Il ne faut voir là que l'effet d'une très longue habitude, ou d'un tempérament plus doux et d'un cœur plus compatissant, ou enfin d'une vertu tout humaine et naturelle qui par elle-même est dépourvue de toute valeur au regard de la vie éternelle

Parmi ces sociétés, il suffira de mentionner celle qui, ayant donné naissance à beaucoup d'autres, est la plus répandue (en raison surtout des services importants qu'au cours de l'affreuse guerre elle a rendus à une foule de malheureux) et dispose des ressources les plus considérables : nous voulons parler de la société dite *Young Men's Christian Association* (association chrétienne de jeunes gens), par abréviation Y. M. C. A. Des personnes non catholiques de bonne foi lui donnent inconsciemment leur appui, la considérant comme une organisation profitable à tous ou, tout au moins, inoffensive pour qui que ce soit, et elle est soutenue par certains catholiques trop confiants qui ignorent ce qu'elle est en réalité.

Cette société, en effet, professe un amour sincère des jeunes gens, comme si rien ne lui était plus cher que de promouvoir leurs intérêts corporels et spirituels. Mais en même temps elle ébranle leur foi, puisque, de son propre aveu, elle se propose de la purifier et de répandre une connaissance plus parfaite de la vie véritable en se plaçant « au-dessus de toute église et en dehors de toute confession religieuse ». Or, que peut-on attendre de bon de ceux qui, bannissant de leur cœur le dernier reste de leur foi, s'en vont, loin du bercail de Jésus, où ils goûtaient le bonheur et le repos, errer au gré de leurs passions et de leur nature?

C'est pourquoi, vous tous qui avez reçu du ciel le mandat spécial de gouverner le troupeau du maître, cette même congrégation vous conjure d'employer tout votre zèle à préserver vos jeunes gens de la contagion de toute société de ce genre, dont les bonnes œuvres, présentées au nom du Christ, mettent en danger ce que la grâce du Christ lui-même leur a donné de plus précieux. Mettez donc en garde les imprudents et fortifiez les âmes dont la foi est vacillante.

Armez d'esprit et de courage chrétiens les organisations de jeunesse des deux sexes déjà existantes dans vos diocèses et fondez-en d'autres semblables. Pour fournir à ces sociétés les moyens de contre-balancer l'action de leurs adversaires, faites appel à la générosité des catholiques plus fortunés. Engagez de même curés et directeurs d'œuvres de jeunesse à remplir vaillamment leur mission et surtout, par la diffusion de livres et de brochures propres à endiguer les flots envahissants de l'erreur, à démasquer les ruses et les pièges de l'ennemi et à donner un appui efficace aux défenseurs de la vérité.

Il vous appartiendra donc, dans les réunions régionales d'évêques, de traiter cette grave question avec l'attention qu'elle mérite et de prendre, après délibération, les décisions qui paraîtront pratiquement opportunes. Dans cet ordre d'idées, la Sacrée Congrégation demande que, en chaque région, un acte officiel de la hiérarchie déclare interdits de droit (*ipso jure*) tous les organes quotidiens, périodiques et autres publications de ces sociétés, dont le caractère pernicieux est manifeste et qui sont distribués à profusion en vue de semer dans les âmes des catholiques les erreurs du *rationalisme* et de l'*indifférentisme religieux*.

Les Métropolitains sont chargés de faire connaître au Siège Apostolique, dans un délai de six mois, les résolutions et les actes auxquels aura donné lieu la situation de chaque diocèse.

Donné à Rome du palais du Saint-Office, le 5 novembre 1920.

R. Card. Merry del Val,
*Secrétaire*.

Sancta congregatio de propaganda fide

*Emus P. D. Ludovicus Nazarius Card. Bégin, Archiepiscopus Quebecensis, Praeses pro Canadensi Ditione constituitur Piae Unionis Cleri a Missionibus.*

Optimo sane consilio Canadensis nationis sollertissimi Antistites, desideriis Summi Pontificis, ut opera pro missionibus exteris magis magisque ubique foveantur, obsecundare cupientes, illud sibi curandum censuerunt ut Piae Unionis Cleri a Missionibus, quae in pluribus iam nationibus uberrimorum fructuum foecunditate maxime floret, sodalitates instituerentur etiam in eadem Canadensi regione.

Quapropter Sacra haec Congregatio Christiano Nomini Propagando, ut praedictae Piae Consociationis felicia sint exordi atque amplissima habeantur quam primum, in bonum missionum, incrementa, per praesens decretum Praesidem ejusdem generalem pro universa regione Canadensi Emum ac Rmum D. Card. Ludovicum Nazarium Bégin, Archiepiscopum Quebecensem, constituit atque nominat, cum omnibus iuribus ac privilegiis tali muniri adnexis.

Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romae, ex aedibus Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, die 31 martii 1921.

G.-M. Card. van Rossum,
*Prœfectus.*

# LETTRE PASTORALE

## LE JUBILÉ DE SAINT JEAN BERCHMANS

1er novembre 1921.

Nos très Chers Frères,

Après les jubilés de saint François et de saint Dominique, célébrés par toute l'Église avec tant de pompe et de piété, voici que nous sommes invités à commémorer, avec le même esprit religieux, le troisième centenaire de la bienheureuse mort de saint Berchmans.

« Comme Stanislas et Louis de Gonzague, est-il dit dans une lettre de faire-part, Jean Berchmans est le patron de l'enfance et de la jeunesse. Son âge et la forme de sa sainteté font particulièrement appel aux jeunes et aux petits. Il leur parle d'imitation facile et agréable. C'est un saint tout près d'eux. Né et élevé dans une humble famille d'ouvriers, il ressemble, par ses actes extérieurs du moins, à la plupart des enfants de nos familles, sa conduite n'offre rien d'extraordi-

naire, si ce n'est une extraordinaire fidélité à bien remplir ses devoirs quotidiens.

« Toute sa vie, simple, souriante, sans éclat, a été, pour ceux qui l'entouraient, le rayonnement d'une piété attachante et douce, en parfait accord avec la gaieté d'une belle humeur et d'une franche cordialité.

C'est, en quelques mots, tout le résumé de l'histoire et du caractère de Jean Berchmans.

Les fêtes qui se préparent en son honneur intéressent donc de façon particulière, non seulement les élèves des diverses institutions scolaires, mais aussi bien leurs parents, leurs maîtres et maîtresses, et en général tous ceux qui s'occupent de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Elles seront une excellente occasion de raviver chez les uns le zèle, le dévouement, l'affection, le sentiment chrétien de la responsabilité qui doit constamment les animer dans la poursuite d'une œuvre aussi sublime, et chez les autres, de développer et d'affermir toutes les qualités et toutes les vertus créées dans l'âme par la régénération baptismale et qui, dans la pratique de la vie, se traduiront par une constante fidélité à tous les devoirs.

Jean Berchmans, novice de la compagnie de Jésus, est mort à Rome, au mois d'août 1621.

Il était né le 13 mars 1599, au diocèse de Malines, en Belgique.

Ses parents, Jean-Charles Berchmans et Elisabeth Vanden Hove, étaient d'humbles ouvriers, en même temps que de parfaits chrétiens.

Ils appartiennent donc à cette classe modeste où le labeur quotidien, soutenu par l'économie et dominé par la piété, fournit au jour le jour l'aisance juste suffisante au bonheur domestique.

C'était un foyer paisible ; la vertu s'y pratiquait

sans effort apparent. L'union intime des cœurs produisait la concorde des volontés, et cette communauté parfaite de sentiments et de conduite rendait facile l'accomplissement de la rude tâche imposée et fidèlement remplie sous le regard divin. *Rei familiaris tenuitate aliquantulum pressos, at non modo bene moratos sed etiam insigniter pios.* (S. C. R.)

L'enfant confié à un père et à une mère qui retraçaient les beautés généreuses de la demeure de Nazareth, devait comme naturellement rappeler la soumission et les charmes de son divin modèle; l'énergie de sa première formation, sous le toit familial, le préparait aux renoncements d'une vocation toute céleste.

A sept ans, on le met à l'école avec les enfants de son âge.

L'école, telle que nous l'entendons ici, est un prolongement et comme une extension de la famille. Un maître chrétien, profondément religieux, ouvre son cœur au partage de la responsabilité et de la tendresse des parents dont il continue la bienfaisante influence.

Il ne s'agit pas uniquement d'instruire l'enfant dans les sciences profanes, mais bien d'ajouter ces connaissances à l'ensemble des choses qui sont en vérité l'âme de l'enfant. Son esprit, son cœur, sa volonté, ses penchants, ses qualités, voire même ses défauts et toutes ses énergies en germe doivent occuper l'attention vigilante du maître.

Jean Berchmans a déjà reçu, sur les genoux de sa mère et sous les yeux de son père, la première empreinte morale. Il a commencé de prier Dieu et de se tenir en sa présence. Il s'est plié au devoir par motif chrétien. Il a pratiqué la charité envers les pauvres avec lesquels on l'a surpris partageant son maigre dîner. Il connaît la pénitence et sait se mortifier ; il se renonce pour plaire à Jésus.

Chaque matin ,avant de se rendre à la classe que lui

fera le chanoine Pierre Emmerich, il a déjà servi deux messes et prié à l'église pour obtenir la grâce d'apprendre et de retenir mieux ses leçons. Il avait d'ailleurs contracté, pour les choses d'Eglise et pour les cérémonies du culte, un goût et un empressement, et pour le prêtre, un respect et une docilité qui étaient comme le premier appel et l'annonce évidente de sa vocation future.

Jean Berchmans continue, parmi ses camarades et sous l'œil paternel du vénérable prêtre qui l'instruit, la vie parfaite d'un enfant bien élevé.

L'école est déjà un petit monde ; l'émulation, l'échange des idées, les exigences de la discipline, le règlement, le silence, les jeux eux-mêmes, toute cette vie en commun fournit au développement intégral de l'enfant et du jeune homme un appoint qu'il ne saurait trouver d'ordinaire dans sa famille. Elle est donc par elle-même un organisme indispensable. Et puisqu'elle est nécessaire, elle doit répondre aussi complètement que possible aux intentions des parents et continuer leur œuvre et la développer en respectant tous leurs droits avec ceux de l'enfant lui-même.

Ce fut le bonheur de Jean Berchmans d'être successivement confié à des institutions religieuses et à des maîtres ayant la pleine conscience de leur auguste mission d'éducateurs chrétiens, et favorisant de toute manière les aspirations pieuses non moins que la culture intellectuelle et les ambitions légitimes de leurs élèves.

Les progrès de Jean Berchmans furent rapides; sa ferveur augmentait de même chaque jour ; les deux dévotions principales qui dominent ses études, celle envers Jésus Eucharistique et l'autre à l'égard de la très sainte Vierge, entretiennent dans son âme les pensées sérieuses qui la font vite progresser dans les voies spirituelles.

Sa première communion fut entourée de tout ce qui pouvait donner à cet événement la solennité et les émotions propres à en graver dans son cœur l'ineffaçable souvenir.

Les témoins de cette fête intime s'accordaient à dire que le nouveau communiant avait vraiment l'apparence d'un ange tant il était recueilli et pieux. *Ut omnes uno ore fassi sint Angelum potius quam hominem Christo vesci visum esse.* (S. R. C.)

Cette même ferveur se répétait chaque fois qu'il avait le bonheur de s'approcher de la Sainte Table.

Dès son plus bas âge, Jean Berchmans, à l'exemple de son glorieux patron, manifesta pour la très sainte Vierge une dévotion filiale dont la ferveur s'accentua avec les années.

Il était né un samedi, jour consacré à la Reine des anges ; ce fut pour lui un motif de se consacrer à cette mère bien-aimée. Il récitait fréquemment son chapelet; il profitait de ses loisirs pour aller en pèlerinage au sanctuaire voisin de Notre-Dame de Montaigu ; il apprit de bonne heure à réciter le psautier de la Vierge et profita de la première occasion pour entrer dans la Congrégation de la très sainte Vierge établie à Rome, et bientôt répandue dans toutes les institutions catholiques.

Il avait pris l'habitude d'accomplir chaque jour sa tâche, en hommage à Marie et par motif surnaturel. Il lui confia, avec toute la tendresse d'un enfant pour sa mère, le soin de son âme, de sa santé et de ses études.

Ce sera pour lui une joie profonde de pouvoir, en se rendant à Rome, s'arrêter au sanctuaire de Lorette et de prier dans la maison même jadis habitée par la Sainte Famille à Nazareth, et rendu dans la Ville éternelle, sa promenade la plus attrayante le conduira à Sainte Marie-Majeure, où il pouvait, dans le silence

et la solitude, causer avec sa Mère, devant son image et tout à côté de la Crèche où avait reposé l'Enfant-Jésus.

***

Jean Berchmans doit toute sa sainteté à celle de ses parents ; c'est l'enseignement de la Sainte Ecriture que le Seigneur honore les parents et les récompense dans leurs enfants, et saint Ambroise veut qu'on ne loue point les enfants sans faire remonter à leurs auteurs le mérite de leurs leçons et de leurs exemples.

Sous l'autorité douce et forte d'un père et d'une mère profondément religieux, les germes de vertu déposés par la grâce initiale du baptême se développent aisément dans le cœur de l'enfant. La docilité filiale lui fait acquérir les habitudes de piété que les circonstances n'auront qu'à affermir dans l'accomplissement quotidien du devoir.

La mère chrétienne a le principal rôle à remplir aussi longtemps que l'enfant reste avec elle sous le toit familial. Elle doit être une sainte, et elle l'est en effet si elle remplit bien sa mission. Elle est véritablement l'image de la tendresse divine.

Notre-Seigneur lui-même a choisi ce symbole de l'amour maternel pour traduire celui de son cœur adorable.

La femme forte, si minutieusement décrite par l'Esprit-Saint, a reçu de la nature et de la grâce les qualités, les dons et tous les dévouements nécessaires.

L'enfant ne s'y trompe point; il sait que dans sa mère il possède le plus riche des trésors. Elle est l'ange visible qui toujours couvre de sa protection vigilante les premières années de l'enfance, et son affectueuse tendresse ne fera que grandir avec les années.

De sa mère, on porte le deuil jusqu'à la fin de ses

jours et jamais ne s'efface complètement le souvenir de ses leçons et de ses exemples.

Elle porte en elle-même la condition et le secret du salut de chacun de ses enfants, et aussi longtemps que l'on pense à sa mère et que l'on garde son image, se conserve aussi la garantie du bonheur.

Ceci n'enlève rien aux droits, au mérite ni à la responsabilité du père de famlile. C'est lui qui est le chef, le maître, le roi à la tête de sa maison, et il en inspire véritablement l'esprit. C'est donc par son ministère que peut se créer vraiment et se conserver le foyer vertueux où se retrace au complet la vie de la Sainte Famille de Nazareth.

Mais c'est la mère qui fait directement le travail conçu d'un commun accord.

Elle agit, parle, veille, pleure parfois, et se dévoue comme le faisait la sainte Vierge pour l'Enfant divin.

C'est par elle aussi, bien souvent, que le Seigneur fait connaître sa volonté, et accorde, comme une couronne, le bienfait de la vocation sacerdoatle ou religieuse à l'un ou l'autre de ses enfants.

Tout chrétien est appelé à la pratique des vertus évangéliques et la rédemption individuelle repose sur l'accomplissement fidèle des préceptes divins.

Les conseils évangéliques sont l'apanage d'un petit nombre que la grâce distingue et prépare pour suivre plus étroitement Notre-Seigneur dans la voie du sacrifice et du renocnement . La vocation au sacerdoce ou à la vie religieuse se manifeste habituellement de bonne heure dans une famille pieuse. Dans ces âmes d'élite, honorées de ce sublime privilège, il convient de voir la récompense de la piété familiale.

Les patriarches recevaient du Seigneur le dépôt des bénédictions qu'ils devaient transmettre à leur postérité en vue de la naissance du Sauveur.

Cette attention divine s'observe encore à l'égard des

parents qui sont dépositaires des faveurs célestes, et qui se voient honorés par le choix d'un enfant marqué de l'empreinte du sceau divin et qui, à un moment donné, doit répondre à la parole du Maître : « Venez et suivez-moi. »

La bénédiction du ciel est descendue sur le foyer marqué par le sang de l'Agneau. L'élu doit quitter l'Egypte, c'est-à-dire le monde, franchir la Mer Rouge, celle des ambitions profanes et des frivolités terrestres, et, à travers le désert, se diriger vers la Terre Promise où coulent abondamment le lait et le miel, c'est-à-dire encore tous les biens spirituels, tous les effluves de la grâce, toutes les faveurs divines dont la jouissance rassasie l'âme dans la participation anticipée, et comme dans un avant-goût des joies célestes.

Jean Berchmans était manifestement appelé à devenir religieux et prêtre, et autant que cela peut être, ses parents méritaient cette gloire que leur ménageaient les perfections et la sainteté de leur fils. Eux l'avaient formé. Ils avaient été ses premiers instituteurs et ses modèles, et leur œuvre de pieux parents avait été continuée par d'autres maîtres suscités par le Seigneur à cette fin.

Tout était providentiel, quand tout était, par chacun, si parfaitement dirigé.

La vocation de Jean Berchmans le conduisait, après ses études classiques terminées, au noviciat des RR. PP. Jésuites. C'était le 24 septembre 1617. Il avait dix-sept ans. Sa mère, en mourant, lui léguait un héritage de foi, d'espérance et d'amour, qui résumait toutes les leçons et toutes les tendresses maternelles. Son père avait lui-même fait généreusement le sacrifice des ambitions longtemps nourries autour de son fils. Dénué de tout, il consentit à demeurer pauvre pour aider l'avenir spirituel de son enfant. Bientôt,

lui-même devenu veuf, revêtait l'habit ecclésiastique et recevait l'onction sacerdotale.

Jean, novice, n'avait qu'à cultiver, de façon plus intense, les vertus dont il avait, sur les bancs du collège, donné l'exemple constant. Il se sanctifiait de plus en plus, en continuant de faire simplement, en tous points, son devoir avec ponctualité et perfection.

Le règlement des novices est minutieux ; il prévoit tout dans la distribution des exercices dont la série couvre toutes les heures de chaque jour. Tous les actes, excellents en eux-mêmes, se trouvent ainsi commandés par une stricte obéissance.

Cette vertu évangélique, loin d'anéantir la volonté, tend au contraire à lui donner sa pleine efficacité.

Il faut en effet savoir exercer sur soi-même un puissant empire pour se dominer à ce point.

Il n'est point d'initiative plus réelle que celle qui exige une abdication de chaque instant, sous une autorité unique et absolue.

C'est par là que se dessine la ressemblance achevée avec Notre-Seigneur, la modèle divin de l'obéissance qui nous a valu la rédemption.

L'obéissance religieuse s'appuie sur l'humilité et se fortifie dans la charité, et c'est ainsi qu'elle embrasse nécessairement toutes les vertus commandées par l'œuvre de la perfection spirituelle. Elle dispense de toute action extraordinaire et se contente de la régularité quotidienne. C'est le plus haut degré de l'amour divin.

C'est ainsi que Jean Berchmans fut, sans se faire autrement remarquer, un modèle de docilité filiale, de douceur et d'amabilité fraternelle.

C'était le plus gai, le plus exact le plus laborieux et le plus pieux de la communauté. C'était aussi le

plus mortifié, le plus charitable, le plus dévoué et le plus reconnaissant.

Ses sentiments de gratitude s'adressaient à Dieu d'abord ,l'auteur de tout bien et de qui il recevait chaque jour tant de grâces et de privilèges. Il avait aussi, dès son enfance, témoigné la plus affectueuse reconnaissance à ses parents, soignant avec tendresse sa mère malade durant de longues semaines ; à ses protecteurs, à qui il s'appliquait à rendre tous les services en son pouvoir ; à ses maîtres, leur marquant en toute occasion, par son respect et par son attachement, combien il était sensible à leurs bontés.

C'était un apôtre aussi que Jean Berchmans.

Parmi ses condisciples, c'était le ministère de l'exemple, du conseil, de l'amitié discrète, de cette influence douce et puissante à la fois exercée par une conduite irréprochable jointe à une amabilité, une bonne humeur qui ne se dément jamais.

Jean Berchmans ayant fait ses premiers vœux, le 25 septembre 1618, fut envoyé à Rome en qualité de scolastique pour étudier la philosophie et la théologie.

Il occupait, dans le collège des Pères Jésuites, la cellule même de saint Louis de Gonzague, son émule en sainteté, mort vingt-cinq ans auparavant.

Elève du Collège Romain, il fut le plus studieux, le plus attentif et le plus brillant de tous, mais aussi le plus modeste et le plus soumis.

Il remporta, même en public, d'éclatants succès, et se plut à remplir les emplois les plus humbles, les fonctions qui, d'ordinaire, sont laissées aux domestiques.

Avec une simplicité parfaite, il se prêtait toujours joyeusement au moindre désir de ses supérieurs.

Ce jeune homme, cet élève, ce novice qui n'a jamais, de propos délibéré, commis même un péché

vénel, ce jeune homme modeste, sage, toujours en présence de Dieu, était joyeux et recherché par tous pour la gaieté qu'il faisait naître autour de lui. Il savait converser avec les saints eux-mêmes, dont il se faisait le disciple ; à Rome, il avait lu les lettres de saint Jérôme et s'en était pénétré.

Bref, il fut là ce qu'il avait été partout, un parfait étudiant.

La maladie, qui vint s'abattre sur lui dès sa deuxième année d'études philosophiques, fut pour Jean Berchmans l'occasion de faire un acte souverain d'abandon à la volonté divine.

L'énergie de son caractère se joignait à la ferveur de son amour pour lui faire endurer, sans une plainte, les souffrances les plus aigües.

Il accepta la mort elle-même par obéissance religieuse, et les derniers sacrements furent reçus avec la préparation, la sérénité et l'attention qu'il apportait d'ordinaire à tous ses exercices.

« Voici que nous allons partir pour le ciel », dit-il à son infirmier au moment où on allait lui apporter le saint Viatique.

C'est après avoir répondu à toutes les prières liturgiques, prononcé la formule de ses vœux et lancé une suprême invocation à Jésus et à la sainte Vierge, que son âme s'envola dans un sourire. Il tenait dans ses mains jointes son livre de règle, son chapelet et son crucifix, ses plus chers trésors.

C'était le treize août 1621. Il avait vingt-deux ans et cinq mois.

La vénération populaire entoura sa dépouille ; elle devint bientôt l'objet d'un culte véritable, semblable à celui que l'Eglise rend aux bienheureux. Le onze septembre 1745, il était déclaré vénérable par le Pape Benoît XIV, béatifié par Pie IX, le 9 mai 1865, et enfin canonisé par Léon XIII, le 15 janvier 1888.

Notre très saint Père le Pape Benoît XV a fixé sa fête au 26 novembre.

Dans une lettre au Révérend Père Vermesch, supérieur provincial des Pères Jésuites, en Belgique, Sa Sainteté a exprimé le désir de voir célébré avec éclat le troisième centenaire de la mort de saint Jean Berchmans, et nous venons aujourd'hui faire écho à cette invitation, qui nous est en même temps communiquée par le supérieur provincial des Pères Jésuites de Montréal.

Cette invitation, avons-nous dit, s'adresse à tous les fidèles, puisqu'il s'agit d'un saint dont les éminentes vertus doivent nous servir de modèle à tous.

Elle doit être entendue particulièrement de l'enfance, de la jeunesse studieusee répartie dans nos diverses maisons d'éducation, parce que c'est surtout sa qualité d'étudiant qui est mise en relief par les perfections dont il a su entourer, et comme auréoler sa vie d'écolier et de novice.

On s'est plu à noter, au sujet de saint Jean Berchmans, que durant sa très courte existence, il n'a rien fait d'extraordinaire; il peut en toutes choses servir d'exemple, et son exemple est facilement imitable.

Il a été pieux, docile, modeste, studieux, enjoué, reconnaissant, aimable, mortifié, aimant à se rendre utile, empressé à rendre service, acceptant toute fonction, tout emploi, qui impliquait bienveillance et soumission ; la bonne humeur, ce cachet habituel d'une âme pure, faisait le fond de son caractère.

Il avait élevé sa joie à la hauteur d'une vertu surnaturelle, et elle dérivait de son union constante avec Notre-Seigneur par l'état de grâce.

Ses qualités, ses vertus, son travail opiniâtre, ses succès, son entrain, la vivacité de son intelligence

et la bonté de son cœur en faisaient l'ornement de sa classe et l'encouragement de son maître.

Saint Jean Berchmans, dans une vie très courte, a eu ses épreuves, rudes et répétées : la pauvreté de sa famille, la maladie et la mort de sa mère, l'opposition, trop légitime de son père en détresse, faite à une vocation déjà très marquée, la nécessité de se mettre au rang des serviteurs et de gagner chaque jour son pain pour continuer ses études, tant d'inquiétudes et de chargrins s'ajoutèrent aux désolations et aux sécheresses par lesquelles il plaît à Dieu de faire passer, comme à travers un douloureux creuset, les âmes qu'il veut voir parvenir à une plus grande sainteté.

Tout cela, c'était sa prédestination qui s'accentuait et dont il avait le premier gage dans son ardente dévotion et son amour filial pour la très sainte Vierge.

Voilà, nos très Chers Frères, en un court résumé, ce que la sainte Eglise propose à notre admiration, en nous appelant à glorifier avec elle saint Jean Berchmans, et comment elle ajoute ce jeune novice, qui avait parcouru les phases ordinaires du cours d'études, laissant partout les mêmes souvenirs, a saint Louis de Gonzague et à saint Stanislas de Kostka, pour en faire avec eux le modèle de la jeunesse studieuse.

Tout l'éloge de saint Jean Berchmans est renfermé dans cette parole de l'Esprit-Saint, que lui applique la Sainte Eglise : « Quand j'étais encore jeune, avant de m'égarer dans la voie de l'erreur, j'ai prié ouvertement ,pour obtenir la sagesse... avec elle, dès le commencement, j'ai acquis l'intelligence, c'est pourquoi je ne serai jamais abandoné. » (*Eccles.*, 51.)

Puissions-nous, à l'occasion de ce jubilé si sympathique et grâce à la ferveur avec laquelle nous l'au-

rons célébré, voir se raffermir dans nos familles l'autorité paternelle et l'esprit de concorde, de soumission filiale et de véritable piété ; que le dévouement des parents trouve sa récompense dans l'attachement filial ; que l'on conçoive pour les vocations religieuses et sacerdotales l'estime surnaturelle qui commande les sacrifices nécessaires ; que les enfants eux-mêmes sachent apprécier l'immense bienfait de l'éducation chrétienne qui leur est dispensée dans nos paroisses; que les élèves se montrent partout fidèles à la règle, soumis à leurs supérieurs, pleins de gratitude pour leur dévouement et ne perdant rien des bénéfices de leur zèle. Qu'ils sachent respecter en eux-mêmes, en vue de leur vocation future, la grâce divine; qu'ils témoignent à Notre-Seigneur et à la très sainte Vierge la dévotion qui garantira leur avenir, et que, au moment de la décision suprême à prendre, ils sachent dominer toutes les choses du temps pour n'envisager que celles de l'éternité, et qu'ils embrassent avec courage et générosité la carrière marquée dès longtemps par l'appel de Dieu.

Enfin, puissent nos éducateurs, prêtres, religieux et laïques, dans nos écoles, dans nos couvents, dans nos collèges et dans nos universités elles-mêmes, porter toujours bien haut l'estime de leur ministère et mériter toujours la confiance et l'affection des élèves et de leurs parents.

Tels sont les vœux que nous adressons au ciel, par l'intercession de saint Jean Berchmans, à l'occasion de son glorieux jubilé, en même temps que nous appelons sur vous tous, nos très Chers Frères, les plus abondantes bénédictions de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère.

# CIRCULAIRE

## MORT DE BENOIT XV

22 janvier 1922.

Mes Chers Collaborateurs,

A l'instant même, je reçois de Son Excellence le Délégué Apostolique la communication officielle de la mort de Notre Très Saint-Père le Pape, Benoît XV.

C'est à minuit, heure de Rome, que s'est produit ce douloureux événement. Les circonstances m'empêchent de vous entretenir plus longuement aujourd'hui de ce deuil, auquel vous prendrez part vous-mêmes, avec tous les fidèles confiés à vos soins et avec l'Eglise tout entière. En attendant, je désire vous faire connaître sans retard le dispositif arrêté pour tout ce diocèse.

1° Mercredi, 1er février, à dix heures, nous chanterons un service solennel dans notre cathédrale, pour le repos de l'âme de Benoît XV. Tous les prêtres du diocèse sont convoqués à ce service et priés d'y assis-

ter. Nous espérons que les fidèles y viendront en grand nombre.

2° Vendredi, 3 février, un service sera chanté dans toutes les autres églises du diocèse, à l'heure qui sera jugée la plus convenable. Dans les communautés, où une messe solennelle ne serait pas possible, on dira une messe basse. La veille de ces différents services, à sept heures du soir, dans toutes les églises, on sonnera les glas pendant une heure. (Il est bien compris que ce service est absolument gratuit de la part de chacun et qu'on n'y doit faire aucune quête).

3° Les prêtres omettront le nom du Pape au canon de la messe et ne chanteront plus son oraison aux saluts du Saint-Sacrement.

4° A la messe, l'oraison commandée pour la Paix sera remplacée par l'oraison *Pro eligendo Summo Pontifice*, jusqu'à l'élection du successeur de Benoît XV.

5° Vous voudrez bien exhorter les fidèles à assister au service qui sera célébré dans votre paroisse, à recevoir la sainte communion, à réciter le rosaire et à faire les autres actes de piété que leur suggérera leur dévotion pour notre Saint-Père le Pape.

# ÉLOGE FUNÈBRE

DE BENOIT XV, PRONONCÉ DANS LA CATHÉDRALE

DE VALLEYFIELD, LE 1er FÉVRIER 1922.

---

*Talis enim decebat ut nobis esset Pontifex.*
Oui, c'était bien le Pontife qu'il nous fallait. (*Heb.*)

Mes bien Chers Frères,

Les événements de ce monde sont régis par une Providence qui veille sur les destinées humaines.

Ceci est particulièrement vrai de l'ordre surnaturel dans lequel Dieu traite avec l'homme des intérêts et du salut de son âme.

Notre-Seigneur Jésus-Christ accomplit fidèlement sa promesse d'être avec ses apôtres jusqu'à la consommation des siècles.

L'Eglise est gouvernée par le Saint-Esprit, et chacun de ceux qui, à son appel, participent à la succession apostolique, s'il remplit saintement sa mission, peut se voir appliquer en toute vérité la parole

que l'Apôtre prononçait du Sauveur : « Oui, c'est bien le Pontife qu'il nous fallait. »

C'est la pensée qui revient à l'esprit, monte du cœur, et tombe de nos lèvres à la vue de ce qui représente ici les restes mortels de Celui qui fut notre bien-aimé Père et Pontife, Sa Sainteté Benoît XV, qu'une mort prématurée et presque soudaine vient de ravir à l'affection des fidèles.

Dieu l'avait marqué, choisi, appelé, par une vocation manifeste, très directe et très personnelle, et par une admirable disposition de la Divine Providence; tout avait servi à le préparer à ses divines fonstions pour l'époque spéciale où il devait les exercer. Au jour marqué, il est élu par ses frères; il prend possession d'un héritage de douleurs et de larmes, en même temps que de sublime dignité.

Jacques della Chiesa, devenu Benoît XV, devait pendant huit années, identifier totalement sa vie avec la vie même de l'Eglise, dont il avait porté jusque-là le nom prédestiné. Le deux cent soixante-cinquième Pape montait sur le trône de saint Pierre. Il gravissait son calvaire.

Après avoir promencé son regard sur le monde, il allait s'étendre sur la croix pour ne plus s'en relever et s'abreuver d'amertumes dans une longue agonie.

,Pie X, de sainte mémoire, était mort le 20 août 1914.

C'était bien la plus auguste victime de la guerre à ses débuts. Il avait, avant de mourir, béni la Paix.

Benoît XV lui succède, le 3 septembre. Déjà l'Europe était un brasier. L'incendie allumé sur un point s'était répandu partout avec une effroyable rapidité

La tempête rageait, déchaînant partout un vrai déluge de haine, de carnage et de sang. Bientôt vingt-six nations sont aux prises et s'entredéchirent avec

une aveugle fureur. A ce spectacle, le Pape, comme le Christ, pleure.

Quand le bon Dieu crée un cœur de pasteur, surtout si ce pasteur est un Pontife, il y creuse des abîmes de tendresse dans une paternité surnaturelle dont rien d'humain ne saurait approcher.

Le Chef Suprême de l'Eglise est le Père de tous les fidèles, et son amour s'étend à l'humanité tout entière.

Il prend sa large part de toutes les souffrances et de toutes les angoisses. Ce sont partout ses fils, également chéris, qui se battent, qui se tuent. Avec effroi, il contemple ces luttes fraticides, qu'il voudrait arrêter. Hélas! chaque jour lui apporte le récit de nouvelles atrocités. Il paraît impuissant. Les fureurs sont aveugles et le sang appelle encore plus de sang.

Il lève les yeux vers le ciel. Il prie pour demander la paix.

Cette paix ne peut être que l'œuvre de Dieu. Elle doit être appuyée sur la justice et sur la charité chrétienne. Elle doit avoir sa base dans l'Evangile, si l'on veut qu'elle réponde aux légitimes aspirations des peuples.

Benoît XV s'abîme dans la prière et dans les larmes. On dirait qu'il cherche les moments et les endroits les plus propices pour parler à son Maître, le Prince de la Paix. On peut le voir, on peut l'entendre, à la tombée du jour, dans la solitude et la demi-obscurité de la Basilique de Saint-Pierre, prosterné le front dans la poussière, sur le tombeau du Prince des Apôtres, et là s'offrir en holocauste pour le salut du monde en flammes.

Il sait que, selon la parole divine, la prière en commun, la prière publique, possède, pour toucher le cœur de Dieu, une vertu spéciale.

Il organise la supplication. Il mobilise les forces

spirituelles. Il crée l'armée de l'amour pour combattre celle de la haine.

Il s'adresse à ses vénérables frères les Cardinaux de la sainte Eglise, à ses fils les Evêques de partout, à tous ceux qui sont prêtres et peuvent, dans le sacrifice de l'autel, trouver la plus forte expression de la prière devenue celle même du divin Maître.

Il parle aux communautés religieuses, à la multitude des fidèles. Il se penche sur les petits enfants : ceux de la première communion. A sa demande, tous, grands et petits, auront leur jour de communion eucharistique, de récitation publique du rosaire, de processions solennelles, de pénitence et de jeûne. Les bataillons de la paix sont lancés ; on fait assaut de prières. Elles atteindront le Cœur de Jésus. Il faut qu'il se laisse attendrir et que malgré le monde il donne au monde la paix. Mais combien l'attente est longue!

*
* *

Quatre années durant! Et les dévastations continuent, avec l'épouvantable cortège dont la guerre est partout suivie, et qui semble avoir assemblé sur une époque toutes les douleurs des siècles écoulés.

Le Père entend les cris des affligés. Il n'épargne aucune peine pour faciliter aux combattans et aux captifs les services religieux, et aux morts la sépulture convenable. Il a pitié des familles, et, par ses soins, elles retrouvent leurs membres dispersés ; il accueille les orphelins et leur procure des asiles. Il sollicite des aumônes qui semblent se décupler entre ses mains qui les versent plus abondantes sur toutes les infortunes.

Les prisonniers, les blessés, les déportés, les réfugiés, sont à leur tour, ou plutôt à la fois, l'objet de sa

sollicitude. Il est si bien le Père de tous et reconnu ainsi, que, à ses pieds comme dans son cœur, il n'est plus, sous l'action d'une même charité, ni disparité de croyances, ni opposition de races ; hérétiques, schismatiques, juifs et infidèles sont écoutés avec une bonté égale. Il traite avec les autorités religieuses et civiles des pays de guerre et des pays neutres ; et quand on fait mine de ne pas l'entendre, il consent à ce que le mérite en aille à d'autres, pourvu que la charité s'exerce en vérité. La guerre finie, on saura, sinon tout, du moins assez pour dire avec l'histoire que le Pape a été, durant la grande misère, le grand bienfaiteur de l'humanité.

***

Non content de l'exercice de la pitié pour les victimes du fléau, il entreprend de conjurer le fléau lui-même et de mettre fin à la guerre.

C'est à l'Esprit-Saint qu'il demande les lumières pour pénétrer ces ténèbres rendues chaque jour plus épaisses par l'imprévu des évènements.

Des hauteurs qu'il occupe, il voit plus loin que la politique avec ses mesquines exigences. Il garde l'impartialité d'un père qui domine les conflits mutiples où ses fils sont engagés.

Il met de côté les intérêts restreints et passagers, pour embrasser l'ensemble, et par les intermédiaires de son choix, c'est aux princes, aux chefs responsables qu'il parle en vérité.

Son droit tient à sa fonction et ne dépend pas des contingences, sa haute influence morale, acceptée de tous, s'augmente de l'indépendance divine de son caractère et de son parfait désintéressement à l'égard des partis. Il faut donc qu'il parle et qu'on l'entende.

même si l'on ne veut pas sembler prêter l'oreille à sa voix qui ne veut pas se taire : *clama, ne cesses.*

Il interpelle les souverains. Il demande à connaître les buts de guerre. Il propose des armistices. Il suggère des conditions de paix. Et surtout, il adjure, il avise, il menace, il frappe, il condamne ; et les méthodes de guerre contraires aux lois divines ou au droit des gens, les cruautés inutiles, les représailles, les destructions sacrilèges, sont ainsi sévèrement dénoncées en quelque lieu qu'elles se produisent .

Il a signalé les causes dominantes de la guerre et demande qu'on aide, partout à les combattre : l'orgueil, l'égoïsme brutal, l'ambition démesurée, tous les péchés capitaux, chacun apportant sa part de connivence. Cette guerre est infernale. Dieu seul pourra, à son heure, et comme de tout mal, en faire sortir quelque bien.

Mais voici que son représentant, le gardien du phare d'où la lumière brille sur l'océan au milieu de tant d'orages, a été enfin aperçu. On tend vers lui de tous côtés des regards pleins de confiance. Il attire à lui les cœurs. Ce ne sont plus seulement les âmes en détresse, les familles éplorées, les peuples en désarroi ; non, les gouvernants eux-mêmes, rois, empereurs, présidents de républiques, accourent par leurs envoyés se presser auprès du Pape Benoît XV.

La faiblesse a fait voir sa puissance.

L'Angleterre et la Suisse, l'Allemagne et la Serbie, le Portugal et la Hollande, les Amériques et les pays du Levant, la Chine, le Japon, la Russie... vingt-sept gouvernements... par leurs représentants officiels, prennent place autour du trône pontifical, tandis que les autres entretiennent avec le Pape des relations qui confirment le prestige unique, l'autorité incontestable, l'universelle paternité de ce vieillard captif, privé des grands moyens d'ordre temporel, qu'on a jadis

dépouillé de ses biens, mais qui, par le fait seul de son titre et de ses fonctions, attire tout à lui : *omnia traham ad meipsum.*

Et si, sur le chemin de la Ville Eternelle, certains retards sont causés par les exigences mobiles d'une politique flottante au gré de ses meneurs occultes, il faudra bien céder un jour à la poussée de la nation qui, noble entre toutes par ses traditions de foi et d'apostolat, entend garder tous ses titres à l'amour maternel de l'Eglise pour sa fille aînée.

C'est fait, et le retour de la France à son poste séculaire aura été le sceau d'une charte universelle signée par tous les peuples de l'univers.

C'est le triomphe dans son éclat.

Il en est un autre plus discret, que l'histoire a déjà enregistré pour les annales futures. Le silence de l'amour-propre, ou de l'opposition factieuse, n'a pu empêcher que les grandes idées, les idées en même temps les plus élevées et les plus réalisables, dans les négociations pour la paix, auront été fournies par le Pape Benoît XV, et c'est à peine si, en plusieurs cas, on en a modifié la formule, tant elles furent trouvées sages et nettement exprimées. Benoît XV fut donc, par sa mission spéciale, le Pape de la paix.

***

Toutefois, si la guerre et ses victimes n'ont pas cessé un seul jour de préoccuper son esprit et d'affliger son cœur, il ne faudrait pas croire qu'elle ait accaparé toute son activité. Loin de là, Et c'est l'aspect merveilleux de cette vie si brève et si féconde, malgré tant d'obstacles. Les actes de Benoît XV suffiraient à couvrir un long pontificat uniquement consacré à la direction de l'Eglise.

Ses Lettres encycliques, ses discours en Consistoire, ses initiatives personnelles touchent tous les problèmes de l'ordre spirituel ou de l'ordre social. Il rappelle à tout propos les enseignements, toujours d'actualité, de Pie X et de Léon XIII ; il combat la discorde entre catholiques, l'opposition entre les classes de citoyens, l'amour déréglé de la richesse et la recherche morbide des jouissances ; il prêche la vérité doctrinale, la morale chrétienne ; il ravive la vie paroissiale, sauvegarde de la pratique religieuse ; il réclame la liberté indispensable à l'Eglise et à son chef. Il rappelle les droits inaliénables du père de famille, et la dignité de la femme ; il insiste à maintes reprises sur la nécessité de donner aux enfants la sainte éducation qu'ils doivent recevoir sous l'égide de l'Eglise. Il demande, avec insistance, aux prédicateurs, d'écarter de leur parole les choses profanes et de s'employer à faire connaître Jésus, ses enseignements et ses préceptes.

La célébration des grands centenaires et la cérémonie plusieurs fois répétée de la canonisation des Bienheureux et des Saints lui sont une occasion de réveiller partout la piété individuelle et les dévotions fondamentales qui sont la vie des âmes. La divine Eucharistie, la sainte Vierge à qui il donne le titre de Reine de la paix, saint Joseph, le patron de l'Eglise universelle, et les plus grands saints de l'histoire sont tour à tour proposés à l'attention de notre piété avec toutes les pratiques qui se rattachent à leur culte.

Travaillant sans relâche à ramener dans l'Eglise l'union dans la charité, il tend la main partout, jusqu'en Orient, dont il voudrait ramener les troupeaux épars dans le bercail unique du Pasteur divin.

Il rétablit la hiérarchie troublée par les évolutions politiques ; puis il érige des préfectures et des vicariats apostoliques, des diocèses et des provinces, pour-

voyant de chefs tous ces sièges nouveaux. Pour notre pays seulement, la liste vaut d'être citée : Haileybury, Nouvel Ontario, Winnipeg, Regina, Alaska, Youkon.

Il s'occupe de l'organisation scientifique de l'enseignement à tous ses degrés, multipliant les facultés de théologie et de philosophie et créant des Universités. Celle de Montréal lui devra son existence ; elle se souviendra de ses paternels encouragements.

Entre temps il doit faire face aux besoins urgents des populations plongées dans la misère, aussi bien qu'aux détresses produites par de nouvelles catastrophes.

Les petits enfants affamés de l'Europe centrale, en particulier et les victimes des tremblements de terre, des inondations ou des épidémies, lui font adresser des appels vibrants à la charité catholique.

C'était continuer à remplir le rôle que la divine Providence lui avait assigné, celui que les Musulmans, les Juifs, les Arméniens, les Grecs, les hérétiques de toute nuance ont gravé dans l'inscription qui se lit désormais aux pieds de la statue érigée à Constantinople : *Au grand Pontife de la tragédie mondiale, Benoît XV, bienfaiteur des peuples, sans distinction de nationalité ou de religion. En signe de reconnaissance. L'Orient*, 1914-1919.

Cependant, les croyances et les empires croulent de tous côtés ; le monde est bouleversé.

Le roc de Pierre est toujours là, infrangible. Les notions de justice et de moralité semblent perdues dans le cataclysme ; instinctivement, on regarde du côté de Rome où les angoisses populaires vont rejoindre les inquiétudes des gouvernants. Mais alors, pourquoi ne serait-on jusqu'au bout logique et ne donnerait-on partout à la parole pontificale l'appui effectif de la politique et des lois civiles. Voilà tout au moins ce que l'on est en droit d'attendre. Est-il per

mis de l'espérer/ Mais Benoît XV a rempli sa mission. Il a accompli sa tâche. C'est bien le Pontife qu'il fallait à l'Eglise et au monde pour la période de son règne.

Il succombe à la peine. Il est frappé en pleine vigueur, en pleine activité, en pleine conquête, en préparant le congrès qui devait consacrer la Paix, en pleine gloire, le 22 janvier 1922.

Il donnait pourtant toutes les assurances d'une longue carrière : son âge, sa santé apparente, l'austérité de sa vie, l'habitude du travail ardu et constant et la sérénité de son âme, tout nous promettait de le conserver longtemps. Prévisions humaines! Courte vue! Dieu appelle à lui le serviteur fidèle prêt à rendre ses comptes et à recevoir sa récompense. Dans une existence très courte, il a tout condensé de ce qui demanderait une longue carrière. *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

Et sa mort consomme le triomphe, en faisant voir la place qu'il tenait dans le monde. Le deuil est universel. Que pour nous, les larmes ne soient pas stériles.

Nous avons plus d'une fois, dans nos propres controverses, reçu ses exhortations pressantes à la charité et ses sages directions ; il a daigné, par des actes de paternelle bonté, s'unir personnellement à nous dans les fêtes jubilaires de ce diocèse, et quelques jours avant sa mort, nous avions le bonheur de recevoir ses suprêmes bénédictions.

# CIRCULAIRE

## ÉLECTION DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE XI

6 février 1922.

Mes Chers Collaborateurs,

*Annuntio vobis gaudium magnum, habemus Papam Eminentissimum et Reverendissimum Dominum Achillem Ratti, qui sibi nomen elegit ut Pius XI in posterum vocetur.*

Je vous fais part d'une grande et heureuse nouvelle : Nous avons pour Pape le très éminent et très révérend seigneur Achille Ratti, qui a pris le nom de Pie XI, par lequel il sera désigné à l'avenir.

Telles sont les paroles solennelles et consolantes qui ont été ce jour adressées à la Ville et au monde, des hauteurs du balcon de la Basilique de Saint-Pierre à Rome, par l'Eminentissime Cardinal Bisleti, doyen de l'ordre des Cardinaux diacres.

C'est pour tous, c'est pour l'Eglise Universelle une joie bien grande après le deuil si douloureux dans lequel nous avons été plongés par la mort si

soudaine de Benoît XV, le pontife de pieuse et bienfaisante mémoire.

Monseigneur Achille Ratti est né à Desio, diocèse de Milan, le 31 mars 1857 ; chanoine de Saint-Ambroise, prélat de Sa Sainteté, le 6 mars 1907 ; protonotaire apostolique surnuméraire, le 28 octobre 1914; préfet de la Bibliothèque Ambrosienne et en même temps vice-préfet de la Bibliothèque vaticane de Saint-Pierre, le 18 septembre 1914 ; nommé, en avril 1918, visiteur apostolique en Pologne et en Russie, puis nonce apostolique à Varsovie, le 6 juin 1919 ; élu au Consistoire du 3 juillet 1919, archevêque de Lepante, sacré à Varsovie par Monseigneur Kakowski, le 28 octobre suivant.

Créé cardinal, le 13 juin 1921, élu le même jour archevêque de Milan.

J'ai immédiatement envoyé au Saint-Père nouvellement élu nos hommages de vénération filiale et de parfaite soumission.

Nous allons maintenant remplir envers Dieu le devoir qui s'impose à notre cœur et auquel nous ne manquerons pas d'associer tous les fidèles confiés à nos soins.

En conséquence, dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office divin, l'on chantera dimanche prochain un *Te Deum* en actions de grâces pour l'élection au souverain pontificat de notre Très Saint-Père le Pape Pie XI.

De plus, vous remplacerez l'oraison *Pro eligendo, etc.*, par celle *pro Papa*, qui continuera de se dire, *servatis rubricis*, jusqu'à nouvel ordre.

# LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

## SUR LE CARÊME

22 février 1922.

Nos Très Chers Frères,

Le Carême, temps de pénitence et de prière, est aussi ancien que le christianisme. Il a été institué par l'Eglise en souvenir des quarante jours que Jésus-Christ passa à jeûner dans le désert.

Il commence le mercredi des cendres et se termine la veille de la fête de Pâques.

L'observation du carême comprend : l'abstinence, le jeûne, la prière et l'aumône.

L'abstinence, pendant le carême, consiste à s'abstenir de viande à certains jours déterminés. Elle est imposée à tous les fidèles qui ont atteint l'âge de sept ans accomplis. Elle regarde donc les enfants et les vieillards comme les autres.

Le jeûne au contraire ne s'impose qu'à ceux qui ont vingt-et-un ans et n'ont pas encore commencé leur soixantième année. (59 ans accomplis.)

Il prescrit de ne faire aux jours marqués qu'un seul repas complet.

Aux autres repas habituels, chacun est tenu de se borner au nécessaire, selon les circonstances.

Ainsi comprise, la loi du jeûne n'admet aucune exemption, ni aucune dispense autres que celles prévues par le Droit.

Il implique une privation compatible avec la santé, les devoirs d'état et les conditions plus ou moins variables de la vie.

Il oblige particulièrement à se retrancher, entre les repas, les petites gourmandises usuelles qui ne sauraient être permises à ceux qui sont tenus à la loi commune du jeûne.

« Vous ne pouvez, dit saint Jean Chrysostome, jeûner selon son esprit ; il vous est très possible d'éviter la délicatesse et la sensualité dans votre nourriture. »

Donc, si la qualité de nourriture permise est régie par la loi du carême et en est la même partout et pour tous, il n'en est pas ainsi de la *quantité*, laquelle est réglée par le besoin de chacun.

Nous concluons de ce qui précède que tous les fidèles âgés de vingt-et-un ans et n'ayant point encore cinquante-neuf ans, sont tenus rigoureusement d'observer, dans la mesure où ils peuvent le faire, la loi ecclésiastique du jeûne durant le saint temps du carême : *Lege jejunii adstringuntur omnes ab expleto vicesimo primo aetatis anno ad inceptum sexagesimum.* (Can. 1254.)

La prière est, par Notre-Seigneur lui-même, jointe au jeûne comme moyen indispensable de sanctification et de salut : *in oratione et jujuio.* (Marc., ix, 29.)

La prière est obligatoire, évidemment, à tout le monde et en tout temps. Elle s'impose cependant d'une façon plus pressante, durant les semaines de pénitence qui doivent nous préparer aux fêtes de Pâques. Cette prière comprend tous nos devoirs en-

vers Dieu : l'adoration, la louange, l'expiation et l'exposé de nos besoins spirituels et temporels. Durant le carême, elle a surtout pour objet l'obtention des grâces nécessaires pour la réception plus parfaite des sacrements de pénitence et d'eucharistie.

La prière en famille, avec la récitation du chapelet, la prière à l'église, dans la présence régulière aux offices paroissiaux, la prière dite du carême, ordonnée par le pasteur en faveur de ses ouailles plusieurs fois la semaine, et qui comprend l'exercice si salutaire du chemin de la croix, voilà ce qui vous est instamment recommandé.

L'esprit de prière durant le carême doit avoir comme résultat de nous tenir éloignés des fêtes mondaines et en général de tout ce qui peut dissiper l'esprit et troubler le cœur. C'est toujours avec un triste étonnement que l'Eglise voit durant le carême un trop grand nombre de ses enfants qui semblent rester sourds à ses appels, et qui continuent de vivre absolument comme s'ils ignoraient qu'ils ont une âme à sauver.

Vous fuirez donc avec une attention particulière tout ce qui peut être une occasion de désordre : on n'entendra point parler parmi nous, de bal, de banquet, de jeux de cartes organisés même pour des fins louables, de réunions tapageuses, en opposition vraiment trop ouverte avec les sentiments de pénitence et de religieux recueillement qui doivent régner durant le saint temps du carême.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait de l'aumône offerte en son nom un acte surnaturel d'un mérite souverainement élevé. C'est lui-même que l'on soigne et que l'on soulage dans la personne de tous ceux envers qui l'on exerce la charité : ce que vous aurez fait au plus humble d'entre ceux-ci, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. Ceci s'applique avec plus de

force encore et plus d'évidence quand il s'agit de répondre généreusement aux appels faits par la Sainte Eglise, notre mère, en faveur de ceux de ses enfants qui sont dans le besoin et des œuvres générales qu'elle doit soutenir à cette fin.

Le mérite grandit avec l'intention et selon les circonstances spéciales dans lesquelles se verse l'obole demandée. C'est ainsi, nos Chers Frères, que durant le carême, pour en compléter la signification, l'Eglise s'adresse à chacun de vous et sollicite avec insistance une offrande qui serve d'abord à compenser les adoucissements très grands,apportés à ses antiques lois de jeûne et d'abstinence. L'aumône est une forme de sacrifice, elle est toujours méritoire si elle a pour motif l'amour de Dieu et celui du prochain. Elle l'est davantage ,quand elle se fait par esprit de soumission filiale, dans la sincérité discrète du sanctuaire, en présence de Dieu qui seul connaît l'offrande et le degré de sa générosité. Par elle l'on s'unit aux œuvres d'intérêt supérieur et nécessairement surnaturel dont l'Eglise elle-même porte le poids, et dans la poursuite desquelles sa confiance a pour principal appui le cœur charitable de ses enfants.

C'est cette aumône, avec tout ce qui la rend si belle, si noble, et d'un si grand prix, qui vous est demandée, durant la sainte quarantaine : *Orationes tuae et eleemosynae tuae ascenderunt.* (*Act.*. x, 4.)

A ces causes, le Saint- Nom de Dieu invoqué et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, usant des facultés accordées par le Saint-Siège, nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit touchant l'observance du carême pour la présente année.

1° La loi générale de l'abstinence regarde tous les fidèles âgés de plus de sept ans.

2° Tous les mercredis et vendredis du carême sont des jours d'abstinence à tous les repas.

3° Il en est de même du samedi des Quatre-Temps, et aussi du Samedi-Saint jusqu'à midi sonné.

4° Le dimanche, il est permis à tous de faire gras à tous les repas.

5° Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf les exceptions ci-dessus marquées, tout le monde peut faire le principal repas en gras.

6° A ces mêmes jours, les personnes légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras à tous les repas.

7° Aux jours où l'abstinence n'est pas imposée, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

8° L'obligation de jeûner s'étend à tous les jours de semaine durant tout le carême, jusqu'au Samedi-Saint à midi sonné.

9° Cette obligation subsiste pour tous ceux qui ont vingt et un ans, et n'ont pas encore cinquante-neuf ans accomplis.

10° Il y aura, dans chaque paroisse, au jour et à l'heure désignés par le curé, des exercices publics de piété, comprenant une fois par semaine celui du Chemin de la Croix.

11° En vertu d'un indult du Saint-Siège, le temps pascal commencera le mercredi des Cendres et se terminera le dimanche de la Quasimodo.

12° Pour faciliter aux fidèles le devoir de l'aumône, instamment recomamndée par N.-S. Père le Pape, comme compensation aux adoucissements considérables apportés à la loi du carême, il y aura, dans chaque église et chapelle publique et dans l'oratoire de chaque comunauté, un tronc avec affiche spéciale, destiné à recevoir les offrandes du carême. Ces offrandes seront envoyées à l'évêché, après Pâques, pour

être appliquées à des œuvres d'intérêt général, imposées à la sollicitude de l'Evêque. Chacun, quel que soit son état, doit se faire un devoir de verser son obole personnelle, aux intentions désignées.

N.-B. — On est prié de référer aux Lettres Pastorales précédentes touchant le carême.

# CIRCULAIRE

19 mars 1922.

Mes Chers Collaborateurs,

Le 3 décembre dernier, jour de la fête de saint François Xavier, Son Eminence le cardinal Van Rossum, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, adressait à tous les Ordinaires du monde entier une Lettre les invitant à célébrer avec l'Eglise, par des fêtes solennelles, à la Pentecôte prochaine, le troisième centenaire de l'érection de cette Sainte Congrégation.

A Rome, Sa Sainteté Benoît XV devait présider lui-même les pieux exercices d'un triduum d'actions de grâces, officier pontificalement dans la Basilique vaticane et adresser au peuple une homélie sur la propagation de la foi catholique.

Hélas! Benoît XV n'est plus. C'est du haut du ciel qu'il prendra part aux réjouissances sur la terre.

Nul doute que son auguste successeur Pie XI suivra le même programme, et que la cérémonie officielle

et principale se déroulera avec toute la pompe accoutumée, à la date indiquée, sur le tombeau des Saints Apôtres.

Son Eminence désire que l'on profite d'une occasion aussi favorable pour rappeler aux fidèles, dans des exercices analogues, l'œuvre immense accomplie par l'autorité des Souverains pontifes, dans la diffusion incessante de la foi catholique ; les développements merveilleux de cet apostolat depuis l'établissement de la Propagande ; les travaux et les sacrifices des missionnaires dans tous les pays ; et finalement la nécessité et l'urgence de venir, avec une générosité encore plus active, à l'aide de la sainte Eglise dans la poursuite de la mission divine qu'elle doit accomplir en prêchant l'Evangile à tous les peuples et jusqu'à la fin des temps.

Pour répondre, autant qu'il est en moi, à l'attente de l'Eminentissime Cardinal et aux intentions du Saint-Père, je viens aujourd'hui vous parler de la Sacrée Congrégation de la Propagande et, d'une façon générale, de ce qui se rattache à l'œuvre éminemment apostolique de la propagande de la foi.

*
* *

Dès leur sortie du Cénacle, les Apôtres commencent leur mission universelle : *Euntes ergo docete omnes gentes, praedicate Evangelium omni creaturae.*

Saint Paul pouvait déjà dire aux Romains : *Quia fides vestra annuntiatur in universo mundo ;* ce qui était tout l'Empire. Les limites en étaient vite franchies et les peuples barbares furent eux-mêmes évangélisés dès les premiers temps. Les persécutions n'arrêtèrent point le zèle qui trouva au contraire de nou-

veaux élans dans les tortures et dans la mort : *Sanguis martyrum, semen christianorum.*

Durant de longs siècles, les Papes, utilisant toutes les intitiatives et tous les dévouements, pourvoyaient par eux-mêmes à l'envoi des missionnaires dans les pays infidèles. L'histoire a gardé le souvenir des actes personnels d'un grand nombre de Pontifes, ouvrant des champs nouveaux à l'activité des ouvriers de l'Evangile.

Plus tard, les missionnaires eux-mêmes, bien que rattachés au centre commun qu'était le siège de Pierre, sentirent, sous l'inspiration sans doute de l'Esprit-Saint, le besoin d'unir et de coordonner leurs efforts, dont la dispersion pouvait amoindrir la valeur.

Et l'on a vu naître des ordres religieux dont les membres en grand nombre, répandus partout, portèrent jusqu'au martyre le courage héroïque que le lien familial, la communauté de vie et le soutien fraternel entretenaient plus puissamment et faisaient davantage fructifier pour la gloire de la Sainte Eglise.

Les religieux missionnaires, Dominicains, Franciscains, Jésuites et autres, aussi bien que leurs frères séculiers et les prélats préposés aux chrétientés disséminées parmi les peuples infidèles, sous toutes les latitudes, tenaient leurs regards fixés sur Rome d'où ils avaient reçu leur mission et qui les couvrait d'une maternelle tendresse.

Mais le développement même des pays évangélisés, l'accroissement de la religion dans des conditions toutes spéciales, différentes de celles des contrées définitivement organisées, firent naître chez le Pape d'abord et autour de lui la pensée de donner à l'ensemble des missions une direction plus précise, plus constante et dictincte des organismes depuis long-

temps déjà créés pour l'administration générale des églises dans les pays civilisés.

Le Pape Grégoire XIII (1572-1585) donna le premier une ordonnace commettant à quelques cardinaux la direction des églises d'Orient. Il créait en même temps à Rome des collèges pour y élever les futurs missionnaires et décrétait l'impression de catéchismes dans les langues les moins connues.

Clément VIII (1592-1605) s'occupa lui aussi des missions avec plusieurs cardinaux qu'il réunissait à cette fin ; malheureusement le défaut de ressources fit laisser en suspens l'institution projetée.

C'est à un capucin, Jérôme de Narmi, ardent prédicateur romain, qu'il faut faire remonter en définitive l'idée providentielle d'étendre au monde entier, pour le bénéfice des missions, cette institution spéciale de la Propagande.

Le mérite de cette création appartient au Pape Grégoire XV. (1621-1623.)

Le 6 janvier 1622, il réunissait autour de lui treize cardinaux et deux prélats avec lesquels il constituait le premer noyau de la future Congrégation.

L'organisation fut vite complétée et, le 22 juin de la même année, la bulle *Inscrutabili Divinae* érigeait la Sacrée Congrégation de la Propagande de la Foi.

D'autres lettres émanées du même pontife *Cum inter multiplices* et *Cum nuper* assuraient des revenus et conféraient des privilèges et des immunités à la nouvelle Congrégation qui devait, voir son organisation complétée par le Pape Urbain VIII. (1623-1644.)

Son titre officiel est *Sancta Congregatio generalis de Propaganda Fide.*

Son but est la propagation de la foi dans l'univers entier. Son action embrasse tout ce qui se rapporte à ce même objet.

Elle est à elle seule une administration complète

pour toutes les églises qui en dépendent et comme un ensemble de toutes les autres Congrégations, à l'exemception du Saint-Office.

Sa juridiction s'étend à tous les pays dits de Missions, c'est-à-dire dans lesquels l'organisation hiérarchique n'a pas encore été complétée au jugement du Saint-Siège.

Grégoire XV lui avait, avec les siens, fourni les premières sommes nécessaires ; Urbain VIII augmenta ses privilèges et ses ressources ; il y joignit un séminaire pour la formation de jeunes étudiants venant de partout et désirant devenir missionnaires dans leur propre pays.

Elle s'est augmentée d'une riche bibliothèque, d'un musée des missions et d'une imprimerie polyglotte qui publie, dans toutes les langues étrangères, les livres nécessaires.

Une Congrégation spéciale pour les affaires du rite oriental a été créé comme formant une section de la Congrégation générale.

La Propagande compte, dans son personnel, un bon nombre de cardinaux, de prélats, de consulteurs et d'officiers ecclésiastiques.

Son préfet est toujours un cardinal, et son secrétaire un évêque ou un archevêque.

Il y a sans doute peu d'administrations, soit dans l'ordre ecclésiastique, soit dans l'ordre civil, qui couvrent des territoires aussi vastes et qui traitent chaque jour et durant toute l'année, sans aucune interruption, des affaires aussi nombreuses et aussi variées.

Aussi l'œuvre accomplie par la Propagande durant les trois siècles de son existence est-elle tout simplement immense. C'est l'histoire même de l'Eglise et de son expansion qui s'est écrite, sans arrêt, dans ses

annales et qui intéresse la partie la plus considérable de l'univers.

***

Dans l'Amérique du Nord, et particulièrement au Canada, c'est sous les auspices de la Propagande que la hiérarchie catholique a été instituée par la création du vicariat apostolique de la Nouvelle-France, devenu plus tard le diocèse de Québec ; par la nomination concomitante de Mgr de Montmorency-Laval, que le Pape Alexandre VII nomma en 1658 vicaire apostolique, et en 1674 évêque de Québec par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Depuis cette époque, l'Eglise au Canada, après avoir été des premières à bénéficier de la sollicitude de la Propagande, a continué, durant près de trois siècles, à vivre sous ses auspices.

Préfectures et vicariats apostoliques, diocèses, provinces, institutions de tous genres ont surgi partout de cette terre féconde qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique et va jusqu'au pôle nord.

Sur cet immense territoire, il n'est pas un endroit habité qui ne soit couvert par l'apostolat et que n'atteigne la juridiction effective d'un prêtre ou d'un pontife pleinement muni naguère par la Propagande de tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions pastorales.

La sollicitude de la Congrégation romaine descendait dans les détails et s'appliquait à tous les développements de nos œuvres locales, et elle se tenait au courant de toutes nos entreprises et de leurs succès.

L'organisation diocésaine, la formation des communautés, la création des séminaires et des collèges, les confréries, les associations pieuses, les dévotions particulières, tout ce qui touche à la vie de l'Eglise

était sous sa protection active. Nos difficultés elles-mêmes, nos épreuves et, pour tout dire, nos disputes relevaient de son tribunal et de la sagesse de ses décisions.

Nous ne connaissions qu'Elle à Rome ; tous nos intérêts religieux lui appartenaient ; par son préfet, nous parlions au Pape, dont il était le mandataire permanent.

Et puis, durant toute cette période où nous dépendions de la Propagande, nous participions au privilège commun à tous les pays de mission, non seulement par la facilité sommaire de nos relations officielles avec le Saint-Siège, mais encore par l'avantage matériel qui nous en revenait à cause de la gratuité absolue de ses services.

Ni Elle, ni ses officiers ne réclamaient ou n'acceptaient même une indemnité quelconque pour leur travail ou pour leurs frais. Les bureaux, réunis dans un vaste édifice, que nos pèlerins ne manquent pas d'aller voir sur la Place d'Espagne, sont maintenus par les offrandes générales des fidèles et aussi par des fondations considérables qui avaient fait de la Propagande une institution indépendante et vivant de ses propres ressources.

Elle faisait donc l'aumône matérielle aux Missions qui déjà recevaient le bénéfice de sa haute protection.

C'est ainsi que nous avons été placés à l'origine et que nous avons vécu sous la tutelle de la Propagande jusqu'en l'année 1908, alors que Sa Sainteté Pie X, par sa constitution *Sapienti Concilio*, nous trouvait assez grandis pour nous en détacher et nous soumettre au Droit commun des pays civilisés.

Donc nous ne dépendons plus de la Propagande. Mais le souvenir de ses bienfaits nous oblige à lui garder une gratitude inaltérable et un souvenir d'au-

tant plus fidèle que ses origines remontent à celle même de notre organisation religieuse en ce pays.

Le diocèse de Valleyfield a été créé et son premier évêque nommé par elle, il y a trente ans, en 1892. Son préfet était alors le cardinal Ledochowski, cet ancien évêque de Posen, confesseur de la foi sous Bismarck, qui l'avait fait jeter en prison.

***

En même temps que nous célébrons le troisième centenaire de l'érection de la Sacrée Congrégation de la Propagande, Son Eminentissime Préfet demande que l'on rappelle la coopération effective accordée dans le passé, aujourd'hui plus nécessaire encore, aux labeurs des Missionnaires par les fidèles, riches et pauvres, qui ont avec une pieuse générosité fourni d'abondantes ressources pour l'œuvre catholique de la propagation de l'Evangile et de l'extension de la foi.

C'est un écho de la parole pontificale. Benoît XV est revenu bien des fois sur ce sujet. Il en a parlé notamment dans sa lettre apostolique du 30 novembre 1919 et dans sa dernière allocution aux Cardinaux, à l'occasion des fêtes de Noël. On peut dire sans crainte que l'appel au secours pour les Missions fut le cri suprême de son cœur. L'œuvre de la Propagation de la Foi retrace son origine à Lyon, en France, en 1822, au 3 mai de cette même année. Elle doit son existence à une humble fille, Mademoiselle Pauline Jaricot. L'occasion fut simplement une lettre que lui avait écrite son frère, séminariste de Saint-Sulpice, lui faisant connaître la pauvreté extrême des Missions Etrangères de Paris. Elle conçut l'idée de former une société dont chaque membre donnerait un

sou par semaine pour les Missions. Il devaient joindre à cette aumône une prière quotidienne pour les mêmes fins.

La société reçut en 1823 l'approbation du Pape Pie VII, qui accordait en même temps de nombreuses indulgences. Tous les Papes suivants ont eu à cœur de favoriser cette institution, qui se développa avec une rapidité extraordinaire.

Grégoire XVI la plaça au rang des institutions catholiques de caractère universel. Elle a ses *Annales*, ses bureaux, ses conseils d'administration et son principal patron, S. François Xavier.

Elle ne s'occupe en aucune façon du choix des missionnaires, de leur formation ou de leur envoi à des postes définis. Tout simplement elle prélève les fonds qu'elle distribue ensuite elle-même, selon la décision de ces administrateurs.

On peut avoir une idée des secours qu'elle procure aux missionnaires par ce simple fait qu'en trente-cinq ans (1822-1857) elle a collecté et réparti une somme de $78,846,872.51. Le Canada figure dans ce total pour un chiffre appréciable.

Voilà pour la société de Lyon à laquelle Pie X, en 1904, la première année de son pontificat, accordait une chaleureuse recommandation, disant que, si les messagers de la doctrine catholique peuvent aujourd'hui atteindre les contrées les plus lointaines et les peuples barbares, il faut en attribuer le mérite à la Société de la Propagation de la foi.

***

Dans notre province de Québec, une association semblable a été établie peu d'années après celle de Lyon, avec les mêmes privilèges spirituels, dans les

deux diocèses de Québec et de Montréal, dont les territoires réunis couvraient alors toute l'étendue de la Province d'aujourd'hui.

« Le temps semble donc être arrivé nos très Chers Frères, disait Monseigneur Signay, le 28 décembre 1836, où l'on doit faire usage de toutes les ressources que la charité et le zèle pour le salut des âmes peuvent offrir à l'appui d'un objet si important. Aussi, dans la vue de répondre au plus tôt aux heureuses dispositions que font paraître ces infortunés, et désirant, pour remplir les devoirs de notre charge, envoyer de zélés missionnaires au milieu d'eux, pour leur annoncer les vérités de la religion; voulant en outre pourvoir aux besoins pressants de plusieurs autres missions devenues nécessaires en divers lieux dépendants de notre juridiction, nous nous sommes adressés à notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI, pour obtenir la permission d'établir, dans ce diocèse, la Société de la Propagation de la Foi, telle qu'elle est établie en France, depuis l'année 1822, et avec tous les privilèges qui y sont attachés. Sa Sainteté a bien voulu répondre à nos désirs, et nous avons la satisfaction de vous informer, qu'en vertu d'un Bref Apostolique daté de Rome, le 28 février de la présente année, Nous sommes autorisé à établir la dite Association de la Propagation de la Foi pour les fins susmentionnées. »

D'autre part, Monseigneur Lartique écrivait, dans son Mandement du 18 avril 1838 : « Nous vous annonçons avec joie, nos très Chers Frères, que nous avons reçu dernièrement du Saint-Père un rescrit, daté du 7 janvier 1838, qui Nous autorise à établir dans notre diocèse l'institution connue sous le titre d'Association pour l'œuvre de la Propagation de la Foi... »

Il ne s'agit donc pas ici de séparation ou de divi-

sion d'avec une œuvre principale pour en établir une section à part.

Notre Association de la Propagation de la Foi est une organisation complète par elle-même, et qui a été directement établie parmi nous à la demande des premiers pasteurs du temps et en vertu de lettres apostoliques qui confirmaient son but, les moyens de l'atteindre et les privilèges considérables de ses membres.

C'est une institution canadienne similaire de l'Association française de la Propagation de la Foi.

Cette faveur pontificale, augmentée par la suite de bienfaits nouveaux, nous a été gardée jusqu'aujourd'hui.

Ces avantages, plusieurs fois confirmés par les Papes, devinrent le bien commun de tous les diocèses qui se détachèrent successivement des Eglises-Mères et jusqu'aujourd'hui ont formé, par la bienveillance pontificale, une partie de leur patrimoine spirituel.

C'est ainsi que notre Association de la Propagation de la Foi, toujours fidèle à son but, a contribué largement à aider « par des prières et des aumônes des missionnaires chargés de la prédication de l'Evangile, à étendre et à propager la foi catholique, au loin parmi les peuples sauvages, et plus près au milieu d'un grand nombre de catholiques des divers diocèses, privés des secours de la religion, et incapables, à cause de leur pauvreté, de subvenir à l'entretien des prédicateurs de l'Evangile. »

Chaque nouveau diocèse a commencé son existence dans ces mêmes conditions.

Celles-ci sont demeurées les mêmes en beaucoup d'endroits ; ce qui fait que l'Association de la Propagation de la Foi a gardé pour nous le caractère de nécessité impérieuse que lui attribuaient à l'origine

les évêques de Québec et de Montréal, ses premiers fondateurs.

Nous avons trouvé bien opportune son existence dans ce diocèse de Valleyfield, créé avec une très lourde dette pesant sur la cathédrale et l'évêché, la perspective d'œuvres importantes à fonder sans aucunes ressources préalables, et l'héritage de plusieurs paroisses récemment formées sur les confins de la province au milieu de catholiques trop peu nombreux et trop pauvres pour maintenir l'église et le pasteur.

Après trente ans, nous en sommes encore là, avec les mêmes paiements annuels à effectuer pour les intérêts et l'amortissement de la dette primitive ; nous avons en plus à développer les institutions scolaires ou charitables dont la nécessité est aujourd'hui reconnue, quand à l'origine on avait douté de leur opportunité ; et nous continuons d'avoir sur les bras, au milieu de tant d'appels à notre charité, pour des besoins locaux ou étrangers, nous avons, dis-je, encore sur les bras des paroisses et des desserles à la tête desquelles il est impossible de maintenir des prêtres, à moins de venir annuellement à leur secours au moyn de la Propagation de la Foi : ce qui du reste est en parfaite conformité avec son objet reconnu par le Saint-Siège.

⁂

Est-ce à dire qu'après avoir appliqué la maxime évangélique que toute charité bien ordonnée commence par soi-même, et le précepte naturel qui veut que la mère doit d'abord nourrir ses enfants, l'Eglise, dans notre province, soit restée étrangère à la diffusion de la foi catholique en dehors de ses propres limites ; que nous-mêmes, dans ce petit et tout nouveau diocèse, nous n'ayons rien ou à peu près rien

fait pour la propagation de l'Evangile à l'extérieur? C'est tout le contraire qui est vrai. Dieu merci! Nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour concourir, de toute notre valeur, à l'œuvre si éminemment chrétienne et apostolique de la Propagation de la Foi.

Nous savons depuis longtemps que la foi se répand par la parole, *fides ex auditu ;* que c'est le désir de Notre-Seigneur lui-même que l'on se porte, par le travail des Missionnaires ,au secours spirituel *des peuples assis à l'ombre de la mort,* et par conséquent que, s'il nous faut soutenir la religion chez ceux que saint Paul appelle les *domestiques* de la foi, il est en même temps prescrit d'aller enseigner toutes les nations, données en héritage au Sauveur du monde.

Les évêques, le clergé et les fidèles de cette province ont de tout temps porté un très vif intérêt aux missions lointaines et étrangères. L'apostolat est dans le sang des catholiques du Canada. Nos missionnaires ont été partout, on peut les suivre à la trace de leur intrépidité et de leur dévouement, depuis le Golfe Saint-Laurent jusqu'à Vancouver, prêtres infatigables ; ce sont eux qui les premiers ont fait surgir des chrétientés là où il n'y avait que le désert et des tributs errantes de sauvages infidèles. Tous venaient de chez nous, de nos foyers, de nos collèges, La liste en est trop peu connue. Elle est longue et glorieuse. Chaque diocèse est en droit de revendiquer sa part de mérites. Notre peuple n'a pas seulement fourni les ouvriers de l'Evangile. Il les a équipés, munis intellectuellement et matériellement des provisions nécessaires à leur apostolat. Sa générosité a été inépuisable comme le zèle de ses pasteurs. Les aumônes recueillies chaque année, sous des titres divers, mais toujours pour les missions, n'ont jamais été l'objet d'une addition générale. C'est notre tort. C'est presque la cause d'une sorte d'humiliation. Les écoles du Nord-

Ouest, les orphelinats et les hôpitaux pour sauvages et métis, les Ruthènes, ont tour à tour bénéficié des aumônes de notre Propagation de la Foi, auxquelles s'ajoutaient sans relâche, les quêtes personnelles, connues de l'autorité ou faites à son insu, toujours abondantes.

Ce n'est point sans une fierté légitime qu'on se rappelle les visites successives de nos vaillants missionnaires parcourant nos paroisses, d'église en église ou même de porte en porte, pour recueillir des offrandes en faveur de leurs œuvres respectives. Nous ne parlons pas des dons spontanés adressés directement aux missions ou couchés dans les testaments. Ce qui est vrai de l'Amérique du Nord dans toute son étendue, du détroit de Belle-Isle à celui de Behring, s'applique aussi en toute vérité à d'autres pays auxquels la piété canadienne n'a pas manqué d'envoyer des subsides tout au moins proportionnés aux ressources disponibles, après le soutien obligatoire de nos œuvres locales et indispensables.

Les missions d'Afrique, des Indes, de la Chine, de l'Asie Mineure ont toujours figuré dans le cadre de l'activité apostolique de notre peuple. La simple mention des communautés religieuses vouées à l'évangélisation lointaine, instituts des deux sexes, Jésuites, Oblats, Rédemptoristes, Pères Blancs, les Sœurs Grises, de Sainte-Anne, de la Providence, de l'Immaculée Conception, Franciscaines de Marie, autant d'indications qui suffisent pour rappeler que notre admiration sans bornes pour l'apostolat de tant de nos compatriotes, n'a jamais été séparée de la charité effective, traduite par l'abondance des aumônes de chacun selon ses facultés.

Oui vraiment nos familles canadiennes ont toujours été étroitement liées à l'œuvre générale des missions, auxquelles dès le principe et jusqu'aujourd'hui elles

ont fourni largement leur sang, leur or et leurs ferventes prières.

De nos apôtres canadiens, de nos missionnaires des deux sexes, on peut dire en vérité que leur voix s'est fait entendre partout : *In omnem terram exivit sonus eorum.*

Sait-on la somme recueillie parmi nous en faveur de collèges, d'universités, de séminaires dont le prestige, inhérent aux choses lointaines, avait capté des sympathies actives ignorées de nos institutions locales?

Et je ne parle pas de tant d'autres appels pour soulager des misères innombrables ; ni même des sollicitations moins discrètes, ou moins urgentes, pour des objets totalement étrangers à notre vie diocésaine.

Quand il s'agit d'apprécier le bon vouloir de notre peuple et sa générosité, il ne faut pas oublier qu'il supporte toutes les charges de l'organisation paroissiale, de ses œuvres diverses, sans recevoir aucun subside, aucun aide quelconque. La construction, le maintien, les réparations des édifices religieux et l'entretien du prêtre ne sont qu'une partie du fardeau. Il lui faut encore soutenir ses écoles, ses orphelinats, même ses hôpitaux. Cela représente tout de même quelque chose.

Ce sont des faits qu'il est bon de se remettre sous les yeux quand le Pape lui-même et l'Eminentissime Préfet de la Propagande nous invitent à célébrer pieusement le tri-centenaire de l'établissement de cette Sainte Congrégation et à faire connaître, comme encouragement pour l'avenir, les œuvres suscitées et poursuivies partout pour la Propagation de la Foi catholique.

C'est ailleurs avec la connaissance complète des faits exposés, après mûre et longue délibération faite dans une réunion plénière de tous les évêques de la

province groupés autour de leurs Métropolitains, que la Sacrée Congrégation du Concile a donné son décret reconnaissant les actes du premier Concile plénier de Québec, dont le décret 617 dit expressément : *Associationi Quebeccensi ad propagationem fidei in nostris regionibus promovendam anno* 1836 *institutae, indefessa caritate favendum est.*

Concluez de tout ce qui précède, mes chers collaborateurs, que je suis solidement appuyé quand, avec tant d'insistance, je vous recommande chaque année d'employer tout votre zèle à favoriser notre œuvre apostolique de la Propagation de la Foi, dont l'objet, défini par le Saint-Siège, est beaucoup plus ample et plus méritoire qu'on ne l'avait peut-être pensé jusqu'à présent.

Les Conciles provinciaux de Québec et de Montréal avaient tour à tour recommandé notre œuvre de la Propagation de la Foi. Celle-ci, sans jamais se confondre avec celle de France, a toujours cependant entretenu avec elle les relations de la charité fraternelle, ainsi qu'on peut le voir par les lettres échangées à diverses reprises, et par la communication des faveurs spirituelles qui sont les mêmes pour les deux associations.

Il faut donc continuer à tenir en grande estime l'œuvre de la Propagation de la Foi et nous efforcer de ranimer à son égard la piété généreuse de nos fidèles.

Je vous ai fait connaître la Pieuse Union du Clergé pour les missions, fortement encouragée par le Saint Siège et dont Son Eminence le Cardinal Bégin est le président pour toute l'étendue du Canada.

Je vous ai de même distribué la prière pour la Propagation de la Foi, composée par Benoît XV, enrichie par lui d'indulgences et qu'il est désirable de répandre dans nos familles.

Pour nous conformer le mieux possible au désir de Son Eminence le Cardinal Préfet, il y aura, à la cathédrale, un triduum de prières préparatoires à la fête de la Pentecôte. Aux exercices de ce triduum, on priera très particulièrement pour la Propagation de la Foi catholique. Le jour même de la fête, le sermon sera donné sur ce même sujet.

On voudra bien faire la même chose dans toutes les églises paroissiales. Les indulgences à gagner sont considérables et peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire : 300 jours pour chaque exercice et une indulgence plénière avec bénédiction papale au jour même de la fête.

Ces pieux exercices se feront sous le triple patronage du Sacré-Cœur de Jésus, de la très Sainte Vierge, et de saint François Xavier.

# CIRCULAIRE

## VOYAGE A ROME

25 mars 1922.

Mes Chers Collaborateurs,

Le vingt-cinquième Congrès Eucharistique International s'est tenu à Lourdes, en France, l'année 1914, quelques semaines avant l'explosion de la grande guerre.

Il fut alors décidé que les Congrès futurs n'auraient lieu que tous les deux ans.

Durant la guerre, et même depuis la paix, qui malheureusement n'a pas encore été partout rétablie, il a été reconnu impossible de réunir un nouveau Congrès.

Les obstacles sont maintenant écartés, et le prochain Congrès Eucharistique aura lieu à Rome, du 24 au 29 mai.

J'ai accepté l'invitation d'y assister ; j'ai décidé d'entreprendre ce voyage qui me permettra, après

neuf ans d'absence, d'aller présenter nos communs hommages à notre Saint-Père le Pape et de faire, à vos intentions comme aux miennes, le pèlerinage aux tombeaux des saints Apôtres et aux divers sanctuaires que tout évêque doit, conformément aux prescriptions du Droit, visiter périodiquement.

C'est une joie, un bonheur que la Divine Providence a daigné, pour une fois encore, ménager à votre Evêque et dont il espère retirer d'abondants fruits spirituels pour lui-même, pour vous tous, mes chers collaborateurs, et pour tous les fidèles commis à nos soins.

Le programme du Congrès Eucharistique de Rome est vaste autant qu'il est élevé. On se propose de glorifier la royauté pacifique de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; par Lui, de travailler à rétablir la paix partout, dans la vie individuelle et dans le foyer familial ; dans les sphères professionnels et dans l'ordre social ; dans l'organisme national et dans les relations internationales. Quel thème sublime! Quelle abondante doctrine toute puisée dans l'Evangile de Jésus-Christ et soutenue de sa grâce! Vous avez là, mes chers collaboreturs, de quoi fournir de très salutaires leçons que vous ne manquerez pas de communiquer aux fidèles pour les amener à participer effectivement aux travaux et aux prières du Congrès.

Donc, s'il plaît à Dieu, je partirai de Vallefield le 20 avril, pour aller prendre, le lendemain, à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, le paquebot *Corsican*, de la ligne du Pacifique Canadien.

Je compte être à Rome une quinzaine de jours avant l'ouverture du Congrès, et je me propose de revenir au commencement de juillet, pour faire ensuite ma visite pastorale dans les paroisses des trois comtés de Beauharnois, Huntingdon et Châteauguay. L'itinéraire vous en sera communiqué en temps utile.

J'ai nommé Monseigneur J. C. Dorais, protonotaire apostolique et vicaire général, administrateur du diocèse pour tout le temps de mon absence.

J'ai pleine confiance que votre parfait esprit sacerdotal lui rendra facile à porter cette charge que je lui laisse en parfaite sécurité. Il me semble qu'il n'y a rien actuellement en souffrance, et sa longue experience de l'administration lui permettra, avec le secours de Dieu, de parer à toute éventualité qui pourrait s'ajouter au cours ordinaire des choses diocésaines.

Donc je m'éloignerai sans inquiétude, surtout si vous voulez bien m'accorder le bienfait de vos prières et des prières que vous ne manquerez pas de demander aux fidèles d'adresser au Ciel pour leur premier pasteur.

Je voudrais, dans l'audience où je solliciterai pour tous une bénédiction spéciale de notre Saint-Père le Pape, lui présenter une offrande convenable, digne de nous et de notre générosité filiale à l'égard de notre bien-aimé Père et Pontife Pie XI.

En conséquence, vous voudrez bien, au dimanche qui vous paraîtra le plus convenable et avantageux, avant le 15 mai, faire à tous les offices publics une quête très spéciale pour le Denier de Saint-Pierre. Je vous prie d'inviter les présidents des diverses sociétés catholiques à solliciter de leurs membres une offrande au Pape à cette occasion de mon pèlerinage et de demander aux institutions scolaires de faire faire la même chose à leurs élèves. Je sais bien que tous, sans exception, seront heureux de se rendre à mon désir et d'accepter ces suggestions. Toutes les aumônes devront être remises à Monseigneur l'Administrateur avant le 15 mai. Il m'en fera connaître le montant, et je remettrai moi-même, entre les mains de notre Saint-Père le Pape, l'aumône versée par la

filiale et affectueuse générosité des fidèles de ce diocèse.

J'aurai pour compagnons de voyage M. le Chanoine J. Laframboise, directeur du Collège de Valleyfield, et M. l'abbé O. Bissonnette, chancelier du diocèse.

La Retraite Pastorale pour tous les prêtres séculiers du diocèse de Valleyfield aura lieu dans la semaine du 27 août au 3 septembre. Elle se fera dans les mêmes conditions que les années dernières; chacun pourra, à son gré, dire la messe tous les jours.

Au revoir, mes chers collaborateurs, priez, priez et demandez pour nous les prières de vos pieux fidèles.

# LETTRE PASTORALE

## RETOUR DE ROME

30 juillet 1922.

Nos très Chers Frères,

Nous voici de retour après un heureux voyage. Notre première pensée s'élève vers le ciel pour offrir à Notre-Seigneur de ferventes actions de grâces, pour la protection manifeste dont la Divine Providence n'a cessé de nous couvrir durant cette longue absence.

Nous vous devons à vous-mêmes des remerciements émus. Vous avez prié pour nous. Tout nous le disait, et c'était un appui de notre confiance. Nous pouvons dire, pour employer le langage des Livres Saints, que nos bons anges nous ont portés dans leurs mains, écartant tout péril et tout incident fâcheux propre à nous jeter dans l'inquiétude. Dans le cours de chaque traversée, le Ciel s'est montré si clément et la mer si calme que nous avons pu, chaque jour, célébrer la sainte messe à bord du navire. Le dimanche, le vaisseau devenait une chapelle flottante et les offices solennels, grand'messe, vêpres, instruction, don-

naient comme l'illusion de l'église paroissiale remplie de fidèles.

Si, d'aventure, durant une nuit froide, le brouillard trop intense est venu étendre ses ténèbres sur un immense champ de banquises, rangées devant nous comme de menaçantes forteresses, l'arrêt forcé n'avait d'autres conséquences qu'un retard en somme assez peu prolongé et de nous mettre plus sérieusement en présence de Celui de qui tout dépend, et qui tient notre vie elle-même entre ses mains.

Pendant l'octave de sa fête, nous avons salué au passage la bonne Sainte Anne dans son sanctuaire vénéré ; et nous sommes heureux de nous retrouver aujourd'hui dans cette cathédrale pour célébrer avec vous la solennité de notre auguste et puissante patronne, la protectrice attitrée des voyageurs canadiens.

Nous étions partis au chant de l'*Ave, maris Stella*. Nous revenons de même glorifiant l'Etoile de la mer, la très Sainte Vierge Marie, constamment invoquée par vous et par nous, jusqu'à ce moment où nous pouvons, dans les joies du retour, nous féliciter d'une assistance maternelle qui rendra plus vive encore et plus confiante notre filiale dévotion.

Notre voyage, nos très Chers Frères, avait un double objet. Il incombe, vous le savez, à tout évêque pasteur d'un diocèse d'aller, de temps à autre, visiter les tombeaux des saints Apôtres, pour y retremper sa foi et son dévouement et de se présenter devant l'Evêque des évêques, pour lui rendre compte de son administration et recevoir ses conseils, ses avis et ses directions pour lui-même et d'abondantes bénédictions pour ses ouailles. C'est ce qu'on appelle faire sa visite *ad limina Apostolorum*, et c'est ce que nous avions d'abord en vue.

Nous voulions en même temps prendre part à la

célébration du vingt-sixième Congrès eucharistique international, lequel avait été convoqué et devait se tenir à Rome, dans les derniers jours de mai, sous la présidence auguste de notre Très Saint-Père le Pape.

* * *

L'ouverture de ce Congrès fut faite le mercredi, veille de la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, et la cérémonie officielle eut lieu en plein air, dans une enceinte appelée la cour du Belvédère, et située au milieu des constructions immenses dont l'ensemble porte le nom de Vatican.

Une place découverte, entourée de hautes murailles, assez vaste pour contenir des milliers de personnes ; au centre, une fontaine monumentale et jaillissante ; au fond une estrade assez élevée avec un trône au milieu ; tout autour, des tentures, des banderolles et une superbe tapisserie représentant la dernière Cène : voilà le théâtre et le décor.

Il y a là quarante cardinaux, trois cents évêques, prélats ou personnages diplomatiques, et sous leurs yeux, la multitude innombrable, représentant toutes les nations, et qui chante des cantiques en attendant l'arrivée du Saint-Père.

Le Pape entre, précédé, entouré du cortège pontifical. Les acclamations retentissent. L'émotion est générale. Le silence se fait profond sous le regard souriant et la main bénissante de Pie XI.

Le doyen du Sacré Collège, le vénéré cardinal Vincent Vannutelli, se lève et lit une admirable adresse dont pas un mot ne nous échappe. Ce jeune vieillard de quatre-vingt-six ans est étonnant de vitalité. Il est encore tel que nous l'avons vu naguère à Montréal où il présidait avec tant de grâce et d'affabilité, aux

solennités grandioses de notre Congrès de 1910. Cette année-là, Valleyfield reçut l'insigne honneur, l'inoubliable faveur d'une visite de Son Eminence, qui daigna adresser plusieurs fois la parole au clergé du diocèse et aux fidèles de notre ville épiscopale.

Dans son discours, à l'inauguration du Congrès de Rome, le Cardinal rappelle que déjà, dans six Congrès antérieurs, il eut la joie de représenter le Souverain Pontife en qualité de Légat. Ce vingt-sixième Congrès succède au vingt-cinquième, après sept années d'interruption causée par la grande guerre. C'est en vérité une série nouvelle qui commence. Le présent Congrès aura pour objectif de faire rentrer Notre-Seigneur dans la vie sociale et de provoquer envers Jésus Eucharistique des hommages universels d'adoration, de reconnaissance, de réparation et de ferventes prières.

Il faut demander le bienfait de l'unité et de la paix, dans l'angoissante oppression qui étreint le monde. Il faut travailler à rétablir les droits de la fraternité chrétienne. La paix doit venir d'en haut. Nous ne pouvons l'espérer que par Jésus, et par son Eucharistie. Nous citons ce passage particulièrement émouvant. Mais il fallait entendre l'éminent orateur lui-même et le voir prononcer son discours avec une verve impressionnante :

« A l'apostasie sociale, nous opposons le triomphe social de Jésus-Christ ; à l'indifférence sociale, la publique et sociale profession de notre foi et du culte qui lui est dû ; à l'incrédulité et à l'esprit d'indépendance, la reconnaissance filiale de sa sublime souveraineté, de laquelle toute autre descend et reçoit légitimité et valeur. Que ce tribut public de notre soumission au Christ rappelle au monde que tous, chefs d'Etat et sujets, peuples et gouvernements doivent, s'ils veulent trouver la paix et le salut, le reconnaî-

tre enfin « Roi éternel et Seigneur universel, *Rex regum et Dominus dominantium.* »

***

Le Pape se lève longuement acclamé. Il prononce trois oraisons jaculatoires auxquelles la foule répond avec élan : *Loué soit Jésus-Christ! Loué soit le Très Saint-Sacrement de l'autel! Loué soit le Cœur de Jésus dans le Très Saint-Sacrement.*

Après quelques secondes de recueillement, il commence son discours, d'une voix pénétrante, distincte et ferme, pleine d'onction, et du timbre le plus sympathique. Il est écouté dans un silence que seuls viennent rompre d'enthousiastes applaudissements.

Jésus, depuis trop longtemps relégué dans la solitude de ses Tabernacles, doit reprendre sa place dans la vie extérieure du chrétien et dans la vie publique de la société.

Tel est l'objet des Congrès eucharistiques.

Jésus seul peut procurer au monde l'entière pacification, condition première et indispensable de toute reconstruction sociale.

Pour demander et obtenir la rentrée de Jésus dans l'ordre social, il faut s'adresser à la Vierge Immaculée, sa divine Mère. Par elle, par son secours, nos Congrès eucharistique réaliseront leur idéal, et le bel arc-en-ciel de la paix resplendira sur la terre ravagée de sang et de larmes :

« Nous sommes dans le saint mois de mai, dans le mois de la Très Sainte Vierge Marie. Votre Congrès, vos travaux se déroulent dans le mois qui Lui est consacré, dans le souvenir de toutes les splendeurs, suavités et puretés morales dont elle est le symbole sublime. De plus, nous célébrons aujourd'hui Notre-Dame

Auxiliatrice, dont la fête rappelle le puissant secours accordé par Marie à son peuple, la défaite de la flotte des Musulmans à Lépante et le retour du Vicaire de Jésus-Christ, ramené comme par la main de Marie dans cette Rome d'où la violence l'avait expulsé. »

Cette citation, si belle qu'elle soit et si touchante, est insuffisante et l'analyse du discours est impossible. Il faut lire et relire en entier l'allocution pontificale. C'est le seul moyen d'en avoir une juste idée, quand on n'a pas eu le bonheur de l'entendre. Les acclamations retentissent de nouveau, formidables, quand le Pape, avec une admirable simplicité, descend les marches du trône pour s'entretenir un instant avec les cardinaux et quelques autres personnages. Puis il bénit longuement la multitude ravie et se retire avec son escorte, laissant toute l'assistance sous le charme de tant d'aisance et de majesté réunies.

Le lendemain, jeudi, fête de l'Ascension, ce premier jour du Congrès fut marqué par la messe chantée par le Souverain Pontife dans la basilique de Saint-Pierre. Cette cérémonie, toujours imposante, vous a déjà été décrite longuement, avec ses particularités liturgiques, notamment en ce qui regarde le chant, en langue latine et en langue grecque, de l'Epître et de l'Evangile, et la communion du Pape reçue au trône. Pour l'ensemble de la cérémonie du 25 mai, qu'il nous suffise de mentionner la foule énorme de fidèles, massées dans les vastes nefs, la présence, dans des tribunes réservées, de la noblesse romaine, des représentants officiels des divers pays et de la famille du Saint-Père ; le défilé interminable d'une procession formée de prêtres, de prélats, d'évêques, de cardinaux ; le Pape porté au-dessus du peuple sur la *sedia gestatoria* ; la marche pontificale jouée par les trompettes d'argent ; le chœur de mille voix composé des élèves de tous les séminaires de Rome

et exécutant toutes les parties de la messe en plain chant grégorien ; les louanges eucharistiques adressées, à l'issue de l'office, au Christ vainqueur, qui règne et qui commande ; et enfin les vivats qui retentissent sous les immenses voûtes et qui durent tout le temps que le Saint-Père, à l'entrée et à la sortie, répand sur toutes les têtes et dans tous les cœurs ses paternelles bénédictions, qui semblent puisées dans le ciel. C'est grand, c'est imposant, c'est indescriptible.

Il n'y a point dans le monde de spectacle comparable; il n'en est point qui produise autant d'ineffaçables impressions.

Pourquoi n'ajouterions-nous pas ce petit détail tout personnel : Notre qualité d'Assistant au Trône pontifical Nous valut la joie bien vive et le grand honneur d'être, avec deux ou trois collègues, assis pour ainsi parler sur les marches du trône pontifical; Nous étions légitimement fier de ce privilège en pensant à vous et à notre digne clergé.

Le dimanche suivant, par un temps merveilleux, la procession eucharistique du Congrès se déroula, de quatre à neuf heures du soir, depuis l'église de Saint-Jean-de-Latran jusqu'au Colisée, en passant par la Basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Le spectacle offert au ciel et à la terre en cette journée mémorable n'est possible que dans l'Eglise catholique, et, en vérité, ce n'est qu'à Rome qu'il peut être contemplé dans toute son éloquente splendeur.

Dans ces rues historiques, sur cette terre inbibée de sang chrétien, voir se développer la théorie magnifique de fidèles représentant l'univers catholique, pris dans toutes les classes, à tous les degrés de l'échelle sociale, venus de tous les pays, même les plus éloignés, offrant toutes les couleurs et tous les costumes ; Européens, Asiatiques, Américains du nord et du sud; Chinois et Japonais, Hindous et Abyssins, blancs,

jaunes, noirs, défilant dans un même recueillement, offrant à la même hostie les mêmes adorations : *Ex omnibus gentibus stantes ante thronum*, voilà bien comme un reflet d'une vision de l'Apocalypse. Dans tous les groupes, ce sont les mêmes prières et les mêmes chants ; les esprits et les cœurs sont unis dans une même pensée, un même sentiment : tous veulent glorifier Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie.

Les pancartes, les bannières se suivent avec les peuples qu'elles font reconnaître. Les chapitres des diverses églises romaines succèdent aux ordres religieux, tous avec leurs insignes respectifs. On voit passer les évêques, les archevêques, les patriarches; les cardinaux viennent à leur tour. C'est l'Eglise qui déploie la magnificence de ses splendeurs. C'est la Cité sainte, la céleste Jérusalem avec la parure de ses pierres précieuses, dans la variété indéfinie de ses ornements, dans l'unité parfaite et l'universalité de sa foi, de sa doctrine, de ses croyances, de son amour ; dans la fermeté infrangible de ces liens spirituels qui rattachent toutes les parties de l'édifice divin à ses fondations premières, à Jésus, la base unique sur laquelle tout s'élève et demeure à jamais dans la paix et la charité.

Les mille milliers d'anges qui survolent ce cortège, messagers du Très-Haut, remontent avec les chants et les invocations qui, cinq heures durant, sur tous les tons et dans toutes les langues, ne cessent de s'élever au-dessus de cette immense multitude.

Le dais est porté par des patriciens romains. L'ostensoir est entre les mains du vénérable octogénaire, le cardinal Vannutelli.

Cinq jeunes filles, symbolisant les cinq parties du monde, jettent des fleurs à profusion ; vingt-cinq garçonnets rappellent les noms des villes où eurent lieu

les vingt-cinq Congrès antérieurs. Deux aéroplanes jettent du haut des airs une pluie d'oraisons jaculatoires en l'honneur du très Saint-Sacrement, pendant que des pigeons voyageurs, lancés du balcon de Saint-Pierre, s'en vont au loin, dans toutes les directions, porter la joyeuse nouvelle du triomphe social de Jésus dans sa ville de Rome, où Il est aujourd'hui acclamé à ciel ouvert par cinq cent mille âmes, après une trop longue réclusion.

Le long des trottoirs, aux fenêtres, sur les toits, partout, un peuple immense, respectueux, recueilli, évidemment heureux de cette manifestation religieuse, de ce déploiement de pompe catholique, dont la Ville des Papes et des martyrs avait été trop longtemps privée. Toutes les demeures étaient pavoisées; les cloches de toutes les églises sonnaient à toute volée, et la procession défilait avec une majestueuse lenteur.

Une première bénédiction fut donnée du haut du portique de Sainte-Marie-Majeure sur le peuple agenouillé à perte de vue, cependant que le clergé de tous grades était comme échelonné sur les marches du vaste perron. Le coup d'œil à ce moment était féerique.

La même cérémonie se répétait une heure plus tard, à la tombée du jour, au reposoir du Colisée, et le cortège reprenant sa marche gravit la pente qui le ramenait au point de départ, à Saint-Jean-de-Latran, la cathédrale du Pape, l'église-mère et maîtresse de toutes les églises.

Cette journée glorieuse pour le Christ Rédempteur se termina par une illumination générale de la Ville éternelle.

Relevons ce trait significatif. Aucun désordre, aucun incident tant soit peu regrettable n'est venu troubler l'ordre non seulement dans les rangs de cette procession plus ou moins improvisée, mais même

parmi la foule sur son passage, alors que la veille encore, l'on avait à déplorer des rixes sanglantes et une grève générale dont on redoutait les conséquences les plus sérieuses.

L'harmonie, au moins passagère, s'était rétablie comme d'un commun accord autour de Jésus-Eucharistique.

C'est donc là que se trouve la promesse, la vision de la paix, selon la parole de Pie XI. Elle rayonne des profondeurs de l'Ostensoir, elle émane de la sainte Hostie, voilant le Prince de la paix.

Voilà pour les grandes manifestations du Congrès.

Entre temps, il y avait eu diverses cérémonies à' la célébration même du Congrès. Le jeudi soir, c'était la procession du Saint-Sacrement de la catacombe de Saint-Calixte à Saint-Paul hors les murs, précédée de discours prononcés par le Cardinal-Vicaire, et par M. Marruchi, professeur d'archéologie religieuse, sur les souvenirs eucharistiques gardés, sous divers symboles, dans les chapelles sépulcrales de la Rome souterraine.

La nuit du vendredi au samedi fut consacrée à l'adoration dans la Basilique de Saint-Pierre ; le Pape était présent et célébra la messe à minuit en présence d'une foule considérable.

Le Saint-Père distribua lui-même la communion, aidé de huit évêques de nationalités différentes. La bénédiction du très Saint-Sacrement fut donnée par l'archiprêtre de la Basilique, le cardinal Merry del Val.

La messe des enfants, au Colisée, le dimanche, avait un charme particulier. Quinze mille communions furent distribuéées par douze prêtres.. Il y eut instruction et l'affluence était considérable.

Plusieurs réunions furent tenues pour les pèlerins dans leurs églises nationales. Celle des Canadiens eut

lieu le samedi matin dans la chapelle du Collège canadien, avec messe, allocution et communion des nombreux assistants.

Enfin, les assemblées générales durèrent trois jours consécutifs dans l'église dite des douze Apôtres. Des orateurs se succèdent, ecclésiastiques et laïques, pour démontrer et développer les principaux points du programme de ce Congrès : la paix de l'âme, la paix professionnelle, la paix sociale, la paix internationale, ne sauraient être ramenées complètement et conservées dans le monde que par le retour de Jésus-Christ dans les cœurs, au foyer familial et dans toutes les relations extérieures ; ce retour lui-même s'effectuera par le culte eucharistique rendu à toute sa ferveur et à toutes ses solennités, parce que, dans la vie privée comme dans l'action publique, il exige impérieusement la pratique intégrale de toutes les vertus, résumées dans la justice, et la justice donne la paix. *Justitia et pax osculatae sunt.*

Ce fut d'ailleurs comme la pensée dominante de Pie XI dans ses discours et ses lettres à l'occasion du Congrès et au cours de sa célébration.

Benoît XV avait exprimé la même idée. Ce désir intense de la paix définitivement rétablie sur les bases du droit et de la charité avait inspiré tous les actes de ce grand Pontife, qui semble avoir consommé sa vie et l'avoir vouée à cette œuvre supérieure de pacification.

*
* *

En lui succédant sur le siège pontifical, Pie XI héritait de l'esprit et du cœur de Benoît XV.

Le Pape ,successeur de Pierre, est élu comme évêque de Rome par le Collège apostolique composé des Cardinaux. Ceux-ci sont, en effet, les titulaires tra-

ditionnels des antiques églises de la Ville éternelle qui détient elle-même le siège du Chef suprême de l'Eglise, revêtu de la juridiction universelle, le Père commun des fidèles du monde entier.

L'élection de Pie XI eut lieu le 6 février. Il s'appelait Achille Ratti. Né à Désio, au diocèse de Milan, le trente et un mars 1857, ordonné prêtre en 1879, chanoine de Saint-Pierre et préfet de la Bibliothèque Vaticane, en 1914, Visiteur apostolique en Pologne et en Russie, en 1918, et Nonce à Varsovie en 1919, telles sont les phases de sa carrière antérieure à sa consécration épiscopale, qui lui fut donnée en qualité d'archevêque de Lépante, le 28 octobre 1919. Le 13 juin 1921, il était créé cardinal et nommé archevêque de Milan. Le 16 juin de la même année il recevait le chapeau de cardinal avec le titre des SS. Sylvestre et Martin.

Toute la vie de Pie XI avait donc été une préparation inconsciente, mais providentielle, aux lourdes charges, aux fonctions et aux responsabilités du pontificat suprême. Sa personnailté, son action, sa parole, le moindre de ses gestes, tout commande en lui, chez tous ceux qui ont le bonheur de l'approcher, cette vénération particulière, qui est tellement imprégnée de filiale confiance, qu'on ne sait plus ce qui domine en réalité, du respect et de la distanec qu'il impose, ou de l'affectueux abandon qui met en mesure de tout dire, et de tout accepter sans effort et sans contrainte. Il a une manière à lui d'accueillir, d'appeler près de lui, de dire : « Mon cher évêque », de vous livrer son âme de pontife quand il interroge ou qu'il donne ses paternels avis, qui fait que, sans oublier la majesté du Pape, on est surtout impressionné par la mansuétude du Père. Comment définir les joies que l'on goûte durant ces moments trop courts d'une audience privée et tout intime/

Nous présentons vos offrandes ; elles sont trouvées généreuses, et le Pape nous remercie avec effusion ; ces remerciements, nos très Chers Frères, c'est à vous qu'ils s'adressaient, et dans notre cœur profondément ému, nous en faisions part à chacun dans toute la mesure de sa libéralité. Le Seigneur accomplira sa promesse et répondra lui-même par l'abondance de ses grâces. L'aumône au Pape, en est-il une plus belle et plus méritoire?

La sollicitude du Pape descend dans tous les détails de l'administration diocésaine. Il veut tout connaître de ce qui intéresse l'évêque lui-même. La foi agissante, la piété des fidèles, l'éducation chrétienne de l'enfance, la vie paroissiale et ses manifestations diverses, les rapports entre les prêtres et les laïques, le degré de ferveur dans l'observance des commandements divins et des préceptes de l'Eglise, tout est sujet d'enquête. Plus d'un serait étonné, édifié, de voir et d'entendre ce colloque entre le Pasteur d'un diocèse. Quelle joie pour celui-ci, quand il peut rendre témoignage à l'esprit religieux, à la conduite chrétienne, à la tenue excellente, à la fidélité très générale, à l'attachement sincère, à la docilité filiale de ses ouailles! Cet épanchement sur les personnes et les choses qui lui sont les plus chères au monde suffirait à consoler l'évêque, s'il en était besoin, et à le dédommager de tous les sacrifices inhérents à la charge pastorale. Sa joie est au comble quand le Saint-Père, se disant joyeux de tout ce qu'on vient de lui dire, nous confie ses paternelles bénédictions et nous charge de les répandre au retour sur toutes les paroisses, sur toutes les institutions, sur toutes les familles et dans tous les cœurs.

***

Les audiences publiques sont tout aussi intéressantes, mais elles ont un autre cachet. Elles ont lieu généralement dans une vaste salle où le Pape, en entrant, monte sur le trône pour parler à l'assistance, en réponse à une adresse de présentation. C'est ainsi, par exemple, que le dimanche de la Trinité, Sa Sainteté Pie XI recevait un grand nombre de personnes à l'occasion de la lecture des Décrets touchant l'héroïcité des vertus pratiquées par le vénérable Pierre Julien Eymard et par la vénérable Marie-Michelle du Saint-Sacrement.

A cet auditoire, composé en grande partie de religieux et de religieuses mais qui comprenait cependant un certain nombre de pieux laïques, le Saint Père prononça un admirable discours sur la sainteté. Celle-ci, explique le Pape, est de tous les temps.

Ces deux âmes choisies, qui montent vers les formes canoniques, officielles, classiques, de la sainteté, sont bien véritablement nos contemporains. Le sillon d'où elles se sont envolées vers Dieu était encore ouvert quand nous naquîmes...

La grande sainteté traditionnelle n'est donc pas réservée aux temps révolus, et nous la voyons s'insérer dans la trame de notre vie moderne. Oui, la vraie sainteté — non pas cette sainteté rêvée par certains, qui relèverait d'une morale tout humaine bien plus que de la perfection chrétienne, — mais la sainteté classique, nos temps aussi la connaissent : elle met ses pas dans les nôtres, elle s'avance dans le même sillon où notre propre vie a germé.

C'est là une première leçon. En voici une seconde. Les deux êtres humains dont il est question ici, vien-

nent d'origines fort diverses. L'un a eu pour parents de pauvres paysans, l'autre est une grande dame qui appartenait aux rangs les plus élevés de la société. L'un sort des bases mêmes de la pyramide humaine, l'autre de ses sommets. En eux se vérifie donc cette loi, toute pleine d'encouragement : que ni le sexe, ni l'âge, ni aucune condition sociale ne constituent un obstacle à la sainteté, à la vraie sainteté, à la sainteté dans ses plus précises et magnifiques manifestations.

Tous enfants de Dieu, nous sommes tous appelés à cette royauté qu'est la sainteté, — et c'est la *plebs christiana*, c'est le peuple chrétien tout entier, qui est appelé le sacerdoce royal. Aucune classe, si humble qu'elle soit, n'est exclue par Celui qui a dit à tous *Sancti estote*. A côté de ceux que l'humaine sagesse appelle grands, il y a une autre grandeur plus haute et plus vraie, à laquelle tous peuvent et doivent tendre, même ceux que — suivant l'expression du poète — le « cruel discernement humain » appelle petits et humbles. A ceux-ci, la sagesse chrétienne parle d'une grandeur qui, non seulement, leur est accessible, mais où l'amoureux « discernement de Dieu » leur ménage des privilèges et des facilités particulières, — parce que leur humilité, leur petitesse, leurs souffrances, constituent la meilleure préparation à la vraie sainteté qui, elle aussi, est oblation, pénitence, souffrance, en union avec la souffrance divine qui nous rachète...

Parmi les autres audiences, je dois faire mention spéciale de celle qui fut accordée, le vendredi 26 mai, à tous les pèlerins canadiens venus à Rome, en plusieurs groupes, pour assister au Congrès eucharistique et voir le Pape. C'était dans les circonstances un privilège, une faveur très grande. L'évêque de Valleyfield fut invité à présenter ses compatriotes, ce

qu'il fit brièvement, dans les deux langues française et anglaise. Nous donnons ici la substance de ses remarques : « Très Saint Père, c'est mon bonheur d'être admis à présenter à Votre Sainteté, et à Vous demander de bénir ces pèlerins, venus du Canada lointain ,pour participer aux fêtes du Congrès Eucharistique international et aussi pour déposer aux pieds de Votre Sainteté des hommages de piété filiale et de vénération profonde, qui sont l'expression de la foi et de l'amour de toute la population catholique de notre vaste Dominion.

« Cette terre canadienne est éminemment chrétienne par son origine et par toute son histoire.

« Elle a été de prime abord imbibée du sang Eucharistique et pénétrée de la dévotion au très Saint-Sacrement, par l'apostolat des premiers missionnaires et par le martyre de plusieurs.

« Tous les établissements principaux ont été marqués de la croix, de l'autel et du sacrifice divin, et nos villes ont inauguré leur existence autour de la divine hostie, mise à demeure dans le tabernacle, la première habitation de la cité nouvelle.

« La Sainte Eucharistie, comme il convenait, et conformément aux vœux des premiers fondateurs de nos colonies, est restée au plus profond de nos âmes, comme, la dévotion caractéristique du peuple canadien, et c'est ce sentiment qui, à la suite des assises solennelles de notre Congrès international, porte un certain nombre des nôtres à se rendre partout à l'appel, pour rendre honneur et gloire au Christ et à son Divin Cœur vivant, et vivant dans la Sainte Eucharistie.

« C'est ainsi encore que la piété envers le Christ a toujours eu pour compagne une dévotion ardente pour son auguste Vicaire, le Chef suprême de la sainte Eglise, le successeur de Pierre, le Pape.

« Oui, cette dévotion fut toujours chère aux Canadiens, depuis Alexandre VII, qui créait le siège de Québec et nous donnait notre premier évêque, jusqu'à Pie IX entouré de nos zouaves ; à Léon XIII qui a voulu que le Souverain Pontife fût toujours présent parmi nous dans la personne de ses délégués apostoliques ; à Pie X qui venait, dans la personne du Légat *a latere*, présider le Congrès Eucharistique de Montréal; à Benoît XV qui nous adressa des lettres toutes empreintes d'une paternelle bonté ; à Pie XI qui aujourd'hui nous accueille avec une bienveillance dont le souvenir restera à jamais gravé dans tous les cœurs...

« Très Saint-Père, les pèlerins, groupés en ce moment autour de votre personne sacrée, sont animés d'une même foi, d'un même amour, d'un même esprit et d'une même ardeur. Ils représentent le peuple catholique du Canada tout entier ; ils sollicitent, pour eux-mêmes, pour leurs parents, pour tous ceux qu'ils ont laissés là-bas, des bénédictions qu'ils emporteront dans leurs foyers et qui se répandront sur tous les points de notre chère patrie canadienne. Oh! oui, très Saint-Père, bénissez-les, bénissez leurs familles, bénissez leurs paroisses, bénisez leur diocèses, bénissez les pasteurs et les ouailles, bénissez les amis de chacun, bénissez tous les absents dont ils ont, en ce moment si précieux, les noms et le souvenir présents dans leur âme, pour entendre la parole et recevoir la bénédiction du Pape tant vénéré et tant aimé... »

Pie XI se lève, promène sur l'assistance un long regard accompagné d'un ineffable sourire de bienveillance attirante et prononce ensuite une allocution qui dure exactement vingt minutes. Il félicite ses chers fils du Canada d'avoir accompli ce pèlerinage lointain et coûteux, pour venir jusqu'à Rome où les amènent la piété eucharistiques et la dévotion pour le

Pape. « Vous êtes ici, leur dit-il, dans la maison de votre père. Soyez-y les bienvenus. Déjà je connais le peuple canadien ; ce que je viens d'entendre confirme une pensée qui était une conviction, à savoir : que les catholiques de ce pays se sont toujours fait remarquer par leur grand amour envers le très Saint-Sacrement, par une dévotion eucharistique qui n'est pas seulement individuelle, mais qui aime à se manifester dans toutes les occasions qui s'y prêtent. Je sais de même combien le Pape est par vous et chez vous aimé et toujours fidèlement obéi. Oui, mes chers fils, je vous bénis abondamment et affectueusement. Je bénis avec vous tout ce que vous avez maintenant et qui comporte bénédiction. J'aperçois au-delà de vous toute une théorie très longue de personnes aimées : des parents, des enfants, des malades, des fidèles, de tout âge, qui prient pour vous pour un heureux voyage et pour qui vous priez ici, pour qui vous demandez la bénédiction du Pape. Cette bénédiction, je vous la donne aussi large, aussi abondante, aussi étendue que possible, et dans mon intention, j'atteins tous ceux à qui vous pensez, tous ceux que vous aimez, tous ceux qui seront heureux de recevoir par vous cette bénédiction; tous vos compatriotes, votre patrie, le Canada tout entier. Et j'accorde à tous les prêtres ici présents, et qui ont charge d'âmes de quelque manière, la faculté de transmettre cette bénédiction sous la forme liturgique de la bénédiction papale.

« Puissiez-vous, mes chers fils, rentrer dans vos demeures après un heureux pèlerinage, dont vous conserverez pieusement le souvenir! »

***

Nos très Chers Frères, quand, le 20 avril dernier, nous quittions Valleyfield, au sortir de notre cathédrale, à la suite de la cérémonie si touchante indiquée par la sainte Eglise pour invoquer la protection céleste sur les voyageurs, cérémonie que le concours exceptionnel et la fervente piété de nos fidèles avait faite si impressionnante, nous nous éloignions avec la douce perspective de revenir au milieu de vous, et de demeurer dans ce cher diocèse de Valleyfield jusqu'à la fin de nos jours.

Après trente années d'un labeur incessant, ayant vu naître autour de Nous tant d'institutions, tant d'œuvres importantes que votre générosité Nous avait porté à créer ou à développer, sans grand souci de l'avenir, il Nous semblait légitime d'espérer que Nous pourrions dépenser, sans dérangement, la balance de Notre vie, pour ensuite reposer dans la crypte de cette cathédrale, à côté des prêtres qui semblaient Nous y attendre, à côté de celui que Nous pleurons encore, le bon Monsieur Simon, ce curé modèle, dont la tombe est encore fraîche.

Rien, absolument rien, ne pouvait alors atténuer en Nous cette assurance réconfortante.

Mais l'homme propose et Dieu dispose. Nos projets les plus intimes s'évanouirent comme la fumée, sous le souffle d'une parole à laquelle aucune résistance n'était possible.

C'est au cours de Notre première audience, le vendredi 19 mai, que Notre Saint-Père le Pape, après avoir comme épuisé le sujet et exprimé avec une complaisance évidente sa satisfaction de tout ce que Nous lui avions dit, et qu'il savait déjà, touchant ce

diocèse, et dans tous les moindres détails, s'arrêta, garda un instant le silence, puis fixant sur Nous son regard enveloppant, Nous dit : « Et maintenant, mon cher évêque, qui vous dites si heureux au milieu de votre clergé et de vos fidèles de ce diocèse dont vous êtes le premier évêque, je vous demande d'en faire le sacrifice, de le quitter, de vous séparer de tout ce qui vous est si cher, et d'aller à Ottawa en qualité d'archevêque. »

Notre surprise fut telle que Nous ne savions que répondre. Elle impressionna Pie XI, qui dit sur un ton impossible à rendre : « Et pourquoi n'iriez-vous pas à Ottawa? »

Il s'ensuivit une sorte de dialogue qui dura longtemps, une demi-heure. Le Pape était déjà dans la sphère surnaturelle. Il Nous y éleva avec lui. La volonté manifeste du Saint-Siège, interprète immédiat de la volonté divine ; le dévouement aux intérêts supérieurs de l'Eglise et des âmes, lequel doit tout primer dans le cœur d'un évêque ; la nécessité de faire tous les sacrifices, de s'immoler soi-même sans réserve quand on s'est, par le sacerdoce dans sa plénitude, consacré à cette fin unique ; la grâce d'état et le mérite qui ne peuvent s'obtenir que dans la parfaite soumission ; le besoin absolu de tendre le filet selon que le veut Notre-Seigneur, autant de motifs qui nous furent rappelés avec cette douce fermeté, cette paternelle insistance qui semble être le cachet distinctif de la parole de Pie XI.

Toutefois, avec une condescendance dont Nous garderons toute Notre vie le souvenir, le Saint-Père voulut bien Nous accorder quelques jours de délai, et Nous permettre de lui exposer par écrit les considérations que Nous ne pouvions pas faire valoir en ce moment, et qui Nous paraissaient en vérité avoir quelque valeur objective. C'était cependant sous la

réserve que Nous étions d'ores et déjà prêt à parler et à agir, quoi qu'il pût Nous en coûter, en écartant ce qui était purement attache humaine et affection sensible.

Le Pape avait exprimé un désir ; ce n'était pas un ordre formel. C'est évidemment la même chose.

Le Pape aurait-il donc besoin de commander, quand il parle à un de ses fils, à un évêque, lui, le représentant de Jésus-Christ, lui, l'Evêque des évêques, lui, le Pasteur suprême à qui a été dévolue dans toute son étendue la juridiction universelle avec le droit et le pouvoir illimité de lier et de délier?

A-t-il besoin d'être commandé autrement que par l'expression d'un désir, celui qui, pasteur subordonné, doit offrir à tous les siens l'exemple de la docilité filiale et de la plus entière soumission? Il n'a qu'à se rappeler sa promesse sacerdotale et ses serments d'évêque, et au prix même des sacrifices les plus douloureux, il s'incline sous la main de son Chef et prononce le *Fiat* de l'obéissance.

C'est ce que Nous avons fait dans notre seconde audience, le vendredi 2 juin, sachant que le Pape avait daigné lire Notre mémoire et qu'il maintenait sa décision.

Nous avions libéré Notre conscience. Alors Pie XI, Nous ayant comblé de ses bénédictions, Nous ouvrit ses bras pour Nous presser contre son cœur, ému lui-même d'un sacrifice et d'une séparation dont il appréciait l'étendue, Nous adressa cette simple parole : « Ayez confiance, mon cher archevêque, le Seigneur vous accordera les joies, les consolations, le bonheur qui se goûtent toujours à son service, surtout quand il faut pour lui tout quitter et consommer toutes les séparations qu'il a lui-même énumérées dans son Evangile. »

Nos très Chers Frères, Nous devons ajouter que, par cet acte de suprême autorité, notre très Saint-Père le Pape, s'il Nous invite à la générosité dans l'obéissance et à l'abandon filial, Nous donne en même temps un témoignage solennel de satisfaction et de confiance qui dépasse l'humble personne de votre Evêque et couvre ce diocèse tout entier dans les trente années de son existence depuis sa fondation. Le zèle du clergé, l'union étroite et féconde des prêtres, groupés autour du premier pasteur, et qui avec lui se sont employés sans relâche et selon le véritable esprit du sacerdoce et de l'Eglise, soit dans l'œuvre de l'éducation, soit dans les fonctions administratives, le dévouement non moins admirable de nos communautés vouées à l'enseignement, à la charité, à la piété, ou au service de l'Eglise dans des fonctions plus humbles mais non moins méritoires ; nos paroisses, si bien dirigées, nos familles, si universellement chrétiennes, les fidèles, si empressés à répondre aux appels de la piété ou de la charité, nos enfants, si bien élevés dans les écoles où instituteurs et institutrices semblent rivaliser de dévouement, bref, l'état général de ce diocèse, tout en provoquant de la part du Pape des paroles d'une extrême bienveillance, l'amena à mettre en relief le contentement de son âme de Pontife. Pour remplacer le pasteur qui vous quitte, il vous donnera, n'en doutons point, un pasteur qui aura pour vous les mêmes sentiments et reprendra l'œuvre commencée pour lui donner un nouvel essor et lui faire obtenir de nouveaux progrès.

Pour Vous, nos très Chers Frères, nous avons besoin, en ces moments solennels, de toute votre sympathie. Qu'elle trouve son expression dans les prières ferventes que vous adresserez au Ciel pour

demander les grâces de courage et de force dont nous éprouvons impérieusement l'indispensable secours.

En terminant, Nos très Chers Frères, Nous vous faisons part des bénédictions abondantes que Notre Saint-Père le Pape Nous a chargé de répandre sur vous tous, et Nous prions Notre-Seigneur Jésus Christ, par sa très Sainte Mère, la Vierge Marie, de vous tenir en sa sainte garde et de vous accorder toutes les joies compatibles avec les épreuves de cette vie, et qui sont comme l'avant-goût du bonheur céleste.

# LETTRE PASTORALE

## ADIEUX A SON DIOCÈSE

12 septembre 1922.

Nos très Chers Frères,

Mercredi, le 20 septembre, Nous quitterons Notre Cathédrale, Notre ville épiscopale et ce diocèse de Valleyfield pour Nous rendre à Ottawa, où Nous appelle la volonté de Dieu exprimée par celle de notre Très Saint-Père le Pape.

Par obéissance au Vicaire de Jésus-Christ, et par là même à Jésus-Christ, chef invisible de la sainte Eglise, Nous allons Nous séparer de vous pour accepter la charge d'un autre bercail, pendant que vous vous apprêtez à recevoir un autre Pasteur.

Le 8 juin 1892, Nous arrivions au milieu de vous pour recevoir le lendemain, dans cette cathédrale, la plénitude du sacerdoce.

Depuis cette date mémorable, Nous avons coulé les jours heureux que Notre-Seigneur s'est plu à combler de ses bienfaits.

Nous avions à remplir à votre égard des obligations assurément redoutables, si elles eussent rencontré autre chose que la respectueuse docilité, le religieux attachement, l'évidente affection filiale dont ces trente années de Notre ministère ont reçu le constant appui.

Et c'est bien la faveur principale dont Nous avons aujourd'hui le devoir très doux de rendre au Ciel des actions de grâces.

Nous Nous sommes efforcé, en toute occasion favorable, de vous prêcher Jésus-Christ, de vous annoncer son Evangile, de vous rappeler les vérités dont il a confié le dépôt à son Eglise, que les Apôtres ont eu mission d'enseigner, que vos pasteurs, que votre Evêque particulièrement, doivent maintenir toujours vivantes et fécondes.

Nous sommes venu fréquemment, par nos lettres pastorales, Nous entretenir avec vous de tout ce qui peut toucher au bien de votre âme, aux intérêts de l'Eglise et à la gloire de Dieu.

C'était chaque fois, pour employer une expression de l'Apôtre, une conversation céleste, à laquelle vous preniez part, en vous répétant les uns aux autres, en famille, les choses que nous vous avions rappelées.

Vous savez, mes Frères, que notre arrivée vers vous n'a pas été vaine et sans fruit. Nous avons prêché l'Evangile de Dieu... avec toute la sollicitude d'un père, vous exhortant, vous consolant et vous conjurant d'une manière digne de Dieu qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire. C'est pourquoi Nous rendons à Dieu de continuelles actions de grâces de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu qui habite en vous qui êtes fidèles. (I *Thess.*)

Avec la doctrine du Christ, Nous vous avons, en toute occasion rappelé ses préceptes et ceux de la sainte Eglise. Nous avons tâché de stimuler parmi vous la piété envers Dieu, l'amour du prochain, et la sainteté de la vie.

Non content de ces exhortations fréquentes destinées à éclairer votre foi et à fortifier votre cœur, notre affection pour vous Nous amenait à ne rien vous laisser ignorer des voies et des faits providentiels, des événements tristes ou joyeux qui ont pu marquer le cours de nos années et signaler la marche générale de l'Eglise.

*Vos scitis... Quomodo nihil subtraxerim utilium quominus annuntiarem vobis, et docerem vos publice, et per domos.* (*Act.*, x.)

Sous les quatre pontificats de Léon XIII, de Pie X, de Benoît XV et de Pie XI glorieusement régnant, les phases les plus diverses ont été tour à tour traversées. De lumineux jalons ont été plantés pour guider la pensée humaine à travers toutes les obscurités. D'immortelles encycliques toujours vivantes et d'une constante opportunité, des exhortations pleines de ferveur et d'onction, des lettres pénétrées de charité et de paix et d'un immense désir de réconciliation, les vues surnaturelles rattachant tout à Celui en qui tous les trésors de la sagesse et de la science sont renfermés, à Jésus lui-même, à sa sainte Eucharistie *dans laquelle habite corporellement la plénitude de la divinité* : tout vous a été communiqué, prodigué.

Les jubilés solennels, les Congrès de plus en plus grandioses, les pèlerinages, les successions pontificales, Nos voyages à la Ville éternelle, aux tombeaux des Apôtres, les Conciles de Montréal et de Québec, les visites ne concernant que ce diocèse, riches cependant de leçons pieuses et de faveurs spirituelles, tout

Nous a servi pour vous parler cœur à cœur et augmenter dans vos âmes l'amour et la reconnaissance envers Notre-Seigneur.

Voilà les sources vives auxquelles Nous avons tout le temps puisé, pour faire couler dans vos âmes les eaux salutaires de la grâce et de la vérité à travers toutes les péripéties, et notamment au milieu des angoisses sans nom qu'une guerre effroyable est venue, à l'improviste, précipiter sur le monde affolé.

Et c'était pour vous un bonheur, c'était de votre part une grande édification que de recevoir filialement et de suivre avec fidélité les enseignements augustes et les saintes directions de Notre Très Saint-Père le Pape.

C'est encore avec la langue de l'Apôtre que Nous pouvons rappeler Notre passage répété parmi vous, dans le décor splendide de nos tournées de confirmation. (*Actes*, xv.)

La visite des paroisses s'est faite, en effet, avec toute la régularité possible.

Nous n'oublierons jamais le charme et l'entrain de vos réceptions.

Le passage parmi vous de votre premier pasteur était une fête que votre piété savait rendre solennelle. Tout Nous édifiait. Le concours du peuple à l'église, les confessions et les communions toujours très nombreuses, la préparation soignée des enfants pour la confirmation, l'examen du catéchisme qui était le plus beau témoignage public rendu au zèle du prêtre non moins qu'au dévouement consciencieux des parents et à celui des maîtresses dans les différentes institutions, quelle joie pour l'évêque et quelle édification!

Nous ne quittions jamais la paroisse sans vous renouveler des recommandations que vous receviez toujours avec une docilité parfaite et le désir sincère

d'y conformer votre vie : la sanctification du dimanche et l'assistance aux offices paroissiaux, l'éducation catholique des enfants, la surveillance de la jeunesse, la pratique de la justice, de la charité, de la tempérance, la concorde dans le maniement des affaires publiques, la fréquentation régulière des sacrements, la générosité envers l'Eglise, la considération voulue pour les intérêts même matériels de la paroisse et de la fabrique, la sanctification du travail accompagnée d'une judicieuse économie, le respect de la profession agricole, la garde fidèle de nos traditions familiales, la prière en commun, les dévotions substantielles au très Saint-Sacrement, au Sacré-Cœur de Jésus, à la sainte Vierge, à saint Joseph et à sainte Anne; le maintien et le développement des sociétés ou congrégations établies sous l'égide de l'autorité religieuse, l'amour filial pour Notre Saint-Père le Pape ; l'aide effectif aux différentes œuvres recommandées par le Souverain Pontife ou par votre Evêque et qui intéressent toujours la piété, le soulagement des malheureux, l'extension du règne de Jésus-Christ, la propagation de la foi et les vocations sacerdotales ou religieuses : tout cela, et bien d'autres choses encore, vous a été dit et redit au cours de ces trente années.

Nous n'éprouvions aucune gêne à le répéter en toute occasion par le fait même que vous avez toujours paru répondre avec un joyeux empressement. Naguère encore, avant de prononcer la parole qui allait vous soustraire à Notre affectueuse sollicitude, Nous avions le bonheur de remettre personnellement entre les mains du Saint-Père les offrandes que vous Nous aviez confiées. Pie XI en réalisait l'importance relative non moins que la valeur réelle. C'était en effet une somme considérable de la part

d'un diocèse aux limites étroites et à la population aussi peu nombreuse.

Nous avons tout à l'heure signalé les œuvres fondées dans ce diocèse avec le concours de votre bonne volonté à tous, prêtres et fidèles. Nous vous l'avouons en toute candeur : Notre hésitation à répondre à l'invitation pressante de Notre Très Saint-Père le Pape était surtout motivée par la crainte peut-être un peu vaine de voir toutes ces entreprises, dont Nous avions assumé la pleine responsabilité, éprouver quelque ébranlement à la suite d'un départ qui pouvait paraître un abandon plus ou moins honorable et courageux.

Il n'en sera rien, Pie XI Nous l'a promis. Les bénédictions du Seigneur seront plus abondantes encore, parce que Nous n'avons pas choisi notre sort. L'obéissance à Dieu ne saurait avoir d'autre effet. Nous laissons notre cœur dans chacune de ces institutions créées de bonne foi, élevées sur le fondement qui reste le même, de la volonté de Dieu et de la cordiale adhésion du clergé et du peuple de tout ce diocèse.

Permettez, nos très Chers Frères, que Nous signalions, d'une façon particulière, comme s'imposant à votre généreuse sympathie, Notre cathédrale admirée de tous, dans laquelle s'accomplissent chaque année des rites qui intéressent toutes les autres églises, où Nous avons ordonné un grand nombre de prêtres qui depuis sont au service de vos paroisses, ou se dépensent dans les missions lointaines ; la cathédrale qui a maintenant un Chapitre canonial et qui a été si fréquemment le théâtre de cérémonies grandioses d'une solennité exceptionnelle, cette cathédrale vous appartient à vous. Or, à voir ce qui se passe et comment votre libéralité sait si facilement répondre aux appels même étrangers, ne devrait-elle pas, après

trente ans, bénéficier de la générosité commune et surgir un beau matin libre de toute dette?... Nous Nous étions proposé de lancer la chose ; Nous croyons sincèrement que Nous l'aurions réalisée assez promptement en commençant au milieu de vous la quatrième dizaine de Notre carrière épiscopale.

Notre Séminaire a déjà fourni plus de ving-cinq ans d'une activité, d'une vitalité qui s'affirme et s'augmente chaque jour. Sa prospérité matérielle est entre les mains de ses bienfaiteurs insignes. Dans un pays comme le nôtre, où les famliles sont nombreuses, où les parents ont à cœur de répartir entre tous leurs enfants les biens de l'éducation comme ceux de la fortune, alors que jusqu'aujourd'hui l'instruction n'avait guère d'autre appoint que le dévouement, il a été reconnu impossible de maintenir les collèges et les séminaires avec leurs seules ressources directes, nous voulons dire les revenus provenant des élèves, du prix de leur pension et de leur instruction.

Il fallait, en chaque occurence ou bien commencer avec des dettes, ou bien recevoir dès le principe des donations capables de couvrir les frais annuels.

L'œuvre des bienfaiteurs, comprise dès l'abord par tous ceux qui ont l'intelligence des choses de sacrifice et de zèle, s'est imposée comme d'elle-même dans la suite à de nombreux élèves que le cœur bien doué rattachait étroitement à leur *Alma Mater*, et qui, avec le temps, acquéraient les moyens de satisfaire leurs nobles sentiments.

Le collège de Valleyfield, pour lequel, il n'y a pas à dire, Nous avons porté le poids *du jour et de la chaleur* et traversé des moments d'angoisse, offre aujourd'hui à ceux qui ont partagé avec l'évêque les insomnies d'anxiété et la constance de leurs efforts, la satisfaction de voir le soleil radieux éclairer des

succès et des progrès pleins des plus belles promesses. Et c'est le fruit des bénédictions divines déposées dans l'œuvre féconde des bienfaiteurs insignes.

Notre Hôtel-Dieu a donné amplement des preuves de l'opportunité de sa fondation. Tout ce que nous pouvons dire à son sujet, c'est qu'il est de dimensions trop étroites, et qu'il peut être construit facilement, dans des conditions très favorables et sans aucune gêne pour qui que ce soit.

De même pour nos hospices et nos orphelinats. Ils ont accompli une grande somme de bien, et le diocèse doit une reconnaissance éternelle à nos communautés de charité, Sœurs grises et Sœurs de la Providence, qui sont de véritables mères pour nos malheureux. Elles font assurément tout ce qu'elles peuvent, elles feraient certainement bien davantage encore avec plus d'espace et moins de soucis. Hâtons-nous de dire que leur genre de vie et leur admirable administration écartent de nos Sœurs de charité toute inquiétude d'ordre matériel. Encore une fois, il ne peut s'agir pour elles que d'être à même, sur un théâtre plus vaste, d'accomplir plus de bien.

Nos pauvres Clarisses sont venues, il y a vingt ans, prendre pied parmi nous. Elles étaient cinq au début. Aujourd'hui, elles sont trente-huit. Elles vous sont désormais parfaitement connues. Vous savez leur vie de prière ,de pénitence et de travail. Vous n'avez pas été lents à comprendre tout ce que peut offrir de soutien surnaturel, d'encouragement, de véritable incitation à l'humilité, à la patience, au support des épreuves inévitables de cette vie, l'exemple en permanence de ces vierges consacrées, vouées à la contemplation, dont le jeûne, l'abstinence, les renoncements de tout genre sont de cours ordinaire ; dont la charité anime tous les actes, dont la pauvreté joyeuse s'étale à tous les yeux, qui prêchent le bon-

heur dans la fuite des plaisirs du siècle, dans la privation voulue des biens de ce monde, dans l'immolation totale de l'âme aussi bien que du corps, et dans la vie tout entière coulée dans la pureté parfaite du cœur, et dans l'intégrale soumission à toutes les volontés de Dieu.

L'existence de ce monastère est pour ce diocèse privilégié un trésor inestimable. C'est une prédication constante et en même temps un foyer d'où monte sans cesse la prière vers Dieu en notre faveur, la prière fervente avec l'expiation la plus méritoire.

Nos très Chers Frères, gardez à nos pauvres Clarisses toute votre estime et continuez à leur monastère votre généreuse protection.

L'éducation est en excellentes mains dans toutes les parties du diocèse. Plusieurs établissements nouveaux sont venus, durant les trente années, s'adjoindre aux anciens. Tous méritent votre patronage ; bon nombre demandent à être développés. Ce sera le travail de demain et la continuation de ce qui a été dans le passé le fruit des efforts intelligents et unanimes des familles intéressées. Avec le séminaire de Valleyfield et le collège Bourget, tous deux sur un excellent pied, vous avez l'Ecole Normale de Valleyfield, de nombreuses académies dirigées par les Clercs de Saint-Viateur, les Frères Maristes, les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Sainte-Anne et de la Providence, sans compter les écoles réparties sur tous les points, et dont la tenue dépend surtout de l'appui qui leur est accordé.

Il nous est donc permis d'affirmer que partout, dans tout le diocèse, les enfants sont à même de recevoir, en pleine mesure, l'éducation qui leur convient. Nous souhaitons vivement que toutes nos institutions

soient dûment appréciées et reçoivent tout l'encouragement nécessaire.

Les Sœurs de la Sainte-Famille méritent une mention particulière. Elles sont vouées à des fonctions plus modestes. Comme religieuses, elles sont absolument sur un pied d'égalité, par leur vocation, avec leurs compagnes des autres communautés. Elles ont la même formation spirituelle, elles prononcent les mêmes vœux, pratiquent les mêmes exercices de piété, et doivent tendre à la même perfection. Elles remplissent un rôle qui les dégage de la vaine gloire et de l'orgueil. Elles travaillent comme des servantes, oui, comme Marthe qui travaillait comme une servante pour préparer le repas de Jésus Sauveur, ou même encore comme la Vierge Marie qui tenait en ordre, dans tous les détails, la demeure de Nazareth. Nos dignes religieuses de la Sainte-Famille rendent donc à l'Eglise elle-même et à Notre-Seigneur de très grands services et d'un caractère très élevé, en favorisant la culture des vocations sacerdotales par la tenue économique des maisons qui les abritent.

Nos très Chers Frères, en arrivant parmi vous, il y a trente ans, Nous vous avons voué Notre vie, et depuis Nous n'avons vécu que pour vous, vous consacrant Notre travail de chaque jour, Nos forces et Notre activité. Nous croyons sincèrement pouvoir affirmer qu'il ne s'est pas passé un jour dont vous n'ayez eu le plein rendement. Nous Nous sommes dépensé pour vos âmes, autour de l'autel. Nous avons *vécu de l'autel*. Nous n'en avons rien retenu, rien amassé. Nous avons conscience de n'avoir été à charge à personne, étant satisfait de l'abri, de la nourriture et du vêtement. Et cependant Nous avons à reconnaître votre libéralité à Notre endroit. Rien ne Nous a manqué, et Notre vie pouvait s'achever au milieu de vous dans la plus douce sécurité. Grâces vous

soient rendues et que le Seigneur lui-même vous en attribue la récompense.

Mais, nos très Chers Frères, il faut que vous sachiez, Nous avons le devoir de vous dire, pour l'honneur de la Religion et pour la confiance filiale que vous devez garder à vos pasteurs, que toutes les aumônes, toutes les offrandes, toutes les contributions, toutes les donations que, sous un titre ou sous un autre, Nous avons reçues de vous ont été remises au diocèse et dûment appliquées aux œuvres dont la charge nous incombait, mais dont le bénéfice vous appartenait. Nous quitterons Valleyfield sans avoir avec Nous, sans emporter la plus petite somme d'argent, laissant par devers Nous même ce qui pouvait Nous être strictement personnel, attendu que Notre pensée irrévocable a toujours été de vous appartenir exclusivement, jusqu'à ce qu'il pût plaire à Dieu de Nous enlever du milieu de vous.

Mais il est autre chose que Nous voulons vous laisser en même temps à laquelle nous attachons un bien plus grand prix. C'est le souvenir de votre premier évêque : souvenir d'affection inaltérable et de prière fervente.

Voilà le lien que rien ne saurait briser. Il est fait de ces relations de l'ordre surnaturel dont Dieu est le principe et la fin, et que chaque nouvel acte de notre ministère parmi vous est venu fortifier.

La parenté spirituelle est par elle-même tellement étroite que pour certains effets, l'Eglise dans sa discipline l'assimile à la parenté charnelle et lui applique les mêmes règles.

Nous oserons même dire que plus ils se dégagent de la matérialité des choses de cette vie, plus les rapports entre les âmes, surtout ceux de la paternité spirituelle et de l'attachement filial, sont vivaces, durables et capables de résister à toutes les vicissitu

des et à toutes les inconstances. Dieu lui-même l'a voulu ainsi, et c'est sur le sentiment pastoral, essentiellement paternel, que Notre-Seigneur a construit son Eglise.

L'organisme hiérarchique qui la soutient est imprégné de cet amour réciproque, qui crée dans l'immense famille catholique dont le Pape est le père commun, parce qu'il en est le chef suprême, ces autres familles qui vénèrent, dans l'Evêque, leur premier pasteur, leur père.

Voilà, nos très Chers Frères, ce qui fait que, au moment de Nous séparer de vous par commandement supérieur, Nous réclamons le droit de rester parmi vous, dans votre mémoire, dans votre cœur, dans vos prières.

Nous ne cessons de prier pour vous, conjurant Dieu de vous initier à la pleine connaissance de sa volonté sainte et de vous communiquer avec abondance l'esprit de sagesse et l'intelligence des choses intérieures. Et si Nous invoquons cette grâce, c'est pour que vous marchiez d'une manière digne de Dieu, lui plaisant dans tout le détail de votre vie, portant des fruits de toutes espèces de bonnes œuvres, vous affermissant dans chacune des vertus auxquelles vous êtes appelés par la puissance d'une charité qui vous inspire une patience infatigable accompagnée d'une sainte joie. (*Coloss.*)

O vous, prêtres du Seigneur, nos fidèles *coopérateurs de la vérité*, qui avez pour le plus grand nombre reçu de Nous la vie sacerdotale, qui tous tenez de Nous la charge d'âmes, Nous sommes heureux d'avoir à vous rendre aujourd'hui le témoignage solennel dû à votre zèle, à votre inaltérable dévouement. Vous ne vous êtes pas contentés d'être simplement les hommes de devoir dont parle l'Esprit-Saint, qui font exactement ce qu'ils doivent et rien de plus,

qui réclament ensuite le salaire convenu : *Quod debuimus facere fecimus.* Oh! non, et combien de fois ne Nous sommes-Nous pas surpris dans une grande tristesse, parce que Nous étions impuissant à récompenser dignement un labeur qui ne savait calculer ni les pas ni les fatigues, dans lequel la générosité sacerdotale se dépensait sans compter, dans l'unique intention de procurer à Dieu toute la gloire, à l'Eglise et aux âmes tout le bien en votre pouvoir. Le bon Dieu lui-même s'est réservé le droit de donner le centuple promis. En attendant, chacun trouve en son cœur la satisfaction ineffable de s'être dépensé et plus que dépensé, *impendam et super impendar*, sachant bien que tout est compté par le Maître suprême et que tous les sacrifices seront un jour couronnés.

Continuez à travailler comme de bons soldats du Christ et puissiez-vous récolter toutes les joies avec toutes les grâces dans les ardeurs de votre zèle, vous souvenant que vous êtes le premier et le plus puissant appui, que vous êtes toute la consolation de votre chef, le premier pasteur du diocèse.

Ce sont les mêmes vœux que Nous formulons à l'adresse des religieux et des religieuses de tout nom et de toute communauté, qui ont jusqu'ici collaboré avec Nous dans le champ du Père de famille.

Ames consacrées, vouées au Seigneur, qui par le fait d'une vocation sublime, non contentes de travailler à votre propre perfection, exercez à l'égard du prochain, sous l'autorité de l'Eglise, un auguste ministère tout pénétré de la charité de Jésus-Christ. Nous vous devons, pour une large part, le succès et la prospérité des œuvres que Nous avions trouvées déjà établies, ou qui ont été créées depuis l'érection de ce diocèse. Acceptez l'hommage de Notre profonde gratitude, et puisse le Ciel continuer d'étendre sur

vous et sur vos maisons une protection dont votre évêque sera toujours le premier à se réjouir.

Parents chrétiens, pères et mères de famille, Nous demandons à Dieu de vous conserver la santé et les forces nécessaires au parfait accomplissement de votre mission. Nous le prions surtout de vous maintenir dans sa grâce par une fidélité constante à tous vos devoirs.

Que votre vigilance soit toujours l'écho des enseignements de l'Eglise, et puissiez-vous trouver, dans la soumission affectueuse de vos enfants et dans leur amour reconnaissant, la joie, la consolation, le bonheur dont l'Esprit-Saint nous dit qu'il se puise, pour le père et pour la mère, dans le cœur de leurs enfants.

A vous enfin, chers petits enfants, la parole suprême de Notre âme pastorale. On vous a dit, bien des fois, combien le Seigneur Jésus a témoigne d'amour et de tendresse pour ceux de votre âge. Vous êtes ici comblés de tous les biens. Elevés dans un foyer tout imprégné de religion et de piété, entre un père et une mère qui rivalisent pour vous de dévouement et de travail, vous êtes, à l'âge voulu, confiés à des maîtres ou à des maîtresses qui se font un honneur de continuer l'œuvre commencée à la maison. Votre formation religieuse va de pair avec votre instruction. Le prêtre, représentant Jésus-Christ, travaille lui-même votre âme pour la préparer à la réception du Divin Sacrement. Vous avez le bonheur d'être admis très jeunes à la communion eucharistique. Vous êtes façonnés à toutes les pratiques de la vie chrétienne, et sans qu'il vous en coûte, ou à peu près, vous êtes mis en mesure, par les grâces de l'Esprit-Saint, de vous conserver bons et pieux toute votre vie. Or, c'est là tout Notre souhait parce que c'est là pour vous tout le secret d'être heureux et de com-

muniquer du bonheur à tous ceux qui vous aiment.

Et maintenant, sur vous tous, prêtres, religieux et fidèles, sur les parents et sur les enfants, sur les familles, sur les paroisses, sur le diocèse tout entier, en ce moment où, non sans une profonde tristesse, Nous consommons la séparation définitive, Nous appelons du plus profond de Notre âme, par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie, les plus abondantes bénédictions de Notre-Seigneur et prions qu'elles demeurent à jamais. *Et benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii, et Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper.*

# APPENDICE

# APPENDICE

## I

### LETTRE PASTORALE

DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES
DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES
DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA
SUR LES DEVOIRS DES CATHOLIQUES DANS LA GUERRE ACTUELLE

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA.

*Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

Nos Très Chers Frères,

Depuis deux mois bientôt — et combien de temps encore le fléau durera-t-il? — la guerre sévit dans la majeure partie de l'Europe continentale. De tous les malheurs qu'elle entraîne à sa suite, Dieu, nous l'espérons, se servira finalement pour la régénération sociale et morale des peuples. En attendant, le voile de mort s'étend sur les

pays jusqu'ici les plus prospères, les deuils s'entassent dans les demeures jusqu'ici le moins troublées. La mitraille a jeté dans la désolation des familles sans nombre : des femmes par milliers pleurent la perte de leurs époux, des mères, celle de leur fils, des orphlins, celle de leurs parents. Villes consumées par l'incendie, monuments renversés, foyers éteints, champs dévastés, fabriques fermées, industries ralentie, bataillons fauchés comme de épis, fleur des nation effeuillée aux quatre vents du ciel : que de ruines, Nos Très Chers Frères, se sont accumulées dans ce court espace de temps !

Nous ne saurions nous le dissimuler : ce conflit, l'un des plus terribles que le monde ait encore vu, ne peut manquer d'avoir sa répercution sur notre pays. L'Angleterre y est engagée, et qui ne voit que le sort de toutes les parties de l'Empire se trouve lié au sort de ses armes? Elle compte à bon droit sur notre concours, et ce concours, Nous sommes heureux de le dire, lui a été généreusement offert en hommes et en argent. Déjà, avec les réservistes des nations alliés, naturalisés ou fixés chez nous, plusieurs milliers de nos propres compatriotes se sont volontairement embarqués pour le théâtre des opérations, et d'autres suivront peut-être. Presque tous ont laissé derrière eux des familles qui comptaient sur leur appui. Combien d'entre eux reviendront reprendre au foyer leur rôle de soutien ? Comme là-bas, nos industries vont être paralysées ; elles vont souffrir de l'impossibilité pour les patrons de se procurer, dans les pays en lutte, les matières premières de la fabrication, et de l'absence ou de la diminution considérable de la main-d'œuvre. Dans leurs foyers, privés de leurs chefs, des mères gémiront de ne pouvoir fournir à leur fils les aliments qu'ils réclament. Sur nos pavés, des sans-travail chercheront peut-être en vain une occupation qui leur assure le pain de chaque jour.

Déjà, sans doute, les autorités civiles ont fait connaître les mesures de prudence humaine, qui obvieront aux pires éventualités : suppression du luxe et des dépenses super-

flues, souci d'une rigoureuse économie, développement de la production nationale, accroissement des exportations sur les marchés échangers. Elles ont aussi ouvert, sous le nom de FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN, une première source de protection en faveur des familles dont les membres sont partis pour la guerre. Si leur appel a atteint les principaux centres du pays, il leur était toutefois difficile de le faire entendre jusque dans les campagnes les plus reculées.

Vos pasteurs, Nos Très Chers Frères pour qui c'est une tradition de veiller au bien être matériel comme à la sante morale et spirituelle de leurs ouailles, croient s'acquitter simplement de leur devoir en sollicitant de chacun de vous une contribution à cette œuvre éminemment nationale. De ce revenu il sera fait deux parts. Une moitié sera remise aux Directeurs du *Fonds patriotique* pour les fins auxquelles il est ou pourra être distribué dans chaque diocèse à ces autres familles qui, à cause du chômage forcé ou d'autres causes, seraient réduites à l'indigence, surtout pendant les rigueurs de l'hiver. Il n'est pas un de vous, Nos Très Chers Frères, qui ne comprenne de quelle pensée profonde de charité chrétienne s'inspire cette démarche de vos évêques. Pas un non plus ne refusera, Nous en sommes assurés, de concourir joyeusement et abondamment à la diminution de la misère publique.

Ce premier devoir accompli, notre tâche ne sera cependant pas teminée. Notre Très Saint Père le Pape Benoît XV a jeté a l'univers, dès son accession au trône pontifical, le cri vibrant de la paix. La paix, il faut que de toutes nos forces, nous, les fidèles enfants de l'Eglise Catholique nous aidions Notre Père commun à l'obtenir de la miséricorde divine. Comme les autres, par notre charité nous devons essayer de prévenir et de guérir les maux de la guerre ; plus que les autres, nous devons, par nos prières, apaiser la colère de ce Dieu qui fait souvent, des conflits entre les nations, l'instrument de ses justes vengeances.

Pour vous acquitter de cette obligation, Nos Très Chers Frères, vous unirez vos supplications à celles de vos évêques et de vos prêtres. Dans les familles, on s'imposera

plus que jamais de réciter en commun la prière du soir et de l'offrir à l'intention des malheureux peuples entraînés dans la tourmente. Chacun se fera un devoir de communier aussi souvent que possible pour les soldats qui luttent sur les champs de bataille. Aucune louange, cependant, n'attire l'attention de Dieu commme celle qui provient de la bouche des enfants (1). Les chefs de famille, les maîtres et les maîtresses de nos écoles, collèges et couvents, insisteront donc auprès de notre jeunesse canadienne pour qu'elle se presse en rangs serrés autour de la Table Sainte. C'est sur elle surtout qu'il faut compter pour arracher à Notre-Seigneur Jésus-Christ, « le Prince de la Paix », ce calme après lequel le monde soupire présentement, Celui qui a tant aimé les enfants et qui est venu établir sur terre le règne de l'amour, ne saurait refuser d'exaucer les vœux proférés par ces âmes pures.

Si chacun, Nos très chers Frères, se montre ainsi fidèle à la prière et à l'aumône, Dieu se laissera toucher. Il rendra aux peuples éprouvés de l'Europe la tranquillité dont ils ont tant besoin. Il fera tourner cette guerre au profit de la justice et du droit. Dans sa puissance et sagesse, il en fera sortir de consolants retours à la foi, une déférence plus confiante, un attachement plus ferme envers la Sainte Eglise, et pour l'Eglise elle-même, avec une liberté plus grande, un adoucissement à ses épreuves et à ses douleurs. Il daignera préserver notre patrie des résultats désastreux qui la menacent si la guerre se prolonge. Tels sont, Nos très chers Frères, notre confiance et notre espoir. Ce sera l'honneur et la gloire du Canada, si intimement lié à deux des principaux belligérants, d'avoir concouru, par ses pieuses supplications, à restaurer la paix dans le monde, et à soulager, par ses généreuses contributions, les maux dont aura souffert l'humanité.

Pour atteindre cette double fin, le saint nom de Dieu invoqué, Nous décrétons et ordonnons :

(1) Ps., VIII, 3 ; MATTH., XXI, 16.

1° Que le dimanche, 18 octobre, à toutes les messes, dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, une quête soit faite au profit des soldats et des sans-travail de chacun de ces diocèses ;

2° Que ce même dimanche, à la suite de la messe solennelle et paroissiale, l'on chante l'hymne de la pénitence et de la supplication, le psaume *Miserere*, ainsi que l'oraison de la messe *Pro Pace*.

3° Jusqu'à la fin de la guerre, on dira à la messe, quand les rubriques le permettront, et l'on chantera au salut du Très Saint Sacrement cette même oraison *Pro Pace*.

4° Nous demandons dans toutes les paroisses, le jour qui paraîtra le plus propice, une communion générale des enfants aux intentions de Notre Saint Père le Pape Benoît XV, pour obtenir le grand bienfait de la paix.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous, le vingt-troisième jour de septembre mil-neuf-cent-quatorze.

† Paul, Arch. de Montréal.
† Charles-Hugues, Archev. d'Ottawa.
† Paul-Eugène, Archevêque de Séleucie, Admin. de Québec.
† André-Albert, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.
† Joseph-Médard, Ev. de Valleyfield.
† Michel-Thomas, Ev. de Chicoutimi.
† N.-Zéphirin, Ev. de Pembroke.
† François-Xavier, Ev. des Trois-Rivières.
† J.-S.-Hermann, Ev. de Nicolet.
† Alexis-Xyste, Ev. de Saint-Hyacinthe.
† Guillaume, Ev. de Joliette.

† Gustave, Ev. de Sica, Vic. Apost. du Golfe Saint-Laurent.

† François-Xavier, Ev. de Mont-Laurier.

† Elie-A., Ev. de Catenne, C. Apost. du Témiscamingue.

H.-O. Chalifoux, prêtre, Vic. gén., Admin. de Sherbrooke.

Par mandement de Nos Seigneurs,

Jules Laberge, *prêtre*,
*Secrétaire de l'Archevêché de Québec.*

N. B. — Le produit de cette quête devra être envoyé le plus tôt possible aux procureurs de nos évêchés respectifs.

II

SACRA CONGREGATIO
CONSISTORIALIS

Romae, die 21a, septembris 1918.

Illme ac Rme Domine,

Quum SSmus Dominus Noster Benedictus PP. XV, die 1a proxime elapsi Augusti, Te Episcopum Ordinarium constituerit pro adsistentia spirituali Catholicorum, qui in copiis Ditionis Canadensis versantur, et quocumque modo ad exercitus aut classes istius regionis pertinent; haec Tibi sit lex et norma in tui muneris exercitio.

1° Omnes clerici, sive qui cappellani munere funguntur, sive qui alat qualibet de causa in exercitibus Canadensibus inveniuntur, a tua pendent auctoritate, qua proprius eorum Ordinarius, usque dum in exercitibus ipsi permaneant; Tibique omnes subesse debent, Tibique parere in cunctis, quae ad eorum regimen spirituale, ad sacrorum exercitium, ad translationem ab uno in aliud ministerium vel locum spectant, et Tu decreveris, servatis canonicis regulis, pro animarum bono statuere.

2° Cum autem ubique praesens esse non possis, et ad uberiores fructus in hoc sacro ministerio colligendos, duo sint sacerdotes deputati, nempe Canonicus A. Sylvestre, e dioecesi Marianopolitana, et Pater Workman, O F. M., qui vicaria potestate, prior in Ditione Canadensi, et alter in Europa, Te repraesentent ac suppleant, iis cum facultatibus, quas eisdem tribuere necessarium vel opportunum duxeris.

3° Si forte contingat, ut aliquis ex his clericis, qui libet sit, ita inordinate se gerat, ut amoveri ab officio debeat, aut etiam *a divinis* suspendi, plena ad hoc patet Tibi potestas, servatis tamen semper canonicis regularis, et collatis, si opus sit cum militari auctoritate consiliis.

4° Officii tui erit, praeter reliqua, quae ad regimen, aedificationem et correctionem clericorum pertinent, adnotationem sumere et tenere de vita et moribus singulorum sacerdotum et seminarii alumnorum, si qui in copiis militaribus adsint, ut, sive modo, sive post belli finem, opportuna testimonia de singulis possis proprio respectivo Ordinario proferre.

Quod si gravi quadam correptione vel poena aliquem clericum plectere debeas, non omittas de hac re ejusdem Ordinarium statim edocere.

5° Quamvis Ordinarius sis clericorum omnium qui miliaria stipendia faciunt, nihilomnus firma sit Tibi quoque lex data pro Italia ; scilicet fas Tibi non esse quemlibet ad superiorem ordinem, sive minorem sive majorem, promovere. Fas tamen Tibi est testimoniales litteras, postulante Ordinario clerici proprio, clerico ex justa aut necessaria causa forte promovendo largiri.

6° Pro proponendis seu deputandis sacerdotibus in officio cappellani, ad Te spectat cum militari auctoritate agere. Neminem tamen propones, aut deputabis, nisi antea, per secretas litteras, ab Ordinario sacerdotis proprio adsensum, cum necessario bonae vitae et scientiae testimonio, obtinueris.

7° Cum insuper de salute tot Catholicorum laicorum, qui in memorantis exercitibus militant, cura Tibi sit, non omittes, data opportunitate, sive per Te, sive per cappellianos, eos adhortari, ut longe sint a peccatis, condignis moribus vivant, et ad sacramenta accedant, nedum in vitae periculis, sed et saepius quum possint.

Contrariis quibuslibet minime obstantibus.

† C. card, De Lai, *Epus Sabinen.*,
*Secret.*

L. † S.

Bapt. Rosir, *Subst.*

Illme ac Rmo Domino
Dno Josepho Medardo Emard,
Episcopo Campivallensi et Castrensi.

III

DÉLÉGATION APOSTOLIQUE
AU CANADA ET A TERRE-NEUVE

Ottawa, 20 janvier 1921.

A Sa Grandeur Monseigneur J.-M. Emard,
Evêque de Valleyfield.

Monseigneur,

Au mois de novembre dernier, je transmis à Rome la lettre de Votre Grandeur adressée au Saint-Père et dans laquelle vous rendiez compte de votre mandat d'*Episcopus Castrensis*, demandant en même temps d'être déchargé de cet office parce que, par la fin de la guerre, sa raison d'être avait quasi entièrement disparu.

En réponse j'ai reçu le document ci-inclus, à l'adresse de votre Grandeur, à qui je m'empresse de le faire parvenir.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression renouvelée des sentiments de haute et cordiale estime dans lesquels je reste,

De Votre Grandeur,
le tout dévoué *in Xto*.

† P. Di Maria,
Archevêque d'Iconium,
Délégué Apostolique.

SACRA CONGREGATIO
CONSISTORIALIS

Romae, die 21 decembris 1920.

Illme ac Rme Domine,

Litteras, quas A. T. Rma die 26 octobris 1920 scripserat benignissime excepit Sanctissimus Dominus; et in audientia diei 17 hujus mensis officium mihi mandavit laetitiam suam Tibi significandi, propter ea quae A. T. et sacerdotes canadenses servitio miliatri addicti in bonum catholcorum militum gessistis. Ad spem quam fovebat Sacra haec Congregatio, tibi committens munus Ordinarii Castrensis, plene respondisti. Minime latent hanc Congregationem quae sacerdotes istius regionis pro animarum salute, perdurante bello, operati sunt ; labores ac sacrificia quae pertulerunt ; praesertim vero christianae et sacerdotales perdurante bello operati sunt; labores ac sacrificia quae virtutes, in quibus spectatissimi fuerunt, etiam quum in magnis versabantur periculis, adeo ut unus ex eis in ipsa acie peremptus fuerit.

De tanto bono gratulatur Sacra Congregatio, cum in honorem et gloriam sacerdotii ipsum redeat.

Quum vero, bello exacto, fere ex integro exercitus dimissus sit, et sacerdotes in proprias redierint diaeceses, Sanctitas Sua gratiose tuam petitionem excepit, et praesentibus litteris Te liberat a munere Ordinarii Castrensis, atque ab oneribus hujus muneris propriis.

In signum autem suae peculiaris benevolentiae Ipsemet Dominus Noster Tibi et omnibus fidelibus, pastorali tuae sollicitudini creditis, Benedictionem Apostolicam peramanter impertitur.

Haec dum Tecum communico, qua par est reverentia me profiteor.

A. T. Revmae uti fratrem pro Emo cardinali secretario
Aloisium Sincero adsessorem

Illmo ac Revmo Domino Dno Josepho Emard,
Episcopo Campivallensi,

Concordat cum originali,
O. Bissonnette, Sacerdos,
Cancellarius.

## IV

S. CONGREGATIONE « DE PROPAGANDA FIDE ».

Romae, 25 aprille 1922.

Ille et Rme Domine,

Per Litteras clero et fidelibus publicatas recte et enucleate constitutionem, ordinem, finem hujus S. Congregationis enunciasti ; ut universus istius dioeceseos populos missionum opera cognosceret et foveret.

Gratias igitur ago quam plurimas Amplitudini Tuae, quae simul cum omnibus totius Orbis Episcopis voluit ter centenarium fundationis Propagandae festivitatem peragere, incrementum fovens illius Pii Operis Propagationis Fidei, quod maxime fuit a Summis Pontificibus ac praesertim Benedicti XV f. r. commendatum. Celebritas fonctionum, quae die Pentecostes indicuntur in Solemnem commemorationem institutionis S. Cogregationis, hominum animos moveat et alliciat ad opportune occurendum nostrarum missionum necessitatibus : quod auxilium praecipue praestatur et precibus ad Deum in hunc finem enixe porrigendis, et oblationibus pie pro viribus elargiendis.

Ad quae praestanda Episcopi omnes hortentur fideles ; et Dominum rogo ut Pastorum incitamentis uno animo et effusa charitate populus respondeat.

His cum votis, Deum interim precor ut Te diu sospitem servet.

Amplitudinis Tuae
addictissimus servus

G. M. Card. van Rossum

Biondi Arch. Dioletanis

† F. Fumatoni
*Secretarius*

# TABLE DES MATIÈRES

## TOME CINQUIÈME


Lettre aux Ecoliers (septembre 1917). — Jésus Enfant. 7

La Dignité épiscopale (8 octobre 1917). — Sermon prononcé à la consécration épiscopale de Mgr Patrice Chiasson, évêque de Lydda, vicaire apostolique du golfe Saint-Laurent, à Notre-Dame de la Pointe à l'Eglise. 17

Lettre Pastorale (15 octobre 1917). — La prière pour les morts ..... 27

Souhaits de Bonne Année aux Fidèles de son Diocèse (30 décembre 1917) ..... 39

Circulaire (7 janvier 1918). — I. Messes de Requiem. — II. La lampe du sanctuaire. — III. Extrême-Onction. — IV. Exposition du Très-Saint Sacrement. — V. L'Esprit paroissial..... 45

Deuxième Lettre aux Ecoliers (5 mars 1918). — Saint Thomas d'Aquin ..... 53

Lettre Pastorale (22 avril 1918). — Le mois de Marie (Prière pour la victoire et pour la paix)..... 67

Lettre d'adieu aux conscrits de son diocèse (mai 1918). 79

Circulaire (7 juin 1918). — I. Messe pour la paix. — II. Retraite pastorale. — III. Chez les Clarisses..... 85

Lettre Pastorale aux Religieuses de son Diocèse (1er octobre 1918). — Saint Thérèse..... 89

Te Deum d'actions de grâces à l'occasion de la victoire des Alliés (11 novembre 1918)..... 109

Lettre aux aumôniers catholiques de l'armée canadienne (18 décembre 1918) ..... 111

Troisième Lettre aux Ecoliers de son Diocèse (6 janvier 1919). — Le caractère ..... 119

Quatrième Lettre aux Ecoliers de son Diocèse (mars 1919). — L'instruction ..... 135

Allocution prononcée à Notre-Dame de Montréal à l'occasion du service célébré pour les soldats canadiens, morts à la guerre 1914-1918 (20 mai 1919) ..... 159

Avis généraux (17 juin 1919). — I. Retraite pastorale. — II. Examen des jeunes prêtres. — III. Testament. — IV. Grand'Messe. — V. Réponse aux Lettres ..... 163

Résumé des Conférences de la retraite pastorale (29 août 1919) ..... 167

« Missa pro populo » (21 octobre 1919) ..... 201

La Lumière liturgique (28 octobre 1919) ..... 211

Discours prononcé dans la cathédrale de Valleyfield à l'occasion de la visite de son Excellence Monseigneur Pietro di Maria, délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve (21 novembre 1919) ..... 223

Médiation sacerdotale (1919). — Noël ..... 229

Erection du chapitre canonical dans l'église cathédrale de Valleyfield (13 janvier 1902) ..... 241

Méditation sacerdotale (1er février 1920). — Présentation de Jésus au Temple. — Purification de Marie. 251

Lettre pastorale sur l'esprit de pénitence (2 février 1920) ..... 261

Installation des premiers chanoines (6 mars 1920) .... 281

Allocution de Clôture de Retraite (21 mars 1920) aux Dames et Demoiselles ..... 283

Allocution de Clôture de Retraite (28 mars 1920) aux hommes et aux jeunes gens ..... 289

Lettre pastorale sur sainte Jeanne d'Arc (17 mai 1920). 293

Réunion des conférences de la retraite pastorale (8 septembre 1920) ..... 305

Erection du chapitre canonical de la cathédrale de Valleyfield (8 septembre 1920) ..... 357

Lettre pastorale (20 décembre 1920). — Nos enfants. 367

Méditation sacerdotale (décembre 1920). — Le Bon Pasteur ..... 383

Ordonnances (3 janvier 1921). — Tarif des Grand'Messes. — II. Tarif uniforme pour toutes les Paroisses. — III. Administration temporelle des Paroisses..... 393

Collecte pour les enfants victimes de la guerre (15 janvier 1921) ..... 407

Lettre pastorale et Mandement (2 février 1921). — Le Jubilé du patronage de Saint Joseph..... 409

Sermon prononcé à la clôture du Jubilé du Tiers-Ordre franciscain à Notre-Dame de Montréal (3 juillet 1921). Saint François d'Assise, sa vraie physionomie morale. 421

Sermon prononcé à Saint-Hyacinthe, à l'occasion du septième centenaire de la mort de saint Dominique (10 juillet 1921). — Le Rosaire ..... 441

Circulaire (30 septembre 1921). — I. A propos d'élections. — II. De la Célébration des Mariages. — III. « De sigillo ». — IV. Des associations non catholiques. — V. La Pieuse Union du Clergé pour les Missions..... 455

Lettre pastorale (1er novembre 1921). — Le Jubilé de saint Jean Berchmans ..... 469

Circulaire (22 janvier 1922). — Mort de Benoît XV.... 483

Eloge funèbre de Benoît XV prononcé dans la cathédrale de Valleyfield (1er février 1922)..... 485

Circulaire (6 février 1922). — Election de Notre Saint-Père le Pape Pie XI..... 495

Lettre pastorale et Mandement sur le Carême (22 février 1922) ..... 497

Circulaire (19 mars 1922) ..... 503

Circulaire (25 mars 1922). — Voyage à Rome..... 521

Lettre pastorale (30 juillet 1922). — Retour de Rome. 525

Lettre pastorale (12 septembre 1922). — Adieux à son Diocèse ..... 549

Appendice. — Lettre Pastorale de NN. SS. les Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa sur les devoirs des catholiques dans la guerre actuelle ..... 567

IMPRIMERIE P. TÉQUI, 94, RUE DE VAUGIRARD, PARIS-VI^e.